BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVIII
E
5
NAPOLI

XLVIII

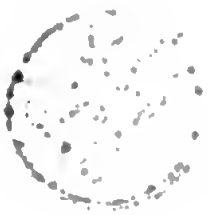

Digitized by Google

HISTOIRE
DE L'EGLISE
GALLICANE,

DEDIÉE A NOSSEIGNEURS

DU CLERGÉ,

Par le P. JACQUES LONGUEVAL, de la Compagnie de Jeſus.

TOME TROISIÉME.

Depuis l'an 561. juſqu'à l'an 648.

A PARIS,

Chez { FRANÇOIS MONTALANT, Quay des Auguſtins.
JEAN-BAPTISTE COIGNARD Fils, Imprimeur du Roi.
HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, ruë S. Jacques.
JACQUES ROLLIN Fils, Quay des Auguſtins.

MDCCXXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

DISCOURS SUR LA RELIGION

Et ſur les Mœurs des François avant l'établiſſement de la Monarchie, & ſous les deux premieres Races de nos Rois.

I.

ORIGINE DES FRANÇOIS.

IL eſt peu de Nations qui ſous prétexte d'ennoblir leur Origine, ne l'ayent obſcurcie par des Traditions fabuleuſes. Dès le huitiéme ſiécle, des Auteurs qui avoient interêt de faire leur cour à nos Rois, prétendirent que les François deſcendoient des Troyens; & le Diacre Paul dans ſon Hiſtoire des Evêques de Mets, ne fit pas difficulté de dire que c'étoit la raiſon pourquoi le fils de S. Arnoux, qui fut la tige de la ſeconde Race de nos Rois, avoit été nommé Anchyſe; quoiqu'en effet il ne ſe nommât pas Anchyſe, mais Anſégiſe. Une foule d'Hiſtoriens poſtérieurs ſacrifiant la réputation

d'habiles & de judicieux Ecrivains à la prétenduë gloire de leur patrie, qu'ils égaloient par là aux Romains, ont adopté cette opinion. Ils ont ſuppoſé qu'un Prince Troyen nommé Francus, étoit venu s'établir au-delà du Rhin, & y avoit donné le nom & le commencement à la Monarchie Françoiſe. Mais la Nation Françoiſe s'eſt renduë aſſez illuſtre par elle-même, pour n'avoir pas beſoin du merveilleux de la Fable : l'éclat de ſes grandes actions lui ſuffit. Sans m'arrêter donc à combattre ces fictions, je me contenterai d'expoſer briévement ce qui m'a paru de plus probable ſur l'Origine des François.

Ce ne fut qu'après le milieu du troiſiéme ſiécle ſous l'Empire de Valérien, que les Hiſtoriens Romains commencerent à faire mention des François; & ils déſignerent par ce nom commun diverſes Nations de la Germanie, comme les Saliens, les Attuaires, les Ampſivares, les Kamaves, les Bricteres, & les Cattes. Comment tous ces Peuples & quelques autres furent-ils appellés François, nom inconnu à Tacite & aux plus anciens Hiſtoriens ? C'eſt que dans le troiſiéme ſiécle on nomma *Francs* ou *François* une Confédération de pluſieurs Peuples de la Germanie, qui ſe liguerent enſemble pour la conſervation de leur liberté. La haine des Romains leurs ennemis communs, les réünit ſi étroitement, qu'ils ne firent plus qu'un Peuple qui prit le nom de *Francs*, c'eſt-à-dire en Tudeſque de *Libres* Ainſi leur nom étoit le ſymbole de la cauſe pour laquelle ils combattoient; & ils y trouvoient les motifs du courage avec lequel ils devoient la défendre.

Dès que ces Peuples eurent été connus ſous le nom de François, on commença à appeller *France* le pays qu'ils habitoient au-delà du Rhin, entre la Saxe & l'Allemagne, c'eſt-à-dire la Suabe. Car ce ſont là les limites que Saint Jerôme aſſigne à la France Trans-Rhenane. " Entre les " Saxons & les Allemans, dit-il, eſt ſituée une Nation, qui " a moins d'étenduë que de force. On nommoit auparavant ce pays Germanie, on l'appelle aujourd'hui " France. »

Hieron. de Vit. S. Hilarionis.

II.

De la Religion des François avant leur converſion à la Foi Chrêtienne.

Puiſque les François étoient Germains, il n'y a aucun lieu de douter qu'ils ne fuſſent adonnés à toutes les ſuperſtitions que les anciens Hiſtoriens ont attribuées à ces Peuples. Ainſi l'on peut aſſûrer ſans témérité qu'ils adoroient Mars, Hercule & Mercure ; qu'ils ſoüillerent de ſang humain les Autels de ce dernier ; & qu'ils furent long-temps ſans avoir ni Temples, ni Statuës de leurs Dieux, ſe contentant de leur conſacrer des Fontaines & des Forêts, dont le ſilence leur paroiſſoit plus propre à inſpirer le reſpect & le recuëillement. Dans la ſuite les François eurent des Idoles. » Ils ſe firent, dit Gregoire de Tours, des repréſentations de bêtes, d'oiſeaux & des élemens, qu'ils ado- » rerent auſſi-bien que les Bois & les Fontaines. » Il paroît » que l'Idole particuliere des François étoit la tête d'un bœuf. On en trouva une d'or dans le Tombeau de Childeric ; & c'eſt peut-être à cette ſuperſtition qu'un Concile d'Orleans fait alluſion, lorſqu'il défend de jurer ſur la tête des beſtiaux. La Vie de S. Vaaſt nous apprend que des François encore Idolâtres offroient à leurs Dieux de grands vaſes de biere, qui devoient leur ſervir dans leurs repas.

Hiſt. l. 2. c. 18.

On ne ſçait pas aſſez le détail de leurs ſuperſtitions, pour en parler plus amplement ici. Je remarque ſeulement que les François ne montrerent pas un attachement opiniâtre à l'Idolâtrie. Dès que Clovis eut embraſſé le Chriſtianiſme, on vit preſque tous ſes ſujets s'empreſſer à ſuivre ſon exemple. Mais en renonçant à leurs Dieux, pluſieurs demeurerent attachés à des pratiques ſuperſtitieuſes, que les Evêques eurent bien de la peine à extirper entiérement de la France. L'Hiſtoire que j'écris en fournira aſſez de preuves.

III.

Mœurs & caractere des anciens François.

On ne peut rien ajoûter à la belle peinture que Tacite a faite des mœurs des anciens Germains, parmi leſquels il faut comprendre les François. Sans répéter donc ce que cet Hiſtorien en a écrit en général, je me bornerai à recuëillir une partie de ce que d'autres anciens Auteurs ont dit en particulier des François. C'en ſera aſſez pour faire voir qu'à travers la barbarie où ils ont vécu avant l'établiſſement de la Monarchie, on ne laiſſoit pas de remarquer en eux des traits de bonté, de pudeur, de magnanimité & de bravoure, qui pouvoient annoncer quel ſeroit un jour le caractere de cette Nation, quand la politeſſe & la Religion en auroient adouci les mœurs.

La cordialité & la généroſité avec laquelle les François exerçoient l'hoſpitalité, ont paru à Salvien des vertus capables de balancer les vices qu'il leur reprochoit: *Mendaces Franci*, dit cet Auteur, *ſed hoſpitales.* C'eſt donc ſur-tout des François qu'il faut entendre ce que Tacite a dit en général des Germains; qu'il n'y avoit pas de Nation, qui reçût ſes hôtes avec plus de courtoiſie, & qui les regalât mieux.

Ils n'avoient pas moins de reſpect pour les Loix de la pudeur, que pour celles de l'hoſpitalité. Un Article de la Loi Salique ſuffit ſeul pour nous faire juger combien nos Peres avoient horreur de ce qui peut bleſſer cette vertu. On y condamne à l'amende le François qui auroit pris la moindre liberté avec une femme, comme de la toucher à la gorge ou au bras. D'anciennes ſtatuës qu'on croit être de ſainte Clothilde & de quelques Reines, femmes des fils de Clovis, nous les répréſentent habillées magnifiquement, mais dans la plus exacte modeſtie. Les Dames Françoiſes ne ſe croyoient bien parées que par cette vertu: La mode n'en reviendra-t-elle pas?

Tit. 22.

Mais ce qu'il y eut de plus éclatant dans le caractere

des anciens François, ce fut la nobleſſe des ſentimens, & la bravoure, par où ils ſe diſtinguerent entre les autres Nations Germaniques. Un ancien Orateur a fait ſans y penſer leur éloge en déclamant contre eux. Il dit que la fierté, ou comme il s'exprime, la férocité des François leur rendoit l'eſclavage intolérable. En effet, il n'y avoit point de danger où ils ne s'expoſaſſent pour l'éviter. L'Hiſtoire nous en a conſervé un bel exemple. Une troupe de François ayant été pris à la guerre & transférés dans le Pont, ils y firent des prodiges de valeur pour ſe ſouſtraire à la ſervitude. S'étant emparés de quelques Vaiſſeaux qu'ils trouverent dans le Port, ils allerent piller les plus belles Villes de Grece & d'Aſie, prirent Syracuſe, & retournerent par l'Océan dans leur patrie, chargés de gloire & de richeſſes, qu'ils eſtimerent moins que la liberté qu'ils avoient recouvrée.

Panegyr. Conſtant.

Zozimus.

Cette bravoure audacieuſe étoit comme innée à tous les Germains. C'eſt même à elle qu'ils doivent leur nom : car *Germain* ſignifie *homme de guerre*. *Man* ſignifie *homme*, & *Geere* ou *Veerre* ſignifie *Germain* ; terme qui nous eſt reſté du Tudeſque dans la langue Françoiſe, comme l'inclination pour ce qu'il ſignifie, eſt demeurée à la Nation. Un ancien Panegyriſte de Conſtantin reconnoît que les François étoient les plus terribles des Barbares, & qu'il étoit bien difficile de les vaincre ; parceque la vie dure qu'ils menoient, leur faiſoit aiſément mépriſer la mort. Mais indépendemment de ces témoignages, les conquêtes des François font aſſez l'éloge de leur valeur. Il ſuffit de dire qu'ils ont enfin dompté les Romains, les Gaulois, les Bretons, les Viſigoths, les Bourguignons, les Lombards & les Saxons.

Nazarius.

Je ne diſſimulerai pas que Salvien accuſe les François d'être menteurs & perfides, *perfidi Franci*, *mendaces Franci* ; & qu'un autre ancien Orateur leur reproche qu'ils ſe faiſoient un jeu de manquer à leur parole. Mais outre que c'étoit-là un vice aſſez ordinaire à toutes les Nations Barbares & Idolâtres, peut-être que les Auteurs Romains n'en ont accuſé en particulier les François, que parce qu'ils les

voyoient toûjours prêts à reprendre les armes pour les interêts de leur liberté qu'on vouloit opprimer. Quoi qu'il en ſoit, ils firent dans la ſuite paroître tant de droiture dans leur conduite, qu'une maniere d'agir ouverte & ſincere fut appellée de leur nom *franchiſe*.

Dès que les François ſe furent établis dans les Gaules, ils ne tarderent pas à faire éclater des vertus, qui leur mériterent l'eſtime des Grecs & des Romains. Voici le portrait qu'en fait l'Hiſtorien Agathias. « Les François, dit-« il, ne ſont pas errans çà & là comme la plûpart des Bar-« bares. Ils ſuivent la Police & les Loix Romaines, & le « culte du vrai Dieu : car ils ſont tous Chrêtiens. Ils ont des « Evêques & des Magiſtrats dans les Villes, & ils obſer-« vent comme nous les jours de Fêtes. En un mot pour des « Barbares, ils me paroiſſent avoir beaucoup de politeſſe « & d'urbanité. Il n'y a que leur langage & leur maniere « de s'habiller qui ſe reſſentent de la Barbarie. Pour moi « entre pluſieurs qualités dont ils ſont doüés, j'admire ſur-« tout la juſtice & la concorde qui regne entre eux. » Cet éloge de la part d'un Auteur Grec eſt d'autant moins ſuſpect, qu'on ſçait que les Grecs craignoient fort les François à cauſe des conquêtes qu'ils leur voyoient faire. C'eſt ce qui donna naiſſance parmi eux au proverbe, τὸν φραγκὸν φίλον ἔχῃς ; γείτονα οὐκ ἔχῃς. *Ayez le François pour ami, ne l'ayez pas pour voiſin.*

Agath. l. 1. p. 13. Edit. Reg.

Eginart. Vitâ Carol.

Quant aux Romains, les François les contraignirent par leurs bienfaits de les aimer. Rome regarda nos Rois de la ſeconde Race comme ſes Libérateurs ; & il ſeroit difficile d'encherir ſur les éloges que les Papes de ce temps-là firent des François, qu'ils nommoient *une Nation ſainte, un Sacerdoce Royal, un Peuple de benediction, & la plus illuſtre de toutes les Nations.*

IV.

Des Loix des François.

Dès que les François furent un peu civiliſés, ils s'appliquerent à ſe rendre auſſi recommandables par la juſtice,

qu'ils l'etoient déja pour leur bravoure : ce ſont les deux plus fermes ſoûtiens des Etats. Ils choiſirent quatre des plus ſages d'entre eux, pour rédiger par écrit leurs Loix & leurs uſages. Ces quatre Seigneurs ayant tenu à ce ſujet trois Aſſemblées, dreſſerent la fameuſe Loi qui fut nommée *Salique* du nom des Saliens la plus noble des Nations Françoiſes. Les additions & les changemens qu'on y a faits à pluſieurs repriſes, ſont la cauſe de la différence qu'on remarque dans les anciens Exemplaires qu'on en a. Selon l'Edition de M. Pithou, elle contient 71 Titres qui ſont ſubdiviſés en pluſieurs Articles.

Proleg. Legis Salicæ.

On ne peut diſconvenir que la Loi Salique qui faiſoit toute la Juriſprudence Françoiſe, ne ſoit fort imparfaite. La plûpart de ſes Reglemens ne tendent qu'à réprimer les vols, les meurtres & les autres violences : les peines qu'on y decerne, même contre le rapt & l'aſſaſſinat, ne ſont que des amendes pecuniaires ; & l'amende pour le meurtre d'un François, eſt double de celle qui eſt marquée pour le meurtre d'un Romain, c'eſt-à-dire d'un Gaulois. On decerne auſſi une amende pour les paroles injurieuſes, comme d'appeller un homme renard ou lievre. La franchiſe & la bravoure dont ſe piquoient nos Peres, leur faiſoient regarder ces traits injurieux comme des outrages intolérables.

L'Article ſixiéme du Titre 62. de la Loi Salique eſt le plus remarquable. Il eſt conçu en ces termes : *La Femme n'héritera aucune portion de la terre Salique : mais tout l'héritage appartiendra aux mâles.* C'eſt là le fameux Article qui a toûjours ſervi de Regle à la Nation, pour exclure les Femmes de la Couronne ; & l'on ne connoît plus gueres la Loi Salique que par cette diſpoſition. Auſſi eſt-ce peut-être le ſeul de ſes Reglemens qui ne ſoit pas abrogé.

La Loi Salique avec les additions & les changemens que pluſieurs de nos Rois jugerent à propos d'y faire, fut longtemps l'unique Loi des François. Mais les nouveaux abus demanderent de nouveaux Reglemens. Les Rois de la ſeconde Race en publierent un grand nombre, qui furent nommés *Capitulaires*. C'étoit le réſultat des Aſſemblées

générales de la Nation, compoſées du Roi, des Evêques, des Abbés & des Seigneurs laïques. Le nombre prodigieux des nouveaux Reglemens qui furent faits dans ces Aſſemblées nuiſit à leur obſervation. Il faut faire peu de Loix, quand on veut les faire garder.

Nos Rois n'obligerent pas les anciens Habitans de la Gaule à ſuivre la Loi Salique. Clothaire premier declara dans ſa Conſtitution qu'il permettoit aux Romains, c'eſt-à-dire aux Gaulois, de vivre ſelon la Loi Romaine. Les Viſigoths leur donnerent la même permiſſion ; & Alaric II. publia dans l'Aquitaine le Code Théodoſien. Après la conquête de la Bourgogne, les François laiſſerent auſſi aux Bourguignons la liberté de vivre ſelon la Loi de Gondebaud ; & les Viſigoths ne rendirent Narbonne, qu'après que les Aſſiegeans leur eurent promis qu'on leur permettroit de conſerver leurs Uſages & leurs Loix. Ainſi dans le même Royaume & ſous le même Prince, chaque Peuple avoit ſa Loi différente ſelon laquelle il étoit jugé. C'eſt la premiere cauſe d'une ſi grande diverſité de Loix & de Coûtumes qui exiſtent encore dans la France.

Conſtitu. Cloth. t. 1. Concil. Gall.

V.

De l'adminiſtration de la Juſtice ſous les deux premieres Races de nos Rois.

Le Roi eſt eſſentiellement le Chef de la Juſtice dans ſes Etats. C'eſt comme le pere d'une grande famille, qui doit ſur-tout veiller à entretenir la paix parmi ſes enfans, & à terminer leurs differends. Les Rois de France n'ont pas negligé un devoir ſi important. Leur Palais étoit celui de la Juſtice ; & l'on y jugeoit les cauſes des particuliers, qui y venoient implorer l'équité du Prince. C'eſt la raiſon pour quoi les Tribunaux de la Juſtice ſont encore appellés *Palais.*

Mais comme les Rois ne pouvoient ſuffire à tout, ils établirent dans toutes les Villes un peu conſidérables, des Comtes, pour être les Juges ordinaires des Procès, tant en matiere

tiere civile, qu'en matiere criminelle. Ce Magiſtrat avoit ſes Aſſeſſeurs nommés, *Rachemburgii* ou *Scabini*, d'où nous eſt venu le nom d'Echevins. Charlemagne ordonna qu'il y en eût au moins ſept dans les Jugemens publics.

Le Comte tenoit à certains jours des Aſſemblées ſolemnelles, pour juger les Cauſes importantes avec plus de célébrité, & punir les forfaits avec plus d'éclat. Cette Audience publique étoit nommée *Mallus* ou *Mallum* du mot Tudeſque *Mael*, qui ſignifie *Aſſemblée* ou *Jugement*; & le lieu où elle ſe tenoit, étoit appellé *Malberg* ou *Malbergium*, c'eſt-à-dire, la Montagne ou la colline du Jugement, ou ce qui revient au même, *Mons Placiti, la Montagne des Plaids.* C'eſt que dans les commencemens de la Monarchie ces Aſſemblées ſe tenoient à la campagne, & le plus communément ſur quelque hauteur. On prétend même que tous les Plaideurs y portoient avec eux une portion de la Terre qui leur appartenoit, & la jettoient en ce lieu; afin qu'il fût vrai de dire que l'endroit où ſe rendoit la Juſtice, appartenoit à tous en général, & n'appartenoit à perſonne en particulier.

Les Procès étoient bien-tôt terminés dans ces Tribunaux champêtres: la chicane n'avoit pas encore trouvé l'art de les rendre immortels. On produiſoit des témoins, & l'on décidoit ſur leur rapport. C'eſt avoir à moitié gagné un Procès, que de le perdre, ſans eſſuyer les longueurs de la procédure. Les affaires les plus importantes étoient référées au Tribunal du Roi, qui par lui-même ou par le Comte de ſon Palais reformoit les Sentences des Comtes Provinciaux, portées contre les diſpoſitions des Loix.

Il étoit permis en certains cas aux particuliers de ſe faire juſtice. Si quelqu'un par exemple avoit été aſſaſſiné ou tué dans quelque querelle, toute ſa famille avoit droit de pourſuivre le meurtrier à main armée pour le mettre à mort. Les parens ou les amis de celui-ci, ne manquoient pas d'en prendre la défenſe: ce qui rempliſſoit tout le Royaume d'une infinité de petites guerres civiles. Nos anciens Auteurs nomment cet uſage *faida*, c'eſt à-dire *inimitié* ou *vengeance.* Dans la ſuite pour empêcher ces déſordres, on publia des Reglemens qui obligeoient les parens de celui qui avoit été

tué, à accepter la compoſition de l'amende à laquelle les Loix condamnoient les homicides. Mais dans une Nation guerriere, il n'y a gueres que les motifs de la Religion qui puiſſent réprimer la vengeance.

Quand le meurtrier n'etoit pas en état de payer l'amende, la Loi lui fourniſſoit une reſſource. Il en étoit quitte pour renoncer à ſes biens : ce qu'il faiſoit de la maniere ſuivante. Il aſſembloit ſa famille, & ſe dépouillant de ſes habits, il alloit ſauter la haye, après avoir jetté derriére ſon dos de la terre de ſa maiſon ſur ſon plus proche parent, qui par cette cérémonie demeuroit chargé de payer l'amende en queſtion. Cet uſage bizarre ſubſiſta juſqu'au Regne de Childebert II. qui l'abolit par une Loi.

Decretio Childeb. II.

L'expérience fit connoître que la crainte des amendes pécuniaires n'étoit pas ſuffiſante pour réprimer la licence des grands crimes. Ainſi on fut obligé dans la ſuite de décerner la peine de mort contre ceux qui en ſeroient coupables, ou du moins de les condamner à des peines ignominieuſes. Les Nobles atteints de quelque crime, étoient condamnés à porter nuds & en chemiſe un chien d'un Comté à un autre Comté. Ceux qui n'étoient pas Nobles, étoient obligés de porter dans le même équipage une Selle de cheval. La coûtume de faire amende honorable en chemiſe nous eſt venuë de là. Les Nobles étoient même quelquefois condamnés à porter la Selle. Cet uſage ſubſiſta longtemps, puiſque dans le treiziéme ſiécle un Evêque de Liége condamna encore des Seigneurs à porter ſur leurs têtes nûes des Selles de chevaux à la ſuite de la Proceſſion, depuis l'Egliſe de S. Martin de Liége juſqu'à la Cathedrale.

VI.

Des principaux Officiers de nos Rois.

Rien ne montre mieux la grandeur d'un Maître que le nombre & la puiſſance de ſes domeſtiques. La Cour de nos Rois ne le cedа là-deſſus à aucune autre, comme je le ferai voir. Car les fréquentes occaſions que l'Hiſtoire m'a four-

Digitized by Google

nies de parler de leurs principaux Officiers, m'ont fait juger qu'il ſeroit à propos de faire ici connoître les noms & les fonctions de leurs Charges. Je commence par les Charges Eccléſiaſtiques.

L'Apocriſiaire nommé quelquefois l'Archiprêtre de France, & plus ſouvent l'Archichappellain, tenoit le premier rang parmi les Officiers du Palais de nos Rois. Non ſeulement il étoit Supérieur du Clergé, qui deſſervoit l'Oratoire du Palais; mais il avoit encore inſpection, quant au ſpirituel, ſur tous les Courtiſans: enſorte, dit Hincmare, que perſonne ne pouvoit faire à la Cour aucun exercice de zèle ſans ſon agrément. Il y avoit plus: tous les Procès Eccléſiaſtiques, toutes les conteſtations des Clercs & des Moines reſſortiſſoient à ſon Tribunal. Perſonne même ne pouvoit parler au Roi d'une affaire Eccléſiaſtique, ſans l'avoir auparavant communiquée à l'Archichappellain, & ſans avoir pris ſon attache. On peut juger par-là quel devoit être ſon crédit. Auſſi cette Charge fut-elle communément exercée par des Evêques, à qui le Pape accordoit ſouvent le *Pallium*, & le titre d'Archevêque par diſtinction. On vit cependant quelquefois de ſimples Prêtres, comme Fulrade & Foulques, revêtus de la dignité d'Archichappellain. De Ordine Palatii.

Cet Officier ne fut d'abord nommé qu'Apocriſiaire. Mais dans la ſuite, l'Oratoire de nos Rois ayant été appellé Chapelle à cauſe de la Chappe de S. Martin qu'on y conſervoit, les Clercs deſtinés à deſſervir cet Oratoire, furent appellés *Chappellains*, & leur Supérieur *Archichappellain*. C'eſt l'origine des noms de Chappelle & de Chappellains, que l'uſage a introduits pour ſignifier les Oratoires particuliers & les Clercs qui y font l'Office. Cette Chappe de ſaint Martin *Cappa* ou *Cappella* étoit un manteau d'une étoffe vile & groſſiére. Il paroît même qu'il étoit de peaux de brebis. Le Moine de ſaint Gal qui a écrit la Vie de Charlemagne, dit que ce Prince avoit un habit de peaux, qui n'étoit pas beaucoup plus précieux que le manteau de ſaint Martin; & M. du Cange cite un ancien Regiſtre de la Chambre des Comptes, où il eſt marqué que *les Eſtohers d'Amiens doivent à l'Evêque à la S. Martin d'hyver une penne grant d'agneaux, appellé le Mantel de S. Martin.*

Outre l'Archichappellain, les Rois & les Reines de France avoient encore des Aumôniers, c'eſt-à-dire des Eccléſiaſtiques ou des Abbés chargés de diſtribuer leurs aumônes. Le premier que je trouve revêtu de cette Charge, eſt ſaint Chaumont, qui eſt appellé Aumônier de la Reine ſainte Bathilde. Hincmare qui a écrit un Traité des Officiers du Palais d'après S. Adalard Abbé de Corbie, ne parle pas de cette Charge. Peut-être que de ſon temps les fonctions d'Aumônier étoient réünies à la Charge d'Archichappellain, comme celles d'Archichappellain le ſont aujourd'hui à la Charge de Grand Aumônier.

Il eſt encore parlé dans les anciens Auteurs d'un Abbé du Palais: ce qui a fait croire à quelques Critiques, qu'outre les Clercs, il y avoit auſſi des Moines dans le Palais, pour y faire l'Office Divin. Mais le nom d'Abbé ſe donnoit ſouvent aux Eccléſiaſtiques, qui avoient quelque autorité ſur les autres. Les Maiſons même des Clercs qui vivoient en Communauté, étoient appellées Monaſteres, & les Supérieurs, Abbés. C'eſt ce qui me perſuade que l'Abbé du Palais fut ainſi nommé, parce qu'il étoit ſous l'Archichappellain le Supérieur des Clercs deſtinés à faire l'Office dans la Chappelle du Roi: c'étoit ce qu'on nommeroit aujourd'hui le Maître de la Chappelle.

Quant aux Charges Civiles, le Maire du Palais, ou le *Major-Dome*, *Major Domûs* fut ſans contrédit le plus puiſſant des Officiers de nos Rois. Mais il n'eût pas d'abord ce pouvoir preſque ſouverain, qu'il uſurpa dans la ſuite. Les fonctions de ſa Charge étoient renfermées dans l'enceinte du Palais, dont il avoit la Surintendance. Ces bornes parurent trop étroites à l'ambition des Maires. Sur la fin de la premiere Race, ils devinrent les premiers Miniſtres, & comme les Vicerois de l'Etat; & on les vit dominer avec une autorité comme abſoluë, Tyrans preſque également des Peuples & des Souverains, à qui ils ne laiſſerent qu'un vain titre de Royauté. Mais les Rois de la ſeconde Race auſquels la Mairie du Palais avoit ſervi de degré pour monter ſur le Thrône, ſçûrent preſcrire des bornes convenables à la puiſſance de ces Officiers. Auſſi depuis ce temps-là l'Hiſtoire n'en parle preſque plus.

Le Comte du Palais avoit la plus grande autorité après le Maire du Palais. Quand le Roi ne rendoit pas la juſtice par lui-même, le Comte la rendoit au nom du Prince, & il étoit chargé de juger toutes les cauſes dont il y avoit Appel. C'étoit comme le Juge en dernier reſſort de toutes les affaires du Royaume. On ne pouvoit même parler au Roi d'aucune affaire civile, ſans avoir l'agrément du Comte du Palais.

Le Référendaire étoit un des principaux Officiers, lequel faiſoit à la Cour de nos Rois une partie des fonctions qui ont été depuis annexées à la Charge de Chancelier. Il ſignoit les Chartres Royales, & communément il gardoit le Sceau de nos Rois. Je dis communément; parceque je trouve quelquefois ſous la premiere Race des Seigneurs qui ſont nommés Gardes du Sceau, quoiqu'il ne paroiſſe pas qu'ils fuſſent Référendaires. Le Référendaire eſt quelquefois nommé Chancelier, parce que ces deux Charges furent unies.

Le Chancelier qu'on nommoit auſſi Secretaire, n'eut d'abord d'autre emploi que de rédiger par écrit les Ordres du Roi. Les Auteurs le nomment ſouvent Grand Chancelier ou Archichancelier, pour le diſtinguer des Secretaires qu'il avoit ſous lui, & qu'on nommoit auſſi Chanceliers. Dès le temps d'Hincmare le Chancelier faiſoit les fonctions de Référendaire. Il fit encore dans la ſuite celles du Comte du Palais, pour juger les cauſes dont on appelloit au Roi, & caſſer les Sentences des Magiſtrats renduës contre les Loix.

Le Chambellan ou Camerier étoit chargé d'aider la Reine à regler tout le détail des dépenſes du Palais, & à s'en faire rendre compte. Car tandis que le Roi ne s'occupoit qu'à adminiſtrer les affaires du Royaume, la Reine étoit chargée de regler les dépenſes de la Maiſon du Roi, & les gratifications qu'on devoit faire aux gens de guerre.

Il ſuffira d'indiquer les noms & les fonctions de quelques autres Officiers. Le Connetable (*Comes Stabuli*,) avoit l'Intendance ſur l'Ecurie du Roi. Le Senechal étoit chargé de faire toutes les proviſions pour la bouche du Roi, excepté celle du vin qui concernoit le Bouteillier. *Senechal* en Tudeſque ſignifie qui a ſoin des Troupeaux, comme *Marèchal*

ſignifie qui a ſoin des chevaux. Les noms de ces Charges ont ſubſiſté ; mais elles eurent dans la ſuite des fonctions bien plus nobles.

Il y avoit auſſi à la Cour un Manſionnaire ou Marêchal des Logis ; un Fauconnier & quatre Veneurs, & pluſieurs Conſeillers du Roi, partie Clercs & partie Laïques, outre un grand nombre de Charges moins importantes, dont le détail nous meneroit trop loin.

VII.

De la Nobleſſe Françoiſe.

Avant que Céſar eut conquis la Gaule, il y avoit déja quelques diſtinctions de Nobleſſe parmi les Gaulois. Les Romains introduiſirent encore celles qui étoient en uſage dans la République, & ils créerent Sénateurs Romains pluſieurs Gaulois. Mais c'eſt proprement aux François que nôtre Nobleſſe doit ſon origine. Incontinent après leur conquête, ils partagerent entre eux la meilleure partie des terres ; & comme ils continuerent de s'occuper à la guerre, ils firent cultiver leurs terres par les Gaulois, ou ils les leur céderent à condition de certaines redevances & de certains hommages. C'eſt la premiere origine des Fiefs, quoique ce nom n'ait été en uſage que long-temps après.

Les anciens habitans chargés de la culture des terres, demeurerent auſſi chargés des Tributs. Les François en étoient exempts, & ne payoient que de leurs perſonnes. Ils joüirent de pluſieurs autres prérogatives dans un Pays qu'ils avoient conquis : c'eſt ce qui fit la diſtinction de la Nobleſſe & des Roturiers chargés de cultiver les terres. Comme ceux-ci demeuroient à la campagne *in Villis*, ils furent appellés *Villains*, *Villani*. Les Nobles furent nommés *Gentils-hommes*, ſoit parce qu'ils étoient iſſus des Nations Barbares qu'on nommoit *Gentes*, ſoit parce que chez les Auteurs Latins *Gentilis* ou *qui Gentem habet* ſignifie qui eſt d'une ancienne famille. Les Seigneurs François continuerent à vivre ſelon la Loi Salique & les uſages de leur

Nation, tandis que les Gaulois ſuivoient les Loix des Romains leurs anciens maîtres. D'où il eſt arrivé que dans la même Province les Coûtumes Legales furent différentes pour les Nobles & pour les Roturiers.

Les diverſes charges que les Nobles remplirent, & qui devinrent héréditaires ſous les derniers Rois de la ſeconde Race, donnerent lieu aux différens Titres de Nobleſſe, qui ſont aujourd'hui en uſage parmi nous, tels que ceux de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte & de Baron. Le Duc étoit le Commandant d'une Province entiere. Le Comte étoit le Juge d'une Ville & de ſon territoire, & en cas de beſoin il commandoit auſſi les troupes. Le Marquis étoit un Officier chargé de garder & de défendre une frontiere : car *Mark* en Tudeſque ſignifie Frontiere. Le Vicomte n'étoit que le Vice-gerent du Comte, dont il faiſoit les fonctions. Mais il y eut des Vicomtes qui en conſervant ce titre, devinrent plus puiſſans que bien des Comtes. Il n'eſt pas ſi aiſé de marquer quel fut l'Office de Baron & l'origine de ce nom. On croit que ce terme ſignifie ſeulement un homme, & qu'il fut employé pour ſignifier un homme diſtingué par ſon merite & par ſon courage.

Il eſt parlé dans la Loi Salique de certains Magiſtrats, qui jugeoient les Procès, & qui ſont nommés *Sagibarones*: c'eſt peut-être la vraie origine du nom de Baron. On trouve quelquefois *Farones*, au lieu de *Barones* : *Fara* ſignifie une Famille. Pour les autres divers Titres de Nobleſſe comme ceux de Banneret, de Chevalier, d'Ecuyer, & de Bachelier, ils ne furent en uſage que ſous la troiſiéme Race de nos Rois, & je ne dois pas ici en parler.

VIII.

Des Eſclaves.

Les François comme les autres Germains avant l'établiſſement de la Monarchie, avoient des Eſclaves qu'ils traitoient preſque comme leurs enfans. Ils en trouverent un plus grand nombre dans les Gaules, quand ils en firent

la conquête. Tous les Domeſtiques tant à la ville qu'à la campagne, étoient Serfs, & l'on en trafiquoit comme de vils animaux. Les guerres continuelles des François en augmenterent le nombre. Tous les priſonniers de guerre étoient mis en ſervitude, & c'étoit le plus riche butin du Soldat. On enlevoit pour cela les familles entieres; & quelques unes réduites à l'indigence, étoient obligées pour conſerver leur vie, de vendre leur liberté. Comme dans la ſuite le plus grand nombre de ces Serfs furent Sclavons ou Sclaves, on nomma tous les Serfs *Eſclaves*. Ce nom ſeul excite l'idée de la plus miſérable condition.

Cependant le ſort de tous ceux qui avoient perdu la liberté, n'étoit pas également dur, & l'on diſtinguoit diverſes ſortes de ſervitudes. Le plus grand nombre étoit de ceux qu'on nommoit ſimplement Serfs, *Servi*, & c'étoient les plus malheureux. Il y en avoit d'autres que l'on nommoit *Lites Liti* ou *Lidi*. Leur condition étoit beaucoup moins dure que celle des Serfs, & aſſez ſemblable à celle des Colons, *Coloni*, qui étoit la plus douce, & comme mitoyenne entre la condition des Libres & celle des Serfs. Ils étoient ſeulement chargés de cultiver les terres à condition de certaines redevances. C'étoient comme les Fermiers des Seigneurs; & il y a encore des Provinces en France, où les Fermiers ſont nommés *Colons*.

Il y avoit dans la Gaule diverſes manieres d'affranchir les Eſclaves, conformes aux Loix Romaines & aux Loix Barbares. On pouvoit leur donner la liberté par un Acte qui étoit nommé *Charta Ingenuitatis*, ou par un Teſtament. S. Remi & S. Perpetuë dont nous avons les Teſtamens, y affranchiſſent un grand nombre de leurs Eſclaves. Mais l'uſage des François marqué dans la Loi Salique pour rendre la liberté à un Serf, étoit différent & fort ſingulier. Le Maître conduiſoit devant le Roi ſon Eſclave, qui tenoit dans ſa main un denier comme le prix de ſa liberté, & lui ſecoüant la main il faiſoit tomber le denier à terre. Alors l'Eſclave étoit légitimement affranchi; & le Roi étoit non ſeulement le témoin, mais le garant & le défenſeur de la liberté qu'il avoit recouvrée par cette cérémonie. Ceux qui

qui avoient été Affranchis par un Ecrit, étoient nommés *Chartularii*; & ceux qui l'avoient été par un denier, étoient appellés *Denariales.*

Pour rendre plus ſacré & plus ſolemnel l'Acte de Manumiſſion, on affranchiſſoit ſouvent les Eſclaves dans l'Egliſe au pied de l'Autel, & on leur mettoit ſur la tête l'Ecrit par lequel leur Maître leur accordoit la liberté. Ces ſortes d'Affranchis étoient ſpécialement ſous la protection de l'Egliſe. Elle prenoit leur défenſe; & l'on voit dans les Conciles des Gaules pluſieurs Reglemens en leur faveur.

On ne rendoit pas toûjours la liberté entiere aux Eſclaves. Souvent on ne les affranchiſſoit qu'à condition qu'eux & leurs deſcendans payeroient un certain Cens ou Capitation annuelle, & feroient certaines corvées pour leurs anciens Maîtres. C'eſt pourquoi on nommoit ces perſonnes *Homines de capite*, ou *Homines de corpore.* Dans la ſuite des temps cette ſorte de ſervitude ne fut plus annexée qu'aux terres, & non aux perſonnes; & c'eſt par là que les Seigneurs particuliers continuerent d'avoir des Vaſſaux obligés à certaines corvées ou ſervitudes. On nomma *Vaſſaux* ceux qui tenoient des Fiefs, & *Vavaſſeurs* ceux qui tenoient des Arriere Fiefs.

IX.

De quelques uſages particuliers des François.

Je recueïlle ſous ce titre diverſes coûtumes de nos Ancêtres, dont le détail pourra ſervir à éclaircir pluſieurs points de mon Hiſtoire, qui y ont rapport. Je commence par les uſages qu'ils obſervoient pour la célébration ou la diſſolution de leurs Mariages. C'étoit le Mari qui donnoit la dot à la Femme. Il l'achetoit, pour ainſi dire, de ſes parens en leur préſentant, ſelon la Loi Salique, un ſol & un denier. Cette ſomme donnée & acceptée, étoit un engagement réciproque de contracter le Mariage. Les Princes même ne donnoient pas une ſomme plus conſidérable.

Fredeg. Epitome Gregorii Turon. c. 18. Frédégaire marque que ce fut en donnant un ſol & un denier que les Ambaſſadeurs de Clovis épouſerent Clothilde au nom de leur Maître. Mais le lendemain des Nôces au matin le Mari faiſoit à ſon Epouſe un préſent proportionné à ſon rang : c'eſt ce qu'on nommoit *Morgageniba*, c'eſt-à-dire *Préſent du Matin.* Les biens ainſi donnés étoient cenſés appartenir à la femme. C'eſt pourquoi nous voyons que les Reines de France, comme Fredegonde, avoient des Villes, où elles levoient des Impôts en leur propre nom.

De Vitis PP. c. 20. Grégoire de Tours marque que les cérémonies civiles des Fiançailles étoient que l'Epoux donnât le baiſer à ſa future Epouſe, lui mît l'anneau au doigt & le ſoulier au pied: Mais il me paroît que cet uſage étoit plûtôt propre des Gaulois que des François.

Quand un François vouloit épouſer une veuve, il étoit obligé d'en faire la demande dans une Aſſemblée publique. Alors trois perſonnes ſoûtenant de la main un bouclier élevé ſur leurs têtes, examinoient la propoſition & les motifs de ce Mariage ; & s'ils trouvoient qu'il convînt, le mari futur donnoit trois ſols & un denier. Cette ſomme nommée *Reïppus* appartenoit aux plus proches parens de la veuve du côté de ſes ſœurs : c'étoit comme le prix dont on l'achetoit.

Le Divorce étoit permis aux François par leurs Loix ; & il n'eſt pas ſurprenant qu'il fût commun parmi eux, tandis qu'ils étoient Idolâtres. Mais ce qui doit paroître étrange, c'eſt que long-temps après leur converſion, ils crurent qu'il leur étoit licite de répudier une femme qui ne leur plaiſoit plus, pour en épouſer une autre. Cet abus ſubſiſtoit encore dans le ſeptiéme ſiécle. On trouve parmi les Formules de Marculfe qui ſont de ce temps-là, le modéle d'un Acte de Divorce, où l'on marque que les Epoux tel & telle voyant que la diſcorde troubloit leur Mariage, & que la charité n'y regnoit pas, ſont convenus de ſe ſéparer & de ſe laiſſer l'un à l'autre la liberté, ou de ſe retirer dans un Monaſtere, ou de ſe remarier, ſans que l'une des Parties puiſſe le trouver mauvais, & s'y oppoſer, ſous peine d'une livre d'or d'amende. Il y eut même des Evêques de France

L. 2. For. 30.

Digitized by Google

dans le huitiéme ſiecle, qui étant plus verſés dans les uſages de la Nation que dans les Loix du Chriſtianiſme, autoriſerent ces Divorces par leurs Déciſions. Ce ne fut qu'avec le temps que la Religion vint à bout d'exterminer un abus permis par les Loix Civiles, & ſi favorable aux paſſions.

Non ſeulement un François pouvoit, ſelon les uſages de la Nation, répudier ſa femme; il pouvoit même rénoncer à ſa propre parenté. Pour cela il ſe préſentoit devant le Juge dans une Audience publique, & rompoit ſur ſa tête quatre bâtons d'Aulne, dont il jettoit les fragmens à terre. Par cette bizarre Cérémonie, il étoit cenſé ſortir de ſa famille; ſes parens ne pouvoient plus hériter de lui, & il ne pouvoit plus hériter d'eux.

La maniere de donner l'Inveſtiture de quelque bien, mérite encore d'être remarquée. Pour mettre une perſonne en poſſeſſion de quelque choſe qu'on lui avoit donnée ou venduë, on lui mettoit en main un fêtu ou un bâton, une branche d'arbre, un couteau, une épée, un livre, une motte de terre, ou quelqu'autre choſe qu'on trouvoit ſous la main: mais le plus ſouvent c'étoit une paille ou un bâton, qu'on rompoit en préſence de témoins. On en inſéroit les fragmens dans le Contrat de Vente ou de Donation, & l'on en faiſoit mention dans l'Acte.

Le Roi Gontram donna l'Inveſtiture du Royaume de Bourgogne à ſon neveu Childebert II. en lui mettant ſa lance en main. Cette lance tenoit lieu de Sceptre. Les Rois Carloman & Charlemagne ſon frere ſont peints dans un ancien Manuſcrit, tenant à la main une lance aſſez courte, dont le fer a deux crocs recourbés qui forment une eſpece de fleur de lis, & rendent par là cette lance aſſez ſemblable à la maniere dont on a dans la ſuite fait le Sceptre de nos Rois. Car dans ſon origine & ſuivant l'étymologie du mot, le Sceptre n'étoit qu'un bâton pour s'appuyer. Charlemagne en avoit un qui étoit juſtement de ſa hauteur; & il falloit qu'il fût peu différent d'un Bâton Paſtoral: car un Evêque pendant l'abſence du Roi demanda permiſſion à la Reine de ſe ſervir de ce Sceptre au lieu de Croſſe dans la célébration de l'Office divin.

Greg. l. 7. c. 33.

Monach. San-Gall l. 1 de Vit. Caroli.

X.

Des Noms & des Surnoms en uſage parmi les François.

Les Romains, & à leur imitation les Gaulois qui ſe piquoient de Nobleſſe, avoient pluſieurs noms, par leſquels on diſtinguoit en même-temps, & les perſonnes, & les familles dont elles étoient. Dans l'état floriſſant de la Republique, le premier nom étoit le nom propre, & c'étoit celui qui déſignoit la perſonne. Ainſi *Marcus Tullius Cicero* n'étoit diſtingué de ſon frere *Quintus Tullius Cicero* que par le prénom *Marcus*. Mais dans le Bas-Empire, & ſur-tout dans la Gaule, le dernier nom étoit le nom diſtinctif de la perſonne, comme on peut le voir par l'exemple de S. Avite de Vienne & de S. Gregoire de Tours, dont l'un ſe nommoit *Alcimus Ecdicius Avitus*, & l'autre *Georgius Florentius Gregorius*.

Pour les François, ils ne porterent long-temps qu'un nom ; & ce nom n'avoit aucun rapport à la famille. Le fils du Roy Childéric fut appellé Clovis, & aucun des enfans de Clovis ne porta ſon nom. Les noms François avoient une ſignification propre. Chilpéric par exemple ſignifie *puiſſant ſecours*. *Ric* ſignifie puiſſant ; & c'eſt la raiſon pourquoi tant de noms de Seigneurs & de Princes étoient terminés en *Ric* : c'eſt auſſi d'où nous eſt venu le mot de *Riche*. *Bert* qui eſt une autre terminaiſon fort commune dans les noms françois, & particuliérement dans ceux des Princes, ſignifie *illuſtre*. Au reſte, il étoit aiſé à la terminaiſon barbare de diſtinguer les noms François d'avec les noms Romains ; & c'eſt une Regle aſſez ſûre, pour diſcerner dans les premiers Conciles des Gaules les Evêques François de naiſſance, d'entre ceux qui étoient deſcendus des familles Romaines ou Gauloiſes.

Ce n'eſt pas que les Auteurs, en mettant les noms François dans une autre langue, ne les ayent ſouvent defigurés : par exemple le nom de Clovis eſt rendu communément

par *Chlodoveus Clodovechus* ou *Ludovicus*. Agathias appelle ce Prince Κλοδαιος. Caſſiodore le nomme *Luduin*: ce qui peut faire croire que c'eſt là ſon vrai nom Tudeſque, comme *Karl* étoit le vrai nom qu'on a rendu par *Carolus* & par *Charles*. Une cauſe de ces variations eſt que la plûpart des noms François avoient une aſpiration qu'on exprimoit communément par *Ch* comme *Chlotarius*, *Chilpericus Chlodoveus*; quelquefois par l'H ſeule, comme dans *Hlotharius*, *Hludovicus*, *Hilpericus*. Mais on ſupprimoit ſouvent cette aſpiration difficile à prononcer, & l'on diſoit ſimplement *Lotharius*, *Ilpericus*, *Ludovicus*, *Lothaire*, *Ilperic*, *Loüis*. Cette obſervation peut faire juger que le nom de *Loüis* eſt le même que celui de *Clovis*, dont on a retranché l'aſpiration. En effet, Caſſiodore qui appelle dans un endroit Clovis *Luduin*, le nomme ailleurs *Ludovicus*.

Sur la fin de la ſeconde Race de nos Rois, les mêmes noms s'étant multipliés, on fut obligé pour diſtinguer les perſonnes qui en avoient de ſemblables, d'y ajoûter des ſurnoms ou ſobriquets, dont l'uſage devint général & néceſſaire, quand la coûtume de donner des noms de Saints au Baptême, ſe fut établie. Ces ſurnoms ne furent pas d'abord perpétués dans les mêmes familles; & le fils en avoit ſouvent un différent de celui de ſon pere. On ne les prenoit pas même dans les Actes publics; mais pour mieux déſigner la perſonne, on écrivoit au-deſſus de ſon nom en interligne le ſobriquet qu'elle portoit; & l'on croit que c'eſt ce qui donna occaſion d'appeller ces ſobriquets *ſurnoms*. Nos Rois & nos Evêques ont gardé l'ancienne coûtume de ne ſigner que leur nom propre, qui eſt celui du Baptême. Ceux qui ſouhaiteroient connoître d'autres détails ſur les Mœurs des François, peuvent lire le curieux & ſçavant Traité qu'en a fait M. l'Abbé le Gendre Chanoine & Souchantre de l'Egliſe de Paris.

SOMMAIRE
DU TROISIEME TOME
En forme de Table Chronologique.

LIVRE VII.

L'AN de J. C.

561. *Sigebert Roi d'Auſtraſie rappelle ſaint Nicet de ſon exil.*

Vers 563. *Lettre de S. Nicet à Clodoſinde Reine des Lombards.*

Vers 564. *Lettre de S. Nicet à l'Empereur Juſtinien. Mort de Juſtinien & de S. Nicet. Ouvrages attribués à ce dernier. Caractere du Roi Charibert : ſon reſpect pour S. Martin : ſes amours criminelles.*

Vers 565. *Emerius de Saintes dépoſé par Leonce de Bourdeaux ; rétabli par Charibert. Auſtrapius Evêque de Selle en Poitou.*

567. *II. Concile de Tours. Pluſieurs exemples des vengeances de Dieu ſur les uſurpateurs des biens Eccléſiaſtiques. Charibert excommunié par S. Germain. Mort de Charibert. Hiſtoire & dépoſition de Macliau Evêque de Vannes. Reponſe des Evêques du II. Concile de Tours à ſainte Radegonde. Lettre Paſtorale de quatre Evêques de la Province de Tours au ſujet de la peſte. S. Felix de Nantes. S. Domnole du Mans. Concile de Lyon contre Salonius d'Embrun & Sagittaire de Gap. S. Tetric de Langres. Evêché de l'Arſat. Suite de l'Hiſtoire de Salonius & de Sagittaire. Mariages de Gontram, de Chilperic & de Sigebert.*

Digitized by Google

L'AN de J. C.

Mort cruelle de Galsvinthe femme de Chilperic. 568.

Ouvrages de Fortunat. 569.

Sainte Radegonde obtient du Bois de la vraïe Croix. Elle établit la Regle de ſaint Ceſaire dans ſon Monaſtere. Vers 570

IV. Concile de Paris au ſujet de Promotus prétendu Evêque de Chateaudun. Commencemens de ſaint Gregoire de Tours. Mort de S. Euphrone. 573.

Guerres civiles en France. Lettre de ſaint Germain à la Reine Brunehauld. 574.

Fredegonde fait aſſaſſiner Sigebert proclamé Roi. Brunehauld releguée à Roüen. 575.

Méroüée fils de Chilperic épouſe Brunehauld : il en eſt ſeparé & ordonné Prêtre. Gontram-Boſon refugié à S. Martin de Tours. Mêrouée ſe refugie au même aſyle. Mort de S. Germain de Paris. Mort de S. Felix de Bourges. Chilperic agit pour faire chaſſer Méroüée de l'Egliſe de ſaint Martin de Tours. 576.

Concile de Paris contre S. Pretextat de Roüen. Violences de Chilperic. Pluſieurs ſaints Solitaires & Abbés. 577.

Concile de Braine. Chilperic tombe dans l'Héréſie de Sabellius : Gregoire de Tours & S. Salvi l'en detrompent. Troubles dans l'Egliſe de Tours. Mort de S. Agricole de Chalon ſur Saone, de ſaint Dalmace de Rhodez, de ſaint Maurile de Cahors, de ſaint Elaphe de Châlons ſur Marne. Sentimens de penitence que montre Fredegonde. Mort de deux Princes fils de Chilperic. Nouveaux crimes de Fredegonde. Courage de la Princeſſe Ingonde pour la défenſe de ſa Foi. 580.

Zéle de Chilperic pour la converſion des Juifs. Diſpute de ce Prince & de Gregoire de Tours avec un Juif. S. Avite Evêque d'Auvergne baptiſe 500. Juifs. I. Con- 581.

cile de *Mâcon. Concile de Lyon. Synode d'Auxerre. Lettre du Pape Pelage à ſaint Aunaire. Reglemens de ſaint Aunaire. Mort de la Reine Auſtrechilde & du Comte Nantin.*

582. *Mort de ſaint Felix de Nantes, & du Duc Chrodin inſigne bienfaiteur des Egliſes. Miracles de ſaint Martin en Eſpagne.*

583. *Guerres civiles entre les Rois de France. III Concile de Lyon. Pieté de Gontram. Fondation du Monaſtere de ſaint Marcel de Chalon ſur Saone.*

584. *I Concile de Valence. Diſpute de Gregoire de Tours avec un Arien. Aſſaſſinat de Chilperic : ſon caractere : ſes funerailles. Violences exercées contre Etherius Evêque de Liſieux. Martyre de ſaint Louvent. Mort de ſaint Salvi d'Albi. Hiſtoire de cet Evêque. S. Salve Evêque d'Amiens.*

LIVRE VIII.

584. *Fredegonde ſe refugie dans la Cathedrale de Paris. Gontram vient à Paris. Il fait punir Eberulfe accuſé d'avoir aſſaſſiné Chilperic. S. Prétextat rétabli ſur le Siége de Roüen.*

585. *Aventures de Gondebaud qui ſe diſoit fils de Clothaire I. Gontram fait faire le Procès aux Evêques du Parti de Gondebaud. Arrivée de Gontram à Orleans : ce qu'il y fit. II Concile de Mâcon. Procedures faites contre les Evêques du parti de Gondebaud. S. Evance de Vienne. S. Sulpice le Severe Evêque de Bourges. S. Ferreol de Limoges. S. Véran ou Vrain de Cauaillon. Carterius de Perigueux. Badégiſile du Mans. Bertram de Bourdeaux. Conſtitution de Gontram dreſſée au Concile*

L'AN de J. C.

cile de Mâcon.

Mort d'Hermenigilde, & de la Princeſſe Ingonde. Diſcours de Gontram aux Généraux de ſes Troupes, qui avoient été battus. On attente à la vie de Gontram. Fredegonde fait aſſaſſiner ſaint Pretextat de Roüen. Attentats de Fredegonde contre la vie de Childebert. 86.

Vertus de ſainte Radegonde: ſa mort: ſes funerailles. Mort funeſte du Duc Gontram-Boſon, S. Ageric de Verdun. S. Magneric de Treves. Converſion du Roi Recarede. Faux miracles des Hérétiques. Converſion des Goths de la Province de Narbonne. III Concile de Tolede. Concile de Narbonne. 587.

Childebert II. envoye Grégoire de Tours en Ambaſſade vers Gontram. Charité de ſaint Théodore de Marſeille pendant la peſte. Oeuvres de pieté du Roi Gontram: ſes miracles. 588.

Courage d'une fille pour la conſervation de ſa chaſteté. Troubles & ſcandales arrivés dans le Monaſtere de ſainte Croix de Poitiers par la revolte de la Princeſſe Chrodielde, & de pluſieurs autres Religieuſes. 589.

Suite de ces troubles. Ce que les Rois & les Evêques firent pour les terminer. Concile de Mets où Gilles Evêque de Rheims fut dépoſé. Quelques autres Conciles tenus vers le même temps. Diſpute de Gregoire de Tours avec un Prêtre Sadduccéen de ſon Egliſe. Fanatiſme d'un faux Prophête de Berri. Autres impoſteurs. Etabliſſement du Monaſtere de Luxeu. Hiſtoire de ſaint Colomban: ſa Regle. 590.

Maladie & Baptême du jeune Roi Clothaire. Mort de Ragnemode Evêque de Paris, & de ſaint Sulpice le 591.

Severe Evêque de Bourges. Gregoire de Tours fait la Dédicace de ſa Cathédrale. Les Juifs de Provence s'adreſſent à ſaint Gregoire Pape. Lettre de ſaint Gregoire à leur ſujet. Mort du ſaint Roi Gontram.

594. *Pelerinage de Gregoire de Tours à Rome.*

595. *Mort de ſaint Gregoire de Tours : ſon caractere & celui de ſes Ouvrages. Zele du Pape ſaint Gregoire pour reformer les abus de l'Egliſe de France. Ses Lettres à ſaint Virgile d'Arles, aux Evêques de France, & au Roi Childebert. Conſtitution du Roi Childebert II.*

596. *Mort du Roi Childebert II. S. Gregoire Pape procure la Converſion des Anglois : Miſſion qu'il leur envoye. Lettres qu'il écrit en France à ce ſujet. Converſion du Roi Ethelbert. Privilege accordé par ſaint Gregoire aux Religieuſes de ſaint Caſſien de Marſeille.*

597. *Ordination de ſaint Auguſtin de Cantorberi. Queſtions concernant l'Egliſe des Gaules, qu'il propoſe à ſaint Gregoire. Lettre de ce Pape bien glorieuſe à Brunehauld. Il envoye le* Pallium *pour Siagrius d'Autun. Lettre qu'il écrit à ce ſujet à Brunehauld contre la Simonie & contre les Défenſeurs des trois Chapitres. Mort & caractere de Fredegonde.*

598. *S. Gregoire écrit pluſieurs Lettres pour faire aſſembler un Concile National en France. Lettres de ce Pape à Sérene Evêque de Marſeille touchant les Images. Sa Lettre à ſaint Arige Evêque de Gap.*

599. *Lettre de ſaint Gregoire à ſaint Didier de Vienne, ſur ce qu'il enſeignoit la Grammaire. Diverſes autres Lettres de ce Pape. Brunehauld chaſſée d'Auſtraſie ſe retire en Bourgogne.*

600. *Nouvelles inſtances de ſaint Gregoire pour la tenuë d'un*

L'AN de J. C.

Concile. Guerres civiles entre les Rois de France.

Lettre de ſaint Gregoire à Brunehauld contre l'impudicité des Clercs. 601.

Brunehauld conſent à la tenuë d'un Concile. Queſtions qu'elle fait propoſer à ſaint Gregoire : Reponſes de ce Pape. Privileges accordés par ſaint Gregoire aux Monaſteres bâtis à Autun par Brunehauld. S. Etherius de Lyon. S. Arige de Gap. S. Lezin d'Angers. Pallade de Saintes. Elevation des Reliques de ſaint Victor Martyr, 602.

LIVRE IX.

Uſage particulier de ſaint Colomban ſur la Pâque : ſa Lettre à ſaint Gregoire, & aux Evêques des Gaules aſſemblés à ſon ſujet. 602.

Autre Lettre de ſaint Colomban pour la défenſe de cet Uſage. Perſecution ſuſcitée par Brunehauld à ſaint Didier de Vienne, qui eſt dépoſé & relégué. 603.

Martyre de ſaint Didier. Généreuſe liberté de ſaint Colomban. 607.

S. Colomban relégué à Beſançon : il revient à Luxeu. 608.

Colomban chaſſé de Luxeu, & conduit à Nantes. Miracles & prédictions qu'il fait ſur la route. Lettre qu'il écrit de Nantes à ſes Religieux. Il paſſe à la Cour du Roi Clothaire. 609.

Diſcorde allumée entre Thierri & Theodebert. Colomban paſſe à la Cour d'Auſtraſie, & de-là à Bregents. 610.

Guerre entre Thierri & Theodebert. Colomban conſeille à Theodebert de ſe faire Clerc. Theodebert vaincu & mis à mort. S. Colomban paſſe en Italie. Commencement du Monaſtere de ſaint Gal, de celui de Di- 611.

ſentis, de celui de Lure, & de celui de Bobio. Lettre de ſaint Colomban à Boniface IV. en faveur des trois Chapitres.

613. *S. Romaric perſecuté par le Roi Thierri. Mort du Roi Thierri. Mort Tragique de la Reine Brunehauld.*

Vers 614 *Mort de ſaint Colomban. S. Attale Abbé de Bobio. Sainte Ruſticle Abbeſſe d'Arles. S. Loup Evêque de Sens exilé. S. Winebaud Abbé de Troyes. Concile National de Paris. Conſtitution du Roi Clothaire pour l'obſervation des Canons de ce Concile.*

616. *Aſſemblée des Evêques & des Seigneurs à Boneüil. S. Auſtregiſile de Bourges, S. Bertram du Mans: ſon Teſtament. S. Bethaire de Chartres. S. Céran de Paris. S. Euſtaſe Abbé de Luxeu obtient la grace d'un Evêque rebelle. Il guerit ſainte Fare. Fondation de Fare-Moûtier. Teſtament de ſainte Fare.*

617. *Commencemens de ſainte Salaberge.*

Vers 618. *Commencemens de ſaint Valleri : ſes Miſſions. S. Blimond.*

Vers 620. *S. Amet convertit ſaint Romaric qui ſe fait Moine à Luxeu. Fondation de Remiremont.*

Vers 622. *Revolte d'Agreſtin Moine Apoſtat & Schiſmatique.*

Vers 623. *Concile de Mâcon pour examiner les accuſations d'Agreſtin. S. Amet & Romaric ſéduits par Agreſtin: ce Novateur tâche en vain de ſéduire ſainte Fare. Mort funeſte d'Agreſtin. Penitence de ſaint Amet : ſa mort.*

625. *Mort de ſaint Euſtaſe. Valdebert Abbé de Luxeu. S. Gal. Concile de Rheims. Statuts Synodaux attribués à Sonnace. Commencemens de ſaint Sulpice le Débonnaire : ſon Epiſcopat. S. Modoald de Treves. S. Cunibert de Cologne, S. Donat de Beſançon. S. Arnoux de*

Mets. S. Cagnou de Laon. S. Anſeric de Soiſſons. S. Regnebert de Bayeux. S. Mainbeuf d'Angers. S. Chadoind du Mans. S. Longis. Sainte Onoſlette. de J. C.

Zéle de Clothaire contre les Mariages inceſtueux. 626.

Mort de Clothaire II. Regne de Dagobert : ſes belles qualités. 628.

Aſſaſſinat de Ruſtique Evêque de Cahors. Election de ſaint Didier ſon frere. Lettres de Dagobert qui confirment cette Election. Lettres de la mere de ſaint Didier à ſon fils. Commencemens de ſaint Amand Apôtre de la Belgique : ſon Apoſtolat, & ſes miracles. Samon Marchand François Roi des Sclavons. S. Amand exilé par Dagobert. 629.

S. Amand rappellé de ſon exil pour baptiſer le fils de Dagobert. Monaſteres fondés par ſaint Amand. S. Paul de Verdun. Le Bienheureux Pepin de Landen Maire du Palais. Commencemens de ſaint Oüen & de ſaint Eloi. 630.

Fondation du Monaſtere de Solignac, & d'un Monaſtere de Religieuſes à Paris par ſaint Eloi. 631.

Fondation du Monaſtere de Joüarre. Vers 634.

Fondation du Monaſtere de Rebais par ſaint Oüen. S. Judicael Roi ou Comte de Bretagne, vient faire ſatisfaction à Dagobert. 636.

Judicael offre ſa Couronne à ſon frere Joſſe, qui la refuſe, & ſe retire dans le Ponthieu. Judicael ſe fait Moine. Liberalités de Dagobert envers les Egliſes. Maniere édifiante dont ſaint Eloi faiſoit ſes pelerinages. Miracles de ſaint Eloi. S. Pallade d'Auxerre. S. Riquier ; Fondation du Monaſtere qui porte ſon nom. S. Faron Evêque de Meaux. 637.

L'AN de J. C.

S. Omer Evêque de Teroüanne & de Boulogne.

637. *Mort du Roi Dagobert : Loix qu'il a corrigées : ſes fondations. S. Liephard.*

638.

639. *Monothelites en France. VI Concile d'Orleans.*

640. *Ordination de ſaint Oüen Evêque de Roüen & de ſaint Eloi Evêque de Noyon. S. Romain de Roüen. Miſſion de ſaint Eloi à Gand. Invention qu'il fait des Reliques de ſaint Quentin.*

643 *S. Germer. S. Vandrille. S. Filibert Abbé & Fondateur de Jumiege. S. Baudri. Sainte Beuve. S. Frodobert. S. Ciran. S. Landelin. S. Selerin & ſaint Serené. S. Theodulfe ſurnommé Babolein. S. Léobard. Martyre de ſaint Germain Abbé de Granfel. S. Maxime Abbé & Martyr. Sainte Salaberge. Fondation de ſaint Jean de Laon. Sainte Anſtrude. S. Bodon Evêque de Toul.*

Vers 646. *S. Furſi paſſe en France & établit le Monaſtere de Lagni. Fondation de ſaint Pierre des Foſſés dit* S. Maur. *Fondation de Fleuri, dit* S. Benoît ſur Loire. *S. Clair Abbé de ſaint Marcel de Vienne. S. Goar. Fondation de Malmedi & de Stavelo. Mort du B. Pepin de Landen. La B. Itte femme de Pepin : Sainte Gertrude ſa fille. Fondation de Nivelle. Fondation de Marchiennes. S. Bavon Diſciple de ſaint Amand. S. Livin.*

647. *S. Amand élevé ſur le Siége de Maſtricht. La Regle du Maître*

On a omis de marquer dans l'Errata la faute ſuivante p. 356. ligne 1. *pour la même dignité*, liſez *pour les Ordres & les Dignitez de l'Egliſe.*

HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE SEPTIE'ME.

L'AN 561.

LES nouveaux Rois François étoient d'un caractere bien différent : on pouvoit reconnoître aux vices de Charibert & de Chilpéric (*a*), les enfans de Clothaire, & aux vertus de Gontram & de Sigébert, les petits fils du grand Clovis. Sigébert commença ſon régne par rappeller ſaint Nicet de Tréves, de l'éxil ou Clothaire l'avoit envoyé pour avoir eu le courage de

Sigébert rappelle S. Nicet de ſon exil.

(*a*) Fortunat nous apprend que *Chilpéric* en langue barbare, c'eſt-à dire, Tudeſque, ſignifie *puiſſant ſecours*, *adjutor fortis*. En effet, *ric* ſignifie *puiſſant* : & c'eſt d'où nous eſt venu le nom de *riche*.

L'AN 561. l'excommunier au ſujet que nous avons dit. Ce ſaint Evêque avoit eu la douleur de ſe voir abandonné dans ſa diſgrace de la plûpart de ſon Clergé, & même de pluſieurs de ſes Confreres: car le plus grand malheur des mauvais Princes, c'eſt qu'ils ne manquent gueres de trouver, même parmi les Miniſtres du Seigneur, des hommes qui les flatent dans leurs déſordres: Saint Nicet demanda un jour à un Diacre qui l'avoit ſuivi, s'il ne vouloit pas auſſi l'abandonner. Le Diacre lui ayant proteſté qu'il lui ſeroit conſtamment fidele, le ſaint Evêque lui dit: » Par-« ce que vous avez ces ſentimens, je vous dirai que « demain à cette heure je ſerai rétabli dans mon « Egliſe.

Greg. Tur. Vit. PP. c. 17.

En effet, le lendemain dès le matin, il reçut un courier avec des lettres de Sigébert, qui le rappelloit à Tréves. Ce Prince en lui apprenant la mort de Clothaire, lui marquoit, qu'il ne vouloit pas prendre poſſeſſion de ſon Royaume, ſans avoir l'amitié d'un ſaint Evêque, qui pouvoit par ſes prieres & par ſes conſeils l'aider à porter le poids de ſa Couronne. Saint Nicet ayant été ainſi rappellé, ne fit aucun reproche à ceux de ſon Clergé qui l'avoient ſi lâchement abandonné. Mais plus il leur fit ſentir par ſes bontés qu'il avoit oublié leur faute, moins ils l'oublierent eux-mêmes. Du reſte, il montra plus de fermeté & plus de courage que jamais, pour s'oppoſer aux paſſions des hommes, & ſur-tout des Grands de la terre. Il ne laiſſoit échaper aucune occaſion de leur annoncer la loi de Dieu. La converſion des Princes Barbares & Hérétiques devint même l'objet

de ſon zéle ; & s'il n'eut pas la conſolation de la procurer, il eut le mérite d'y avoir travaillé. Vers l'An 563.

Alboin Roi des Lombards *(a)*, qui paſſa quelques années après en Italie, commençoit à remplir l'Occident de la gloire & de la terreur de ſon nom. Ce Prince profeſſoit l'Arianiſme ; & on craignoit de retrouver en lui un autre Alaric & un autre Totila. Il en avoit en effet la férocité & la valeur. Mais comme il avoit épouſé Clodoſinde fille de Clothaire, on ſe flata qu'une Princeſſe Françoiſe & Catholique lui inſpireroit de la modération, & pourroit même le gagner à la vraie foi. Cette Reine ayant envoyé une Ambaſſade aux Rois François ſes freres, ſaint Nicet prit cette occaſion de lui écrire pour l'exhorter à travailler de tout ſon pouvoir à la converſion du Roi ſon mari. Après avoir loüé Clodoſinde de ſa piété, de ſon amour pour la Religion, de ſa tendreſſe pour les pauvres, il fait les vœux les plus ardens pour la converſion du Roi des Lombards, auquel il la conjure d'expliquer cette lettre. Il y rapporte pluſieurs textes de l'Ecriture propres à établir la foi de la Trinité, & à répondre aux objections des Ariens.

Lettre de S. Nicet à Clodoſinde Reine des Lombards.

Le ſaint Evêque tire enſuite des miracles qui ſe font tous les jours dans les Egliſes Catholiques, & jamais dans les Egliſes Ariennes, un argument plus

Epiſt. Nicet. ad Clodoſindam. T. 1. Conc. Gall. p. 312.

(a) Les Lombards étoient originaires de Scandinavie. Après s'être fixés quelques temps en Pannonie, ils paſſerent en Italie l'an 568, conduits par Alboin leur Roi ; & ils y fonderent un Royaume qui ſubſiſta juſqu'au regne de Charlemagne. Paul Diacre dit qu'ils furent nommés Lombards, à cauſe qu'ils portoient la barbe longue : Voſſius prétend que ce fut parce qu'ils avoient de longues haches qu'on appelloit *Baerd* ; & que c'eſt delà que nous vient le mot de *hallebarde*, qui ſignifie une hache luiſante.

Vers l'An 563. proportionné à la portée d'un Prince peu verſé dans la Théologie. « Que le Roi Alboin, dit-il, envoye à « ſaint Martin de Tours le jour de ſa fête qui eſt « l'onziéme de Novembre. C'eſt-là où, ſans parler des « lépreux & de tant d'autres ſortes de malades qui y « reçoivent tous les ans la guériſon, nous voyons les « aveugles éclairés, les ſourds entendre, & les muets « parler.... Que dirai-je des ſaints Evêques, Ger- « main (d'Auxerre), Hilaire (de Poitiers), & Loup « (de Troyes) qui opérent tant de merveilles dans « leurs Egliſes, que je n'ai pas de termes aſſez élo- « quens, pour les exprimer? Les Démons ſont con- « traints d'y reconnoître le pouvoir de ces ſerviteurs « de Dieu. Je vous le demande: voit-on rien de « ſemblable dans les Egliſes des Ariens? Non, ces « malins Eſprits ſentent que Dieu & les Saints n'y « habitent pas: le Démon n'exorciſe pas le Démon. « Que dirai-je encore des ſaints Remi & Médard que « vous avez connus, je crois; & comment rapporter « tous les miracles que nous voyons s'opérer par « leurs mérites?

Les vrais miracles ne s'opérent que dans l'Egliſe Catholique.

» Vous avez entendu raconter à vôtre ayeule « Clothilde, comment elle vint en France, & com- « ment elle convertit le Roi Clovis à la foi Catho- « lique. Comme c'étoit un Prince fort prudent, il « ne voulut pas ſe rendre, qu'il n'eût connu la vé- « rité: mais auſſi dès qu'il en eut vû les preuves, il ſe « proſterna humblement à la porte de l'Egliſe de S. « Martin, & s'y fit baptiſer ſans délai. Or vous ſça- « vez quelles victoires ce grand Prince remporta de- « puis ſon Baptême contre les Rois hérétiques, Ala-

ric & Gondebaud ; & quels biens ſes enfans ont » poſſédés ſur la terre. Les qualités du Roi Alboin, « & toutes les merveilles que la Renommée en pu- » blie, nous font deſirer ardemment qu'il ouvre les » yeux à la vérité. Dieu de bonté, qui êtes la gloire » des Saints, & le ſalut de tous, communiquez-vous » à lui. Et vous, grande Reine, réjoüiſſez l'Egliſe par » une ſi belle conquête : ne vous laſſez pas de prier » & de preſſer. Vous ſçavez ce que dit l'Ecriture que » *le mari infidéle ſera ſauvé par la femme fidéle.* Donnez » y vos ſoins & vos veilles : c'eſt par là que vous ferez » triompher la nation des Lombards de tous ſes en- » nemis, & que vous nous remplirez de la plus ſen- » ſible conſolation. C'eſt à vôtre propre ſalut que » vous travaillerez, en travaillant à celui de vôtre » mari. »

Vers l'An 563.

1. Cor. 7. 14.

Alboin ne ſe rendit pas aux remontrances de ſaint Nicet & de la Reine Clodoſinde : mais après avoir fondé par ſa valeur un nouvel Etat en Italie ſur les débris de celui des Goths & des Grecs, il périt miſérablement par les embûches de Roſemonde ſa ſeconde femme. Il avoit obligé cette Princeſſe dans un feſtin ſolemnel de boire dans le crane de ſon propre pere, qu'il avoit tué autrefois : elle eut tant d'horreur de cette barbarie, qu'elle immola à ſon reſſentiment & aux manes de ſon pere la vie de ſon mari.

Paul Diac. l. 2.

Le zéle de ſaint Nicet le rendoit comme l'Apôtre de toutes les Têtes couronnées ; & il annonçoit les jugemens de Dieu à tous les Princes de la terre, qui s'écartoient des routes du ſalut. Un Prêtre nommé Lactance étant venu de Grece dans la Gaule, pour

Vers l'An 564. y viſiter les lieux célébres par la dévotion des Fidéles, apprit à ce ſaint Evêque de Tréves que l'Empereur Juſtinien étoit tombé dans l'Héréſie des *Incorruptibles*. Cette nouvelle Secte, rejetton d'Eutychès, enſeignoit que le Corps de Jeſus-Chriſt avoit été formé incorruptible; de ſorte qu'il n'avoit été ſuſceptible d'aucune altération, non pas même des ſentimens que peuvent exciter les paſſions les plus naturelles, comme la faim & la ſoif. Nicet en prit occaſion d'écrire à cet Empereur; & il le fit avec la force & l'autorité, que le zéle & la ſainteté peuvent donner à un ancien Evêque, accoûtumé depuis long-temps à ne craindre que le Seigneur dans l'exercice de ſon Miniſtere.

Lettre de S. Nicet à l'Empereur Juſtinien. *T. 2. Conc. Gall. p. 321.*

« Vous brilliez dans le monde comme un ſoleil, « dit-il à Juſtinien, & l'éclat de vôtre gloire faiſoit « nôtre joie: mais aujourd'hui vôtre chûte fait nôtre « triſteſſe & nôtre humiliation. Quel eſt le ſéduc- « teur qui vous a trompé, en vous portant à tâcher « de détruire des Myſteres, pour leſquels les Apôtres « & Jeſus-Chriſt même ont ſouffert la mort? C'eſt « l'ennemi artificieux qui a ſéduit Adam, pour lui « faire manger du fruit défendu, & qui a précipité « Judas dans le feu éternel, en lui faiſant regarder Je- « ſus-Chriſt comme un pur homme. Grand Prince, « ſouvenez-vous de ce que vous avez promis à vô- « tre Baptéme, & de la foi que vous y avez profeſſée. « Vous avez proteſté que vous croyiez un ſeul Fils « en deux natures avec le Pere & le ſaint Eſprit: qu'a- « vez-vous fait, que vous êtes vous préparé en vous « écartant de cette foi?... Mais il eſt encore temps,

si vous voulez revenir.... Nous vous en conju- » Vers l'An
rons par ces lettres au nom de Jesus-Christ nôtre » 564.
Redempteur.... Pressez-vous, & ne différez pas »
un seul moment. Car si la mort vous surprend »
dans cet état, l'Enfer sera vôtre partage. Réjoüis- »
sez par vôtre retour l'Eglise affligée de vôtre éga- »
rement.... Car sçachez que l'Italie, l'Afrique, »
l'Espagne & la Gaule, pleurent vôtre perte, & »
anathématisent vôtre nom. Si donc vous ne détrui- »
sez pas ce que vous avez fait, & si vous ne criez »
pas à haute voix: *Je me suis égaré, j'ai été dans l'er-* »
reur, j'ai péché, anathéme à Nestorius, anathéme à »
Eutychès, vous serez précipité avec eux dans les »
supplices éternels. »

On ne sçait si Justinien reçut cette lettre: car il mourut peu de temps après qu'elle eut été écrite, & comme il étoit sur le point de faire publier par tout l'Empire un Edit en faveur de l'Héresie des *Incorruptibles*. Ce fut un Prince dont on a dit beaucoup de bien & beaucoup de mal, sans blesser la vérité. On loüe la sagesse de ses Loix, & sa magnificence à bâtir des Eglises (*a*) & des Hôpitaux: mais on blâme son avarice, & la démangeaison qu'il eut toûjours de juger des matieres de Religion: sans quoi il auroit mérité par l'éclat de son regne d'être comparé aux Constantins & aux Théodoses.

Cette lettre de saint Nicet fut un des derniers mo-

(*a*) L'Eglise de sainte Sophie de Constantinople, c'est-à-dire, de la Sagesse Eternelle, est le plus illustre monument de la magnificence de Justinien. Ce superbe édifice, qui sert aujourd'hui de Mosquée aux Infidéles, a passé pour une des merveilles du monde. L'Autel fut fait d'or & d'argent fondu, avec une quantité prodigieuse de différentes pierres précieuses. Justinien contemplant cette magnifique Eglise le jour de la Dédicace, s'écria: *Gloire à Dieu: je vous ai vaincu, Salomon.*

Vers l'An 564. numens de ſon zéle. Il alla bien-tôt après en recevoir la récompenſe, étant mort vers l'an 565. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Maximin, où ſon tombeau ne tarda pas à devenir célébre par un grand nombre de miracles. L'Egliſe honore ſa mémoire le 5 de Décembre. On fait ce ſaint Evêque Auteur de deux Opuſcules; l'un intitulé, *des veilles des ſerviteurs de Dieu*; & l'autre, *de l'utilité de la Pſalmodie*. Il marque dans le premier que les perſonnes infirmes & délicates ne doivent pas regarder comme une choſe trop pénible de donner à Dieu pour aſſiſter à l'Office une partie des deux nuits, du Samedi & du Dimanche: ce qui montre que les Fideles s'aſſembloient encore le Samedi au ſoir pour l'Office de la nuit. Dans le ſecond, après avoir dit qu'on trouve dans les Pſeaumes des actes & des modeles de toutes les vertus, & des leçons pour tous les états, il ajoûte: «Mais ce qu'il y a de plus excellent, c'eſt qu'en chantant ces divins Cantiques, nous chantons les Myſteres même de J. C. Sa Génération y eſt exprimée, ſa Paſſion y eſt dépeinte comme dans un tableau, la gloire de ſa Réſurrection s'y manifeſte; on nous y montre la place qu'il occupe à la droite du Pere; on y décrit l'appareil de ſon ſecond avénement, & du jugement qu'il doit faire des vivans & des morts, &c.» Faut-il s'étonner que les Fideles trouvent tant de conſolation, tant de lumieres, & tant d'onction dans la lecture ou dans le chant des Pſeaumes? Quelques Ecrivains ont auſſi attribué à S. Nicet l'Hymne *Te Deum*: mais comme il en eſt parlé dans la Régle de ſaint Benoît, l'Auteur doit être plus ancien.

Ouvrages attribués à ſaint Nicet.

T. 3. Spicil. p. 9.

Saint

Saint Magneric qui fut ſucceſſeur de ſaint Nicet dans le Siége de Tréves, avoit été ſon diſciple, auſſi-bien que S. Iriez Abbé d'Atane, dont nous aurons occaſion de parler ailleurs. C'eſt ce dernier qui raconta à Grégoire de Tours les particularités de la vie de ſaint Nicet, que nous avons rapportées. « Et il ne faut pas ſoupçonner, ajoûte ce ſaint Evêque, » que cet Abbé ait voulu m'en impoſer; puiſque » quand il me racontoit ces merveilles, il opéroit » lui-même des miracles, rendant la vûë aux aveu- » gles, guériſſant les paralytiques, & chaſſant les « Démons du corps des Energuménes. » Quand on » rapporte des miracles ſur l'autorité de pareils témoins, doit-on craindre de ne pas trouver croyance de la part de ceux, en qui un eſprit d'incrédulité n'a pas éteint les lumieres de la raiſon ? Vers l'AN 564. *Greg. Turon. in V.t PP. c. 17.*

Charibert Roi de Paris montra au commencement de ſon Regne, des qualités qui ſervirent quelque temps de voile à ſes vices, & qui firent croire à ſes ſujets, qu'il avoit hérité des vertus de Childebert, auſſi bien que de ſon Royaume. Il étoit doux, affable, pacifique, amateur des belles Lettres, pour leſquelles il avoit du goût, entendant le Latin, & le parlant comme ſa langue naturelle. Dès qu'il fut ſur le Thrône, il confirma la Conſtitution que nous avons rapportée de Clothaire, & il montra ſur-tout une grande vénération pour ſaint Martin. Clothaire avoit exempté de tributs les habitans de Tours par reſpect pour ce Saint; & Charibert, en recevant leur ſerment de fidélité, ratifia volontiers ces priviléges. Cependant le Comte Gaiſon ayant trou- Caractere de Charibert. *Fort. l. 6. Car. 4.* *Conc. 2. Turon. c. 20.* Reſpect de Charibert pour S. Martin. *Greg. Tur. l. 9. c. 30.*

Vers l'An 564. vé un ancien état des impôts, voulut les lever dans la ville de Tours: le ſaint Evêque Euphrone s'y oppoſa avec fermeté; & ſur ſes oppoſitions Gaiſon envoya au Roi le rôle des taxes dont il s'autoriſoit. Mais le Roi l'ayant lû, le jetta auſſi-tôt au feu par la crainte de s'attirer l'indignation de ſaint Martin: il renvoya même à l'Egliſe de Tours tout l'argent qui avoit déja été levé.

Tels furent les heureux commencemens de Charibert. Mais un infame concubinage ternit bien-tôt l'éclat de ces premieres vertus, & engagea ce jeune Prince dans tous les vices que l'impudicité traîne après elle. La Reine Ingoberge ſon épouſe, avoit à ſon ſervice deux ſœurs, Marcovefe & Méroflede, filles d'un ouvrier en laine. Le Roi conçut pour elles une violente paſſion malgré la baſſeſſe de leur naiſſance, & quoique Marcovefe fût conſacrée à Dieu. La Reine croyant le détacher de ces nouvelles amours, lui fit remarquer un jour le pere de ſes maîtreſſes, qui travailloit de ſon métier. Mais le Roi ne s'en offenſa que contre la Reine: il la répudia, & épouſa Méroflede. Il eſt difficile de s'arrêter, quand on a une fois franchi les bornes de la pudeur. Quelque temps après, Charibert épouſa encore la fille d'un berger nommée Théodechilde; & pour mettre enfin le comble au ſcandale, il mit auſſi au nombre de ſes femmes Marcovéfe, nonobſtant qu'elle fût ſœur de Méroflede qu'il avoit déja épouſée, & qu'elle portât encore l'habit de Religieuſe.

Amours criminelles de Charibert. *Greg Tur. l. 4. c. 26.*

Une paſſion ſi aveugle & ſi criminelle éteignit dans le cœur de Charibert les ſentimens de bonté & de

modération, qu'il avoit montrés juſqu'alors; & d'un Prince débauché, elle ne tarda pas à en faire un Prince violent & emporté, comme il parut dans l'affaire ſuivante. S. Léonce de Bourdeaux ayant aſſemblé à Saintes le Concile de ſa Province, y dépoſa Emérius de Saintes, prétendant que ſon Ordination n'étoit pas légitime; parce qu'elle n'avoit été faite qu'en vertu d'un Décret de Clothaire, & ſans la participation du Métropolitain: ce qui étoit manifeſtement contre les Canons du dernier Concile de Paris, où Léonce s'étoit trouvé. On élût en ſa place Héraclius Prêtre de Bourdeaux; & l'on envoya le Prêtre Nuncupat porter l'Acte d'élection à Charibert, pour obtenir ſon conſentement. En paſſant par Tours, l'Envoyé préſenta ce Décret à ſigner à ſaint Euphrone: mais ce ſaint Evêque qui connoiſſoit Charibert, & que d'ailleurs cette affaire ne regardoit pas, ne jugea pas à propos d'y ſouſcrire. Nuncupat s'étant préſenté devant le Roi, lui dit: *Prince, le Siége Apoſtolique vous ſaluë.* Charibert répondit: *Etes vous allé à Rome* (a) *pour m'apporter des compliméns du Pape?* C'eſt vôtre Pere Léonce, reprit Nuncupat, & les Evêques de ſa Province, qui m'envoyent pour vous faire ſçavoir qu'Emé-

Vers l'An 565.

Emérius de Saintes dépoſé par S. Léonce & rétabli par Charibert.

Greg. Tur. l. 4. c. 26.

(a) Dans les anciennes éditions de Grégoire de Tours & dans celles des Conciles des PP. Sirmond, Labbe & Hardoüin, où ce texte de Grégoire eſt rapporté, on lit *Turonicam urbem*, au lieu de *Romanam* que demande le ſens, & que le P Ruinart a mis dans ſon édition ſur la foi de quelques Manuſcrits. Je dis que le ſens demande qu'on liſe *Romanamurbem*. Car quoiqu'on donnât encore le nom de *Papa* ou d'*Apoſtolicus* aux Evêques, il n'en eſt pas moins certain que quand on nommoit ſimplement le *Pape* ou le *Siege Apoſtolique*, on entendoit communément l'Evêque ou le Siége de Rome. Les Canons des Conciles d'Orléans, où l'Egliſe Romaine eſt ſouvent nommée ſimplement *Apoſtolica ſedes*, & la lettre de ſaint Léon de Sens, où le ſouverain Pontife n'eſt déſigné que par le nom de *Pape*, en ſont des preuves.

Vers l'An 565. « rius a été dépoſé du Siége de Saintes, qu'il avoit « obtenu contre les Canons ; & voici le Décret d'u- « ne autre élection qu'ils vous prient de confirmer. A ces paroles le Roi frémiſſant de colere contre cet Envoyé, *Quoi ! penſes-tu donc*, lui dit-il, *qu'il ne reſte plus d'enfans de Clothaire, pour ſoûtenir ce qu'il a fait ?* Et auſſi-tôt le chaſſant de ſa préſence, il le fit mettre ſur un chariot plein d'épines, ce qui étoit une marque d'opprobre, & le fit ainſi conduire en exil. Il envoya en même-temps à Saintes, pour faire rétablir Emérius, & condamna Léonce qui l'avoit dépoſé, à mille ſols d'or d'amende, & les autres Evêques à proportion.

Ce reſpect apparent de Charibert pour ce qu'avoit ordonné Clothaire, n'étoit qu'un voile ſpécieux dont il vouloit pallier ſes violences. Il ne ſuivit pas même toûjours en nommant aux Evêchés, les diſpoſitions faites par ſon pere : en voici un exemple. Clothaire avoit témoigné une tendre affection & une vive reconnoiſſance pour le Duc Auſtrapius, qui avoit beaucoup ſouffert pour ſon ſervice dans la derniere guerre civile. En effet ce Duc ayant été obligé de ſe refugier dans l'Egliſe de ſaint Martin de Tours, Chramne qui n'oſa le forcer dans un ſi ſaint aſyle, défendit ſous de griéves peines de lui porter aucune nourriture. Les Magiſtrats ſe mirent en devoir de faire exécuter ces ordres que le peuple mépriſoit par reſpect pour ſaint Martin ; & le Juge de la ville ayant apperçu quelqu'un qui portoit de l'eau au Duc, il lui arracha le vaſe des mains. Mais ſaint Martin ne tarda pas à venger l'outrage qu'on lui

Le Duc Auſtrapius ſe refugie à S. Martin de Tours. *Greg. Tur. l. 4. c. 18.*

faiſoit; & ce Magiſtrat étant mort ſubitement la nuit ſuivante, chacun s'empreſſa de porter des rafraîchiſſemens au réfugié. Vers l'An 565.

Il eſt facile de ſe détacher du monde, quand on en éprouve la perfidie. Auſtrapius délivré d'un ſi grand péril, renonça au ſiécle & ſe conſacra à Dieu dans le Clergé. Clothaire qui n'avoit pas alors d'Evêché vacant à lui donner, en créa un nouveau pour lui, & le fit ordonner Evêque de Selle au Diocéſe de Poitiers avec promeſſe de l'Evêché de Poitiers, dès qu'il vaqueroit par la mort de Pientius. Mais le nouveau Roi oubliant les ſervices d'Auſtrapius & les promeſſes de ſon pere, nomma à ce Siége Paſcentius alors Abbé du Monaſtére de ſaint Hilaire. Auſtrapius eut beau faire de vives repréſentations, Charibert ne l'écouta pas. De tels Princes ne ſe croyent pas obligés de garder les paroles données par leurs prédéceſſeurs : on eſt heureux, quand ils veulent bien garder celles qu'ils donnent eux-mêmes. Pour comble de malheur, Auſtrapius fut tué peu de temps après par les Theifaliens, nation Barbare dont une Colonie s'étoit établie dans un lieu du Poitou, appellé encore aujourd'hui de leur nom *Tifauge*. Le nouvel Evêché de Selle fut éteint par ſa mort; & ce qui avoit été démembré du Diocéſe de Poitiers, y fut réüni. Pientius de Poitiers étoit un ſaint Evêque, & il eſt honoré le 13 de Mars ſous le nom de ſaint Pien.

Auſtrapius Evêque de Selle en Poitou.

Ibid.

S. Pien de Poitiers.

Cependant S. Germain de Paris, & les plus ſaints

(a) Ces Theifaliens pouvoient être venus en Gaule avec les Goths ou avec les Alains: mais peut-être étoient-ils plus anciens; car la Notice de l'Empire met une garniſon de ſoldats Theifaliens à Poitiers.

L'AN 567. Evêques du Royaume de Charibert, ne voyoient qu'avec douleur les déſordres de ce Prince. Pour apporter quelque remede au mal, ils tinrent au mois de Novembre de l'an 567, un Concile dans l'Egliſe de ſaint Martin de Tours, où ils s'étoient apparemment rendus pour la fête de ce Saint. Il ne s'y trouva que neuf Evêques; mais leur mérite ſuppléa au nombre. C'étoient ſaint Euphrone de Tours, qui préſida, ſaint Prétextat de Roüen, ſaint Germain de Paris, ſaint Felix de Nantes, ſaint Chalétric de Chartres, Domitien d'Angers, Victure de Rennes (a), ſaint Domnole du Mans, & Leudebaude de Seez. Ces ſaints Evêques s'éleverent avec courage contre pluſieurs abus, & ſur-tout contre les mariages inceſtueux, & firent vingt-ſept Canons fort étendus, datés du 17 de Novembre, & de la ſixiéme année de Charibert, c'eſt-à-dire l'an 567. En voici les principales diſpoſitions.

II. Concile de Tours.

Evêques de ce Concile.

Canons du II. Concile de Tours.

I. Le Concile Provincial ſe tiendra deux fois chaque année, ou du moins une fois; & l'Evêque qui ne s'y rendra pas, même ſous prétexte d'une défenſe du Roi, demeurera excommunié.

T. 1. Conc. Gall. p. 329.

II. Les Evêques qui ont des différends entre eux, doivent choiſir des Prêtres pour arbitres, & ſe ſoûmettre à leur déciſion, ſous peine d'être mis en pénitence par le Concile ſuivant.

III. Que le Corps du Seigneur ne ſoit point placé ſur l'Autel dans un arrangement arbitraire, mais

(a) Le Pere Pagi parlant de ce Concile dit que Victure eſt honoré comme Saint à Rennes Je n'ai trouvé aucun autre Auteur qui lui donnât cette qualité Cet Evêque n'eſt pas dans le Calendrier des Saints du Diocéſe de Rennes, donné par le Pere Lobineau.

Digitized by Google

qu'il ſoit mis en forme de Croix (*a*). (Ce Canon eſt obſcur : il m'a paru qu'on devoit l'entendre de la maniere de ranger ſur l'Autel les Hoſties, en ſorte que par leur arrangement elles formaſſent une Croix.) L'AN 367.

IV. Défenſe aux laïques de ſe tenir avec les Clercs prés de l'Autel pendant la Meſſe & pendant les Vigiles, c'eſt-à-dire pendant les Matines. La partie ſupérieure de l'Egliſe ſéparée par une baluſtrade, ne doit être ouverte qu'aux chœurs des Clercs qui pſalmodient. (C'eſt de là que cette partie de l'Egliſe a été nommée *le Chœur.*) Cependant, ajoûte le Concile, le Sanctuaire (*b*) ſera ouvert aux laïques, & même aux femmes pour prier, & pour recevoir la Communion. (*c*)

V. Chaque ville doit nourrir ſes pauvres : les Prêtres de la campagne & les habitans nourriront auſſi les leurs, afin d'empêcher les mendians vagabonds de courir les villes & les Provinces.

VI. Il ne ſera permis qu'aux Evêques de donner des Lettres de Communion.

(*a*) Il y a dans le texte : *ut Corpus Domini non imaginario ordine, ſed ſub crucis titulo componatur.* Ce qui ſignifie ſelon Baronius qu'on ne doit point placer le Corps du Seigneur au rang des images qui ornent l'Autel, mais ſous la Croix qui eſt au milieu. L'interprétation que nous avons donnée après d'habiles Critiques, eſt plus conforme à la diſcipline de ce temps-là. Le Concile veut qu'on range en Croix ſur l'Autel les pains offerts, qui devoient être conſacrés pour la Communion du peuple.

(*b*) Le Concile nomme le Sanctuaire *Sancta Sanctorum.* Ce terme nous vient de l'ancienne Loi : car le Tabernacle de Moïſe étoit diviſé en deux parties, dont la premiere ſe nommoit *Sancta*, & la ſeconde qui étoit ſéparée de la premiere par le voile, étoit appellée *Sancta Sanctorum*, c'eſt-à-dire, *Sanctiſſima.*

(*c*) Ce Canon nous fait voir que c'étoit l'uſage de l'Egliſe Gallicane que les hommes & les femmes allaſſent recevoir la Communion dans le Sanctuaire. La diſcipline de l'Egliſe Romaine étoit différente : il eſt marqué dans l'Ordre Romain que les Evêques qui avoient aſſiſté le Pape à la Meſſe, parcouroient l'Egliſe communiant hommes & femmes chacun à ſa place.

L'AN 567.

VII. Défenſe aux Evêques de dépoſer un Archiprêtre, ou un Abbé ſans le conſentement des Prêtres de leur Clergé, ou des Abbés du Diocéſe. (La facilité avec laquelle les Evêques dépoſoient les Abbés, pouvoit cauſer de grands troubles : & c'eſt peut-être ce qui occaſionna le ſcandale arrivé quelques années auparavant dans le Monaſtere d'Agaune, dont les Moines allerent armés pendant la nuit pour tuer Agricole d'Octodure leur Evêque.)

Marius Avent. in Chron.

VIII. Défenſe à un Evêque, ſous peine d'excommunication, de communiquer avec celui qu'il ſçaura avoir été excommunié par un autre Evêque.

IX. Défenſe d'ordonner dans l'Armorique un Evêque Breton, ou Romain c'eſt-à-dire Gaulois, ſans le conſentement du Métropolitain, ou des Comprovinciaux. (Ce Canon fait juger que les Bretons, qui compoſoient une nation particuliere dans l'Armorique, tâchoient dès lors de ſe ſouſtraire à la Juriſdiction de l'Evêque de Tours leur Métropolitain. Nous ne voyons pas en effet que l'autorité de l'Evêque de Tours ſoit intervenuë dans l'Ordination des nouveaux Evêques Bretons dont nous avons parlé.)

X. XI. Défenſe, ſous peine d'excommunication, aux Evêques, aux Prêtres, aux Diacres, aux Soûdiacres d'avoir chez eux, ſous quelque prétexte que ce ſoit, même pour conduire leur maiſon, des femmes étrangeres, des Veuves, ou des Vierges conſacrées à Dieu. Il n'y a que la mere, la ſœur & la fille, qui ſoient exceptées. On ordonne aux Evêques de tenir la main à ce Réglement, & de ſe ſoûtenir les uns les autres. « Puiſqu'il nous eſt ordonné, dit le Concile,

Concile, de travailler de nos mains pour nous » nourrir & nous vêtir, pourquoi enfermer dans » nôtre maiſon un ſerpent, ſous prétexte que nous » en avons beſoin pour travailler à nos vêtemens ? » L'AN 567.

XII. XIII. L'Evêque qui eſt marié, doit vivre avec ſa femme comme avec une ſœur ; & quoique ſes Clercs, pour être témoins de ſa chaſteté, doivent toûjours être préſens avec lui, tant dans ſa chambre qu'ailleurs, cependant afin d'éviter tout ſoupçon, il ſera ſéparé d'habitation d'avec ſa femme. Si l'Evêque n'eſt pas marié (a), il ſera permis à ſes Clercs d'éloigner de ſa maiſon les femmes étrangeres qui la fréquentent.

XIV. Comme les laïques, dit le Concile, ſont toûjours enclins à ſoupçonner des autres le mal qu'ils font eux-mêmes, les Prêtres & les Moines coucheront toûjours ſeuls ; & les Moines coucheront dans un dortoir commun, ſous l'inſpection de l'Abbé ou du Prevôt.

XV. On veillera à ce que les Moines ne courent pas hors du Monaſtere, & n'ayent pas de familiarité avec les femmes. Si un Moine oſe ſe marier, il ſera excommunié ; & l'on employera pour le ſéparer de ſa femme, l'autorité du Juge laïque, qui ſera obligé de préter main forte, ſous peine d'excommunication.

XVI. Qu'on ne permette à aucune femme d'entrer dans l'enceinte des Monaſteres. L'Abbé & le Prevôt, qui ſeroient négligens en ce point, ſeront excommuniés.

(a) La femme d'un Evêque eſt nommée dans ce Canon *Epiſcopa*.

L'AN 567. XVII. On régle les jeûnes des Moines de la maniere ſuivante. Depuis Pâque juſqu'à la Quinquageſime, c'eſt-à-dire la Pentecôte, ils ne jeûneront que les jours des Rogations. Mais ils jeûneront la ſemaine entiere qui ſuit la Pentecôte, & enſuite trois jours la ſemaine, le Jeudi, le Mercredi & le Vendredi juſqu'au mois d'Août. On ne jeûnera pas le mois d'Août, parce qu'il y a tous les jours quelque fête de Saint. En Septembre, Octobre, & Novembre on jeûnera trois jours la ſemaine, & depuis le premier de Décembre juſqu'à Noël tous les jours. « Depuis Noël juſqu'à l Epiphanie, on ne jeûnera « que les trois jours, où nos Peres, dit le Concile, « pour abolir les ſuperſtitions payennes au com- « mencement de Janvier, ont ordonné qu'on réci- « tât en particulier des Litanies, qu'on pſalmodiât « dans les Egliſes, & que le jour de la Circonciſion « on célébrât la Meſſe à la huitiéme heure, c'eſt-à- « dire à deux heures après midi ». Depuis l'Epiphanie juſqu'au Caréme, on jeûnera trois fois la ſemaine. (*a*)

XVIII. Par reſpect pour ſaint Martin, & pour l'honneur de ſon culte, voici, diſent les Peres du Concile, l'ordre de la pſalmodie que nous ordonnons qu'on obſerve, tant dans la Baſilique de ce Saint, que dans nos Egliſes. Tous les jours de fête on dira à Matines ſix Antiennes avec deux Pſeaumes à chaque Antienne. Comme il y a des fêtes & des Meſſes de Saints dans tout le mois d'Août, on

(a) Ces Reglemens pour les jeûnes des Moines, ſont entiérement différens de ce qui eſt ordonné par la Régle de ſaint Benoît. C'eſt une démonſtration que cette Régle n'étoit pas encore reçûë dans les Monaſteres des Provinces de ces Evêques.

fera l'Office plus matin, (apparemment afin que le peuple pût enſuite vaquer aux travaux de la moiſſon.) Dans le mois d'Octobre on dira huit Antiennes avec trois Pſeaumes à chaque Antienne : au mois de Novembre neuf Antiennes, avec trois Pſeaumes à chaque Antienne : au mois de Décembre (*a*) dix Antiennes, & trois Pſeaumes à chaque Antienne. On fera la même choſe les mois de Janvier & de Fevrier, & juſqu'à Pâque. On fera enſorte de ne dire jamais moins de douze Pſeaumes à Matines. « Car les Peres, dit le Concile, ont ordonné qu'on dît ſix Pſeaumes à Sexte, & douze à la douziéme heure, c'eſt à-dire à Vêpres, ce qu'ils ont » appris par la révelation d'un Ange (*b*). Pourquoi » donc, ne diroit-on pas auſſi pour le moins douze » Pſeaumes à Matines ? Celui qui aura manqué de le » faire, jeûnera ce jour-là au pain & à l'eau ; & s'il a » omis de jeûner, il jeûnera une ſemaine entiere au » pain & à l'eau. » L'AN 567

Aimoin nous apprend que l'ordre de la pſalmodie obſervé à ſaint Martin de Tours, avoit été établi par S. Avite au Monaſtere de ſaint Maurice, & par S. Germain dans celui de S. Vincent : que le Roi Gontram l'introduiſit enſuite dans le Monaſtere de ſaint Marcel, & le Roi Dagobert dans celui de S. Denis. *Aimoinus l. 3. c. 81.*

XIX. Les Archiprêtres de la campagne auront toûjours un Clerc qui couche dans leur chambre,

(*a*) On voit par-là qu'on régloit la longueur de l'Office ſur celle de la nuit, afin qu'on l'employât toute entiere à loüer le Seigneur.

(*b*) Le Concile fait ici alluſion à ce que rapporte Caſſien, l. 2. c. 4. des Inſtitutions Monaſtiques, ſçavoir que les Solitaires de l'Egypte & de la Thébaïde récitoient douze Pſeaumes à Vêpres, & douze à l'Office de la nuit, comme un Ange les avoit avertis de faire.

L'AN 567. & qui les accompagne par tout, pour être témoin de leur chaſteté. Pour les Prêtres, les Diacres & les Soûdiacres qui ſont mariés, il ſuffira qu'ils ne couchent pas dans la même chambre que leurs femmes, & que celles-ci ſoient toûjours accompagnées de leurs eſclaves. Les Archiprêtres qui ne veilleront pas ſur la chaſteté des jeunes Clercs qui leur ſont ſoûmis, ſeront renfermés par l'Evêque, pour jeûner un mois au pain & à l'eau. (On voit par toutes ces précautions combien l'Egliſe avoit à cœur que la réputation de ſes Miniſtres ne fût pas expoſée aux ſoupçons de la plus maligne médiſance.)

XX. XXI. On renouvelle les anciens Canons contre les mariages inceſtueux, & contre ceux des Religieuſes & des veuves qui par le changement d'habit (*a*) ont fait profeſſion de garder la viduité. Les Peres du Concile citent avec tant de ſoin ſur ces articles les autorités des Souverains Pontifes, & des Conciles précédens, qu'il y a lieu de croire qu'ils vouloient faire ſentir au Roi Charibert la griéveté de ſon crime, & juſtifier la ſévérité avec laquelle on ſeroit obligé d'en uſer à ſon égard, s'il ne levoit le ſcandale qu'il avoit donné en épouſant les deux ſœurs, dont l'une étoit Religieuſe.

XXII. Il y avoit des Chrêtiens, qui par un reſte de ſuperſtition faiſoient des réjoüiſſances le premier jour de Janvier en l'honneur du Dieu Janus; ou qui le jour de la Chaire de ſaint Pierre offroient des viandes aux Manes des Morts; & qui revenant

(*a*) Les veuves qui faiſoient profeſſion de garder la viduité, avoient un habit particulier, Vincent de Lérins nous apprend qu'il étoit noir.

chez eux après avoir entendu la Meſſe, & mangé le Corps du Seigneur, mangeoient enſuite ces viandes immolées au Démon ſous le nom des Manes. Le Concile ordonne qu'on chaſſe de l'Egliſe ceux qui ſont coupables de ces folles ſuperſtitions, auſſi-bien que ceux qui honorent de certaines pierres, des arbres ou des fontaines. L'AN 567.

Les Payens célébroient en effet le 22 de Février, jour de la Chaire de ſaint Pierre, une fête en l'honneur des Morts (*a*), & ils portoient des viandes ſur les tombeaux, perſuadés que les Manes venoient s'en nourrir. Ils faiſoient auſſi dans le même mois, & vers le même temps, la fête du Dieu *Terme*; & c'eſt apparemment de cette ſuperſtition que parle encore le Concile, en diſant qu'il y en a qui honorent *je ne ſçais quelles pierres* (*b*). La fête de la Chaire de ſaint Pierre fut inſtituée, pour détourner les Fidéles des ſuperſtitions (*c*), qui ſe pratiquoient ces jours-là; & nous avons vû que dès le temps de ſaint Perpetuë, c'eſt-à-dire plus d'un ſiécle avant ce Concile de Tours, elle étoit déja fort célébre. *Joan. Beletus.*

XXIII. Outre les Hymnes de ſaint Ambroiſe, qui étoient reçûës dans l'Office, le Concile permet d'en admettre quelques autres qui paroiſſent di-

(*a*) Cette fête des Payens ſe nommoit *Cariſtia* ou *Cara cognatio*. Elle étoit précédée d'une autre fête auſſi en l'honneur des morts, qu'on nommoit *feralia*, & qui duroit pluſieurs jours.

(*b*) Les pierres qui ſervoient de bornes aux champs, étoient honorées ſous le nom du Dieu *Terme*.

(*c*) Il paroît que pour détourner plus aiſément les Fidéles des feſtins ſuperſtitieux qu'on faiſoit aux Morts le 22. de Février, on leur permit de faire ce jour-là des Agapes en l'honneur de ſaint Pierre. C'eſt pourquoi cette fête fut appellée *Feſtum epularum ſancti Petri, le banquet de ſaint Pierre.* La fête de S. Piette aux Liens fut auſſi placée le premier jour d'Août pour détourner les Chrétiens des ſuperſtitions payennes qui ſe faiſoient au commencement de ce mois.

L'AN 567. gnes d'être chantées ; pourvû cependant que le nom de l'Auteur ſoit marqué au commencement. (Ce Canon ſemble avoir été fait en faveur des Hymnes de Fortunat, qui étoit alors à Poitiers auprès de ſainte Radegonde. C'étoit l'ami particulier de ſaint Germain & de ſaint Euphrone ; & nous aurons bientôt occaſion de le faire connoître.

XXIV. XXV. On continuoit à la faveur des guerres civiles d'envahir, ou de faire confiſquer les biens des Egliſes & des Evêques, ſitués dans un autre Royaume. Le Concile s'éleve avec force contre un abus ſi ſouvent proſcrit, & contre ceux qui retiennent les legs pieux. Il veut qu'un Prêtre aille d'abord avertir l'uſurpateur de reſtituer : qu'enſuite tous les freres, c'eſt-à-dire les Evêques, lui écrivent une lettre commune pour l'y engager. « Mais s'il « perſiſte dans ſon uſurpation, dit le Concile, com- « me nous n'avons pas d'autres armes, tous d'un « commun conſentement avec les Abbés, les Prêtres « & le reſte du Clergé, réciteront contre ce meur- « trier des pauvres le Pſeaume 108 ; afin qu'il ſoit « frappé de la malédiction, qui eſt tombée ſur Ju- « das, pour avoir ſouſtrait la nourriture des pauvres ; « & que celui qui au mépris de Dieu, de l'Egliſe & « des Evêques, fait ces uſurpations, ſoit frappé du « glaive du Seigneur, & meure non-ſeulement ex- « communié, mais encore anathématiſé. » L'anathéme ajoûtoit à la ſimple excommunication des imprécations de peines temporelles ; & c'eſt la raiſon pour laquelle on récitoit le Pſeaume 108, qui eſt plein des plus terribles imprécations.

Les deux derniers Canons ſont contre les Juges & les Seigneurs qui oppriment les pauvres, & contre les Evêques qui vendent les Ordinations: ſurquoi l'on cite le Traitté des Dogmes Eccleſiaſtiques, pour montrer que la Simonie eſt une héréſie. L'AN 567.

Le Canon du ſecond Concile de Tours contre les uſurpateurs des biens de l'Egliſe, regardoit encore Charibert. Ce Prince qui s'étoit bientôt démenti du reſpect qu'il avoit d'abord montré pour ſaint Martin, s'étoit emparé de la terre de Nazelles appartenant à l'Egliſe de ce Saint; & quoique ceux qu'il envoya s'en ſaiſir, euſſent été frappés de la main de Dieu, il proteſta qu'il ne la reſtituëroit point, ſoit que la poſſeſſion fût juſte, ou non. Mais la vengeance divine ne tarda pas à éclater contre lui-même, comme nous le verrons, auſſi-bien que contre pluſieurs Seigneurs coupables du même crime: car ces uſurpations devenoient fréquentes dans les autres Royaumes des Gaules. En voici des exemples capables de réprimer la convoitiſe des biens Eccléſiaſtiques.

Greg. Tur de Mirac. S. Mart. l. 1. c. 29.

Charibert s'empare d'une terre de l'Egliſe de ſaint Martin.

Un Seigneur nommé Childéric favori du Roi Sigébert, ayant trouvé à ſa bienſéance la maiſon de campagne de Francon Evêque d'Aix, lui intenta procès, comme ſi elle eût appartenu au Fiſc. L'Evêque ayant été obligé de venir plaider ſa cauſe à la Cour de Sigébert, conjura le Roi de prendre bien garde à la déciſion de cette affaire, de peur qu'il ne s'attirât la vengeance du Ciel. « Je connois, dit-il, « le pouvoir de ſaint Métrias; il ne tardera pas à ſe « venger de l'uſurpateur de ſon bien ». C'eſt un ſaint

Exemple des vengeances de Dieu ſur un uſurpateur des biens de l'Egliſe.

Greg. Tur. de glor. Conf. c. 72.

Vers l'An 567. Confeſſeur honoré à Aix le 13 de Novembre, & qui dans la condition d'eſclave parvint à une ſainteté éclatante (a). Le Roi abandonna le jugement de cette cauſe à ſon Conſeil : mais le crédit de Childéric l'emporta ſur la juſtice. Francon fut dépoüillé de ſa maiſon de campagne, & condamné à une amende de trois cens ſols d'or. Auſſi-tôt qu'il fut de retour à Aix après ce jugement inique, il alla ſe proſterner au tombeau de ſaint Métrias ; & après une fervente priere, il lui dit avec une ſainte ſimplicité : « Grand Saint, on n'allumera plus ici de cierges, ni de « lampes, on n'y chantera plus de Pſeaumes, juſqu'à « ce que vous vous ſoyiez fait raiſon de vos enne- « mis, & que vous ayiez rendu à l'Egliſe les biens, « qu'on lui a violemment enlevés ». Après quoi il jetta des ronces & des épines ſur le tombeau du Saint ; & ſortant auſſi-tôt, il ferma la porte de l'Egliſe, & mit auſſi des épines à l'entrée : c'étoit une marque d'interdit. L'uſurpateur fut auſſi-tôt frappé d'une maladie longue & violente. Les cheveux & la barbe lui tomberent : il paroiſſoit comme un cadavre déterré. Dans ce funeſte étar, il reconnut la main d'où partoient ces coups. Il dit à ſes gens : « J'ai péché con- « tre le ſaint Evêque : allez, rendez-lui ſa maiſon de « campagne, & mettez ſix cens ſols d'or ſur le tom- « beau du Saint : j'ai eſpérance qu'il me rendra la « ſanté, puiſque je rends le bien uſurpé. » Il fut trompé, & il expira peu de temps après.

Léon Evêque d'Agde ſous la domination des Goths, eut recours aux mêmes armes, pour défendre

(a) On le nomme vulgairement S. Mitre.

les

les biens de ſon Egliſe. Le Comte Gomachaire Arien, en ayant envahi une terre, l'Evêque l'alla trouver & lui dit : *Mon fils, laiſſez-là le bien des pauvres, de peur que leurs larmes ne vous faſſent mourir.* Le Comte Arien ſe mocqua de ſes remontrances : mais il ne s'en mocqua pas impunément, & il fut auſſi-tôt ſaiſi d'une fiévre ardente. Alors le péril & la douleur parurent lui inſpirer des ſentimens d'humilité & de componction. Il envoya ſe recommander aux prieres de l'Evêque, promettant de rendre la terre en queſtion ; & l'Evêque lui obtint la guériſon.

Vers l'An 567.

Autre exemple de la vengeance de Dieu ſur les uſurpateurs des biens de l'Egliſe. *Greg. Tur. l. 1. de glor. Mart. c. 79.*

Le Comte oublia ſes promeſſes dès que le danger fut paſſé, & ajoûtant l'inſulte à l'ingratitude qui lui faiſoit méconnoître la grace qu'il avoit reçûë, il diſoit : Qu'eſt-ce que diſent ces Romains, que j'ai été ſaiſi » de la fiévre, parce que j'ai uſurpé leur champ ? Ils ne » l'auront pas de mon vivant. » Ce fût en vain que l'Evêque Leon alla lui faire de nouvelles inſtances : il lui répondit : *Tai-toi vieillard décrépit : je te ferai lier ſur un aſne & promener ainſi par la ville, pour t'expoſer à la riſée du peuple.* L'Evêque n'eſpérant plus de le fléchir, alla ſe proſterner devant les Reliques de ſaint André, qui étoient dans ſon Egliſe ; & après y avoir paſſé la nuit en prieres & en gémiſſemens, il caſſa avec ſon bâton toutes les lampes qui pendoient de la voute en diſant : » Il n'y aura plus ici de luminaire, que Dieu ne ſe ſoit vengé, & qu'il n'ait fait » rendre à l'Egliſe, ce qui lui appartient. » Auſſi-tôt Gomachaire retomba malade, & redevenu humble dans le péril, il envoya ſupplier l'Evêque de prier de nouveau pour lui. L'Evêque répondit : » J'ai dé-

Vers l'An 567. « ja prié, & le Seigneur m'a exaucé. » Le Comte ne pouvant tirer de lui d'autre réponſe après pluſieurs meſſages, il ſe fit porter dans ſa maiſon, & l'obligea d'aller à l'Egliſe prier pour lui : mais ce malheureux expira au moment que l'Evêque y entroit. Une vengeance de Dieu ſi marquée intimida les héritiers du Comte, & les porta à rendre à l'Egliſe la terre qu'il avoit uſurpée. Il n'en falloit pas moins pour engager des héritiers avides à reſtituer : car ſous prétexte qu'on ne veut pas condamner la mémoire de ſes peres, on ſe croit ſouvent en droit de profiter de leurs injuſtices, auſquelles on n'a pas eu de part. Ce furent ces uſurpations fréquentes des biens Eccléſiaſtiques, qui donnerent lieu aux Canons du II. Concile de Tours, que nous avons rapportés.

Les Réglemens que les Peres de ce Concile crurent devoir faire dans un ſi grand détail, contre les mariages contractés avec des parentes, ou avec des perſonnes conſacrées à Dieu, n'ayant pû engager Charibert à ſe ſéparer de Marcovéfe, ſaint Germain jugea ne devoir plus diſſimuler un déſordre ſi criant : & il les excommunia l'un & l'autre. Ce dernier remede fut auſſi inutile pour leur amendement que le premier ; mais il parut avoir un effet bien terrible pour la punition de leur crime. Car Marcovéfe mourut bien tôt après, & Charibert ne lui ſurvécut que fort peu de temps.

S. Germain excommunie Charibert. *Greg. Tur. l. 4. c. 26.*

Il mourut ſans enfans mâles, après ſix ans de régne, ſur la fin de la même année 567, ou au commencement de l'année ſuivante. C'étoit un Prince qui auroit eu toutes les qualités d'un grand & d'un

Mort du Roi Charibert.

bon Roi (a), ſi l'amour déreglé des femmes n'eût pas fait la honte & le malheur de ſon regne. Ses trois freres partagerent entre eux ſes Etats, excepté Paris ſur quoi ils ne purent s'accorder, chacun prétendant avoir cette ville dans ſon partage. Ainſi ils prirent le parti de la regarder comme une ville commune, qui leur appartiendroit à tous les trois, & où aucun d'eux ne pourroit entrer ſans la permiſſion des deux autres : ce qu'ils ſe promirent mutuellement par les ſermens les plus ſolemnels, en invoquant ſaint Polieucte, ſaint Hilaire, & ſaint Martin comme vengeurs du parjure. Vers l'An 567.

Des Prélats qui s'élevoient avec tant de force contre les déſordres des Princes même, n'eurent garde de conniver à ceux de leurs Confreres. Parmi le grand nombre de ſaints Evêques & de ſaints Abbés qui édifioient alors l'Armorique, Macliau Evêque de Vannes donnoit à l'Egliſe un grand ſcandale, pour lequel il fut enfin excommunié, comme nous allons voir, après que nous aurons raconté les tragiques aventures qui le conduiſirent à l'Epiſcopat.

L'ambition n'étoit pas moins vive parmi les Comtes Bretons, que parmi les Princes François, & elle étoit plus cruelle. Canaon ou Conan Comte de Bretagne, ayant fait mourir trois de ſes freres, vouloit traitter avec la même inhumanité Macliau le quatriéme. Saint Félix Evêque de Nantes employa ſi

(a) Nous avons une médaille de Charibert, ſur le revers de laquelle eſt un Calice à deux anſes ſurmonté d'une Croix. Dans d'autres médailles ou Monnoies de ce Prince, on voit l'A & l'Ω de l'Apocalypſe, pour ſignifier Jeſus-Chriſt qui eſt le commencement & la fin.

Vers l'An 567. heureuſement ſon crédit & ſon éloquence, qu'il obtint grace pour lui. Mais Macliau qui ne pouvoit ſe fier au meurtrier de ſes freres, s'étant réfugié auprès de Commore autre Comte Breton, Conan ſe repentit de n'avoir pas conſommé ſon crime; & il envoya à la Cour de Commore des Satellites pour mettre à mort ſon frere, quelque part où ils le trouvaſſent. Commore qui craignoit de s'attirer la guerre, s'il s'oppoſoit à cette violence, & qui vouloit cependant ſauver ſon hôte, s'aviſa d'un étrange ſtratagême. Il le fit enterrer tout vivant, en lui ménageant une ouverture pour la reſpiration; & quand les Envoyés de Conan vinrent lui demander Macliau, il leur répondit avec un air de compaſſion qui paroiſſoit naturel: *Hélas! Macliau n'eſt plus; voici l'endroit où nous venons de l'enterrer.* Ils bûrent & mangerent ſur ſa tombe en réjoüiſſance de ſa mort, & allerent en rapporter la nouvelle à leur Maître, à qui elle fut plus agréable, parce qu'elle aſſûroit ſes prétentions, que parce qu'elle lui épargnoit un crime.

Aventures & ſcandales de Macliau Evêque de Vannes.

Greg. Tur. l. 4. c. 4.

Macliau au ſortir de ſon tombeau parut vouloir mourir au monde, & renoncer en entrant dans le Clergé à toutes les eſpérances d'une grandeur qui l'expoſoit à tant de périls. Il fut bientôt élû Evêque de Vannes ſans autre mérite que ſa naiſſance; & tandis qu'il craignit ſon frere, il ſembla craindre le Seigneur. Mais après la mort de Conan ſon ambition & ſes autres vices auſquels l'habit Eccléſiaſtique avoit ſervi de voile, ſe démaſquerent. Macliau laiſſa croître ſes cheveux, & reprit avec ſa femme, dont il s'étoit ſéparé, la qualité de Comte, ſans quit-

ter celle d'Evêque ; quoiqu'il n'en fît plus d'autres fonctions, que celle de percevoir les revenus de son Evêché. Un si monstrueux scandale excita le zéle des Evêques de la Province. Ils excommunierent solemnellement cet indigne Prélat ; & il y a lieu de croire que l'excommunication fut lancée au Concile de Tours, dont nous venons de parler. Macliau mépriſa les foudres de l'Egliſe : mais il n'évita pas la vengeance du Ciel, & il fut tué miſérablement par le fils d'un Comte Breton, dont il avoit uſurpé le domaine. Triſte exemple, qui fait bien voir que ſi l'Egliſe peut tout eſpérer des perſonnes de la plus illuſtre naiſſance, quand c'eſt le Seigneur qui les appelle aux dignités Eccléſiaſtiques, elle en doit tout craindre, quand ils n'ont eu d'autre vocation que l'ambition & l'intérêt. Vers l'An 567.

Avant que les Evêques du ſecond Concile de Tours ſe ſéparaſſent, ſainte Radegonde leur écrivit (*a*), pour les prier d'autoriſer les Réglemens qu'elle vouloit établir dans ſon Monaſtere, particulierement touchant la clôture. Les Evêques dans la réponſe qu'ils lui firent, la féliciterent ſur ſon zéle à procurer le ſalut du prochain. Ils lui diſent qu'étant venuë preſque du même pays que S. Martin, ils n'eſt pas ſurprenant qu'elle marche ſur ſes traces, & que tant de jeunes filles la préferent à leurs meres, qu'elles abandonnent pour vivre ſous ſa conduite.

Réponſe des Evêques du Concile de Tours à ſainte Radegonde.

C'eſt pourquoi, ajoûtent-ils, comme nous avons

(*a*) Nous n'avons plus cette lettre de ſainte Radegonde. Celle qu'on voit d'elle dans les éditions des Conciles, fut écrite long-temps après ; & elle eſt adreſſée à tous les Evêques : au lieu que celle dont nous parlons, l'étoit ſeulement aux Evêques du Concile de Tours. Le P. Sirmond & pluſieurs habiles Critiques ont cependant confondu ces deux lettres.

Vers l'An 567.

« appris qu'il y a de nos Diocéſaines, qui ſe ſont « retirées dans vôtre Monaſtere, ayant égard à ce « que vous nous demandez dans vôtre lettre..... « Nous ordonnons que celles qui auront mérité d'y « être reçûës, ne pourront plus en ſortir, ſelon la « Régle du Seigneur Céſaire Evêque d'Arles d'heu- « reuſe mémoire; & ſi quelqu'une, (ce qu'à Dieu « ne plaiſe,) ſéduite par les artifices de l'ennemi, « comme Eve qui fut chaſſée du Paradis, vient à ſor- « tir de l'enceinte du Monaſtere, pour ſe ſoüiller « dans la fange des ruës, qu'elle ſoit ſéparée de nôtre « Communion, & frappée d'anathême: ſi elle ſe ma- « rie, que l'époux ou plûtôt l'adultere & le ſacrilege, « qui l'aura épouſée, & ceux qui lui auront donné « ce conſeil, ſoient ſujets avec elle à la même ma- « lédiction, juſqu'à ce qu'elle ait fait une pénitence « convenable, & mérité d'être reçûë dans le Monaſ- « tere dont elle étoit ſortie.... S'il arrivoit, ce que « nous ne croyons pas, que les Evêques nos ſucceſ- « ſeurs vouluſſent relâcher quelque choſe des pei- « nes que nous avons décernées: nous déclarons que « nous nous éleverons contre eux au Tribunal de Dieu. » La ſuite fera voir combien toutes ces précau- tions étoient néceſſaires.

Epiſt. Epiſc. ad Radeg. ap. Greg. Tur. l. 9. c. 39.

Quelque temps après ce même Concile, quatre Evêques de la Province de Tours, écrivirent une lettre commune aux peuples de leurs Diocéſes, pour les exhorter à faire pénitence, afin de détourner les fléaux de la juſtice divine, dont ils étoient menacés. On voit par la lettre que c'étoit une maladie contagieuſe qui de dix perſonnes n'en épargnoit ſouvent

qu'une. Il y avoit plusieurs années que la peste qu'on nomma *Inguinaire*, avoit désolé quelques Provinces de la Gaule. Cette cruelle maladie qu'on croyoit éteinte, reparut tout à coup, & porta par tout la terreur avec l'image d'une mort presque certaine. Vers l'An 567.

La ville d'Auvergne qui avoit été préservée de ce fléau du vivant de saint Gal, en fut alors tellement affligée, qu'on y compta en un seul jour trois cens corps morts, qui avoient été portés dans l'Eglise de saint Pierre. Le Prêtre Caton dont nous avons parlé, mourut en assistant avec courage les pestiferés: heureux d'avoir eu l'occasion d'expier par ce martyre de la charité les fautes que son orgueil lui avoit fait commettre. Pour l'Evêque Cautin son rival, il ne se piqua pas de l'imiter: au contraire ce Pasteur mercénaire abandonna lâchement son troupeau, & se retira successivement en divers lieux, pour fuir la contagion qu'il ne put éviter. Car ayant été obligé de revenir à la ville pour célébrer la fête de Pâque, il en fut atteint, & mourut le Vendredi saint. Sa mort fut du moins un bien que ce mal procura à l'Eglise d'Auvergne: Saint Avite fut son successeur. Ravages de la peste dans l'Auvergne. *Greg. Tur. hist. l. 4. c. 31.*

Dans les calamités publiques, Dieu frappe souvent les saints comme les pécheurs, pour corriger & punir ceux-ci, pour éprouver & récompenser ceux-là. Un saint Moine de Randau nommé Julien, renommé dans toute la Province pour ses miracles, fut enlevé par cette maladie contagieuse, aussi-bien que son Abbé, qui eut pour successeur un saint Religieux nommé Siniulfe fameux par ses ré- *Ibid. c. 32. 33.*

Vers l'An 567. vélations. Le Monaſtere de Randau en Auvergne ne ſubſiſte plus.

La contagion pénétra dans le Berri ; & par les ravages qu'elle y fit, elle jetta l'allarme dans les Provinces voiſines. Ce fut dans ces triſtes conjonctures, que quatre Evêques de la troiſiéme Lyonnoiſe, c'eſt-à-dire de la Province Eccléſiaſtique de Tours, écrivirent la Lettre Paſtorale dont nous venons de parler, pour exhorter leurs peuples de travailler à déſarmer la colere de Dieu.

Lettre Paſtorale de quatre Evêques de la Province de Tours. *Ep. Epiſc. Prov. Tur. t. 1. Conc. Gall. p. 343.*

« Comme il eſt, diſent-ils, d'un devoir indiſpen-
« ſable aux Evêques, de veiller ſans ceſſe au ſalut des
« ames, de reprendre & d'exhorter les pécheurs,
« nous avons cru devoir vous avertir que dans la
« calamité préſente, l'obſervation des préceptes &
« les œuvres de pénitence ſont la ſeule reſſource que
« nous puiſſions trouver. C'eſt pourquoi nous ex-
« hortons ceux d'entre vous qui ſont fiancés de dif-
« férer leur mariage.... Nous recommandons à tous
« de donner à Dieu la dixme de tous leurs biens,
« pour conſerver le reſte. Il nous a dit que l'*aumône*
Eccl. 3. 33. « *éteint le péché, comme l'eau éteint le feu.* Pourquoi ne lui
« offririons-nous pas une partie de ſes biens ? Ce
« n'eſt pas les perdre, que de les lui donner. Nous ex-
« hortons tous les ennemis à ſe pardonner mutuelle-
« ment, & à ſe reconcilier avec une charité ſincere :
« nous ſouhaitons même que chacun de vous donne
« le dixiéme de ſes eſclaves. Car puiſqu'on dit que
« cette maladie, de dix perſonnes en enleve neuf ;
« n'eſt-il pas convenable d'en donner une à Dieu,
« pour en conſerver neuf ? Ceux qui n'ont pas d'eſ-

claves

claves pourront donner à l'Evêque le tiers d'un ſol » pour chacun de leurs enfans. Toutes ces aumônes » ſeront fidélement employées au rachat des captifs. » Enfin s'il y en a parmi vous, qui ayent contracté » des mariages inceſtueux, nous les exhortons, & » nous les prions même pour leur ſalut de ſe ſéparer » juſqu'au grand Concile, de peur qu'ils n'attirent » ſur eux la vengeance du Ciel. » Cette Lettre Paſtorale fut ſignée de ſaint Euphrone de Tours, de ſaint Félix de Nantes, de Domitien d'Angers, & de ſaint Domnole du Mans. Vers l'An 567.

S. Félix Evêque de Nantes. *Fort. l. 3, Carm. 7.*

Saint Félix de Nantes étoit iſſu d'une des plus nobles familles d'Aquitaine, & il avoit tous les talens que le monde admire & reſpecte; une illuſtre naiſſance, de grandes richeſſes, & une vive éloquence. L'uſage qu'une piété ſincere lui fit faire de ces dons, rendit ſon Epiſcopat auſſi glorieux qu'utile à ſon Egliſe. Une Colonie de Saxons reſte d'une de ces armées de Barbares, qui avoient tant de fois inondé la Gaule, s'étoit établie dans le territoire de Nantes, & y vivoit encore dans l'Idolâtrie. Félix travailla avec tant de ſuccès à leur converſion, que ces hommes qui paroiſſoient comme autant de bêtes féroces, devinrent des oüailles de Jeſus-Chriſt; & le ſaint Evêque eut la conſolation de les baptiſer à la fête de Pâque. Les grands biens de Félix furent ceux des pauvres, & ſes libéralités n'eurent d'autre régle que leurs beſoins. Son éloquence fit plus d'une fois ce que des armées n'avoient pû faire: il arrêta les ravages des Bretons, & adoucit l'eſprit de leurs Comtes. Mais ce qui rendit ſon nom plus célébre, ce fut

ib. Carm. 6.

Vers l'An 567. les grands ouvrages qu'il entreprit & acheva pour le bien public. Il détourna la riviere avec des travaux & des dépenſes immenſes; & on croit communément à Nantes, que le canal de la Loire, qui forme le beau port de la Foſſe, eſt ſon ouvrage. (a)

Ibid. Carm. 8.

Egliſe de S. Pierre de Nantes.

Ce ſaint Evêque fit achever avec une grande magnificence l'Egliſe de Nantes commencée par ſon prédéceſſeur Eumerius. On voit par la deſcription que Fortunat nous en fait, qu'il y avoit deux grandes aîles aux côtés de la Nef; que le toit étoit couvert d'étain, & le lambris orné de peintures; que du milieu de l'édifice s'élevoit fort haut une tour quarrée terminée par une eſpece de dôme. Le principal Autel étoit dédié ſous l'invocation de ſaint Pierre, celui de l'aîle droite ſous celle de ſaint Hilaire & de ſaint Martin, & celui de l'aîle gauche en l'honneur de ſaint Ferréol.

Fortun. l. 3. Carm. 5.

Les Evêques voiſins furent invités à la Dédicace, à laquelle aſſiſta ſaint Euphrone Evêque de Tours avec Victure de Rennes, Domitien d'Angers, Domnole du Mans, & Marachaire, qui de Comte d'Engoulême en étoit devenu Evêque. Un différend perſonnel que Grégoire de Tours eut avec Félix de Nantes, l'empêcha de lui rendre toute la juſtice qu'il méritoit, comme nous le verrons. Les Saints même ne ſont pas toûjours exempts de préventions: mais

Fortun. l. 3. Carm. 4.

Greg. Tur. l. 4. c. 37. l. 5. c. 5.

(a) D'habiles Critiques croyent que Félix détourna ſeulement le lit de la petite riviere de Ceil qui va tomber dans la Loire. Une raiſon de le croire, c'eſt que Fortunat nomme la riviere qui fut détournée, *fluvius celer*, ce qui peut marquer la riviere de Ceil. Mais outre que *celer* peut ici n'être qu'un épithéte de la Loire, Fortunat parle d'une riviere conſidérable qui fourniſſoit des vivres à la ville. *Ad victum plebis nunc famulantur aqua.* Il ajoûte: *Et quo prora prius, nunc modo plauſtra gemunt:* ce qui convient mieux à la Loire.

c'eſt à l'humanité, & non à la ſainteté qu'il faut attribuer ces défauts. Vers l'AN 567.

On trouve auſſi dans le même Hiſtorien (*a*) quelques traits, qui font juger que ſaint Domnole du Mans ne fut pas toûjours dans cette haute pieté, qui l'a rendu un des plus ſaints Evêques de ſon temps. Il étoit Abbé du Monaſtere de S. Laurent (*b*) proche les murs de Paris; & quoique ſujet de Childebert, il s'étoit attaché à Clothaire, & recevoit chez lui les eſpions que ce Prince envoyoit à Paris. Après la mort de Childebert, Clothaire étant allé par dévotion viſiter la Baſilique de ſaint Martin (*c*), nomma Domnole pour remplir le Siége d'Avignon. Mais cet Abbé ayant paſſé la nuit en prieres dans cette Egliſe, fit repréſenter au Roi qu'un Evêché ſi éloigné de la Cour ſeroit pour lui une eſpece d'exil; que d'ailleurs il étoit peu propre à vivre *avec des Sénateurs ſophiſtiques & des Juges Philoſophes*: expreſſions qui montrent que l'étude de la Philoſophie étoit floriſſante à Avignon. Clothaire qui ne cherchoit qu'à faire plaiſir à Domnole, lui donna l'Evêché du Mans, dont le Siége après la mort de ſaint Innocent, avoit été uſurpé par un nommé Scienfroi. Le

Saint Domnole Evêque du Mans. *Greg. Tur. l. 6 c. 9.*

(*a*) Le Pere le Cointe croit que le Chapitre où il eſt parlé de ſaint Domnole dans l'Hiſtoire de Grégoire de Tours, eſt une addition faite à cet Hiſtorien par quelque Ecrivain poſterieur. Les raiſons qu'il apporte, & qu'il ſeroit trop long de diſcuter, n'ont pas convaincu les plus habiles Critiques.

(*b*) Le Monaſtere de ſaint Laurent a été depuis long-temps changé en une Egliſe Paroiſſiale du nom de ce ſaint Martyr.

(*c*) M. Baillet dit que l'Egliſe de ſaint Martin dont il eſt ici parlé, eſt ſaint Martin des Champs de Paris. Mais 1°. quand Grégoire de Tours nomme ſimplement l'Egliſe de ſaint Martin, il entend celle de Tours, où nous ſçavons en effet que Clothaire fit un voyage. 2°. Le Monaſtere de ſaint Martin des Champs ne fut fondé que dans l'onziéme ſiécle. Il eſt vrai qu'il y avoit auparavant au même endroit un Monaſtere qui avoit été détruit par les Barbares: mais il y a tout lieu de croire qu'il n'exiſtoit pas du temps de Clothaire.

nouvel Evêque y fut reçû avec de grandes démonſtrations de joie. Il s'appliqua à ſanctifier ſon peuple, & ſe ſanctifia lui-même par toutes les vertus propres d'un ſaint Evêque. On rapporte qu'il guérit un boiteux nommé Rainier, & qu'il rendit la vûë à un aveugle appellé Siagrius. Il n'oublia pas dans l'Epiſcopat la vie Monaſtique dont il avoit fait profeſſion. Il fonda au Mans un Monaſtere en l'honneur de ſaint Vincent & de ſaint Laurent ; & il y mit des Reliques de ces deux ſaints Martyrs, & nommément une partie du gril ſur lequel ſaint Laurent avoit ſouffert.

Vit. S. Domnoli.

Fondation de l'Abbaye de S. Vincent du Mans.

Acta. Epiſcop. Cenom. t. 3. Analect. Mab.

L'AN 567.

L'exemple de tant de ſaints Evêques qui faiſoient alors la gloire de l'Egliſe Gallicane, n'empêcha pas qu'il n'y eût des ſcandales dans l'Epiſcopat. Ils en parurent plus monſtrueux, & on en eut plus de zéle pour les réprimer. En effet, la même année que ſe tint le Concile de Tours, les Evêques du Royaume de Gontram en tinrent un à Lyon par ordre de ce Prince, pour juger des accuſations intentées contre Salonius d'Embrun & Sagittaire de Gap. Ces deux Evêques étoient freres, & ils avoient été élevés enſemble auprès de ſaint Nicet de Lyon, qui les avoit ordonnés Diacres, trompé par un maſque de vertu, dont l'hypocriſie ne ſe pare que trop ſouvent, pour parvenir aux honneurs de l'Egliſe.

Concile de Lyon contre Saloniusd'Embrun, & Sagittaire de Gap.

Ce maſque tomba dès qu'ils eurent été promûs à l'Epiſcopat. Leur ambition ſatisfaite laiſſant alors agir leurs autres paſſions qu'elle avoit retenuës pour ſes interêts, ils s'y livrerent, ſans même garder les bienſéances que l'honneur fait ſouvent ob-

ſerver aux plus vicieux ; & l'on vit dans ces deux freres trop ſemblables l'un à l'autre, une alliance bien monſtrueuſe de brigandages, de meurtres & d'adulteres avec le Miniſtere le plus ſaint. Un jour entre autres que Victor Evêque de S. Paul-Trois-Châteaux célébroit avec ſes amis l'anniverſaire de ſa naiſſance, ces deux Evêques envoyerent une troupe de gens armés d'épées & de fléches, qui ſe jetterent ſur lui, déchirerent ſes habits, frapperent ſes ſerviteurs, & emporterent la vaiſſelle avec ce qui étoit préparé pour le feſtin. L'AN 567.

L'Evêque de Trois-Châteaux porta ſes plaintes au Roi Gontram d'une pareille violence ; & ce Prince qui aimoit l'ordre, fit aſſembler à ce ſujet un Concile à Lyon. Les Peres y ayant examiné cette affaire, jugerent Salonius & Sagittaire dûment atteints & convaincus de ce crime & de pluſieurs autres, & ils les dépoſerent comme indignes de l'Epiſcopat (*a*). Ainſi la procedure fut courte : nous verrons comment le Jugement fut exécuté. Le Concile, avant que de ſe ſéparer, fit les ſix Canons ſuivans.

Canons du II. Concile de Lyon.

I. Les différends entre les Evêques ſeront terminés par le Métropolitain, ſi les contendans ſont de même Province ; ou par les deux Métropolitains aſſemblés, s'ils ſont de diverſes Provinces.

II. On avoit ſouvent recours à diverſes chicanes pour priver l'Egliſe des legs pieux qui lui étoient faits par Teſtament. Le Concile pour remédier à ce déſordre, ordonne ſous peine d'excommunication,

(*a*) Le P. le Cointe prétend que Salonius & Sagittaire ne furent pas dépoſés dans ce Concile de Lyon. Mais il eſt obligé pour cela d'accuſer de ſuppoſition cet endroit de Grégoire de Tours, qui le dit.

L'AN 567. que quand il manqueroit à la donation, ou au Teſtament de qui que ce ſoit quelqu'une des formalités requiſes par les Loix, on ne laiſſe pas d'exécuter la volonté du Teſtateur, qui les auroit omiſes par néceſſité, ou par ſimplicité.

III. Ceux qui retiennent injuſtement dans l'eſclavage des perſonnes libres, ſont excommuniés.

IV. Aucun Evêque ne doit accorder ſa Communion à quiconque aura été excommunié par un autre Evêque.

V. Un Evêque ne pourra ôter aux Clercs ce que les Evêques ſes prédéceſſeurs leur auront donné de leurs biens en proprieté, ou des biens de l'Egliſe à uſufruit ; & ſi ces Clercs font des fautes, il faudra les punir autrement qu'en leur ôtant ces biens. (Ainſi voilà les Bénéfices qui ne ſont plus amovibles à la volonté de l'Evêque, excepté ceux qu'il auroit donnés lui-même, comme il avoit déja été réglé par le troiſiéme Concile d'Orleans.)

III. Aur. Conc, Can. 17.

VI. Les jours qui précédent le premier Dimanche de Novembre, on fera dans toutes les Egliſes, & dans toutes les Paroiſſes des prieres & des Proceſſions, comme avant l'Aſcenſion. (C'eſt-à-dire que le Concile établit ici de ſecondes Rogations au mois de Novembre.)

Evêques du II. Concile de Lyon.

Il n'y eut que huit Evêques préſens à ce Concile avec les députés de huit autres. Saint Philippe de Vienne qui préſida, ſaint Nicet de Lyon, ſaint Agricole de Chalon-ſur-Saone, & ſaint Syagrius d'Autun, ſont les plus remarquables. Saint Tétric de Langres ne pouvant s'y rendre à cauſe de ſes infirmités, y députa le Prêtre Piolus.

Ce S. Evêque avoit eu une attaque d'apoplexie, qui l'avoit mis hors d'état de vaquer aux fonctions de ſon Miniſtere. Le Clergé de Langres ne voyant pas d'eſperance qu'il recouvrât la ſanté, demanda un Evêque au Roi Gontram. Ce Prince fit ordonner pour ce Siége Mondéric frere de ſaint Ferréol d'Uſez, à condition néanmoins que du vivant de ſaint Tétric, il demeureroit à Tonnerre, & gouverneroit cette Egliſe en qualité d'Archiprêtre. Mais quelque temps après, Mondéric ayant encouru la diſgrace de Gontram, il fut relégué. Saint Nicet fit changer le lieu de ſon banniſſement, & le retint à Lyon, où il n'omit rien pour lui rendre ſon exil agréable; mais un exil ne peut guéres le devenir. Mondéric voyant qu'il ne pouvoit pas obtenir de retourner à Tonnerre, ſe réfugia à la Cour du Roi Sigébert, où ſa nobleſſe fut pour lui une puiſſante recommandation. Sigébert n'ayant pas d'Evêché à lui donner, l'établit Evêque dans l'Arſat, canton du Roüergue, où il y avoit environ quinze Paroiſſes, qui avoient été ſous la domination des Goths, & que ſaint Dalmace Evêque de Rhodez prétendoit être de ſon Diocéſe. Mondéric borna toute ſon ambition à ce petit Evêché, qui ſubſiſta encore quelque temps après ſa mort. On aſſûre qu'elle fut précieuſe devant Dieu; & quelques Auteurs le mettent au rang des Saints.

Vers l'An 567.

S. Tétric de Langres. *Greg. Tur. l. 5. c. 5.*

Evêché de l'Arſat.

Thom. Aquin. Carmelita. in notis ad carmen de origine Francor.

Salonius & Sagittaire que nous venons de voir condamnés au Concile de Lyon, allerent ſe jetter aux pieds du Roi Gontram, ſe plaignant qu'ils avoient été injuſtement dépoſés, & demandant

Vers l'An 567. *Greg. Tur. l. 5. c. 21.*

avec inſtance qu'il leur fût permis de recourir au Pape. Le Roi conſentit à une propoſition ſi conforme à l'équité & à la bonté qui faiſoient ſon caractere; & il leur donna même des lettres de recommandation. Le Pape Jean III. qui avoit ſuccédé à Pélage I. étoit alors aſſis ſur le ſaint Siége. Il reçut favorablement les deux Evêques qu'il ne connoiſſoit pas aſſez; & ſur l'expoſé qu'ils lui firent, il écrivit au Roi en leur faveur, & ordonna qu'ils fuſſent rétablis (a) dans leurs Siéges. Ce que le Roi fit exécuter, après néanmoins leur avoir fait une vive réprimande.

Salonius & Sagittaire rétablis dans leurs Siéges.

Ces deux Prélats demanderent les bonnes graces de Victor de Trois-Châteaux, & lui livrerent ceux de leurs domeſtiques qui l'avoient inſulté; mais il les leur renvoya ſans en vouloir tirer aucune vengeance. Sa facilité à ſe réconcilier fut un nouveau ſujet de trouble. Les autres Evêques qui avoient dépoſé Salonius & Sagittaire, furent choqués que Victor eût ſans leur participation fait ſa paix avec ceux dont il s'étoit rendu accuſateur auprès d'eux, & ils ſe ſéparérent de ſa Communion. Gontram accommoda encore cette affaire, & s'applaudit quelque temps d'avoir rétabli la paix dans l'Epiſcopat. Mais il s'apperçut bientôt qu'on ne peut en procurer une ſolide, que par le châtiment des broüillons.

Ils retombent dans leurs déſordres.

En effet, l'impunité ſembla inſpirer une nouvelle audace à Salonius & à Sagittaire. Ils portoient publiquement des armes comme des laïques; & on eût

(a) Le Pape jugea peut-être que la dépoſition de ces Evêques n'étoit pas canonique, parce qu'elle n'avoit été faite que par huit Evêques préſens.

dit

dit qu'ils rougiſſoient de l'Epiſcopat qui rougiſſoit d'eux. Gontram ayant reçû de nouvelles plaintes de leur conduite, leur envoya ordre de ſe rendre à ſa Cour. Sagittaire s'étant préſenté à l'audience, le Prince qui vouloit le mortifier, refuſa de lui parler: ce refus mit cet Evêque en une telle fureur, qu'oubliant ce qu'il devoit à ſon caractere & à la dignité Royale, il vomit d'atroces injures contre le Roi, oſant même dire que les enfans que ce Prince avoit eus d'une femme de baſſe naiſſance, étoient incapables de ſuccéder. Gontram outré de cette inſulte, fit enfermer ces deux Evêques dans des Monaſteres ſéparés, avec défenſe de les laiſſer parler à perſonne. Ils y firent quelque temps une pénitence forcée, que la bonté du Roi leur abrégea encore: car le fils aîné de ce Prince étant tombé malade, on ſuggéra à celui-ci que ce pouvoit être une punition des mauvais traittemens qu'il faiſoit à ces Prélats, qui étoient peut-être innocens. Il n'en fallut pas davantage. Gontram qui aimoit ſon fils, & qui craignoit Dieu, dit auſſi-tôt: *Mettez-les en liberté, & recommandez-leur de prier pour nos enfans.*

Vers l'An 567.

Greg. Tur. l. 5. c. 21.

Salonius & Sagittaire parurent d'autres hommes en ſortant de priſon: on les vit pendant quelque temps joindre le jeûne à la priere, & ſe rendre aſſidus au Chœur. Ils avoient tous les dehors de la vertu, mais dehors trompeurs, & qui ſe démentirent bientôt, parce qu'ils n'étoient pas ſoutenus de l'intérieur. Ces deux Evêques trouverent qu'il en coûte trop pour faire l'homme de bien, quand on ne l'eſt pas; & ils ſe replongerent dans leurs premiers déſ-

Vers l'An 567. ordres avec plus de ſcandale qu'auparavant. Tandis qu'ils ſe repoſoient ſur leur Clergé du ſoin de faire l'Office divin, ils paſſoient une partie de la nuit à boire, & avec des femmes débauchées. Ils ſe livroient enſuite au ſommeil juſqu'à la troiſiéme heure du jour, c'eſt-à-dire juſqu'à neuf heures du matin; & à peine étoient-ils levés, qu'ils ſe remettoient à table juſqu'au ſoir. Une vie ſi licentieuſe ne juſtifioit que trop la ſévérité du Concile de Lyon: elle fit connoître à Gontram que ſa bonté avoit ſurpris ſon zéle & ſa juſtice.

Il fit donc aſſembler l'an 579 un nouveau Concile à Châlon ſur Saone, où ces deux Evêques furent de nouveau dépoſés. Outre les crimes d'homicide & d'adultere dont ils étoient convaincus, on les y accuſa de trahiſon & de léze-Majeſté; & ils furent renfermés dans la Baſilique de ſaint Marcel, d'où ils trouverent encore moyen de s'échaper. (a) Mais ils ne purent recouvrer leurs Siéges qu'on avoit remplis; & Sagittaire fut tué les armes à la main contre ſon Prince. On a crû devoir rapporter de ſuite des événemens arrivés en divers temps, pour réünir ſous un même point de vûë l'hiſtoire de ces deux Evêques; & afin que la punition qu'on verroit de leurs déſordres, fût comme le reméde du ſcandale.

Greg. Tur. l. 5. c. 28. Salonius & Sagittaire ſont dépoſés de nouveau.

Gontram ne les protégea que tandis qu'ils ſçûrent le tromper. C'étoit effectivement un Prince qui aimoit la Religion, & qui lui fit honneur par

(a) Le Monaſtere de ſaint Marcel de Châlon ne fut fondé par le Roi Gontram que quelques années après, comme nous le verrons. Mais avant cette fondation, il y avoit en cet endroit une Egliſe de ce ſaint Martyr.

ſes vertus, qui l'ont fait mettre au nombre des Saints. S'il n'eut pas les qualités d'un Héros & d'un grand Roi, il eut celles d'un bon Roi, pere de ſon peuple, & protecteur de l'Egliſe. Les paſſions de la jeuneſſe le firent cependant donner dans quelques écüeils; & il eut quelque temps une Concubine (*a*) nommée Vénérande. Mais il ne tarda pas à rompre ces liens criminels, pour s'engager dans ceux d'un légitime mariage en épouſant Marcatrude, fille d'un de ſes Sujets. Car ce Prince conſultoit plus pour ſes mariages les inclinations de ſon cœur que les bienſéances de ſon rang; & il choiſit deux fois aſſez mal. Marcatrude fit empoiſonner un fils qu'il avoit eu de Vénérande: mais en punition de ce crime, elle perdit le ſien, & mourut elle-même bientôt après.

Vers l'AN 567.

Caractere du Roi Gontram,

Greg. Tur. hiſt. l. 4. c. 25.

Gontram épouſa en ſecondes nôces Auſtréchilde malgré toutes les intrigues de Théodéchilde (*b*) veuve de Charibert, qui prétendoit à cet honneur. Cette femme ambitieuſe, qui du plus bas étage étoit montée ſur le Thrône, n'étoit pas ſatisfaite d'avoir été l'épouſe d'un Roi; elle voulut la deve-

(*a*) Le P Daniel croit que pour juſtifier Gontram, on peut dire que le mot de *Concubine* ſignifie ici une femme légitime, au mariage de laquelle il manquoit quelqu'ſolemnité Je n'ignore pas qu'on prend quelquefois ce terme en ce ſens: mais ce ne ſeroit pas juſtifier Gontram, que de prétendre qu'il étoit marié à Vénérande Ce ſeroit le rendre plus coupable, puiſque du vivant de cette femme il en épouſa une autre.

(*b*) Fortunat loue la piété, la nobleſſe & les aumônes d'une Reine nommée Théodéchilde, ou Theudéchilde.

Cui frater, genitor, conjunx, avus, atque priores,
Ordine ſucciduo regius ordo fuit.

On ſent aſſez que ces éloges ne peuvent convenir à la veuve de Charibert. Fortunat parle de Théodechilde fille du Roi Thierri, laquelle fut mariée aux Rois des Varnes On croit que ce fut cette Princeſſe qui fonda le Monaſtere de ſaint Pierre *le Vif* dont nous avons parlé. Elle eſt honorée comme Sainte le 28 Juin.

Vers l'AN 567. nir de Gontram, & lui fit promettre qu'elle lui apporteroit de grands thréſors. Elle ſe flatoit apparemment que ſes richeſſes ſuppléroient, comme il arrive ſouvent dans les alliances, à la nobleſſe qui lui manquoit; mais Gontram avoit trop d'honneur & de piété, pour épouſer la fille d'un berger & la veuve de ſon frere. Il laiſſa cependant venir Théodéchilde à ſa Cour; & après l'avoir dépoüillée d'une partie de ſes thréſors mal acquis, il la confina à Arles dans le Monaſtere de ſaint Céſaire, où elle fit une pénitence d'autant plus rude, qu'elle fut moins volontaire. Ainſi malgré quelques déréglemens qu'on peut reprocher à Gontram, ce Prince reſpecta toûjours les liens ſacrés du Sacrement, & ne ſcandaliſa point l'Egliſe par des mariages illicites.

Greg. Tur. l. 4. c. 26.

Il n'en étoit pas ainſi de Chilpéric Roi de Soiſſons. L'amour d'une femme qui ſe rendit maîtreſſe de ſon cœur & de ſon Royaume, autant par ſes artifices que par les charmes de ſa beauté, lui fit violer les loix les plus ſaintes, & fut pour toutes les Gaules & pour lui-même la ſource des plus grands malheurs. Tant il eſt vrai que l'objet d'une paſſion criminelle en devient ſouvent la premiere punition.

Déſordres du Roi Chilpéric.

Caractere de Frédégonde.

On ne peut refuſer à Frédégonde, (c'eſt celle dont nous parlons,) la gloire d'avoir eu un courage & un eſprit au-deſſus de ſon ſexe & de ſa condition: mais elle avoit encore plus de méchanceté, que d'eſprit & de beauté. L'artifice dont elle ſe ſervit pour faire répudier Audoüere épouſe légitime de Chilpéric, en eſt une preuve ajoûtée à bien d'autres.

Cette Princeſſe étant accouchée d'une fille pendant que le Roi faiſoit la guerre aux Saxons, différa de la faire baptiſer. L'artificieuſe Frédégonde ſçachant que le retour de Chilpéric étoit proche, dit à la Reine : « Comment le Roi pourra-t'il voir ſa » fille avec plaiſir, ſi elle n'eſt pas baptiſée ? » La Reine fit auſſi-tôt préparer le Baptiſtere, & manda un Evêque pour faire la cérémonie du Baptême : mais comme il ne ſe trouva pas de Dame aſſez de qualité pour être la Marraine, Frédégonde conſeilla à la Reine d'en ſervir ; ce qu'elle fit. Auſſi-tôt Frédegonde alla au devant du Roi, & lui dit qu'il n'avoit plus d'épouſe, parce que la Reine avoit tenu ſa fille ſur les ſacrés Fonts : ce qu'elle diſoit à cauſe de l'affinité ſpirituelle que les Parrains & les Marraines contractent avec les parens des enfans baptiſés. Les charmes de Frédégonde firent réüſſir ſes artifices. Chilpéric l'épouſa, après avoir obligé la Reine Audoüere à ſe conſacrer à Dieu dans un Monaſtere avec ſa fille, & relégué l'Evêque qui l'avoit baptiſée.

Vers l'An 567.

Geſta Reg. Franc. c. 31.

Chilpéric répudie la Reine Audoüere, & épouſe Frédégonde.

Sigébert Roi d'Auſtraſie avoit des ſentimens plus nobles. Il chercha une alliance digne de ſa naiſſance, & demanda en mariage Brunechilde ou Brunehauld fille d'Athanagilde Roi des Viſigoths en Eſpagne. Il n'y avoit qu'une difficulté : Brunehauld étoit engagée dans l'Arianiſme ; & Sigébert ne vouloit pas qu'une Reine de France fît profeſſion de l'Héréſie. L'obſtacle fut bientôt levé. L'éclat d'une Couronne qui devient le prix de la connoiſſance de la vérité, y fait aiſément ouvrir les yeux. Dès que Brunehauld fut en France, elle ſe fit inſtruire par les

Sigébert épouſe Brunehauld.

Greg. l. 4. c. 27.

Evêques ; & ayant ſans peine reconnu l'erreur, où le malheur de la naiſſance & de l'éducation l'avoit engagée, elle fut ſolemnellement réconciliée à l'Egliſe par l'onction du ſaint Chrême. C'étoit une Princeſſe qui avoit toutes les qualités d'une grande Reine : mais ſon ambition, à qui elle ſacrifia tout, & dont à la fin elle fut la victime elle-même, rendit ces qualités bien pernicieuſes au repos de toute la France, comme nous le verrons dans la ſuite.

L'AN 567. Chilpéric épouſe Galſvinthe. *Ibid. c. 28.*

L'exemple de Sigébert piqua enfin Chilpéric d'une noble émulation. Il envoya auſſi demander en mariage la Princeſſe Galſvinthe ſœur aînée de Brunehauld, promettant de répudier ſes autres femmes. On la lui accorda à cette condition. La Princeſſe vint en France avec un équipage magnifique *(a)*. Elle vit en paſſant par Poitiers ſainte Radegonde, qui pouvoit mieux que perſonne lui donner des leçons & des exemples de la maniere dont elle devoit ſe comporter avec un Prince livré à la débauche. Il parut qu'elle en profita. Car après avoir été auſſi réconciliée à l'Egliſe par le ſaint Chrême, elle fit voir de grands exemples de toutes les vertus Chrêtiennes dans une Cour ſi licentieuſe. Sa patience ne fut pas cependant à l'épreuve des inſultes que lui faiſoit Frédégonde, toûjours maîtreſſe du cœur du Roi. Ces ſortes de croix ſont bien peſantes pour une Reine ; & la piété n'empêche pas d'en ſentir le poids.

Fortun. l. 6. Carm. 7.

Galſvinthe ne pouvant plus ſouffrir une rivale ſi

(a) Fortunat qui étoit à Poitiers, lorſque Galſvinthe y paſſa, dit qu'elle étoit portée ſur un char d'argent fait en forme de tour.

impérieuſe, demanda la permiſſion de ſe retirer en Eſpagne, & offrit même pour l'obtenir de laiſſer les thréſors qu'elle avoit apportés en France pour ſa dot. Chilpéric, après avoir tâché de l'appaiſer par de belles paroles, ſe porta contre elle au plus noir attentat, en la faiſant étrangler dans ſon lit. Nouvelle preuve qu'un amour impudique eſt la plus cruelle & la plus injuſte des paſſions. Toute la France pleura la funeſte mort d'une ſi bonne Princeſſe. Chilpéric fut obligé de la pleurer lui-même, pour cacher ſon crime, ſans cependant pouvoir en impoſer à perſonne. Le bruit de quelques miracles opérés au tombeau de cette pieuſe Reine, augmenta les regrets du peuple, & ſon indignation contre Frédégonde que Chilpéric avoit repriſe. Mais il n'eſt point de perſonnage que ne jouë une femme artificieuſe. Frédégonde, pour calmer la haine publique dont elle ſe voyoit chargée, prit alors un maſque de piété, & montra des vertus qui lui attirerent bientôt de grands éloges de la part même de Fortunat. C'étoit le Poëte le plus célébre de ſon ſiécle, & qui par un accord difficile à faire, avoit ſçû allier avec la réputation de bel eſprit celle d'un ſaint homme. Les gens de bien ſont ſouvent les plus faciles à tromper par les apparences de la vertu ; & les loüanges coûtent peu aux Poëtes, quoique ſouvent ils vouluſſent les vendre cher.

L'AN 568.

Greg. Tur. l. 4. c. 28.

Mort de la Reine Galſvinthe.

Fort. l. 6. Car. 7.

Fortun. l. 9. Carm. 1.

Fortunat étoit depuis quelques années à Poitiers auprès de ſainte Radegonde en qualité de ſon Agent. Il étoit né en Italie proche de Tréviſe, & il avoit fait ſes études à Ravenne. Les malheurs de ſa patrie, &

S. Fortunat.

Vers l'AN 569. la reconnoiſſance envers ſaint Martin, le firent paſſer dans les Gaules. Il raconte lui-même qu'étant à Ravenne attaqué d'un mal d'yeux qui le mettoit en danger de perdre la vûë, il alla faire ſa priere dans l'Egliſe des ſaints Martyrs Jean & Paul, devant une image de ſaint Martin peinte ſur la muraille, devant laquelle brûloit une lampe (a); & que s'étant frotté les yeux avec l'huile de cette lampe, il fut entiérement guéri. A ſon arrivée dans les Gaules, Sigébert qui aimoit les gens de lettres, le reçut avec bonté: mais Fortunat cherchoit un aſyle plus ſûr à la vertu que la Cour. Après avoir ſatisfait ſa dévotion à Tours, il ſe retira à Poitiers auprès de ſainte Radegonde, qui l'employa aux affaires où le rang qu'elle avoit tenu dans le monde, l'obligeoit encore d'entrer. Son mérite engagea l'Evêque de Poitiers à l'attacher à ſon Egliſe, en l'ordonnant Prêtre.

Fortun. l. 4 de vita Mart. ſub finem.

Fortunat non content d'imiter les actions des Saints, s'appliqua auſſi à les écrire: ſorte d'ouvrage également ſanctifiant, & pour l'Auteur, & pour les lecteurs. Ce fut dans cette vûë qu'il compoſa la Vie de pluſieurs des plus célébres SS. de l'Egliſe Gallicane (b). A ſes heures de loiſir il cultivoit le talent qu'il avoit pour la Poëſie latine: talent médiocre à la vérité, mais rare dans un ſiécle où la barbarie des nations dominantes avoit gagné juſque dans la Repu-

Ouvrages de ſaint Fortunat.

(a) Fortunat parlant de cette lampe, dit *vitreâ natat ignis in urnâ*: ce que je remarque, pour faire voir que les lampes des Egliſes en ce ſiécle étoient ſemblables à celles qui ſont aujourd'hui en uſage.

(b) Fortunat a compoſé les Vies de ſaint Hilaire de Poitiers, de ſaint Martin de Tours, de ſaint Aubin d'Angers, de ſaint Paterne d'Avranches, de ſaint Germain de Paris, & de ſainte Radegonde. On lui attribuë encore celles de ſaint Marcel de Paris, de ſaint Remi de Rheims, de ſaint Médard de Soiſſons & de quelques autres.

blique

blique des lettres. Il choiſiſſoit preſque toûjours des ſujets conformes à ſa piété & à celle de Radegonde, pour laquelle il écrivoit ſouvent. Il fut élevé ſur le Siége de Poitiers après la mort de Platon ſucceſſeur de Méroüée, & il eſt invoqué comme Saint dans d'anciennes Litanies. Outre quatre livres en vers de la Vie de S. Martin, il nous reſte un Recüeil de ſes poëſies diviſé en onze livres, où l'on trouve plus d'eſprit & de piété, que de latinité & de goût pour la verſification Il a cependant pluſieurs vers fort heureux; & dans les caracteres qu'il fait, il ſçait dire beaucoup de choſes en peu de mots. Nous avons auſſi de lui une explication du *Pater* & du *Credo*, & quelques lettres en proſe beaucoup plus obſcures que ſes vers. Fortunat fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Hilaire proche les murs de la ville de Poitiers; & Paul Warnefride étant venu long-temps après prier à ſon tombeau, compoſa ſon Epitaphe en vers, pour lui rendre un devoir, qu'il avoit rendu à tant d'autres qui le méritoient moins.

Paulus de geſtis Longob. l. 2. c. 13.

Sainte Radegonde n'avoit pour mieux goûter les douceurs de ſon état, qu'à jetter les yeux ſur ce qui ſe paſſoit alors à la Cour parmi tant de Reines rivales. Auroit-elle pû apprendre les triſtes ſcénes qu'y donnoient la jalouſie & l'ambition, ſans ſentir redoubler ſon attrait pour la ſolitude? C'étoit un port d'où elle voyoit les tempêtes & les naufrages des autres avec compaſſion à la vérité, mais avec une joie ſecrete d'en être délivrée. Dans ces ſentimens elle ne négligeoit aucune des pratiques de piété propres à témoigner ſon amour & ſa reconnoiſſan-

Vers l'AN 569.

Vers l'An 570.

ce au céleſte époux qu'elle avoit choiſi. Elle avoit ſur tout une dévotion particuliere pour les Reliques des Saints : c'étoient ſes plus précieux thréſors. Elle envoya le Prêtre Recule juſqu'à Jeruſalem, pour demander au Patriarche des Reliques de ſaint Mammez ; & elle obtint un doigt de ce ſaint Martyr, qu'elle reçut avec grande Solemnité. L'amour qu'elle avoit pour la Croix du Sauveur, lui fit ſouhaiter avec ardeur d'avoir quelque parcelle de cet inſtrument de nôtre ſalut. Elle prit la réſolution d'envoyer pour ce ſujet des députés à l'Empereur Juſtin ſucceſſeur de Juſtinien. Mais elle ne crut point devoir faire cette démarche ſans l'agrément de Sigébert, qui avoit eu la Touraine & le Poitou dans ſon partage, après la mort de Charibert. Elle lui écrivit donc pour avoir la permiſſion d'envoyer demander à l'Empereur une ſi précieuſe Relique, qui ſeroit le ſoûtien de ſon Royaume, & la conſolation de ſes peuples. Sigébert y conſentit avec plaiſir. Radegonde députa des Clercs à Conſtantinople pour ce ſujet. Sa pauvreté l'empêcha de leur donner des préſens pour l'Empereur : mais la pieuſe Princeſſe ne ceſſa de recommander à Dieu cette affaire par ſes prieres. Elles furent exaucées : l'Empereur lui envoya un morceau de la vraie Croix, orné de pierreries, & pluſieurs Reliques des SS. les plus illuſtres de l'Orient.

Vénération de ſainte Radegonde pour les ſaintes Reliques.

Baudonivia Vita S. Radeg. l. 2, c. 13.

Ibid. c. 15.

Sainte Radegonde demande à l'Empereur Juſtin des Reliques de la vraie Croix.

Sainte Radegonde pria l'Evêque Méroüée qui avoit ſuccédé à Paſcentius (*a*) dans le Siége de Poitiers, de recevoir dans la ville, la Croix & les autres Reli-

(*a*) M. Fleuri, t. 7. p. 564. dit que Méroüée étoit le ſucceſſeur de Pientius : mais nous avons vû que ce fut Paſcentius qui ſuccéda à Pientius.

ques avec un appareil convenable, & de les placer dans ſon Monaſtere. Mais cet Evêque qui paroît avoir été un peu prévenu contre ſainte Radegonde & contre ſa Communauté, au lieu d'écouter favorablement une ſi juſte demande, monta à cheval ſur l'heure, & ſe retira à ſa maiſon de campagne. La ſainte Princeſſe s'en plaignit à Sigébert, & le pria de charger quelque autre Prélat de recevoir les Reliques avec ſon Clergé, pour les dépoſer dans ſon Monaſtere; & en attendant elle les envoya à Tours, dans un Monaſtere qu'elle y avoit fondé pour les hommes, & qu'on ne nomme point. Mais elles n'y furent pas reçûës avec plus d'honneur, apparemment parce qu'on craignoit de choquer l'Evêque Méroüée. Vers l'An 570.

Le Roi Sigébert dépêcha un Seigneur nommé Juſtin à Saint Euphrone Evêque de Tours, pour lui ordonner de faire la cérémonie. Euphrone obéït avec joie. Il ſe rendit à Poitiers avec ſon Clergé, & fit porter comme en triomphe au chant des Pſeaumes & avec un grand nombre de cierges allumés, la Croix & les autres Reliques juſqu'au Monaſtere de ſainte Radegonde, qui fut depuis nommé le Monaſtere de ſainte Croix. Ce fut pour cette Cérémonie que Fortunat compoſa la belle Hymne *Vexilla Regis, &c.* que l'Egliſe chante encore en l'honneur de la Croix *(a)*. Il y cite comme de David ces paroles,

S. Euphrone eſt chargé de dépoſer les Reliques dans le Monaſtere de ſainte Radegonde.

Dicite in nationibus:
Regnavit à ligno Deus.

(a) On a retranché de cette Hymne quelques Strophes de Fortunat, & l'on a ſub-

Ce qui fait juger que les mots *à ligno* que nous ne liſons plus dans la Vulgate du Pſeaume 95, où l'on lit ſeulement, *Dicite in gentibus, quia Dominus regnavit*, ſe trouvoient alors dans le Pſeautier à l'uſage des Egliſes Gallicanes (*a*).

Lettre de Fortunat à l'Empereur Juſtin. *Fort. lib. Singulari.*

Fortunat écrivit auſſi une lettre en vers à l'Empereur Juſtin & à l'Impératrice Sophie, pour les remercier du précieux préſent qu'ils avoient fait à ſainte Radegonde. Il dit à Juſtin qu'il mérite de commander à l'Empire Romain, puiſqu'il eſt uni de créance avec la chaire de ſaint Pierre. C'eſt que Juſtin en ſe déclarant pour la foi du Concile de Calcédoine, venoit d'étouffer les ſemences du Schiſme, qui ſe formoit entre les Egliſes d'Orient, & celle de Rome.

Vers l'An 571. *Greg. l. 9. c. 40.*

Sainte Radegonde ayant tâché en vain de recouvrer les bonnes graces de Méroüée ſon Evêque, mit ſon Monaſtere ſous la protection du Roi Sigébert, & fit avec l'Abbeſſe Agnès le voyage d'Arles, pour y étudier de près les obſervances de la Régle de ſaint Céſaire, qu'elle avoit établie dans ſa Communauté. Le Monaſtere de ſaint Céſaire pouvoit être alors gouverné par l'Abbeſſe Liliola, qui en ſoûtint la ré-

Sainte Radegonde fait le voyage d'Arles.

ſtitué la Strophe *O Crux ave, &c.* à la place de celle-ci qui méritoit peut-être autant d'être conſervée :

Salve ara, ſalve victima,
De Paſſionis gloria.
Qua vita mortem pertulit,
Et morte vitam protulit.

On a auſſi attribué à Fortunat l'Hymne de la Paſſion *Pange lingua glorioſi, lauream certaminis.* Mais nous croyons qu'elle eſt plûtôt de Claudien Mamert.

(*a*) S. Juſtin dans ſon Dialogue avec Tryphon reproche aux Juifs d'avoir falſifié cet endroit du Pſeaume 95, & d'en avoir effacé ces mots *à ligno*, en haine du Chriſtianiſme. En effet, Tertullien, S. Léon, S. Grégoire le Grand, & pluſieurs autres ont lu *à ligno*. Cependant comme ces deux mots ne ſe trouvent plus ni dans l'Hébreu ni dans les Septante, ni dans nôtre Vulgate, nous n'oſons aſſûrer qu'ils ſoient véritablement du texte de l'Ecriture.

Juſtin edit. Paris. p. 298.

putation par ſa vigilance & par ſa piété. Les exemples de vertu que Radegonde y admira, donnerent une nouvelle vivacité à ſa ferveur: mais il ſeroit difficile de décider ſi elle fut plus édifiée de ces ſaintes filles, qu'elle ne les édifia elle-même. A ſon retour à Poitiers, elle s'appliqua à faire obſerver dans ſon Monaſtere toutes les pratiques qui étoient en uſage dans celui de ſaint Céſaire; & comme elle & l'Abbeſſe Agnès s'y conformerent les premieres, elles n'eurent pas de peine à y engager les autres. Car dans les Communautés Religieuſes, l'exemple des Superieurs eſt toûjours la leçon la plus perſuaſive. Cette ſainte Princeſſe qui depuis long temps avoit oublié le monde, ne ſongeoit qu'à s'en faire oublier de plus en plus, lorſque la charité l'obligea d'interrompre le ſilence de ſa retraite, pour tâcher d'inſpirer des penſées de paix aux Rois François.

Fort. l. 8. Car. 4.

L'ambition & la jalouſie des fils de Clothaire, ou plûtôt la haine que deux femmes impérieuſes Brunehauld & Frédégonde avoient conçûë l'une contre l'autre, & qu'elles ſçavoient inſpirer à leurs maris, rempliſſoit toute la Gaule de troubles & de carnage. Radegonde fut touchée de ce triſte ſpectacle qu'elle avoit devant les yeux : car la Touraine & le Poitou étoient preſque toûjours le premier théâtre de ces ſanglantes ſçenes. Elle écrivit aux Rois & aux Seigneurs de leurs Cours des lettres fort preſſantes pour les porter à la paix. Mais n'attendant cette paix que de Dieu, elle indiqua des prieres à ce ſujet dans ſa Communauté, & redoubla les macérations dont elle affligeoit ſon corps. Ses vœux furent exaucés ;

Vers l'AN 572.

Sainte Radegonde tâche de réconcilier les Rois François.

& ſes larmes éteignirent pour un temps le feu de la guerre allumée entre Chilpéric & Sigébert : mais on ne goûta pas long-temps les fruits de cette paix. L'intérêt avoit bientôt fait conclure à ces Princes des Traittés qu'ils ne vouloient pas garder; & l'ambition & la haine les leur faiſoient rompre encore plus aiſément. Un différend ſurvenu entre des Evêques de leurs Royaumes, réveilla toute leur animoſité.

L'AN 573. Promotus ordonné Evêque de Château-Dun.

Gilles Evêque de Rheims ſucceſſeur de Mappinius, avoit ordonné le Prêtre Promotus Evêque de Château-Dun, ville du Royaume de Sigébert, au préjudice de l'Egliſe de Chartres qui étoit du Royaume de Chilpéric, & dans le Diocéſe de laquelle Château-Dun eſt ſitué. Pappole Evêque de Chartres ſe plaignit d'une Ordination ſi irréguliere ; & comme Chilpéric & Sigébert vouloient ſoûtenir les Evêques leurs ſujets, Gontram qui ne prenoit gueres de part à toutes ces guerres civiles que pour les faire ceſſer, voulut être le médiateur de ce différend. Mais parce qu'il s'agiſſoit d'un point de diſcipline Eccléſiaſtique, il n'entreprit pas d'en juger, & en laiſſa la déciſion aux Evêques. Il fit donc aſſembler du conſentement de Chilpéric & de Sigébert un Concile à Paris, ville, qui, comme nous l'avons dit, n'appartenoit à aucun des Rois de France en particulier, mais à tous les trois en commun. La conteſtation ſur l'Evêché de Château-Dun n'étoit pas l'unique ſujet du Concile : on y devoit auſſi chercher les moyens de concilier les autres différends qui armoient ſi ſouvent les deux freres Chilpéric & Sigébert l'un contre l'autre. Il auroit fallu commencer par réconcilier les

deux Reines leurs épouſes; & c'eſt ce qui ne parut gueres poſſible. L'AN 573.

IV. Concile de Paris.

Le Concile ſe tint au mois de Novembre l'an 573 dans la Baſilique de ſaint Pierre, qu'on nomme aujourd'hui l'Egliſe de ſainte Géneviéve. Pappole Evêque de Chartres commença par y préſenter la Requête ſuivante. » Les Canons nous avertiſſent de porter aux Tribunaux des Conciles les différends » qui s'élevent dans l'Egliſe. C'eſt pourquoi, très- » pieux Evêques, j'ai cru devoir vous déférer par ce » préſent mémoire ce qui a été fait à nôtre préjudice. » Quoique j'aie été élu Evêque de Chartres par les » ſuffrages du Clergé & des citoyens & du conſente- » ment de mon Métropolitain; cependant un Prê- » tre de mon Diocéſe, nommé Promotus, qui » avoit quitté ſa cellule ſans lettres de mon pré- » déceſſeur, a uſurpé une de mes Egliſes appellée » Dun, en vertu d'un prétendu titre d'Evêché. Il a » même oſé, je ne ſçais par l'autorité de qui, envahir » les petits biens de mon Egliſe, qui ſont ſitués dans » le Dunois. Je ſupplie vôtre Sainteté, & je la conjure » par le ſaint Eſprit qui habite en vous, Meſſei- » gneurs, & par le Jugement dernier & la rémiſſion » des péchés, de corriger ce déſordre, & de ne pas » ſouffrir qu'on me faſſe ce que vous ne voudriez » pas qu'on vous fît à vous-mêmes. Ce ſera le moyen » de prévenir pour la ſuite de pareils attentats, & de » rétablir la paix dans l'Egliſe. »

Requête de Pappole de Chartres. *T. 1. Conc. Gall. p. 350.*

Après que la lecture de cette Requête eut été faite au Concile, Germain de Paris fut chargé à la réquiſition de Conſtitut de Sens Métropolitain de Char-

L'AN 573. tres, de ſommer Promotus de venir au Concile y rendre compte de ſa conduite. Promotus tâcha, comme font tous les coupables, de décliner un Tribunal que ſa conſcience lui faiſoit craindre ; & il déclara qu'il ne comparoîtroit point. De quoi Germain & Conſtitut ayant fait leur rapport au Concile, on ne laiſſa pas de paſſer outre, & de procéder au Jugement. La contumace qui eſt elle même un nouveau crime, pourroit-elle ſervir à l'impunité des autres crimes ? Les Peres du Concile porterent donc un Décret qu'ils adreſſerent à Gilles de Rheims, où après s'être plaint de l'atteinte qu'il avoit donnée aux ſaints Canons, en ordonnant contre toutes les regles un Evêque dans le Diocéſe d'un autre & hors de ſa Province, ils marquent que celui qui a été ainſi ordonné mérite d'être dépoſé, & que celui qui la ordonné doit être puni.

Décret du IVe Concile de Paris contre le prétendu Evêque de Château-Dun. *Ibid. p.* 351.

« Cependant, ajoûtent-ils, voulant conſerver la « charité... Nous vous déclarons que vous ayiez à « appeller & à retenir auprès de vous le Prêtre Pro- « motus ; afin qu'il ne puiſſe plus faire outrage à l'E- « gliſe & à ſon Evêque ; & parce qu'il a différé de ve- « nir au Concile, comme il en avoit été ſommé par « nôtre frere Germain, ſelon la réquiſition de ſon « Métropolitain Conſtitut....que vôtre Sainteté ſça- « che que tout le Concile a ordonné, que ſi ce Prê- « tre ſoûtenu par quelque puiſſance, ou par ſa ſeule « contumace, ſous le prétexte d'une dignité qu'il « n'a obtenuë que par ſubreption, a l'audace de de- « meurer davantage dans l'Egliſe de Château-Dun, « d'en retenir les biens, de benir des Autels, de confirmer

confirmer des enfans, de faire des Ordinations » dans quelque Paroiſſe que ce ſoit, ou de réſiſter à » ſon Evêque, il ſera frappé d'un anathême éternel, » & ſéparé de la Communion des Evêques..... De » plus nous avons ordonné que quiconque après la » publication de ce Décret demandera ou recevra la » bénédiction de ce Prêtre, ſoit excommunié. » L'AN 573.

Ce Décret fut ſouſcrit par 32 Evêques & par un Député de Ricomer d'Orléans, l'onziéme de Septembre Indiction VIe. (a) & la douziéme année du regne des Rois François, c'eſt-à-dire l'an 573. Les Métropolitains, S. Philippe de Vienne, Sapaudus d'Arles, ſaint Priſque de Lyon, Conſtitut de Sens, Laban d'Eauſe, & ſaint Félix de Bourges ſouſcrivirent les premiers. Les plus connus des autres Evêques ſont, ſaint Germain de Paris, Lucréce de Die, ſaint Siagrius d'Autun, ſaint Félix de Nantes, ſaint Aunachaire ou Aunaire d'Auxerre, ſaint Quinidius ou Quiniz de Vaiſon & S. Pallade (b) de Saintes. On vit auſſi parmi tant de ſaints Evêques Salonius d'Embrun & Sagittaire de Gap, qui avoient été alors rétablis dans leurs Siéges de la maniere que nous l'avons dit. La plûpart de ces Evêques étoient du Royaume de Gontram. Evêques du IVe. Concile de Paris.

Les Peres de ce Concile jugerent bien que leur

(a) Pour accorder la date de l'Indiction VIe. avec l'onziéme de Septembre & la douziéme année des Rois François, il faut reconnoître que l'Indiction ne commençoit alors en France qu'au 24 de Septembre. On la commença enſuite le premier de Septembre, & enfin le premier de Janvier.

(b) On donne communément la qualité de Saint à ce Pallade: & il y a en effet un ſaint Evêque de ce nom honoré à Saintes. Cependant quelques-uns croyent que ce n'eſt pas celui dont il s'agit ici, mais un autre plus ancien, & qui n'eſt pas marqué dans les Catalogues. Quelques fautes qu'on a reprochées au Pallade qui étoit à ce Concile, ont apparemment fait naître cette opinion. Mais nous avons vû plus d'une fois dans cette Hiſtoire que les Saints n'ont pas été impeccables.

L'AN 573. Décret ne ſeroit pas exécuté, ſi le Roi Sigébert continuoit de protéger Promotus. Ils écrivirent donc à ce Prince, pour le conjurer de ne point s'opiniâtrer à ſoûtenir contre les Canons une ſi mauvaiſe cauſe. La lettre eſt datée du même jour que le Décret: mais le même rang n'eſt pas obſervé dans les ſouſcriptions (*a*): ce qui marque qu'on n'étoit pas alors ſi délicat ſur les preſéances. Sigébert ne déféra, ni au Jugement, ni aux remontrances des Evêques, & maintint Promotus dans le prétendu Siége de Château-Dun. Le Concile ne réüſſit pas mieux à terminer les autres différends entre Chilpéric & Sigébert.

Pappole de Chartres qui étoit partie dans cette cauſe, pour ſoûtenir les droits de ſon Egliſe, ne ſouſcrivit pas les Actes du Concile, où il n'avoit pas aſſiſté en qualité de Juge. On place deux Evêques ſur ce Siége entre lui & S. Chalétric: car l'Epiſcopat de ce dernier ne fut pas long, puiſqu'il mourut à l'âge de trente-huit ans. Fortunat qui en a compoſé l'Epitaphe, loüe ſa piété, ſa libéralité envers les pauvres, la douceur de ſon éloquence, ſon zele pour corriger les pécheurs, ſon habileté à joüer des inſtrumens, la beauté de ſa voix & celle de ſon viſage: car il n'y a pas juſqu'aux talens naturels, qui ne deviennent la matiere de l'éloge des SS. par le pieux uſage qu'ils en ont fait.

Fort. l. 4. Carm. 7. Eloge de S. Chalétric de Chartres.

On croit que ce fut l'Evêque Pappole, qui fonda proche de Chartres l'Egliſe & le Monaſtere de ſaint

(*a*) La plûpart de ces Evêques expriment dans leurs ſouſcriptions leur reſpect pour le Roi Sigébert par ces paroles, *Humilis veſter.*

Chéron, poſſédé par des Chanoines Réguliers. Il y avoit dès-lors auprès de cette ville deux autres célébres Monaſteres; celui de ſaint Pierre qui eſt aujourd'hui dans la ville, & celui de ſaint Martin qui eſt hors des murs. Mais on ne ſçait rien de certain ſur les commencemens de ces Abbayes, ſinon qu'elles ſont anciennes.

L'AN 573. Monaſteres de Chartres.

Cette même année 573, douziéme de Sigébert, parut une nouvelle lumiere de l'Epiſcopat dans l'Egliſe Gallicane, en la perſonne de ſaint Grégoire Evêque de Tours. Il ſe nommoit George Florent Grégoire; & il étoit iſſu d'une des plus ſaintes & des plus anciennes familles de l'Auvergne. Le ſang du célébre Martyr ſaint Epagathe couloit dans ſes veines. Son pere Florent étoit frere de ſaint Gal Evêque d'Auvergne, & ſa mere Armentaire étoit niéce de ſaint Nicet de Lyon, & petite fille de S. Grégoire de Langres. La plûpart de ſes prédéceſſeurs dans le Siége de Tours étoient ſes parens ou ſes alliés. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il ſe montra digne d'une famille encore plus illuſtrée par la piété que par la nobleſſe. Saint Nicet & ſaint Gal répandirent dans ſon ame les premieres ſemences de la vertu: ſaint Avite Evêque d'Auvergne les cultiva, & lui donna le goût des ſaintes lettres. Pour l'étude de la Grammaire, & la lecture des Auteurs profanes, Grégoire les mépriſa, comme il le dit, & comme ſon ſtyle le fait aſſez connoître.

Commencemens de ſaint Grégoire de Tours.

Ayant été miraculeuſement guéri dans ſa jeuneſſe au tombeau de ſaint Allyre, il fit vœu d'embraſſer l'état Eccléſiaſtique, & il fut promû au Dia-

Vit. PP. c. 2. Grégoire eſt guéri par ſaint Allyre & par S. Martin.

L'AN 573. conat dès qu'il eut atteint l'âge. Il tomba encore dangéreuſement malade la ſeconde année du Roi Sigébert. Il invoqua ſaint Martin, pour qui il avoit une dévotion particuliere, & il ſentit à l'inſtant ſon mal diminuer. Auſſi-tôt tout infirme qu'il étoit encore, il ſe mit en chemin, malgré les remontrances de ſes amis, pour aller viſiter le tombeau de ſon libérateur, & il y recouvra une parfaite ſanté, auſſi-bien qu'un Clerc qui l'accompagnoit. En s'en retournant, il emporta trois cierges qui avoient brûlé ſur le tombeau du Saint, & il s'en ſervit pour opérer pluſieurs miracles: ce qui montre l'antiquité & l'efficace de certaines pratiques, que de prétendus eſprits forts traittent quelquefois de dévotions populaires & ſuperſtitieuſes.

De Mirac. S. Mart. l. 1. c. 32. & 33.

Mort de S. Euphrone de Tours.

S. Euphrone Evêque de Tours honoré le 4 d'Août, étant mort l'an 573 âgé de 70 ans, & aprés 17 ans d'Epiſcopat, le peuple, la nobleſſe, & le Clergé de Tours, qui connoiſſoient les vertus & les talens de Grégoire, l'élûrent Evêque d'un commun conſentement; & ils envoyerent le Décret d'élection à Sigébert, à qui ce choix fut très-agréable. Il n'y eut que Grégoire qui en fut affligé. Il ne pouvoit ſe réſoudre à accepter l'Epiſcopat: mais comme heureuſement pour l'Egliſe, il ſe trouva alors à la Cour de Sigébert, ce Prince & la Reine Brunehauld l'y obligerent, & le firent ordonner à Rheims même par l'Evêque Gilles, le vingtiéme jour (*a*) aprés la mort d'Eu-

Grégoire ordonné Evêque de Tours. *Greg. l. 10. c. ult.*

(*a*) Il n'y a pas aſſez d'exactitude dans ce que dit M. Fleuri ſur l'Epiſcopat de Grégoire de Tours. 1°. Il marque que ce ſaint Evêque arriva à Tours le dix-huitiéme jour aprés la mort d'Euphrone ſon prédéceſſeur: Grégoire de Tours dit qu'il y arriva le ſecond mois de ſon Ordination, & il fut ordonné à Rheims le vingtiéme jour

De Mir. S. Mart l. 2. c. 1.

phrone: en ſorte que le Siége de Tours ne fut vacant que dix-neuf jours. Grégoire étoit alors âgé d'environ 34 ans. S'étant rendu à ſon Egliſe le ſecond mois après ſon Ordination, il tomba malade d'une dyſſenterie accompagnée d'une fièvre qui le réduiſit en peu de jours à l'extrémité. Alors il appella Armentaire ſon Médecin, & lui dit: » Vous avez épuiſé tous les ſecrets de vôtre art, & tout eſt inutile. Mais j'ai une excellente thériaque dont je veux » vous donner la recette: ſi elle ne me guérit pas, il » n'y a plus d'eſpérance. Allez prendre de la pouſſiere du tombeau de mon Seigneur ſaint Martin, & » faites m'en une potion. » On le fit, & on délaïa cette pouſſiere dans un boüillon qu'il prit à neuf heures du matin. Il ſe ſentit quelques momens après ſi parfaitement guéri, qu'il ſe leva à midi pour prendre ſon repas à l'ordinaire. C'eſt lui-même qui rapporte ce miracle opéré en ſa perſonne.

L'AN 573.

L. 2. Mir. S. Mart c. 1. S. Grégoire de Tours guéri par S. Martin.

Ce ſaint Evêque en prenant poſſeſſion de ſon Evêché, trouva la ville de Tours déſolée par un grand incendie arrivé ſous ſon prédéceſſeur, & par les ravages des guerres civiles, dont nous avons parlé. Il s'appliqua au commencement de ſon Epiſcopat à réparer les Egliſes ruinées, & nommément la Cathédrale dédiée ſous l'invocation des Martyrs d'Agaune, ſaint Maurice & ſes Compagnons. Mais

après la mort de ſon prédéceſſeur; puiſqu'il remarque que l'Epiſcopat ne vaqua que 19 jours. 2°. M. Fleuri dit que Grégoire avoit alors environ trente ans. Grégoire nous fait entendre qu'il en avoit trente-quatre. Car il dit que ſa mere l'étant venu voir à Tours après ſon Ordination, elle y fut guérie d'une douleur dans les jambes qu'elle avoit depuis trente-quatre ans, & qu'elle avoit contractée en le mettant au monde. Il paroît que c'eſt la Vie de Grégoire de Tours écrite long-temps après, qui a trompé M. Fleuri.

De Mirac. S. Mart. l. 3. c. 10.

L'AN 574. il donna encore plus ſes ſoins à corriger les abus, que la licence des armes ne manque jamais d'introduire.

Guerres civiles en France.

Le feu de la guerre civile ſoufflé par les deux Reines Frédégonde & Brunehauld, ſe ralluma bientôt avec plus de violence que jamais. Clovis fils de Chilpéric pénetra dans la Touraine, & paſſa juſqu'à Bourdeaux : mais il en fut honteuſement chaſſé. Pour le venger, Théodebert ſon frere aîné, malgré le ſerment qu'il avoit fait de ne point porter les armes contre Sigébert, ſe jetta ſur la Touraine, le Poitou, le Querci & le Limouſin; & il y retraça par ſes cruautés une image trop fidéle de la perſécution des premiers Tyrans. Il brûla les Egliſes, enleva les vaſes des Autels, maſſacra les Prêtres, deshonora les Vierges ſacrées, & détruiſit les Monaſteres. Telle eſt la fureur des guerres civiles : une armée de Barbares Idolâtres auroit moins fait de ravages. Mais tant de maux demandoient vengeance contre celui qui en étoit l'auteur. Elle fut prompte; & la Juſtice divine éclata bientôt contre Théodebert. Ce jeune Prince, parjure & ſacrilege, qui ſembloit faire la guerre plus à Dieu qu'aux hommes, fut tué au milieu de ſes conquêtes dans un combat que les Généraux de Sigébert lui livrerent.

Greg. Tur. l. 4. c. 42. & 45.

Sigébert de ſon côté ſe préparoit à uſer de repréſailles, & à mettre tout à feu & à ſang dans le Royaume de Chilpéric. Cette nouvelle jetta la conſternation dans les Provinces voiſines de Paris. Saint Germain, comme un bon Paſteur, n'omit rien, afin de garantir ſon troupeau de ce péril : & pour aller à la ſource du mal, il tâcha de toucher & d'appaiſer la

Reine Brunehauld, qui étoit comme le flambeau de ces guerres civiles. Il lui écrivit une lettre digne de son zéle & de sa fermeté, pour la conjurer d'inspirer des pensées de paix au Roi son époux. L'inscription de la lettre est, *A la très-débonnaire, très-excellente & très-pieuse Dame la Reine Brunehauld, fille de l'Eglise Catholique, Germain pécheur.* L'AN 574.

Lettre de saint Germain de Paris à la Reine Brunehauld.

La charité, lui dit-il, qui se réjoüit de la vérité, » & qui souffre tout, nous fait prendre la hardiesse » de vous exposer la douleur dont nôtre cœur est at- » teint. Les premiers Fidéles disoient avec les Apô- » tres : *Voici le temps favorable, voici les jours de sa-* » *lut* : mais nous au contraire, à la vûë de ces temps » malheureux, nous disons les larmes aux yeux: Voi- » ci les jours de nôtre tribulation & de nôtre perte : » *Malheur à nous, parce que nous avons péché* ! Si l'amer- » tume où nous a plongés le triste spectacle de tant » de maux, ne nous avoit pas ôté la santé du corps, » nous n'eussions pas manqué de nous présenter de- » vant vous ; parce que, s'il nous est permis de le di- » re, nous vous portons particuliérement dans nô- » tre cœur..... Or celui qui aime quelqu'un sincére- » ment, ne doit lui rien cacher de ce qui concerne » ses vrais intérêts pour le temps & pour l'éternité ; » & quand il ne peut les lui découvrir de vive voix, » il doit le faire par lettre. Cette considération m'en- » gage à ne vous dissimuler pas les discours du peu- » ple. Si l'on en croit les bruits publics, c'est par » vôtre conseil & à vôtre instigation que le très- » glorieux Seigneur le Roi Sigébert a résolu de por- » ter la désolation & le ravage dans cette Province. »

T. 1. Conc. Gall. p. 355.

2. Cor. 6. 2.

Thren. 5. 16.

L'AN 574. « Ce n'eſt pas que nous ajoûtions foi à ces bruits ; « mais nous vous ſupplions de n'y donner aucune « occaſion.

« Je ſçais, continuë ſaint Germain, que nous « avons mérité d'être punis pour nos pechés : mais « nous nous flations que nôtre perte étoit différée, « & comme ſuſpenduë dans l'attente de nôtre amen- « dement.... Je ne ceſſe de crier à tous d'examiner « avec ſoin leurs conſciences, pour éviter la con- « damnation. Dieu le ſçait, & cela me ſuffit : j'ai ſou- « haité, ou de mourir pour leur procurer la vie, ou « du moins d'être enlevé de ce monde avant que de « voir la déſolation de ce pays : mais perſonne ne « m'écoute.... Je vous écris ceci les larmes aux yeux ; « parce que je vois comment les Rois & les peuples « courent à leur perte, en courant dans les voies de « l'iniquité..... Le Juge éternel qui ne ſe laiſſe point « corrompre par argent, & qui rendra à chacun ſe- « lon ſes œuvres, exerce déja ſon jugement. N'eſt- « ce pas en effet une victoire bien honteuſe que de « vaincre un frere, que de ruiner ſa propre famille, « & détruire l'héritage de ſes peres?» Saint Germain rappelle enſuite à Brunehauld les châtimens dont Dieu a puni avec éclat dans l'Ecriture ceux qui ſe ſont élevés contre leurs propres freres : & il la conjure de faire dans la conjoncture préſente l'office de la pieuſe Eſther, qui ſauva ſon peuple condamné à périr.

Les larmes & les remontrances d'un ſi ſaint Evêque ne toucherent point Brunehauld, & ne déſarmerent pas Sigébert. La haine la plus violente eſt celle

celle qui ſuccede à l'amour fraternel : ce Prince n'écouta qu'elle ; & pour la ſatisfaire, il fit de cruels ravages aux environs de Paris ſur les terres de ſon frere. Chilpéric qui craignoit l'événement d'une bataille, conclut la paix, & la rompit preſque auſſi-tôt. Mais voyant que Gontram s'étoit déclaré pour Sigébert, il alla s'enfermer dans Tournai, abandonnant le reſte de ſes Etats au reſſentiment du vainqueur. Sigébert qui s'étoit rendu à Paris, envoya des troupes aſſieger Chilpéric, & ſe prépara à les ſuivre. Saint Germain lui dit alors, » Prince, ſi vous allez à cette expédition, ſans avoir le deſſein d'attenter à » la vie de vôtre frere, vous en reviendrez victo- » rieux : mais ſi vous voulez le faire mourir, vous » mourrez vous-même ; car le Seigneur l'a dit par Sa- » lomon : Vous tomberez dans le précipice que vous » aurez creuſé pour vôtre Frere. »

L'AN 575.

Sigébert aſſiége Chilpéric. *Greg. l. 4. c. 46.*

Prov. 26. 27.

Le temps de la victoire eſt rarement celui de la modération. Sigébert mépriſa encore ces ſages avis, & courut à ſa perte en penſant ne courir qu'à celle de ſon frere, qui paroiſſoit inévitable. En effet Chilpéric abandonné de ſes ſujets, & aſſiégé dans Tournai, étoit ſans eſpérance & ſans reſſource : mais Frédégonde en trouva dans ſa méchanceté. Elle ſuborna deux ſcélérats, tels qu'elle en avoit toûjours auprès d'elle, & les arma de poignards empoiſonnés, dont ils aſſaſſinerent Sigébert à Vitri, entre Doüai & Arras. Ainſi mourut malheureuſement au comble de la proſpérité dans la quarantiéme année de ſon âge, & la quatorziéme de ſon regne un Prince qui par ſa valeur, par la nobleſſe de ſes ſentimens, & par ſes

Greg. Tur. l. 4 c. 46. Frédégonde fait aſſaſſiner Sigébert.

L'AN 575. autres belles qualités, étoit digne d'un meilleur ſort. Son ſang ſembla éteindre la haine de Chilpéric, qui lui fit rendre les honneurs funebres dûs à ſa naiſſance. Il eſt aiſé d'être généreux envers un ennemi qu'on ne craint plus; mais il eſt bien tard de vouloir le paroître, quand on s'eſt vengé avec tant de lâcheté. Sigébert fut d'abord enterré dans un lieu nommé *Lambres*, d'où quelque temps après ſon corps fut porté à Soiſſons, & inhumé auprès de celui de ſon pere dans l'Egliſe de ſaint Médard, qu'il avoit fait achever après la mort de Clothaire.

Une révolution ſi ſubite & ſi inopinée ne calma pas les anciens troubles, & elle en excita de nouveaux. Dès que Gondebauld Général de Sigébert eut appris ſa mort, il enleva de Paris Childebert fils de ce Prince, qui étoit à peine âgé de cinq ans, & le fit proclamer Roi d'Auſtraſie. Pour Brunehauld, elle tomba entre les mains de Chilpéric, qui voulant montrer quelque modération, ſe contenta de l'envoyer en exil à Roüen, & les Princeſſes ſes filles à Meaux.

Brunehauld exilée à Roüen.

Cette Reine ne ſe manqua pas à elle même dans des revers ſi imprévûs : l'eſprit & la beauté ſont pour une femme malheureuſe deux grandes reſſources. Brunehauld ſçut les mettre en œuvre. Chilpéric pour profiter de la révolution, avoit envoyé ſon fils Méroüée à la tête d'une armée ſe ſaiſir du Poitou : mais ce jeune Prince peu ſoigneux d'exécuter les ordres du Roi ſon pere, alla paſſer les fêtes de Pâque à Tours, où ſon armée cauſa beaucoup de déſordres. Et de là faiſant ſemblant d'aller voir la Reine Au-

Greg. Tur. l. 5. c. 2.

doüete ſa mere, qui étoit retirée dans un Monaſtere du Maine, il ſe rendit à Roüen auprès de Brunehauld. Les malheurs de cette Reine donnerent de nouveaux charmes aux graces de ſon eſprit & de ſa beauté. Méroüée ne pût s'empêcher de la plaindre: il l'aima bientôt, & l'épouſa ſolemnellement, quoique veuve de ſon oncle Sigébert. L'AN 576.

Méroüée épouſe Brunehauld.

Chilpéric plus fâché de ce mariage, parce qu'il déconcertoit les vûës de ſa politique, que parce qu'il bleſſoit les loix de l'Egliſe, accourut auſſi-tôt à Roüen pour le faire rompre. Les nouveaux époux ſe réfugierent dans l'Egliſe de ſaint Martin, qui étoit bâtie ſur les murs de la ville; & ils n'en ſortirent qu'après que le Roi leur eut juré que ſi c'étoit la volonté de Dieu, il ne les ſépareroit pas. Chilpéric qui n'eut pas de peine à interpreter ſon ſerment, emmena avec lui ſon fils à Soiſſons, & laiſſa retourner Brunehauld en Auſtraſie, afin que l'éloignement pût guérir la paſſion de Méroüée. Mais quelque temps après ayant ſoupçonné ce jeune Prince de tramer quelque révolte, il le fit tonſurer, & ordonner Prêtre, & le confina dans le Monaſtere d'Aniſle, c'eſt-à-dire de S. Calais, ſous prétexte de l'y faire inſtruire des devoirs d'un Eccléſiaſtique. Ignoroit-il qu'une vocation forcée ne tourne qu'au malheur de celui qu'on y engage malgré lui, & ſouvent même de ceux qui l'y engagent? *Greg. l. 5 c. 14.*

Les chagrins que Chilpéric recevoit d'un fils déſobéïſſant & rebelle, ſemblerent lui rendre plus chere la mémoire de Théodebert ſon autre fils, qui avoit été tué dans la derniere guerre. Il s'en prenoit

Le Duc Gontram Boſon ſe refugie à ſaint Martin de Tours.

L'AN 576. de cette mort au Duc Gontram-Boſon, & il le faiſoit pourſuivre partout, pour en tirer vengeance. Boſon ſe réfugia à Tours dans l'Egliſe de ſaint Martin. C'étoit l'aſyle le plus ſacré de toute la France, & l'on n'avoit pas encore oſé le violer. Mais Chilpéric ne prenant conſeil que de ſon reſſentiment, envoya un de ſes Généraux nommé Roccolin, avec un détachement de troupes pour en tirer le Duc. Roccolin étant arrivé à Tours de l'autre côté de la Loire, fit dire à l'Evêque ſaint Grégoire, qu'il eût à lui livrer Boſon, ſans quoi il feroit mettre le feu aux fauxbourgs & à la Ville. L'Evêque affligé de cette propoſition, alla répandre des larmes devant le tombeau de ſaint Martin; & pendant ſa priere une femme paralytique depuis douze ans fut guérie. Encouragé par ce miracle; il envoya dire le lendemain à Roccolin, « qu'il demandoit une choſe qui ne s'étoit jamais « faite; qu'on ne pouvoit nullement permettre de « violer ainſi l'Egliſe de ſaint Martin; que s'il le faiſoit de force, ni lui, ni le Roi dont il exécuteroit « les ordres, ne s'en trouveroient bien: qu'il devoit « plûtôt craindre la vertu du ſaint Evêque, qui encore le jour précédent avoit guéri une femme paralytique.

L. 2. de mir. S. Martin. c. 27.

Roccolin Général de Chilpéric veut enlever Boſon de ſon aſyle. *Greg l. 5. c. 14.*

Roccolin peu touché de ces remontrances, commença par faire détruire une maiſon de l'Egliſe, dans laquelle il logeoit au-delà de la riviere. Mais il fut auſſi-tôt frappé d'une jauniſſe. C'étoit un avertiſſement du Ciel: Roccolin ne l'entendit point, & perſiſta à vouloir ſuivre ſon deſſein. Pour l'exécuter, il monta à cheval le jour de l'Epiphanie, & ayant

trouvé dans les ruës de Tours le Clergé qui alloit en Procession de la Cathédrale à l'Eglise de saint Martin, il suivit la Procession à cheval immédiatement après la Croix, qui étoit précédée des Bannieres, comme il se pratique encore aujourd hui. Mais en entrant dans l'Eglise de saint Martin, il sentit sa fureur se rallentir, & son mal s'augmenter. Il en mourut sur la fin du mois suivant. Le Caréme étoit commencé, & Grégoire de Tours remarque que Roccolin avoit souvent mangé de la viande: ce qu'il trouve étrange, & dans un Général d'armée & dans un homme dangereusement malade. Tant l'abstinence de chair en Carême étoit alors exactement observée. Les mœurs ont changé; mais la loi est toûjours la même.

L'AN 576.

Greg. l. 5. c. 14.

Châtiment de Roccolin.

La mort funeste de Roccolin intimida Chilpéric, sans lui faire cependant abandonner le dessein qu'il avoit formé de tirer Gontram-Boson de son asyle. L'amour de la vengeance & un reste de religion combattant dans le cœur de ce Prince, il prit le parti d'écrire une lettre à saint Martin, par laquelle il prioit le Saint de lui mander, s'il lui étoit permis de faire enlever Boson de son Eglise; & il dépêcha à Tours le Diacre Baudin pour porter cette lettre. Le Diacre la mit respectueusement sur le tombeau de saint Martin avec du papier blanc, pour servir à la réponse. Mais après avoir attendu trois jours, il ne s'en trouva aucune de saint Martin. Chilpéric envoya d'autres Députés qui firent prêter serment de sa part à Boson, qu'il ne sortiroit pas de l'Eglise de saint Martin à son insçû: ce qu'il jura touchant de la main la nappe qui couvroit l'Autel. Mais il n'é-

Chilpéric écrit une lettre à S. Martin. *L. 5. c. 14.*

L'AN 576. toit pas homme à craindre beaucoup un parjure.

Cependant Boſon ayant ainſi reconnu par ſon expérience combien l'Egliſe de ſaint Martin étoit un aſyle aſſûré, envoya le Soûdiacre Riculfe à Méroüée pour l'inviter de s'y réfugier, afin de concerter enſemble ce qu'ils auroient à faire. Méroüée s'échapa ſans peine de ſon Monaſtere d'Aniſle, & s'étant rendu à Tours, il entra la tête couverte & avec un habit de laïque dans l'Egliſe de ſaint Martin (a), pendant que l'Evêque Grégoire y célébroit les ſaints Myſteres. A la fin de la Meſſe, il ſe préſenta pour recevoir des Eulogies; (c'étoit le reſte des pains offerts & non conſacrés qu'on diſtribuoit à ceux qui n'avoient pas communié.) Grégoire refuſa d'abord de lui en donner. Mais le Prince lui ayant dit d'un ton menaçant, qu'il ne devoit pas le ſuſpendre ainſi de la Communion, ſans le conſentement des autres Evêques, Grégoire prit l'avis de Ragnemode Evêque de Paris qui étoit dans l'Egliſe, & lui donna des Eulogies, dans la crainte que ce Prince ne ſe portât à quelque violence. Il députa auſſi tôt ſon Diacre, avec ſon neveu Nicet, pour rendre compte au Roi de ce qui s'étoit paſſé: mais Frédégonde dit que ces Envoyés étoient des eſpions de Méroüée, & les fit exiler.

Greg. l. 5. c. 14.

Le Prince Méroüée ſe refugie à S. Martin de Tours.

Ragnemode qui ſe trouva alors à Tours venoit de ſuccéder à ſaint Germain Evêque de Paris, mort

(a) Il eſt ſurprenant que le P. Mabillon diſe dans les Annales de ſon Ordre, que Méroüée échapé du Monaſtere d'Aniſle ou de ſaint Calais, ne put entrer dans l'Egliſe de ſaint Martin, parce que Chilpéric avoit fait mettre des gardes aux portes. Méroüée fut long-temps réfugié dans cette Egliſe. Mais il eſt vrai qu'après en être ſorti, voulant y revenir une ſeconde fois, il en trouva les portes gardées.

Mabill. t. 1. p. 171.

à l'âge de près de quatre-vingts ans, cette même année 576 le 28 de Mai, ainſi qu'il en avoit eu révélation. Car quelques jours avant ſa mort il appella ſon Secretaire, & lui commanda d'écrire ſur ſon lit ces mots : *Le cinquiéme des Calendes de Juin*, c'eſt-à-dire *le 28 de Mai*. On n'en comprit le ſens qu'après ſa mort. Ce ſaint Evêque fut enterré dans l'Oratoire de ſaint Symphorien, qui étoit au bout de l'Egliſe de ſaint Vincent du côté du Midi.

L'AN 576. Mort de ſaint Germain de Paris.

La pompe funébre fut changée comme en un triomphe par le nombre & l'éclat des miracles qui s'opérerent à ſes funérailles. Les priſonniers l'ayant invoqué comme le Convoi paſſoit devant la priſon, leurs chaînes furent auſſitôt briſées, & les portes ouvertes ; & ils accompagnerent le corps de leur libérateur juſqu'au lieu de la ſépulture. Un paralitique qui ſe tenoit aſſis à la porte de l'Egliſe de ſaint vincent, y recouvra la ſanté par l'interceſſion de ſaint Germain. Chilpéric qui étoit arrivé à Paris le jour précédent, fut confirmé par ce miracle dans la vénération qu'il avoit pour ce ſaint Evêque. On prétend même qu'il compoſa en ſon honneur un Epitaphe (a) en vers latins, où il dit qu'il a été le miroir de l'Egliſe, la force de ſa patrie, l'aſyle des coupables, le pere & le médecin de ſon troupeau ; & que la mort craint encore celui qu'elle a enlevé. Chilpé-

Miracles opérés aux obſéques de ſaint Germain *Fort. Vit Germ. apud Boll. 28. Maii.*

Greg. de glor. Confeſſ. c. 60.

Aimoin l. 3. c. 16.

(a) Cet Epitaphe, quel qu'en ſoit l'Auteur, eſt bien glorieux à S. Germain, comme on peut en juger par ce commencement.

Eccleſiæ ſpeculum, patriæ vigor, ara reorum,
Et pater, & medicus, paſtor amorque gregis,
Germanus virtute, fide, corde, ore beatus,
Carne tenet tumulum, mentis honore polum.
Vir cui dura nihil nocuerunt fata ſepulchri :
Vivit enim ; nam mors quem tulit, ipſa timet.

L'AN 576. ric étoit Poëte; mais on trouve les vers de l'Epitaphe trop beaux, pour être de ſa façon : quelqu'un pourroit les avoir retouchés.

Talens & vertus de ſaint Germain de Paris *Fort. Vit. S. Germ.*

Saint Germain avoit en effet toutes les qualités dont l'aſſemblage fait les grands Prélats, & les grands Saints, ſçavoir un zéle ardent & ſage pour le maintien de la diſcipline, une éloquence vive qui le rendoit maître des cœurs, une pieté tendre qui lui faiſoit trouver ſes plus cheres délices à chanter les loüanges de Dieu, & une charité ſi compatiſſante qu'il ſouffroit tous les maux qu'il voyoit ſouffrir aux autres, ſur tout lorſqu'il ne pouvoit les ſoulager. Le ſaint Evêque délivra pluſieurs fois miraculeuſement les priſonniers: il donnoit aux pauvres juſqu'à ſes propres vêtemens. Il n'épargnoit rien, ſur-tout quand il s'agiſſoit de racheter des eſclaves. Si l'argent lui manquoit alors, la triſteſſe de ſon cœur ſe peignoit ſur ſon viſage ; & s'il étoit invité à quelque feſtin, il engageoit les conviés à ſe taxer, pour fournir la ſomme néceſſaire. Il ſe faiſoit lire la ſainte Ecriture pendant ſes repas : c'étoit pour lui une Manne délicieuſe dont il aſſaiſonnoit, pour ainſi dire, les mets inſipides qu'on lui ſervoit. Pour l'Office Divin, il le récitoit toûjours tête nuë, même dans ſes voyages, & quoiqu'il tombât de la pluie ou de la neige.

Voyages de S. Germain.

Le zéle de la gloire de Dieu étoit l'unique motif de ces voyages. Il ne ſe fit en effet en ce temps-là preſque aucune cérémonie éclatante de piété, où Germain ne fût invité. On eût crû qu'il auroit manqué quelque choſe à la fête, s'il ne l'eût pas honorée de ſa

ſa préſence. Il ſe trouva à Angers pour la Tranſlation des Reliques de ſaint Aubin (*a*); au Mans pour la Dédicace de l'Egliſe & du Monaſtere de ſaint Vincent bâti par ſaint Domnole; à Poitiers pour la Bénédiction de l'Abbeſſe Agnès; à Autun pour l'Ordination de ſaint Siagrius, un des plus grands Evêques de ſon ſiécle; à Bourges pour celle de ſaint Félix, & pour la Tranſlation des Reliques de ſaint Urſin. Le don des miracles que Germain avoit reçu du Ciel, l'accompagna dans tous ces lieux, & lui attira par tout de grands honneurs. Mais le pouvoir du ſaint Evêque auprès de Dieu parut d'une maniere encore plus éclatante après ſa mort. Les merveilles opérées à ſon tombeau le rendirent ſi glorieux & ſi célébre, que l'Egliſe & le Monaſtere de ſaint Vincent ne furent plus gueres connus dans la ſuite que ſous le nom de *Saint Germain*.

L'AN 576. Voyages de S. Germain.

La réputation de Germain s'étoit répanduë de ſon vivant juſqu'au delà des Alpes. Un ſaint Evêque d'Italie nommé Fortunat, qu'il faut diſtinguer du Fortunat de Poitiers, paſſa en France pour s'édifier de ſes vertus. Mais il apprit en chemin la maladie de celui qu'il étoit venu chercher de ſi loin, & il mourut lui-même à Celles au Diocéſe de Sens, ſans avoir eu la conſolation de le voir. Il eſt honoré le 18 de Juin.

S. Fortuna honoré au Diocéſe de Sens. *Boll. 18. junii.*

Saint Félix de Bourges dont nous venons de parler, mourut auſſi, à ce que l'on croit, la même année 576. Sa vertu qui avoit été obſcure pendant ſa

S. Félix Evêque de Bourges. *Greg. Turon. de glor. Conf. c. 102.*

(*a*) On croit que ce fut à l'occaſion de la Tranſlation des Reliques de ſaint Aubin, que fut établi à Angers par les liberalités de Childebert le Monaſtere de ſaint Aubin de cette ville.

L'AN 576. vie, parut avec éclat après ſa mort. Un aveugle recouvra la vûë à ſon tombeau; & ſon corps fut trouvé entier douze ans après qu'il eut été inhumé. Remi qui lui ſuccéda, eſt auſſi honoré comme Saint. Fortunat de Poitiers loüe un vaſe précieux que Félix avoit fait faire pour conſerver le corps de J. C. & il nomme ce vaſe *une tour*; parce que les vaſes où l'on conſervoit l'Euchariſtie, étoient communément faits en forme de tour. Ce que l'on remarque pour faire voir que l'on gardoit dès-lors le Corps du Sauveur dans les Egliſes, hors le temps du Sacrifice.

Fort. l. 3. Carm. 23.

Greg. l. 5 c. 14.

* Chilpéric agit pour faire chaſſer Méroüée de l'Egliſe de ſaint Martin.

Dès que Chilpéric eut appris que le Prince Méroüée ſon fils s'étoit réfugié dans la Baſilique de ſaint Martin, il envoya dire à l'Evêque de Tours: *Chaſſez de l'Egliſe cet apoſtat: ſinon je mettrai toute la Province en feu.* L'Evêque lui récrivit qu'on demandoit une choſe impoſſible; & qu'il n'étoit pas croyable que ſous des Princes Catholiques, on entreprît ce qu'on n'avoit jamais oſé faire ſous le regne des Hérétiques. (Il parloit des Viſigoths, qui avoient été quelque temps maîtres de Tours.) Une réponſe ſi ferme n'arrêta pas Chilpéric, qui n'écoutant que ſa colere & que Frédégonde, fit auſſi tôt marcher ſon armée vers la Touraine. Méroüée en ayant reçû nouvelle, dit: *A Dieu ne plaiſe que pour moi l'Egliſe & les terres de ſaint Martin ſouffrent quelque dommage.* Il prit donc la réſolution de ſe retirer avec Gontram-Boſon auprès de la Reine Brunehauld, qui étoit en Auſtraſie à la Cour du jeune Roi ſon fils.

Boſon envoya conſulter une femme Pythoniſſe,

qu'il disoit lui avoir prédit le jour & l'heure de la mort de Charibert. Elle lui fit réponse que Chilpéric mourroit dans l'année ; que Méroüée regneroit à l'exclusion de ses freres ; & que lui Boson, après avoir été quatre ans Duc de tout le Royaume, seroit Evêque d'une ville sur la Loire. C'est ainsi que l'esprit de mensonge aime à tromper ceux qu'une criminelle curiosité porte à le consulter : c'est même vouloir être trompé & mériter de l'être, que de chercher la vérité par ces voies. Cependant Boson qui s'imaginoit déja être Evêque de Tours, envoya dire ces nouvelles au S. Evêque Grégoire, qui s'en moqua. L'AN 376.

Pour Méroüée, il n'ajoûta pas foi à ces prestiges. Mais l'envie de connoître l'avenir, tentation délicate pour les malheureux, lui fit avoir recours aux Sorts des Saints, si souvent défendus par les Conciles. Il mit sur le tombeau de saint Martin le livre des Pseaumes, celui des Rois & celui des Evangiles ; & après avoir passé trois jours en jeûnes & en prieres, il ouvrit le livre des Rois. Les premieres paroles qu'il y lut, furent celles-ci : *Parce que vous avez abandonné le Seigneur vôtre Dieu, il vous a livré entre les mains de vos ennemis.* N'ayant pas trouvé de prognostics plus favorables dans les deux autres livres, il pleura long-temps devant le tombeau de saint Martin, & sortit enfin de cet asyle avec le Duc Boson, après y avoir demeuré près de deux mois. 3. Reg. 9. 8.

Méroüée fut pris proche d'Auxerre par un Général du Roi Gontram son oncle ; mais ayant trouvé le moyen de s'échaper, il se réfugia dans l'Eglise de

Méroüée se retire en divers lieux, & est enfin tué. *Greg. ibid.*

L'AN 577. saint Germain d'Auxerre, & de là il se rendit auprès de la Reine Brunehauld. Il n'en fut pas reçû, comme il avoit lieu de l'attendre d'une personne, à l'amour de laquelle il avoit tout sacrifié. Les sentimens de cette Reine étoient changés avec sa fortune; & les Seigneurs Austrasiens ne jugeoient pas à propos de donner retraite à ce Prince, de peur de s'attirer la guerre. Comme Méroüée étoit incertain du parti qu'il devoit prendre, le bruit se répandit qu'il vouloit retourner à Tours. Mais Chilpéric fit mettre des gardes à toutes les portes de l'Eglise de S. Martin, de peur qu'il ne s'y réfugiât. Ce malheureux Prince, après avoir erré quelque temps, fut enfin pris & tué proche de Téroüanne par une trahison, où Gilles Evêque de Rheims, & Gontram-Boson lui-même furent accusés d'avoir eu part. Ce dernier étoit celui qui avoit engagé Méroüée dans sa rebellion: mais il ne faut pas s'attendre que des traîtres à leur Roi (*a*) soient fidéles les uns aux autres.

Pendant ce temps-là Chilpéric faisoit faire le pro-
Greg. l. 5. c. 19. cès à ceux qu'on accusoit d'avoir trempé dans la révolte de Méroüée. Saint Prétextat de Roüen fut à cette occasion sacrifié aux soupçons d'une injuste politique. Le Roi ayant appris que cet Evêque distribuoit des présens au peuple, le manda à sa Cour; & ayant trouvé que la Reine Brunehauld lui avoit laissé en dépôt ses thrésors, il les lui enleva, & le fit garder en exil, jusqu'à ce qu'il eût fait terminer cette affaire par un Jugement canonique. Il convo-

(*a*) Gontram-Boson étoit sujet du Roi d'Austrasie, qu'il trahit plusieurs fois.

qua donc à ce ſujet à Paris un Concile de quarante-cinq Evêques dans la Baſilique de ſaint Pierre, aujourd'hui de ſainte Géneviéve, l'an 577. L'AN 577.

Le Roi parut lui-même au milieu de l'Aſſemblée, & adreſſant la parole à Prétextat qui avoit eu ordre de ſe rendre au Concile, il lui dit : « A quoi avez-vous penſé, Evêque, de marier Méroüée qui auroit dû être mon fils, & qui eſt mon ennemi, avec ſa tante, c'eſt-à-dire avec la femme de ſon oncle ? Ignorez-vous ce que les ſaints Canons ordonnent là-deſſus ? Mais vous n'en êtes pas demeuré là : vous avez conſpiré avec lui, & donné des préſens pour me faire aſſaſſiner ; vous m'avez fait un ennemi de mon fils, vous avez ſéduit mon peuple par argent, afin que perſonne ne me gardât la fidélité promiſe, & vous avez voulu m'enlever ma Couronne. » Les François qui étoient préſens en grand nombre, frémirent à ce diſcours, & vouloient ouvrir les portes de l'Egliſe pour en tirer Prétextat, & le lapider : mais le Roi les en empêcha. V. Concile de Paris pour juger S. Prétextat de Roüen. *Greg. Ibid.*

Ce S. Evêque ayant nié avec fermeté tous les faits avancés contre lui, on produiſit de faux témoins qui montrerent divers préſens qu'il leur avoit faits, pour les engager d'être fidéles à Méroüée. Il répondit : Vous dites vrai, je vous ai fait divers préſens ; mais ce n'a pas été en vûe de tenter vôtre fidélité au Roi. Vous m'aviez donné des chevaux de prix & pluſieurs autres choſes : que pouvois-je faire de mieux, que de témoigner ma reconnoiſſance par des préſens mutuels ? » On parut ſatisfait de cette réponſe. Le Roi ayant terminé ainſi la premiere

séance, se retira dans son Palais, pour y mieux con-
L'AN 577. certer ses accusations.

Chilpéric étant ainsi sorti de l'Eglise, les Evêques demeurerent dans la Sacristie (a); & comme ils conféroient ensemble, Aëtius Archidiacre de l'Eglise de Paris les y vint trouver, & leur dit: « Evêques « du Seigneur, qui êtes assemblés, écoutez-moi. « C'est maintenant que vous allez rendre vôtre « nom illustre, ou vous deshonorer à jamais. Per- « sonne ne vous regardera plus comme des Evêques, « si vous manquez de fermeté, & si vous laissez périr « vôtre frere. » La crainte de Frédégonde avoit fermé la bouche aux Evêques: ils demeurerent dans le silence, & se mirent le doigt sur les lévres, comme pour faire entendre qu'ils ne vouloient point parler.

Alors Grégoire Evêque de Tours prenant la parole, dit: « Très saints Evêques, & vous sur-tout « qui avez le plus de part à la confiance du Roi, « écoutez-moi. Donnez à ce Prince un conseil salu- « taire, & digne des Evêques: de peur qu'il ne perde « son Royaume, & ne flêtrisse sa gloire, en suivant « les mouvemens de sa colere contre un Ministre du « Seigneur. » Les Evêques garderent encore le silence: ce que voyant Grégoire, il continua en apportant l'exemple de la punition de Clodomir, & de celle de l'Empereur Maxime, dont l'un avoit méprisé les avis de saint Avite d'Orleans, & l'autre ceux de saint Martin. Les Evêques demeurerent in-

(a) Il y a dans le texte *in Secretario*. Nous avons marqué ailleurs les diverses significations de ce terme. Voyez t. 2. p. 16.

terdits & étonnés à ce discours ; & personne n'osa répondre : mais deux Evêques Courtisans allerent de ce pas dire au Roi, qu'il n'avoit pas de plus grand ennemi que Grégoire. C'est ainsi que dans les plus saintes Assemblées, il y a souvent de faux freres, prêts à trahir les interêts du Corps pour ceux de leur fortune. L'AN 577.

Grégoire de Tours accusé auprès de Chilpéric.

Chilpéric irrité manda sur le champ Grégoire. Ce saint Evêque s'étant rendu au Palais, trouva le Roi dans son jardin auprès d'un cabinet de verdure fait de branches d'arbres. Il avoit à sa droite Bertram Evêque de Bourdeaux, & à sa gauche Ragnemode Evêque de Paris. Devant eux étoit un banc sur lequel il y avoit du pain & divers mets. Le Roi ayant apperçû Grégoire lui dit : « Evêque, vous devez la justice à tous, & vous me la refusez ! Je vois bien » que vous êtes complice de l'iniquité, & vous vé- « rifiez le proverbe, *que jamais corbeau n'arrache* » *l'œil du corbeau.* Grégoire répondit : »Prince, si quel- » qu'un de nous s'écarte des voies de la justice, vous » pouvez le corriger : mais si vous vous en écartez » vous-même, qui vous corrigera ? Nous vous par- » lons, il est vrai ; mais vous nous écoutez, si vous » le voulez : si vous ne le voulez pas, qui vous con- » damnera, si ce n'est celui qui a dit qu'il étoit la jus- » tice même ? »

Ibid.

Le Roi que les flateurs avoient aigri contre Grégoire, reprit avec chaleur : « Tous me rendent justice, il n'y a que vous de qui je ne puis l'obtenir : » mais je sçais ce que je ferai pour vous démasquer, » & faire connoître vos injustices. J'assemblerai le »

L'AN 577. « peuple de Tours, & je lui dirai de crier contre « vous. J'appuyerai ſes clameurs en diſant: Tout Roi « que je ſuis, je ne puis trouver juſtice auprès de cet « Evêque ; comment vous autres la trouveriez-« vous? Si je ſuis injuſte, repartit Grégoire, vous « n'en ſçavez rien ; il n'y a que celui qui pénétre le « ſecret des cœurs, qui le ſçache. Pour les clameurs « du peuple, que vous me menacez d'exciter contre « moi, elles vous feroient plus de tort qu'à moi ; « parce qu'on n'ignoreroit pas que vous en auriez « été l'inſtigateur. Mais à quoi bon tant de diſcours? « Vous avez la Loi & les Canons : étudiez-les bien, « & ſçachez que ſi vous n'obſervez pas ce qu'ils « ordonnent, la vengeance de Dieu ne tardera pas « à éclater contre vous.

Cette fermeté de Grégoire parut calmer la paſſion de Chilpéric. En effet, ce Prince prenant un ton radouci, le preſſa de manger d'un potage qu'on lui avoit ſervi. « C'eſt pour vous, lui dit-il, que je l'ai « fait préparer : il n'y a que de la volaille, & un peu « de pois chiches. » Ce qui montre que les ſaints Evêques auſſi-bien que les Moines, ſe faiſoient moins de ſcrupule de manger de la volaille, que de la groſſe viande. Grégoire répondit : « Nôtre nour-« riture doit être de faire en toutes choſes la volon-« té de Dieu, ſans chercher à flater nôtre goût par « toutes ces delices Mais vous, Prince, qui taxez les « autres d'injuſtice, promettez de ne rien faire con-« tre la Loi & les Canons ; & alors nous croirons « que vous ne cherchez que la juſtice. » Le Roi éten-dit la main, & jura par le Dieu tout-puiſſant qu'il s'en

s'en tiendroit à ce que les Canons ordonnent. Alors Grégoire prit du pain & du vin, & se retira. D'autres exemples font voir que nos premiers Rois ne laissoient pas sortir de leur Palais les personnes de quelque considération, sans leur faire prendre quelque chose. L'AN 577.

La nuit suivante après qu'on eut chanté l'Office de Matines, Grégoire entendit frapper rudement à sa porte. C'étoit des gens de Frédégonde, lesquels l'ayant salué de la part de la Reine, le prierent de ne s'opposer pas à ses desseins, & lui promirent deux cens livres d'argent, s'il vouloit se déclarer contre Prétextat. Ils ajoûterent qu'ils avoient parole de tous les autres Evêques, & qu'ils le conjuroient du moins de nêtre pas le seul opposant. Grégoire répondit: » Quand vous me donneriez mille livres d'or & » d'argent, que pourrois-je faire autre chose que ce » que le Seigneur me commande? Tout ce que je puis » vous promettre, c'est que je me conformerai à ce » que les autres feront selon les Canons. » Les gens de Frédégonde ne comprirent pas sa pensée, & se retirerent en le remerciant. Dès que le jour parut, quelques Evêques vinrent lui faire les mêmes propositions, & ils en reçurent la même réponse. On tâche de gagner Grégoire. *Greg. ibid.*

Le Concile s'étant rassemblé pour la seconde séance, le Roi y vint dès le matin, & dit: « Les Canons ordonnent de déposer un Evêque con- » vaincu de larcin. » Les Prélats demanderent quel étoit l'Evêque accusé de ce crime. Le Roi répondit: « Vous avez vû ce qu'il nous a volé. » Car il avoit montré trois jours auparavant deux balots pleins de meubles & de bijoux précieux, estimés Seconde Séance.

roüée, que j'ai tenu ſur les Fonts de Baptéme. » Le Roi demeura confus, & la ſimple vérité triompha cette fois de tous les artifices de la calomnie. L'AN 577.

Chilpéric étant ſorti du Concile, dit à quelques Prélats de ſes flateurs : « J'avouë que les réponſes de l'Evêque m'ont confondu, & je ſçais dans ma » conſcience qu'il dit vrai. Que ferai-je donc main- » tenant pour contenter la Reine à ſon ſujet ? Après » y avoir penſé un moment, il ajoûta : Allez & dites » lui comme de vous même & par maniere de con- » ſeil : Vous ſçavez que le Roi Chilpéric eſt plein de » bonté, & ſe laiſſe aiſément flêchir humiliez-vous » devant lui, & dites que vous avez fait ce dont il » vous accuſe. Alors nous nous jetterons tous à ſes » pieds, pour lui demander vôtre grace. » Prétextat que ſon innocence ne raſſûroit pas contre les intrigues de ſes ennemis, donna dans le piége qui lui étoit tendu. *Greg. Turi. Ibid.*

Troiſiéme Séance du Ve. Concile de Paris.

Le lendemain matin le Roi s'étant rendu à la troiſiéme ſéance du Concile, dit à Prétextat : « Si vous » ne faiſiez des préſens à ces perſonnes, que parce » que vous en aviez reçûs ; pourquoi les engagiez- » vous à prêter ſerment d'être fidéles à Méroüée ? » L'Evêque répondit : J'ai demandé, je l'avoüe, leur » amitié pour lui : j'aurois appellé à ſon ſecours non » ſeulement les hommes, mais les Anges du Ciel, ſi je » l'avois pû ; parce que c'étoit mon fils ſpirituel par » le Baptéme, ainſi que j'ai dit. » Comme ſur cette réponſe la conteſtation s'échauffoit, Prétextat ſuivant le conſeil perfide qu'on lui avoit donné, ſe proſterna tout à coup, en diſant : « J'ai péché »

Prétextats'accuſe dans le Concile.

L'AN 577. « contre le Ciel & contre vous, ô Prince très-miſé-« ricordieux, je ſuis un infâme homicide; j'ai vou-« lu attenter à vôtre vie, & mettre vôtre fils ſur vô-« tre Thrône.

Le Roi ravi de voir que ſon artifice avoit réüſſi, ſe jetta de ſon côté aux pieds des Prélats, & leur dit: « Très-pieux Evêques, écoutez un criminel, qui « confeſſe un attentat exécrable. » Les Evêques les yeux baignés de larmes, releverent le Roi qui s'en retourna à ſon Palais, ayant donné ordre qu'ont fît ſortir Prétextat de l'Egliſe. Chilpéric envoya au Concile une Collection de Canons, à laquelle on avoit ajoûté un nouveau Recüeil de Canons qu'on diſoit être des Apôtres (*a*). On en lut cet Article: *Que l'Evêque convaincu d'homicide, d'adultere & de parjure, ſoit dépoſé.* Prétextat qui reconnut alors trop tard qu'on l'avoit joüé, demeuroit interdit. Bertram Evêque de Bourdeaux lui dit en bon Courtiſan: « Mon frere, puiſque vous êtes dans la diſgra-« ce du Roi, vous n'aurez pas nôtre Communion, « qu'il ne vous ait rendu ſa bienveillance. »

Chilpéric veut faire dépoſer Prétextat, & il l'exile.

Chilpéric ne vouloit pas en reſter-là: il demanda qu'on déchirât la robbe de Prétextat, ce qui étoit une marque ignominieuſe de dépoſition; ou bien qu'on récitât ſur ſa tête le Pſeaume 108, contenant les malédictions lancées contre Judas; ou du moins qu'on prononçât contre cet Evêque une excommunica-

(*a*) Quoique les Canons qu'on nomme des Apôtres, ne ſoient pas des Apôtres même, ils ſont fort anciens. Les Grecs en comptent 85, & les Latins n'en reçoivent que 50. Le Décret attribué au Pape Gélaſe met les Canons des Apôtres au nombre des livres Apocriphes, apparemment à cauſe des additions des Grecs, & parce qu'en effet ils ne ſont pas des Apôtres.

tion perpétuelle. Grégoire de Tours s'oppoſa avec courage à ces Propoſitions, & ſomma le Roi de la parole qu'il avoit donnée de ne rien faire contre les Canons. Mais Prétextat fut enlevé du Concile, & jetté en priſon. Comme il voulut s'enfuir pendant la nuit, il fut rudement frappé, & relégué dans une iſle proche de Coûtance, apparemment dans l'iſle de Jerſai. Mélantius créature de Frédégonde fut mis ſur le Siége de Roüen. L'AN 577.

Telle fut l'iſſuë du Ve. Concile de Paris, où l'innocence fut enfin opprimée par la puiſſance du Roi, par la lâcheté de quelques Evêques, & par la ſimplicité même de Prétextat, qui ne fut coupable que de s'être accuſé d'un crime dont il étoit innocent. Saint Grégoire de Tours, dont nous n'avons fait que traduire les paroles dans tout ce récit, montra en cette occaſion une vigueur vraiment Epiſcopale. Ce qu'il dit de la Collection des Canons envoyée par le Roi au Concile, à laquelle on avoit ajoûté un nouveau Recüeil de ceux qu'on diſoit être des Apôtres, fait juger que c'étoit la Collection de Denis le Petit (*a*); & que ce qu'on nomme les Canons des Apôtres, étoit alors peu connu dans les Gaules. Le Canon dont on fit lecture dans le Concile, eſt le vingt-&-uniéme de ceux des Apôtres: mais il fut falſifié par les adverſaires de Prétex-

Canons des Apôtres.

(*a*) Caſſiodore fait un beau caractere du Moine Denis le Petit. Il dit qu'il étoit Scythe de nation & Romain de mœurs; qu'il avoit allié la ſimplicité avec la ſageſſe, & l'humilité avec l'érudition; & qu'il parloit peu, quoiqu'il parlât bien. Il ſeroit plus ſingulier qu'un homme parlât beaucoup & parlât bien: mais la choſe eſt trop difficile. Caſſiodore ajoûte que Denis étant fort habile dans la langue grecque & dans la langue latine, fit une Collection de Canons qui a été reçûë de l'Egliſe Romaine. C'eſt Denis le Petit qui eſt l'Auteur de l'Ere de Jeſus-Chriſt dont nous nous ſervons. *Caſſiod. de Divin. lect. c. 23.*

L'AN 577. tat, qui ſubſtituerent le mot d'*homicide*, à la place de celui de *larcin*.

Diverſité dans la célébration de la Pâque. *Greg. Tur. l. 5. c. 17.*

La même année que ſe tint ce Concile, c'eſt-à-dire l'an 577. il y eut de la diverſité dans la célébration de la Pâque. L'Egliſe de Tours & pluſieurs autres Egliſes des Gaules, firent cette fête le dix-huitiéme d'Avril, ſelon le Cicle de Victorius; les autres avec les Egliſes d'Eſpagne, la célébrerent le 21 de Mars jour de l'Equinoxe: mais on prétendit que les Fonts miraculeux d'Eſpagne qui ne manquoient de ſe remplir d'eau pour adminiſtrer le Baptéme à Pâque (*a*), juſtifierent le parti que les premiers avoient pris de placer la fête ſeulement au 18 d'Avril. Comme toutes les Egliſes des Gaules ne firent pas la Pâque ce jour-là, on voit que le Cicle de Victorius, n'étoit pas univerſellement reçû dans la Gaule; quoique le IVe. Concile d'Orléans eût ordonné qu'on s'y conformât.

Greg. l. 5. c. 27. Autres violences de Chilpéric.

Saint Prétextat de Roüen ne fut pas le ſeul qui éprouva la violence de Chilpéric. Ce Prince en vouloit à tout le Clergé. Les pauvres nourris aux dépens de l'Egliſe, & les Clercs des Ordres inférieurs étoient exempts des charges publiques. Il ne laiſſa pas de les condamner à une amende, pour n'être pas venus ſervir dans ſes troupes en une expédition qu'il fit contre les Bretons. La haine qu'il témoignoit en toute oc-

Greg. Tur. l. 5. c. 26.

(*a*) Grégoire de Tours dit qu'il y avoit une Egliſe en Eſpagne dont les Fonts Baptiſmaux ne manquoient pas de ſe remplir miraculeuſement d'eau pour la fête de Pâque: que pour éviter la ſupercherie, l'Evêque venoit à cette Egliſe le Jeudi Saint; que viſitant en préſence du peuple ces Fonts Baptiſmaux qui étoient vuides, il y appoſoit ſon Sceau; & que le Samedi ſaint il venoit le lever, & trouvoit ces Fonts pleins d'eau pour l'adminiſtration du Baptéme. Il ajoûte qu'un Roi Arien du pays, après avoir pris pendant trois ans toutes les précautions pour s'aſſûrer de la vérité du miracle, fut obligé d'en convenir.

Greg. Tur. de glor. Mart. c. 24. 25.

caſion contre les Eccléſiaſtiques, ne le rendit pas plus favorable aux laïques. Il fit mourir pluſieurs Seigneurs, & entre autres un nommé Daccon, qui ſe voyant condamné à mort reçut ſecrétement la pénitence d'un Prêtre à l'inſçû du Roi : ce qui montre qu'il y avoit une pénitence ou une Confeſſion ſecrete, & qu'on ne permettoit pas alors aux criminels condamnés à mort de ſe confeſſer, puiſque Daccon fut obligé de le faire en cachette. L'AN 577. *Ibid. c. 29.*

Pour le peuple, Chilpéric le ſurchargea de tant de nouveaux impôts, qu'il y eut en pluſieurs Provinces des révoltes contre ſes Officiers. On en fit un nouveau crime au Clergé; & l'on appliqua à de cruelles tortures des Prêtres & des Abbés, accuſés calomnieuſement d'avoir ſoufflé le feu de la ſédition. Il ne falloit s'en prendre qu'aux vexations du Prince : on ne rend gueres les peuples fideles, en les rendant malheureux.

Telles étoient les tumultueuſes ſcénes, qui ſe paſſoient à la Cour de Chilpéric au préjudice de la Religion & du bien des peuples. Mais détournons les yeux de ces triſtes objets, pour nous édifier des vertus paiſibles d'un grand nombre de ſaints Solitaires, leſquels au milieu de ces déſordres, floriſſoient comme des lis parmi les épines, & répandoient dans toute la Gaule l'odeur de leur ſainteté. L'hiſtoire de l'Egliſe n'a rien de plus édifiant & elle a peu de choſe de plus éclatant. Une vie cachée, auſtere & uniforme, fait une grande partie de l'héroïſme de la ſainteté. On en verra des preuves dans les divers caracteres des Saints dont nous allons parler, & que

Pluſieurs SS. Solitaires dans la Gaule.

Vers l'An 577. nous croyons d'autant plus obligés de faire connoître, qu'ils ont moins cherché à être connus.

L'eſprit de ſaint Martin vivoit encore dans la Touraine, & il y animoit pluſieurs ſaints Moines à imiter les vertus de ſa vie ſolitaire. Un ſaint Reclus nommé Senoch fut un des plus célébres. Il étoit né dans le Poitou & Theïſalien d'origine, nation barbare dont nous avons parlé. S'étant converti au Seigneur, & ayant été admis dans le Clergé, il paſſa dans le Diocéſe de Tours pour chercher une retraite. Il y trouva de vieilles mazures dans un endroit qu'on prétendoit avoir autrefois ſervi d'Oratoire à ſaint Martin : ç'en fut aſſez pour l'y fixer. Il le fit rétablir, & pria ſaint Euphrone d'en venir benir l'Autel. Euphrone le fit, & ordonna Senoch Diacre, & enſuite Prêtre. Ce fut en celieu que ce Saint renouvella les auſtérités des anciens Solitaires avec ſeulement trois Moines qu'il s'aſſocia. Il marchoit nuds pieds, même dans les plus grands froids de l'Hyver, & portoit toûjours une chaîne de fer aux pieds, aux mains & au cou. Son jeûne étoit continuel : mais il redoubloit ſes mortifications & ſon abſtinence en Caréme, ne mangeant chaque jour pendant ce ſaint temps qu'une livre de pain d'orge, & ne bûvant qu'une livre d'eau. Il ſe ſépara enſuite de ſes compagnons, pour vivre réclus dans une cellule. Les Fidéles venoient en foule l'y viſiter, & lui apportoient des aumônes, qu'il employoit au ſoulagement des pauvres. On compta plus de deux cens perſonnes, dont il avoit payé les dettes, où la rançon pour les délivrer de l'eſclavage.

S. Sénoch de Tours.

Greg. Vit. PP. 6, 19.

Cependant

Cependant la vertu de Senoch n'étoit pas auſſi affermie qu'il le croyoit ; & un léger ſouffle de vanité pensa la renverſer : c'eſt un écüeil qu'on a toûjours à craindre dans le chemin de la perfection, même après avoir évité tous les autres. Ce ſaint Reclus eut envie d'aller viſiter ſa famille dans le Poitou ; & il ſuccomba à une tentation, qui ſe déguiſoit ſous les apparences de la charité & du zéle. Mais il éprouva bientôt que le commerce du monde n'eſt à perſonne plus contagieux, qu'à ceux qui s'y rengagent après l'avoir quitté. Il rentra dans ſa cellule avec des ſentimens d'orguëil, inſpirés par les reſpects que ſa réputation de ſainteté lui avoit attirés. Etrange foibleſſe de l'homme, lors même qu'il ſemble être arrivé à la plus haute vertu ! Comme la vanité ne peut jamais bien ſe cacher, S. Grégoire Evêque de Tours s'apperçut bien-tôt de celle du Solitaire, & lui en fit une réprimande paternelle. Senoch la reçut avec humilité : il eut honte de ſon égarement, & pour s'en punir, & s'ôter l'occaſion d'y retomber, il forma la réſolution, non ſeulement de ne plus ſortir de ſa cellule, mais encore de ne ſe laiſſer voir à perſonne. Son Evêque lui conſeilla de ne garder cette exacte réclusion, que depuis la ſaint Martin juſqu'à Noël, & pendant le Caréme ; & de ſe montrer au peuple dans les autres temps pour la conſolation des malades. Il ſuivit ce conſeil, & il devint célébre dans toute la Province par l'éclat de ſes miracles. Il rendit la vûë à trois aveugles, & guérit pluſieurs paralytiques. Vers l'An 577.

Dieu ſe preſſa de couronner ſes vertus, & l'appel-

Vers l'An 577. la à lui à la fleur de ſon âge : car il mourut l'an 576, âgé ſeulement d'environ quarante ans. Dès que Grégoire de Tours eut appris ſa maladie, il ſe rendit à ſa cellule : mais il avoit déja perdu l'uſage de la parole. Les malades que Sénoch avoit guéris, les eſclaves dont il avoit rompu les fers, & les pauvres qu'il avoit nourris, accoururent de toutes parts à ſes obſéques, & firent par leurs regrets & leurs larmes un éloge funébre bien glorieux à ce ſaint Solitaire. Il eſt honoré le 24 d'Octobre. Il y a auprès de Loches un Village appellé de ſon nom *Saint Sénou*.

S. Léobard de Tours. *Greg. Vit. PP. c. 20.*

Saint Léobard vivoit en même-temps reclus dans une cellule de Marmoûtier. Il étoit natif d'Auvergne ; & ſes parens l'avoient obligé dans ſa jeuneſſe de ſe fiancer avec une fille, qu'ils lui deſtinoient pour épouſe : ce qu'il avoit fait en lui donnant le baiſer, en lui mettant l'anneau au doigt, & le ſoulier au pied. C'étoient les cérémonies civiles des fiançailles uſitées en ce temps-là. Mais Léobard devenu libre par la mort de ſes parens, ſe ſentit inſpiré de ſe retirer au tombeau de S. Martin. Ayant trouvé vuide une des cellules de Marmoûtier, il s'y renferma ; & il employoit tout le temps qu'il ne donnoit pas à la priere, à tailler des pierres dans le roc, à faire du parchemin, ou à tranſcrire des livres. Ce dernier travail étoit au témoignage de Sulpice Sévére, l'occupation ordinaire des Moines de ſaint Martin : occupation bien utile, dans un temps où l'on n'avoit pas l'art de l'Imprimerie.

Le nouveau Solitaire eut de rudes tentations à combattre. Rien ne dégoute plus d'un état les com-

mençans, que les imperfections de ceux qui y ont vieilli. Léobard ne trouva pas que le Monaſtere de ſaint Martin, qui étoit l'aſyle de la pénitence, fût celui de la charité. Il fut même ſi ſcandaliſé d'un différend ſurvenu entre quelques Moines, qu'il prit la réſolution de quitter cette retraite. Il s'en ouvrit à Grégoire ſon Evêque, qui lui fit connoître que c'étoit une tentation : qu'il faut s'attendre à trouver des imperfections, & même des paſſions dans les plus ſaintes Communautés, parce qu'on y trouve des hommes : que Dieu le permet ainſi, afin que les fautes des uns ſoient l'exercice de la vertu des autres : qu'au reſte il y auroit de l'injuſtice à attribuer à la vie Religieuſe des défauts qu'elle s'efforce de corriger. Pour le mieux convaincre de ces vérités, il lui envoya les Vies des Peres du déſert & les Inſtitutions Monaſtiques de Caſſien. Vers l'An 577.

Léobard profita ſi bien de ces leçons, qu'il fit ſervir à ſon avancement les imperfections même des autres. Sa douceur étoit inaltérable, & ſa charité s'étendoit à tout. Du fond de ſa cellule, il s'intéreſſoit au bien des peuples, & à celui des Princes qui les gouvernoient. Il prioit particuliérement pour le Clergé. Sa piété étoit ſans oſtentation. Il n'affectoit pas, comme font quelques-uns, dit Grégoire de Tours, d'avoir une longue chevelure & une longue barbe ; mais il ſe faiſoit couper l'une & l'autre de temps en temps : ce qui marque qu'il y avoit de ces Solitaires, qui faiſoient gloire de porter les cheveux longs & la barbe longue. Où la vanité ne ſe gliſſe-t-elle pas ?

Vers l'An 577. Entre plusieurs miracles qu'on rapporte de saint Léobard, le plus éclatant fut la guérison d'un aveugle, à qui il rendit la vûë en lui faisant le signe de la Croix sur les yeux. Le saint Solitaire ayant passé 22 ans dans sa cellule, tomba malade le dixiéme mois, c'est-à-dire en Décembre, & envoya prier Grégoire son Evêque de le venir visiter, & de lui donner les Eulogies: (a) ce qu'on doit ici entendre de l'Eucharistie. Les ayant reçûës, & pris un peu de vin, apparemment par forme d'Ablution, il dit: » Ma mort est différée pour quelque-temps; « mais je serai appellé avant le saint jour de Pâque. Il mourut en effet un Dimanche (b) du douzieme mois, c'est-à-dire du mois de Février, on ne sçait quelle année. Il est honoré le 18 de Janvier, & nommé vulgairement saint Liberd.

Greg. ibid.

Solitaires du Maine. Le Maine continuoit d'être comme une nouvelle Thébaïde pour la Gaule par le grand nombre de saints Solitaires qui venoient de toutes parts s'y établir, pour s'y adonner successivement aux exercices de l'Apostolat & à ceux de la vie Erémitique; les mœurs des habitans fournissant matiere à leur zéle, tandis que les bois dont le pays étoit couvert, les invitoient à la solitude. Nous avons déja fait connoître plusieurs de ces Saints: en voici quelques autres.

(a) *Eulogie* signifie quelquefois dans les anciens Auteurs l'*Eucharistie*. En effet saint Paul nomme le Sang de Jesus Christ τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας, *Calix benedictionis*. Nous avons marqué ailleurs d'autres significations du mot *Eulogie*.

(b) Le P. le Cointe qui suppose que saint Léobard mourut un Dimanche dix-huihuitiéme de Janvier, en conclut qu'il mourut l'an 594. Il s'est trompé en ce qu'il a lu *undecimo mense*, au lieu qu'il y a dans Grégoire de Tours *duodecimo*. D'ailleurs quand Léobard seroit mort au mois de Janvier, il ne s'ensuivroit pas de ce qu'on fait sa fête le 18 qu'il fût mort ce jour-là.

Saint Fraimbauld & ſaint Conſtantien l'un & l'autre originaires d'Auvergne, vinrent éclairer le Maine par leurs vertus & par leurs prédications. Ils ne ſortoient de leur ſolitude, que pour aller travailler de temps en temps au ſalut prochain; & cet amour de la retraite donnoit plus d'efficacité à leur zéle: car quand on veut convertir le monde, il ne faut pas aimer à le voir. Fraimbauld ſe bâtit un Oratoire en un endroit nommé aujourd'hui *Saint Fraimbauld de Priere*; & il mourut ſaintement le 15 d'Août dans un autre lieu, qu'on a depuis appellé *Saint Fraimbauld ſur Piſſe*. On ne célébre ſa fête que le 16 du même mois. Ses Reliques ont été transférées à Senlis, où la Reine Adélaïs, femme de Hugues Capet, fit bâtir une Egliſe Collégiale en ſon honneur. On y conſerve encore la Chaſuble & l'Aube de ce Saint, qu'on nomme à Senlis *S. Frambourd*, auſſi-bien qu'à Yvri proche Paris, dont il eſt Patron.

Vers l'An 577.

Saint Fraimbauld.

Saint Conſtantien ſe fixa à l'autre extrémité de la forêt de Nuz, & ſe bâtit au territoire de Javron, un Monaſtere, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un Prieuré dépendant de ſaint Julien de Tours. Les Reliques de ce ſaint Abbé y demeurerent juſqu'aux ravages des Normans, qu'elles furent d'abord portées au Mans, & enſuite à Breteüil en Beauvoiſis, où elles ſont en grande vénération.

Saint Conſtantien.

Les ſaints Ernée & Alnée, Gault & Front, édifioient vers ce même-temps divers cantons du Maine. Saint Ernée fut enterré à Ceaucé. Il eſt honoré le onziéme de Septembre, & ſaint Alnée le 9 d'Août.

Les ſaints Ernée & Alnée, Gault & Front,

Vers l'AN 577. Ils étoient venus l'un & l'autre d'Aquitaine. Saint Gal ou Gault s'établit dans le territoire de Laval, & saint Front se bâtit une cellule vers le lieu, où s'est depuis formée la ville de Domfront, à laquelle quelques-uns croyent qu'il a donné son nom (*a*). La crainte de dire des choses fabuleuses ou incertaines, nous empêche d'entrer dans un plus grand détail sur la vie de ces saints Solitaires.

Nous avons parlé plus haut de la ferveur d'un grand nombre de saints Moines, établis dans l'Armorique Bretonne. Le pays Nantois qui n'étoit pas occupé par les Bretons, ne fournissoit pas des exemples moins édifians. Saint Friard natif, à ce qu'on croit, de la Paroisse de Besné au Duché de Coislin, se retira proche de Nantes dans une petite isle de la Loire, nommée Vindunet, pour y mener la vie Solitaire, avec l'Abbé Sapaudus & le Diacre Secondel. Mais l'Abbé qui devoit donner l'exemple aux autres, eut le moins de courage. Il s'ennuya bientôt d'une si grande solitude, & se rengagea dans le commerce du monde, qui lui fut bien funeste : car il fut tué peu de temps après. C'est apparemment cet Abbé Sapaudus que saint Aubin d'Angers avoit député en 549. au V. Concile d'Orléans.

S. Friard & S. Secondel.

Greg. Tur. Vit. PP. c. 10.

Secondel abandonna aussi la solitude, trompé par une illusion du Démon, qui lui fit accroire qu'il

(*a*) Courvaisier & Bondonnet dans l'Histoire des Evêques du Mans prétendent que le nom de *Domfront*, a été formé de *Domus Frontonis*, ou, ce qui est plus probable, de *Domnus Fronto*. *Domnus* se mettoit souvent pour *Sanctus*; & nos ancêtres exprimoient en François *Domnus* par *Dam*, comme *Dam-Dieu*, *Dominus Deus*; c'est pourquoi on a dit aussi *Damfront*. D'autres ont cru que cette ville étant située sur les confins du Maine & de la Normandie, avoit été nommée à cause des Normans-Danois *Danifront*.

étoit assez saint, pour aller édifier le monde par ses vertus, & s'en faire admirer par ses miracles. Mais il revint dans l'isle quelque temps après, & repara cette faute par un redoublement de ferveur. Friard étoit bien éloigné de donner dans un pareil piége. On rapporte un trait de sa modestie, plus digne d'admiration, que le prodige qui en fut l'occasion. Cet humble Solitaire voyant qu'un bâton sec qu'il avoit fiché en terre, avoit reverdi, & qu'on venoit de toutes parts admirer cet arbre miraculeux, il le coupa, pour s'ôter tout sujet de vaine gloire. VERS L'AN 577. *Greg. Tur. Vit. PP. c. 10.*

La mort de Friard acheva de faire connoître sa vertu. Ce S. Hermite étant tombé malade, envoya prier saint Félix Evêque de Nantes de le venir visiter avant son décès, qui arriveroit un Dimanche. Félix qui avoit quelques affaires, lui fit dire qu'il ne pouvoit l'aller voir si-tôt. Alors Friard se leva sans fiévre, en disant: » Il est juste d'attendre son Evêque. Félix étant arrivé quelque-temps après, Friard lui dit: » Saint Evêque, vous retardez bien le voyage » que j'ai à faire. » Aussi-tôt la fiévre le reprit, & après avoir passé la nuit du Samedi en prieres avec l'Evêque, il mourut saintement le Dimanche matin, & à ce qu'on croit, le premier jour d'Août: ce qui nous fait rapporter sa mort à l'an 577. Saint Félix ayant lavé (*a*) & revêtu son corps, l'enterra dans un lieu où est à présent une Eglise Paroissiale dédiée sous l'invocation de saint Friard & de saint Secondel.

(*a*) On voit par un grand nombre d'exemples que la coûtume étoit de laver les corps morts, & de les revêtir d'habits avec lesquels on les enterroit.

Vers l'An 577. On ne fait la fête de ſaint Friard dans l'Egliſe de Nantes que le 2 d'Août.

S. Martin de Vertou. *Vita Martini apud Mabill. ſæc.* 1. Dans le même Diocéſe ſaint Martin de Vertou, s'employa d'abord aux fonctions de l'Apoſtolat, & enſuite aux exercices de la vie Solitaire & Cœnobitique. Il étoit né à Nantes d'une famille diſtinguée. L'Evêque Félix l'ayant ordonné Diacre, l'envoya prêcher la foi & la pénitence à Herbadille, ville bâtie par les habitans fugitifs de Nantes, à deux lieuës de la Loire du côté du Poitou. On prétend que ce peuple endurci ſe moqua des diſcours du S. Miſſionnaire; & qu'en punition, la ville fut peu de temps après engloutie dans le ſein de la terre, ou ſubmergée par les eaux (*a*), vers l'an 580. Mais nous ne trouvons pas ce fait aſſez bien appuyé, pour oſer le garantir.

Quoiqu'il en ſoit, ſaint Martin fit enſuite divers pélerinages dans les pays étrangers, & il viſita les plus célébres Monaſteres, pour s'inſtruire & s'édifier: après quoi il revint dans le pays Nantois, réſolu d'y mener la vie Solitaire. Mais il n'avoit pas reçu tant de talens, pour ne travailler qu'à ſon ſalut. Sa réputation lui ayant attiré un grand nombre de diſciples dans ſa retraite, il bâtit en l'honneur de S. Jean-Baptiſte un Monaſtere à deux lieuës de Nantes dans un lieu nommé Vertou; & il y établit une Régle, qu'il avoit apportée de delà les Alpes: ce qui fait croire que c'étoit celle de ſaint Benoît. Il bâtit dans la ſuite deux autres Monaſteres à Durin (*b*);

(*a*) Herbadille eſt ce qu'on nomme aujourd'hui *Herbauges*. Il y a auprès un grand lac qu'on prétend s'être formé des eaux qui ſubmergerent la ville. Je croirois plûtôt que c'eſt ce lac, qui a fait naître l'opinion que la ville avoit été ſubmergée.

(*b*) Ce lieu eſt nommé en latin *Durivum* à cauſe du Confluent de deux ruiſſeaux: il ne reſte de ces Monaſteres qu'un Prieuré, nommé S. George de Montaigu.

L'un

l'un pour les hommes, & l'autre pour les filles; & il gouverna juſqu'à trois cens Moines. Il mourut fort âgé ſur la fin de ce ſiécle; & Dieu atteſta après ſa mort ſa ſainteté par pluſieurs miracles. L'Egliſe honore ſa mémoire le 24. d'Octobre. Baronius l'a confondu avec ſaint Martin Abbé de Saintes, & diſciple du grand ſaint Martin. Vers l'An 577. *In notis ad Mart. 24. Oct.*

Saint Junien ſe rendit très-célébre dans le Poitou. Il étoit né d'une famille noble du pays: mais pour éviter les piéges du monde, il renonça généreuſement à tous les avantages qu'il lui promettoit, & ſe fit Réclus dans un lieu nommé Chaulnai. Sainte Radegonde qui entendit parler de ſes vertus, lia une ſainte amitié avec lui. Ils s'envoyoient des préſens conformes à leurs pieuſes inclinations, c'eſt-à-dire, des inſtrumens de pénitence. Ste Radegonde donna à Junien un cilice qu'elle avoit fait de ſes mains, & Junien lui envoya une chaîne de fer dont elle ſe ceignit la chair. Les liaiſons que la vertu forme entre les Saints, ſont les plus douces & les plus conſtantes. La mort même ne fit qu'unir plus étroitement Junien & Radegonde: car Dieu les appella à lui le même jour & à la même heure, comme nous le dirons dans la ſuite. S. Junien de Poitou. *Vulfinus Boëtius Vit. S. Juniani.*

Junien voyant le nombre de ſes diſciples s'accroître, il bâtit un Monaſtere dans la terre de Mairé, que Clothaire lui donna. Mais pour mieux vaquer à la priere, il ſe retiroit de temps en temps dans ſon Hermitage de Chaulnai. Il y mourut dans une grande vieilleſſe le 13. d'Août l'an 587, après avoir déſigné pour ſon ſucceſſeur dans le gouvernement de ſa

Vers l'An 577. Communauté Auremond ſon diſciple & ſon filleul. Le Monaſtere de Mairé, n'eſt plus aujourd'hui qu'une paroiſſe qu'on nomme Mairé l'Evêcau. Les Reliques de ſaint Junien ont été dans la ſuite transférées au Monaſtere de Noaillé, où la crainte des Calviniſtes les a ſi bien fait cacher, qu'on ne les avoit pas encore retrouvées au commencement de ce ſiécle.

S. Caluppan d'Auvergne. *Greg. Tur. Vit. PP. c. 11. & hiſt. l. 5. c. 9.*

En Auvergne, S. Caluppan étoit Religieux dans le Monaſtere de Melet, dont il ne reſte aucun veſtige. Comme ſes auſtérités l'avoient rendu ſi foible, qu'il ne pouvoit travailler; le Prévôt du Monaſtere le maltraittoit de paroles, & ne ceſſoit de lui répéter qu'*un Moine qui ne travaille pas, ne doit pas manger.* Pour éviter ces reproches, Caluppan ſe retira dans le creux d'un rocher voiſin, où il mena une vie Angélique. Il eut beaucoup à ſouffrir dans ce lieu; & il racontoit à Grégoire de Tours, qui l'alla viſiter avec ſaint Avite Evêque d'Auvergne, que ſouvent les ſerpens lui tomboient ſur la tête, & s'entortilloient autour de ſon cou, lorſqu'il étoit en prieres. Mais rien ne fut capable de le faire ſortir de ſon Hermitage, qu'il regarda en y entrant comme ſon tombeau. Il y vivoit du pain qu'on lui envoyoit du Monaſtere, & de l'eau qui dégoutoit de la voûte de ſa grotte. Les malades accouroient à lui de toutes parts: mais il ne ſe montroit pas à eux; & il paſſoit ſeulement la main par une petite fenêtre, pour faire ſur eux le ſigne de la Croix. Il mourut renommé pour ſes miracles à l'âge de 50 ans, l'an 576: (a)

(a) Je ne ſçais pourquoi M. Châtellain dans ſon Dictionnaire Hagiologique rap-

pluſieurs Martyrologes en font mention le 3 de Mars. Vers l'An 577.

La même année mourut ſaint Patrocle illuſtre Solitaire, qui fut une des lumieres du Berri ſa patrie. Il étoit né dans cette Province d'une médiocre famille; & il garda quelque temps les troupeaux de ſon pere. Une raillerie de ſon frere qui étudioit, le porta à aller auſſi à l'école, où il fit en peu de temps de grands progrès. On le mit enſuite auprès d'un Courtiſan de Childebert Roi de Paris, pour achever de le former. Patrocle ſe fit eſtimer à la Cour par ſes talens, & encore plus par ſa ſageſſe. Ayant été obligé de revenir dans le Berri, après la mort de ſon pere, ſa mere qui le regardoit comme devant être la conſolation de ſa vieilleſſe, voulut le marier. Il répondit qu'il avoit un autre deſſein; & ſans s'expliquer d'avantage, il alla ſe jetter aux pieds de ſaint Arcade, alors Evêque de Bourges, lui demandant avec inſtance la Tonſure Cléricale. Le ſaint Evêque la lui donna auſſi-tôt, & quelque temps après il l'ordonna Diacre. S. Patrocle du Berri. *Greg hiſt. l. 5. c. 10. & in vit. PP. cap. 9.*

Patrocle paroiſſoit irréprochable dans l'exercice de ſon Miniſtere: on lui fit un crime de ſes vertus même. Comme l'amour de l'abſtinence & de la priere l'empêchoit de ſe trouver à la table commune des Clercs, l'Archidiacre l'en reprit aigrement, & lui dit de vivre comme les autres, ou de ſe retirer ailleurs: ce qui montre que les Clercs vivoient en Communauté. Patrocle qui ſongeoit à mener une vie

porte la mort de S. Caluppan à l'an 626. Gregoire de Tours la place à la premiere année du regne de Childebert II. c'eſt-à-dire, à l'an 576.

Vers l'An 577. plus parfaite, ſe retira dans le bourg de Néris (a). Y ayant bâti un Oratoire en l'honneur de ſaint Martin, il s'occupa à enſeigner les lettres aux jeûnes enfans. Sa vertu ne tarda pas à éclater dans cet emploi auſſi pénible qu'obſcur ; & on lui amenoit de toutes parts des Energumenes qu'il délivroit. Mais comme il vit que ſa réputation nuiſoit à ſa ſolitude, il réſolut de quitter ce lieu. Il établit une Communauté de Religieuſes auprès de ſon Oratoire, & ſortit de Néris ſans rien emporter qu'un rateau & une hache, avec laquelle il ſe fit une petite cellule dans le fond d'une forêt.

Il bâtit dans la ſuite le Monaſtere de Colombieres, environ à cinq quarts de lieuë de ſa nouvelle cellule : mais il y établit un Abbé, pour n'être pas obligé d'interrompre ſa retraite. Cependant ſes vertus le firent élever à la Prêtriſe, qui fut pour lui une nouvelle raiſon de redoubler ſes auſtérités. Il portoit continuellement le cilice, & ne bûvoit jamais de vin Toute ſa nourriture étoit du pain trempé dans l'eau avec un peu de ſel, & ſa boiſſon, de l'eau tempérée par un peu de miel. Quand on traitte ſa chair de la ſorte, elle eſt bientôt ſoûmiſe à l'eſprit, & l'eſprit ſoûmis à Dieu. Une oraiſon preſque continuelle étoit en effet toute l'occupation & toutes les délices de Patrocle : il ne l'interrompoit de temps en temps que pour lire ou écrire, perſuadé que la priere & le travail ſont l'unique moyen de ſanctifier la ſolitude, & d'en prévenir l'ennui. Il paſ-

Greg. Tur. l. 3. c. 20.

(a) La Table de Peutinger fait mention d'un lieu nommé *Aqua Neri*. M de Valois croit que c'eſt *Néris* en Bourbonnois, & que ce fut-là où ſaint Patrocle ſe retira.

ſa ainſi dix-huit ans. Il fut enterré à Colombieres, où trois aveugles recouvrerent la vûë à ſon tombeau. Quelques-uns le nomment vulgairement *S. Parre.* Vers l'An 577.

Saint Lomer originaire du pays Chartrain, ſe retira d'abord dans les forêts du Perche, pour y mener la vie Erémitique. Des voleurs s'imaginant qu'il avoit de l'argent, allerent pour le lui enlever : mais ils errerent long-temps dans les bois ; & en paroiſſant devant le ſaint homme, ils furent tellement frappés de l'air de ſainteté qui éclatoit ſur ſon viſage, qu'ils ſe jetterent à ſes pieds, lui confeſſant leur mauvais deſſein, & lui en demandant pardon. Il leur dit : » Vous vous étiez trompé : Jeſus-Chriſt eſt tout mon thréſor ; je vous pardonne, que le Sei-» gneur ait pitié de vous. » Il retint trois jours ces voleurs, qui ne ſe ſéparerent de lui qu'à regret, & pour aller publier ſes vertus. Cette aventure fit connoître Lomer. Pluſieurs diſciples s'étant joints à lui, il bâtit dans ces forêts un Monaſtere, qui fut appellé de ſon nom *Bellomer* (*a*), & qui eſt aujourd'hui à des Religieuſes de Font-Evrauld. Enſuite un Seigneur du pays nommé Ragnoſinthe, lui donna la terre de Corbion au territoire de Dreux, où il bâtit un autre Monaſtere la ſeconde année de Chilpéric.

S. Lomer de Chartres. *Vita Launomari, apud Boll. 19. janu.*

Le ſaint Abbé gouvernoit depuis long-temps ce Monaſtere en paix, & il étoit parvenu à une grande

(*a*) Je croirois aſſez que ce Monaſtere a été nommé *Bellomer* par corruption au lieu de *Cellomer*, c'eſt-à-dire, *la Celle de Lomer* : mais on le nomme auſſi en latin *Monaſterium Belli Launomari.* Peut-être que le nom latin n'a été formé que ſur le nom François déja corrompu.

Vers l'AN 577. vieilleſſe, lorſque l'Evêque (a) de Chartres l'ayant appellé auprès de lui, il y tomba malade. Le Prélat lui en témoignant ſa douleur par ſes larmes, Lomer lui dit : » Saint Evêque, ne vous affligez point. La » mort eſt une loi que nous devons tous ſubir : mais » je l'enviſage avec joïe, parce que j'ai confiance en » la miſéricorde infinie de mon Dieu. Quand on me » donneroit le choix de demeurer ſur la terre, » je ne l'accepterois point, pour ne pas voir la « déſolation de cette Province, & le ſac de cette vil- « le. Mais raſſûrez-vous ; vous n'aurez pas non plus « la douleur d'être le ſpectateur de ces maux, & « vous mourrez avant le ſiége de Chartres. » Nous verrons comment cette Prophétie fut vérifiée. Saint Lomer mourut le 19 de Janvier, & il fut enterré dans l'Egliſe du Monaſtere de ſaint Martin en Vallée. Mais Regnobert ſon ſucceſſeur dans le gouvernement du Monaſtere de Corbion ayant inutilement redemandé ſon corps, le fit enlever furtivement par deux de ſes Religieux, qui pour mieux exécuter leur deſſein, ſe firent Moines à ſaint Martin en Vallée.

Saint Cibar. Dans l'Engoumois, ſaint Eparchius, vulgairement ſaint Cibar, ne faiſoit pas moins honneur à la vie Cœnobitique & à la vie Solitaire qu'il mena ſucceſſivement. Il étoit né d'une des premieres familles du Périgord : mais prévenu par la grace dès ſa jeuneſſe, il préfera l'amour de la Croix & de la pauvre-

(a) La Vie de ſaint Lomer nomme cet Evêque de Chartres Malard ou Maillard. On croit que c'eſt une faute & qu'il faut lire Pappole. Car ſaint Malard n'a vécu qu'après la priſe de Chartres. Ce ſeroit peut-être une raiſon de reconnoître deux Malards Evêques de Chartres.

té à tous les avantages de la fortune ; & il n'attendit pas pour s'arracher aux plaiſirs du monde, qu'il en eût éprouvé la vanité & le danger. A l'âge de quinze ans, il alla ſe jetter aux pieds de Martin Abbé de Sédaciac (*a*), le conjurant de luidonner l'habit Monaſtique. On le reçut avec joïe dans ce Monaſtere ; & il y paſſa quelques années dans une grande ferveur. Vers l'An 577. *Vit. Eparc.*

Ayant été obligé de ſortir de ſon Cloître, pour faire quelque voyage, Aphtone Evêque d'Engoulême fut ſi édifié de ſes vertus, qu'il le pria de fixer ſa demeure dans ſon Diocéſe. Eparchius voulut avoir le conſentement de ſon Abbé, & de ſon Evêque qui étoit Sabaudes de Périgueux (*b*). L'ayant obtenu avec peine, il s'aſſocia quelques diſciples, & s'enferma dans une cellule, où il demeura réclus juſqu'à la mort pendant trente-neuf ans (*c*). C'étoit comme un tombeau où il s'enſevelit tout vivant pour mourir plus parfaitement au monde. L'Office divin y étoit toute ſon occupation & toute ſa conſolation. Il paſſoit les jours & les nuits à le réciter ; & ſon attrait pour la priere étoit ſi grand, qu'il ne vouloit pas que ſes diſciples travaillaſſent des mains : il leur *Greg. Tur. hiſt. l. 6. c. 8.*

(*a*) Le P. Mabillon croit que *Sédaciac* eſt ce qu'on nomme aujourd'hui *Saint Martin de Sarcei*. Il conjecture même que Martin de Sédaciac qui reçut S. Cibar, eſt S. Martin de Saintesdont parle Grégoire de Tours. Mais Grégoire de Tours dit que S. Martin de Saintes, ſelon l'opinion commune, avoit été diſciple de ſaint Martin de Tours. Ce n'étoit donc pas celui qui reçut ſaint Cibar : car cet Abbé auroit dû alors être âgé de plus de 130 ans.

(*b*) Le P. Mabillon doute ſi Sabaudes étoit Evêque de Périgueux ou de Saintes, & il dit qu'il faudroit le mettre dans le Catalogue des Evêques de l'un de ces Siéges. Il n'avoit pas fait attention que Meſſieurs de ſainte Marthe l'ont inſéré parmi les Evêques de Périgueux.

(*c*) L'Auteur de la Vie de ſaint Cibar ne lui donne que trente-neuf ans de réclusion : Grégoire de Tours en marque quarante-quatre. Ce dernier compte peut-être les années que Cibar paſſa dans ſon premier Monaſtere.

Vers l'An 577. recommandoit plûtôt de s'adonner entiérement à l'oraiſon. Le ſaint Reclus ſe diſtingua par une compaſſion tendre pour tous les malheureux : ceux qui ſont les plus durs à eux-mêmes, ſont communément les plus ſenſibles aux ſouffrances des autres. Il rachetoit par le miniſtere de ſes diſciples un grand nombre d'eſclaves des aumônes qu'on lui faiſoit ; & il ſe ſervoit auprès des Juges du crédit que lui donnoit ſa vertu, pour délivrer les criminels condamnés à mort: charité que Dieu a quelquefois autoriſée en lui par d'éclatans miracles. Il mourut l'an 581 le premier de Juillet, jour auquel on célébre ſa fête. On a bâti après ſa mort un Monaſtere appellé de ſon nom *S. Cibar* : car c'eſt ainſi que l'uſage & le peuple ont défiguré le nom d'*Eparchius*.

S. Iriez du Limouſin. *Greg. Tur. l. 10. c. 29.*

Saint Arédius ou Iriez, faiſoit en ce même-temps fleurir la diſcipline Monaſtique dans le Limouſin. Il nâquit à Limoges d'une famille fort opulente, & & fut élevé à la Cour de Théodebert Roi d'Auſtraſie. S. Nicet de Tréves qui l'y vit, eut quelque preſſentiment des deſſeins que Dieu avoit ſur lui, & s'appliqua à le détromper des vanités du ſiécle. Iriez fut docile à ſes leçons, & quitta la Cour pour s'engager dans le Clergé de Tréves. Il s'y forma pendant quelques années à la vertu. Après quoi, la mort de ſon pere & de ſon frere l'ayant obligé de retourner à Limoges, pour conſoler ſa mere Pélagie, il lui abandonna l'adminiſtration de tous ſes biens, ſe réſervant le ſoin de faire bâtir des Egliſes en l'honneur des Saints. Il fonda un Monaſtere proche de Limoges dans un lieu nommé alors Atane, aujourd'hui,

aujourd'hui S. *Iriez*, où la plûpart de ſes ſerviteurs à qui il avoit inſpiré des ſentimens de piété, embraſſerent la vie Religieuſe. Le Domeſtique eſt communément bien réglé ſous un Maître vertueux. Iriez établit à Atane une Régle compoſée de celles de Caſſien, de ſaint Baſile & des plus célébres Inſtituteurs de la vie Monaſtique. Vers l'An 577.

La vertu du ſaint Abbé, & le don des miracles qu'il avoit reçu du Ciel, le firent reſpecter des Princes de la terre. Sa charité le rendoit auprès d'eux l'avocat & le défenſeur des peuples oppreſſés; & il alla deux fois à la Cour de Chilpéric, pour demander quelque diminution des impôts: ce que ce Prince ne put lui refuſer. Iriez avoit une dévotion particuliere pour ſaint Martin, & il alloit ſouvent la ſatisfaire à ſon tombeau. Sentant ſa fin approcher, il voulut faire encore ce pélerinage, & ſe trouver à la fête du ſaint Evêque. C'étoit celle du mois de Juillet. Car peu de temps après ſon retour à ſon Monaſtere, il tomba malade au mois d'Août, d'une dyſſenterie. Il appella auſſi-tôt un ſerviteur, & lui dit: *Allez dire à Aſtidius qu'il ſe preſſe de venir: car il doit gouverner ce Monaſtere après moi.* Il fit en même-temps aſſembler ſes Moines, leur recommanda de ſe ſouvenir des avis qu'il leur avoit donnés, & ſur-tout de penſer ſouvent aux Jugemens de Dieu. Après quoi les ayant embraſſés tendrement pour leur dire adieu, il leva les yeux au Ciel, & dit avec larmes: Seigneur, Redempteur du monde, ſouvenez-» vous de moi, vous qui ſeul êtes ſans péché; & déli-» vrez-moi de ce corps de mort... Vous êtes mon» *Vita Aredii, t. 4. Analect.* Mort de ſaint Iriez.

Vers l'An 577. » protecteur & mon Dieu; je remets mon ame entre « vos mains: recevez-la ſelon vôtre grande miſéricorde. Il expira en diſant ces paroles, âgé de plus de 80 ans, le 25 d'Août l'an 591. Aſtidius qui étoit ſon neveu, le trouva mort quand il arriva.

S. Ferréol Evêque de Limoges ſe rendit en diligence au Monaſtere d'Atane, pour y faire les funérailles de ſaint Iriez. Il avoit tant de vénération pour ce ſaint Abbé, que dès qu'il ſe ſentoit malade, il avoit recours à ſes prieres comme au reméde le plus efficace, quoiqu'il opérât lui-même des miracles. Il avoit ſuccédé dans le Siége de Limoges à Eſotius, qui gouverna cette Egliſe 15 ans, & qui ſe rendit recommandable par ſa chaſteté, par ſa patience, & par ſon zéle pour la décoration des Egliſes. Nous aurons encore occaſion ailleurs de parler de ſaint Ferréol.

Fort. l. 4. Carm. 6.

T. 2. Analect. Teſtament de S. Iriez.

Saint Iriez avoit fait du vivant & avec l'agrément de ſa mere Pélagie, un Teſtament daté du 31 d'Octobre, & de l'onziéme année de Sigébert, c'eſt-à-dire de l'an 572 *(a)*, par lequel il inſtituë ſes héritiers S. Martin de Tours & ſon Monaſtere d'Atane *(b)*, qu'il ſoûmet à l'Egliſe de ſaint Martin. Ce que j'y remarque de plus ſingulier, c'eſt que ce ſaint Abbé conjure le Prevôt de ſaint Martin & les Moines d'Atane par le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt, & par les mérites de tous les Saints, de faire dire tous les Jeu-

(*a*) Le P. le Cointe rejette le Teſtament de ſaint Iriez, comme une piece ſuppoſée, & qui fait mal au cœur, ainſi qu'il s'exprime. Le P. Mabillon l'a donné comme une acte authentique; & je n'y vois rien qui ne s'accorde avec les mœurs de ce temps-là.

(*b*) Ce Monaſtere eſt aujourd'hui la Collégiale de ſaint Iriez, dépendante de ſaint Martin de Tours.

dis une Meſſe de ſaint Hilaire & de ſaint Martin dans l'Oratoire de ſaint Hilaire. On voit par le nombre des legs quels grands biens il poſſédoit en terres & en eſclaves. Ce n'eſt pas le ſeul exemple que nous ayions de ſaints Abbés qui ayent diſpoſé de leurs biens par Teſtament: ce qui fut dans la ſuite défendu. Vers l'An 577.

Pélagie mere de ſaint Iriez eſt auſſi honorée comme Sainte le ſecond jour d'Août. Elle pria ſon fils de ne la faire enterrer que le quatriéme jour après ſa mort; afin que tous ceux qui avoient été à ſon ſervice, & à qui elle avoit fait du bien, euſſent le temps de ſe rendre à ſes obſéques. Il s'y fit pluſieurs miracles. Sainte Pélagie *Greg Tur. de glor. Conf. c.* 104.

Avant ſaint Itiez, ſaint Valleri avoit illuſtré le Limouſin par l'éclat de ſes vertus. Il étoit originaire de la baſſe Germanie. La dévotion envers ſaint Martial l'ayant attiré à Limoges, il s'y fixa & devint le pere de pluſieurs Moines: il eſt honoré le 10 de Janvier. Il faut le diſtinguer de ſaint Valleri du Ponthieu, dont nous parlerons dans la ſuite. S. Valleri de Limoges.

Saint Iriez eut un diſciple qui renouvella dans les Gaules les vertus & les merveilles des Stylites de l'Orient. Il ſe nommoit Vulfilaïc, vulgairement *S. Oulfroi* ou *Valfroi*. Il étoit Lombard de naiſſance; & dès ſa jeuneſſe, il ſe ſentit une tendre dévotion pour ſaint Martin. Il veilloit ſouvent en ſon honneur dans l'Egliſe, & donnoit aux pauvres ce qu'il pouvoit amaſſer d'argent. Comme le Monaſtere d'Atane étoit alors fort renommé, il s'y mit ſous la conduite de ſaint Iriez. Ce ſaint Abbé conduiſit un jour S. Vulfilaïc Abbé & Stylite.

Vers l'An 577.

son nouveau disciple à Tours au tombeau de saint Martin, & en prit un peu de terre qu'il serra dans une boëte ; mais à leur retour au Monastere ils trouverent cette terre tellement multipliée, que toute la boëte en étoit pleine. Ce miracle inspira à Vulfilaïc une nouvelle confiance en saint Martin. Il quitta Atane quelque temps après, & se retira au Diocése de Tréves, pour y mener une vie encore plus parfaite & plus solitaire. Il trouva environ à une lieuë d'Yvois, aujourd'hui nommé Carignan, une montagne consacrée à Diane, & où il y avoit une Statuë colossale de cette Déesse (a). Pour purifier ce lieu souillé par ce culte sacrilege, & réparer par un culte saint l'outrage fait à la majesté de Dieu, il y bâtit une Eglise & un Monastere en l'honneur de saint Martin, où il mit quelques-unes de ses Réliques.

Greg. Tur. l. 8. c. 15.

Mais les austerités de la vie Monastique ne pouvant encore satisfaire assez la ferveur de Vulfilaïc, il crut pouvoir retracer la merveilleuse pénitence des Stylites Orientaux. Il érigea donc au plus haut de la montagne une colomne sur laquelle il se tint debout nuds pieds, exposé à toutes les rigueurs de l'Hyver qui est fort rude en ce pays-là : ensorte que le froid lui fit tomber plusieurs fois les ongles des pieds. Sa nourriture n'étoit qu'un peu de pain & d'eau avec quelques herbes. La nouveauté d'une pénitence si extraordinaire frappa les habitans des environs. Ils

Vulfilaïc fait pénitence sur une colomne.

(a) On voit par d'anciennes Inscriptions que Diane étoit honorée particuliérement dans la forêt d'Ardenne, sous le nom d'*Ardoine* : ce qui nous fait croire que cette Deesse a pris son nom de la forêt, où qu'elle lui a donné le sien. Or la forêt d'Ardenne comprend encore une partie du Diocése de Tréves, & elle s'étendoit autrefois beaucoupp lus loin.

accouroient en foule au pied de la colomne de Vulfilaïc ; & il leur prêchoit de cette chaire la vanité des Idôles, & l'indécence des chanſons qu'ils chantoient ſans pudeur dans leurs feſtins. Il leur répreſentoit ſur-tout que la Diane qu'ils adoroient, n'étoit qu'une foible Idole ſourde à leurs vœux, & inſenſible au culte qu'ils lui rendoient. Des diſcours ſoûtenus par une vie ſi auſtére furent perſuaſifs : ils détromperent ces pauvres Idolâtres. Vers l'An 577. *Greg. Tur. hiſt. l. 8. c. 15.*

Dès que le nouveau Stylite s'en apperçut, il deſcendit de ſa colomne pour renverſer la Statuë qui étoit d'une grandeur prodigieuſe : il ne put d'abord en venir à bout, même avec l'aide de pluſieurs perſonnes. Mais dès qu'il fut allé faire ſa priere dans l'Egliſe, la Statuë céda aux premiers efforts, & il la réduiſit en pouſſiere. A l'inſtant ſon corps parut tout couvert de petits ulcéres, comme ſi le Démon eût voulut ſe venger ſur lui de l'injure qu'il venoit de recevoir : mais le Saint s'étant remis en oraiſon au pied de l'Autel, & s'étant frotté avec de l'huile qu'il avoit apportée de l'Egliſe de ſaint Martin, il s'endormit, juſqu'à ce que ſur le minuit s'étant éveillé pour chanter l'Office, il ſe trouva entiérement guéri, & il remonta ſur ſa colomne.

Cependant on parloit diverſement de ſon genre de vie ; & quelques-uns craignoient qu'il n'y eût de l'illuſion dans une pénitence, qui paroiſſoit ſi fort au deſſus des forces humaines. Les Evêques voiſins le vinrent donc trouver, & lui dirent : » La voie » que vous ſuivez, n'eſt pas ſûre : vous n'êtes pas en » état d'imiter le célébre Siméon d'Antioche ; & le » *Ibid.*

Vers l'An 577. L'Evêque de Tréves fait abattre la colomne de Vulfilaïe.

« climat où nous ſommes, ne le permet pas : deſcen-
« dez plûtôt, & demeurez avec les freres que vous
« avez raſſemblés. » Il montra par ſon obéïſſance & ſon humilité que le même eſprit, qui avoit conduit le grand Simeon ſon modéle, étoit celui qui l'animoit. Il deſcendit auſſi-tôt, & mangea avec les Evêques. Quelque temps après celui de Tréves l'envoya querir ſous quelque prétexte ; & pendant ſon abſence, il commanda des ouvriers pour aller abattre la colomne. Vulfilaïc qui n'en vit que les débris à ſon retour, ne put retenir ſes larmes. Mais il n'oſa la rétablir par reſpect pour ſon Evêque. Il demeura depuis ce temps-là avec ſes freres dans ſon Monaſtere, où il raconta lui-même à S. Grégoire de Tours tout ce que nous venons de rapporter : il lui fit auſſi le récit d'un grand nombre de miracles opérés dans l'Egliſe de ſon Monaſtere par la vertu de ſaint Martin. Ceux qui étoient accuſés de quelque crime, venoient s'y purger par ſerment, prenant ſaint Martin à témoin de leur innocence.

Uſage de ſe purger par ſerment.

Tel étoit l'uſage de ce temps-là : on étoit reçu à ſe purger par ſerment *(a)* des crimes pour leſquels on étoit pourſuivi en Juſtice ; & ſouvent même la perſonne accuſée en faiſoit jurer une autre pour elle. Une Dame de Paris ayant été accuſée d'adultere par

Greg. Tur. l. 5. c. 33.

T. 4. Anecdot. p. 264.

(a) Nous avons un modele de ces ſermens dans d'anciennes formules qu'on nomme Angevines, parce qu'elles ont été tirées des Actes publics de la ville d'Angers, faits ſous le regne de Childebert I. En voici la teneur : *Juratus dixit ; per hunc locum ſanctum & divina omnia Sanctorum patrocinia qui hic requieſcunt, unde mihi aliquid hominis illi & germanus ſuos illi reputaverunt quod parente eorum illo quondam interfeciſſe aut interficere rogaſſem ipſum non occiſi, nec occidere rogavi, nec conſciens, nec conſentaneus ad morte ſua unquam fui, nec illud de hac cauſa non redebio niſi illo edonio ſacramento quem judicatum habui, legibus tranſivo, &c.* On voit par cet extrait le latin barbare qui étoit alors en uſage dans les Actes du Barreau.

ſon mari, le pere de cette femme alla jurer ſur le tombeau de ſaint Denis qu'elle étoit innocente. Mais dans l'inſtant on ſe récria qu'il ſe parjuroit : & les parties ayant mis l'épée à la main dans l'Egliſe, il y eut quelques perſonnes tuées. L'Egliſe fut miſe en interdit, & l'affaire portée au Roi, qui en renvoya la connoiſſance à Ragnemode Evêque de Paris. La femme qui apparemment étoit coupable, voyant qu'on inſtruiſoit ſon procès, ſe pendit elle-même. Vers l'AN 577.

Vulfilaïc raconta à Gregoire de Tours les circonſtances de pluſieurs miracles opérés dans l'Egliſe de ſon Monaſtere par la vertu de ſaint Martin pour la punition de ceux qui avoient oſé y faire de faux ſermens. On ne ſçait quelle année mourut ce ſaint Abbé. Il eſt honoré le 21. d'Octobre. C'eſt par une bévûë groſſiere que quelques Auteurs diviſant en deux le nom de *Vulfilaïc*, l'ont nommé ſaint *Vulphe Convers*, quoiqu'il fût Diacre. *Martyr Bened. & Gall.*

Dans une autre extrémité de la Gaule, près de Nice en Provence, vivoit un ſaint Reclus nommé Hoſpice, qui étoit auſſi un parfait modele de la vie Solitaire & pénitente. Il étoit toûjours couvert d'un rude cilice, & ceint de groſſes chaînes de fer : il ne mangeoit que du pain avec quelques dattes (*a*). En Caréme, il ne vivoit que de racines d'herbes d'Egypte, que les Marchands lui apportoient : ce qui peut faire juger qu'il étoit Egyptien. Il fut doüé du don de Prophétie, & dit un jour à pluſieurs perſonnes qui entouroient ſa cellule : » Les Lombards S. Hoſpice Reclus. *Greg. Tur. l. 6. c. 8.*

(*a*) Les dattes ſont le fruit du Palmier : Hoſpice s'en faiſoit apparemment apporter d'Egypte, pour imiter les anciens Solitaires qui en faiſoient leur nourriture.

Vers l'An 577.

« viendront dans les Gaules, & y ravageront ſept vil-
« les; parce que les péchés des Gaulois ſe ſont multi-
« pliés devant Dieu, & que perſonne ne ſonge à ap-
« paiſer ſa colere. Tout le peuple eſt infidele, adon-
« né aux parjures & aux homicides..... On ne paye
« point les dixmes, on ne nourrit point les pauvres,
« on n'exerce point l'hoſpitalité : c'eſt ce qui
« attirera ſur vous ce fleau. Ainſi je vous avertis de
« ſauver vos effets dans l'enceinte des places fortes,
« & de vous y retirer vous-mêmes. » Puis adreſſant
la parole aux Moines ſes diſciples. » Prenez auſſi
» la fuite vous autres, leur dit-il : car voici cette na-
« tion Barbare qui approche. » Et comme ils ne
pouvoient ſe réſoudre à le quitter, il ajoûta : » Ne
« craignez pas pour moi : ils m'outrageront ; mais
« ils ne me feront pas mourir.

S. Hoſpice prédit les ravages des Lombards dans la Gaule.

A peine les Moines s'étoient-ils retirés, que les Lombards arriverent à la cellule d'Hoſpice, cherchant par tout du butin. Ils s'adreſſoient bien mal. Le ſaint homme ſe montra à eux par la fenêtre de la tour, où il étoit reclus. Et comme ils ne trouverent pas de porte pour y entrer, d'eux d'entre-eux grimperent ſur le toit & le découvrirent. Alors ſurpris & effrayés de voir un homme chargé de chaînes, & couvert d'un cilice affreux, ils jugerent que c'étoit quelque malfaiteur qu'on avoit enfermé dans cette eſpece de cachot. Ils lui demanderent donc par leur interprete quels crimes il avoit commis, pour être traitté de la ſorte. Il répondit avec humilité qu'il étoit en effet coupable de toutes ſortes de forfaits. Ils le crurent ; & un de ces Barbares leva le bras pour lui fendre

Les Lombards viennent à la cellule de ſaint Hoſpice.

fendre la tête d'un coup de ſabre : mais le bras demeura levé & immobile dans cette ſituation, ſans qu'il pût décharger le coup. Ses compagnons jetterent un grand cri, implorant le ſecours du ſaint Réclus. Hoſpice fit le ſigne de la Croix ſur le bras perclus, & le guérit à l'inſtant, rendant ainſi la ſanté à celui qui avoit voulu lui ôter la vie. Ce miracle en opéra un autre plus grand. Le ſoldat Lombard ſe convertit, & par reconnoiſſance ſe fit Moine & diſciple de ſon bienfaiteur. Vers l'An 577.

Les Lombards firent une premiere irruption dans les Gaules l'an 568, l'année même qu'ils s'établirent en Italie. Ils en firent une ſeconde l'an 573 & ils demeurerent pluſieurs jours dans le Monaſtere d'Agaune : mais ils furent entiérement défaits par les Généraux du Roi Gontram. C'eſt à l'une de ces deux excurſions qu'il faut rapporter le miracle dont nous venons de parler. *Marius Avent. in Chron.*

Quelque temps après un Diacre du Diocéſe d'Angers allant à Rome, pour en rapporter des Reliques des ſaints Apôtres, & des autres ſaints Martyrs les plus célébres, un citoyen d'Angers qui étoit devenu ſourd & muet, eut la dévotion de faire ce pélerinage avec lui. En paſſant par Nice, ils viſiterent ſaint Hoſpice ; & le Diacre lui découvrit le ſujet de ſon voyage, & l'infirmité de ſon compagnon. Le ſaint Reclus fit approcher le malade, & par la fenêtre de ſa tour le frotta à la bouche & à la tête d'huile benite, en diſant : » Au nom du Seigneur Jeſus-Chriſt, que vos oreilles ſoient ouvertes, & que la vertu qui » a chaſſé un Démon d'un homme ſourd & muet, » *Greg. Tur. l. 6 c. 6.* Hoſpice guéri un Angevin ſourd & muet.

« vous délie la langue. » Hoſpice ayant fait cette priere, demanda à l'Angevin quel étoit ſon nom; & cet homme muet auparavant, le prononça auſſitôt d'une voix claire & diſtincte (*a*). Alors le Diacre s'écria: » Je cherchois Pierre, je cherchois Paul, « Laurent, & les autres Saints qui ont illuſtré Rome « de leur ſang: je les ai trouvés tous ici. » Hoſpice lui dit: » Eh, mon cher frere ne parlez pas de la ſor- « te: ce n'eſt pas moi qui fais cela, c'eſt celui qui « d'une parole a créé le monde de rien. » Il guérit de la même maniere un aveugle-né nommé Dominique.

Vers l'AN 580. Mort de ſaint Hoſpice.

Quand Hoſpice ſentit ſa fin approcher, il fit appeller le Prevôt de ſon Monaſtere, & lui dit: » Ap- » portez un pic pour enfoncer la muraille, & man- « dez à l'Evêque de la ville qu'il vienne m'enſevelir; « parce que dans trois jours j'irai joüir du repos « que le Seigneur m'a préparé. » Quand ſon heure fut venuë, il quitta les chaînes dont il étoit chargé, pria long-temps la face contre terre: puis il ſe coucha ſur un banc, où il expira. Auſtadius Evêque de Nice & de Cémele (*b*) vint l'enterrer. » J'ai appris « toutes ces choſes, dit S. Grégoire de Tours, de la « bouche même de l'Angevin ſourd & muet qui « avoit été guéri. » On croit que ſaint Hoſpice a vécu dans le lieu nommé aujourd'hui par corruption *San-Soſpir*, à trois quarts de lieuë de Nice,

(*a*) M. Fleuri, t. 7. p. 582. dit que cet homme ſe nommoit *Pir*. Il y a en effet dans quelques éditions de Grégoire de Tours *Pir dicor*: mais dans le plus grand nombre des Manuſcrits, & dans la derniere Edition, on lit *ſic dicor*.

(*b*) Auſtadius ne ſe trouve pas dans le Catalogue des Evêques de Nice & de Cémele: c'eſt une faute.

L'Egliſe honore ſa mémoire le 21 de Mai ; il mourut vers l'an 580. Vers l'An 580.

S. Lifard Abbé de Meun.

Saint Lifard Abbé de Meun étoit mort pluſieurs années auparavant. Il nâquit à Orléans, & il s'y diſtingua dans le Barreau par une rare connoiſſance des Loix Civiles. Mais à l'âge de quarante ans, il s'engagea dans le Clergé, & réſolut de ne plus étudier que la Loi de Dieu Pour la pratiquer plus parfaitement, il ſe retira avec un compagnon nommé Urbice à Meun, qui étoit un lieu inhabité depuis les ravages des Vandales. Il y bâtit un Monaſtere que ſa réputation rendit célébre, & que ſaint Urbice gouverna après lui. C'eſt depuis plus de ſix cens ans une Egliſe Collégiale, qui porte le nom de ſaint Lifard. Il eſt honoré le ſecond de Juin, & ſaint Urbice le trentiéme de Mai. On croit que ces Saints avant que de ſe retirer à Meun, avoient pris des leçons de la vie Religieuſe dans le Monaſtere de Mici, qui continua d'être très-floriſſant ſous la diſcipline des SS. Abbés Théodemire & Meſmin ſecond du nom.

Saint Thiou & ſaint Baſle.

Saint Théodulfe & ſaint Baſole, vulgairement ſaint Thiou & ſaint Baſle, illuſtrerent par leurs vertus la vie Monaſtique dans cette partie de la Belgique, qu'on commençoit alors à nommer la Champagne. Saint Thiou fut le troiſiéme Abbé de ſaint Thierri de Rheims ; & il gouverna ce Monaſtere environ 50 ans. On rapporte ſa mort à l'an 590. Saint Baſle étoit né dans le Limouſin d'une famille diſtinguée par ſa nobleſſe. Le déſir de cacher le ſacrifice qu'il faiſoit à Dieu en quittant tout, le fit paſſer dans le Dioceſe de Rheims ſous le Pontificat de l'E-

Flod. l. 2. c. 3.

L'AN 580. vêque Gilles, qui le reçut avec bonté. Il ſe retira dans le Monaſtere de Verzi, où il n'y avoit que douze Moines. Il y apprit les Lettres & les exercices de la vie Religieuſe. Après quoi, pour mener une vie plus ſolitaire, il ſe bâtit une cellule ſur la montagne voiſine, où l'on prétend qu'il vécut reclus pendant quarante ans. Il fit pluſieurs miracles : il eſt honoré le 26 de Novembre. Le Monaſtere de Verzi a été transféré ſur la montagne, & porte aujourd'hui le nom de ſaint Baſle.

S. Victord'Archies au Diocéſe de Troies.

On peut croire avec aſſez de vrai-ſemblance que ce fut vers le même-temps *(a)* qu'un ſaint Prêtre, nommé Victor, mena la vie Erémitique proche d'Archies au Diocéſe de Troyes ſa patrie. Les miracles qu'on lui attribuë, ſont des preuves de ſes vertus, dont nous ne connoiſſons pas aſſez le détail. Les Reliques ayant été dans la ſuite transférées à Monſtier-Ramey, Gui qui en étoit alors Abbé, pria ſaint Bernard de compoſer un Office propre de ce Saint, dont il lui envoya la Vie : c'eſt celle que nous avons, & qui ne nous apprend gueres que des miracles. Le ſaint Abbé de Clairvaux fit en l'honneur de ſaint Victor deux Sermons, pour ſervir de Leçons, une Hymne, où il dit qu'il a négligé la meſure des vers, pour mieux conſerver la force des penſées, & des Reſponſoires avec des Antiennes propres. Nous avons encore tout cet Office ; & l'on y reconnoît l'onction & la piété qui du cœur de ſaint Bernard

Apud. Boll. 26. Febr. Bernardi ep. 398. Nov. édit

(a) On n'a rien de bien certain ſur le temps où a vécu ſaint Victor. Il eſt parlé dans ſa Vie d'un Roi de France qui le viſita dans ſa cellule, & en faveur de qui il remplit miraculeuſement un vaſe d'un vin excellent : mais on ne nomme pas ce Roi. Camuzat dit ſeulement qu'il a vû d'anciens manuſcrits, qui font vivre ſaint Victor ſous Chilpéric.

couloient dans ſa plume. C'eſt une nouvelle gloire à ſaint Victor, que d'avoir eu ce grand Saint pour panégyriſte : on fait la fête de ſaint Victor le 26 de Février. L'AN 580.

Tandis que Dieu faiſoit goûter les douceurs de ſon ſervice à tous ces ſaints Solitaires parmi les afflictions du monde & les auſterités de la pénitence, Chilpéric & Frédégonde au milieu des délices de la Cour éprouvoient que la paix & la félicité ne ſont jamais le fruit du crime. Comme Frédégonde étoit ſur tout l'objet de la haine publique, on répandoit ſans ceſſe ſur ſon compte les bruits les plus odieux, juſqu'à l'accuſer d'adultere avec un Evêque. Ces diſcours qui alloient juſqu'aux oreilles du Roi, vengeoient en quelque ſorte les Loix que ce Prince avoit violées pour épouſer cette femme ; & ils auroient pû lui faire ouvrir les yeux, ſi ſa paſſion eût été moins aveugle. Mais Frédégonde en perdant de ſa réputation, ne perdit rien de ſon crédit ; & Chilpéric ſans s'en prendre à celle qui donnoit lieu par ſa conduite à de pareils bruits, ne ſongea qu'à faire le procès à ceux qui les répandoient.

Bruits répandus contre l'honneur de Frédégonde.

Leudaſte qui avoit été Comte de Tours (a), crut avoir une occaſion favorable de perdre le ſaint Evêque de cette ville, à qui il s'en prenoit d'avoir été révoqué C'étoit un homme de fortune, qui de l'eſclavage où il étoit né, s'étoit avancé par ſes artifices juſqu'à devenir Comte de Tours. Ses malverſations & ſes violences lui ayant fait perdre cette charge, il

S Grégoire de Tours accuſé d'avoir répandu ces bruits. *Greg. Tur. l. 5. c. 48.*

(a) Le Comte étoit le premier Magiſtrat d'une ville : c'étoit lui qui jugeoit les procès, & qui avoit ſoin de la levée des impôts.

L'AN 580. étoit retourné à la Cour noüer de nouvelles intrigues, plus ambitieux encore, & plus méchant homme dans la disgrace, que dans la prospérité. Leudaste ayant donc concerté ses calomnies avec un Prêtre de Tours nommé Riculfe & un Soûdiacre de même nom, alla trouver Chilpéric, & lui dit que l'Evêque Grégoire vouloit livrer la ville de Tours au fils de Sigébert. Le Roi répondit : *Je n'en crois rien ; vous inventez cette calomnie, parce que vous avez été révoqué.* Leudaste reprit : *Cet Evêque publie quelque chose de plus atroce contre vous : il dit que la Reine vôtre épouse est en commerce d'adultere avec l'Evêque Bertram.*

Le Roi ne pouvant retenir son indignation, frappa Leudaste des pieds & des poings, & le fit mettre en prison. Celui-ci qui ne s'attendoit pas à recevoir une pareille récompense de sa délation, ne se déconcerta cependant point. Il dit qu'il avoit le Soûdiacre Riculfe pour garant de ce qu'il avançoit : sur quoi il fut relâché ; & Riculfe ayant été empriſonné, nomma les deux Archidiacres de Tours Gallien & Platon, en présence desquels il disoit avoir entendu l'Evêque Grégoire tenir ces discours calomnieux. Leudaste vint à Tours le Samedi saint, arrêta les deux prétendus témoins, & les conduisit à la Reine chargés de chaînes. En même temps sous prétexte qu'on craignoit une entreprise du Roi Gontram, on donna ordre de mettre des gardes à toutes les portes de Tours : mais c'étoit en effet pour empêcher que l'Evêque ne s'échapât. Il n'y avoit rien à craindre de ce côté-là : l'innocence de Gré-

goire & ſa confiance en Dieu, le raſſuroient contre des ennemis auſſi puiſſans qu'artificieux. Chilpéric reſpecta ſa vertu & ſon caractere, & n'entreprit rien contre ſa perſonne. Mais pour mettre l'affaire en régle, il fit aſſembler à ce ſujet un Concile à Braine (*a*), maiſon Royale ſur la Veſle, à trois lieuës de Soiſſons, oú Grégoire de Tours fut cité pour répondre ſur les accuſations intentées contre lui. Il s'y rendit des premiers; & comme il prioit pendant la nuit dans l'Egliſe de ſaint Médard, un pauvre artiſan qui avoit été empriſonné pour avoir fait des reproches au Soûdiacre Riculfe de ce qu'il calomnioit ſon Evêque, vint s'y refugier, aſſûrant qu'il avoit été délivré miraculeuſement par la vertu de ſaint Martin & de ſaint Médard qu'il avoit invoqués. L'AN 580.

Greg. Turon. hiſt. l. 5. c. 49.

Le Concile étant aſſemblé, le Roi y entra; & après avoir ſalué les Evêques, & reçû leur bénédiction, il prit ſéance. Alors Bertram Evêque de Bourdeaux, qui étoit accuſé d'adultere avec la Reine, expoſa l'affaire, & interpella Grégoire comme auteur de la calomnie. Grégoire répondit qu'il n'avoit jamais dit ce qu'on lui imputoit, mais qu'il l'avoit entendu dire aux autres; qu'il n'étoit pas l'auteur de ce bruit. Le Roi dit: » Le crime de ma femme eſt mon deshonneur: ſi vous croyez donc qu'on doive oüir des « témoins contre un Evêque, les voici. ſi vous jugez » qu'il faille plûtôt s'en rapporter à l'Evêque, je ſuivrai volontiers ce que vous ordonnerez. » Tout le

Concile de Braine contre Grégoire de Tours.

(*a*) Braine ſur la Veſle appartint long-temps dans la ſuite à l'Egliſe de Roüen; & c'eſt apparemment ce qui donna occaſion d'y transférer les Reliques de ſaint Evode, vulgairement Ived, Evêque de Roüen, en l'honneur duquel il y a encore à Braine une célebre Abbaye de Prémontrés.

L'AN 580. monde admira la prudence & la modération du Roi ; & l'on s'écria unanimement qu'on ne devoit pas admettre contre un Evêque le témoignage d'une perſonne inférieure, c'eſt-à-dire, d'un Soûdiacre, tel que Riculfe. Ainſi l'on convint que Grégoire après avoir dit la Meſſe ſur trois Autels, ſe purgeroit par ſerment de l'accuſation intentée contre lui. Cet uſage étoit contre les Canons : mais le Concile crut devoir paſſer pardeſſus les regles ordinaires, pour donner quelque ſatisfaction au Roi.

Ibid. Cependant le peuple murmuroit hautement contre ce Prince, de ce qu'il pourſuivoit cette affaire, pour perdre un ſaint Evêque ; & la Princeſſe Rigonthe fille de Chilpéric & de Frédégonde, en étoit ſi affligée, qu'elle garda un jeûne exact, elle & toute ſa Maiſon, juſqu'à ce que Grégoire eût été juſtifié.

Alors les Peres du Concile allerent en Corps trouver le Roi, & lui dirent : « Prince, l'Evêque de Tours « a accompli tout ce qui a été ordonné : que reſte-t-il « maintenant, ſinon que vous & Bertram l'accuſateur « de ſon frere, ſoyiez l'un & l'autre ſéparés de la Com- « munion ? » (C'eſt que ſelon les Canons, ceux qui intentoient de fauſſes accuſations, ſur-tout contre leurs freres, étoient excommuniés.) « Cela n'eſt « pas juſte, répondit le Roi : je n'ai fait que rappor- « ter ce que j'ai entendu dire ; » & il nomma Leudaſte, qui avoit déja pris la fuite. Le Concile déclara excommunié cet auteur de tout le ſcandale, & en écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques abſens.

Le Soûdiacre Riculfe fut condamné à mort comme

comme calomniateur. Grégoire lui obtint la vie, mais il ne put obtenir qu'il ne fût pas appliqué à de cruelles tortures. Pour Leudaſte, après s'être refugié ſucceſſivement en diverſes Egliſes, il fit ſa paix avec le Roi, & avec la plûpart des Evêques. Mais Frédégonde ne put lui pardonner l'éclat qu'il avoit fait à ſon occaſion; & elle ne crut ſa honte bien lavée que dans le ſang de ce malheureux, qu'elle fit enfin mourir. C'eſt ainſi que les délateurs ſe rendent ſouvent odieux à ceux même à qui ils cherchent à faire leur cour.

L'AN 580. *L. 5. c. 49.*

Greg. Tur. l. 6. c. 32.

Les déſordres de Chilpéric l'engagerent dans l'infidélité: rien ne fait plus aiſément perdre la foi que le libertinage du cœur. Ce Prince étoit tombé depuis quelque-temps dans l'Héréſie de Sabellius; & il avoit compoſé un Traitté pour faire voir qu'il ne faut pas admettre la pluralité de perſonnes en Dieu, & que le Pere n'eſt nullement diſtingué du Fils, ni du ſaint Eſprit. Il profita de l'occaſion du Concile, pour tâcher de faire goûter ſes erreurs aux Evêques dans des entretiens particuliers, & ſur tout à Grégoire de Tours. Il ſçavoit que ce ſaint Evêque étoit fort verſé dans ces matieres, & qu'il avoit confondu peu de temps auparavant Agilane Ambaſſadeur de Leuvigilde Roi des Viſigoths, dans une diſpute ſur la divinité de Jeſus-Chriſt. Car quoique cet Arien voulût ſe roidir contre la vérité, il en demeura convaincu; & à ſon retour en Eſpagne étant tombé dangereuſement malade, il abjura ſes erreurs. On n'a jamais vû de Catholique abandonner la vraie foi au lit de la mort, pour embraſſer l'Héréſie: mais

Chilpéric tombe dans l'Héréſie de Sabellius.

Greg. Tur. l. 5. c. 44.

L'AN 580. à ce moment fatal combien voit-on de Sectaires déteſter un parti qui les avoit ſéduits ? C'eſt que quand tous les intérêts humains ceſſent, l'erreur n'a plus de quoi faire illuſion.

S Grégoire de Tours & ſaint Salvi d'Albi s'oppoſent à l'erreur de Chilpéric. L. 5. c. 45.

Chilpéric s'efforça donc de gagner Grégoire, & il fit lire ſon Ecrit en ſa préſence, en lui diſant : « Je « veux que vous & les autres qui enſeignent dans « l'Egliſe, croyiez ainſi. » Grégoire lui répondit : « Grand Roi, abandonnez plûtôt ce ſentiment, & « conformez vôtre foi à celle que les Apôtres & les « ſaints Docteurs nous ont tranſmiſe, qu'Hilaire « (de Poitiers) & Euſébe (de Verceil) nous ont en- « ſeignée, & que vous avez confeſſée au Baptéme. « Je ſçais, repartit le Roi tout en colere, qu'Hilai- « re & Euſébe ſont en ce point mes adverſaires. Il « vous ſeroit plus avantageux, reprit l'Evêque, de « n'avoir ni Dieu ni ſes Saints pour adverſaires. » Il commençoit à réfuter avec force le Sabellianiſme contenu dans l'Ecrit qu'on avoit lu, lorſque le Roi l'interrompant, lui dit avec cet air de mépris que les Novateurs témoignent toûjours avoir de ceux qui ne ſont pas de leur avis : « Eh bien, j'expoſerai ces « ſentimens à de plus habiles gens que vous. Ceux « qui les goûteront, repartit Grégoire, ne ſeront « ni habiles ni ſenſés.

Quelques jours après Chilpéric fit lire le même Ecrit devant ſaint Salvi Evêque d'Albi, & il le pria de l'approuver. Mais ce ſaint Evêque en eut tant d'horreur, que s'il eût pû arracher le papier des mains de celui qui le liſoit, il l'auroit mis en pieces. Chilpéric voyant ces contradictions, abandonna ſon

ſentiment, & reconnut qu'une opinion en matiere de foi, qui eſt combattuë & rejettée par le Corps des Evêques, ne peut être qu'une erreur pernicieuſe. L'AN 580.

Grégoire ayant pris congé de ce Prince pour retourner à Tours, ne voulut point partir de Braine, ſans avoir embraſſé ſaint Salvi. Il le trouva dans la Cour du Palais. Après qu'ils eurent conféré quelque temps enſemble à l'écart, Salvi lui dit, en montrant le Palais du Roi : « Voyez-vous ſur le toit de cette maiſon ce que j'y remarque. J'y vois, répondit Grégoire, les nouveaux ornemens que le Roi y a fait placer depuis peu. » Salvi lui demanda s'il ne voyoit rien autre choſe. « Non, reprit Grégoire, qui croyoit que le ſaint Evêque vouloit railler. Et moi, dit Salvi, en jettant un profond ſoupir, je vois » le glaive de la Juſtice Divine tiré du foureau, & » pendant ſur cette maiſon. » Nous verrons bientôt comment l'événement juſtifia la vérité de cette viſion. *Greg. l. 5 c. 50.*

S. Salvi prédit les malheurs prêts à fondre ſur la Maiſon de Chilpéric.

Grégoire à ſon retours trouva un grand trouble dans ſon Egliſe par la faction du Prêtre Riculfe, complice des calomnies & des deſſeins de Leudaſte. Ce Prêtre ambitieux ne doutant pas du ſuccès de ſes intrigues pour faire dépoſer Grégoire, ſe portoit déja pour Evêque de Tours. Il fit de grands préſens aux principaux du Clergé, promit l'Archidiaconat au Soûdiacre Riculfe, & maltraitta à coups de bâton les Clercs des Ordres inférieurs, en leur diſant : *Reconnoiſſez vôtre Maître, & celui qui a délivré l'Egliſe de Tours des Auvergnats. Il ne ſçavoit pas le malheureux*, dit Grégoire, *qu'à l'exception de cinq de mes*

Trouble dans l'Egliſe de Tours. Greg. Turon. l. 5. c. 49.

L'AN 580. *prédéceſſeurs, tous les autres étoient de ma famille.* Le retour du ſaint Evêque déconcerta les projets de Riculfe, ſans abattre ſon orgueil. C'eſt pourquoi Grégoire ayant pris l'avis de ſes Comprovinciaux, le fit enfermer dans un Monaſtere. Mais Félix de Nantes (*a*) qui le protégeoit, l'en tira adroitement, & lui donna refuge à Nantes. Nous avons dit qu'un différend ſurvenu quelques années auparavant entre Grégoire & Félix avoit altéré la bonne intelligence entre ces deux Prélats, ſaints Evêques d'ailleurs. Félix déſiroit d'avoir une terre de l'Egliſe de Tours, qui étoit à ſa bienſéance; & ſur le refus que fit Grégoire de la lui céder, ils s'écrivirent des lettres que la charité ne dicta pas. Les Saints ne le ſont pas toûjours, pour n'avoir pas fait de fautes, mais pour les avoir réparées. Il faut ſe ſouvenir qu'ils ſont hommes, & s'inſtruire par leurs fautes, en même-temps qu'on s'édifie par leurs vertus,

Différend entre Grégoire de Tours & Félix de Nantes.

Greg. l. 5. c. 5.

La même année que ſe tint le Concile de Braine, c'eſt-à-dire l'an 580, l'Egliſe Gallicane perdit pluſieurs ſaints Evêques, comme ſaint Agricole de Chalon ſur Saone, ſaint Dalmace de Rhodez, ſaint Maurile de Cahors, & ſaint Elaphe de Châlons ſur Marne. Saint Agricole mourut âgé de 83 ans, & après 48. ans d'un Epiſcopat qu'il honora par ſes

Greg. l. 5. c. 46. Mort de ſaint Agricole de Chalon ſur Saone.

(*a*) Comme Grégoire de Tours ne nomme pas le Siége de l'Evêque Félix qui ſe déclara protecteur de Riculfe, de ſçavans Auteurs conjecturent qu'on pourroit dire que c'eſt Félix de Bourges Mais, 1°. ce ſeroit excuſer un Saint, pour en accuſer un autre 2°. Félix de Bourges étoit mort ſelon l'Auteur du *Patriarchium* dès l'an 576. 3°. Grégoire de Tours après avoir dit que Riculfe ſe retira auprès de l'Evêque Félix, ajoûte, *Leudaſtes vero pergens in Bituricum.* Ils ne ſe retirerent donc pas dans la même ville. 4°. Le voiſinage de Nantes & la méſintelligence que nous ſçavons d'ailleurs avoir été quelque temps entre Grégoire de Tours & Félix de Nantes, ne laiſſent aucun lieu de douter qu'il ne s'agiſſe de ce dernier. Au reſte Grégoire de Tours rend ailleurs juſtice à la vertu de Félix.

V. Acta SS. 7. jul. de S. Felice.

Vit. PP. c. 10.

vertus & ſes talens nous en avons parlé ailleurs. L'AN 580.
L'Egliſe révére ſa mémoire le 17 de Mars.

S. Dalmace eut tout le temps de réparer pendant un Epiſcopat encore plus long tous les dommages que l'Egliſe de Rhodez avoit ſoufferts ſous la domination des Viſigoths Ariens. Il étoit natif de Rhodez ; & il en fut élû Evêque aſſez jeune : mais la maturité des mœurs eſt un heureux ſupplément à celle de l'âge. Amalaric tout Arien qu'il étoit, reſpecta ſa vertu : Théodebert l'aima & l'honora. Dalmace étoit ſi maître de ſes paſſions, qu'elles paroiſſoient mortes. Il ſe diſtingua par une rare abſtinence, par un tendre amour pour les pauvres, & par un grand zéle pour la décoration des Egliſes. Il avoit entrepris de rebâtir ſa Cathédrale : mais le déſir de la rendre plus belle, lui fit recommencer l'ouvrage tant de fois, qu'il la laiſſa imparfaite en mourant. Comme il n'avoit rien plus à cœur que de laiſſer ſon troupeau à un bon Paſteur, il fit un Teſtament par lequel il conjura Childebert Roi d'Auſtraſie, par ce qu'il y a de plus ſaint, de ne point lui nommer pour ſucceſſeur dans le ſiége de Rhodez, un étranger, un avare, ou un homme engagé dans le mariage.

Vit. Dalm. t. 2. Bibl. nov. in append.

Mort de ſaint Dalmace de Rhodez.

Greg. l. 5 c. 47.

Malgré cette précaution, dès qu'il eut les yeux fermés, pluſieurs briguerent ouvertement l'Epiſcopat ; & un nommé Tranſobauld fut un des plus ardens. Mais dans un repas qu'il donna au Clergé pour s'aſſûrer des ſuffrages, un Prêtre s'étant laiſſé emporter, juſqu'à déchirer la mémoire de ſaint Dalmace, expira à l'inſtant, & fut porté de la table au tombeau. Childebert ayant appris cet événement,

L'AN 580. se fit relire le Testament du saint Evêque en présence des Seigneurs de sa Cour ; & il consentit que Théodose Archidiacre de Rhodez en fût ordonné Evêque. Saint Dalmace tint le Siége 56 ans. Il est honoré le 2 de Novembre (a).

Mort de saint Maurile de Cahors. *Greg. Tur. l. 5. c. 43.*

Saint Maurile ou Maurilion de Cahors alla la même année recevoir la récompense de ses vertus. Ce fut un saint Evêque qui fit beaucoup, & qui souffrit encore plus pour la gloire de Dieu. Toûjours intrépide pour s'opposer aux vexations des Magistrats & des Seigneurs qui opprimoient son peuple, il fut, comme Job, l'œil des aveugles, le pied des boiteux, & le soûtien des foibles. Il puisoit sa force & sa consolation dans les Saintes Ecritures, où il étoit si versé, qu'il sçavoit par cœur toutes les généalogies de l'ancien Testament. Il portoit si loin l'amour des souffrances, que les douleurs aiguës de la goutte, à laquelle il étoit sujet, ne pouvant le satisfaire, il se faisoit appliquer un fer chaud aux pieds & aux jambes, pour enrichir sa couronne en augmentant ses douleurs. Maurile voyant que sa mort prochaine donnoit occasion à plusieurs de briguer son Evêché, crut devoir choisir lui-même son successeur. Il jetta les yeux sur Ursicin ancien Référendaire de la Reine Ultrogothe (b), & pria qu'on l'ordonnât de son vivant. Après quoi il mourut saintement l'an 580. Quelques Auteurs que j'ai suivis, lui donnent la qualité de Saint : je ne trouve cepen-

(a) Le P. Labbe a donné au public une ancienne Vie de saint Dalmace, laquelle nous apprend la durée de son Episcopat.

(b) Les Reines de France avoient dès-lors leurs Officiers distingués de ceux des Rois leurs maris, comme elles les ont encore aujourd'hui.

dant pas que les Martyrologes en faſſent mention. L'AN 580.

Saint Elaphe Evêque de Châlons ſur Marne mourut la même année en Eſpagne, où la Reine Brunehauld l'avoit envoyé en Ambaſſade. Son corps fut rapporté à Châlons; mais les Eſpagnols garderent celui de ſaint Eulalie de Mérida, qu'il avoit obtenu, dit-on, pour enrichir ſon Egliſe. Ce ſaint Evêque qui eſt honoré le 14. d'Août, avoit un frere nommé Ludmire ou Ludmier qui fut ſon ſucceſſeur, & qui eſt honoré comme Saint. Ils donnerent pluſieurs terres à l'Egliſe de ſaint Etienne de Châlons par un Acte daté du 9 de Juin & de la quatriéme année de Sigébert, c'eſt-à-dire de l'an 565.

Mort de ſaint Elaphe de Châlons. *Greg. Tur. l. 5. c. 41.*

Ruinart in notis ad cap. 41. l. 5. Greg. Tur

Il ſemble que Dieu ſe ſoit preſſé d'appeller à lui ces ſaints Evêques, pour leur épargner la douleur de voir les maux dont il vouloit affliger la Gaule. Il parut en pluſieurs villes, divers prodiges, qui furent des préſages de la colere divine prête à éclater, & comme des éclairs qui annonçoient la foudre. Ils furent ſuivis d'une dyſſenterie contagieuſe, qui commença au mois d'Août, & qui ne tarda pas à vérifier la Prophétie de ſaint Salvi contre la Maiſon de Chilpéric. Ce Prince en fut malade à l'extrémité peu de jours après le Concile de Braine; & ce fut pendant ſa maladie que S. Iriez arriva à ſa Cour, pour lui demander au nom des peuples la diminution des impôts, comme nous l'avons dit. A peine le Roi étoit-il hors de danger, que le plus jeune de ſes fils qui n'avoit pas encore reçû le Baptéme, fut pris du même mal, & baptiſé à cauſe du péril. Il paroiſſoit ſe porter un peu mieux, lorſque Clodobert

Greg. l. 5. c. 34. Maladie contagieuſe dans la Gaule.

Ibid. c. 35.

L'AN 580. l'aîné des enfans de Chilpéric & de Frédégonde fut frappé de la même maladie.

Alors Frédégonde voyant ſes deux fils dangereuſement malades, & ſon mari à peine convaleſcent, ſembla reconnoître l'horreur de ſes crimes, & la juſtice de Dieu qui les puniſſoit. Dans les ſentimens de repentir qu'au moins la crainte du péril lui inſpiroit, elle dit au Roi : » Il y a trop long-temps que la bon-« té divine ſouffre nos déſordres. Elle nous a ſouvent « châtiés par des maladies, & par d'autres fléaux, « ſans que nous nous ſoyions corrigés. Voilà que « nous perdons nos enfans : ce ſont les larmes des « pauvres, les gémiſſemens des veuves & des or-« phelins qui les tuënt. Inſenſés que nous ſommes ! « nous théſauriſons, & nous ne ſçavons pour qui « nous amaſſons. Eſt-ce que nous n'avons pas aſſez « d'or & d'argent, aſſez de pierreries dans nos thré-« ſors ? Hélas ! nous perdons ce que nous avons de « plus cher & de plus précieux. Mais allons, croyez-« moi, brûlons tous les Edits injuſtes que nous « avons faits pour lever des taxes, & contentons-« nous des revenus qui ont ſuffi au Roi Clothaire « vôtre Pere : » En même temps ſe frappant la poitrine à grands coups, elle ſe fit apporter les Regîtres des nouvelles taxes qu'elle avoit impoſées ſur les villes de ſon appanage (a), & les jetta au feu en diſant au Roi : » Qu'attendez vous ? Faites ce que « vous me voyez faire ; afin que ſi nous perdons nos enfans, nous ſauvions au moins nos ames, & évitions les peines éternelles.

Sentimens de pénitence que montre Frédégonde.

Ibid.

(a) Les Reines avoient un appanage : c'étoit un préſent que les Rois leur faiſoient le lendemain des nôces au matin ; c'eſt pourquoi la Loi Salique le nomme *Morgagenifa*, c'eſt-à-dire, *préſent du matin.*

L'adverſité

L'adverſité eſt une grace bien puiſſante, & qui ébranle au moins les cœurs les plus endurcis, ſi elle ne les convertit pas. Chilpéric pénétré de douleur ſe fit auſſi-tôt apporter les Edits & les Rôles des nouveaux impôts, & les jetta au feu. Mais le bras de Dieu étoit levé; & ces marques équivoques de pénitence n'en arrêterent pas les coups. Dagobert le plus jeune des deux Princes mourut le premier; & on le fit porter de Braine à Paris, pour être enterré dans l'Egliſe de ſaint Denis. Chilpéric & Frédégonde voyant qu'il n'y avoit plus d'eſpérance dans les hommes, pour ſauver Clodobert qui étoit l'aîné, le firent mettre tout mourant ſur un brancard & tranſporter à Soiſſons au tombeau de ſaint Médard, où ils firent pour lui les vœux les plus ardens: mais il expira la nuit même, âgé de 15 ans, & fut enterré dans l'Egliſe des ſaints Martyrs Crêpin & Crêpinien. L'AN 580.

Mort des deux Princes fils de Chilpéric & de Frédégonde.

Ces deux Princes moururent 20 jours après la Prophétie de S. Salvi. On ne ſçauroit guéres douter que ce coup de la juſtice de Dieu envers Chilpéric & Frédégonde, ne fût un trait de ſa miſéricorde envers ces innocentes victimes, qu'il parut ne ſacrifier à ſa colere, que pour punir les peres coupables par la mort des enfans. Les François à qui l'amour de leurs Princes eſt ſi naturel, pleurerent amérement ceux-ci; & les femmes ſuivirent le convoi en habit de deüil, comme ſi elles euſſent aſſiſté aux funérailles de leurs maris. Fortunat non content d'en avoir fait les Epitaphes en vers, adreſſa une Elégie au Roi & à la Reine, pour les conſoler de

Greg. Ibid.

Fortun. l. 9 Carm. 4. & 5.

Fort. l. 9. c. 2.

L'AN 580. ces pertes par les motifs que ſuggere le Chriſtianiſme.

Greg l.5.c.39. Chilpéric parut faire un bon uſage de ces afflictions : il ſe montra dans la ſuite plus humain envers ſes ſujets, & fit même de grandes aumônes aux pauvres, & aux Egliſes. Mais pour la malheureuſe Frédégonde, elle ſembla s'endurcir ſous les coups de la main de Dieu qui la frappoit ; & la perte de ſes enfans la rendit plus furieuſe qu'une lionne, à qui on a enlevé ſes lionceaux. En voici des preuves. Il reſtoit à Chilpéric un fils de la Reine Audoüere, nommé Clovis: Frédégonde entreprit de le perdre ; & ſon eſprit méchant & artificieux ne ſervit que trop bien ſa haine de marâtre. Elle rendit ſuſpecte la fidélité de ce jeune Prince; & ayant obtenu du Roi qu'on l'arrêtât, elle le fit aſſaſſiner dans la priſon (*a*), faiſant courir le bruit qu'il s'étoit tué lui-même : elle ne trompa que le crédule Chilpéric. A quels excès ne ſe porte pas la haine d'une femme dont le pouvoir égale la méchanceté ? Un crime étoit toûjours pour Frédégonde l'acheminement à un autre.

Greg.L.5.c.40. Nouveaux crimes de Frédégonde.

La Reine Audoüere qu'elle avoit fait répudier par ſes artifices, étoit retirée, comme nous l'avons dit, dans un Monaſtere du Maine. Sa retraite & ſon humiliation ne la mirent pas à couvert des coups de ſa cruelle rivale. Cette Reine avoit beau pardonner à Frédégonde le mal qu'elle en avoit reçû, Frédégonde ne lui pardonna pas celui qu'elle lui avoit fait,

(*a*) Le jeune Clovis fut aſſaſſiné à Noiſi le Grand, & ſon corps fut jetté dans la Marne. Un Peſcheur l'ayant trouvé, l'enterra dans un Champ. Mais dans la ſuite Gontram le fit tranſférer dans l'Egliſe de ſaint Vincent, c'eſt-à-dire, de ſaint Germain des Près ; auſſi-bien que celui de Méroüée.

& trouva moyen de la faire mourir dans ſon Monaſtere. Audoüere avoit eu une fille de Chilpéric nommée Baſine. Frédégonde épargna la vie de cette jeune Princeſſe : mais elle la contraignit de ſe faire Religieuſe dans le Monaſtere de ſainte Radegonde. La haine de Frédégonde lui auroit procuré le plus ſolide bonheur, ſi en prenant le voile, elle eût pris les ſentimens d'une Vierge conſacrée à Dieu ; & ne ſe fût pas plus glorifiée d'être la fille d'un Roi de la terre, que d'être l'épouſe de Jeſus Chriſt. L'AN 580.

La Princeſſe Baſine ſe fait Religieuſe.

Les exemples & les leçons de Radegonde la ſoûtinrent cependant quelque temps, & parurent lui faire aimer ſon état, qu'elle préféra même à une Couronne. Car Chilpéric ayant voulu quelques années après, la tirer de ſon Cloître pour la marier à Récarede fils de Leuvigilde Roi des Viſigoths en Eſpagne, ſainte Radegonde s'y oppoſa, & repréſenta au Roi & à la jeune Princeſſe, combien ce ſeroit une choſe indigne, que de contracter un mariage avec un Prince de la terre, après avoir choiſi le Roi du Ciel pour époux. Baſine demeura dans ſon Cloître. La ſuite nous fera voir que ſi elle prit l'eſprit de ſon état, elle ne ſçut pas le conſerver. *Greg. l. 6. c. 34.*

Les outrages qu'une autre Princeſſe Françoiſe recevoit alors à la Cour d'Eſpagne, furent peut-être ce qui ſervit le plus à faire goûter à Baſine les raiſons de ſainte Radégonde. Ingonde fille de Sigébert Roi d'Auſtraſie & de la Reine Brunehauld étoit mariée à Herménigilde, fils aîné du Roi des Viſigoths. On lui fit dans cette Cour Arienne l'accüeil le plus gracieux ; mais elle éprouva bien-tôt que ce n'étoient

Vers l'An 580. que de perfides careſſes pour lui enlever ſa foi: on ne tarda pas à y faire ſuccéder les plus indignes traittemens.

Goiſvinthe ayeule d'Ingonde, mere de Brunehauld, & mariée en ſecondes nôces au Roi Leuvigilde, étoit une de ces femmes entêtées de l'Héréſie, qui ſacrifient toutes les bienſéances aux intérêts de la ſecte, pour avoir la gloire d'en être les appuis. Elle vit avec douleur une Princeſſe de ſon ſang faire à ſa Cour une profeſſion publique de la Catholicité. Elle commença par mettre en œuvre toutes les marques d'une artificieuſe tendreſſe, pour la porter à ſe faire rebaptiſer dans l'Egliſe des Ariens. Tout fut inutile: Ingonde à qui ſa foi inſpiroit un courage au-deſſus de ſon ſexe, lui répondit: « Il me ſuffit d'avoir été une fois purifiée de la tache « originelle par le Baptéme. J'y ai confeſſé l'égalité « des Perſonnes de la Trinité: c'eſt ma foi. Je la con- « feſſe encore de tout mon cœur, & je la confeſſe- « rai juſqu'au dernier ſoupir.

Courage de la Princeſſe Ingonde pour la défenſe de ſa foi.

Greg. l. 5. c. 39.

Le démon de l'Héréſie eſt bien furieux, ſur-tout dans une femme qui en eſt poſſédée. La vieille Goiſvinthe, qui étoit borgne, & qui reſſembloit encore plus à une Furie par ſes emportemens, que par la difformité de ſon viſage, entra dans une telle fureur ſur la réponſe de la Princeſſe, qu'elle la prit par les cheveux, la jetta par terre, la frappa des pieds, & après l'avoir miſe toute en ſang, la fit dépoüiller & plonger dans une piſcine, comme pour la rebaptiſer malgré elle. Ces violences qui ſont un des caracteres les plus marqués de l'erreur, ne ſervi-

rent qu'à confirmer Ingonde dans la foi, & qu'à lui inſpirer du zéle pour la répandre. Elle entreprit la converſion du Prince ſon époux. Il réſiſta long-temps : mais une perſonne qu'on aime, eſt bien éloquente pour perſuader la vérité. Herménigilde ſe rendit enfin aux prieres & aux raiſons d'Ingonde. Il fut réconcilié à l'Egliſe par l'onction du Chrême, & nommé Jean, quoiqu'il ne ſoit connu que ſous ſon premier nom d'Herménigilde. Vers l'An 580.

Ingonde convertit Herménigilde ſon époux.

Les malheurs de ce Prince n'appartiennent pas à cette Hiſtoire. Il ſuffit de remarquer qu'ils n'ébranlerent pas ſa foi, & que ſa généreuſe conſtance lui mérita la palme du Martyre, l'Héréſie ayant rendu ſon propre pere ſon Tyran. Mais le ſang d'Herménigilde fut pour la terre qu'il arroſa, un précieux germe de la foi, qu'on vit bientôt éclorre & fructifier au centuple. L'exemple du ſaint Martyr gagna Récarede ſon frere, & par lui enſuite toute la nation. Ainſi on peut dire qu'après la grace, ce fut au zéle d'une Princeſſe Françoiſe que la nation des Viſigoths dut ſa converſion à la foi Catholique, qui ſubſiſte encore en Eſpagne avec tant d'éclat, que les Rois y regardent le ſurnom de *Catholique* comme le plus glorieux de leurs titres. Ingonde eut part aux ſouffrances & à la Couronne de ſon mari, & elle mourut quelque temps après en Afrique, comme les Grecs l'emmenoient priſonniere à Conſtantinople. C'eſt la ſeconde Princeſſe du ſang de nos Rois, dont l'attachement à la foi Catholique a avancé la mort, & l'a renduë précieuſe devant Dieu.

Chilpéric que l'adverſité ſembloit avoir rendu

L'AN 581. Zéle de Chilpéric pour la converſion des Juifs.

meilleur, montroit de ſon côté un zéle ardent pour la converſion des Juifs, qui étoient alors dans les Gaules preſque les ſeuls ennemis de J. C. Saint Grégoire de Tours en fut le témoin. Quelques affaires l'ayant obligé, un an après le Concile de Braine, de retourner à la Cour de ce Prince, qui étoit à Nogent (*a*) ſur Marne, il en fut fort bien reçû; & comme il alloit prendre congé de lui avant ſon départ, il le trouva avec un Marchand Juif, nommé Priſque.

Greg. l. 6. c. 5. Diſpute du Roi avec un Juif.

Le Roi voyant venir Grégoire, prit en riant le Juif par la chevelure, & dit à l'Evêque: » Venez, Pontife « du Seigneur, impoſez lui les mains. » Le Juif faiſant de la réſiſtance, le Roi s'écria: » O cœur endur- « ci, ô race toûjours incrédule, qui s'opiniâtre à ne « pas reconnoître le Fils de Dieu, promis par les « Prophetes, & à ne pas croire les Myſteres de nôtre « foi, figurés par les Sacrifices!

Le Juif répondit: « Le mariage ne convient pas à « Dieu, & il n'a point d'enfans; il ne ſouffre perſon- « ne, qui partage avec lui ſon Royaume, lui qui a

Deut 32. 39. « dit par Moïſe: *Voyez que je ſuis le Seigneur; & il « n'y a pas d'autre Dieu que moi* (*b*). Le Roi dit: » Dieu a « engendré de ſon ſein ſpirituel ſon Fils éternel, auſſi

Pſ. 109. 3. « ancien, & auſſi puiſſant que lui. *Je vous ai engen- « dré*, lui a-t-il dit, *avant l'étoile du matin.* Mais ce Fils « né avant les ſiécles, il l'a envoyé dans le monde en

(*a*) Il n'y a preſque point de Province dans la Gaule, où il n'y ait quelque lieu nommé *Nogent.* Il y en avoit deux dans le ſeul territoire de Paris, ſçavoir, *Nogent* ſur la Seine, qui eſt aujourd'hui *S. Cloud*, & Nogent ſur la Marne, qui étoit une maiſon Royale: ce qui nous fait croire que ce fut dans ce dernier, que Grégoire de Tours trouva Chilpéric.

(*b*) Je ne ſçais ſelon quel Texte le Juif cite ici l'Ecriture. Il y a dans nôtre Vulgate, *Videte quod ego ſim ſolus*, & dans l'Hébreu, *Videte quod ego ego ipſe.*

ces derniers temps, pour remédier à nos maux, » comme dit vôtre Prophete: *Il a envoyé ſon Verbe, & il les a guéris...* Le Juif répliqua: » Eſt-ce que Dieu » a pû ſe faire homme, naître d'une femme, ſouffrir les foüets, & être condamné à la mort? »

L'AN 581.

Pſ. 106. 20.

Diſpute de Grégoire de Tours avec un Juif ſur les Prophéties. *Greg. ibid.*

Le Roi ſe taiſant, Grégoire prit la parole, & parla ainſi: « Ce ſont nos beſoins & non les ſiens, » qui ont engagé Dieu à ſe faire homme: car s'il n'avoit pas pris la nature humaine, il n'auroit pû racheter l'homme de la ſervitude du Démon. Je » n'emploirai pas ici l'autorité de l'Evangile, & de » l'Apôtre; vous n'y croyez pas: je ne vous citerai » que des témoignages de vos Livres, pour vous » percer de vôtre propre épée, comme David perça » Goliath. » Il rapporta enſuite les plus belles Prophéties de l'ancien Teſtament, qui marquent que Dieu devoit ſe faire homme, & ſouffrir la mort: celle de Baruch, *C'eſt là nôtre Dieu, on ne reconnoîtra pas d'autre Dieu que lui. C'eſt lui qui a trouvé toutes les voies de la ſcience; qui l'a donnée à Jacob ſon fils & à Iſraël ſon bien-aimé. Enſuite il a été vû ſur la terre, & il a converſé avec les hommes:* celle-ci d'Iſaïe, *Voilà qu'une Vierge conçevra dans ſon ſein, & enfantera un Fils, & il ſera nommé* EMMANUEL, *c'eſt-à-dire, Dieu avec nous:* celle du Pſeaume 21 ſur la Paſſion du Sauveur, *Ils ont percé mes pieds & mes mains, & ont partagé mes vêtemens.* Grégoire cita auſſi dans cette diſpute ce texte comme du Pſeaume 95: *Le Seigneur a regné par le bois, Dominus regnavit à ligno*, pour montrer que Jeſus-Chriſt devoit être attaché à la Croix: ce qui eſt une nouvelle preuve qu'on liſoit ainſi dans la Ver-

Baruch, c. 3. v. 36. 37. & 38.

Iſaïe 7. 14.

Pſ. 21. 17. 18.

Pſ. 95. 10.

L'AN 581. sion qui étoit alors à l'usage de l'Eglise Gallicane (a)

Comme le Juif paroissoit scandalisé des souffrances d'un Dieu, Grégoire pour lui en faire sentir les causes & les fruits, lui cita le bel endroit d'Isaïe, où ce Prophéte dévoilant l'avenir, décrit si exactement toutes les circonstances de la Passion du Sauveur, qu'il semble plûtôt avoir fait le récit d'un fait passé, que la prédiction d'un événement futur. Il rapporta aussi la célébre Prophétie de Jacob sur l'avénement du Messie; & il n'eût pas manqué de parler ensuite des Semaines de Daniel, si le Roi n'eût mis fin à cette dispute. Car ce Prince voyant que tous ces témoignages confondoient le Juif incrédule, sans cependant le convaincre, parce que l'opinâtreté tient lieu de raisons à ceux qui en manquent, termina cette controverse, & se tournant vers le S. Evêque, il lui dit: » Je vous dirai ce que Jacob disoit à l'Ange: *Je ne vous laisserai pas aller, que vous ne m'ayiez donné vôtre bénédiction.* Aussitôt il fit donner à laver, & après la priere qui précéde le repas, Grégoire prit du pain, le benit, en donna au Roi & en mangea lui-même, but un verre de vin, & prit ensuite congé de ce Prince.

Isaïe c. 53.

Gen. c. 49.

Gen. 32. 26.

Greg. l. 6. c. 5.

On voit par cette dispute que ce S. Evêque étoit fort versé dans la science des saintes Ecritures, & qu'il sçavoit manier avec force & avec adresse les armes invincibles que les Prophéties, dont elles sont pleines, fournissent aux Docteurs Catholiques contre le Juif & le Gentil. Ce seroit s'aveugler à la lu-

(a) Outre les saints Peres que nous avons cités ci-dessus, tome 3. p 52, & qui ont lu dans ce Pseaume *à ligno*, on trouve ces mêmes paroles dans un ancien Pseautier qu'on prétend avoir été à l'usage de saint Germain de Paris, & qui est dans la Bibliothéque de l'Abbaye de saint Germain des Prés.

miere

miere même de la vérité, que de prétendre éſudet par de vaines ſubtilités ces divins Oracles, dont l'accompliſſement à tant contribué à la converſion de l'univers. L'opiniâtreté même des Juifs loin de donner atteinte aux Prophéties, ne ſert qu'à les juſtifier; puiſqu'elle y eſt clairement prédite. L'AN 581.

L'obſtination de Priſque ne rallentit pas le zéle de Chilpéric pour la converſion des autres Juifs. Il ſe flata d'en avoir converti pluſieurs, qu'il fit baptiſer à Paris l'année ſuivante avec un grand appareil, voulant lui-même en être le Parrain. Ce ne fut néanmoins de la part de quelques-uns, qu'une converſion ſimulée. Ce Prince ayant fait inutilement de nouveaux efforts pour gagner Priſque au Chriſtianiſme, le fit empriſonner. Ce traittement fut plus efficace que tous les raiſonnemens : il n'y a que la vraie foi qui apprenne à ſouffrir avec patience & avec joie pour ſa défenſe. Priſque pour ſe faire élargir, renonça, ou fit ſemblant de renoncer au Judaïſme : mais un autre Juif converti l'ayant trouvé à Paris obſervant encore le Sabbat, le tua, & ſe refugia dans l'Egliſe de ſaint Julien. C'eſt celle de S. Julien, dit *le Vieux* ou *le Pauvre*. Car celle de S. Julien *des Menêtriers* ne fut fondée que l'an 1330.

Chilpéric fait baptiſer des Juifs. *Greg Tur. l. 6. c. 17.*

Quelques années auparavant, le zéle de ſaint Avite Evêque d'Auvergne, avoit été plus heureux, pour gagner les Juifs à la foi. Ce ſaint Evêque ne ceſſoit de prier pour eux, & de les exhorter à lever le voile de la Loi, pour ouvrir les yeux à la lumiere, & reconnoître Jeſus-Chriſt dans les oracles des Prophetes. Un Juif touché de ſes diſcours lui demanda

le Baptéme, & le reçut à Pâque. Mais comme ce Néophite marchoit en Proceſſion vêtu de blanc avec les autres nouveaux baptiſés, un autre Juif par dériſion du Baptéme, lui jetta de l'huile puante ſur la tête. Le peuple fidele indigné de cette inſulte, pourſuivit le coupable à coups de pierres, & l'auroit aſſommé, ſi l'Evêque ne l'en eût empêché. Il reſta cependant dans les eſprits contre cette nation un levain d'aigreur, dont Dieu ſçut tirer ſa gloire.

Greg. Tur. l. 5. c. 11.

Le jour de l'Aſcenſion, comme ſaint Avite alloit en Proceſſion de l'Egliſe à la Baſilique (*a*), c'eſt à-dire, de la Cathédrale à une autre Egliſe qui n'eſt pas nommée, le peuple qui ſuivoit le Clergé, ſe jetta ſur la Synagogue des Juifs, & la démolit de fond en comble. Le lendemain le ſaint Evêque envoya dire aux Juifs: » Je ne vous contrains pas de « confeſſer le Fils de Dieu, mais je vous le prêche... « Je ſuis un Paſteur prépoſé au troupeau du Sei- « gneur. Le Paſteur par excellence qui eſt mort « pour nous, a dit de vous: *J'ai d'autres brebis: qui ne « ſont pas de cette bergerie: il faut que je les y amene; afin « qu'il n'y ait qu'une bergerie & qu'un Paſteur.* Si vous « voulez donc embraſſer la foi que je vous annonce, « joignez-vous au troupeau qui eſt ſous ma conduite: ſinon, retirez vous ailleurs.

Exhortation de ſaint Avite aux Juifs.

Joan. 10. 16

Les Juifs délibérerent deux jours, & le troiſiéme ils firent dire à ſaint Avite qu'ils croyoient en Je-

(*a*) La Cathédrale eſt communément nommée dans les anciens Auteurs ſimplement l'*Egliſe*, *Eccleſia*, & quelquefois *ſenior Eccleſia*. On donnoit le nom de *Baſiliques* aux autres Egliſes qui étoient célébres d'ailleurs: les petites Egliſes étoient nommées *Oratoires*.

ſus Chriſt,& demandoient le Baptéme. Le ſaint Evêque verſant des larmes de joïe les baptiſa la veille de la Pentecôte au nombre de plus de cinq cens,avec un appareil qui répondit à la grandeur de cette victoire de la foi. Car ſi la converſion de ces Juifs fut ſincere, comme il parut qu'elle l'étoit, on peut la regarder comme un des plus ſignalés miracles de la grace, & tel qu'on n'en avoit peut-être pas vû depuis le temps des Apôtres. Auſſi un évément ſi glorieux à la Religion fit un grand éclat dans toute la Gaule; & Fortunat à la priere de Grégoire de Tours le célébra par ſes vers. Les autres Juifs d'Auvergne qui demeurerent obſtinés, ſe retirerent à Marſeille dans le Royaume de Gontram, où cette nation n'étoit gueres mieux traittée, comme on le voit par les Reglemens des Conciles.

Il en baptiſe cinq cens: *Fort. l. 5. Car. 5. Greg. ibid.*

L'AN 581. I Concile de Mâcon *T. 1. Conc. Gall. p. 379.*

Gontram en fit tenir un à Mâcon, où l'on fit dix-neuf Canons,dont pluſieurs ſont contre les Juifs. Ils ſont datés du premier jour de Novembre de l'Indiction XV; & de la vingt-&-uniéme année du Regne de ce Prince, c'eſt-à-dire de l'an 581 ou 582 (*a*). On ignore quelle fut l'occaſion de ce Concile. Les Evêques diſent dans la Préface, qu'étant aſſemblés pour des affaires publiques, & pour les néceſſités des pauvres, ils ont plûtôt ſongé à renouveller les anciens Canons,qu'à en faire de nouveaux. Voici l'abbrégé de ceux qu'ils publierent.

(*a*) Les caracteres Chronologiques qui devroient fixer l'époque de ce Concile, varient dans les diverſes éditions, & ils paroiſſent ne s'accorder pas dans celle du P. Sirmond. Car la 21 année du regne de Gontram déſigne l'an 582, & l'Indiction XV. au mois de Novembre marque l'an 581. On pourroit dire qu'on commençoit quelquefois dès-lors l'Indiction au mois de Janvier. J'aime mieux croire qu'il s'eſt gliſſé une faute dans l'une ou dans l'autre de ces dates.

L'AN 581. Canons du I. Concile de Macon.

I. Les Evêques, les Prêtres & les Diacres pourront demeurer en cas de néceſſité avec leur ayeule, leur mere, leurs ſœurs, & leurs niéces; mais jamais avec des femmes étrangeres

II. Aucun Evêque, ni aucun Prêtre ou Diacre, non plus que tout autre Clerc ou laïque, ne demeurera dans les Monaſteres de filles, & ne leur parlera en particulier, s'il n'eſt d'une vertu ou d'un âge qui le mette à l'abri des mauvais ſoupçons. Il ne ſera permis à perſonne d'entrer ailleurs, que dans le parloir ou l'Oratoire, excepté les ouvriers néceſſaires pour les réparations. Mais ſous quelque prétexte que ce ſoit, on ne permettra jamais aux Juifs de parler en particulier à une Religieuſe. (Quoique la plûpart des Religieuſes gardaſſent dès-lors la Clôture, leurs parloirs n'étoient pas grillés; & c'eſt la raiſon pour laquelle on prenoit tant de précautions pour empêcher les viſites ſuſpectes.)

III. Défenſe aux Evêques de laiſſer entrer dans leurs chambres aucune femme, ſi ce n'eſt en préſence de deux Prêtres ou de deux Diacres.

V. Défenſe aux Clercs de porter des ſayes, des habits, ou des chauſſures comme les laïques, ſous peine d'être enfermés trente jours, pendant leſquels ils jeûneront au pain & à l'eau.

VI. Défenſe à l'Archevêque de célébrer l'Office divin ſans le *Pallium*. (On reſtraignit dans la ſuite l'uſage du *Pallium*, aux jours les plus ſolemnels. C'eſt la premiere fois que je trouve le nom d'*Archevêque* dans les Actes publics, pour ſignifier au Métropolitain. Il eſt vrai que nous l'avons déja remarqué

dans le Teſtament de ſaint Céſaire : mais outre que c'eſt un Acte particulier, il pouvoit y avoir des raiſons ſpéciales de donner cette qualité aux Evêques d'Arles, à cauſe du Vicariat du ſaint Siége.) L'AN 581.

VII. Défenſe ſous peine d'excommunication aux Juges laïques de faire empriſonner des Clercs, ſi ce n'eſt pour cauſes criminelles, comme l'homicide, le larcin, & le maléfice. (On voit ici l'exception de ce qu'on nomme *les cas privilegiés*.)

VIII. Défenſe aux Clercs d'accuſer un autre Clerc à un tribunal laïque, ſous peine de trente-neuf coups de foüet pour les Clercs des Ordres inférieurs, & d'un mois de priſon pour ceux qui ſont dans les Ordres ſupérieurs.

IX. Depuis la ſaint Martin juſqu'à Noël, on jeûnera le Lundi, le Mercredi, & le Vendredi : on célébrera ces jours-là les Meſſes ſelon l'ordre qui s'obſerve en Caréme ; & l'on fera lire alors les Canons, afin que perſonne n'en prétende cauſe d'ignorance.

XI. On dégradera pour toûjours ceux qui étant dans les Ordres ſacrés, ſeront convaincus d'avoir eu commerce avec leurs femmes.

XII. Les filles qui ſe marient après s'être conſacrées à Dieu, & ceux qui les épouſent, ſont excommuniés. Que s'ils ſe ſéparent pour faire pénitence, l'Evêque du lieu les tiendra ſuſpendus de la Communion, autant de temps qu'il le jugera à propos ; en ſorte cependant qu'en cas de maladie ou de danger, on ne leur refuſe pas le Viatique.

XIII. XIV. Défenſe aux Juifs d'exercer aucune

L'AN 581. charge de Juges parmi les Chrêtiens, d'être Receveurs des Impôts *(a)*, ou de sortir de leurs maisons depuis le jour de la Céne jusqu'à la premiere Pâque, suivant l'Ordonnance du Roi Childebert d'heureuse mémoire. (Le III. Concile d'Orléans avoit fait la même défense, & Childebert I. avoit appuyé de son autorité ce Reglement.) On ordonne pareillement aux Juifs de porter respect au Clergé, avec défense de s'asseoir en présence des Evêques, sans en avoir reçu l'ordre.

XV. XVI. On défend aux Chrêtiens de manger avec les Juifs, & aux Juifs d'avoir des esclaves Chrêtiens : on permet de racheter l'esclave Chrêtien d'un Juif pour douze sols.

XVII. XVIII. On excommunie ceux qui se parjurent ou qui subornent de faux témoins, & ceux qui intentent des accusations calomnieuses contre des personnes innocentes.

XIX. Le dernier Canon concerne une Religieuse nommée Agnès, qui cherchant à s'enfuir une seconde fois de son Monastere, vouloit disposer des biens qui lui avoient appartenus, pour se ménager de la protection dans le siécle. Le Concile l'excommunie aussi-bien que ceux qui recevroient d'elle, ou de toute autre Religieuse, quelque donation pour les protéger contre la Régle.

Vingt-&-un Evêques assisterent à ce Concile, par-

(a) Il y a dans le texte du Concile *Telonarii*. Ce mot signifie ceux qui sont chargés de lever les droits sur les denrées, sur-tout dans les ports de mer. *Telonarius* se prend aussi quelquefois pour celui à qui ces droits appartiennent. Il est employé en ce sens dans un ancien Cartulaire françois de l'Abbaye de Corbie cité par M. Ducange. En voici les termes : *Tous les Tonlieus des denrées d'on vent & acate à Corbie, est siens* ; (à l'Abbé) *car il est Tonleyers de ladite ville,*

mi leſquels on trouve ſaint Priſque de Lyon (*a*), ſaint Evance de Vienne, ſaint Artéme de Sens, ſaint Rémédius ou Remi de Bourges, ſaint Siagrius d'Autun, ſaint Aunaire d'Auxerre, ſaint Agricole, ou S. Arigle de Nevers, ſaint Flavius de Chalon ſur Saone, Mummole de Langres & Hiconius de Maurienne, qui paroît avoir été le premier Evêque de ce Siége érigé ſous le Regne de Gontram. Voici l'occaſion de cet établiſſement. L'AN 581. Evêques du I. Concile de Mâcon.

Une femme venuë du Levant ayant apporté à Maurienne un doigt de ſaint Jean-Baptiſte, cette ville peu connuë auparavant devint fort celébre par la dévotion des peuples, & on la nomma *la ville de S. Jean*. C'eſt ce qui donna lieu au Roi Gontram d'y ériger un Evêché (*b*), pour honorer l'Egliſe du ſaint Précurſeur. La politique eut auſſi quelque part à cet établiſſement; Gontram ne vouloit pas que ſes ſujets du territoire de Maurienne fuſſent ſoûmis à la Juriſdiction de l'Evêque de Turin, qui étoit ſous la domination des Lombards. Maurienne érigée en Evêché.

Mummole de Langres, ſurnommé le Bon pour ſes vertus, avoit été le troiſiéme Abbé de Réomaüs, ayant ſuccédé à ſaint Sylveſtre ſucceſſeur du ſaint Abbé Jean, le fondateur de ce Monaſtere.

(*a*) Quoique les Martyrologes ne faſſent pas mention de Priſque de Lyon, d'anciens monumens cités par le P. le Cointe, font voir qu'il étoit honoré comme Saint au mois de Juin. *Ad ann. 589, n. 14.*

(*b*) Des Catalogues que nous croyons défectueux, marquent deux Evêques de Maurienne avant Hiconius, ſçavoir Claude qu'on prétend avoir aſſiſté en 341. à un Concile de Rome, & Voconius. Je crois que ce dernier eſt le même qu'Hiconius qu'on nomme auſſi Æconius. Pour Claude, au lieu de *Maurianenſi*, il faut lire *Maranenſi*, comme les Editeurs des Conciles ont marqué en marge, excepté le P. Hardoüin qui a omis cette variante. Frédégaire donne le titre de Bienheureux à Æconius, & marque que ce ſaint Evêque fit à Genéve l'invention du corps de ſaint Victor martyriſé avec la Légion Thébéenne.

Vers l'An 581. Troubles de l'Egliſe de Langres. *Greg. Tur. l. 5. c. 5.*

L'Egliſe de Langres avoit beſoin d'un ſaint Evêque, pour réparer les ſcandales que la jalouſie & l'ambition de quelques Clercs y avoient donnés. Après la mort de ſaint Tétric, Sylveſtre fut élû pour remplir ce Siége : mais il mourut d'épilepſie en allant à Lyon pour ſe faire ordonner. Le Diacre Pierre, frere de ſaint Grégoire de Tours, fut accuſé d'avoir procuré ſa mort; & quoiqu'il ſe fût juridiquement purgé de ce crime par ſerment, il fut cruellement aſſaſſiné. Pappole qui fut élû à la place de Sylveſtre, augmenta le trouble par ſa conduite, & mourut miſérablement la huitiéme année de ſon Epiſcopat. Ce fut pour ſuccéder à Pappole que l'Abbé Mummole fut tiré de ſa ſolitude.

Les Peres du Concile de Mâcon ne marquent pas pour quelles affaires publiques ils furent convoqués : mais il y a lieu de croire que c'étoit pour chercher les moyens de concilier les intérêts des Rois François toûjours diviſés. Il eſt du moins certain que la même année 581, il ſe tint à Lyon un Concile, dont les Evêques allerent conférer avec le Roi Gontram ſur la révolte du Duc Mummole, & ſur les autres troubles du Royaume. Ce religieux Prince, qui ne vouloit rien faire contre la Loi de Dieu, croyoit ne pouvoir trouver de meilleurs Conſeillers, que ceux qui en ſont les interprétes. Il conſultoit les Evêques pour s'aſſûrer de la juſtice des guerres qu'il entreprenoit ; & les Conciles étoient ſes Conſeils d'Etat. Nous n'avons pas les Actes de ce Concile de Lyon.

Concile de Lyon. *Greg. Tur. l. 6. c. 1.*

Saint Aunaire Evêque d'Auxerre convoqua vers le

le même-temps, ſans qu'on ſçache préciſément l'année, un Synode des Prêtres & des Abbés de ſon Diocéſe : ce qui marque que dès ce temps-là les Evêques tenoient de ces ſortes d'Aſſemblées, pour y publier les Statuts néceſſaires à la manutention du bon ordre dans leurs Egliſes. On dreſſa dans ce Synode 45 Canons, que nous rapporterons la plûpart, comme étant propres par le détail, où l'on y entre, à donner des mœurs & de la diſcipline de ce ſiécle une connoiſſance, qui eſt un des plus précieux fruits de celle de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Vers l'An 581. Synode d'Auxerre.

I. Il eſt défendu de ſe déguiſer le premier jour de Janvier en vache ou en cerf (*a*), ou de donner des étrennes Diaboliques : mais on peut ce jour-là ſe rendre ſervice les uns aux autres, comme dans tout autre jour de l'année. (Pour entendre ceci, il faut ſçavoir que par une ſuperſtition payenne dont on voit encore des traces dans le huitiéme ſiécle, on n'oſoit rien prêter à ſon voiſin le premier jour de l'an, non pas même lui donner du feu. Mais chacun mettoit à ſa porte ce jour-là des tables chargées de viandes pour les paſſans : c'eſt apparemment ce qu'on nomme ici des étrennes Diaboliques.)

Reglemens du Synode d'Auxerre. *T. 1. Conc. Gall. p. 362.*

Bonifacii Mogunt. ad Zachar. ep. 122.

II. Tous les Prêtres envoyeront avant l'Epipha-

(*a*) Il y a dans le texte *cervo'o vel vetula facere* : on ſçait que *vetula* eſt ſouvent écrit dans les anciens livres pour *vitula* ; & que *vitula* ſignifie une géniſſe, ou même une vache. Mais le ſens de ces termes n'en ſeroit pas moins obſcur, ſi nous ne ſçavions d'ailleurs que les maſcarades que les Payens & quelques mauvais Chrêtiens faiſoient le premier jour de Janvier, conſiſtoient à prendre la figure de divers animaux, & nommément du cerf & de la vache. Un ancien Pénitentiel tiré d'un Manuſcrit d'Angers, marque trois ans de pénitence pour ces ridicules maſcarades : *Si quis Calendis Ianuariis in vitula vel cervolo vadet, tribus annis pœniteat.* C'eſt à cauſe de ces ſuperſtitions que dans un ancien Ordre Romain on trouve au premier jour de Janvier une Meſſe pour demander à Dieu l'extirpation de l'Idolâtrie, *ad prohibendum ab Idolis.*

Vers l'An 581. nie, ſçavoir quel jour commence le Caréme; & l'annonceront au peuple le jour de l'Epiphanie.

III. Il n'eſt pas permis de s'aſſembler dans des maiſons particulieres (*a*) pour célébrer les veilles des fêtes, ni d'acquitter des vœux à des buiſſons, à des arbres ou à des fontaines, ou de faire des figures de pieds & d'hommes avec du linge (*b*). Il faut donner ce qu'on a voüé aux pauvres ou à la Matricule, (qui les nourrit.)

IV. Il eſt défendu de conſulter les Sorciers, les Augures, les Devins, les Sorts des Saints, ou les divinations qu'on exerçoit avec du bois ou du pain.

V. Il faut abſolument empêcher les veilles en l'honneur de ſaint Martin. (C'eſt ſans doute que les réjoüiſſances qu'on y faiſoit dès-lors, avoient déja dégénéré en abus.)

VI. Les Prêtres iront chercher le ſaint Chrême après la mi-Caréme; & ceux qui ne pourront y aller eux-mêmes, y envoyeront leur Archidiacre ou leur Archiſoûdiacre. Ils le porteront reſpectueuſement, comme on fait les Reliques des Saints, dans un vaſe deſtiné à cet uſage, & enveloppé d'un linge. (C'eſt la premiere fois que je trouve la qualité d'Archiſoûdiacre. Ce Canon ſemble marquer que le ſaint Chrê-

(*a*) Il eſt difficile de déterminer ce que ſignifie dans ce troiſiéme Canon, *non licet compenſos facere*. Quelques-uns entendent par ce terme les aſſemblées que faiſoient les femmes le ſoir pour filer enſemble. *Penſum* eſt en effet la tâche de laine qu'on donnoit aux femmes pour filer. Ainſi *compenſum* ou *compenſos facere* pourroit ſignifier *faire enſemble ſa tâche, filer enſemble*. D'autres croyent que *compenſum* eſt une offrande, ainſi nommée parce que pluſieurs y contribuoient. Le P. le Cointe a tranché la difficulté en mettant dans le texte *conventus*, ſans avertir qu'on lit *compenſos*.

(*b*) On lit dans le texte *pede & homine lineo* M. Fleuri a lu *ligneo*, puiſqu'il traduit *des pieds de bois*: cependant toutes les éditions portent *lineo*. On voit par un Sermon de ſaint Eloi qu'on plaçoit ces figures de pieds ſur les grands chemins: mais le Synode d'Auxerre ne le marque pas, comme dit M. Fleuri.

me ſe faiſoit alors à la mi-Caréme dans l'Egliſe d'Auxerre (*a*).) Vers l'An 581.

VII. A la mi-Mai, tous les Prêtres viendront dans la ville au Synode, & tous les Abbés le premier jour de Novembre.

VIII. Défenſe d'offrir à l'Autel du vin aſſaiſonné de miel, ou quelqu'autre boiſſon que du vin mêlé d'eau; parce que ce ſeroit un grand péché que d'offrir autre choſe pour la conſécration du Sang du Seigneur.

IX. Il faut empêcher les laïques de danſer dans l'Egliſe, d'y faire chanter des chanſons à des filles, ou d'y donner des feſtins. (On voit ici à quel point on portoit la profanation des lieux Saints.)

X. Défenſe de dire en un jour deux Meſſes ſur le même Autel: ſur-tout un Prêtre ne doit pas dire la Meſſe ſur un Autel le même jour que l'Evêque l'y aura dite. (Les Meſſes n'étoient donc pas encore bien fréquentes.)

XI. Défenſe de boire & de manger la veille de Pâque après minuit: il faut la célébrer auſſi-bien que la veille de Noël & des autres ſolemnités, juſqu'à la deuxiéme heure, c'eſt-à-dire, juſqu'à environ ſept heures du matin.

XII. XIII. Défenſe de donner l'Euchariſtie (*b*)

(*a*) Le I. Concile de Tolede déclare qu'il eſt permis à l'Evêque de faire le ſaint Chrême en quelque jour que ce ſoit. Il y a cependant fort long-temps que l'Egliſe paroît avoir choiſi le Jeudi Saint pour cette cérémonie; & l'Evêque diſoit ce jour-là trois Meſſes, qui ſont rapportées dans d'anciens Sacramentaires; la premiere pour la reconciliation des Pénitens, la ſeconde pour la bénédiction du Chrême, & la troiſiéme du jour, laquelle ſe diſoit le ſoir en mémoire de la Céne.

(*b*) On donnoit quelquefois l'Euchariſtie aux morts, ou du moins on la mettoit avec eux dans le tombeau. Ce qui fut défendu par le III. Concile de Carthage, & par celui de Trulle. On rapporte que ſaint Benoît fit mettre l'Euchariſtie ſur le cadavre d'un Moine que la terre revomiſſoit de ſon ſein.

Vers l'An 581. ou le baiſer aux morts, d'envelopper leurs corps des voiles qui ſervent à l'Autel. Il n'eſt pas même permis au Diacre de s'envelopper les épaules de ces voiles.

XIV. XV. XVI. Défenſe d'enterrer dans le Baptiſtere, de mettre un mort ſur un mort (a), c'eſt-à-dire, d'enterrer l'un ſur l'autre dans le même tombeau; d'atteler les bœufs le Dimanche, ou de faire d'autres travaux que ceux qui ſont marqués par les Canons.

XVII. On ne recevra pas d'offrande pour ceux qui ſe ſont procuré volontairement la mort.

XVIII. On ne baptiſera qu'à Pâque, même les enfans, excepté dans le danger de mort.

XIX. Il n'eſt pas permis aux Prêtres, aux Diacres & aux Soûdiacres d'officier à la Meſſe, ni même d'y aſſiſter, s'ils ne ſont à jeun. (C'eſt qu'en effet tous les Miniſtres de l'Autel communioient alors avec le Célébrant.)

XX. Si l'Archiprêtre n'avertit pas l'Evêque ou l'Archidiacre des fautes qu'il ſçaura avoir été commiſes contre la continence par les Prêtres, les Diacres & les Soûdiacres, il demeurera excommunié un an; & les coupables ſeront dépoſés.

XXII. Il n'eſt point permis à la veuve d'un Prêtre, d'un Diacre, ou d'un Soûdiacre, de ſe remarier.

(a) Quand on enterroit deux corps dans le même tombeau, on avoit grand ſoin de ne les pas mettre l'un ſur l'autre, mais à côté l'un de l'autre. Gruter rapporte un aſſez plaiſant Epitaphe d'un ancien Chrêtien, qui ordonna qu'on l'enterrât ſeul; afin qu'au jour du Jugement il lui fût plus aiſé de ſortir de ſon tombeau.

Gruteri p. 1052.

Solus cur ſim quaris?
Ut in conſortio die ſine impedimento facilius reſurgam.

XXIII. Si un Moine commet un adultere (*a*) ou un larcin, ou poſſede quelque choſe en propriété; l'Abbé qui ne le châtiera pas, ou qui ne le déférera pas à l'Evêque ou à l'Archidiacre, ſera enfermé un an dans un autre Monaſtere, pour y faire pénitence. Vers l'An 581.

XXIV. XXV. Défenſe aux Abbés & aux Moines d'aller aux nôces, & d'être Parrains.

XXVI. L'Abbé qui permettra à une femme d'entrer dans ſon Monaſtere, ſera enfermé trois mois dans un autre Monaſtere, pour y jeûner au pain & à l'eau.

XXVII. XXVIII. XXIX. XXX. XXXI. XXXII. Il n'eſt pas permis à qui que ce ſoit d'épouſer ſa belle-mere, ni ſa belle-fille, ni la veuve de ſon frere ou de ſon oncle, ni la ſœur de ſa femme défunte, non plus qu'une couſine germaine, ou iſſuë de germain.

XXXIII. XXXIV. Défenſe aux Prêtres & aux Diacres d'aſſiſter à un Jugement de mort, ou d'être préſens, lorſqu'on donne la torture aux criminels.

XXXVI. XXXVII. Il n'eſt pas permis à une femme de recevoir l'Euchariſtie dans la main nuë, (*b*) ou de toucher la palle du Seigneur, c'eſt-à-dire, le Corporal. (On recevoit donc encore alors l'Euchariſtie dans la main, que les hommes avoient nuë, & les femmes, couverte de quelque linge.)

(*a*) Il faut ſe ſouvenir de ce que nous avons remarqué ailleurs, que le terme d'*adultere* ſe prend ſouvent pour la ſimple fornication, ou pour l'inceſte.

(*b*) On voit cet uſage bien marqué dans un Sermon attribué à ſaint Auguſtin, & qu'on croit être de ſaint Céſaire. *Tous les hommes*, dit cet Auteur, *quand ils doivent approcher de l'Autel, lavent leurs mains, & les femmes préſentent des linges blancs, pour y recevoir le Corps de Jeſus-Chriſt.* *Serm. 29. appendicis, ubi. Edit.*

Vers l'An 581.

XL. Il n'eſt pas permis aux Prêtres & aux Diacres de chanter ou de danſer dans un feſtin.

XLII. Les femmes, quand elles communient, doivent avoir leur Dominical, (c'eſt-à dire, un voile ſur la tête, ainſi nommé, parce qu'on le portoit les Dimanches.) Celle qui ne l'aura pas, attendra au Dimanche ſuivant à communier.

XLIII. Un Juge ou quelque autre laïque que ce ſoit, qui fera quelque choſe au préjudice d'un Clerc ſans l'aveu de l'Evêque, ou de l'Archidiacre, ou de l'Archiprêtre, ſera un an excommunié.

XLIV. Les laïques qui par contumace réfuſeront d'écouter les avertiſſemens de leur Archiprêtre, ſeront excommuniés, & de plus payeront l'amende que le Roi a ordonnée. (On avoit été contraint de joindre quelquefois à l'excommunication des amendes pécuniaires par l'autorité du Prince: ce qui marque que l'on commençoit à mépriſer les Cenſures Eccléſiaſtiques: leur multiplication pouvoit avoir produit cet effet.)

XLV. Quiconque ne gardera pas ces Statuts, ou négligera d'avertir l'Evêque de leur infraction, ſera excommunié un an.

Tels ſont les principaux Reglemens du Synode d'Auxerre, qui fut ſouſcrit par l'Evêque, par tren-

(a) Que le terme *Dominical* ſignifie un voile ſur la tête, & non un linge dans la main, comme a traduit M. Fleuri, nous le voyons évidemment par ce Canon d'un ancien livre Pénitentiel: *ſi mulier Communicans Dominicale ſuum ſuper caput non habuerit, uſque ad alium diem Dominicum non Communicet.* Les femmes pouvoient tenir un bout de ce voile dans la main pour y recevoir l'Euchariſtie: mais ce n'eſt pas ce que ce Synode ordonne ici. Il avoit déja marqué dans un autre Canon, que les femmes ne doivent pas recevoir l'Euchariſtie dans la main nuë: il veut dans celui-ci que pour approcher de la ſainte Table avec plus de modeſtie & de reſpect, elles ayent un voile ſur la tête.

te-quatre Prêtres & par trois Diacres, dont l'un ſouſcrit pour un Prêtre abſent, & par ſept Abbés: ce qui montre qu'il y avoit alors ſept Abbayes d'hommes dans le Diocéſe d'Auxerre. Vers l'An 581.

Saint Aunachaire ou Aunaire, qui tint ce Synode, étoit né à Orléans d'une famille diſtinguée par ſa nobleſſe. Il ſe diſtinguoit lui-même par ſon mérite à la Cour du Roi Gontram, lorſqu'il fut preſſé intérieurement d'aller viſiter le tombeau de ſaint Martin. C'étoit la grace qui l'y conduiſoit, pour l'y appeller plus particuliérement au ſervice de Dieu. Aunaire au pied de ce ſaint monument forma la réſolution de renoncer au monde, & ſe coupa les cheveux: après quoi il ſe retira auprès de Siagrius Evêque d'Autun. Il fit à ſon école tant de progrès dans la vertu & dans les ſciences divines, qu'ayant été élu Evêque d'Auxerre, il ſe montra par ſon zéle & ſon érudition, un des plus grands Prélats qu'eût alors l'Egliſe Gallicane. Il avoit ſuccédé à ſaint Ethérius, dont le Martyrologe Romain fait mention le 27 de Juillet (a). Commencemens de ſaint Aunaire d'Auxerre. *Hiſt. Epiſc. Autiſſ.*

Saint Aunaire étoit en commerce de lettres avec Pélage II. Il écrivit à ce Pape de la part du Roi Gontram, pour lui demander des Reliques, & l'aſſûrer que ſans les troubles dont l'Italie étoit alors agitée par la nouvelle domination des Lombards, il ſeroit allé lui-même rendre ſes reſpects à ſa Sainteté. Pélage prit cette occaſion pour le prier d'in-

(a) L'ancienne Hiſtoire des Evêques d'Auxerre ne nous apprend rien de S. Ethérius, ſinon qu'il tint le Siége neuf ans, & qu'il ſuccéda à S. Romain, à qui elle donne la qualité de Martyr, ſans en marquer la raiſon: on y dit ſeulement qu'il eut la tête tranchée Le Martyrologe Gallican ne fait mention au ſixiéme d'Octobre de ſaint Romain d'Auxerre, que comme d'un Confeſſeur.

Vers l'An 581. téreſſer les Rois François aux maux que ſouffroit l'Italie de la part des Lombards.

Lettre de Pélage à ſaint Aunaire. *T. 1. Conc. Gall. p. 375.*

« Si vous jugez, lui dit-il dans ſa réponſe, que « cette ville ſoit vénérable à toute la terre... pour- « quoi la compaſſion de la charité, ne vous fait-elle « pas gémir ſur nos tribulations.... pendant que tant « de ſang innocent eſt répandu preſque ſous vos « yeux, que les Autels ſont violés, & que les Ido- « lâtres inſultent à la Foi Catholique? Vous auriez « bien dû, vous qui êtes les membres de l'Egliſe « Catholique, unis à un même Corps par le gouver- « nement du même Chef, concourir de toutes vos « forces, pour nous procurer la tranquillité. Car ce « n'eſt pas en vain & ſans un deſſein particulier de « la divine Providence, que vos Rois ſont profeſ- « ſion, comme l'Empire Romain, de la foi Catholi- « que. Dieu a voulu par-là nous procurer des voi- « ſins capables de ſecourir l'Italie, & ſur-tout la vil- « le de Rome, d'où la foi leur eſt venuë. » Il exhorte enſuite Aunaire à ſe ſervir de la confiance que les Rois François ont en ſes conſeils, pour les engager à donner du ſecours à l'Italie, & pour les détourner de faire aucune alliance avec les Lombards. La lettre eſt datée du 5 d'Octobre de la ſeptiéme année de Tibére. C'eſt l'an 584, ſi Pélage compte les années de Tibére depuis qu'il fut aſſocié à l'Empire avec le titre d'Empereur; mais c'éſt l'an 580, s'il les compte depuis qu'il fut déclaré Céſar.

Aunaire avoit reçu quelques années auparavant une autre lettre de Pélage, où ce Pape le félicite de ſon empreſſement à montrer ſa ſoûmiſſion & ſon reſpect

reſpect pour le S. Siége, & il lui marque la joie qu'il a d'apprendre par ſes lettres, qu'on bâtit dans toutes les Gaules un grand nombre de nouvelles Egliſes. Vers l'An 531.

En effet, ſans parler des Evêques, pluſieurs Seigneurs, à l'exemple du pieux Roi Gontram, croyoient ne pouvoir faire un meilleur uſage de leurs biens, que d'en ériger des Temples à Dieu, & doter des Monaſteres. Le nombre de ces ſaintes retraites croiſſoit tous les jours. Saint Lautein en établit pluſieurs au ſixiéme ſiécle dans le Royaume de Bourgogne. Il embraſſa la vie Religieuſe dans un Monaſtere d'Autun, d'où étant ſorti plein de l'eſprit de pénitence & de zéle, il en fonda pluſieurs autres, & nommément celui de Moiſnai, & celui qui fut appellé de ſon nom *la Celle Lautein* au Diocéſe de Beſançon. Un ancien Bréviaire de Cluni marque la fête de ce ſaint Abbé au 25 de Septembre. S. Lautein.

Saint Aunaire donna à ſon Egliſe ſon patrimoine, conſiſtant en pluſieurs belles terres. Mais il eut encore plus de ſoin de la bien regler, que de l'enrichir Outre les Statuts du Synode d'Auxerre, dont nous avons parlé, il fit pluſieurs autres Réglémens, pour maintenir une exacte diſcipline parmi ſon Clergé. Il ordonna que depuis Pâque juſqu'au premier d'Octobre, les veilles ſe célébreroient dans l'Egliſe depuis le commencement de la nuit juſqu'à la pointe du jour : mais que depuis le premier d'Octobre juſqu'à Noël, elles ne commenceroient qu'au chant du Coq ; & depuis Noël juſqu'à Pâque, qu'à minuit : ce que je remarque, parce qu'on peut en in- Reglémens de S. Aunaire. *Hiſt. Epiſc. Autiſſ. c. 19. t. 1. Bibl. n. Lab.*

Vers l'An 581. férer que l'Office de la nuit n'étoit pas plus long dans l'Egliſe d'Auxerre en Hyver qu'en Eté ; puiſqu'on le commençoit plus tard, quand les nuits étoient plus longues. Nous avons vû que ſuivant l'uſage de la Province de Tours & de pluſieurs Monaſteres, la longueur de l'Office augmentoit à proportion de celle des nuits.

Ce ſaint Evêque d'Auxerre regla auſſi des Stations & des Proceſſions pour tous les jours du mois, aux diverſes Egliſes de ſon Diocéſe : en ſorte que chaque jour il y avoit une Proceſſion du Clergé ou des Moines de ces Egliſes. Ces Proceſſions étoient plus célébres les premiers jours de chaque mois. Les calamités publiques purent donner lieu à cette inſtitution. Car la maladie contagieuſe dont nous avons parlé, avoit pénétré dans le Royaume de Bourgogne, & y faiſoit de grands ravages, auſſi-bien que dans les autres Provinces des Gaules.

Hiſt. ep. Autiſſ. c. 19.

Mort de la Reine Auſtréchilde femme de Gontram.

La Reine Auſtréchilde femme du Roi Gontram en fut attaquée ; & malgré les ſoins des Médecins le mal parut bien-tôt ſans remede. Dès qu'elle ne vit plus d'eſpérance, elle s'en prit à ſes Médecins, & ſongea à ſe venger ſur eux de la néceſſité où elle ſe voyoit de mourir à la fleur de ſon âge. « J'aurois « eſpéré de guérir, dit-elle au Roi, ſi je n'étois tom- « bée entre les mains de Médecins infidéles : ce ſont « les potions qu'ils m'ont données, qui m'ôtent la vie. « C'eſt pourquoi je vous conjure de me promettre « avec ſerment de venger ma mort par la leur ; afin « qu'ils ne puiſſent ſe glorifier de m'avoir fait mourir. » De pareils ſentimens ne montrent pas que

Greg. Tur. hiſt. l. 5. c. 36.

cette Princeſſe méritât beaucoup de vivre, ni qu'on dût fort la regretter. Cependant Gontram, Prince d'ailleurs plein d'humanité & de religion, eut la criminelle complaiſance de lui jurer ce qu'elle ſouhaitoit; & dès qu'il lui eut rendu les derniers devoirs, il fit en effet mourir Nicolas & Donat, qui l'avoient traittée dans ſa maladie. Les Grands trouveroient peu de Médecins à ces conditions. C'eſt l'art où les fautes tout importantes qu'elles ſont, demeurent les plus impunies; parce qu'on ſuppoſe avec raiſon qu'elles ſont innocentes. *C'eſt le Médecin qui traitte; mais c'eſt le Seigneur qui rend la ſanté.*

Vers l'AN 581.

Marius Avent. in Chron.

Auſtréchilde eſt loüée dans un ancien Epitaphe (a) pour ſa piété & pour ſes aumônes: mais on ne doit gueres plus chercher la vérité dans les Epitaphes des Grands, que dans leurs Oraiſons funebres. Gontram qui n'avoit pas été heureux dans le choix de ſes femmes, ne voulut plus ſe remarier.

Epitaph. vetera apud Ducheſne Script. Franc. t. 1. p. 517.

Nantin Comte d'Engoulême mourut de la même contagion, mais avec des circonſtances qui lui firent ſentir que c'étoit la main de Dieu qui le frappoit, pour punir les vexations qu'il avoit faites au Clergé. Ce Comte étoit neveu de Marachaire Evêque d'Engoulême, qui étoit mort empoiſonné par ſes propres Clercs, la ſeptiéme année de ſon Epiſcopat. Frontonius qui lui ſuccéda, & qui étoit complice du crime, ayant été enlevé après un an d'Epiſcopat, Héraclius Prêtre de Bourdeaux (b) fut élu en ſa pla-

Mort funeſte de Nantin Comte d'Engoulême.

(a) Selon Grégoire de Tours Auſtréchilde mourut l'an 580; & ſelon Marius d'Avenche l'an 581. L'Epitaphe de cette Reine marque qu'elle mourut âgée de 31 ans.

(b) C'eſt celui qui avoit été élu Evêque de Saintes à la place d'Emérius, que le Roi Charibert maintint dans ce Siége.

Vers l'An 581. *Greg. Tur. l. 5. c. 37.*

ce. Nantin qui vouloit venger la mort de ſon oncle, brigua & obtint la charge de Comte d'Engoulême, afin d'être plus à portée d'en pourſuivre les auteurs. Son reſſentiment pouvoit paroître juſte : mais il s'y mêla de la paſſion, qui lui fit confondre les innocens avec les coupables, & il ne ſe deffia pas aſſez de lui-même dans le Jugement d'une cauſe où il étoit intéreſſé. Ce Comte fit à cette occaſion pluſieurs outrages à l'Evêque Héraclius, l'accuſant de retenir auprès de lui, & de recevoir à ſa table des perſonnes coupables de la mort de ſon prédéceſſeur. Il fit mourir pluſieurs laïques, & même un Prêtre qui dans les tourmens proteſta conſtamment de ſon innocence. Sa vengeance paroiſſoit ſatisfaite : ſa cupidité & ſon avarice ne l'étoient pas. Il s'empara donc des terres que ſon oncle avoit données par Teſtament à ſon Egliſe, ſous prétexte qu'une Egliſe dont les Clercs avoient fait mourir le Teſtateur, ne devoit pas profiter des biens qu'il lui avoit laiſſés.

Pour réprimer ces violences, Héraclius ſe crut obligé d'excommunier le Comte. Celui-ci eut recours à un Concile qui ſe tint à Saintes ; & il pria les Peres de faire ſa paix avec ſon Evêque, promettant de reſtituer les biens uſurpés. Le Prélat à la priere de ſes Confreres, le reçut à ſa Communion, en laiſſant néanmoins au jugement de Dieu la vengeance de la mort du Prêtre. Le Comte n'exécuta pas de bonne foi ſes promeſſes. Avant que de reſtituer les terres de l'Egliſe, il les pilla & en abattit les maiſons : ce qui obligea l'Evêque Héraclius de l'excommunier une ſeconde fois. Mais Héraclius étant

mort ſur ces entrefaites, Nantin gagna par argent & par flateries quelques Evêques, qui le reçûrent dans leur Communion. L'AN 581.

Il n'eut pas long-temps lieu de s'en applaudir. Car quelques mois après étant attaqué de la maladie contagieuſe, il s'écrioit dans les ardeurs de la fiévre: Hélas! je ſuis brûlé par l'Evêque Héraclius: c'eſt » lui qui me tourmente, & qui m'appelle au Juge- » ment de Dieu... Je reconnois mon crime, & je de- » mande la mort plûtôt que de ſouffrir ce tourment. » Il expira en répétant ces paroles. Terrible exemple de la ſévérité avec laquelle Dieu punit l'abus de l'autorité dans ceux qui n'étant armés du glaive de la Juſtice que pour frapper le crime & défendre l'innocence, s'en ſervent pour perſécuter ſes ſerviteurs & ſur-tout les Miniſtres de ſes Autels. C'eſt la réflexion que fait ici Grégoire de Tours.

Mais la contagion qui dura encore quelques années, enleva des victimes plus précieuſes que Dieu ſembla ne ſacrifier à ſa colere, que pour les couronner plûtôt dans le Ciel: car il paroiſſoit tellement irrité contre les péchés des hommes, qu'il ſe preſſa, pour ainſi dire, d'appeller à lui les SS. qui euſſent pû le déſarmer. Saint Salvi d'Albi, un des plus ſaints Evêques de ce ſiécle, fut de ce nombre, comme nous le verrons bientôt. Saint Félix de Nantes mourut l'an 582. Dès qu'il ſentit les premieres atteintes du mal, il appella les Evêques voiſins, & les pria de conſentir à ce que ſon neveu Burgundion qui n'avoit que vingt-cinq ans, lui ſuccedât. Ils en dreſſerent un Acte qu'ils envoyerent à Grégoire de Tours Métropoli-

Mort de ſaint Félix de Nantes.

L'AN 582. tain. Burgundion alla lui-même le prier de lui donner la Tonſure, & de venir l'ordonner à Nantes du vivant de ſon oncle. Mais Grégoire refuſa conſtamment de faire une Ordination ſi contraire aux Canons. Si S. Félix parut dans le choix qu'il avoit fait, avoir trop déféré à la chair & au ſang, on peut dire pour l'excuſer, que le mérite qu'il connoiſſoit en ſon neveu, & les eſpérances qu'il en avoit conçûës, ſurprirent ſon zéle. Ce S. Evêque mourut dans la ſoixante-&-dixiéme année de ſon âge, & la trente-troiſiéme de ſon Epiſcopat. On croit que le 8 de Janvier fut le jour de ſa mort : cependant on ne célébre ſa fête dans ſon Egliſe que le 7 de Juillet. Nonnichius ſon couſin fut nommé par le Roi ſon ſucceſſeur dans le Siége de Nantes. Nous avons fait ailleurs un portrait fidéle des vertus & du mérite de Félix.

Mort du Duc Chrodin inſigne bienfaiteur de l'Egliſe.

Dieu a ſes Saints dans tous les états ; & la plus haute vertu n'eſt pas incompatible avec la grandeur & les richeſſes. Si elles la rendent plus difficile, elles la rendent auſſi plus éclatante : la piété ſinguliere du Duc Chrodin, qui mourut la même année & au même âge que ſaint Félix, en peut ſervir de preuve. C'étoit un de ces Grands, que Dieu ſuſcite pour le bonheur des petits. Né dans l'éclat & dans l'abondance, il ne fut ſenſible qu'à la miſere des malheureux ; & avec de grandes richeſſes, il eut encore un cœur plus grand, pour les diſtribuer avec une ſainte profuſion. Il regardoit comme le plus glorieux de ſes titres la qualité de pere des pauvres, & de bienfaiteur des Egliſes. Il épargnoit à ceux dont il connoiſſoit les

besoins, la honte de demander ; & la politesse dont il accompagnoit ses dons, leur donnoit un nouveau prix. Ce Duc prenoit souvent plaisir à acheter de nouvelles terres, à y bâtir des maisons, & à y planter des vignes. Quand tout étoit en état, il y invitoit quelqu'un des Evêques qu'il connoissoit les plus pauvres ; & après l'y avoir régalé quelques jours, il lui faisoit présent de cette terre avec toutes ces dépendances, en disant : » *Je la donne à l'Eglise ; afin que les pauvres qui en seront nourris, m'obtiennent miséricorde.* L'AN 582. *Greg. Tur. l. 6. c. 20.*

Dieu qui ne se laisse pas vaincre en libéralité, récompensa celle de Chrodin. Un jour qu'il faisoit creuser une fosse par un motif de charité, pour y enterrer un pauvre, il y trouva un riche thrésor : mais il le rendit en peu de temps à Dieu dans la personne des pauvres. Grégoire de Tours & Fortunat donnent les plus beaux éloges à la piété & à la charité de ce Duc, dont le nom mérite d'être conservé dans l'Histoire de l'Eglise, comme d'un de ses plus illustres bienfaiteurs. *Fredeg. ep. c. 88.* *Fortun. l. 9. Carm. 16.*

La peste qui désoloit la France, n'empêcha pas Leuvigilde Roi des Visigoths en Espagne de traitter du mariage de son fils Récarede avec la Princesse Rigonthe fille de Chilpéric. Celui-ci avoit envoyé des Seigneurs François en Espagne examiner l'appanage qu'on offroit de donner à la Princesse. Leuvigilde renvoya en Ambassade à la Cour de Chilpéric l'an 582 deux Seigneurs Espagnols, Florent & Exupere. Ces Envoyés passerent par Tours : & comme ils faisoient profession de la foi Catholique, l'Evê- *Greg. Turon. l. 6, c. 18.*

L'AN 582. *L. 3. de mir. S. Mart. c. 8.* que les reçut à ſa table. Ils le prierent de leur raconter les merveilles que S. Martin opéroit. Grégoire ſurpris de cette queſtion, leur demanda ſi ce Saint étoit connu dans leur pays. « J'ai l'honneur, dit Florent, d'ê-« tre particuliérement ſon client; parce qu'il a mon-« tré ſur moi ſon pouvoir par un inſigne miracle.

Inſigne miracle de ſaint Martin opéré en Eſpagne.

Il raconta enſuite que ſon ayeul avoit fait bâtir une belle Egliſe en l'honneur de ſaint Martin, où il alloit tous les jours avec ſa femme invoquer la protection de ce S. Evêque : que lui Florent étant né long-temps après, étoit mort de langueur dans ſon enfance: qu'alors ſon ayeule & ſa mere le porterent dans l'Egliſe du Saint; & qu'ayant mis ſon corps devant l'Autel, ſon ayeule adreſſa ce diſcours à ſaint Martin: » Grand Saint; nous eſpérions que vos Reli-« ques que nous avons miſes ici, ſeroient un remede « contre toutes les maladies. Nous avons en effet oüi « dire que vous avez reſſuſcité des morts, guéri des « lépreux, chaſſé les Démons, & fait pluſieurs au-« tres prodiges. Montrez-donc ici vôtre pouvoir, en « accordant à nôtre foi la réſurrection de cet enfant. « Si vous ne le faites pas, nous ne viendrons plus ici « vous honorer, & nous n'y entrétiendrons plus de luminaire. » Il ajoûta qu'après ce diſcours, ſon ayeule & ſa mere ſe retirerent, laiſſant le corps de l'enfant dans l'Egliſe: mais que le lendemain matin étant revenuës, elles furent merveilleuſement ſurpriſes de le trouver plein de vie & tourné vers l'Autel.

Grégoire de Tours qui avoit appris ce miracle de la bouche même de Florent, nous apprend auſſi que pendant le cours de la dyſſenterie contagieuſe, dont

nous

nous avons parlé, plusieurs malades furent guéris par la poussiere du tombeau de saint Martin, ou en bûvant de l'eau dont on l'avoit lavé avant Pâque : ce qui marque qu'on lavoit les tombeaux des Saints avant Pâque, & sans doute le Jeudi saint, en même temps qu'on lavoit les Autels avec de l'eau & du vin, ainsi qu'il se pratique encore en plusieurs Eglises de France.

L'AN 583. *Greg. de Mirac. S. Mart l. 2. c. 51. & l. 3. c. 34.*

Pour comble de miseres, le fleau de la guerre civile se joignit bientôt à celui de la peste. Chilpéric & Childebert qui s'étoient ligués contre Gontram par l'entremise de Gilles Evêque de Rheims, envoyerent l'an 583 des troupes nombreuses ravager les Etats de ce Prince. Mais le saint Roi Gontram, qui ne mettoit sa confiance qu'en Dieu, défit l'armée de Chilpéric ; & après bien du sang répandu, on fit la paix, à condition que chacun s'en rapporteroit sur ses prétentions au jugement des Evêques & des Seigneurs. Cependant le peuple qui s'en prenoit de cette guerre à Gilles de Rheims, se souleva contre cet Evêque : on lui jetta des pierres ; & on l'eût mit en pieces, s'il ne se fût sauvé à la hâte sur un bon cheval qu'il trouva prêt : Dieu lui réservoit une autre punition de ses intrigues. Pour les Evêques du Royaume de Gontram, ils ne prirent d'autre part à ces troubles, que celle de tâcher de les pacifier & de désarmer la colere de Dieu, en remédiant aux abus dans les Conciles qu'ils continuerent de tenir, nonobstant le tumulte des guerres & la crainte de la contagion. Ils en tinrent un à Lyon au mois de Mai de l'an 583, où ils firent les six Canons suivans.

Guerres civiles entre les Rois François. *Greg. Tur. l. 6. c. 31.*

L'AN 583. Canons du III. Concile de Lyon.

T. 1. Conc. Gall. p. 377.

I. Défenſe aux Clercs des divers Ordres depuis l'Evêque juſqu'au Soûdiacre, d'avoir d'autres femmes chez eux que leur mere, leur tante & leur ſœur. (Il étoit donc défendu à ces Clercs de demeurer avec leurs nieces : ce que d'autres Conciles avoient permis.) Les Prêtres & les Diacres qui ſeront mariés, ſeront ſéparés de demeure d'avec leurs femmes; & ceux qui ne garderont pas une exacte continence, ſeront dégradés.

II. Le Concile ordonne aux Evêques de prendre des meſures pour empêcher la ſuppoſition ou la falſification des lettres de recommandation, qu'ils donnent aux captifs & aux autres perſonnes.

III. Les Religieuſes fugitives ſeront excommuniées, juſqu'à ce qu'elles rentrent dans leur Monaſtere : cependant par compaſſion, on leur accordera le Viatique.

IV. On renouvelle les Reglemens contre les mariages inceſtueux.

V. Aucun Evêque ne célébrera les fêtes de Noël & de Pâque hors de ſon Egliſe ; à moins qu'il ne ſoit retenu ailleurs par quelque maladie, ou par un ordre du Roi.

VI. Chaque Evêque aura ſoin de nourrir & de vêtir tous les lépreux de ſon Dioceſe ; afin que la néceſſité ne les rende pas vagabonds. (On voit par ce Réglement que la lépre étoit dès-lors une maladie aſſez commune dans la Gaule : elle le devint beaucoup plus encore dans la ſuite ; & c'eſt ce qui donna occaſion de bâtir tant d'Hôpitaux qui furent appellés *Ladreries*, parce qu'ils étoient dédiés en l'hon-

neur de ſaint Lazare, vulgairement ſaint *Ladre*. L'AN 588.

Priſque de Lyon, préſida à ce Concile, où aſſiſterent neuf Evêques, avec les Députés de douze autres.

Piété du Roi Gontram.

Le zéle de Gontram ſoûtenoit & animoit celui des Prélats de ſon Royaume. Ce Religieux Roi, quelque affligé qu'il fût de la mort prématurée des Princes ſes enfans & ſes héritiers (*a*), ne voulut pas ſe remarier par amour de la continence, & pour être plus en état de s'adonner à la pratique des bonnes œuvres, propres de ſon rang. Il s'appliqua alors plus que jamais à gouverner ſon peuple avec bonté & ſelon la juſtice, & à faire fleurir la piété Chrêtienne dans ſon Royaume. Il paroiſſoit, dit un Hiſtorien, comme un Evêque avec les Evêques: tant il avoit de zéle pour les intérêts de l'Egliſe. Les exemples d'un ſi bon Roi, ſanctifierent ſa famille. Les deux Princeſſes ſes filles, Clodeberge & Clodehilde, renoncerent aux grandeurs & aux plaiſirs du monde, pour conſacrer à Dieu leur virginité; & Clodeberge ne tarda pas à en recevoir la récompenſe dans le Ciel.

Fredeg. in Chr. c. 1.

Fondations du Roi Gontram.

Gontram ſe diſtingua ſur-tout par ſa magnificence à fonder & à doter des Egliſes. Il donna pluſieurs belles terres au Monaſtere de ſaint Symphorien d'Autun & à celui de ſaint Bénigne de Dijon; & il établit dans ce dernier la pſalmodie continuelle ſur le modele du Monaſtere d'Agaune, où les Moines diviſés en pluſieurs troupes, ſe relevoient les uns

(*a*) Les deux fils de Gontram ſe nommoient Clothaire & Chlodomere: le premier mourut à l'âge de dix ans, & le ſecond à l'âge de quatre.

L'AN 584. les autres, pour chanter jour & nuit ſans interruption les loüanges de Dieu. Ce Prince fit bâtir une magnifique Egliſe & un Monaſtere dans le fauxbourg de Chalon ſur Saone en l'honneur de ſaint Marcel Martyr, dont nous avons parlé en ſon lieu; & il y inſtitua auſſi un Chœur continuel, voulant que l'ordre de la pſalmodie fût le même que celui qui étoit obſervé dans l'Egliſe de Tours. Il fit approuver par 40 Evêques les Réglemens (*a*) qu'il y établit Rien n'eſt plus édifiant que la maniere dont ce Prince parle dans l'Acte de la fondation de ce Monaſtete : il commence ainſi.

Acte de la fondation du Monaſtere de S. Marcel de Chalon ſur Saone. *Apud. Boll. 23. Mart.*

« Gontram par la diſpoſition de la divine Provi-
« dence, Roi ſous le regne de Dieu, ſerviteur des
« ſerviteurs du Seigneur (*b*), à tous les enfans de nô-
« tre mere la ſainte Egliſe, Salut. Je vois avec douleur
« qu'en punition de nos péchés, des Egliſes fondées
« pour le ſervice de Dieu dépériſſent par l'ambition
« démeſurée des Princes, & par la trop grande négli-
« gence des Prélats; & je ſuis pénétré de douleur de ne
« pouvoir ſuffire à tout. Cependant pour ne pas pa-
« roître les mains vuides devant l'Arche du Sei-
« gneur, nous avons réſolu de doter des plus belles

(*a*) Le P. le Cointe prétend que ce fut le II. Concile de Mâcon, qui approuva les Réglemens établis dans le Monaſtere de ſaint Marcel. Mais Frédégaire & Aimoin nous apprennent que Gontram les fit approuver par 40 Evêques : ce qui ne convient pas au II. Concile de Mâcon, où il ſe trouva 46 Evêques préſens & les Députés de vingt abſens.

(*b*) C'eſt la premiere fois que je trouve dans cette Hiſtoire la qualité de *ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*, que les Papes ont priſe dans la ſuite. On la trouve à la vérité dans une lettre attribuée au Pape Damaſe : mais on ſoupçonne cette lettre de ſuppoſition. S. Auguſtin eſt, je crois, le premier qui ſe ſoit nommé dans ſes lettres le *ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*. S Grégoire le Grand prit enſuite cette humble qualité, pour confondre l'orgüeil du Patriarche de Conſtantinople, qui s'arrogeoit le titre faſtueux d'*Oecumenique*.

terres, la Baſilique que nous avons fait ériger en » l'honneur du glorieux Martyr ſaint Marcel de » Chalon. » Il marque enſuite pluſieurs lieux dont il charge les habitans de bâtir les divers édifices néceſſaires au Monaſtere. L'AN 584.

Mais comme ce Prince craignit que dans la ſuite quelqu'un des Rois ſes ſucceſſeurs, ou même des Evêques, ne s'emparât des terres qu'il avoit données aux Egliſes, il ſouhaita que ces donations fuſſent confirmées par l'autorité Eccléſiaſtique; afin que la crainte des Cenſures retînt les uſurpateurs. Il fit donc aſſembler un Concile à Valence, le 23 de Mai Indiction II. & la 23 année de ſon regne, c'eſt-à-dire l'an 584. Il ne nous en reſte que le Décret ſuivant. II. Concile de Valence.

Nous étant aſſemblés, diſent les Peres, par » ordre du très-glorieux Roi Gontram dans la ville » de Valence, pour apporter reméde à diverſes plaintes des pauvres, nous avons cru d'abord devoir » ordonner ce qui nous a paru le plus avantageux » pour la conſervation du Roi, pour le ſalut de ſon » ame, & pour le bien de la Religion. Car ce Prince a fait écrire au ſaint Concile par Aſclépiodote » ſon Référendaire, pour nous enjoindre de confirmer par l'autorité Apoſtolique & par nos » ſouſcriptions, toutes les donations que lui, la » Reine Auſtréchilde d'heureuſe mémoire, les » Princeſſes leurs filles conſacrées à Dieu, Clodoberge d'heureuſe mémoire, & Clodehilde, » ont faites aux Egliſes, ou pourront faire dans la » ſuite. C'eſt pourquoi, comme nous ſommes perſuadés que les Evêques doivent autoriſer une ſi » *T. 1. Conc. Gall. p. 379.* Décret du II. Concile de Valence pour confirmer les donations de Gontram.

L'AN 584. « loüable dévotion, qui ne peut manquer d'être « agréable à Dieu ; le ſaint Concile, Dieu préſidant « au milieu, a ordonné d'un commun conſentement « par cette préſente Conſtitution, que rien de tout « ce que ledit Seigneur Roi, la Reine ſon épouſe, « & les Princeſſes leurs filles ont donné, ou pourront « donner dans la ſuite à la Baſilique de ſaint Marcel « & de ſaint Symphorien, ou autres lieux, ou aux « ſerviteurs de Dieu, en quelque forme & de quel- « que eſpece que ſoient les donations, ne puiſſe être « uſurpé par les Evêques des lieux, ou par les Rois « futurs du conſentement des Evêques. Si quelqu'un « a la témérité de donner atteinte à aucune de « ces donations, que par le Jugement de Dieu il ſoit « frappé d'anathême, comme meurtrier des pau- « vres, & comme ſacrilege, qu'il ſoit condamné « pour ſon crime aux ſupplices éternels ?

Evêques du II Concile de Valence.

Ce Décret fut ſouſcrit par dix-ſept Evêques dont les plus connus ſont Sapaudus d'Arles, ſaint Priſque de Lyon, ſaint Evance de Vienne, Martien de Tarentaiſe, ſaint Flavius de Châlon ſur Saone qui ſuccéda à ſaint Agricole, après avoir été Référendaire du Roi Gontram, Urbique de Riez, qui engagea le Patrice Dynamius à ajoûter à la Vie de ſaint Maxime Evêque de cette ville, pluſieurs traits édifians atteſtés par d'anciens Mémoires ; & ſaint Arige de Gap, qui fut un des plus ſaints Evêques de ſon temps. Sapaudus qui préſida à ce Concile, occupoit le Siége d'Arles depuis plus de trente ans. Il mourut quelques années après, & eut pour ſucceſſeur Licérius dont l'Epiſcopat ne fut pas long.

L'AN 584. Chilpéric entre à Paris malgré ſon ſerment. *Greg. Tur. l. 7. c. 6.*

Tandis que Gontram ſe ménageoit la protection du Ciel par ces œuvres de piété, Chilpéric en excitoit la vengeance par de nouveaux crimes. Nous avons vû que les trois Rois François, en partageant le Royaume de Charibert, avoient juré ſolemnellement qu'aucun d'eux n'entreroit dans Paris, ſans le conſentement des deux autres; & que ſi quelqu'un oſoit violer ce ſerment, ſaint Polyeucte (*a*), ſaint Hilaire & ſaint Martin, ſeroient les vengeurs du parjure. Chilpéric avoit tranſgreſſé pluſieurs fois un ſerment ſi ſolemnel; & quoique ſa conſcience fût endurcie au crime, il n'étoit pas ſans remords. C'eſt pourquoi, comme il vouloit venir encore paſſer à Paris la fête de Pâque de l'an 583, il s'aviſa d'un ſtratagême pour les calmer. Il fit porter pluſieurs Reliques des Saints en Proceſſion devant lui, & il entra ainſi à leur ſuite dans Paris le Samedi Saint, ſe perſuadant que ces Reliques détourneroient la malédiction qu'il auroit pu s'attirer par ſon parjure. La paſſion eſt un Caſuiſte commode, qui ſçait toûjours éluder ou interpréter en ſa faveur les Loix les plus ſaintes. *Greg. l. 6. c. 27.*

Mort de Thierri fils de Chilpéric.

Chilpéric paſſa les fêtes de Pâques dans de grandes réjoüiſſances: il éprouva bien-tôt que la joie de l'impie eſt courte. Il lui étoit né un fils qui le conſoloit de la mort des autres; il le fit baptiſer à Paris. L'Evêque Ragnemode en fut le Parrain, & le nomma Thierri (*b*). Mais le jeune Prince mourut quel-

(*a*) Saint Polyeucte eſt un célébre Martyr de Mélitine en Armenie, qui étoit renommé pour ſon pouvoir à punir le parjure

(*b*) On voit que l'uſage étoit déja établi d'attendre le Baptéme pour donner un nom aux enfans, & que c'etoit le Parrain qui les nommoit. Cependant cet uſage ne s'obſervoit pas, quand le Baptéme étoit différé long-temps. Il faut auſſi remarquer

L'AN 584 ques mois après de la dyſſenterie comme ſes freres ; & ſa mort replongea Frédégonde dans toutes ſes fureurs. Elle l'attribua à des maléfices ; & ſous ce prétexte, elle fit mourir dans les ſupplices pluſieurs femmes de Paris : dont les unes furent brûlées, & les autres roüées *(a)*. Le Préfect Mummole fut appliqué à de cruelles tortures, pour s'être vanté d'avoir un reméde ſpécifique pour la dyſſenterie. On lui fit un crime de ne l'avoir pas donné ; & c'étoit particuliérement à lui que Frédégonde s'en prenoit. Elle n'auroit dû s'en prendre qu'à elle-même, & qu'à ſes crimes, que Dieu puniſſoit par la mort de ſes enfans.

Le deüil de la Cour fit différer le mariage de la Princeſſe Rigonthe, accordée avec le Prince Récarede. Chilpéric fit dire aux Ambaſſadeurs qui étoient venus preſſer ſon départ : « Vous voyez ma « Maiſon dans le deüil, comment célébrerois-je les « nôces de ma fille ? Le Roi des Goths recherchoit avec empreſſement cette alliance, afin de s'aſſûrer du ſecours de Chilpéric dans la guerre que Childebert menaçoit de lui faire pour les intérêts de la Princeſſe Ingonde ſa ſœur, femme du Prince Herménigilde. Il renvoya à Chilpéric un nouvel Ambaſſadeur nommé Oppila, avec de riches préſens pour

Greg. l. 6. c. 34.

que les Evêques étoient aſſez communément les Parrains des fils de nos Rois. Outre Ragnemode de Paris qui le fut du Prince Thietri fils de Chilpéric, ſaint Prétextat de Roüen le fut de Méroüée, ſaint Agétic de Verdun, de Childebert II, & ſaint Véran de Cavaillon, de Thierri fils de Childebert II.

(a) Pluſieurs Auteurs ont avancé que le ſupplice de la roüe étoit inconnu en France avant François I. qui l'a établi par un Edit. Mais ce que Grégoire de Tours dit de ces femmes, qu'elles furent attachées à la roüe après avoir eu les os rompus, montre que les anciens François employoient ce ſupplice pour la punition des grands crimes.

l'engager

l'engager à s'allier avec lui contre le Roi d'Auſtraſie, & pour preſſer le départ de Rigonthe. L'AN 584.

Oppila arriva à Tours le jour de Pâque. L'Evêque ſaint Grégoire lui demanda s'il faiſoit profeſſion de la foi Catholique. Il répondit qu'il croyoit tout ce que croyent les Catholiques. Il aſſiſta même au Sacrifice de la Meſſe. Mais il ne reçut pas la paix, & ne communia pas : ce qui fit juger qu'il n'étoit pas Catholique, comme il le diſoit. L'Evêque pour mieux s'en aſſûrer, l'invita à dîner, & lui demanda quelle étoit ſa foi ſur la Trinité. Il répondit : « Je crois que le Pere, le Fils & le ſaint Eſprit ont une » même vertu. Si vous le croyez, comme vous le » dites, reprit Grégoire, pourquoi n'avez-vous pas » communié du Sacrifice que nous avons offert? C'eſt » dit-il, parce que vous ne dites pas, comme il con- » vient, l'Hymne de la gloire, (c'eſt-à-dire le *Gloria* » *Patri.*) Car nous diſons avec ſaint Paul: *Gloire à Dieu* » *le Pere par le Fils*; & vous autres vous dites : *Gloire* » *au Pere, & au Fils, & au ſaint Eſprit.*» Il fut plus aiſé à un Evêque auſſi habile que Grégoire, de confondre les faux raiſonnemens de l'Arien, que de vaincre ſon opiniâtreté. On peut ici remarquer en paſſant, que c'étoit encore alors la coûtume que tous les Fidéles communiaſſent à la Meſſe, les jours ſolemnels; puiſqu'on jugea que cet Ambaſſadeur n'étoit pas Catholique, dès qu'on ne le vit pas communier le jour de Pâque avec les Fidéles. L'ancien uſage étoit même de communier toutes les fois qu'on aſſiſtoit à la Meſſe; & Valafrid Strabon, nous apprend que de ſon temps, c'eſt-à-dire, au neuviéme

Greg. Tur. l. 6. c. 40. Diſpute de Grégoire de Tours avec un Arien.

Strab. c. 22.

L'AN 584. siécle, il y avoit encore des perſonnes qui ne manquoient pas de communier pluſieurs fois en un jour, quand elles aſſiſtoient à pluſieurs Meſſes.

Départ de Rigonthe pour l'Eſpagne. *Greg. l. 6. c. 45.* La Princeſſe Rigonthe partit enfin pour l'Eſpagne avec un équipage ſi magnifique, & de ſi riches thréſors, que les François en murmurerent. Mais dès la premiere nuit qu'on campa, on lui déroba cent des meilleurs chevaux de ſa ſuite, qui avoient chacun un frein d'or. Cette Princeſſe n'alla que juſqu'à Toulouſe; & la mort de ſon pere rompit un mariage qu'elle paroiſſoit craindre.

Chilpéric pour mettre le comble à ſes crimes, étoit encore malgré ſon ſerment entré dans Paris au mois de Septembre l'an 584. Delà il ſe rendit à Chelles Maiſon Royale, où il fut cruellement aſſaſſiné un ſoir comme il deſcendoit de cheval à ſon retour de la chaſſe; & l'on prétendit qu'un ſi exécrable attentat avoit été commis par l'ordre même de Frédégonde, qui craignoit que le Roi ne punît ſes amours criminels avec un Seigneur François nommé Landri. Si ce fait eſt véritable, Chilpéric fut lui-même la malheureuſe victime que ſe ſacrifia une femme impudique, à laquelle il avoit ſacrifié ſi long-temps ſa conſcience, le repos de ſes ſujets, & la vie de tant d'innocens. Mais le ſilence de Grégoire de Tours, nous porte à croire qu'on ne doit pas attribuer à Frédégonde, tous les crimes dont elle étoit capable.

Mort de Chilpéric. *Geſt. Reg. Franc. c. 35.*

Greg. Turon. hiſt. l. 6. c. 46.

Caractere de Chilpéric. *Ibid.* Cet Hiſtorien fait en deux traits un portrait de Chilpéric d'autant plus affreux, qu'il n'eſt que trop reſſemblant: il le nomme *le Néron* & *l'Hérode* de ſon

ſiécle. Ce Prince eut en effet les vices les plus odieux de ces deux monſtres. Egalement cruel & débauché, il fut le bourreau d'une Reine ſon épouſe, le tyran de ſon peuple, & l'eſclave d'une femme à qui le crime ne coûtoit rien. Barbare juſqu'à faire arracher les yeux à ceux qui contrevenoient à ſes ordres, il ſembloit prendre plaiſir à voir couler les larmes des malheureux, & le ſang des innocens. Avare au milieu de ſes thréſors, il faiſoit mourir pour des crimes ſuppoſés, ceux dont la dépoüille pouvoit enrichir ſon Epargne : c'étoit être coupable à ſon Tribunal, que d'être riche. Il ne pouvoit ſur-tout pardonner ce crime aux Evêques. Il diſoit ſouvent : « Nôtre fiſc eſt pauvre, nos richeſſes ſont paſſées aux Egliſes : » ce ſont maintenant les Evêques qui regnent. » Auſſi caſſoit-il preſque toûjours les Teſtamens faits en faveur des Egliſes. Il prenoit même plaiſir dans ſes entretiens à tourner les Prélats en ridicule ; & comme il en nomma peu de bons, la conduite de pluſieurs fourniſſoit aſſez de ſujets à ſes railleries. L'AN 584.

Mais pour rendre juſtice à un Prince, qui ſe mit peu en peine de la rendre aux autres, il faut ajoûter quelques traits à ce portrait. Chilpéric avoit de la bravoure, de l'eſprit, & même de l'érudition dans les ſciences profanes & ſacrées. Il ſçavoit ſa Religion mieux qu'il ne la pratiquoit. Il publia deux livres de poëſies à l'imitation de Sédulius (*a*) : mais il y obſervoit mal la meſure des vers. Il fit même des ouvrages de piété, & compoſa pour diverſes fêtes

(*a*) Sédulius eſt un Poëte Chrêtien du V. ſiécle, qui a compoſé un Poëme en quatre livres ſur la vie de Jeſus-Chriſt. Son ſtyle eſt noble & coulant.

L'AN 584. de l'année des Hymnes & des Meſſes qui ne furent pas reçûës. Il ne fut pas plus heureux dans ce qu'il fit pour étendre ſon empire ſur l'Ortographe. Jugeant nôtre Alphabet défectueux, il publia une Ordonnance, pour y faire ajoûter quatre lettres de ſon invention *(a)*, & défendit d'écrire dans la ſuite autrement que ſuivant cette nouvelle méthode, ordonnant même d'effacer des anciens livres les mots ou ces lettres devoient entrer, pour les récrire autrement. Mais tous ces ordres ne ſervirent qu'à faire voir que l'uſage eſt le maître & l'arbitre de l'Ortographe, auſſi-bien que du langage; & que les Princes, comme les autres hommes, ſont ſujets à ſes Loix.

Loi de Chilpéric pour l'Orthographe. *Greg l. 5. c. 45.*

Il faut auſſi convenir que Chilpéric ne laiſſa pas de faire quelques libéralités aux Egliſes. Celle de Tournai *(b)* & le Monaſtere de ſaint Lucien de Beauvais, le regardent comme un de leurs plus inſignes bienfaiteurs. On aſſûre même qu'il rebâtit ce Monaſtere à la priere de Dodon Evêque de Beauvais & du ſaint Abbé Evroul. Mais le Diplome qu'on produit pour prouver ce fait, eſt une piéce ſans autori-

Quelques fondations de Chilpéric.

(a) Grégoire de Tours marque ainſi les caracteres des nouvelles lettres que Chilpérie voulut introduire, Ω, ψ, Z, Π; & il y dit que par-là ce Prince vouloit exprimer l'Omega des Grecs, & les ſons que forment dans la compoſition des mots les lettres ou les diphrongues ſuivantes, *æ*, *the*, *uiui*. Les caracteres de ces lettres varient dans les Manuſcrits & dans les Editions. Le P. Ruinart exprime le dernier par un Δ. Suétone dit que l'Empereur Claude inventa auſſi quelques lettres qu'il ordonna d'ajoûter à l'Alphabet.

(b) L'Egliſe de Tournai a conſervé la mémoire des bienfaits de Chilpérie dans un ancien Cartulaire, où on lit: *Quinto Calend. April. Obitus glorioſi Regis Francorum Chilperici, qui hanc Eccleſiam ita largâ Chriſti caritate dotavit, &c.* Sur quoi il faut remarquer que ſi par le mot d'*Obitus*, on a prétendu marquer dans ce Cartulaire la mort de Chilpérie au 28 de Mars, c'eſt une faute contre la vérité de l'Hiſtoire. Car Chilpérie qui mourut l'an 584, étoit encore à Paris au mois de Septembre de la même année. Apparemment qu'on a ſeulement voulu dire que le 28 de Mars on faiſoit un Obit pour Chilpéric, comme pour un bienfaiteur.

té, & dont les dates ſe contrediſent. Il n'eſt pas même conſtant que ſaint Evroul de Beauvais ait été Abbé de ſaint Lucien, & encore moins de ſaint Fuſcien proche d'Amiens : l'établiſſement de ces Monaſteres paroît plus récent. L'AN 584.

Un Roi du caractere de Chilpéric n'aimoit ſincérement perſonne ; & il parut à ſa mort qu'il n'étoit aimé de perſonne. Dès qu'il eut expiré, tous ſes Courtiſans diſparurent & l'abandonnerent. Grand ſujet d'humiliation pour les Princes de la terre ! ce n'eſt le plus ſouvent que la fortune qu'on ſert en paroiſſant les ſervir. De tout ce qui ſe trouvoit alors à la Cour, il n'y eut que ſaint Mallufe Evêque de Senlis, qui reſta pour prendre ſoin de la ſépulture de Chilpéric. Ce ſaint Evêque étoit depuis trois jours à Chelles, pour ſolliciter une audience du Roi, & il n'avoit encore pû l'obtenir. Cependant dès qu'il eut appris ſa mort, il alla avec empreſſement lui rendre les derniers devoirs. Il lava ſon corps, le revêtit d'habits précieux ; & après avoir paſſé la nuit auprès à chanter des Pſeaumes, il le fit porter à Paris par la riviere, & l'enterra dans l'Egliſe de ſaint Vincent, c'eſt-à-dire de ſaint Germain des Prés. (a)

Funérailles de Chilpéric.

Greg. l. 6. c. 46.

(a) On découvrit l'an 1643 dans le Cloître de ſaint Germain des Prés deux tombeaux de pierre, ſur l'un deſquels on liſoit en caracteres aſſez barbares cette Inſcription :

Precor ego Ilpericus non auferantur hinc oſſa mea.
Tempore nullo hinc tollantur oſſa Hilperici.

Quelques ſçavans, & entre autres M. Adrien de Valois, jugerent que c'étoit le tombeau du Roi Chilpéric. Car *Ilpéric* eſt le même nom que *Chilpéric*, dont on a retranché l'aſpiration *Ch*, ainſi qu'on a fait au nom de *Chlovis* & à celui de *Chlotaire* pour faire *Louis* & *Lothaire*. Cependant comme la qualité de Roi n'eſt pas marquée ſur ce tombeau, on peut révoquer en doute que ce ſoit celui du Roi Chilpéric. On montre en effet dans l'Egliſe même de ſaint Germain le tombeau de ce Prince : mais il paroît que c'eſt un Monument plus récent.

L'AN 584. S. Mallulfe de Senlis.

Saint Mallulfe eſt honoré à Senlis le quatriéme de Mai. Il eſt marqué avoir ſuccédé à Sanctin, ſucceſſeur de Gonotigerne, qui aſſiſta à pluſieurs Conciles. Je croirois plûtôt que Mallulfe fut élu à la place de ſaint Léthard après ſon départ pour l'Angleterre, où une Princeſſe Françoiſe mariée à un Roi Payen, l'emmena avec elle, comme nous le dirons dans la ſuite.

Perſécutions & violences exercées contre Ethérius Evêque de Liſieux. *Greg. Tur. l. 6. c. 36.*

Le cruel aſſaſſinat commis en la perſonne du Roi Chilpéric, rend moins ſurprenans les excès où l'on ſe porta en ce temps-là même contre quelques ſaints Evêques ou Abbés. Ethérius de Liſieux éprouva de la part de quelques-uns de ſes Clercs ce que la perfidie a de plus noir, & la violence de plus furieux: l'hiſtoire mérite d'en être rapportée. Un Clerc du Mans ayant enlevé une femme avec laquelle il étoit en mauvais commerce, fut pris avec elle par les parens de cette femme, leſquels la firent auſſi-tôt brûler ſelon l'uſage de ce temps-là, qui permettoit aux parens de ſe faire juſtice, pour venger l'honneur de la famille. Quant au Clerc, ils ſe contenterent de le retenir en priſon, en attendant que quelqu'un lui rachetât la vie moyennant une ſomme conſidérable: car l'amour de l'argent avoit encore plus de force ſur eux que celui de la vengeance.

Ethérius Evêque de Liſieux ayant appris cet événement, eut pitié de ce Clerc, & paya vingt ſols d'or pour lui ſauver la vie. Il fit plus: lui ayant trouvé du talent, & le croyant converti, il l'attacha à ſon Egliſe, & le chargea d'enſeigner les Lettres aux jeunes enfans. C'étoit un ſerpent qu'il mettoit dans

ſon ſein. Ce malheureux ne ſe corrigea pas de ſes déſordres ; & le ſaint Evêque par un excès de bonté le tira une ſeconde fois de priſon, où l'avoient enfermé les parens d'un autre femme, qui découvrit à ſon mari ſes infâmes pourſuites. Tant de bienfaits auroient gagné un cœur moins perfide & moins endurci. Mais, quand dans un état ſaint on eſt livré à l'impudicité, on eſt capable des plus noirs attentats. Le Clerc Manſeau réſolut la mort de celui qui lui avoit ſauvé la vie. Ayant donc concerté ſon deſſein avec l'Archidiacre de Liſieux, ils ſuborneront un Clerc pour aſſaſſiner Ethérius. Mais l'aſſaſſin ſur le point de conſommer ſon crime, en eut tant d'horreur, qu'il ſe jetta aux pieds de l'Evêque pour le lui confeſſer. L'AN 584.

L'Archidiacre & le Clerc Manſeau voyant leur projet manqué, tenterent une autre voie. Ils entrerent pendant la nuit, avec quelques perſonnes de leur faction dans la maiſon du ſaint Evêque, & ſe mirent à crier qu'ils avoient vû une femme ſortir de ſa chambre. Rien n'étoit plus mal concerté que cette calomnie. Car outre qu'Ethérius étoit preſque ſeptuagenaire, il faiſoit toûjours coucher pluſieurs de ſes Clercs dans ſa chambre, pour avoir des témoins de ſa conduite. Mais la fureur de ſes ennemis s'embarraſſoit peu des vraiſemblances. Ils ſe jetterent ſur ce vénérable vieillard, le chargerent de chaînes, & le mirent en priſon. En étant échapé comme par miracle, il ſe réfugia dans le Royaume de Gontram, auprès de qui il eſpéra trouver plus de juſtice. Les conjurés allerent aûſſi-tôt demander

L'AN 584. cet Evêché à Chilpéric, qui vivoit encore. Il leur ordonna de retourner à Liſieux juſqu'à ce qu'il fût mieux inſtruit. Mais dès qu'ils y furent arrivés, les citoyens ſe jetterent ſur eux; & après leur avoir fait ſouffrir les peines qu'ils méritoient, ils députerent au Roi pour redemander leur Evêque. Chilpéric en écrivit à Gontram, qui renvoya Ethérius à ſon Egliſe chargé de préſens, & avec des lettres de recommandation pour les Evêques des villes de ſes Etats, par où il devoit paſſer.

Martyre de S. Louvents. *Greg. Turon. l. 6. c. 37.*

Lupentius Abbé de ſaint Privat de Gabales, aujourd'hui Javouls, & dont le Siége a été transféré à Mende, eut un ſort plus heureux aux yeux de Dieu: il ne triompha d'une artificieuſe calomnie, que pour ſuccomber à une injuſte violence. Ayant été accuſé par Innocent Comte de Gabales, d'avoir tenu des diſcours injurieux à la Reine Brunehauld, il fut obligé d'aller à la Cour d'Auſtraſie, pour y répondre à ſes accuſateurs. Il les confondit ſans peine, & il leur pardonna volontiers. Mais ils ne lui pardonnerent pas de s'être juſtifié à leur confuſion. Le Comte Innocent l'attendit en chemin à ſon retour, & le mena à Pontion dans le Pertois, où il lui fit ſouffrir pluſieurs ſupplices. Après quoi l'ayant relâché, il le fit ſuivre par des ſatellites, qui le mirent à mort ſur les bords de l'Aiſne, où ils jetterent ſon corps. Des Bergers l'y découvrirent miraculeuſement; & Dieu atteſta par pluſieurs prodiges la ſainteté de cet Abbé, qui eſt honoré comme Martyr à Châlons ſur Marne le 22 d'Octobre: (*a*) il eſt connu

(*a*) Les Reliques de ſaint Louvents ont été brûlées dans l'incendie de la Cathé-

ſous

ſous le nom de ſaint Louvents. Ce qu'il y eut de plus ſcandaleux dans cet attentat, c'eſt que le Comte Innocent loin d'être puni, fut élevé à l'Epiſcopat, par la faveur de Brunehauld, après la mort de Théodoſe de Rhodez. Oppoſons à ces ſcandales les héroïques vertus & la ſainte mort de ſaint Salvi Evêque d'Albi, laquelle arriva la même année 584. L'AN 584.

La peſte dont nous avons parlé, s'étant communiquée à la ville d'Albi, ce bon Paſteur n'eut garde d'abandonner ſon troupeau dans une ſi grande déſolation. Il eut la douleur d'en voir mourir la plus grande partie, ſans que ſon zéle ſe rallentît pour ſecourir ceux qui reſtoient. Il profitoit avec ſoin des diſpoſitions, où le ſpectacle affreux des morts & des mourans, mettoit les eſprits; & il les exhortoit continuellement à ſe préparer par la priere & les bonnes œuvres à comparoître au Tribunal de Dieu. La récompenſe qu'il reçut de ſa charité, c'eſt qu'il en devint la victime & le Martyr. Dès qu'il ſe ſentit atteint du mal contagieux, il lava lui-même ſon corps, le revêtit comme s'il eût été mort, & ſe mit dans le cercüeil qu'il s'étoit préparé. Il mourut ainſi, après s'être rendu lui-même les derniers devoirs, dans la crainte que la contagion n'empêchât les autres de les lui rendre. *Greg. Tur. l. 6. c. 1.* Mort de S. Salvi Evêque d'Albi.

Une mort ſi précieuſe devant Dieu couronna une vie toute ſainte & toute miraculeuſe, comme nous allons voir. Car il y a dans l'hiſtoire de ce ſaint Evêque des traits ſi ſinguliers, & cependant ſi certains,

drale de Châlons, arrivé par un coup de foudre le 19 de Janvier l'an 1667. On n'en a ſauvé que quelques oſſemens à demi-brûlés.

L'AN 584. que nous ne pouvons nous diſpenſer d'en rapporter ici un précis pour l'édification des Fidéles.

Abbrégé de la Vie de ſaint Salvi.

Salvi ayant ſuivi quelque temps le Barreau dans ſa jeuneſſe, ſans donner dans les écüeils de cette profeſſion, ni dans ceux de cet âge, ſe retira dans un Monaſtere, où il ne chercha à ſe diſtinguer que par

Ibid. ſon humilité & ſa mortification. La grande abſtinence & les autres auſtérités qu'il pratiquoit, altérerent tellement ſa ſanté, qu'il diſoit lui-même avoir changé neuf fois de peau, pour ſe dépoüiller plus parfaitement du vieil homme. L'Abbé étant mort, il fut élu en ſa place: mais il aimoit trop la ſolitude, pour s'accommoder d'une charge qui l'expoſoit à tant de diſtractions. Après avoir gouverné quelque temps ſes Moines, il leur dit adieu, & s'enferma dans une cellule, réſolu de n'en jamais ſortir. C'étoit comme un tombeau, où il s'enſeveliſſoit tout vivant, pour mourir au monde & s'en faire oublier. Mais le monde qui ſe rend en quelque ſorte juſtice, recherche & eſtime ceux qui le mépriſent. On accouroit de toutes parts à la cellule du nouveau Reclus; & l'on s'en retournoit toûjours édifié de ſes diſcours, ou ſoulagé par ſes prieres. Car il donnoit aux malades des Eulogies, qui leur rendoient la ſanté.

Cependant Salvi qui guériſſoit les autres, eut lui même dans la cellule où il étoit réclus, une maladie qui le réduiſit en peu de temps à l'extrémité. On le crut mort, & peut-être l'étoit-il en effet. On commença donc à lui rendre les derniers devoirs; on lava ſon corps, on le revêtit, & on le mit dans un

cercueil ouvert ſelon la coûtume. Sa mere qui vivoit encore, & les Moines paſſerent la nuit à chanter des Pſeaumes auprès du corps. Le lendemain matin tout étant prêt pour les funérailles, on alloit l'enterrer, quand on s'apperçut qu'il donnoit quelques ſignes de vie. On fut bien plus ſurpris, lorſque paroiſſant s'éveiller comme d'un profond ſommeil, il s'écria : *Seigneur Dieu de miſéricorde, pourquoi me renvoyez-vous dans ce lieu de ténébres ?* L'AN 584.

Il ſe leva incontinent de ſon cercueil, ſans qu'il reſſentît aucune incommodité de la maladie qui l'avoit réduit en cet état, & il paſſa enſuite trois jours ſans boire & ſans manger. Le troiſiéme jour, il fit aſſembler ſa mere & ſes Moines, & il leur dit : « Ecoutez » mes freres, & comprenez par ce que je vais ra- » conter, que tous les biens de ce monde ne ſont » que vanité, comme Salomon l'a dit. Heureux » l'homme qui vit tellement ſur la terre, qu'il méri- » te de voir la gloire du Ciel ! Ayant dit cela, il s'ar- » rêta, délibérant s'il en diroit davantage : mais ſes freres le preſſerent avec tant d'inſtance, qu'il leur raconta donc ce qu'il avoit vû des merveilles du Ciel, & comment y ayant été conduit par deux Anges, il entendit une voix qui diſoit : *Qu'il retourne dans le ſiécle, parce qu'il eſt néceſſaire à nos Egliſes.* « Alors, dit-il, je m'écriai les yeux baignés de larmes : Hé- » las, Seigneur ! pourquoi m'avez-vous montré ces » merveilles, ſi vous vouliez m'en priver ? On me » répondit : Allez en paix : je ſerai vôtre gardien, » juſqu'à ce que je vous ramene en ce lieu. »

Je crains, dit Grégoire de Tours, qui rappor- »

L'AN 584. « te ce prodige, que ce que j'écris ici, ne paroiſſe « incroyable à quelqu'un: mais je prens le Dieu tout- « puiſſant à témoin, que je ne dis rien, que ce que j'ai « appris de la bouche de Salvi même. Tout ceci pouvoit s'être paſſé dans une extaſe : cependant cet Hiſtorien dit en termes formels que Salvi avoit rendu l'eſprit.

Après un événement ſi miraculeux. Il vécut encore long-temps reclus avec un redoublement de ferveur. Il fut tiré de ſa cellule vers l'an 574. & élevé comme malgré lui ſur le Siége d'Albi. Il parut bien par ſa conduite dans l'Epiſcopat qu'un ſeul rayon de la gloire céleſte tel qu'il l'avoit vû, ſuffit pour détacher le cœur des biens de la terre, & pour en faire connoître à l'eſprit toute la vanité. Rien n'égaloit le déſintéreſſement & la charité de Salvi. Il n'avoit rien à lui ; & l'argent qu'on le forçoit quelquefois de recevoir, il le diſtribuoit auſſi tôt aux pauvres. Le Patrice Mummole ayant emmené d'Albi un grand nombre de captifs, le ſaint Evêque ſuivit ce Général, & ne le quitta pas qu'il ne les eût tous rachetés. Enfin après environ dix ans d'Epiſcopat, Salvi mourut, peut-être pour la ſeconde fois, en aſſiſtant courageuſement les peſtiférés de la maniere que nous l'avons dit. Déſiderat fut élu l'année ſuivante pour ſon ſucceſſeur (a): ce qui fait juger que le Siége vaqua quelque temps à cauſe de la contagion.

Greg. Tur. l. 8. c. 22.

Saint Salvi avoit une niéce nommée Diſciole,

(a) Quelques Auteurs font ſuccéder à ſaint Salvi un nommé Théofroi. Il me paroît qu'on doit plûtôt s'en rapporter au témoignage de Grégoire de Tours.

qui étoit Religieuſe dans le Monaſtere de ſainte Radegonde. Elle profita ſi bien des exemples de vertu qu'elle avoit dans la perſonne de ſon oncle, qu'elle devint elle-même l'exemple de ſes ſœurs. Elle mourut ſaintement l'an 583, après avoir eu une viſion celeſte qui la remplit d'une ſainte joie, laquelle éclata ſur ſon viſage mourant. Elle eſt honorée le 13 de Mai, & S. Salvi le 10 de Septembre. Quelques Légendaires ont attribué à ſaint Salve d'Amiens une partie des merveilles que Grégoire de Tours rapporte de ſaint Salvi d'Albi.

Sainte Diſciole niéce de S. Salvi. *Greg. Tur. l. 6 c. 29.*

Nous n'avons rien d'aſſez certain ſur le temps où a vécu ſaint Salve Evêque d'Amiens, les uns le plaçant à la fin du cinquiéme ſiécle, & les autres à la fin du ſixiéme (*a*), ſans qu'il ſoit poſſible de bien éclaircir ce point, faute de monumens. Cette incertitude ne nous empêchera pas de dire ici un mot de ce S. Evêque, en tâchant de démêler la vérité de quelques fables, dont on a voulu embellir ſon hiſtoire.

S. Salve d'Amiens.

Salve étoit originaire, à ce qu'il nous paroît, du territoire d'Amiens: après avoir vécu quelque temps dans le monde, ſe conſacra à Dieu dans un Monaſtere qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de la ſainte Vierge & de ſaint Pierre. On croit que c'eſt celui qui a donné ſon nom à la ville de Monſtreüil (*b*), & où les Reliques de ſaint Salve ont été transfé-

Vit. Salvii apud Boll. 11. janv.

Monaſtere de S. Salve de Monſtreüil.

(*a*) Ce qui fait l'incertitude de l'époque de S. Salve, c'eſt qu'on ne convient pas quel eſt le Roi Thierri ſous le regne duquel il fut ordonné; ni ſi Autgaire Evêque de Noyon qui fut envoyé à Amiens pour préſider à l'Election, eſt différent de S. Aichaire prédéceſſeur de S. Eloi. Car quelques Critiques liſent Aichaire au lieu d'Autgaire. En prenant ce parti, il faudroit dire que ſaint Salve fut ordonné ſous Thierri fils de Childebert II. Mais il paroît d'un autre côté que ce Prince ne fut jamais Roi d'Amiens.

(*b*) Monſtreüil, *Monaſteriolum*, eſt ainſi nommé à cauſe du Monaſtere qui a été l'origine de cette ville.

rées dans la ſuite. Il fut élevé à l'Epiſcopat après la mort de ſaint Honoré, & il en retraça les vertus, joignant dans l'exercice de ſon Miniſtere la prudence du ſerpent à la ſimplicité de la colombe. Il tranféra de l'Egliſe de la Vierge, connuë ſous le nom de ſaint Acheul, le corps de ſaint Firmin le Martyr dans la ville, auſſi-bien que ceux des ſaints Martyrs Achée & Acheul, & celui de ſaint Firmin le Confeſſeur. On ajoûte qu'il fit bâtir à Amiens, une Egliſe ſous l'invocation de ſaint Pierre & de ſaint Paul, dite aujourd'hui ſaint Firmin le Confeſſeur. Saint Salve mourut le 28 d'Octobre : mais le Martyrologe Romain marque ſa fête l'onziéme de Janvier.

FIN DU LIVRE SEPTIE'ME.

HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE HUITIE'ME.

CHILPERIC de tant de fils qu'il avoit eûs, ne laiſſa en mourant qu'un jeune enfant de quatre mois, ſeul héritier de ſon Royaume. C'étoit un foible appui pour Frédégonde, qui craignoit avec raiſon la punition de tant de crimes. Mais ſon eſprit artificieux lui fit trouver des reſſources. Elle implora la protection de Ragnemode Evêque de Paris; & ſe réfugia dans ſon Egliſe, avec une partie de ſes Thréſors, pour ſe ſouſtraire à la fureur du peuple, toûjours facile à s'émouvoir & à ſe calmer. De cet aſyle elle députa au Roi Gontram, pour le

L'AN 584.

Frédégonde ſe réfugie dans la Cathédrale de Paris.

L'AN 584. prier de venir prendre la défenſe d'un pupille qu'elle mettoit ſous ſa protection, & dont elle lui abandonnoit les intérêts, auſſi-bien que les ſiens. Gontram naturellement bon, fut attendri du malheur de Chilpéric, & de celui dont Frédégonde étoit menacée. Il ſe rendit en diligence à la tête de ſon armée à Paris, où il fut reçû avec de grandes démonſtrations de joie. A peine y étoit-il arrivé, que Childebert ſe préſenta d'un autre côté, pour y entrer auſſi: mais les Pariſiens lui fermerent les portes. Il envoya des Députés s'en plaindre à Gontram, qui après quelques reproches leur répondit: « Voici le Traitté que nous avons fait; ſçavoir, que quicon- » que entreroit, ſans le conſentement de ſon frere, » dans la ville de Paris, perdroit ſa part du Royau- » me de Charibert, & que le ſaint Martyr Polyeuc- » te, & les ſaints Confeſſeurs Hilaire & Martin, ſe- » roient les vengeurs du parjure. Malgré ce ſerment » mon frere Sigébert y eſt entré: ainſi il a perdu ſa » part, & par un juſte jugement de Dieu, il a été mi- » ſérablement aſſaſſiné. Chilpéric qui a donné la mê- » me atteinte au Traitté, a eu le même ſort. Ils ſont » déchûs l'un & l'autre de leurs droits par la tranſ- » greſſion de leur ſerment. C'eſt pourquoi avec le » ſecours de la Loi, je me rendrai maître de tout le » Royaume de Charibert; je n'en céderai à perſon- » ne que ce qu'il me plaira peut-être de vouloir. »

Greg. Tur. l. 7. c. 5. Le Roi Gontram vient à Paris.

Ibid. l. 7. c. 6.

Childebert renvoya de nouveaux Députés dire de ſa part à Gontram: » Livrez-moi l'homicide (Frédégonde) qui a étranglé ma tante, qui a tué mon » pere, & mon oncle, & qui a fait mourir mes » Couſins

Childeberte demande qu'on lui livre Frédegonde. *Ibid.*

cousins (a). Gontram se contenta de répondre qu'il aviseroit à ce qu'il conviendroit de faire. Il paroît qu'il ne crut pas Frédégonde coupable de la mort de Chilpéric. Elle en accusa Ebérulfe Chambellan du feu Roi, qui fut obligé de se réfugier dans l'Eglise de saint Martin de Tours, dont il avoit autrefois pillé les terres. Gontram l'ayant appris, jura aux Seigneurs de sa Cour, que non seulement il feroit mourir Ebérulfe, mais encore qu'il éteindroit sa race jusqu'à la neuviéme génération; afin d'abolir par cette sévérité la déteſtable coûtume d'assassiner les Rois. Ce Prince fit donc garder exactement les portes de l'Eglise de saint Martin; & il envoya à Tours un de ses Officiers nommé Claude, avec ordre de tuer Ebérulfe, s'il pouvoit l'attirer hors de l'Eglise: mais il défendit qu'on la soüillât de son sang. L'AN 584.

Ebérulfe accusé de la mort de Chilpéric se réfugie à S. Martin de Tours, & y est tué.

Pendant ce temps-là Ebérulfe se rendoit indigne de la protection de saint Martin, en profanant son Eglise par ses débauches & ses yvrogneries. Il obligea même quelquefois le saint Evêque Grégoire d'interrompre l'Office; & il osa lui dire que si on vouloit le tirer de son asyle, il tâcheroit de le tuer auparavant, lui & ceux de ses Clercs qu'il pourroit trouver, & qu'après s'être ainsi vengé, il mourroit volontiers. Il ne méritoit pas avec de pareils sentimens, que saint Martin prît sa défense. En effet, Claude qui, après avoir reçu les ordres de Gontram, étoit allé prendre les instructions de Frédégonde, le tua dans l'Eglise même de ce Saint, & se réfugia *Ib. c. 19.*

(a) On voit ici que Childebert accusoit Frédégonde de l'assassinat de la Reine Galsvinthe sa tante, du Roi Sigébert son pere, de Chilpéric son oncle, & des Princes Clovis & Méroüée ses cousins.

L'AN 584. enſuite dans la cellule d'Euſtoche Abbé de ſaint Martin. Mais il y fut tué à ſon tour avec ſes ſatellites par les gens d'Ebérulfe, & par le peuple de Tours, qui lava dans ſon ſang l'injure faite à l'Egliſe de ſaint Martin, aſyle juſqu'alors inviolable. On ne ſçait pas ſi Ebérulfe étoit véritablement coupable de l'aſſaſſinat de Chilpéric : mais il l'étoit de pluſieurs autres crimes.

Gontram répare les injuſtices de Chilpéric.

Cependant Gontram qui étoit plus ſenſible aux intérêts de Dieu qu'aux ſiens propres, s'appliquoit encore avec plus de ſoin à réparer les injuſtices de Chilpéric, qu'à venger ſa mort. Il fit reſtituer aux particuliers les biens que ce Prince leur avoit enlevés, ordonna l'exécution des Teſtamens en faveur de l'Egliſe qu'il avoit caſſés, & fit de grandes libéralités aux pauvres. Ces œuvres de piété & de juſtice, ne le raſſûroient pourtant pas contre la perfidie. La mort tragique de ſes deux freres lui faiſoit craindre un pareil ſort. On lui donna même avis qu'on en vouloit à ſa vie. C'eſt ce qui l'obligea de prendre des Gardes ; & tandis qu'il reſta à Paris, il n'entroit pas même dans l'Egliſe ſans être environné de gens armés. Mais ſa bonté & l'amour des peuples étoient pour lui une garde bien plus ſûre.

Ibid. c. 8. Gontram harangue le peuple de Paris dans l'Egliſe.

Un jour de Dimanche qu'il aſſiſtoit à la Meſſe, après que le Diacre eut annoncé aux aſſiſtans de faire ſilence : ce qui dans l'ancienne Liturgie ſe pratiquoit après l'Evangile (*a*), Gontram ſe tourna vers

(*a*) La raiſon pour laquelle le Diacre recommandoit le ſilence après l'Evangile, étoit, ou parceque le Prêtre prioit alors ſecrétement & à voix baſſe, d'où nous eſt venu le nom de Secrète qu'on donne à l'Oraiſon qui ſe dit en ce temps de la Meſſe, ou parce qu'après l'Evangile on faiſoit une exhortation au peuple. Dans la Liturgie

le peuple, & dit avec une bonté digne de ces temps-là : » Hommes & femmes, vous tous qui êtes ici pré- « sens, je vous conjure de me garder une fidélité in- « violable, & de ne pas attenter à ma vie, comme « vous avez fait à celle de mes freres. Qu'il me soit « au moins permis d'élever pendant trois ans mes « neveux.... de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que si « je venois à mourir.... il n'y eût personne de nôtre « race qui pût vous protéger & vous défendre. » Le peuple ne répondit que par des acclamations & des prieres pour la conservation d'un si bon Prince. L'AN 584.

Dès que les habitans de Roüen eurent appris la mort de Chilpéric, ils rappellerent de son exil leur Evêque Prétextat, & le rétablirent dans son Siége. Frédégonde s'y opposa de tout son crédit : c'est pourquoi Prétextat vint à Paris prier Gontram de faire examiner sa cause. Ce Prince vouloit convoquer un Concile pour ce sujet : mais Ragnemode Evêque de Paris lui représenta, que cela n'étoit nullement nécessaire, & lui dit au nom de tous les autres Evêques, que le Concile (de Paris) avoit à la vérité imposé une pénitence à Prétextat, mais qu'il ne l'avoit pas déposé de l'Episcopat. Ainsi le Roi le reçut à sa table, & le renvoya à son Eglise. Mélantius qui avoit été mis en sa place sur le Siége de Roüen, en fut chassé ; & il alla s'en consoler auprès de Frédégonde, que Gontram relégua au Vau-de-Reüil (*a*) à quatre lieuës de Roüen.

5. Prétextat rétabli dans le Siége de Roüen. *L. 7. c. 16.*

Grecque, c'étoit avant l'Evangile que le Diacre recommandoit le silence en criant jusqu'à cinq fois à la porte du Sanctuaire : *Ecoutons.*

(*a*) Grégoire de Tours nomme ce lieu *Rotialum* : Richard Duc de Normandie l'appelle *Vallis Rodolii*, & marque qu'il y avoit un vignoble en cet endroit. Comme

L'AN 584. Promotus demande à être rétabli dans ſon prétendu Siége de Château-Dun. *c.* 17.

Promotus vint auſſi à Paris pourſuivre ſon rétabliſſement dans ſon prétendu Evêché de Château-Dun. Il en avoit été chaſſé par Chilpéric après la mort de Sigébert : il eſpéra de la bonté de Gontram qu'il l'y feroit rétablir. Mais Pappole de Chartres repréſenta que Chateau Dun étoit de ſon Diocéſe, & que Promotus avoit été dépoſé par le Jugement Canonique d'un Concile, qui ne lui avoit laiſſé que la qualité de Prêtre. Gontram s'en tint à la déciſion du Concile. Il accorda cependant quelque choſe à la compaſſion, & remit Promotus en poſſeſſion des biens qui lui appartenoient dans le Dunois ; afin qu'il pût en ſubſiſter avec ſa mere, qui étoit encore vivante. Promotus ne laiſſa pas dans la ſuite de ſe porter encore pour Evêque, & d'en prendre le titre. Il paroît qu'on s'en mit peu en peine ; parce qu'il avoit renoncé au prétendu Siége de Château-Dun. Gontram avoit une autre affaire qui l'intéreſſoit perſonnellement, & à laquelle il donna ſes ſoins, dès qu'il fut de retour dans ſes Etats l'an 585.

Aventures de Gondebaud prétendu fils de Clothaire I. *Greg. Tur. l. 6. c. 24.*

Il étoit arrivé dans la Gaule un aventurier nommé Gondebaud, qui ſe diſoit fils de Clothaire I. & qui demandoit à ce titre ſa part de la ſucceſſion : en voici l'hiſtoire. Sa mere le préſenta à Childebert Roi de Paris comme ſon neveu ; & ce Prince le fit élever en cette qualité, lui laiſſant porter les cheveux longs, comme les Princes de la Maiſon Royale.

Rot en Celtique ſignifie *rouge*. M. de Valois croit que c'eſt delà que ce nom a été formé, auſſi-bien que celui de *Roto beccus*, *Robek*, qui ſignifie *Ruiſſeau rouge*, & qui ſelon cet Auteur a donné ſon nom à la Ville de Roüen *Rothomagus* : quoique quelques-uns en rapportent l'origine à une prétenduë Idole nommée *Roth*, qui n'eſt connuë que par une tradition fabuleuſe.

Clothaire l'ayant appris, déclara qu'il n'étoit pas ſon fils, & le fit tondre. Après la mort de Clothaire, Gondebaud laiſſa croître ſes cheveux avec l'agrément de Charibert, qui le reconnut pour ſon frere: mais Sigébert les lui fit encore couper, & l'exila à Cologne. Gondebaud ſe réfugia en Italie, & delà à Conſtantinople, d'où il fut rappellé en France par quelques Seigneurs qui vouloient broüiller. Il débarqua à Marſeille, & fut reconnu par un nombreux parti ou pluſieurs Evêques entrerent. Il fut même élevé ſur le Pavois, & proclamé Roi à Brive la Gaillarde. L'AN 585.

L'armée que Gontram fit marcher contre cet uſurpateur, commit par tout de grands déſordres, ſans aucun reſpect pour les lieux Saints. On remarque entre autres qu'une troupe de ſoldats pilla l'Egliſe de ſaint Vincent d'Agénois, & en enleva juſqu'aux vaſes ſacrés; mais que le ſaint Martyr ne tarda pas à ſe venger de ces ſacrileges, qui périrent la plûpart miſérablement, & d'une maniere qui ne leur permit pas de méconnoître la Juſtice divine qui les pourſuivoit. Cette punition des ſoldats n'inſpira pas plus de modération aux Généraux. Ayant aſſiégé Comminges où Gondebaud s'étoit enfermé, ils le firent mourir avec les Chefs de ſon parti, qui le leur avoient livré par trahiſon. Enſuite déchargeant leur colere ſur cette malheureuſe ville, ils en pillerent les Egliſes, maſſacrerent les Prêtres aux pieds des Autels, firent paſſer au fil de l'épée tous les habitans, même les enfans: après quoi mettant le feu à la ville, ils la réduiſirent en cendres.

Sac de Comminges. *Greg. l. 7. c. 38.*

L'AN 585. Gontram fait faire le procès aux Evêques qui soutenoient dans le parti de Gondebaud

Gontram n'eut ſans doute aucune part à ces cruautés, qu'on pallioit du nom d'une juſte vengeance. Il ſe propoſa une punition plus conforme à ſon équité. Dès que cette guerre eut été terminée, il réſolut, pour prévenir dans la ſuite de pareils ſoulevemens, de faire le procès ſelon les regles Canoniques à tous les Evêques qui avoient favoriſé l'uſurpation de Gondebaud. Le ſaint Evêque Théodore de Marſeille ſe trouvoit le plus intrigué dans cette affaire. Gontram qui lui faiſoit un crime d'avoir reçu Gondebaud à ſon débarquement, l'avoit fait enlever de ſon Egliſe, & le retenoit priſonnier. Mais la ſainteté de ce Prélat étoit ſa défenſe & ſa ſauvegarde. Gontram la reſpecta en effet; & il remit le Jugement de ſa cauſe avec celle des autres Evêques accuſés, à la déciſion d'un Concile qu'il indiqua à Mâcon pour le 23. d'Octobre de cette même année 585. En attendant, il reprit le chemin de Paris, où il étoit invité de ſe rendre, pour être le Parrain du jeune Clothaire fils de Chilpéric.

Réception de Gontram à Orleans. *Greg. 4 8. c. 1.*

Il arriva à Orleans le 4 de Juillet jour de la Tranſlation de ſaint Martin. Une foule innombrable de peuple ſortit au devant de lui avec les bannieres, en criant, *Vive le Roi*, (a) & en lui donnant mille bénédictions. Les Juifs ſe diſtinguerent; ils diſoient à ce Prince: « Que toutes les nations vous adorent, qu'elles flêchiſſent le genou devant vous, & ſoient » ſoûmiſes à vôtre empire. » Mais Gontram ne ſe laiſſa pas prendre au piége, qu'ils lui tendoient par

(a) On voit ici l'antiquité de cette acclamation parmi les François. Elle étoit en uſage parmi les Iſraëlites. David en ordonnant à Sadoc de donner l'onction Royale à Salomon, recommanda de crier: *Vivat Rex Salomon.*

ces flateries. Il dit aux Evêques avec leſquels il mangea, après avoir aſſiſté à la Meſſe : » Malheur à « la perfide nation des Juifs ! Ils ne m'ont donné « des loüanges ſi outrées, qu'afin que je rétabliſſe « leur Synagogue, que les Chrêtiens ont abattuë : « mais avec la grace de Dieu je ne le ferai jamais. L'AN 585.

Le lendemain le Roi alla faire ſa priere dans les diverſes Egliſes d'Orléans, & rendit une viſite à Grégoire de Tours, qui lui préſenta des Eulogies de ſaint Martin. Après quoi le Prince invita à dîner les Evêques qui s'étoient rendus à Orléans, pour le recevoir. Bertram de Bourdeaux, & Pallade de Saintes y vinrent comme les autres ; quoiqu'ils euſſent encouru l'indignation de Gontram, pour avoir favoriſé le parti de Gondebaud. Dès que le Roi les apperçut, il leur fit d'aſſez piquans reproches, auſſi bien qu'à Nicaiſe d'Engoulême & à Antidius d'Agen. Il dit à l'Evêque Bertram : « Je vous rends gra- « ces, de ce que vous avez ſi bien gardé la fidélité à « vôtre parenté. Car vous deviez ſçavoir, mon « cher pere, que vous êtes mon parent, par ma « mere ; & vous n'auriez pas dû conſpirer pour perdre vôtre famille. » Puis ſe tournant vers Pallade, « il lui dit : Je ne vous ai pas non plus beaucoup d'o- « bligation, vous qui vous êtes parjuré trois fois à « mon égard ; ce qui eſt bien indigne d'un Evêque. « Mais Dieu a jugé ma cauſe. Je vous ai toûjours trait- « tés en Peres de l'Egliſe ; & loin de me traitter en Roi, « vous n'avez cherché qu'à me tromper par vos artifices. » Ces Prélats ne répondant rien, le Roi ſe fit donner à laver, & ne laiſſa pas de les admettre à ſa table,

Reproches de Gontram à quelques Evêques. *Greg. l 8. c. 2.*

L'AN 585. où il ne voulut s'asseoir qu'après avoir reçu la bénédiction des Evêques. Il pouvoit avoir été mal informé touchant Pallade de Saintes, qui étoit un saint Evêque.

Gontram reçoit les Evêques à sa table. *Ibid. c. 3.*

Au milieu du repas, le Roi fit chanter au Diacre de Grégoire de Tours un Psеaume Responsoire qu'il lui avoit entendu chanter à l'Eglise le jour précédent. C'est ce qui répondoit au Graduel ; & il voulut que les Evêques le chantassent chacun à son tour : ce qu'ils firent comme ils purent. La pieté de Gontram lui faisoit trouver plus de goût à ces Cantiques spirituels, qu'à toutes les chansons profanes. Ce Prince montrant ensuite aux Evêques sa vaisselle d'argent, leur dit, que c'étoit la dépoüille du Duc Mummole ; qu'il ne s'en étoit réservé que deux plats, que c'étoit autant qu'il lui en falloit pour le service ordinaire de sa table : ce qui marque combien elle étoit frugale. Il ajoûta qu'il avoit fait briser, pour être distribués aux pauvres, les autres vases qui étoient en grand nombre ; puisque toute la vaisselle d'argent de ce Duc pesoit trois cens quarante marcs. Mummole étoit un des Chefs du parti de Gondebaud ; & il ternit par-là la gloire qu'il avoit acquise dans les guerres contre les Lombards, qu'il avoit défaits en plusieurs rencontres.

Gontram parlant ensuite aux Evêques de son neveu Childebert qu'il nomme son fils, leur dit : « Tout ce que je vous demande c'est de prier pour « sa conservation. C'est un jeune Prince qui nous « donne par ses vertus prématurées les plus grandes « espérances ; & il seroit difficile de trouver plus de

sagesse

sageſſe & de prudence dans les perſonnes d'un âge » avancé. Si Dieu daigne nous le conſerver, il rele- » vera la gloire de nôtre famille. Le jour de ſa naiſ- » ce nous en fournit un heureux augure. Car mon » frere Sigébert étant à l'Egliſe le ſaint jour de Pâ- » que, on y vint au moment que le Diacre com- » mençoit l'Evangile, lui annoncer qu'il lui étoit né » un fils : enſorte que le peuple répondit en même » temps au Diacre, & à celui qui apportoit la nou- » velle : *Gloire ſoit à Dieu tout-puiſſant.* (a) De plus, » Childebert a reçu le Baptême le ſaint jour de la » Pentecôte ; & il a été proclamé Roi le ſaint jour » de Noël. C'eſt pourquoi, ſi vous priez pour lui, » j'eſpere que Dieu lui fera la grace de regner heu- » reuſement. » Les Evêques firent auſſi-tôt une prie- re tous enſemble pour la conſervation des deux Rois. « Je ſçai, ajoûta Gontram, que ſa mere » Brunehauld en veut à ma vie. Mais je ne la crains » point ; & j'ai confiance que Dieu, qui m'a delivré » de mes ennemis, me préſervera de ſes embû- » ches. » On voit dans ce diſcours de ce ſaint Roi combien il étoit plein de religion. L'AN 585.

Pendant le repas Gontram parla encore avec vivacité contre Théodore de Marſeille, & il l'accuſa même de la mort de Chilpéric. Grégoire de Tours prit la défenſe du Prélat abſent, & dit : » Prince, qui

(a) Cet endroit pourroit faire croire que dans l'ancienne Liturgie Gallicane, on répondoit au commencement de l'Evangile, *Gloria Deo omnipotenti* : au lieu qu'on répond aujourd'hui, *Gloria tibi Domine.* Mais comme c'eſt le même ſens, peut-être que Grégoire de Tours n'a pas prétendu rapporter les propres paroles. Amalaire & un ancien Ordre Romain, marquent que non ſeulement on entendoit l'Evangile debout & tête nuë, mais encore que ceux qui avoient des bâtons, les quittoient pendant qu'on la liſoit.

L'AN 585. « a fait mourir Chilpéric, ſinon ſa méchanceté, & « vos prieres? Car il vous a dreſſé bien des embûches. » Surquoi il rapporta une viſion qu'il avoit euë. Le Roi dit qu'il en avoit eu une autre, où il avoit vû trois ſaints Evêques, Tétric de Langres, Agricole de Chalon, & Nizier de Lyon, qui tenoient Chilpéric enchaîné, & qui le jetterent dans une chaudiere boüillante. Ces ſortes de viſions ſervent du moins à faire voir, ce qu'on penſoit de la deſtinée de Chilpéric, & l'idée qu'on ſe formoit des peines de l'Enfer.

Viſion ſur l'état de Chilpéric après ſa mort *Ibid. c. 5.*

Grégoire avoit demandé à Gontram la grace de quelques Seigneurs engagés dans l'affaire de Gondebaud; & il n'avoit pû rien obtenir. Il ne ſe rebuta point. Il retourna le lendemain, & dit au Roi: « Ecoutez, Prince, c'eſt mon Seigneur qui m'en- « voye vers vous, quelle réponſe voulez-vous que je « lui faſſe, puiſque vous ne daignez pas m'en faire? Le Roi ſurpris lui demanda: « Quel eſt donc vôtre Seigneur? » L'Evêque lui dit en ſoûriant: « C'eſt « ſaint Martin qui m'envoye. » Ce nom déſarma la colere du Prince. il permit aux coupables de ſe préſenter devant lui; & après leur avoir reproché leur perfidie, il la leur pardonna en conſidération de ſaint Martin, dont on avoit employé le nom pour le fléchir.

Greg. Tur. hiſt. l. 8. c. 6.

Reſpect de Gontram pour ſaint Martin.

Le Dimanche ſuivant, Gontram étant allé à la Meſſe, & ayant entendu l'Evêque Pallade y chanter une Prophétie (*a*), il ſe mit en colere, & dit qu'il

(*a*) Nous avons déja remarqué que dans l'ancienne Liturgie Gallicane on chantoit à la Meſſe une leçon des livres des Prophetes & une des Epîtres des Apôtres. Aux

n'assisteroit pas à une Messe, où son ennemi officioit. L'AN 585.
Il voulut même sortir de l'Eglise : les Evêques l'arrêterent, & lui dirent qu'ils avoient crû qu'il verroit sans peine à l'Autel un Evêque qu'il avoit reçû à sa table ; qu'au reste le Concile lui feroit justice de Pallade, s'il se trouvoit coupable. Le Roi demeura; & l'on fit revenir à l'Autel cet Evêque, qui s'étoit déja retiré dans la Sacristie, couvert de confusion. Nous apprenons toutes ces particularités de Grégoire de Tours qui étoit présent. Il dit encore que Gontram pendant son séjour à Orléans, charma les Orléanois par sa bonté populaire, allant les voir dans leurs maisons, & ne dédaignant pas d'y manger de ce qu'on lui présentoit.

Le Baptême du jeune Clothaire, que Gontram alloit tenir sur les Fonts, fut différé. Ainsi ce Prince retourna dans son Royaume de Bourgogne faire tenir le Concile, qui s'assembla à Mâcon au jour marqué, c'est-à-dire, au 23 d'Octobre de la même année 585. S. Prisque de Lyon qui est nommé Patriarche (a) dans les Actes, y présida; & il en fit l'ouverture, en adressant ces paroles aux Evêques assemblés. » Mes freres & Coévêques, nous rendons graces à Dieu de ce que nous réünissant aujourd'hui, » il nous procure la douce consolation de nous en- »

II Concile de Mâcon. *T. 1. Conc. Gall. p. 381.*

fêtes des Martyrs on recitoit une Leçon de leurs Actes, apparemment à la place de la Prophétie

(a) Il n'y eut long-temps dans l'Occident que l'Evêque de Rome à qui on donnoit le titre de Patriarche; parce qu'en effet outre la qualité de Chef visible de l'Eglise, il est encore Patriarche de tout l'Occident. Mais dans la suite on donna le nom de Patriarche aux Métropolitains des grands Siéges, comme à celui de Lyon & à celui de Bourges. Grégoire de Tours nomme Patriarche saint Nizier, prédécesseur de Prisque; & saint Géri de Cahors donne la même qualité à S. Sulpice de Bourges.

L'AN 585. « trevoir dans une heureuſe ſanté. » Les autres Métropolitains, qui étoient Evance de Vienne, Prétextat de Roüen, Bertram de Bourdeaux, Artéme de Sens, & Sulpice de Bourges, répondirent: » Très « ſaint Frere, nous nous réjoüiſſons, de ce que tous « les Evêques des Etats du Roi Gontram ſe voyent « aſſemblés dans un même Concile. C'eſt pour nous « une raiſon de prier ſans ceſſe la Majeſté divine, « qu'elle conſerve ce Prince; & que nous, qui ſom- « mes les membres d'un même corps, qui a Jeſus- « Chriſt pour Chef, puiſſions ne rien faire, qui ne « lui ſoit agréable. » Les autres Evêques dirent: « Nous nous réjoüiſſons auſſi, très-ſaints Peres, de « nous voir réünis, après avoir été ſi long-temps ſé- « parés. Mais nous vous ſupplions de donner vos « ordres à ce qu'on expédie au plûtôt les affaires qui « doivent ſe traitter: de peur que la rigueur de l'Hy- « ver ne nous ſurprenne, & ne nous retienne trop « long-temps abſens de nos Egliſes, qui ſont fort « éloignées. » Tous les Métropolitains dirent: « Avec « l'aide du Seigneur, nous définirons par une com- « mune délibération ce que nous jugerons néceſſai- « re; & nous exhortons chacun de vous à ſe ſoûmet- « tre ſans tergiverſation à ce que nous aurons dé- « cerné, le ſaint Eſprit le dictant par nôtre bouche. « Car puiſque l'indiviſible Trinité nous a réünis en « cette Aſſemblée dans un même Corps, comme « dans un même eſprit, nous devons ſubvenir à tout

(a) Sylveſtre de Beſançon & Emérite d'Embrun, qui étoient à ce Concile ne ſont pas nommés dans les Actes au rang des Métropolitains, quoiqu'ils le fuſſent en effet. C'eſt apparemment parce que l'Evêque d'Arles prétendoit encore avoir quelque Juriſdiction ſur le Siége d'Embrun, & l'Evêque de Lyon ſur celui de Beſançon.

par de ſages Réglemens ; de peur que nôtre ſilen- » L'AN 585.
ce ne nous rende coupables devant Dieu, & ne ſoit » un ſujet de chûte pour nos peuples. » On a pu remarquer dans ces diſcours que les ſimples Evêques donnent aux Métropolitains la qualité de Peres, & que les Métropolitains en parlant à celui de Lyon, ne lui donnent que celle de frere.

Greg. l. 8. c. 20. Procedures contre les Evêques qui avoient embraſſé le parti de Gondebaud.

On commença, ſelon les intentions du Roi, par inſtruire le procès des Evêques qui avoient ſuivi le parti de Gondebaud. On dépoſa Fauſtien, qui avoit été ordonné Evêque d'Acqs, à la nomination de cet uſurpateur ; & l'on condamna Bertram de Bourdeaux, Oreſte de Bazas, & Pallade de Saintes qui l'avoient ordonné (*a*), à le nourrir le reſte de ſa vie, & à lui payer pour cela tour à tour cent ſols d'or. En ſa place on ordonna Evêque d'Acqs Nicétius, qui quoique laïque, avoit été nommé par Chilpéric à cet Evêché. Il étoit Comte de cette ville, & frere de Ruſtique Evêque d'Aire, qui aſſiſta à ce Concile.

Greg. l. 8. c. 20.

L. 7. c. 31.

L. 8. c. 20. Pénitence impoſée à Urſicin de Cahors.

Urſicin de Cahors fut traitté avec plus de rigueur, pour avoir confeſſé publiquement qu'il avoit reçu Gondebaud. On lui impoſa une pénitence de trois ans, pendant laquelle il lui fut défendu de ſe faire la barbe & les cheveux, de manger de la viande, & de boire du vin, de célébrer la Meſſe, d'ordonner des Clercs, de benir le Chrême, & de donner même des Eulogies. Du reſte, on lui laiſſa l'adminiſtration de ſon Egliſe. Cet Evêque profita de cette diſgrace

(*a*) Grégoire de Tours marque ailleurs que Bertram de Bourdeaux prévoyant l'avenir, ne voulut pas faire cette Ordination ſous prétéxte d'un mal d'yeux qu'il avoit alors. Mais il la fit faire par Pallade de Saintes, & il y aſſiſta.

L'AN 585. pour ſa ſanctification. L'humiliation qui eſt la pierre de touche de la vraie vertu, acheva de purifier celle d'Urſicin. Il eſt honoré comme Saint dans ſon Egliſe le treiziéme de Décembre; & il y a dans ce Diocéſe pluſieurs Egliſes dédiées en ſon honneur, ſi nous en croyons l'Auteur de l'Hiſtoire des Evêques de Cahors. Car je ne trouve pas que les Martyrologes parlent de ſaint Urſicin.

S. Théodore de Marſeille eſt juſtifié.

Quelque irrité qu'eût paru Gontram contre Théodore de Marſeille, on ne décerna rien contre lui; ſoit qu'on reſpectât ſa ſainteté atteſtée par de fréquens miracles, ſoit que le Prince eût égard aux repréſentations, que Childebert lui avoit fait faire en faveur de ce Prélat. Ce n'étoit pas le premier crime d'Etat que la cal omnie eût imputé à Théodore. Les Rois Gontram & Childebert qui partageoient le domaine de Marſeille, avoient déja plus d'une fois ſur de fauſſes délations empriſonné ou relegué ce ſaint Evêque. Mais ſes vertus & les miracles qu'il opéra dans ſa priſon, ou dans ſon exil, firent toûjours triompher ſon innocence de la malice de ſes ennemis. Gontram s'étoit propoſé de traitter avec beaucoup plus de ſévérité tous ces Evêques accuſés d'avoir trempé dans la révolte de Gondebaud; & il en auroit condamné pluſieurs au banniſſement, ſi une grande maladie qu'il eut alors, en lui faiſant craindre les jugemens de Dieu, ne lui eût inſpiré de modérer les ſiens.

Autres affaires traittées dans le Concile.

Après que le Concile eut terminé cette affaire, on en propoſa une autre, qui peut faire ſentir l'abus qu'on fait quelquefois des ſubtilités d'une fauſſe

Dialectique. Un Evêque ſe leva, & entreprit de prouver en forme au Concile que la dénomination d'*homme* ne pouvoit convenir à la femme. Mais on lui montra par l'Ecriture, que ce terme eſt également propre aux deux ſexes; puiſque le Fils de Dieu eſt nommé *fils de l'homme*, quoiqu'il ne ſoit par ſon Humanité que le fils de Marie. On ſe ſeroit épargné bien de la peine, & on en auroit bien épargné aux autres, ſi dans les ſciences on n'avoit traitté que des queſtions utiles: mais les eſprits qui veulent paroître les plus ſubtils, ne ſont pas toûjours les plus ſolides. L'AN 585.

Prétextat Evêque de Roüen s'étoit occupé plus ſaintement & plus utilement dans ſon exil à compoſer des Oraiſons. Il les lut dans le Concile pour les faire approuver; & il vouloit apparemment les faire adopter pour être chantées dans l'Office divin. Mais quoique le ſtyle en fût paſſable, & aſſez conforme à celui des prieres de l'Egliſe, elles ne furent pas du goût de tous les Evêques; & l'on trouvoit que l'Auteur n'avoit pas aſſez obſervé les régles de l'art: ce qui montre quelle attention on avoit, pour ne rien laiſſer inſérer dans l'Office de l'Egliſe, qui ne fût digne de la Majeſté de Dieu, & propre à édifier la piété des Fidéles.

Le Concile travailla enſuite à remédier par de ſages Reglemens aux abus, qui ne pouvoient manquer de s'être introduits à la faveur des troubles de tant de guerres civiles. Il fit vingt Canons qui entrent dans un détail fort inſtructif ſur divers points de Diſcipline. On en jugera par le précis que nous allons en faire.

L'AN 585. Canons du II. Concile de Mâcon.

I. On recommande particuliérement l'obſervance du Dimanche, qu'on doit paſſer, dit le Concile, à célébrer les loüanges de Dieu, & à prier dans l'Egliſe. On défend de plaider ce jour-là, & d'atteler les bœufs. On marque même des punitions pour ceux qui violeront la ſainteté de ce jour. Si c'eſt un Avocat, il ſera chaſſé pour toûjours du Barreau; ſi c'eſt un payſan, ou un eſclave, il ſera condamné à la baſtonade; ſi c'eſt un Clerc, ou un Moine, il ſera excommunié ſix mois. Le Concile ajoûte: » Paſſons « auſſi en ſaintes veilles la nuit qui précede le Di- « manche, & ne dormons pas cette nuit, comme « font ceux qui ne ſont Chrêtiens que de nom.» (Les Fidéles célébroient donc encore alors dans l'Egliſe la nuit du Samedi au Dimanche; & il n'y avoit que les mauvais Chrêtiens, qui s'en diſpenſaſſent.)

II. La fête de Pâque ſera célébrée avec beaucoup de ſolemnité ſix jours entiers, pendant leſquels on ne fera aucune œuvre ſervile: mais on s'occupera à loüer le Seigneur, le ſoir, le matin & à midi. C'eſt-à-dire qu'il y avoit à Pâque ſix jours de fête (a).

III. On ne baptiſera les enfans qu'à Pâque (b), hors le cas de néceſſité; & les parens les préſenteront à l'Egliſe au commencement du Caréme; afin qu'ayant reçu l'impoſition des mains, & les Onctions ſaintes à certains jours, ils puiſſent être

(a) Pluſieurs Conciles du neuviéme ſiécle, comme celui de Mayence & celui de Meaux, marquent huit jours de fête à Pâque, & tel étoit l'uſage de l'Egliſe Grecque, comme on le voit par le Concile de Conſtantinople dit de *Trulle* ou *in Trullo*.

(b) L'uſage pour l'adminiſtration ſolemnelle du Baptême, avoit été différent dans l'Egliſe Gallicane. On y baptiſoit non ſeulement à Pâque, mais encore à la Pentecôte; quelquefois à Noël, & même à la ſaint Jean. Nous avons vû que Childebert avoit été baptiſé à la Pentecôte. Il paroît que la diſcipline de ne baptiſer qu'à Pâque, ne ſubſiſta pas long-temps; & peut-être ce Canon ne regarde-t il que les enfans

baptiſés

baptiſés le jour de la fête, & parvenir, s'ils vivent, aux honneurs du Sacerdoce (a). L'AN 585.

IV. Que tous, hommes & femmes, faſſent les jours de Dimanche une offrande à l'Autel de pain & de vin, ſous peine d'excommunication pour ceux qui mépriſeront ces Ordonnances du Concile.

V. Les Loix divines ont ordonné qu'on payât la dixme de tous les fruits aux Prêtres pour leur ſervir d'héritage; afin que n'étant pas diſtraits par d'autre travail, ils puſſent mieux vaquer aux fonctions ſpirituelles de leur Miniſtere. Mais on néglige aujourd'hui des Loix qui ont été ſi religieuſement obſervées par nos peres. C'eſt pourquoi nous ordonnons ſous peine d'excommunication de payer les dixmes ſelon l'ancienne coûtume; afin que les Prêtres employant ces dixmes au ſoulagement des pauvres & au rachat des captifs, rendent efficaces les prieres qu'ils font pour la paix & pour le ſalut du peuple. (Ainſi le Concile, en marquant aux peuples l'obligation de payer la dixme, marque aux Miniſtres des Autels l'uſage qu'ils en doivent faire, du moins quand l'Egliſe fournit ſuffiſamment d'ailleurs à leurs beſoins.)

VI. On renouvelle le Décret ſuivant d'un Concile d'Afrique: *Qu'on ne célébre la Meſſe qu'à jeun, excepté le jour de la Céne du Seigneur.* On veut même que les enfans, à qui l'on donne trempées dans du vin les particules, qui reſtent du Sacrifice, ſoient à jeun; & *Can. 8. Conc. Afric.*

(a) Le Concile fait alluſion à d'anciens Canons qui excluoient du Sacerdoce ceux qui avoient reçû le Baptême étant malades, & hors des jours ſolemnels deſtinés à l'adminiſtration de ce Sacrement. Ceux qui avoient été baptiſés durant le cours de quelque maladie, étoient nommés *Clinici*, du mot grec κλινη qui ſignifie *lit*.

L'AN 585. pour les leur donner, on doit les amener à l'Egliſe les Mercredis & les Vendredis. (L'exception du jour de la Céne eſt remarquable, & montre que ce jour-là on célébroit la Meſſe après le repas du ſoir, pour mieux ſe conformer à la premiere inſtitution du Sacrement. L'ancien uſage de donner les particules de l'Euchariſtie aux enfans, mérite auſſi quelque attention.)

VII. Prétextat de Roüen & Pappole de Chartres, dirent : » Ordonnez quelque choſe en faveur des « pauvres Affranchis, qui, parce qu'ils ſont ſous la « protection de l'Egliſe, en ſont plus expoſés aux vexations des Juges. » Le Concile dit : « Il eſt juſte « de prendre leur défenſe ; » & l'on ordonna que les cauſes de ceux qui avoient été affranchis dans l'Egliſe, ne ſeroient plus jugées que par l'Evêque, qui pourroit cependant appeller à ſon audience le Juge ordinaire, ou quelque autre laïque.

VIII. On ne fera aucune violence à ceux qui ſe réfugient dans les Egliſes. Car il eſt bien juſte que l'aſyle des lieux Saints ſoit inviolable ; puiſque les Princes de la terre ont ordonné que leurs Statuës en ſeryiſſent aux criminels.

« IX. Quoique, dit le Concile, les Loix les plus « ſacrées ayent réglé preſque dès la naiſſance du « Chriſtianiſme la maniere de juger les Evêques, on « porte cependant contre eux la témérité & l'inſo- « lence, juſqu'à les enlever de leurs Egliſes, & les en- « fermer dans des cachots publics. » Pour empêcher ces violences, le Concile ordonne que ſi un laïque quel qu'il ſoit, a quelque plainte contre un Evêque,

Digitized by Google

il ait à s'adreſſer au Métropolitain; que ſi l'affaire eſt importante, le Métropolitain convoque quelques-uns de ſes Confreres, ou même ſon Concile pour la juger: & que ceux qui violeront ce Décret, demeureront excommuniés juſqu'au Concile général (c'eſt-à-dire de toute la nation.) L'AN 585.

X. Les Prêtres, les Diacres, & les Soûdiacres ne pourront non plus être jugés que par l'Evêque.

XI. L'hoſpitalité eſt recommandée à tous, & particuliérement aux Evêques, qui doivent la prêcher aux autres, & par conſéquent leur en donner l'exemple.

XII. Défenſe aux Juges laïques ſous peine d'excommunication, de juger les cauſes des veuves & des orphelins, ſinon en préſence de l'Evêque, ou de ſon Archidiacre, ou de quelque Prêtre de ſon Clergé. (L'Egliſe prenoit ſous ſa protection tous ceux qui étoient ſans appui, & les regardoit comme ſes pupilles.)

XIII. Comme la maiſon de l'Evêque eſt particuliérement deſtinée pour exercer l'hoſpitalité ſans diſtinction de perſonnes, on n'y nourrira pas de chiens; de peur que ceux qui y viennent chercher le ſecours à leurs miſeres, n'en ſoient mordus. On défend auſſi d'y nourrir des éperviers, apparemment pour la chaſſe. (Ce Réglement eſt ſingulier, & montre à quel point les Evêques avoient à cœur que l'entrée de leurs maiſons fût toûjours libre à ceux qui venoient y chercher l'aumône ou l'hoſpitalité.)

XIV. On excommunie les Seigneurs & les Courtiſans, qui s'emparent par force des biens des

L'AN 585 particuliers, ou qui les obtiennent du Prince par flaterie.

XV. On régle de la maniere ſuivante les honneurs que les laïques doivent rendre aux Eccléſiaſtiques. Quand un laïque rencontre en chemin un Clerc, qui eſt dans les Ordres ſacrés, il doit s'incliner devant lui par une profonde révérence. Si le Clerc & le laïque ſont à cheval, le laïque le ſaluëra humblement en ſe découvrant la tête: mais ſi le Clerc eſt à pié, & le laïque à cheval, celui-ci mettra pié à terre, pour rendre les honneurs dûs au Clerc qu'il rencontre. (Ce Réglement fait juger que le reſpect pour les Eccléſiaſtiques s'affoibliſſoit: mais peut-être ne diminuoit il parmi les peuples, qu'à proportion qu'ils voyoient diminuer la piété & la régularité du Clergé.)

XVI. La femme d'un Soûdiacre, d'un Acolythe ou d'un Exorciſte, ne pourra ſe remarier. (Le Concile étend ici à quelques Ordres inférieurs, la défenſe qui avoit déja été faite pluſieurs fois aux femmes des Clercs des Ordres ſupérieurs.)

XVII. On défend d'enterrer les morts ſur des corps, qui ne ſont pas encore conſumés, ou de les enterrer dans les ſépulchres d'autrui, ſans la permiſſion de ceux à qui ces ſépulchres appartiennent.

XVIII. On déclare que l'Egliſe Catholique a en horreur les alliances inceſtueuſes, & qu'elle punira des plus griéves peines ceux à qui la paſſion fait mépriſer les degrés de leur parenté, pour ſe veautrer dans l'ordure comme des animaux immondes.

XIX. On défend aux Clercs d'aſſiſter au Ju-

gement & à l'exécution des criminels. L'AN 585.

XX. Enfin on ordonne de tenir le Concile tous les trois ans; & l'on charge l'Evêque de Lyon de veiller à l'exécution de ce Canon avec l'agrément du Roi, qui marquera le lieu du Concile dans quelque ville, qui ſoit au milieu des terres, & où l'on puiſſe s'aſſembler commodément.

Evêques du II. Concile de Mâcon.

Tels ſont les Canons du II. Concile de Mâcon, qui furent ſouſcrits par quarante-ſix Evêques préſens, & par les Députés de vingt (a) abſens. Trois Evêques qui n'avoient pas de Siége, ſignerent les derniers, à ſçavoir Fronime chaſſé d'Agde par les Goths, Promotus qui avoit été dépoſé du prétendu Siége de Chateau-Dun, & réduit au rang de ſimple Prêtre par le IV. Concile de Paris, & Fauſtien qui venoit d'être dépoſé dans ce Concile. Ce qui paroît ſurprenant, c'eſt que ces deux derniers gardent dans leurs ſouſcriptions le titre d'Evêque. Ainſi la Sentence du Concile de Paris qui n'accordoit que la qualité de Prêtre à Promotus, ne fut pas entiérement exécutée. Théodore de Marſeille, Urſicin de Cahors, & les Evêques qui avoient ordonné Fauſtien d'Acqs, ſignerent auſſi en leur rang.

Fronime d'Agde chaſſé de ſon Siege par les Ariens.

Le prétendu crime qui attira à Fronime la perſécution des Goths, lui étoit bien glorieux. Il fut accuſé auprès du Roi Leuvigilde, d'avoir exhorté la Princeſſe Ingonde à ſon paſſage en Eſpagne, a demeurer ferme dans la foi Catholique. On ne lui par-

(a) M. Fleuri t. 7. p. 629. & 630. s'eſt doublement trompé en parlant des Evêques de ce Concile. 1° Il dit qu'il s'y trouva 43 Evêques: il falloit dire 46 2°. Il dit qu'il y avoit à ce même Concile 15 Députés d'Evêques abſens: il y en avoit 20 Le P Sirmond n'en avoit marqué que 18: il avertit dans ſes notes qu'il faut en ajoûter deux, comme en effet le P. Hardouïn les a mis dans ſon édition.

L'AN 585. donna pas la conſtance de cette Princeſſe ; & Leuvigilde après lui avoir tendu pluſieurs piéges, envoya des aſſaſſins pour s'en défaire. Fronime, qui en fut averti, ſe retira ſur les terres des François, où il fut reçu avec la charité, que méritoit ſon zéle. Pluſieurs Evêques lui firent de grands préſens ; & Childebert II. lui donna dans la ſuite l'Evêché de Vence, après la mort de Deutérius. Nous n'avons encore vû de tranſlations d'Evêques d'un Siége à un autre, qu'en faveur de ceux qui avoient été chaſſés de leur Egliſe par les Hérétiques. Si elles ſont devenuës plus fréquentes dans la ſuite, c'eſt que la même ſageſſe qui fait porter les Loix, en fait quelquefois diſpenſer pour un plus grand bien.

Noms des principaux Evêques du II. Concile de Mâcon.

Les plus célébres d'entre les autres Evêques du ſecond Concile de Mâcon, ſont, ſaint Priſque de Lyon, ſaint Prétextat de Roüen, ſaint Evance de Vienne, ſaint Artéme de Sens honoré le 23 d'Avril, ſaint Sulpice de Bourges, ſaint Pallade de Saintes, ſaint Agricole ou Arigle de Nevers honoré le 26 de Février, ſaint Siagrius d'Autun, ſaint Aunaire d'Auxerre, ſaint Véran de Cavaillon, ſaint Ferréol de Limoges, ſaint Flavius de Chalon ſur Saone, ſaint Arige de Gap, ſaint Marius d'Avenche, Cartérius de Périgueux, Ragnemode de Paris, Pappole de Chartres, Mummole de Langres, Hicconius ou Æconius de Maurienne. On voit parmi ceux qui envoyerent des Députés Sapaudus d'Arles, Deutérius de Vence qui avoit aſſiſté quarante-quatre ans auparavant au IV. Concile d'Orléans, Laban d'Eauſe, Martin de Tarentaiſe, Magnulfe

de Toulouſe, Jean d'Avignon, & Euſébe de Trois-Châteaux. Nous devons avant que de paſſer outre, faire ici connoître quelques-uns de ces ſaints Evêques. L'AN 585.

Ce qu'on ſçait de plus certain de ſaint Evance de Vienne, c'eſt qu'il eſt honoré le troiſiéme de Février. On prétend qu'il avoit été Abbé, avant que d'être élevé à l'Epiſcopat; & qu'il eſt Auteur d'une lettre qu'on a donnée au public, & qui eſt écrite contre ceux qui ſe faiſoient encore un ſcrupule de manger du ſang des animaux. Mais cette lettre porte le nom de l'Abbé Evantus, qui peut être différent de l'Evêque Evantius. *Supp. Mart. Adon.* S Evance de Vienne. *T. 5. Lect. Antiq. Caniſ.*

Sulpice de Bourges, ſurnommé le Sévére, étoit iſſu d'une famille de Sénateurs des plus nobles de la Gaule. Les progrès qu'il fit dans les lettres & dans la vertu, donnerent un nouveau luſtre à l'éclat de ſa naiſſance, & le firent élever ſur le Siége de Bourges l'an 584, après la mort de ſaint Remi. Pluſieurs briguoient cet Evêché, & offroient des préſens au Roi Gontram. Mais ce Prince leur dit: » Ce n'eſt « pas nôtre coûtume de vendre l'Epiſcopat; & « vous ne devez pas l'acheter à prix d'argent, ſi vous « ne voulez reſſembler à Simon le Magicien: c'eſt « Sulpice qui ſera vôtre Evêque. » Sulpice juſtifia ce choix par ſa conduite. Il s'appliqua à inſtruire, & à ſoulager ſon peuple, qui avoit beaucoup ſouffert des dernieres guerres civiles, & d'un grand incendie, qui avoit déſolé la ville de Bourges. Il paſſoit pour un des meilleurs Poëtes & des plus éloquens Orateurs de ſon temps: mais l'édification de ſes mœurs S. Sulpice le Sévére Evêque de Bourges. *Greg. l. 6. c. 39.*

L'AN 585. Concile d'Auvergne.

étoit ce qui donnoit le plus de poids à ſes diſcours.

Sulpice tint dans les commencemens de ſon Epiſcopat un Concile de ſa Province dans la ville d'Auvergne, pour régler quelques différends ſur les limites des Diocéſes entre Urſicin de Cahors, & Innocent de Rhodez. Ce dernier eſt le Comte à qui nous avons vû qu'on attribua l'aſſaſſinat de ſaint Louvents : apparemment qu'il n'en fut pas convaincu. Il eſt cependant ſurprenant qu'ayant été accuſé de cette attentat par la voix publique, il ait été élevé à l'Epiſcopat. Mais que ne peuvent pas les artifices de la brigue & de l'hypocriſie ?

S. Ferréol de Limoges. *Greg. l. 5 c. 26.*

Saint Ferréol de Limoges étoit fort accrédité, & fort aimé de ſon peuple. Il ſauva la vie dans une ſédition populaire à Marc Référendaire de Chilpéric, qui étoit venu lever de nouveaux impôts. Il rétablit la belle Egliſe de Brive-la-Gaillarde (*a*) dédiée en l'honneur d'un ſaint Martin diſciple de celui de Tours, & honoré à Limoges le 18 de Septembre. Elle avoit été brûlée dans la guerre de Gondebaud, ce prétendu fils de Clothaire I, dont nous avons parlé. Ferréol mourut vers l'an 590, & il eſt honoré le 18 de Septembre. Il étoit ami particulier de ſaint Iriez, dont nous avons vû qu'il fit les funérailles.

S. Véran ou ſaint Vrain de Cavaillon.

S. Véran de Cavaillon donna ſucceſſivement par ſa conduite le parfait modéle d'un humble Solitaire, & d'un grand Evêque. Il étoit originaire du Gévaudan. Il ſe conſacra au ſervice de Dieu dès ſa jeuneſſe;

(*a*) Grégoire de Tours nomme ce lieu Brive-Coureze, du nom de la riviere qui y paſſe. On l'a nommée *Brive-la-Gaillarde*, peut-être parce qu'il y avoit auprès un Temple de l'Amour, d'où le nom de *Temple d'Amour*, eſt reſté à un village proche de cette ville. Nous avons remarqué ailleurs que *Brive* en langue Celtique ſignifie *Pont*.

&

& sa vocation fut le fruit de sa dévotion envers saint Privat l'Apôtre de cette Province. Car ayant passé en prieres la nuit dans l'Eglise de ce saint Martyr la veille de sa fête, il se sentit inspiré d'entrer dans le Clergé; & il alla aussi-tôt se jetter aux pieds de l'Evêque, pour lui demander la Tonsure Cléricale. Dès qu'il l'eut reçuë, il quitta tout, même son pays, & se retira auprès de Cavaillon, pour s'y cacher. Mais il ne put y trouver l'obscurité qu'il cherchoit. Ses miracles l'y firent connoître, & l'obligerent de passer en Italie, où il s'attira encore malgré lui les respects des peuples: car les honneurs semblent suivre l'humble vertu qui les fuit. Etant donc revenu dans les Gaules, le Roi Sigébert qui vivoit encore, désira de le voir, & le nomma Evêque de Cavaillon, après la mort de Prétextat. Childebert II. hérita des sentimens de son pere pour ce saint Evêque, & par estime pour sa vertu, il voulut qu'il fût le Parrain du Prince Thierri son fils.

L'AN 585.

Vit. Veterani.

Nous avons dans un fragment de quelque Concile, la maniere dont opina un Evêque nommé Véran, sur la chasteté des Ministres de l'Autel. C'est sans doute saint Véran de Cavaillon ou saint Véran de Lyon. L'Auteur parle avec force sur ce sujet; & il conseille aux Evêques de tirer des Moines des Communautés bien reglées, pour leur faire exercer les Offices des Clercs, dont la vie ne seroit point édifiante. Nous avons parlé ailleurs de S. Véran de Lyon, qui vivoit dans le siecle précédent Saint Véran de Cavaillon, vulgairement saint Vrain, est honoré l'onziéme de Novembre.

T. 1. Conc. Gall. p. 380.

L'AN 585. S. Marius d'Avenches.

Saint Marius d'Avenches étoit originaire du territoire d'Autun. Il gouverna ſon Egliſe pendant vingt ans & huit mois, & s'y diſtingua également par ſa piété & par ſon érudition. Il eſt l'Auteur d'une ancienne Chronique que le P. Chifflet a donnée le premier au public. Elle commence à l'an 445, ou finit celle de Proſper, & continue juſqu'à l'an 581. On y trouve particuliérement ce qui s'eſt paſſé dans le Royaume de Bourgogne. Un Anonyme en a donné la ſuite juſqu'à l'an 624. On croit que ce fut ſaint Marius, qui transféra le Siége d'Avenches à Lauſanne. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Thyrſe, laquelle prit dans la ſuite le nom de ſaint Marius. Il eſt honoré le dernier jour de Décembre.

Chifflet præf. ad Chr. Marii.

Cartérius de Périgueux.

Cartérius de Périgueux, qui aſſiſta auſſi au ſecond Concile de Mâcon, avoit été obligé quelques années auparavant de venir ſe juſtifier à la Cour de Chipéric. On l'accuſoit d'avoir écrit une lettre fort injurieuſe à ce Prince, dans laquelle on lui faiſoit dire, qu'en paſſant de la domination de Gontram ſous celle de Chilpéric, *il étoit paſſé du Paradis en Enfer.* Mais il montra que cette lettre lui avoit été ſuppoſée par un de ſes Diacres. Le Roi pardonna à ce fauſſaire, & pria Cartérius de lui pardonner. Car une mauvaiſe politique fait quelquefois craindre à ceux qui gouvernent, que s'ils puniſſoient les délations calomnieuſes, on ne leur en fît plus même de véritables.

Greg. Turon. hiſt. l. 6. c. 22.

S. Arige de Gap.

S. Arige de Gap avoit été ordonné en la place de Sagittaire, dépoſé pour ſes crimes, & Emérite d'Embrun qui aſſiſta auſſi à ce Concile, en celle de Salo-

Vita S. Aregii. t. 1. Bibl. nov.

nius. Arige étoit François de nation, & célébre par sa sainteté & par ses miracles : on ne pouvoit faire un meilleur choix, pour réparer les scandales de son prédécesseur. Car il y a toûjours bien à travailler auprès d'un troupeau, qui a été conduit par un mauvais Pasteur. Tels étoient les plus célébres Evêques du second Concile de Mâcon. L'AN 585.

Mais parmi tant de saints Prélats se trouva Badégisile du Mans, qui deshonoroit l'Episcopat par ses violences & par ses débauches. Les vertus de son prédécesseur, firent paroître en lui ces vices plus monstrueux & plus odieux. Il avoit succédé à saint Domnole, qui mourut l'an 581 après 22 ans d'Episcopat. Comme ce saint Evêque étoit sur la fin de sa vie attaqué de deux fâcheuses maladies, de la jaunisse & de la gravelle, il choisit pour son successeur l'Abbé Théodulfe, que nous ne connoissons pas d'ailleurs; & il pria Chilpéric d'y consentir. Ce Prince agréa d'abord le choix : mais ensuite changeant d'avis, il nomma à cet Evêché Badégisile Maire de son Palais, & d'un bon Courtisan il en fit un fort mauvais Evêque.

Mort de S. Domnole Evêque du Mans. *Vita Domnoli. Greg. Tur. l. 6. c. 9.*

Badégisile prit les Ordres sacrés, sans quitter sa femme encore plus méchante que lui ; & il se montra par ses cruautés & par son avarice le Tyran de ceux dont il devoit être le Pere. Il ne cherchoit dans sa nouvelle dignité que les revenus qu'elle lui apportoit : mais il n'en joüit pas long-temps, étant mort aprés cinq ans d'Episcopat, c'est à-dire, l'an 586. Ce fut lui qui interrompit la suite des SS. Evêques, qui avoient rempli successivement le Siége

Caractere de Badégisile du Mans. *Greg Tur. l. 8. c. 38.*

du Mans, depuis la fondation de cette Egliſe.

L'AN 585.

Caractere de Bertram de Bourdeaux. *Greg. l. 9. c. 33.*

Bertram Evêque de Bourdeaux mourut auſſi peu de temps après le Concile de Mâcon, où il avoit aſſiſté. C'étoit un Evêque Courtiſan, dont la naiſſance illuſtre & les richeſſes firent tout le mérite, & dont la conduite donna lieu, comme nous avons vû, à bien des bruits ſcandaleux. (*a*) Il avoit une ſœur nommée Berthegonde qu'il fit ſon heritiere, & dont la réputation n'étoit pas plus ſaine. Elle quitta pluſieurs fois ſon mari, qui après trente ans de mariage avoit encore pour elle autant de tendreſſe, qu'elle lui témoignoit d'averſion. Sa mere Ingeltrude qui avoit fondé un Monaſtere de Religieuſes proche l'Egliſe de S. Martin de Tours, l'y attira pour en être Abbeſſe : mais on l'en fit ſortir par autorité; & elle ſe retira auprès de Bertram, qui ne pouvant plus la garder chez lui contre la défenſe du Roi Gontram, lui conſeilla de prendre un habit de Pénitente, & de ſe réfugier à S. Martin de Tours.

Berthegonde eut enſuite des démêlés ſi éclatans avec ſa mere, que le Roi & les Evêques s'entremirent inutilement pour les accommoder : tant la réconciliation d'une fille avec ſa mere, & celle d'une femme avec ſon mari, ſont ſouvent difficiles à faire ! Les Religieuſes du Monaſtere fondé à Tours par Ingeltrude mere de Bertram & de Berthegonde, furent dans la ſuite transférées à Beaumont

Etabliſſement de l'Abbaye de Religieuſes de Beaumont proche de Tours. *Ibid.*

(*a*) Fortunat loüe la bonté d'un Evêque nommé Bertram, qui l'avoit fait monter avec lui dans ſon char tiré par quatre chevaux. Ce qui montre que dès ce temps-là les perſonnes de qualité avoient des chars ou des eſpeces de caroſſe. Il loüe auſſi des vers pompeux du même Evêque. Il eſt difficile de déterminer, s'il parle de Bertram de Bourdeaux, ou de ſaint Bertram du Mans, qui tint ce Siege après Badégiſile.

proche de cette ville, par Hervée Thréſorier de S. Martin de Tours. C'eſt l'origine de cette Abbaye, qui fut célébre dès ſes commencemens. Il y avoit dans cette maiſon une Princeſſe nommée Berthefle-de, fille du Roi Charibert : mais elle en ſortit avec Berthegonde, pour ſe retirer dans le Maine. L'AN 585

Gontram n ignoroit pas que les plus ſages Réglemens de l Egliſe demeurent ſouvent ſans effet, quand ils ne ſont pas ſoûtenus de l'autorité du Prince ; & que par-là leur infraction devient un nouveau ſcandale, plus pernicieux que celui qu'on vouloit corriger. C'eſt pourquoi il crut devoir tenir la main à l'obſervation des Canons du dernier Concile de Mâcon. Il publia à cet effet une Ordonnance adreſſée aux Evêques & aux Magiſtrats laïques, qui eſt un monument bien digne du zéle d'un Roi vraiment très-Chrêtien.

Ayant conſidéré avec attention, dit ce Prince, » ce qui pouvoit contribuer à l'affermiſſement de » nôtre Couronne, & au bien de nos ſujets, » nous avons reconnu que ce qui excite la colere » de Dieu & attire ſur nous tant de guerres, & tant » de maladies contagieuſes, leſquelles enlevent les » hommes & les troupeaux ; c'eſt qu'on commet » aujourd'hui impunément tous les crimes, que les » Canons puniſſoient autrefois. Je m'adreſſe donc » ſpécialement à vous, Saints Pontifes, à qui la » bonté divine a confié l'office & l'autorité de pe- » res. J'eſpere que vous vous appliquerez avec tant » de ſoin à gouverner, & à corriger par vo fré- » quentes prédications les peuples, qui vous ſont »

T. 1. Con Gall. p. 391. Conſtitution du Roi Gontram dreſſée au II Concile de Mâcon.

L'AN 585. « ſoûmis, que tous s'étudiant à mieux vivre, Dieu
» par ſa bonté fera ceſſer les fleaux qui nous affli-
« gent, & nous donnera des jours plus tranquilles
« & plus ſerains.

« Je n'ignore pas qu'indépendemment de nos
« ordres, vous autres Pontifes du Seigneur, êtes
« particuliérement chargés du ſoin de prêcher ſa
« Loi. Mais je ne puis me diſpenſer de vous faire
« ſouvenir que vous vous rendez coupables de tous
« les péchés des autres, ſi vous gardez un criminel
« ſilence, & ſi vous ceſſez de vous élever contre les
« fautes de vos enfans. Car moi-même qui tiens de
« Dieu ma Couronne, je ne pourrois éviter ſa co-
« lere, ſi je ne prenois ſoin de mes ſujets. C'eſt dans
« cette vûë que par la teneur de ce preſent Edit, nous
« faiſons très-expreſſes défenſes de vaquer les di-
« manches & les fêtes à aucun travail corporel,
« excepté à ce qui eſt néceſſaire pour préparer
« à manger, & nous défendons ſpécialement de
« plaider ces ſaints jours.

« Secondez-nous, ſaints Evêques; uniſſez-vous à
« vos Prêtres, aux Juges des lieux & aux autres per-
« ſonnes de probité & d'autorité; agiſſez de con-
« cert pour la réforme des mœurs: afin que tous ſe
« portant au bien, l'Egliſe ait la conſolation de voir
« ſes enfans ſe purifier des ſoüillures de leurs pé-
« chés. Si quelqu'un, ſoit Eccléſiaſtique, ſoit laïque,
« mépriſe vos avis, il faut qu'il éprouve la ſévérité des
« Canons, & même celle des Loix civiles. Car il eſt
« juſte que les Magiſtrats répriment ſelon les Loix,
« ceux que les Evêques ne peuvent corriger. » Quand

les deux Puiſſances ſont ainſi d'accord, on a bien- L'AN 585.
tôt remédié au mal.

Gontram ordonne enſuite à tous les Juges qui ſont dans l'étenduë de ſes Etats, de rendre la juſtice avec intégrité, de la rendre par eux-mêmes, & non par des Subſtituts, qui pourroient ſe laiſſer corrompre & la vendre aux parties. Il déclare qu'il punira griévement toutes les malverſations en ce genre, même dans les Juges Eccléſiaſtiques, qui connive-roient aux déſordres de ceux qui ſont ſoûmis à leur Juriſdiction. » Nous voulons, dit-il, ordonniſſant, que tous les articles de cet Edit ſoient obſervés à » perpétuité; parce que c'eſt dans le ſaint Concile » de Mâcon que nous les avons arrêtés. » Cette Ordonnance eſt datée d'un lieu nommé Perunes, du 10 de Novembre, & de la vingt-quatriéme année du regne de Gontram, c'eſt-à-dire l'an 585. On voit par-là que le II. de Mâcon qui termina tant d'affaires, n'avoit pas duré trois ſemaines.

C'eſt ainſi que le ſaint Roi Gontram, pour détourner les foudres de la vengeance divine, s'efforçoit de faire ceſſer les péchés qui les attirent; & c'eſt par là qu'il faudroit toûjours commencer dans les calamités publiques pour déſarmer la colere de Dieu, qui cherche plus à nous corriger, qu'à nous châtier. Apparemment que la réforme des mœurs ne répondit point aux vœux de Gontram & au zéle des Evêques: car la main de Dieu continua de s'appéſantir ſur la Gaule par un fléau plus terrible que ceux dont on a parlé. Une cruelle famine déſola preſque toute la France; & ceux qu'elle n'enleva pas, elle leur

Greg. Turon. l. 7 c. 45 Famine dans la Gaule.

rendit la vie plus amere que la mort. On en fut réduit à faire du pain avec des racines de fougere, ou à manger l'herbe des prairies & des campagnes. Mais ces sortes de mets étoient plus propres à avancer la mort, qu'à prolonger la vie de ceux qui s'en nourrissoient. Il n'y eut que les usuriers & les mauvais riches, qui profiterent de la misere publique, pour achever de dépoüiller les pauvres, lesquels n'ayant plus rien, vendoient leur liberté pour avoir du pain.

L'AN 586. Malheureuse expédition des François contre les Visigoths.

Cependant la nouvelle de la mort d'Herménigildes & de la Princesse Ingonde s'étant repanduë, (a) tant de calamités n'empêcherent pas Gontram de déclarer la guerre à Leuvigilde pour venger sa niéce. Il fit marcher son armée l'an 586, contre la Province Narbonnoise, qui obéïssoit encore aux Visigoths: mais l'expédition fut malheureuse. Le soldat qui avoit souffert de la misere de l'année précédente, voulut s'en dédommager par le pillage; & il n'attendit pas pour le faire, qu'il fut en païs ennemi. Il commit les plus barbares hostilités sur les terres même des François. On y pilla jusqu'aux vases sacrés des Eglises. On massacra les Prêtres aux pieds des Autels. Ces sacrileges firent tort à la bonté de la cause, & assûrerent la victoire aux ennemis. Car rien n'énerve plus le bras d'un guerrier pour le com-

Greg. l. 8. c. 30.

(a) On ne convient pas de l'année que mourut saint Hermérigilde. Les uns qui prétendent s'appuyer de Grégoire de Tours, rapportent sa mort à l'an 584, & d'autres à l'an 585; & ils assûrent qu'il fut tué le Samedi saint qui étoit cette année le 13 d'Avril, jour auquel ce saint Martyr est honoré. Quelques Auteurs placent la mort de saint Herménigilde en 587. La Princesse Ingonde mourut en Afrique quelque temps après son mari. Ils avoient un fils nommé Athanagilde qui fut conduit à Constantinople; & nous avons quelques lettres de Brunehauld & de Childebert II. à ce jeune Prince, qui sont pleines de témoignages de tendresse.

bat,

bat, que les dépoüilles des Temples dont il eſt chargé. Les François furent entiérement défaits; & Gontram parut moins affligé de leur défaite, que de la cauſe qui l'avoit attirée. Les Chefs de ces troupes craignant la juſte colere du Prince, aſſez prompte dans le premier mouvement, ſe réfugierent à Autun dans la Baſilique de S. Symphorien. L'AN 586 *Greg. Tur. l. 8. c. 30.*

Gontram s'étant rendu en cette ville pour la fête de ce S. Martyr, ils eurent permiſſion de paroître devant lui; mais à la charge de ſe repréſenter, lorſqu'on examineroit juridiquement leur cauſe. Le Roi ayant donc convoqué à ce ſujet quatre Evêques, (*a*) & les principaux Seigneurs de ſa Cour, il fit comparoître dans cette Aſſemblée les Généraux coupables, & leur parla ainſi:

Diſcours de Gontram aux Généraux de ſes troupes *Ibid. l. 8. c. 30*

Comment la victoire accompagneroit-elle nos » armes? Nous ſuivons trop mal les exemples de » nos Peres. C'eſt en bâtiſſant des Egliſes, en ſe con- » fiant au Seigneur, en honorant les Martyrs, & en » reſpectant les Miniſtres des Autels, qu'ils ont » gagné tant de batailles, & fait tant de conquêtes: » & nous au contraire, bien loin de montrer par » nôtre maniere de faire la guerre, que nous crai- » gnons le Seigneur, nous pillons ſes Temples, » nous maſſacrons ſes Miniſtres, nous deshonorons » & nous diſperſons les Reliques de ſes Saints. On » n'obtient pas la victoire par de tels ſacrileges. N'en » doutez pas: c'eſt là ce qui affoiblit nos bras dans » le combat, ce qui émouſſe nos épées, & rend inu- »

(*a*) Dans quelques éditions on lit: *Quatre jours après, le Roi ayant aſſemblé les Evêques & les Seigneurs.*

L'AN 586. « tiles nos boucliers. Si c'eſt ma faute, que Dieu « m'en puniſſe ! Mais ſi c'eſt vous qui mépriſez mes « ordres, il faut que vos têtes ſoient abbatuës, pour « ſervir d'exemple à toute l'armée.... Il vaut mieux « faire mourir quelqu'un des Chefs, que d'expoſer « toute la nation aux traits de la colere de Dieu.

Réponſe des Généraux.

Les Généraux répondirent qu'on ne pouvoit aſſez loüer la pieté du Roi, & ſon reſpect pour les Egliſes & pour les Evêques. « Mais que pouvions- « nous faire, ajoûterent ils ? Tout le peuple eſt livré « à l'iniquité : perſonne ne craint le Roi, & ne reſ- « pecte ni Duc ni Comte. Si quelque Seigneur par « zele pour vôtre conſervation, ſe met en devoir « de corriger les coupables, on excite des ſéditions « contre lui ; & ſa vie eſt en peril, s'il ne prend le parti « de ſe taire. » Le Roi dit : « Que celui qui ſuit la « juſtice, vive ; mais que celui qui mépriſe nos or- « dres, périſſe, afin de nous laver du blâme (*a*) de « ces actions. » Il paroît cependant que le Roi ſe contenta de priver de leurs charges quelques-uns de ces Ducs. On voit par ce récit que l'exceſſive bonté de Gontram aviliſſoit un peu ſon autorité.

Un ſi bon Prince n'auroit eu rien à craindre pour ſa perſonne, s'il n'y avoit eu au monde une auſſi méchante femme que Frédégonde. Peu de temps après, c'eſt-à-dire, l'année ſuivante, elle envoya des Ambaſſadeurs à la Cour de Bourgogne, ſous prétexte de quelques affaires, mais en effet pour faire exécuter le plus noir projet, qu'on vit bien-

On attente à la vie du Roi Gontram.

(*a*) Il y a dans le texte, *ne nos hoc blaſphemium proſequatur* : c'eſt que dans la baſſe latinité *blaſphemare* ſignifie *blâmer*, & c'eſt l'origine de ce mot françois.

tôt éclorre. Gontram allant la nuit à l'Egliſe pour aſſiſter à Matines avec un flambeau qu'on portoit devant lui, vit comme un homme yvre mais armé, caché dans un coin de l'Egliſe. Il le fit prendre, & cet homme avoüa à la queſtion qu'il avoit été chargé par les envoyés de Frédégonde d'aſſaſſiner le Roi.

La même année Gontram s'étant rendu à Chalon, pour y célébrer la fête de S. Marcel, y courut un nouveau danger, dont la Providence qui veilloit à ſa conſervation, le délivra encore. Au moment que ce Prince s'approchoit de l'Autel après la Meſſe, pour recevoir la Communion, car c'étoit la coûtume de l'Egliſe Gallicane de ne la donner qu'après la Meſſe, (*a*) un homme fendant la preſſe, comme pour lui parler, laiſſa tomber un poignard. On ſe ſaiſit auſſi-tôt de lui, & on le traîna hors de l'Egliſe, pour l'appliquer à la queſtion. Il confeſſa qu'il avoit en effet été envoyé pour poignarder le Roi, & qu'il avoit crû ne pouvoir exécuter ce déteſtable deſſein ailleurs que dans l'Egliſe; parce que dans les autres lieux, le Roi étoit toûjours environné de ſa Garde. (*b*) Gontram fit mourir les complices: mais pour l'aſſaſſin, il craignit de violer l'aſyle des lieux Saints, s'il le puniſſoit de mort; & il lui accorda la vie, parce qu'il avoit été pris dans l'Egliſe. Peut-on voir, ou plus de bonté que dans ce Prin-

Greg. l. 9. c. 3.

(*a*) Grégoire de Tours, marque clairement cette coûtume dans un autre endroit: *Cumque expletis Miſſis populus cœpiſſet ſacro-ſanctum Corpus Redemptoris accipere, &c.* *L. 2. Mir. S. Mart. c. 47.*

(*b*) Nous avons vû que pendant le ſéjour que Gontram fit à Paris après la mort de Chilpéric, il n'entroit dans les Egliſes qu'avec ſa Garde. Mais c'étoit une choſe extraordinaire; & l'on voit par ce qui eſt ici rapporté, que communément nos Rois n'avoient pas de Gardes dans l'Egliſe.

L'AN 586. ce, ou plus de méchanceté que dans ſes ennemis ?

Si la Reine Frédégonde ne fut pas entiérement convaincuë de ces noirs attentats, on put ſans témérité l'en accuſer. L'aſſaſſinat qu'elle avoit fait commettre dans la perſonne d'un S. Evêque, & dont Gontram pourſuivoit alors le châtiment, juſtifie aſſez ces ſoupçons. Cette nouvelle Jézabel ne voyoit qu'avec dépit S. Prétextat rétabli ſur le Siége de Roüen, d'où elle l'avoit fait chaſſer. Elle le menaça de le faire exiler une ſeconde fois. Il répondit avec fermeté : « J'ai toûjours été Evêque juſque « dans mon banniſſement, & vous vous ne ſerez pas « toûjours Reine. L'exil me ſervira de degré pour « m'élever au Royaume céleſte ; mais vous de vôtre « Thrône, vous ſerez précipitée dans l'abyſme, ſi « vous ne renoncez à vos pechés, pour faire une « ſalutaire pénitence, » On ne diſoit pas impunément des vérités déſagréables à une Reine du caractere de Frédégonde. Des avis ſi ſalutaires allumerent toutes ſes fureurs ; & l'on en vit bien-tôt les funeſtes effets.

Frédégonde perſécute S. Prétextat de Roüen, & le fait aſſaſſiner.

Greg. l. 8. c. 31.

Le Dimanche *(a)* ſuivant, le ſaint Evêque étant allé à l'Egliſe plus matin qu'à l'ordinaire, y chantoit les loüanges de Dieu, appuyé ſur ſa forme, lorſqu'il ſe ſentit frappé d'un coup de poignard par un aſſaſſin. Il jetta un cri, pour appeller ſes Clercs : mais perſonne ne venant à ſon ſecours, il ſe traîna,

S. Prétextat cruellement aſſaſſiné.

(a) Il y a dans Grégoire de Tours, *adveniente Dominica Reſurrectionis die.* Cette expreſſion peut ſignifier le jour de Pâque : mais elle eſt ſouvent employée pour ſignifier le Dimanche, parce qu'on célébre ce jour en l'honneur de la Réſurrection du Seigneur. Ce qui m'engage à la prendre ici en ce dernier ſens, c'eſt qu'il paroît que ſaint Prétextat fut aſſaſſiné au mois de Février : car il eſt honoré le 24 de ce mois, qui cette année 586 étoit en effet un Dimanche.

comme il put, jusqu'à l'Autel, y étendit ses mains teintes de son sang, apparemment pour se communier en Viatique (a), & y fit à Dieu par une courte & fervente priere le sacrifice de sa vie. Pendant ce temps-là le peuple fidéle qui étoit dans l'Eglise, étant accouru à lui, on l'emporta dans sa maison, & on le mit dans son lit. L'AN 586.

L'artificieuse Frédégonde alla aussi-tôt lui rendre visite, pour lui témoigner la part qu'elle prenoit à ce funeste accident. » Saint Evêque, lui dit-elle, » nous n'avions pas besoin, ni nous, ni le reste de » vôtre peuple, que ce malheur vous arrivât. Mais » plût à Dieu qu'on pût découvrir l'assassin, pour lui » faire expier son crime dans les supplices ! » Prétextat qui n'étoit pas la dupe de ces indignes artifices, lui répondit avec une sainte liberté : » Eh ! quelle » autre main a fait le coup, que celle qui a tué les » Rois, qui a versé tant de sang innocent, qui a fait » tant de maux à ce Royaume ? » Frédégonde faisant semblant de ne le pas entendre, lui repliqua : « Nous avons d'habiles Médecins, qui pourront » vous guérir ; souffrez qu'on vous les envoye. Je » sens repartit l'Evêque, que le Seigneur m'appelle : mais vous qui êtes l'auteur de tous ces crimes, vous serez chargée de malédictions en ce » monde, & Dieu vengera mon sang sur vôtre » tête. » » *Ibid.*

Frédégonde s'étant retirée couverte de confusion, saint Prétextat expira, après avoir reglé quelques

(a) C'est en effet ce que marque un Auteur de l'onziéme siécle, qui a écrit l'Histoire des Evêques de Roüen. Il dit qu'*aussi-tôt que Prétextat se sentit blessé, il courut à l'Autel se munir du Viatique du Corps & du Sang de Jesus-Christ.* *Act. Episc. Rothom. t. 2. Annalist.*

L'AN 586. affaires de ſa maiſon ; & Romachaire Evêque de Coûtance, ſe rendit à Roüen pour en faire les funérailles : car c'étoit un devoir que les Evêques voiſins ſe rendoient les uns aux autres. Les citoyens de Roüen, & ſur tout les François qui y étoient établis, furent conſternés d'un meurtre ſi atroce.

Ibid. Un Seigneur François eut le courage d'aller au Palais de Frédégonde, lui en faire de vifs reproches. « Vous avez, lui dit-il, commis déja bien des crimes : « mais vous n'en avez pas commis de plus grand, « que de faire ainſi aſſaſſiner un ſi ſaint Evêque. « Que le Seigneur venge au plûtôt le ſang innocent! « Pour nous, nous prendons de ſi bonnes meſures, « que vous ne ſerez plus en état de commettre de « pareils attentats. » Après ce diſcours il voulut ſe retirer : mais Frédégonde qui ne ſe poſſédoit jamais mieux, que quand elle méditoit une plus cruelle vengeance, l'invita de demeurer à dîner. Sur le refus qu'il en fit, elle le preſſa de boire du moins un coup, afin qu'il ne fût pas dit qu'il étoit ſorti à jeun d'une maiſon Royale. Il ſe rendit à ſes inſtances, & on lui préſenta ſelon l'uſage des anciens François, du vin d'abſynthe aſſaiſonné de miel. Il s'apperçut auſſi-tôt qu'il avoit avalé du poiſon ; & après avoir averti ſes gens de n'en point boire, il monta à cheval pour s'enfuir : mais le poiſon étoit ſi violent, qu'il mourut avant que d'arriver dans ſa maiſon.

Frédégonde fait empoiſonner un Seigneur François, qui lui reproche la mort de Prétextat.

Interdit jetté ſur toutes les Egliſes de Roüen.

Leudovalde Evêque de Bayeux, premier ſuffragant de Roüen, écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques ſur le ſcandale arrivé par l'aſſaſſinat de Prétextat ; & ayant pris conſeil, apparemment des

Prélats de ſa Province, il fit fermer toutes les Egli- L'AN 586.
ſes de Roüen, & défendit d'y faire l'Office, juſqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur du crime. Cet exemple d'un interdit général ſur toute une ville, eſt remarquable ; & c'eſt le premier que je trouve dans cette Hiſtoire. Leudovalde fit plus : il fit arrêter quelques perſonnes ſuſpectes, qui accuſerent Frédégonde ; & peu s'en fallut que ce zéle ne lui coûtât la vie à lui-même : mais la fidélité de ſon peuple le défendit des embûches qu'on lui dreſſa.

Ib. l. 8 c. 31.
Gontram veut venger la mort de ſaint Prétextat.

Gontram ayant appris que la voix publique, & les dépoſitions de quelques témoins, chargeoient Frédégonde d'un attentat ſi odieux, députa trois Evêques vers le jeune Clothaire, à ſçavoir, ſaint Artéme de Sens, ſaint Véran de Cavaillon, & Agréce de Troyes, pour demander à ceux qui gouvernoient le Royaume pendant la Minorité, qu'ils euſſent à lui livrer la perſonne, qui ſe trouveroit convaincuë de ce crime. Les Miniſtres qui avoient la Régence ſous Clothaire, répondirent qu'ils déteſtoient les crimes dont on ſe plaignoit : mais qu'étant dépoſitaires de l'autorité Royale, ce ſeroit y donner atteinte, que de ſouffrir que les coupables fuſſent remis entre les mains du Roi Gontram ; qu'ils en feroient eux-mêmes juſtice. » Sçachez donc repartirent les Evêques, que ſi vous ne la faites pas, » nôtre Roi viendra à la tête de ſon armée, mettre » vôtre pays à feu & à ſang ; parce qu'il eſt manifeſte » que celle qui a empoiſonné le Seigneur François, a » fait aſſaſſiner l Evêque. » Ils ſe retirerent enſuite, en conjurant ceux qui tenoient les rênes du Gou-

L'AN 586. vernement, de ne pas ſouffrir que Mélantius fût rétabli ſur le Siége de Roüen.

Frédégonde accuſée par l'aſſaſſin de S. Prétextat. *Greg. Tur. l. 8. c. 41.*

Cependant Frédégonde, pour ſe juſtifier, s'aviſa d'un ſtratagéme qui ne tourna qu'à ſa honte. Elle fit prendre un de ſes eſclaves, qu'elle ſçavoit être l'aſſaſſin, & elle le fit foüetter. Enſuite elle le livra au neveu de Prétextat, croyant qu'il n'avouëroit rien, comme ſans doute il le lui avoit promis. Mais la torture & ſa mauvaiſe conſcience lui arracherent la vérité. Il confeſſa qu'il avoit reçû cent ſols d'or de Frédégonde pour faire le coup, cinquante de l'Evêque Mélantius, & cinquante autres de l'Archidiacre de Roüen; & que de plus on lui avoit promis la liberté. Mais il n'eſt rien dont ne vienne à bout une femme artificieuſe, & ſur-tout une Reine qui eſt maîtreſſe des graces. Frédégonde malgré des faits ſi atroces, maintint toûjours ſon autorité; & ce qui eſt encore plus ſurprenant, elle fit rétablir Mélantius ſur le Siége de Roüen, encore teint du ſang de Prétextat, qu'il avoit fait verſer. Saint Prétextat eſt honoré par l'Egliſe comme Martyr le 24 de Février, que nous croyons être le jour de ſa mort.

Attentats de Frédégonde contre Childebert. *Greg. Tur. l. 8. c. 38.*

Mais voici d'autres crimes de Frédégonde que ſa méchanceté rend encore plus croyables que l'autorité des Hiſtoriens contemporains qui les rapportent. Pendant que l'armée de Gontram faiſoit la guerre contre les Viſigoths dans la Septimanie, on intercepta une lettre du Roi Leuvigilde à cette Reine, où il lui mandoit: « Faites mourir mes ennemis « Childebert & ſa mere, & achetez de Gontram « la paix à quelque prix que ce ſoit: après quoi, vous récompenſerez

recompenſerez l'Evêque Amélius (a) & la Dame Leuba. Childebert à qui Gontram envoya cette lettre, fut ſage & heureux de ſe tenir ſur ſes gardes. Car Frédégonde qui avoit reçû la même dépêche par une autre voie, fit déguiſer quelques Clercs en mendiants, & les ayant armés de poignards empoiſonnés, elle leur commanda d'aller tuer le Roi Childebert, ou du moins la Reine Brunehauld, leur promettant que s'ils mouroient dans cette entrepriſe, elle éleveroit leurs parens aux premieres charges du Royaume. Comme elle s'apperçut que nonobſtant ſes promeſſes, ils craignoient une ſi périlleuſe commiſſion, elle leur fit prendre d'un breuvage préparé qui les fortifia contre la crainte; & elle leur en donna pour en boire encore, lorſqu'ils ſeroient ſur le point de faire leur coup. Mais ils furent découverts & conduits à Childebert, lequel après leur avoir fait tout avoüer, les fit mourir dans les plus cruels ſupplices, qu'ils avoient bien mérités. Il n'y eut que celle qui étoit la plus coupable, qui évita le châtiment dû à tant de crimes, ſans cependant pouvoir éviter la haine & l'exécration du public.

L'AN 586.

Ibid. c. 39.

Mais détournons les yeux de ces horreurs, pour nous édifier des vertus & de la ſainte mort d'une autre Reine, qui continuoit dans ſon Monaſtere de Poitiers de ſe préparer à l'arrivée prochaine de l'Epoux avec une troupe nombreuſe de Vierges, qu'elle avoit aſſemblées. Radegonde qu'il eſt aiſé de reconnoître à ces traits, ſoûtenoit par ſes exemples,

Vertus de Sainte Radegonde.

(a) Je trouve au ſecond Concile de Mâcon un Amélius Evêque de Bigorre, c'eſt-à-dire, de Tarbes: mais je n'oſe aſſûrer que ce ſoit celui qui a eu part à cette conſpiration.

L'AN 587. la Communauté qu'elle avoit formée ; & elle avoit la conſolation de la voir encore plus floriſſante par la régularité des Religieuſes, que par leur nombre & leur qualité. La ferveur de cette Ste Princeſſe qui étoit alors dans un âge avancé, croiſſoit avec le nombre des années. Plus elle ſembloit toucher à la couronne de juſtice qui lui étoit deſtinée, plus elle travailloit à l'enrichir par les œuvres de la mortification la plus auſtere & de l'humilité la plus profonde. Elle oublia toûjours qu'elle avoit été Reine, pour ſe ſouvenir ſeulement qu'elle étoit la ſervante du Seigneur, & même de ſes ſœurs ; & dans un Monaſtere qu'elle avoit fondé, elle ne voulut jamais d'autre diſtinction, que celle d'obéïr à l'Abbeſſe avec encore plus de ſoûmiſſion que les autres. Mais plus elle oublioit ſon rang, moins les Religieuſes & les perſonnes du dehors pouvoient l'oublier.

Saint Grégoire de Tours étant allé par dévotion viſiter le tombeau de S. Hilaire de Poitiers, voulut en même-temps rendre ſes reſpects à cette humble Princeſſe. Etant donc entré dans le Monaſtere pour la ſaluer, il alla d'abord faire ſa priere devant le bois de la vraie Croix, qu'on y conſerve encore comme un précieux thréſor. Pendant qu'il prioit avec la ferveur que doit inſpirer la vûë de cet inſtrument de nôtre Rédemption, il apperçut à la droite de la Relique une lampe allumée, dont l'huile dégoutoit continuellement dans une conque qu'on avoit miſe deſſous. Ce ſaint Evêque en racontant le fait ; prend Dieu à témoin, qu'il crut que le vaſe de la lampe étoit caſſé. C'eſt pourquoi ſe tournant vers

Greg. Tur. l. 1. de glor. Mart. c. 5.

l'Abbeſſe, qui étoit auprès de lui, il lui fit des reproches de ſa négligence. Elle lui répondit : » Seigneur, ce n'eſt pas ce que vous penſez : c'eſt la vertu de la ſainte Croix. » Alors Grégoire ſe ſouvenant qu'il avoit ſouvent entendu dire que l'huile des lampes qui brûloient devant cette Relique boüillonnoit ſans ceſſe, & dégoutoit en abondance ſans diminuer, il examina attentivement le miracle pendant une heure entiere, & il vit avec étonnement que durant cet eſpace de temps, il degouta un ſeptier d'huile, d'un vaſe qui n'en contenoit gueres plus. L'AN 587.

Sainte Radegonde étoit elle-même dans ce Monaſtére, comme un miracle vivant de pénitence & de mortification. Il n'y avoit que l'eſprit qui vivoit en elle, dit Fortunat; la chair étoit morte. Elle paſſoit tous les ans le Carême enfermée dans une cellule; & la premiere année, elle ne mangea pendant ce ſaint temps que le Dimanche. Mais elle modéra dans la ſuite cette auſtérité, en prenant ſa réfection le Dimanche & le Jeudi. Elle portoit le cilice toute l'année, couchoit ſur la cendre; & tandis que ſes ſœurs dormoient, elle ſe levoit pour leur rendre les ſervices les plus abjects, juſqu'à nétoyer leurs ſouliers, porter pour elles le bois à la cuiſine, & faire d'autres choſes dont le détail paroîtroit bas; mais qui ſont par-là même plus propres à relever la gloire d'une Princeſſe, qui ne s'abbaiſſoit ainſi, que pour Jeſus-Chriſt. Quand elle n'étoit pas occupée à la pſalmodie, ou à ces œuvres de charité, elle ſe faiſoit lire continuellement quelque

Mortification & humilité de ſainte Radegonde. *L. 8. Carm. 1.*

Vita Radeg. à Fortun. & Bandon.

L'AN 587. livre édifiant, même pendant le peu de repos qu'elle prenoit la nuit ; afin que ſi elle s'éveilloit alors, elle pût plus aiſément s'occuper l'eſprit de ſaintes penſées. Elle expliquoit elle-même la lecture à ſes ſœurs, & leur diſoit ſouvent : « Cherchons Dieu » dans la ſimplicité de nôtre cœur, afin que nous lui « puiſſions dire avec confiance : *Seigneur donnez-* « *nous ce que vous avez promis, puiſque nous avons fait* » *ce que vous avez commandé.* »

Lettre de ſainte Radegonde adreſſée à tous les Evêques *Epiſt. Radeg. apud Greg. Turſ. l. 9. c. 42.*

Radegonde voyant ſa fin approcher, écrivit peu de temps avant ſa mort une lettre circulaire adreſſée à tous les Evêques, pour leur recommander ce qu'elle avoit au monde de plus cher, c'eſt-à-dire, ſon Monaſtére. Elle les conjure eux & leurs Succeſſeurs, par le jour terrible du Jugement, de traitter comme perſécuteurs des pauvres & des ſervantes de Jeſus-Chriſt, ceux qui s'efforceroient de troubler ſa Communauté, d'en changer la Regle, ou d'en dépoſer l'Abbeſſe. Elle met particuliérement ce Monaſtére ſous la protection de S. Hilaire & de S. Martin ; & elle ſupplie pareillement dans les termes les plus preſſans les Princes regnans, ou qui regneront dans la ſuite d'en prendre la défenſe. Enfin elle prie les Evêques, les Rois & le peuple Chrêtien de la faire enterrer au milieu de ſes ſœurs, dans l'Egliſe qu'elle avoit commencé de faire bâtir en l'honneur de la ſainte Vierge. Elle ne prend d'autre qualité dans la ſouſcription de la lettre que celle de *Radegonde pechereſſe.* (*a*)

(*a*) Le P Sirmond & le P. Pagi, deux habiles Critiques, croyent que la lettre de ſainte Radegonde dont nous avons donné le précis, & qu'on trouve parmi les Conci-

Cette lettre fut comme le Teſtament de cette pieuſe Reine, qui ne tarda pas d'aller recevoir dans le Ciel une couronne plus précieuſe que celle à laquelle elle avoit renoncée ſur la terre. Elle mourut ſaintement l'an 587 un Mercredi matin treiziéme d'Août. Elle honoroit particuliérement ce jour de la ſemaine, en mémoire de la Nativité du Sauveur : car d'anciens Auteurs ont prétendu qu'il étoit né un Mercredi. Au moment que Radegonde expira, elle s'apparut à un Officier du Fiſc qui étoit malade, lui rendit la ſanté, le priant de bâtir un Oratoire en l'honneur de S. Martin, & de délivrer ſept priſonniers qu'il détenoit dans les cachots : ce qu'il exécuta.

L'AN 587. Mort de Ste Radegonde.

Fort. Vit. Radeg.

L'Evêque de Poitiers étoit abſent, & on craignit qu'il ne refuſât de venir : on dépêcha donc à Grégoire de Tours, pour lui apprendre la mort de Radegonde, & l'inviter à en venir faire les funérailles. Ce S. Evêque s'étant rendu en diligence au Monaſtere de ſainte Croix, trouva le corps de la Sainte expoſé dans un cercueil ouvert. Son teint étoit brillant & vermeil ; & il ſembloit que la mort lui eût rendu cette fleur de beauté, que l'âge & la pénitence lui avoient ôtée,

Greg. de glor. Conf. c. 106.

les, eſt celle que cette Sainte écrivit aux Peres du ſecond Concile de Tours. Nous ſçavons certainement que ſainte Radegonde écrivit aux Evêques de ce Concile, qui lui firent réponſe. Mais pluſieurs raiſons nous font croire que la lettre en queſtion n'eſt pas celle à laquelle répondirent les Evêques du II. Concile de Tours, & qu'elle n'a été écrite que long-temps après. En effet, ſainte Radegonde y dit qu'elle a bâti ſon Monaſtere *ex permiſſu & ſolatio dominorum Regum patris vel avi eorum.* Le mot *avus* ne peut s'entendre que de Clothaire I. Il falloit donc que quand elle écrivoit, Sigébert ou Chilpéric fût mort ; afin qu'il fût vrai de dire, que l'ayeul de quelqu'un des Princes regnans avoit contribué à la fondation de ce Monaſtere. D'ailleurs, ſi ſainte Radegonde écrivoit cette lettre aux Evêques du II. Concile de Tours l'an 567, comment l'Egliſe qu'elle marquoit avoir commencée de faire bâtir pour la ſépulture des Religieuſes, n'étoit-elle pas achevée, vingt ans après, lorſqu'elle mourut en 587, comme nous verrons qu'elle ne l'étoit pas ?

L'AN 587. Il assûre qu'en la voyant, il n'auroit pu croire qu'elle fût morte, s'il n'avoit entendu ses Religieuses désolées se lamenter, comme si chacune d'elles eût perdu sa propre mere. Elles étoient au nombre de deux cens, la plûpart filles de la premiere qualité. Elles ne cessoient de verser des larmes à la vuë du cercueil qu'elles environnoient, & elles disoient : « Nôtre « mere, à qui nous laissez-vous comme des orphelines? Nous avons quitté pour nous attacher à vous, « nos biens, nôtre patrie, & nos parens : à quoi nous « abandonnez-vous, sinon à des regrets éternels ? « Quand nous avions le bonheur de vous posséder, « l'enceinte de ce Monastere nous paroissoit plus « spacieuse que les villes & les campagnes. Nous ne « regrettions pas de ne plus voir les prairies émaillées de fleurs, & les champs couverts de moissons : « nous trouvions, en vous voyant, un spectacle « plus agréable... Que nous sommes infortunées « d'avoir perdu nôtre sainte mere, & qu'heureuses « sont celles qui sont mortes avant vous ! Nous « sçavons à la vérité que vous êtes dans le Ciel parmi les Chœurs des saintes Vierges : mais cette « assûrance qui nous console, ne nous empêche pas « de sentir nôtre perte. «

Grégoire de Tours fait les funérailles de sainte Radegonde.

Ibid.

Le S. Evêque de Tours fut touché de ces tendres regrets ; & ne pouvant lui-même retenir ses larmes, il se tourna vers l'Abbesse & lui dit : « Interrompez ces cris lamentables, & songez plûtôt à ce « qui est nécessaire pour les funérailles. Nôtre frere « Mérouée est occupé à la visite de son Diocése : délibérez ce que vous avez à faire, & ne différez pas

trop d'inhumer le ſaint corps. » C'étoit ce qui faiſoit l'embarras. Sainte Radegonde avoit ordonné qu'on l'enterrât dans la Baſilique de la Sainte Vierge, qu'elle avoit fait bâtir pour la ſépulture des Religieuſes. (*a*) Mais ce lieu n'étoit pas encore beni, ni l'Autel conſacré; & on ne ſçavoit quel parti prendre pendant l'abſence de l'Evêque. L'AN 587.

Après l'avoir attendu trois jours, les principaux citoyens de Poitiers dirent à Grégoire: « Préſumez bien de la charité de vôtre frere, & conſacrez l'Autel: nous ſommes perſuadés qu'il ne le trouvera pas mauvais. « Grégoire conſacra l'Autel; & il fit enſuite l'enterrement avec un nombreux Clergé. Les Religieuſes à qui la Regle de Sainte Céſaire défendoit de ſortir du Monaſtere, monterent ſur les tours & ſur les murailles, & accompagnerent le Convoi de leurs yeux, & de leurs cris lamentables: enſorte, dit la Religieuſe qui a écrit la vie de la Sainte, & qui étoit préſente, qu'on ne pouvoit diſtinguer le chant des Pſeaumes, & qu'on n'entendoit que des gémiſſemens au lieu des *Alleluia*; ce qui marque qu'on chantoit ces Cantiques d'allégreſſe aux funérailles des fidéles. (*b*) Elle ajoûte qu'un aveugle qui vivoit encore, lorſqu'elle écrivoit, recouvra la vûë en touchant la biere pendant le Convoi. Grégoire ſe contenta de dépoſer dans la foſſe le cercueil ouvert, réſervant à l'Evê-

Baudon. Vit. Radeg. c. 12.

(*a*) Cette Egliſe de la Vierge eſt aujourd'hui une Collégiale, qui porte le nom de Sainte Radegonde qui la fit bâtir.

(*b*) D'autres monumens de l'Antiquité font en effet juger qu'on chantoit l'*Alleluia*, aux enterremens. Saint Jérôme marque qu'on le chanta aux obſéques de Fabiole.

L'AN 587. que l'honneur de le fermer, & d'y célébrer la Meſſe des Obſéques.

Etant retourné au Monaſtere, l'Abbeſſe ſuivie des ſœurs lui montra avec une vénération religieuſe tout ce qui avoit été à l'uſage de Sainte Radegonde. « Voilà, diſoit-elle, ſa cellule; mais nous n'y « trouvons plus nôtre mere. Voilà l'Oratoire où elle « prioit, & les livres qu'elle nous liſoit; mais nous « n'entendons plus ſa voix. Voilà le fuſeau dont « elle ſe ſervoit pour filer. « Ce ſouvenir perçoit le cœur des Religieuſes, & renouvelloit les gémiſſemens & les pleurs. Elles ne pouvoient pas faire mieux ſentir la grandeur de leur perte : les larmes qu'on donne aux morts, ſont le plus bel éloge & le plus ſincere qu'on puiſſe en faire.

Mort de S. Junien de Mairé. *Vit. Juniani.*

Sainte Radegonde avoit ordonné en mourant, qu'on portât la nouvelle de ſa mort à S. Junien Abbé de Mairé, afin qu'il priât le Seigneur pour elle. Junien qui étoit malade, avoit donné le même ordre pour la Sainte Princeſſe. Mais le Seigneur voulut les réünir en même-temps dans le Ciel. Ils moururent le même jour, & à la même heure; & les deux couriers qu'ils s'envoyoient, ſe rencontrerent à michemin.

La Vie de Sainte Radegonde fut d'abord écrite par Fortunat, (*a*) qui étoit comme l'Agent du

(*a*) Le Sr Baillet dit dans la Vie de ſainte Radegonde que l'affection qu'elle témoignoit au Prêtre Fortunat, donna lieu à des calomnies contre l'honneur de cette Princeſſe; & que Fortunat écrivit pour s'en juſtifier, & pour juſtifier ſon illuſtre Patrone. Sur quoi il cite les poëſies de cet Auteur. Mais je ne trouve rien dans Fortunat qui puiſſe faire naître le moindre ſoupçon de ce qu'on avance ici. Le ſieur Baillet a pris apparemment la ſainte Abbeſſe Agnès pour ſainte Radegonde, & il a mal pris ce que Fortunat en dit. Il proteſte qu'il aime Agnès d'un amour pur, comme il aimeroit ſa ſœur. Dire cela, eſt-ce dire que la calomnie l'avoit accuſé d'un attachement criminel?

Monaſtere,

Monaſtere, & qui avoit vû la plûpart des faits qu'il rapporte. On jugea qu'il avoit omis pluſieurs choſes édifiantes : c'eſt pourquoi une Religieuſe nommée Baudonivie, qui avoit auſſi vécu avec la Sainte, y ajoûta un ſupplément à la priere de l'Abbeſſe Didymie. C'eſt de ces deux Auteurs ſi dignes de foi, que nous avons tiré ce que nous avons dit. L'AN 587.

Après la mort de Sainte Radegonde, l'Abbeſſe de ſon Monaſtere de ſainte Croix ſupplia l'Evêque Méroüée de prendre cette Communauté ſous ſa conduite, comme Sainte Radegonde l'en avoit prié. Il le refuſa d'abord : enſuite ayant pris conſeil, il promit qu'il ſeroit leur pere, & leur défenſeur ; & comme ce Monaſtere étoit ſous la protection ſpéciale du Roi, il obtint de Childebert des lettres, par leſquelles il lui étoit permis de le gouverner, comme les autres de ſon Diocéſe. Mais on prétendit qu'il conſervoit toûjours contre ces Religieuſes les préventions peu favorables, dont il n'avoit donné que trop de marques à Sainte Radegonde.

Méroüée Evêque de Poitiers, promet de prendre la conduite du Monaſtere de ſainte Croix. *Greg. l. 9. c. 40.*

La ſainte Abbeſſe Agnès fit honneur par ſa vertu & ſa ſageſſe au choix de Radegonde ; & elle gouverna ſa nombreuſe Communauté avec une prudence, qui y entretint la paix & la régularité : elle ne ſurvécut pas long-temps à Sainte Radegonde, qui l'avoit élevée. Elle eſt honorée dans l'Egliſe de Poitiers le 13. de Mai avec Sainte Diſciole, une de ſes Religieuſes dont nous avons fait mention.

Sainte Agnès Abbeſſe de Ste Croix de Poitiers. *Belland. ad diem 13. Maii.*

La même année que Sainte Radegonde alla recevoir la récompenſe de ſes vertus, le Duc Gontram-Boſon dont nous avons parlé ci-deſſus, reçut la

L'AN 587. punition de ſes perfidies à l'Aſſemblée d'Andelot, au Diocéſe de Langres. Les Rois Gontram & Childebert qui l'avoient convoquée, s'y trouverent avec les Reines Brunehauld mere de Childebert, & Faileuba ſa femme, & avec un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs, qui devoient être les Médiateurs du Traitté qu'on y vouloit faire. Les deux Rois, l'oncle & le neveu, que les attentats de Frédégonde avoient réünis plus étroitement, y conclurent en effet un Traitté, par lequel, après avoir reglé fort en détail les limites de leurs Etats & leurs autres intérêts, ils ſe jurerent par ce qu'il y a de plus ſaint une alliance éternelle. L'Acte eſt daté du 28 de Novembre, la 26 année de Gontram, & la douziéme de Childebert, c'eſt-à dire l'an 587.

Aſſemblée d'Andelot.

Après que cette grande affaire eut été finie, les deux Rois examinerent juridiquement les accuſations intentées contre Gontram-Boſon. Ce Duc qui étoit entré dans tant d'intrigues, fut aiſément convaincu de pluſieurs crimes, & nommément d'avoir fait déterrer dans une Egliſe de Mets une Dame Françoiſe, pour avoir les richeſſes & les bijoux avec leſquels on l'avoit inhumée. Car tel étoit l'uſage des anciens François : peu curieux d'orner les dehors de leurs tombeaux, ils faiſoient conſiſter leur magnificence à y cacher de riches thréſors. Les deux Rois condamnerent donc ce Duc à mort. Dès qu'il en eut la nouvelle, il ſe réfugia dans la maiſon de S. Magnéric Evêque de Tréves, qui accompagnoit Childebert à Andelot ; & tenant l'épée nuë, il lui dit en l'abordant : » Saint Evêque, ſauvez-

Mort du Duc Gontram-Boſon.

moi ; ou si vous refusez de le faire, sçachez que » vous mourrez de ma main. « L'Evêque embaraſſé » d'un pareil compliment, lui dit : » Laiſſez-moi donc aller implorer la clémence du Roi. » Non, reprit le » Duc, envoyez-y vos Abbés : si vous ne me déli- » vrez pas, comme vous le pouvez, nous mourrons » enſemble. » L'AN 587.

On fit aux deux Rois un rapport infidéle de ce qui ſe paſſoit ; & on leur dit que Magnéric prenoit la défenſe de Boſon, & s'oppoſoit à l'exécution de leurs ordres. Alors le Roi Gontram auſſi violent dans le premier mouvement de ſa colere, qu'il étoit enſuite modéré, dit : » Allez, mettez le feu à la maiſon ; & ſi l'Evêque refuſe de ſortir, qu'il ſoit » brûlé avec le coupable. » L'ordre fut exécuté : mais les Clercs de ſaint Magnéric voyant la maiſon en feu, en tirerent leur Evêque ; & Boſon fut auſſi-tôt percé de coups, digne châtiment de tant de perfidies. C'eſt où aboutit la promeſſe de l'Epiſcopat, que nous avons vû lui avoir été faite par une Pythoniſſe. *Greg. Tur. l. 9. c. 10.*

Saint Agéric Evêque de Verdun, qui s'étoit fait comme caution pour Boſon, fut inconſolable de ſa mort, auſſi-bien que de celle d'un autre Seigneur François nommé Berthefroi, qui fut tué dans l'Oratoire de ſa maiſon Epiſcopale, où il s'étoit réfugié. Le Roi Childebert aimoit tendrement ſaint Agéric, qui étoit ſon pere par le Baptême ; & comme il ne pouvoit rien lui refuſer, il n'avoit pas voulu qu'il ſe trouvât à Andelot, de peur qu'il n'intercédât pour les coupables qu'on y devoit juger. Après leur exécu- *S. Agéric de Verdun.* *Greg. Tur. l. 9. c. 12. 23.*

L'AN 587. tion, il envoya de riches préſens à ce ſaint Evêque, pour le conſoler. Mais rien ne fut capable d'adoucir ſa douleur, qui étoit ſans ceſſe renouvellée par la vûë des enfans de Boſon qu'il élevoit chez lui. Il en mourut peu de temps après, l'an 588; & il fut enterré dans l'Oratoire de ſaint Martin, qu'il avoit fait bâtir. Il eſt honoré le premier jour de Décembre, ſous le nom de ſaint Airei ou Agrei. Fortunat donne de grands éloges à la piété, à l'éloquence & à la charité d'Agéric. Il loüe ſa magnificence à rebâtir les anciennes Egliſes, & à en ériger de nouvelles, & le ſoin qu'il avoit de rompre à ſon peuple le pain de la parole, en lui rompant le pain matériel: car tout ce qu'il poſſédoit étoit plus aux autres qu'à lui-même. Après ſa mort, Charimere Référendaire de Childebert II. obtint l'Evêché de Verdun, à l'excluſion de l'Abbé Buciovald qui le briguoit.

Fort. l. 3. Carm 27. 28.

S. Magnéric de Treves. *Fortun. l. 3. Carm. 2.*

Saint Magnéric de Tréves, dont nous venons de parler, ſoutint par ſon mérite la gloire de ce grand Siége; & il retraça dans ſa conduite les vertus Apoſtoliques de ſaint Nicet, dont il fut le diſciple & le ſucceſſeur. Le crédit qu'il avoit à la Cour, ne diminua rien de ſa ſollicitude Paſtorale pour ſon troupeau. Il s'appliqua ſur-tout à donner à ſon Egliſe de dignes Miniſtres, perſuadé que le bon choix des ſujets qu'on deſtine à l'Autel, eſt la partie la plus importante des devoirs d'un Evêque. Magnéric faiſant la viſite de ſon Diocéſe, trouva à Yvois un jeune homme nommé Gaugéric ou Géri, dont on lui fit un grand éloge; & après s'être aſſûré par lui-même du bien qu'on lui en diſoit, il l'ordonna Diacre.

Vit. Gangerici.

Géri juſtifia ſa réputation, & montra dans le Clergé tant de prudence & tant de piété, qu'après la mort de ſaint Védulfe Evêque de Cambrai & d'Arras (a), les habitans de ces villes le demanderent à Childebert pour leur Evêque. Il fut ordonné par Gilles de Rheims ſon Métropolitain (b); & pendant trente ans qu'il tint le Siége, il travailla avec un zéle infatigable au ſalut de ſon peuple, & à la gloire de ſon Egliſe. Il mourut après l'an 613 (c), on ne ſçait quelle année. Ce ſaint Evêque fut enterré dans une Egliſe qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de ſaint Médard, ſur une colline conſacrée auparavant au culte des Idoles. On fait la fête de S. Géri l'onziéme d Août, & celle de ſaint Magnéric le 25 de Juillet. L'AN 587. S. Gaugéric ou Géri de Cambrai & d'Arras. *Ibid.*

Les Egliſes de la Province de Narbonne, qui avoient ſi long-temps gémi ſous la domination des Ariens, venoient d'être conſolées par la converſion des Viſigoths. Ce fut le précieux fruit que produiſit le ſang du ſaint Martyr Herménigilde. Le Roi ſon pere qui l'avoit verſé, en reſſentit lui-même les effets. Le regret ſuccéda bien-tôt dans ſon cœur à la fureur; & il déteſta une Héréſie qui l'avoit porté à devenir le meurtrier de ſon propre fils. Heureux s'il eût eu le courage d'embraſſer la vérité qu'il reconnut! Mais ſi la politique ou le reſpect humain l'empêcherent de la profeſſer publiquement, il crut

(a) L'Egliſe de Cambrai & celle d'Arras demeurerent unies & gouvernées par un même Evêque juſqu'à l'an 1093.

(b) Cambrai étoit alors de la Métropole de Rheims: car ce ne fut qu'au ſeiziéme ſiécle que ce Siége fut érigé en Archevêché. Les Archevêques de Rheims ont ſouvent proteſté contre cette érection.

(c) S Géri fut ordonné par Gilles de Rheims qui fut dépoſé en 590; & il mourut lorſque Clotaire II. étoit déja maître de toute la Monarchie Françoiſe: ce qui arriva l'an 613.

L'AN 587. devoit en mourant procurer à ſon fils Récarede les avantages dont il ne vouloit pas joüir lui-même. Etant au lit de la mort, il envoya querir ſaint Léandre de Séville ; & en lui recommandant le Prince Récarede, il le pria de faire à ſon égard ce qu'il avoit fait à l'égard d'Herménigilde, c'eſt-à-dire de le rendre Catholique. Le bruit ſe répandit même que Leuvigilde avoit fait pénitence avant ſa mort, & avoit déteſté avec larmes pendant ſept jours ſon attachement à l'Arianiſme.

Leuvigilde déteſte ſon Héréſie. *Greg. mag. l. 3, Dial. 31.*

Greg. Tur. l. 8. c. 46.

Quoi qu'il en ſoit, Récarede qui lui ſuccéda, l'an 586, n'eut rien plus à cœur que de ſe faire inſtruire de la foi Catholique. Il fit tenir à ce ſujet en ſa préſence une Conférence entre les Evêques Catholiques & les Evêques Ariens de ſon Royaume. La vérité y triomphoit des ſophiſmes de l'erreur, lorſque Récarede acheva de rendre la victoire complette. Il déclara que ce qui faiſoit le plus d'impreſſion ſur ſon eſprit, étoit le don ſubſiſtant des miracles, qui ſe perpétuoient dans l'Egliſe Catholique ; au lieu qu'on n'en voyoit aucun dans ſa ſecte : qu'au contraire un Evêque Arien ayant tenté ſous le regne de ſon pere de faire un faux miracle, avoit en effet aveuglé un homme qui contrefaiſoit l'aveugle. Voici le fait.

Récarede embraſſe la foi Catholique. *Greg. Tur. l. 9. c. 15.*

Le Roi Leuvigilde ayant dit un jour à un de ſes Evêques. « Pourquoi vous-autres ne faites-vous pas « de miracles, comme en font ceux qui ſe diſent « Catholiques ? » L'Evêque pour couvrir la honte de ſa ſecte, répondit qu'il en avoit fait pluſieurs en ſa vie, & qu'il pourroit encore en faire. Auſſi-tôt

ayant fait venir un pauvre, qui étoit Arien comme lui, il lui donna quarante piéces d'or, pour contrefaire l'aveugle, lui recommandant de ſe placer dans un endroit, où il devoit paſſer avec le Roi. L'éclat de l'or ébloüit ce malheureux, & il fit ce dont on étoit convenu. Le prétendu aveugle voyant donc venir de loin le Roi avec l'Evêque, ſe mit à crier de toute ſa force, pour conjurer celui-ci de lui rendre la vûë. L'Evêque qui ſe tenoit ſûr du ſuccès, lui impoſa les mains avec oſtentation, en lui diſant: *Qu'il te ſoit fait ſelon ma foi.* Mais dans l'inſtant Dieu fit un miracle qu'il n'attendoit pas; & celui qui faiſoit l'aveugle, le devint effectivement avec des douleurs qui lui firent confeſſer l'impoſture. On rapporte un trait tout pareil de Cirola Evêque Arien d'Afrique. Les Hérétiques ont de tout temps cherché à ſe faire honneur par de faux miracles: mais il ne s'en opére de véritables que dans l'Egliſe Catholique. Ni les chicanes des incrédules qui les conteſtent, ni les ſupercheries des Sectaires qui les contrefont quelquefois, ne pourront jamais nous enlever, ni même affoiblir cette preuve toûjours ſubſiſtante de la vérité de nôtre foi. Il n'eſt pas étonnant qu'elle ait fait tant d'impreſſion ſur l'eſprit du Roi Récarede.

L'AN 587. Impoſture d'un Evêque Arien pour contrefaire les miracles qui s'opérent dans l'Egliſe Catholique. *De glor. Conf. c.* 13.

Dès que ce Prince eut connu la vérité, il en devint le Prédicateur & l'Apôtre; & comme les exhortations d'un puiſſant Roi ſont des graces bien efficaces, toute la nation des Viſigoths s'y rendit en peu de temps. Il n'y eut pas juſqu'aux Evêques qui ne montraſſent une docilité dont on voit peu d'exem-

Greg. Tur. hiſt. l. 9. c. 15.

L'AN 587. ples dans des Chefs de parti. Récaréde envoya porter la nouvelle de ſa converſion à ſes ſujets de la Gaule Narbonnoiſe. Elle conſola les Catholiques de tout ce qu'ils avoient ſouffert pour la foi, & elle porta les Ariens à ſuivre l'exemple du Prince.

Converſion des Viſigoths de la Gaule Narbonnoiſe.

Il ne ſe trouva qu'un de leurs Evêques, qui chercha une fauſſe gloire dans ſon opiniâtreté. C'étoit Athalocus(a) de Narbonne, un des plus entêtés & des plus ſubtils Sophiſtes de ſa ſecte : on l'y nommoit le nouvel Arius. Mais il reſſembloit encore plus à cet Héréſiarque par ſon orgueil, que par ſes talens. Il ne put ſe réſoudre à deſcendre du premier rang, qu'il avoit tenu ſi long-temps dans ſon parti. Pour ſauver donc les reſtes d'une ſecte expirante, il eut recours à la reſſource ordinaire de l'Héréſie, qui ſe croit opprimée, je veux dire, à la rébellion ; & comme il étoit accrédité, & que le prétexte de la Religion eſt toûjours ſpécieux, il vint à bout de ſoulever quelques Comtes de la Province. Mais la ſageſſe de Récarede conjura bien-tôt cet orage ; & la lumiere de la foi acheva de ramener la ſérénité, en diſſipant les ténebres de l'erreur. Ainſi cette conjuration n'ayant ſervi qu'à faire connoître la foibleſſe du parti, & à faire déteſter l'eſprit de révolte, que l'Héréſie inſpire, les Viſigoths de la Gaule s'empreſſerent de donner des marques de leur ſoûmiſſion à leur Roi & à l'Egliſe. Le ſuperbe Arien en conçut un ſi violent dépit, qu'il en mourut ſubitement, comme pour avoir avec Arius cette nouvelle reſſemblance.

Révolte & mort d'Athalocus Evêque Arien de Narbonne. *Paul. Diac. Emerit. c. 19.*

(a) Sous le regne des Goths Ariens, il y avoit à Narbonne un Evêque Catholique, & un Evêque Arien. Migétius étoit alors l'Evêque Catholique.

Récarede

Récarede pour affermir ſa foi & celle de ſes ſujets, fit aſſembler peu de temps après à Tolède un Concile national, de tous les Evêques de ſes Etats. Il s'y trouva huit Evêques de la Province de Narbonne avec Migétius leur Métropolitain. Et ce fut ce Concile, qui porta les derniers coups à l'Arianiſme dans la Gaule & dans l'Eſpagne. On y fit ſouſcrire les Confeſſions de foi les plus claires & les plus détaillées aux Evêques & aux Seigneurs convertis de l'Arianiſme, qui donnérent avec joie cette marque de leur ſincére retour. Ainſi fut extirpée cette funeſte Héréſie, qui avoit regné dans une partie des Gaules & dans preſque toute l'Eſpagne, depuis l'établiſſement des Goths dans ces Provinces, c'eſt-à-dire, depuis près de deux cens ans.

III. Concile de Tolede où ſe trouvent les Evêques de la Gaule Narbonnoiſe. *T. 5. Conc. Lab. p. 997.*

Après qu'on eut reglé ce qui concernoit la foi, on fit à ce troiſiéme Concile de Tolède vingt-trois Canons de diſcipline, dont je dois dire un mot, parce que les Evêques de la Province de Narbonne y aſſiſterent. On y ordonna que pour affermir la foi, on chanteroit le Symbole de Conſtantinople (*a*) dans toutes les Egliſes : qu'on liroit l'Ecriture Sainte à la table des Evêques, pour éviter les diſcours inutiles : qu'à raiſon de la pauvreté & de l'éloignement des Egliſes d'Eſpagne, on ne tiendroit pas de Concile tous les ſix mois ſelon les Canons, mais ſeulement tous les ans : qu'on ſuivroit l'ordre de la pénitence établi par les anciens Canons, & qu'on ne ſouffriroit plus que ſans l'avoir obſervé, les

c. 2.

c. 7.

c. 18.

c. 11.

(*a*) Il eſt remarquable de voir dès-lors dans ce Symbole, tel qu'il eſt rapporté en ce Concile, la Proceſſion du ſaint Eſprit marquée avec l'addition *Filioque*, que les Grecs ne ſe ſont aviſés de reprocher aux Latins que pluſieurs ſiécles après.

pecheurs ſe fiſſent réconcilier toutes & quantes fois qu'il leur plaiſoit de pecher. Défenſe aux Evêques
c. 22. convertis de l'Arianiſme d'avoir encore commerce avec leurs femmes : ce qui marque que les Evêques Ariens ne gardoient pas la continence. Cette vertu
c. 23. n'a jamais été du goût des Hérétiques. Défenſe de faire chanter des Cantiques funébres aux enterremens, de s'y frapper la poitrine, ou d'y frapper ſes proches en ſigne de dueil : on ne doit y chanter que des Pſeaumes, pour marquer l'eſpérance de la Réſurrection. Défenſe de faire dans les Egliſes des danſes, ou d'y chanter des chanſons deshonnêtes aux fétes des Saints. (*a*)

T. 1. Conc. Gall. p. 399. Concile de Narbonne.

Au retour du Concile de Tolède, les Evêques de la Province Narbonnoiſe en tinrent un autre à Narbonne, le premier de Novembre, Ere (*b*) 627, c'eſt-à-dire, l'an de Jeſus-Chriſt 589, pour remédier aux abus qui s'étoient gliſſés ſous la domination de l'Héréſie. Ils y firent quinze Canons qui méritent preſque tous l'attention du Lecteur.

I. Défenſe aux Clercs de porter des habits de pourpre ; cette couleur étant propre ſur-tout des

(*a*) M. Fleuri t. 7. p. 648, parlant du Canon de ce Concile de Tolede, qui proſcrit les danſes des Egliſes, dit : *Il faut ſe ſouvenir que c'eſt en Eſpagne.* Mais ce trait ſatyrique perd ſa force & ſon ſel, quand on fait réflexion que nous avons vû par les Statuts du Synode d'Auxerre, que ce même déſordre regnoit dans la Gaule.

(*b*) Ce qu'on nomme *l'Ere Eſpagnole*, ou ſimplement *l'Ere*, eſt une maniere de compter les années qui a été en uſage en Eſpagne depuis le temps d'Auguſte juſqu'au quatorziéme ſiécle. Cette époque commence 38 ans avant l'Ere de Jeſus-Chriſt : ainſi pour réduire les années de l'Ere à celles de Jeſus-Chriſt : il ne faut qu'en ôter trente-huit ans. On voit par-là que l'Ere a commencé à la huitiéme année Julienne. Mais il eſt difficile de déterminer l'évenement qui a donné lieu à cette Epoque. Baronius croit que ce fut un tribut impoſé cette année par les Romains ſur les Eſpagnols, qui s'étoient révoltés. Ainſi l'*Ere*, *Æra* aura été appellée de la ſorte *ab are*. D'autres ont dit que les lettres qui forment le mot *Æra* ſont initiales, & ſignifient *Annus erat Auguſti*, & qu'il falloit ainſi les écrire *A. ER. A.* Mais 38 ans avant Jeſus-Chriſt Octavius Ceſar n'étoit pas encore nommé Auguſte.

laïques conſtitués en dignité : (ce qui marque que les premiers Magiſtrats portoient dès-lors des robbes de pourpre.) Canons du Concile de Narbonne.

II. On chantera le *Gloria Patri* &c. à la fin de chaque Pſeaume, & à chaque diviſion des Pſeaumes qui ſeroient trop longs. (Cet uſage étoit établi depuis long-temps dans les autres Egliſes des Gaules : mais la domination des Ariens avoit ſans doute empêché qu'on ne le ſuivît dans la Province de Narbonne.)

III. Défenſe ſous peine d'excommunication & de dépoſition, aux Prêtres, aux Diacres, & aux Soûdiacres, de s'aſſeoir ou de ſe promener dans les places publiques, pour s'y entretenir de vains diſcours. (Il falloit qu'on regardât comme un grand crime l'oiſiveté dans un Clerc, puiſqu'on la puniſſoit ſi ſévérement.)

IV. Tout homme, ſoit libre ou eſclave, ſoit Goth ou Romain, Syrien ou Juif, ne fera aucune œuvre ſervile le Dimanche, ſous peine pour les perſonnes libres de dix ſols d'amende, qui ſeront payés au Comte de la Ville, & pour les eſclaves de cent coups de foüet.

V. VI. Les Clercs rebelles ſeront enfermés un an dans un Monaſtere, & l'Abbé les traittera comme l'Evêque l'aura ordonné : s'il en agit autrement, il ſera lui-même ſuſpendu de ſes fonctions. Car quand quelqu'un eſt envoyé dans un Monaſtere, c'eſt pour y faire pénitence, & non pour y faire bonne chere.

IX. Défenſe aux Juifs de porter en terre leurs corps morts en chantant des Pſeaumes, ſous peine de payer ſix onces d'or.

X. Un Clerc désobéïssant à son Evêque, sera privé de la rétribution de l'Eglise & de la Communion, pendant un an.

XI. Défense aux Evêques d'ordonner un Diacre ou un Prêtre qui ne sçache pas lire. Ceux qui ont été ordonnés de la sorte, & qui négligent d'apprendre à lire, & de remplir les devoirs de leurs Ministeres, seront privés de la rétribution que leur donne l'Eglise; & s'ils persistent dans leur négligence, ils seront renfermés dans un Monastere. (Ce Canon montre bien quelle étoit l'ignorance de ce temps-là.)

XII. Défense aux Prêtres de sortir du Sanctuaire pendant la Messe, & aux Diacres, aux Soûdiacres & aux Lecteurs, de quitter l'aube avant qu'elle soit finie.

XIII. Les Soûdiacres, les Portiers, & les autres Clercs des Ordres inférieurs doivent lever les voiles des portes, quand les Clercs des Ordres supérieurs entrent, sous peine pour les Soûdiacres, s'ils ne se corrigent, d'être privés de la rétribution de l'Eglise, & pour les autres d'être foüettés.

XIV. Ceux qui consultent, ou recelent chez eux des Sorciers ou des Devins (*a*) seront excommuniés, & de plus ils payeront six onces d'or au Comte de la ville. Pour les Devins ou Sorciers, soit qu'ils soient libres ou esclaves, ils seront foüettés

(*a*) Il y a dans le texte de ce Concile *Divinatores quos dicunt esse Caragios atque Sorticulàrios. Caragius* ou *Caragus* signifie celui qui use de caracteres magiques; & *Sorticularius*, ou comme on a dit dans la suite *Sortiarius*, celui qui jette des Sorts, qui fait des sortileges.

publiquement, & enſuite vendus au profit des pauvres (apparemment pour punir les Maîtres.)

XV. Quelques Catholiques par un reſte de Paganiſme célébroient le Jeudi, conſacré à Jupiter par les Payens, & ils s'abſtenoient ce jour-là de tout travail. Le Concile défend cette ſuperſtition ſous peine d'excommunication, & d'un an de pénitence pour les perſonnes libres, & du foüet pour les eſclaves.

Evêques du Concile de Narbonne.

Ces Canons furent ſouſcrits par Migétius de Narbonne, Sédatus de Béziers, Benénatus d'Elne, Boëce de Maguelonne, Pélage de Nîmes, Tigridius ou Igidius d'Agde, Sergius de Carcaſſonne (*a*) & Agrippin de Lodéve. Le Siége de Maguelonne a été transféré à Montpellier; & celui d'Elne à Perpignan, dont l'Evêque n'a pas laiſſé de conſerver le titre d'Evêque d'Elne. On voit par la liſte de ces Evêques quelles étoient les villes Epiſcopales, qui demeuroient encore ſous la domination des Goths dans la Gaule. C'étoit un ſujet continuel de diviſions entre les Rois François & les Rois Goths.

Récarede demande la paix aux François.

Récarede quoiqu'heureux dans la guerre, aimoit la paix: il l'avoit inutilement fait demander au Roi Gontram, dès qu'il étoit monté ſur le Thrône d'Eſpagne. Il envoya une nouvelle Ambaſſade après ſa converſion, comptant que la profeſſion de la même foi faciliteroit l'alliance des deux nations. Il offroit même de payer dix mille ſols d'or pour ache-

(*a*) Sergius eſt compté pour le quatriéme Evêque de Carcaſſonne. Les trois premiers ſont S. Gumere, ſaint Hilaire, & ſaint Valere. On ne peut rien déterminer de certain ſur le temps où ils ont vécu, & quelques Auteurs rapportent l'établiſſement de ce Siége au troiſiéme ſiécle: je n'en trouve pas de preuves aſſez ſolides.

Greg. l. 9 c. 7. ter la paix ; & de ſe purger par ſerment du crime qu'on lui imputoit, d'avoir trempé dans la mort d'Herménigilde, & dans les mauvais traittemens faits à la Princeſſe Ingonde morte en Afrique, comme nous avons dit. Récarede demandoit auſſi en mariage Clodoſinde ſœur de Childebert. Brunehauld qui ne vouloit pas la guerre avec un Prince de ſa nation & de ſa famille, goûtoit fort ces propoſitions, & les faiſoit goûter au Roi ſon fils. Mais Gontram croyoit qu'il étoit de ſon honneur de venger ſa niéce Ingonde; & il vouloit avoir ſa revenche des Goths, qui avoient battu ſon armée. Ainſi il paroît que la paix ne fut pas concluë avec Récarede, non plus que le mariage de Clodoſinde.

L'AN 588. En effet Childebert II. ne faiſoit rien alors ſans le Conſeil du Roi Gontram ſon oncle, qu'il regardoit comme ſon pere, & qui l'avoit adopté pour ſon fils. Ces deux Princes vivoient dans une parfaite intelligence depuis le Traitté qu'ils avoient fait & juré à Andelot. Cependant quelques meſures qu'on y eût priſes, on n'avoit pas prévenu toutes les difficultés : rarement peut-on toutes les prévoir. Mais où il y a de la bonne foi, elle ſupplée aux précautions qu'on a manqué de prendre. Gontram croyoit avoir quelque ſujet de ſe plaindre, & il vouloit aſſembler un Concile de tous les Evêques de ſes Etats, & de ceux de ſon neveu Childebert, pour y traitter pluſieurs affaires qu'il eſtimoit ne pouvoir être terminées que dans un Concile national. Mais Childebert ne jugeoit pas cette Aſſemblée néceſſaire, & vouloit faire agréer ſes raiſons au Roi ſon oncle.

Digitized by Google

L'AN 588.

Childebert envoye Grégoire de Tours en Ambaſſade à Gontram. *Greg l. 9. c. 20.*

Sur ces entrefaites, Grégoire de Tours s'étant rendu à la Cour d'Auſtraſie, Childebert l'envoya en Ambaſſade vers Gontram avec un Seigneur nommé Félix *(a)*. Grégoire trouva Gontram à Chalon ſur Saone, & lui dit en l'abordant : « Prince, le Roi Childebert vôtre neveu vous ſaluë, & vous rend » graces de ce que vous continuez à lui donner des » avis ſalutaires pour le ſalut de ſon ame & pour le » bien de ſes peuples. Et moi, dit Gontram, je n'ai pas » lieu de le remercier ; car on ne garde pas ce qu'on » m'a promis : » ſurquoi il fit relire le Traitté d'Andelot. Puis ſe tournant vers Félix l'autre Ambaſſadeur, il lui dit : « Eh bien, êtes vous venu à bout d'établir une amitié ſolide entre ma ſœur Brunehauld » & Frédégonde l'ennemie de Dieu & des hommes ? » Grégoire lui répondit : » Ne doutez point, que » ces deux femmes ne ſoient amies comme elles » l'ont été, je veux dire que la haine qui les arme l'une contre l'autre, ſubſiſtera toûjours. Mais nous » ſouhaiterions nous, que vous euſſiez moins d'amitié pour Frédégonde : car vous faites plus d'honneur » à ſes Ambaſſadeurs qu'aux nôtres. Gontram dit : » Sçachez que je ne puis donner mon amitié à une » femme qui a envoyé des aſſaſſins pour m'ôter la » vie. »

Après quelques autres éclairciſſemens ſur le mariage de Clodoſinde avec Récarede, & ſur la guerre que Childebert vouloit faire aux Lombards, & que

(a) Le P. Daniel dit que Félix étoit Evêque. Grégoire de Tours ne lui donne pas cette qualité : ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il eût été Evêque. D'ailleurs Gontram en parlant à Grégoire le nomme *Sacerdos Dei*, & en parlant à Félix il dit ſeulement *Dic ô Félix*.

L'AN 588. Félix propoſa à Gontram, Grégoire ajoûta : « Prin-
Ibid. « ce, vous avez ſouhaité que le Roi Childebert vô-
Gontram veut aſſembler un Concile national. « tre neveu fît aſſembler un Concile de tous les Evê-
« ques de ſon Royaume, avec ceux du vôtre, pour
« la diſcuſſion de pluſieurs articles. Mais il lui pa-
« roît plus conforme aux Canons, de faire tenir des
Greg. Tur. hiſt. l. 9. c. 20 « Conciles Provinciaux dans chaque Métropole,
« où le Métropolitain de concert avec ſes Suffragans
« pourroit mieux découvrir, & corriger les abus de
« ſa Province. Qu'eſt-il beſoin en effet de faire aſſem-
« blet en un même lieu tant d'Evêques; puiſque la foi
« de l'Egliſe n'eſt point en péril, & qu'il ne s'éleve
« aucune nouvelle Héréſie ?

Gontram répondit que le Concile auroit à diſcu-ter bien des injuſtices qui s'étoient commiſes, des mariages inceſtueux qu'on avoit contractés, & plu-ſieurs autres crimes, ſur-tout l'aſſaſſinat commis en la perſonne de ſaint Prétextat qui étoit l'affaire la plus importante. Ainſi il perſiſta dans le deſſein de faire tenir un Concile national, qu'il indiqua pour le premier jour du quatriéme mois, c'eſt-à dire de Juin. Mais comme on ne trouve aucun veſtige de ce Con-cile, il y a apparence qu'il ne fut pas aſſemblé; & peut-être que la crainte de la peſte, qui donna en ce temps-là de nouvelles allarmes, en empêcha la tenuë.

Un vaiſſeau venu d'Eſpagne apporta la conta-gion à Marſeille, pendant que Théodote Evêque de cette ville étoit à la Cour de Childebert. Le ſaint Prélat retourna auſſi-tôt conſoler & ſoulager ſon peuple affligé. Il n'omit aucun des ſecours ſpiri-tuels & temporels qu'il pouvoit lui procurer ; &

quand

quand la maladie & la défertion eurent réduit les habitans de cette grande ville à un aſſez petit nombre, il s'enferma dans l'enceinte de l'Egliſe de S. Victor avec ceux qui reſtoient, paſſant les jours & les nuits en prieres, pour déſarmer la colere de Dieu. Cette ville a eu de nos jours la conſolation de voir en une pareille calamité le zele & la charité du ſaint Evêque Théodore revivre dans un de ſes ſucceſſeurs; & les autres villes de Provence ont trouvé les mêmes ſecours & le même courage dans leurs premiers Paſteurs.

L'AN 588. Charité de Théodore de Marſeille pendant la peſte. *Ibid. c.* 22.

Le mal contagieux ayant gagné de Marſeille dans le territoire de Lyon, Gontram fit tout à la fois l'office d'un bon Roi, & d'un pieux Evêque. Il ordonna que l'on célébrât des Rogations; & que pendant les trois jours qu'elles dureroient, on jeûnât au pain d'orge & à l'eau. Il montra le premier l'exemple, en redoublant ſes auſtérités, ſes prieres, & ſes aumônes accoûtumées. Ses ſujets le regardoient avec vénération, & reſpectoient encore plus en lui la qualité de Saint, que celle de Souverain. On arrachoit les franges de ſes vêtemens, pour les appliquer aux malades: une femme en guérit ſon fils d'une fievre quarte. On lui amenoit même des Poſſedés; & Grégoire de Tours dit qu'il avoit été témoin du pouvoir qu'il avoit ſur eux. Un autre Hiſtorien rapporte que Dieu dans une viſion découvrit à ce Prince un thréſor, dont il ſe ſervit pour orner le tombeau de ſaint Marcel de Chalon. Gontram étoit ſur-tout le Protecteur de l'innocence opprimée par les Grands, comme il le

Oeuvres de piété du Roi Gontram pendant la peſte. *c.* 21.

Miracles du S. Roi Gontram. *Paul. Diac. hiſt. Longobard. l.* 3. *c.* 35.

fit voir l'année ſuivante, en prenant la défenſe d'une jeune Vierge, à qui l'amour de la pudeur avoit inſpiré le courage d'une Héroïne.

L'AN 589.

Le Duc Amalon ayant conçu une paſſion criminelle pour cette fille, donna ordre à ſes gens de l'enlever, & de la lui amener. Il fut obéï : car c'eſt le malheur des Grands, de trouver toûjours de lâches ſerviteurs, prêts à les flater dans leurs déréglemens. Mais Amalon ne trouva pas la même complaiſance dans la jeune perſonne, qui avoit eu le malheur de lui plaire. Comme elle avoit encore plus de pudeur que de beauté, elle réſiſta à toutes ſes pourſuites ; & ſa réſiſtance ne faiſant qu'irriter les infâmes deſirs du Duc, il entreprit de lui faire violence. Où ne ſe porte pas la paſſion d'un homme puiſſant, qui croit pouvoir tout ce qu'il veut ? Mais auſſi que n'oſe pas quelquefois la pudeur dans le péril pour ſa défenſe ? La courageuſe fille voyant ſes prieres & ſes larmes inutiles contre la force, ſe ſaiſit d'une épée qu'elle apperçoit au chevet du lit, & en porte un coup mortel à celui qui lui vouloit ravir ce qu'elle eſtimoit plus que la vie, éteignant ainſi dans ſon ſang le feu criminel dont il brûloit. Les gens d'Amalon étant accourus aux cris qu'il jettoit, vouloient percer de coups cette nouvelle Judith. (a)

Courage d'une fille pour la conſervation de ſa chaſteté. *Greg. Tur. l. 9. c. 27.*

(a) S. Grégoire de Tours loüe cette fille, & la compare à Judith. En effet, la plûpart des Théologiens croient qu'il eſt permis à une femme qui ne peut autrement défendre ſa chaſteté, de tuer celui qui entreprend de lui faire violence, pourvû néanmoins qu'elle garde la modération d'une juſte défenſe, *cum moderamine inculpatæ tutelæ* ; & ſur-tout *ſi adſit periculum conſenſus.* Cependant ſaint Auguſtin eſt d'une opinion contraire. Il dit qu'il ne blâme pas les Loix qui permettent de tuer en ces circonſtances : mais qu'il ne voit pas comment excuſer ceux qui uſent de la permiſſion qu'elles donnent. La raiſon qu'il en apporte, c'eſt que la chaſteté étant une vertu de l'ame, ne peut lui être enlevée par la violence, *à violento ſtupratore eripi nec ipſa poteſt.*

L. 1. de lib. arbit. c. 5.

Il leur cria en expirant: « N'en faites rien ; c'eſt moi qui ai peché en voulant lui ravir l'honneur : ce » qu'elle a fait mérite plûtôt qu'on lui conſerve la » vie. » Aveu bien glorieux à la vertu ! L'AN 589.

La jeune Héroïne profita pour s'échaper du trouble où étoit la famille. Mais comme les parens du Duc qui étoient fort puiſſans, vouloient en venger la mort, elle fut obligée de ſe réfugier dans l'Egliſe de S. Marcel de Chalon. Elle s'y jetta aux pieds du Roi Gontram, & lui compta ce qui lui étoit arrivé. Ce Prince la reçut avec bonté, lui accorda la vie, & rendit en ſa faveur une Ordonnance, par laquelle déclarant qu'il la prenoit ſous ſa protection, il défendit aux parens du Duc de l'inquiéter.

Scandale arrivé dans le Monaſtere de ſainte Croix de Poitiers. *Greg. Tur. l. 9. c. 39.*

Tandis qu'on étoit édifié à la Cour du courage avec lequel cette fille avoit combattu pour la défenſe de ſa chaſteté, des Vierges conſacrées au Seigneur donnerent à l'Egliſe de France un grand ſcandale, qui fournit un nouvel exercice au zéle du Roi Gontram. La paix & la régularité n'avoient gueres ſurvêcu à Sainte Radegonde dans ſon Monaſtere de Poitiers. L'ambition s'y gliſſa ; & c'eſt elle qui ouvre communément la porte des plus ſaints Monaſteres au relâchement & à la diviſion. Il y avoit dans cette floriſſante Communauté deux Princeſſes, qui n'avoient gueres eu d'autre vocation, que la volonté de leurs parens. Du moins il parut qu'en quittant le monde, elles n'en avoient pas quitté l'eſprit. C'étoit Chrodielde fille de Charibert, & Baſine la fille de Chilpéric que Frédégonde avoit contrainte de prendre le voile. L'exemple de perſonnes

L'AN 589. de ce rang eſt toûjours bien efficace dans une maiſon Religieuſe, ſoit pour le bien, ſoit pour le mal.

Après la mort de l'Abbeſſe Agnès, les deux Princeſſes qui aſpiroient à cette place, virent avec douleur l'élection de Leubovere. Elles ne lui pardonnerent pas de leur avoir été préférée; & comme le dépit les rendoit également ſoupçonneuſes & délicates, elles s'imaginerent que la nouvelle Abbeſſe n'avoit pas pour elles les égards dûs à leur naiſſance. De-là les murmures ſecrets & enfin les plaintes éclatantes que leurs amies ne manquoient pas d'appuyer. Car dans une nombreuſe Communauté les mécontens en trouvent toûjours d'autres prêts à entrer dans leurs querelles. Chrodielde & Baſine vinrent à bout de former un parti de plus de quarante Religieuſes, qui ne ſe propoſerent rien moins que de faire dépoſer l'Abbeſſe, pour mettre Chrodielde à ſa place, comme celle-ci le leur fit jurer. Pour faire réüſſir ce projet, Chrodielde & Baſine à la tête des quarante Religieuſes qu'elles avoient gagnées, ſortirent du Monaſtere avec autant d'éclat que de ſcandale, en diſant: » Nous allons trou-« ver les Rois nos parens, pour leur faire connoî-« tre les outrages qu'on nous fait. On ne nous trait-« te pas comme des filles de Rois, mais comme des « filles de miſérables eſclaves. » Elles avoient bientôt oublié les leçons & les exemples d'humilité, que ſainte Radegonde leur avoit donnés.

Chrodielde & Baſine ſortent de leur Monaſtere avec 40 Religieuſes.

Cette troupe de Vierges folles, malgré les mauvais chemins & les pluyes, ſe rendit à pied de Poitiers à Tours le premier jour de Mars l'an 589, dans

un équipage capable d'exciter la compaſſion, ſi leur révolte ne les en eût renduës indignes. Elles allerent auſſi-tôt ſaluer le ſaint Evêque Grégoire; & Chrodielde le pria de vouloir prendre ſoin de la conduite & de la ſubſiſtance de ces filles, juſqu'à ce qu'elle eût été trouver les Rois de France, pour leur expoſer ce qu'elles avoient ſouffert de la part de leur Abbeſſe. Grégoire leur repréſenta que ſi l'Abbeſſe en avoit mal uſé à leur égard, il falloit s'en plaindre à l'Evêque Méroüée: que pour elles, après la faute qu'elles venoient de faire, elles n'avoient d'autre parti à prendre, que de la réparer en retournant au plûtôt dans leur Cloître; de peur que l'amour du monde & de ſes plaiſirs ne diſperſât un troupeau choiſi, que ſainte Radegonde avoit aſſemblé par ſes jeûnes & par ſes veilles. L'AN 589.

Remontrance de Grégoire de Tours aux Religieuſes révoltées.

« Nous n'y retournerons point, dit Chrodielde, nous irons trouver les Rois. Que ne vous ren- » dez-vous à la raiſon, reprit Grégoire, en ſuivant » le conſeil d'un Evêque? Car je crains bien que ſi » vous perſiſtez dans vôtre révolte, vous ne ſoyiez » excommuniées par les Prélats, comme nos Prédé- » ceſſeurs l'ont preſcrit dans la lettre qu'ils ont écri- » te à ſainte Radegonde quelques années après l'éta- » bliſſement de ſon Monaſtere. » (*a*) Sur quoi il leur fit la lecture de la lettre des Evêques du ſecond Concile de Tours, où il eſt dit expreſſément, qu'on

(*a*) M. Fleuri t. 8. p. 10. dit que les Evêques écrivirent cette lettre *lors de la fondation de ce Monaſtere*: mais cette lettre fut écrite ſelon lui par les Evêques du II. Concile de Tours en 566; & nous avons vû que le Monaſtere de ſainte Radegonde étoit établi du vivant de Clothaire I. mort l'an 561. M Fleuri reconnoît lui-même ailleurs que Clothaire voulut tirer Radegonde de ſon Monaſtere de Poitiers.

L'AN 589. doit frapper d'anathéme les Religieuſes, qui ſortiroient du Monaſtere de ſainte Radegonde.

Chrodielde répondit : » Rien ne pourra nous em-« pêcher d'aller porter nos plaintes au pied du Thrô-« ne des Rois nos parens : » & tout ce que le ſaint Evêque put gagner ſur elle, ce fut de l'engager à attendre une ſaiſon plus commode pour faire un ſi long voyage ; encore ſon impatience ne lui permit-elle pas de différer long-temps. Sur ce que Grégoire avoit dit à ces Religieuſes, qu'elles auroient dû s'adreſſer à Méroüée, elles lui parlerent avec vivacité contre cet Evêque, & le dépeignirent comme le principal auteur des troubles de leur Monaſtere. En effet, il n'avoit que trop laiſſé paroître de prévention contre cet établiſſement.

Ibid. c. 40.

Dès que la belle ſaiſon eut rendu les chemins pratiquables, Chrodielde ayant laiſſé à Tours ſes Religieuſes ſous la conduite de Baſine ſa couſine, partit pour la Cour du Roi Gontram ſon oncle. Ce Prince la reçut avec la bonté qui faiſoit ſon caractére. Il écouta favorablement ſes plaintes, lui fit de riches préſens, & nomma des Evêques Commiſſaires, pour examiner cette affaire ſur les lieux. Chrodielde laiſſa à Autun pour attendre ces Prélats, une Religieuſe nommée Conſtantine qui l'avoit accompagnée dans ſon voyage, & revint en diligence à Tours pour raſſûrer ſes filles par ſa préſence. Ces Vierges fugitives de leur Cloître étoient comme un troupeau de brebis ſans Paſteur, & expoſé aux ravages des loups. Chrodielde trouva à ſon arrivée que pluſieurs d'entre-elles s'étoient laiſſées ſéduire.

& s'étoient même mariées. C'eſt pourquoi elle ne jugea pas à propos de les laiſſer plus long-temps à Tours. Voyant donc que les Evêques tardoient d'arriver, elle reconduiſit ſes Religieuſes à Poitiers, où elles ſe réfugierent dans l'enceinte de l'Egliſe de ſaint Hilaire. Là, ſous prétexte de ſe mettre à couvert de toute inſulte, elles prirent à leurs gages une troupe de voleurs & de ſcélérats, qui commirent ſous les ordres de Chrodielde les plus horribles attentats. Triſte exemple des excès où la diviſion née dans le Cloître, c'eſt-à-dire, dans le ſein même de la paix & de la charité, porte quelquefois des perſonnes qui font d'ailleurs profeſſion de pieté !

L'AN 589.

Ibid. c. 40.

Les Religieuſes révoltées ſe réfugient dans l'Egliſe de S. Hilaire de Poitiers.

Pendant ce temps-là, Gondégiſile de Bourdeaux (*a*) en qualité de Métropolitain, prit connoiſſance de l'affaire. S'étant rendu à Poitiers avec Nicaiſe d'Engoûlême & Saffarius de Périgueux, ils allerent accompagnés de Méroüée dans l'Egliſe de ſaint Hilaire, pour engager ces Religieuſes rebelles à rentrer dans leur Monaſtere. Sur le refus opiniâtre qu'elles en firent, les Evêques fulminerent contre elles l'excommunication, ſuivant la lettre du II. Concile de Tours. Mais auſſi-tôt la troupe de ſatellites, dont nous avons parlé, s'éleva contre les Prélats, les renverſa par terre, & les chargea de coups ſans aucun reſpect pour leur dignité. Les Diacres & les autres Clercs qui les accompagnoient, furent bleſſés & couverts de ſang. Tout ce que pu-

Elles réſiſtent aux Evêques qui les excommunient.

(*a*) Gondégiſile ſurnommé Dodon avoit été Comte de Saintes. Il ſuccéda l'an 585 à Bertram dont nous avons parlé.

L'AN 589. rent faire les Evêques dans ce tumulte, fut de ſe ſauver hors de l'Egliſe : encore étoient-ils ſaiſis d'une telle frayeur, qu'ils s'enfuirent de la ville ſans ſe parler, ni ſe dire adieu.

Violences de Chrodielde. Chrodielde étant ainſi demeurée maîtreſſe du champ de bataille, fit piller les biens du Monaſtere dont elle put s'emparer, & menaça que ſi elle pouvoit entrer dans le Monaſtere, elle en feroit jetter l'Abbeſſe par les fenêtres. Childebert dans le Royaume duquel étoit Poitiers, ayant appris ces excès, fut obligé d'y envoyer un Comte, pour y mettre ordre. Gondégiſile de Bourdeaux manda de ſon côté ce qui s'étoit paſſé, aux Evêques aſſemblés avec Gontram, apparemment pour cette même affaire. Ils répondirent qu'ils approuvoient la Sentence portée contre les Religieuſes rebelles, juſqu'à ce qu'étant tous aſſemblés en un Concile le premier jour de Novembre, ils puſſent prendre enſemble des meſures juſtes & efficaces, pour réprimer des violences ſi ſcandaleuſes. Cependant ils les exhortent à prier ſans ceſſe le Seigneur pour la converſion de ces filles ; afin que celui qui a reporté ſur ſes épaules la brebis égarée à la bergerie, puiſſe ſe réjoüir d'avoir retrouvé & réüni à ſon troupeau ces oüailles infideles.

Lettre des Evêques aſſemblés avec Gontram, ſur l'affaire des Religieuſes de Poitiers.

La lettre eſt ſignée d'Ethérius de Lyon ſucceſſeur de Priſque, d'Héſichius de Grenoble, de Siagrius d'Autun, d'Urbique de Riez, de Véran de Cavaillon, de Félix de Bellai, de Félix de Châlons ſur Marne, & de Bertram du Mans. On trouve à la tête de la même lettre les noms d'Aunaire d'Auxerre

d'Auxerre & d'Agricole de Nevers, qui ne ſont pas dans les ſouſcriptions.

L'AN 589.

Le Concile dont parlent ces Prélats dans leur lettre, avoit en effet été indiqué pour le premier jour de Novembre de l'an 589, par le Roi Gontram, qui vouloit y faire examiner de nouveaux ſujets de mécontentement qu'il avoit alors de Childebert & de Brunehauld. Mais cette Reine s'étant juſtifiée, les Evêques qui étoient déja en chemin, furent contremandés; & le Concile ne ſe tint pas. Ainſi on ne put y terminer l'affaire des Religieuſes de Poitiers, qui continuoit toûjours de faire un grand éclat. *Greg. Tur. l. 9 c. 32.*

L'Abbeſſe Leubovere contre laquelle tout ce tumulte s'excitoit, n'omettoit rien pour ſa défenſe. Elle envoya aux Evêques des villes voiſines une copie de la lettre que ſainte Radegonde avoit adreſſée à tous les Prélats de la Gaule. Rien n'étoit plus propre à faire ſentir le tort de ces filles rebelles. Cependant malgré ces piéces où étoit écrite leur condamnation, & malgré leur conduite qui les condamnoit encore plus, elles trouvoient dans leur révolte de puiſſans protecteurs. On les plaignoit : la compaſſion portoit à les excuſer. On rejettoit même l'odieux de ce ſcandale ſur l'Evêque Méroüée, qui dès le temps de ſainte Radegonde avoit paru peu favorable à ce Monaſtere ; & l'on blâmoit la ſévérité avec laquelle il avoit traitté des perſonnes ſi diſtinguées par leur naiſſance. L'Evêque pour ſe laver de ce reproche, tâcha de faire lever l'excommunication lancée contre elles. Il députa pour ce ſujet Porcaire Abbé de ſaint Hilaire à Gondégiſi-

Méroüée tâche de faire lever l'excommunication lancée contre les Religieuſes.

le, ſon Métropolitain. Mais il le trouva inflexible.

Childebert envoye à Poitiers le Prêtre Theutaire.

Le Roi Childebert fatigué des plaintes des deux partis, envoya à Poitiers le Prêtre Theutaire, qui cita Chrodielde & ſes adhérantes à comparoître pour expoſer leurs griefs. Elles répondirent: « Nous « n'irons point, parce que nous ſommes excom- « muniées; ſi l'on veut nous réconcilier à l'Egliſe, nous comparoîtrons auſſi-tôt. Theutaire alla donc trouver les Evêques, pour les prier de lever l'excommunication: mais il ne put non plus rien obtenir d'eux. Ils étoient trop irrités des outrages qu'ils avoient reçûs à Poitiers.

L'AN 590.

La plûpart de ces Religieuſes voyant leurs affaires traîner en longueur, & qu'elles avoient beaucoup à ſouffrir de la rigueur de l'Hyver dans un aſyle où elles manquoient de bois, ſe diſperſerent en divers lieux; & il en reſta aſſez peu avec Chrodielde & Baſine, qui ne s'accordoient pas elles-mêmes trop enſemble: c'eſt l'ordinaire des Chefs de faction.

Greg. l. 10. c. 15.

Cette déſertion ne fit qu'irriter la fureur de Chrodielde. Pour faire un coup d'éclat qui ſoutînt ſon parti, elle commanda à la troupe de ſatellites, qu'elle avoit à ſa ſolde, d'enlever l'Abbeſſe Leubovere de ſon Monaſtere. Ils y entrerent de nuit; & après avoir cherché par tout, ils la trouverent proſternée en prieres devant la vraie Croix. Un de ces ſcélérats voulut la poignarder, mais un autre moins brutal l'en empêcha & le bleſſa lui-même. Juſtine (*a*) Prevôte du Monaſtere, niéce de Grégoire

l. 9. Carm. 7. (*a*) C'eſt Fortunat qui nous apprend que Juſtine étoit niéce de Grégoire de Tours.

de Tours, & les autres Religieuſes accoururent au ſecours de leur mere, & ayant éteint la lumiere, elles la couvrirent du voile de l'Autel. Dans l'obſcurité Juſtine fut priſe pour l'Abbeſſe. Ces bandits lui ayant arraché ſon voile, la traînerent quelque temps par les cheveux; & ils l'emportoient à l'Egliſe de ſaint Hilaire, lorſque s'étant apperçûs de la mépriſe à la clarté du jour qui commençoit à poindre, ils retournerent au Monaſtere, où l'Abbeſſe fut enfin priſe & menée à Chrodielde, qui la fit garder comme ſa priſonniere de guerre, dans une maiſon proche l'Egliſe de ſaint Hilaire. L'AN 590.

L'Abbeſſe Leubovere priſonniere de Chrodielde.

Ces ſcandaleuſes ſçenes ſe paſſerent huit jours avant la fête de Pâque, qui cette année fut célébrée diverſement dans les Gaules; quelques Egliſes l'ayant faite le 26 de Mars, qui étoit le 15 de la lune, & d'autres, pour ne pas concourir avec les Juifs, ayant attendu le Dimanche ſuivant ſecond d'Avril. (a) Dès que l Evêque de Poitiers eut appris l'enlevement & la détention de l'Abbeſſe, il fit déclarer à Chrodielde, que ſi elle ne la mettoit pas en liberté, il ne célébreroit point la Pâque, & n'adminiſtreroit pas le Baptême, ou qu'il ſçauroit bien la faire tirer de ſes mains à force ouverte, par les habitans de la ville. Chrodielde qui ne gardoit plus de meſures,

Greg. l. 10. *c.* 23.

Méroüée fait délivrer l'Abbeſſe.

Elle étoit apparemment fille de Juſtin, qui avoit épouſé la ſœur de cet Evêque, & qui fut guéri d'une maladie mortelle par le moyen d'un cierge qui avoit brûlé ſur le tombeau de ſaint Martin. *Greg. l.* 2. *de mir. S. Mart. c.* 2.

(a) Grégoire de Tours qui célébra la fête de Pâque le ſecond d'Avril, prétend que les fontaines miraculeuſes d'Eſpagne dont nous avons parlé ailleurs, juſtifierent le parti qu'il avoit pris. Mais le ſçavant Clavius a montré qu'on devoit toûjours faire la fête de Pâque le premier Dimanche après le quatorziéme de la lune; & par conſéquent qu'on devoit la faire le quinziéme de la lune, quand le quatorziéme étoit un Samedi. *Greg. l.* 10. *c.* 23.

L'AN 590. & qui s'étonnoit peu des menaces, donna ordre auſſi-tôt à ſes ſatellites de poignarder l'Abbeſſe, au cas qu'on voulût là leur enlever à main armée. Ce qui n'empêcha pas qu'un Officier du Roi ne la délivrât adroitement, en la faiſant cacher dans l'Egliſe de ſaint Hilaire.

Guerre ouverte entre les gens de Chrodielde & ceux de l'Abbeſſe.

Alors les gens de Chrodielde & ceux de l'Abbeſſe ſe firent une cruelle guerre. Il y eut des meurtres commis juſque ſur le tombeau de ſainte Radegonde, & même devant la Relique de la vraie Croix. C'étoient comme deux armées au milieu de la ville commandées par deux Religieuſes ; & l'Egliſe de ſaint Hilaire & le Monaſtere de ſainte Croix étoient les champs de bataille. Chrodielde fut victorieuſe : elle fit piller le Monaſtere, & s'en rendit enſuite maîtreſſe comme d'une place d'armes. Auroit-on pu croire que la diſcorde parmi des Vierges conſacrées à Dieu, en fût venuë à ce point, que de faire de leur Cloître le théatre d'une ſanglante guerre ?

Childebert ayant eu connoiſſance de ces nouveaux excès, preſſa Gontram de nommer des Evêques de ſon Royaume, qui puſſent enfin remédier à ces ſcandales de concert avec ceux qu'il députeroit de ſon côté. Gontram nomma Gondégiſile de Bourdeaux avec ſes Suffragans ; & Childebert commit Grégoire de Tours, Ebrégiſile de Cologne, & Méroüée de Poitiers. Les Evêques n'accepterent cette Commiſſion, qu'à condition qu'on envoyeroit des troupes pour les ſoûtenir, & pour diſſiper la ſédition ; ce que le Comte de Poitiers eut ordre de faire.

Gontram & Childebert nomment des Evêques Commiſſaires.

Chrodielde l'ayant appris, ſe prépara à une vigoureuſe défenſe, & fit mettre ſes ſatellites ſous les armes à la porte de l'Egliſe du Monaſtere. Mais le Comte les força avec ſes ſoldats: ce que voyant Chrodielde, elle prit en main le bois de la vraie Croix, & s'avançant dans la mêlée, elle cria: « Ne me faites aucune « violence; car je ſuis Reine, (a) fille de Roi, & couſine de Roi. » Elle oublioit qu'elle étoit auſſi Réligieuſe. On reſpecta ſa perſonne; mais le peuple ſe jetta ſur ſes ſatellites, & leur fit ſouffrir divers ſupplices. On coupa aux uns le nez, aux autres le poignet, & à quelques-uns les cheveux ſeulement, marque qu'on les réduiſoit en eſclavage. L'AN 590. *Ibid. l. 10. c. 15.*

Alors les Evêques procéderent au Jugement des parties. Ils dreſſerent leur Tribunal dans l'Egliſe de S. Hilaire, & y firent comparoître l'Abbeſſe Leubovere avec Chrodielde & Baſine. Chrodielde accuſa d'abord l'Abbeſſe d'avoir eu auprès d'elle un homme habillé en fille; & elle le montra du doigt dans l'aſſemblée, où il portoit encore l'habit de femme. Les Evêques le firent approcher: il avoüa en effet qu'il étoit homme, & dit qu'il avoit pris un habit de femme, parce qu'il étoit hors d'état de pecher avec elles: qu'au reſte il n'avoit jamais parlé à l'Abbeſſe, & qu'il ne la connoiſſoit pas même de vûë. Chrodielde ajoûta que l'Abbeſſe avoit commandé qu'on fît eunuques de jeunes garçons qu'elle gardoit auprès d'elle: mais elle ne put prouver cette ſeconde accuſation, non plus que la premiere.

Les Evêques inſtruiſent le procès.

Accuſations contre l'Abbeſſe.

Greg. l. 10. c. 15.

(a) On donnoit autrefois la qualité de Reine aux Princeſſes filles de Roi. C'eſt ce que Guillaume le Breton marque par ce vers de ſa Philippide.

Filia Regis, ob hoc ſolùm Regina vocata eſt.

L'AN 590. Les Evêques demanderent donc à Chrodielde & à Baſine, pourquoi elles étoient ſorties de leur Monaſtere avec tant de ſcandale. Elles répondirent que la faim, la nudité, & le danger où étoit leur vie, les avoit obligées à faire cet éclat. Elles ajoûterent que l'Abbeſſe avoit permis à des hommes de ſe baigner dans le bain des Religieuſes; qu'elle avoit joüé aux dez; (*a*) qu'elle donnoit des feſtins aux ſéculiers dans le Monaſtere; qu'elle y avoit célébré des fiançailles; qu'elle y avoit fait faire une maſcarade; (*b*) & qu'elle avoit fait un habit à ſa niéce d'un voile de l'Autel. L'Abbeſſe ſe juſtifia ſur la plûpart de ces chefs, & déclara que ſi elle avoit fait quelque faute, elle ſe ſoumettoit à la pénitence qu'on jugeroit à propos de lui impoſer.

Accuſations contre Chrodielde & Baſine.

Les Evêques n'ayant trouvé aucune cauſe de dépoſition dans ces accuſations, examinerent enſuite la griéveté des crimes de Chrodielde & de Baſine, & tous les attentats dont nous avons parlé, qu'elles avoient commis ou fait commettre par leurs ſatellites, qui n'avoient pas eu horreur de tuer un ſerviteur du Monaſtere, ſur le tombeau même de ſainte Radegonde. On ne manqua pas de faire remarquer aux Juges pluſieurs des Religieuſes rebelles, qui étoient groſſes; & ils n'eurent pas de peine

(*a*) C'eſt le ſens que je donne aux termes latins *ad tabulam luſerit*: c'étoit à ce qui paroît un jeu de hazard. Le Concile d'Elvire dit *ſi quis tabula, id eſt alea, luſerit &c.* Mr. Fleuri traduit *joüer aux tables*: ce qui ne fait aucun ſens en françois.

(*b*) *Barbatorias intus celebraverit*: cette expreſſion eſt fort obſcure, & Mr. Fleuri ne l'a pas traduite. Mr. du Cange que j'ai ſuivi, croit que c'eſt une maſcarade, il propoſe un autre ſentiment qui eſt aſſez probable. Il y avoit autrefois des cérémonies & des prieres uſitées, pour la premiere fois qu'on faiſoit la barbe à un jeune homme; peut être accuſe t on l'Abbeſſe d'avoir fait ces cérémonies dans l'intérieur de ſon Monaſtere.

à convenir que le bon droit n'étoit pas du côté de la violence & du libertinage. Ils ordonnerent donc aux deux Princeſſes de demander pardon à leur Abbeſſe, pour réparation des fautes dont elles étoient convaincuës. Mais loin de ſe ſoûmettre, elles porterent l'inſolence juſqu'à la menacer publiquement de la faire aſſaſſiner. L'AN 590.

C'eſt pourquoi les Evêques d'un commun conſentement rendirent une Sentence définitive, par laquelle ils ordonnerent, que l'Abbeſſe ſeroit rétablie dans ſon Monaſtere, & que Chrodielde & Baſine demeureroient privées de la Communion, juſqu'à ce qu'elles euſſent fait une pénitence convenable. Ils envoyerent aux deux Rois un Acte de ce Jugement, où ils firent un précis de toute la procédure. C'eſt d'une piece ſi authentique, que nous avons tiré les faits que nous venons de rapporter.

L'Abbeſſe eſt rétablie, & Chrodielde excommuniée avec Baſine.

Les deux malheureuſes Princeſſes excommuniées allerent implorer la clémence de Childebert, & le fatiguer de leurs plaintes. Il eut pitié d'elles ; & ayant fait aſſembler un Concile pour un autre ſujet, il pria les Evêques de leur être favorables. Baſine ſe jetta à leurs pieds, & promit d'obéïr dans la ſuite à ſon Abbeſſe, avec humilité & charité. Pour Chrodielde, elle proteſta qu'elle ne pouvoit rentrer dans le Monaſtere, tant que Leubovere en ſeroit Abbeſſe. Le Concile leva les Cenſures portées contre elles; & Baſine retourna à ſon Monaſtere, pour y faire pénitence. Mais le Roi donna à Chrodielde (*a*)

Chrodielde & Baſine ont recours à Childebert, & ſont reconciliées à l'Egliſe.

(*a*) Mr. du Pin t. 4. de ſa Bibliotheque p. 534. *in Octavo*, dit que ce fut Clothilde ou Chrodielde qui retourna à ſon Monaſtere, & que Baſine paſſa le reſte de ſa vie

L'AN 590. une maiſon de campagne auprès de Poitiers, où elle ſe retira, ne pouvant plus vivre en Princeſſe, & ne voulant pas vivre en Religieuſe. C'eſt ainſi que finirent l'an 590 ces troubles du Monaſtere de ſainte Croix, qui nous apprennent que ſi les perſonnes de la plus haute naiſſance font beaucoup d'honneur à la Religon qu'elles embraſſent, elles lui font payer chérement cet honneur, quand elles ne rempliſſent pas les devoirs de leur vocation.

Dieu qui oppoſe aſſez ſouvent aux grands ſcandales de grands exemples de vertu, voulut que dans le temps, que des Princeſſes conſacrées à Dieu oublioient à ce point la ſainteté de leur état, une autre Princeſſe édifiât la Gaule par ſa piété & par la ſainte mort qui la couronna. C'eſt la Reine Ingoberge premiere femme de Charibert. Après qu'elle eut été répudiée de la maniere que nous avons dit, elle ne ſongea qu'à ſe ſanctifier dans la retraite. (a) Les crimes & les intrigues de ſes rivales lui firent benir ſa diſgrace. Elle avoit connu par elle-même la vanité & la fragilité des grandeurs de la terre : elle s'appliqua à mériter celles du Ciel par toutes les bonnes œuvres propres de ſon état. Dès qu'elle ſentit ſa fin approcher, elle fit prier ſaint Grégoire de Tours de venir l'y diſpoſer. Il fut édifié des grands ſentimens de vertu qu'il lui vit. Cette pieuſe Reine ayant pris l'avis du Saint Evêque, fit appeller un

Mort de la Reine Ingoberge.

Greg. Tur. l. 9. c. 26.

dans une maiſon de campagne. C'eſt tout le contraire : il faut ſouvent prendre le contrepied de ce que dit cet Auteur.

(a) On ne marque pas le lieu où Ingoberge ſe retira : il eſt probable que ce fut dans la Touraine ou dans le Maine ; puiſqu'elle fit des legs à l'Egliſe de Tours & à celle du Mans. Grégoire de Tours dit que cette Princeſſe envoya juſqu'à lui : ce qui fait croire qu'elle n'étoit, ni à Tours, ni aux environs.

Notaire

Notaire, & fit un Teſtament par lequel elle legua des terres à l'Egliſe de Tours, à la Baſilique de ſaint Martin, & à l'Egliſe du Mans. Elle mourut ſaintement la quatorziéme année de Childebert, c'eſt-à-dire, l'an 589, dans la ſoixante & deuxiéme année de ſon âge.

Berthe fille d'Ingobetge.

Ingoberge avoit une fille unique nommée Adelberge ou Berthe, qui fut mariée à Ethelbert Roi de Kent dans la grande Bretagne. C'étoit un Prince encore Idolâtre. Mais Berthe qui avoit hérité de la pieté de ſa mere, n'accepta cette alliance, que quand on lui eut donné des aſſûrances qu'elle conſerveroit le libre exercice de la Religion Chrêtienne. Elle mena pour ce ſujet avec elle ſaint Léthard Evêque de Senlis: & ce fut elle qui contribua le plus dans la ſuite à la converſion (*a*) du Roi ſon époux, & à celle de toute la nation Angloiſe. Saint Léthard eſt honoré le 24 de Février, auſſi bien que ſaint Ethelbert.

Greg. l. 9. c. 30.

On fit en ce temps là de nouvelles tentatives pour impoſer un tribut ſur les habitans de Tours: mais ſaint Grégoire répreſenta vivement que les Rois Clothaire I. & Charibert n'avoient oſé le faire par reſpect pour ſaint Martin. Childebert ſe rendit à ces raiſons, & rappella les Officiers qui étoient déjà arrivés à Tours pour lever les taxes.

L'AN 590.

Concile de Mets aſſemblé contre Gilles de Rheims.

Le Concile où Chrodielde fut réconciliée à l'Egliſe, avoit été convoqué pour juger Gilles de Rheims. Cet Evêque qui avoit eu beaucoup de part au gouvernement pendant la minorité de Childe-

(*a*) On ne trouve pas S. Léthard dans le *Gallia Chriſtiana* de Meſſieurs de ſainte Marthe: c'eſt une faute. Ce ſaint Evêque peut avoir précédé dans ce Siége ſaint Malluſe, qui aura été élû en ſa place après ſon départ pour l'Angleterre.

L'AN 590. bert, fut accusé d'avoir entretenu des intelligences contre l'Etat avec Chilpéric & Frédégonde, & d'avoir même trempé dans une conspiration pour ôter la vie à Childebert son Roi. Sur ces accusations, Childebert le fit enlever, & conduire dans les prisons de Mets; & il convoqua, pour le déposer, un Concile à Verdun au commencement d'Octobre. Mais les Prélats ayant représenté au Roi qu'il n'avoit pas dû commencer par faire empriſonner un Evêque qui n'avoit pas été ouï, il le renvoya à Rheims, & indiqua de nouveau le Concile à Mets, pour la mi-Novembre.

L'Evêque de Rheims fut obligé d'y comparoître. Le Roi qui s'y étoit rendu, dit en le voyant entrer: « C'eſt mon ennemi & l'ennemi de la patrie; » & il chargea un de ſes Officiers nommé Ennodius d'inſtruire ſon procès, & de pourſuivre ſa condamnation dans le Concile. Ennodius adreſſant donc la parole à Gilles de Rheims lui dit: « Evêque, répondez-moi : pourquoi trahiſſant vôtre Souverain, « vous-êtes vous attaché à Chilpéric, qu'on ſçait » avoir toûjours été l'ennemi de nôtre Roi, dont il « a aſſaſſiné le pere, exilé la mere, & envahi le « Royaume? Et vous cependant, avez ſi bien mérité « de cet ennemi de l'Etat, qu'il vous a donné des ter- « res dans le territoire des villes qu'il avoit uſurpées. »

Accuſations contre Gilles de Rheims. *Greg. l. 10. c. 19.*

L'Evêque répondit: « Je ne puis nier que je n'aie « été ami de Chilpéric: mais cette amitié ne m'a en- « gagé a rien contre le ſervice du Roi Childebert. « Pour les terres dont vous me parlez, je les tiens « de la libéralité du Roi qui eſt ici préſent; » & il en

montra les Chartres. » Le Roi nia qu'il les eût fait » expédier ; & l'on appella le Référendaire Otton, dont la ſouſcription étoit au bas de ces Chartres. Le Référendaire déclara qu'on avoit contrefait ſon ſeing, & l'Evêque demeura convaincu d'avoir fabriqué ces Actes : ce qui fut un préjugé des autres crimes dont on l'accuſoit, & dont effectivement il fut trouvé coupable. L'AN 590.

L'Evêque Gilles convaincu d'avoir fabriqué de fauſſes Chartres.

On produiſit enſuite des lettres de l'Evêque Gilles à Chilpéric contre la Reine Brunehauld, & de Chilpéric à Gilles, où ce Prince lui marquoit que *pour faire mourir le rejetton, il falloit couper la racine* : & l'on crut que ces expreſſions allégoriques ſignifioient qu'il falloit commencer par faire mourir Brunehauld, pour faire perir ſon fils Childebert. L'Evêque nia qu'il eût écrit, ou reçû ces lettres ; mais un de ſes Secrétaires l'en convainquit. On produiſit auſſi les Traittés qu'il avoit conclus avec Chilpéric, au nom & à l'inſçû de Childebert, pour déthrôner Gontram. « Pourquoi lui dit le Roi, avez-vous al- » lumé cette guerre civile entre mes oncles ? vous » avez été cauſe que Bourges, Eſtampes & Melun » ont été pillés, & qu'on a verſé tant de ſang dont » Dieu vous demandera compte. » L'Evêque ne put nier ces faits : car on les avoit trouvés marqués dans un Mémoire de Chilpéric qui étoit tombé entre les mains du Roi.

Gilles convaincu par ſes propres lettres.

Pendant qu'on examinoit ces accuſations, Epiphane Abbé de ſaint Remi de Rheims, vint au Concile, & dit que l'Evêque Gilles avoit reçû deux mille ſols d'or, pour demeurer fidéle à Chilpéric.

L'AN 590. Comme cet Abbé étoit lui-même entré dans ces intrigues, il nomma la perſonne qui les lui avoit donnés, & marqua toutes les autres circonſtances dans un détail, qui porta dans les eſprits la conviction du fait.

Gilles tâcha en vain d'éluder toutes ces preuves : la vérité & ſa conſcience lui arracherent enfin la confeſſion des crimes qu'on lui reprochoit. Alors les Peres du Concile ſenſiblement affligés, qu'un de leurs Confreres fût coupable de ces attentats, prierent le Roi de leur accorder trois jours de délai, afin que ſi contre toute apparence le criminel trouvoit quelques moyens de défenſes, il pût les produire. S'étant raſſemblés dans l'Egliſe le troiſiéme jour, ils demanderent à Gilles s'il avoit quelque choſe à dire pour ſa juſtification. Il répondit : « Ne « différez pas de prononcer la Sentence à un mal- « heureux : je mérite la mort comme criminel de « léze-Majeſté. J'ai toûjours agi contre les intérêts « du Roi & de la Reine ſa mere : j'ai été la cauſe par « mes conſeils qu'on a verſé bien du ſang, & ra- » vagé bien des Provinces. »

L'Evêque de Rheims confeſſe ſes crimes.

Ibid. l. 10. c. 19.

Les Evêques pleurerent plus amérement les crimes & le malheur de leur frere, que l'opprobre qui en rejailliſſoit ſur l'Epiſcopat. Ils commencerent par conjurer le Roi de lui donner la vie, ce que le Prince voulut bien accorder à leurs prieres. Après quoi, pour mieux ſe conformer aux regles de l'Egliſe dans le Jugement qu'ils alloient prononcer, ils ſe firent relire les Canons, & dreſſerent enſuite la Sentence par laquelle Gilles fut dépoſé de l'Epiſ-

Gilles de Rheims dépoſé & relégué.

copat, & Epiphane de ſa Charge d'Abbé, pour avoir trempé dans les intrigues de l'Evêque. L'AN 590.

Le Prêtre Romulfe fils de Loup Duc de Champagne fut ordonné Evêque de Rheims en la place de Gilles ; & de peur que celui-ci ne broüillât dans ſon Diocéſe, on le relégua à Straſbourg. ç'auroit été un grand Prélât, s'il ſe fût borné au gouvernement de ſon Egliſe. Il avoit de l'éloquence, du zéle pour la réduction des Hérétiques, & de la généroſité pour le ſoulagement des pauvres. Mais il perdit à la Cour les vertus qui l'y avoient fait eſtimer ; & il les fit ſervir de maſque, pour cacher la plus noire perfidie envers ſon Roi, qui l'honoroit de ſa confiance. *Fortun. l. 3. Carm. 18.*

On tint vers le même temps quelques autres Conciles dans la Gaule, pour des affaires moins importantes. Childebert en avoit aſſemblé un l'année précédente 589, dans une maiſon de plaiſance du Soiſſonnois nommée Saurci, au ſujet de Droctogiſile Evêque de Soiſſons. Ce Prélat avoit des abſences d'eſprit, que les uns attribuoient aux malefices d'un Archidiacre qu'il avoit dépoſé, & les autres aux excès de vin qu'il faiſoit ſouvent. Cette infirmité l'avoit obligé de ſe retirer à la campagne ; & comme il s'y porta mieux, il voulut revenir à la ville, pour y faire ſes fonctions : mais on s'y oppoſa. C'eſt ce qui donna lieu d'aſſembler le Concile, qui décida en faveur de l'Evêque, en lui permettant de reprendre le gouvernement de ſon Egliſe. On a remarqué comme une choſe extraordinaire, que quoique cet Evêque fût fort adonné au vin, on ne le ſoupçonna jamais d'être ſujet à l'amour des femmes. Concile de Saurci dans le Soiſſonnois. *Greg. Turon. l. 9. c. 37.*

Nous avons déja vû dans cette Hiſtoire quelques Prélâts adonnés au vice honteux de l'yvrognerie. Grégoire de Tours parle d'un Evêque de Vannes nommé, Eonius qui tomba à Paris dans l'Egliſe, en célébrant la Meſſe un jour de Dimanche. On fut allarmé, parce qu'on crut que c'étoit une apoplexie. Mais l'allarme ſe changea en ſcandale, lorſqu'on s'apperçut que l'yvreſſe avoit cauſé ſa chûte. Eonius avoit ſuccédé, à ce qu'on croit, à Macliau dont nous avons rapporté les aventures; & il étoit venu à Paris envoyé par Varoch fils de Macliau. Mais le Roi le relégua à Angers, où il mourut en éxil.

Eonius de Vannes.

l. 5. c. 40.

L'amour du vin fit auſſi tomber un Solitaire nommé Vennoch, qui vint de l'Armorique ſe faire Reclus à Tours, où il mena d'abord une vie très-auſtére, ne mangeant que des légumes crus, & ne bûvant que de l'eau. Mais il ſe relâcha de ſon abſtinence: c'eſt comme la gardienne de toutes les vertus, ſurtout dans un Solitaire. Comme les Fidéles lui apportoient ſouvent du vin en aumône, on le trouvoit preſque toûjours yvre: il en devint furieux, & mourut en cet état, laiſſant par une fin ſi déplorable une leçon ſur les dangers de la vie Erémitique, pour ceux qui s'y engagent ſans une vertu aſſez éprouvée.

Chûte de Vennoch Reclus à Tours. *Greg. Tur. l. 9. c. 34.*

L'AN 590. Innocent Evêque de Rhodez fit auſſi aſſembler un Concile contre une Dame nommée Tétradie, qui s'étant enfui de la maiſon de ſon mari Eulalius à cauſe des mauvais traittemens qu'elle en recevoit, s'étoit mariée au Duc de Didier. Le Concile déclara nul ce ſecond mariage, & illégitimes les enfans qui en étoient nés. De plus il condamna Tétradie à reſti-

Greg. Tur. l. 10. c. 8.

Concile tenu dans un lieu ſitué ſur les limites des Dioceſes d'Auvergne, de Rhodez & de Mende.

tuer à Eulalius le quadruple de ce qu'elle avoit emporté de ſa maiſon. Ce Jugement auquel pluſieurs Seigneurs aſſiſterent avec les Evêques, fut rendu l'an 590. Innocent de Rhodez ne voulut point procéder à cette affaire, qu'Eulalius ne lui eût donné un de ſes enfans, pour le mettre dans ſon Clergé, ce qui fut fait ; & ce jeune homme nommé Jean, édifia autant l'Egliſe par ſa vie ſainte & mortifiée, que ſon pere l'avoit ſcandaliſé par ſes débauches. L'AN 590.

Nous avons vû dequoi étoit capable Innocent de Rhodez. Il eſt moins ſurprenant qu'un Evêque de ce caractere n'ait rien décerné contre Eulalius. Ce Seigneur qui trouvoit mauvais que ſa femme ſe fût mariée à un autre, avoit lui-même après la fuite de ſa femme épouſé une Religieuſe, qu'il avoit enlevée d'un Monaſtere de Lyon ; (*a*) & il s'étoit ſoüillé dans ſa jeuneſſe des crimes les plus odieux, juſques là qu'il fut accuſé d'avoir tué ſa propre mere, dont il ne pouvoit ſouffrir les reproches. C'étoit une femme d'une rare pieté, & qui ſe levoit ſouvent tandis que ſes ſerviteurs dormoient, pour paſſer la nuit en prieres, couverte d'un cilice dans l'Oratoire de ſa maiſon. On l'y trouva un matin étranglée ; & l'on crut qu'il n'y avoit que ſon fils aſſez méchant, pour avoir commis ce crime.

Crimes d'un Seigneur d'Auvergne nommé Eulalius.

Ibid.

Cautin qui étoit alors Evêque d'Auvergne, crut

(*a*) Ce Monaſtere de Lyon eſt apparemment celui des Religieuſes de Saint Pierre, qui étoit établi long-temps auparavant. Le Pere Mabillon dit qu'une ancienne charte en attribue la fondation au Roi *Gauldikaire* C'eſt ſans doute Gondicaire Roi de Bourgogne. Comme c'eſt ſous le regne de ce Prince que le Royaume de Bourgogne fut établi dans cette partie de la Gaule, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait été Catholique. Les Bourguignons l'étoient avant que le voiſinage des Viſigoths les eût infectés de l'Arianiſme,

L'AN 590. devoir excommunier Eulalius pour ce ſujet. Mais le peuple étant aſſemblé dans l'Egliſe avec l'Evêque, pour célébrer la fête de ſaint Julien, Eulalius alla ſe jetter aux pieds de Cautin, ſe plaignant de ce qu'on l'avoit retranché de la Communion ſans l'entendre. L'Evêque lui permit d'aſſiſter à la Meſſe : mais quand il s'approcha de l'Autel, pour communier, il lui dit : « Un bruit populaire vous accuſe « d'un parricide : pour moi je ne ſcais ſi vous en êtes « coupable ou non. C'eſt pourquoi j'en laiſſe le juge- « ment à Dieu & à ſaint Julien. Si vous êtes en état » de communier, comme vous l'aſſûrez, appro- « chez, recevez une parcelle (*a*) de l'Euchariſtie, & « portez la à vôtre bouche : Dieu ſera le Juge de » vôtre conſcience. » Eulalius qui étoit accoûtumé au crime, ne laiſſa pas de communier ; & il continua pendant plus de vingt ans de mener la vie la plus licentieuſe. Le Concile où il fit condamner ſa femme, fut aſſemblé dans un lieu ſitué ſur les confins des Dioceſes de Rhodez, d'Auvergne & de Mende.

L'Héréſie ne manqua pas de ſe gliſſer parmi tant de déſordres ; & elle en augmenta le nombre. Celle des Sadducéens qui nioient la Réſurrection, trouva en ce temps-là quelques ſectateurs dans les Gaules, même parmi le Clergé. Un Prêtre de l'Egliſe de Tours & un Diacre de Paris nommé Théodulfe, s'en laiſſerent infecter. Mais le ſaint Evêque Grégoire étoit un Paſteur trop vigilant & trop charitable,

Greg. Tur. l. 10. c. 13.

(*a*) 1°. Cet endroit de Grégoire de Tours montre qu'on diviſoit les Hoſties en pluſieurs parties pour la Communion des laïques. 2°. Comme il n'eſt point ici parlé qu'Eulalius ſe ſoit approché du Calice, on peut en conjecturer que dès-lors il y avoit des perſonnes qui ſe contentoient de la Communion ſous une ſeule eſpece.

pour

pour ne pas donner tous ſes ſoins à détromper un Prêtre de ſon Egliſe d'une Héréſie ſi dangereuſe. Il eut à ce ſujet une conférence avec ce Novateur, que l'erreur n'avoit pas encore rendu fourbe : car il découvrit ſans déguiſement ſes ſentimens à ſon Evêque, ne manquant pas de s'autoriſer de quelques textes de l'Ecriture. Ayant cité l'endroit de la Genéſe, où Dieu dit à l'homme : *Vous êtes pouſſiere, & vous retournerez en pouſſiere.* « Que répondrez-vous à cela, dit-il, vous autres qui prêchez une Réſurrection dont Dieu ne parle point ? »

L'AN 590.

Diſpute de Grégoire de Tours avec un Prêtre Sadducéen de ſon Egliſe.

Geneſ. 3. 19.

Grégoire dit : « Les Catholiques ſçavent ce que le Seigneur & les SS. PP. ont dit là-deſſus. » Il prouva enſuite la Réſurrection par pluſieurs textes tirés des livres de Moïſe, de Job, des Pſeaumes, des Evangiles & de S. Paul. « Si cela eſt, reprit le Prêtre Sadducéen, pourquoi eſt-il écrit dans le premier » Pſeaume que *les impies ne reſſuſciteront pas au jour du Jugement* ? Ils ne reſſuſciteront pas, dit Grégoire, » pour juger, mais pour être jugés. (*a*) A la vérité » ils ſouffrent déja les ſupplices de l'Enfer : mais ils » reſſuſciteront un jour ; afin que le corps dans lequel »

Ibid. l. 10 c. 13.

(*a*) On peut répondre que dans le texte objecté du premier Pſeaume, *non reſurgent impii in judicio*, il ne s'agit nullement de la Reſurrection, & que ces expreſſions ſignifient ſeulement que les impies perdront leur cauſe. Pour s'en convaincre, il faut ſçavoir qu'il y avoit à Jéruſalem deux Tribunaux, l'un ſubalterne nommé *Judicium*, dont parle ici David, & l'autre ſouverain appellé *Concilium* ou le *Sanédrim*, auquel il fait encore alluſion par les paroles qui ſuivent immédiatement après, *neque peccatores in concilio juſtorum. Reſurgent* ſignifie ici la même choſe que *Stabunt*. Or en termes de Barreau, *ſtare* & *cadere* ſignifient *perdre* ou *gagner ſa cauſe*. Un endroit de ſaint Matthieu donne un grand jour à ce ſentiment. Car Jeſus-Chriſt y parle de ces deux Tribunaux. *Qui iraſcitur fratri ſuo, reus erit judicio ; qui autem dixerit fratri ſuo Raca, reus erit concilio* C'eſt-à-dire, celui qui ſe met en colere contre ſon frere, ſera coupable d'un crime qui eſt de la nature de ceux qui ſont jugés par le Tribunal ſubalterne *Judicium* : mais celui qui appellera ſon frere *Raca*, ſera coupable d'un plus grand crime, & tel que ſont ceux qui ſont portés au Tribunal ſuprême nommé *Concilium*. *Matth.* 5. 22.

L'AN 590. ils ont péché, ait part à leurs ſouffrances. » Le S. Evêque continua de démontrer la Réſurrection des corps par des autorités ſi formelles, que le Sadducéen en fut d'abord contriſté. Mais ce fut une triſteſſe ſalutaire : car il reconnut ſon Héreſie & la déteſta. On ne demeureroit pas long-temps dans l'erreur, ſi on avoüoit de bonne foi tout ce qui y retient.

Théodulfe ce Diacre de l'Egliſe de Paris, engagé dans la même ſecte, ne fut pas ſi heureux. C'étoit un de ces demi-ſçavans entêtés, & toûjours prêts à entrer en diſpute. Il aimoit à dogmatiſer, & il le faiſoit avec chaleur. Il craignit cependant la vigilance de Ragnemode Evêque de Paris ; & il quitta ſon Egliſe ſans ſa permiſſion : ce qui obligea l'Evêque de l'excommunier. Théodulfe ſe retira auprès d'Audovée Evêque d'Angers ſon ancien ami. C'étoit un Prélat de bonnes mœurs, mais foible, & dont la bonté ſurprit le zéle. Il n'eut pas le courage de préférer les Loix de l'Egliſe à celles de l'amitié ; & quoique ce nouvel hôte lui fût à charge, il ne put ſe réſoudre à le chaſſer. Mais la Juſtice divine ne tarda pas à l'en délivrer. L'Evêque l'ayant un jour invité à ſouper dans un appartement qu'il s'étoit fait bâtir ſur les murs de la ville, le Diacre Sadducéen au ſortir du repas, où il n'avoit pas gardé les regles de la tempérance, ſe laiſſa tomber du haut des murailles, & ſe tua L'Hiſtorien remarque que ce malheureux aimoit le vin & les femmes : l'héréſie n'eſt preſque jamais le ſeul vice d'un Eccléſiaſtique rebelle à l'Egliſe.

Ibid. c. 14.

Mort funeſte de Théodulfe Diacre de Paris, engagé dans l'Héréſie des Sadducéens.

Le Fanatiſme eſt un enfant de l'Héréſie, plus inſenſé & plus contagieux que l'Héréſie même. On en vit alors plus d'un exemple. Tandis qu'on s'efforçoit de faire revivre les erreurs des Sadducéens enſevelies depuis ſi long temps, il s'éleva en pluſieurs Provinces de la Gaule de faux Prophétes, gens ſtupides & groſſiers, qui ſans autre artifice que l'amorce de la volupté, vinrent à bout de ſéduire les peuples. Celui qui fit le plus d'éclat fut un païſan du Berri. Comme il coupoit un jour du bois dans une forêt, il fut aſſailli par un eſſain d'abeilles, qui le pourſuivirent avec tant d'acharnement, & le mirent en un tel état, qu'il en perdit l'eſprit pendant quelques années. Il n'en recouvra qu'autant qu'il en falloit pour devenir fanatique. Il ſe mit à contrefaire le Prophéte; & peut-être crut-il l'être. Il s'habilla de peaux, pour mieux reſſembler à ceux de l'ancien Teſtament, & parcourut la Provence en cet équipage. L'AN 590.

Greg. Tur. l. 10. c. 25.

Fanatiſme d'un faux Prophéte du Berri.

De-là il paſſa dans le Gévaudan, où il ſe fit nommer le Chriſt. Ce n'eſt pas ſeulement de nos jours que le Fanatiſme a fait de grands progrès dans cette Province. (*a*) On y accouroit de toutes parts, pour voir le nouveau Prophéte. On lui amenoit des malades qu'il touchoit; & l'on s'imaginoit qu'il les avoit guéris. Si on lui offroit de l'or & de l'argent, il le diſtribuoit aux pauvres, pour mieux en impoſer. Du reſte, il n'y avoit pas d'extravagances qu'il ne fît. Il en vint juſqu'à quitter l'habillement de peaux qu'il portoit, & il marcha nud pour mieux

(*a*) Une partie du Gévaudan & des Cévennes, où le Fanatiſme a donné de nos jours des ſcenes ſi tragiques.

L'AN 590. reſſembler, diſoit-il, à nos premiers Peres dans l'état d'innocence. Il voulut même que tous ſes diſciples l'imitaſſent en cela : c'eſt-à-dire, qu'il falloit renoncer à toute pudeur, en s'engageant à ſa ſuite. Et c'eſt peut-être l'appât qui lui attiroit tant de ſectateurs : car ces ſortes de ſéductions feroient peu de progrès, ſi une paſſion infame ne ſe mettoit de la partie.

Ce prétendu Chriſt, ou plûtôt cet Antechriſt, menoit avec lui une femme qu'il faiſoit appeller Marie. Il prioit long-temps avec ſa Prophéteſſe ; & au ſortir de ſa priere, il ſe faiſoit adorer par ſa troupe. Le croiroit-on, ſi un Auteur contemporain & un ſaint Evêque tel que Grégoire de Tours ne l'aſſûroit ? Cet impoſteur ſe rendit en peu de temps formidable par le nombre de ſes diſciples, parmi leſquels il comptoit des Clercs, & même des Prêtres. Par tout où il alloit, il étoit ſuivi de plus de trois mille hommes de l'un & de l'autre ſexe, qui marchoient nuds comme lui. Eſcorté de cette armée de fanatiques, il pilloit les terres & les maiſons des riches, qu'il trouvoit ſur ſon paſſage, & diſtribuoit le butin aux plus pauvres de ſa troupe. Il menaçoit même de mort les Evêques, & les citoyens qui refuſoient de l'adorer.

Le prétendu Prophéte étant entré avec ſa ſuite dans le Vellai, marcha vers le Pui, faiſant par-tout le dégât ſur ſa route. Quand il fut proche de la ville, il fit alte, & rangea ſon armée en bataille, comme pour livrer l'aſſaut, ſi on ſe mettoit en devoir de faire quelque réſiſtance. Il envoya auparavant des

Députés à l'Evêque pour l'avertir de ſon arrivée, & le ſommer de ſe rendre avec ſon peuple. C'étoit ſaint Aurele (*a*) qui gouvernoit alors cette Egliſe. Ces Envoyés étoient nuds, & ils allerent le trouver en ſautant & en danſant, comme des inſenſés, tels qu'ils étoient en effet. Le ſaint Evêque ſurpris d'une ſi étrange Ambaſſade, députa de ſon côté au Prophéte les plus intrépides de ſon peuple, pour examiner ſes forces & ſçavoir ſes prétentions. Le Chef de la Députation s'étant incliné en l'abordant, comme pour lui baiſer les genoux, le Prophéte donna ordre qu'on le prît, & qu'on le mît tout nud, pour l'initier par-là aux Myſteres de la ſecte. Mais celui-ci à la propoſition d'une pareille infamie, mit l'épée à la main, & en perça le faux Prophéte, qui tomba mort à ſes pieds. La troupe fanatique ſe diſſipa à l'inſtant, ſans cependant que le fanatiſme ceſſât entiérement : c'eſt une maladie dont les eſprits qui en ont été une fois atteints, guériſſent difficilement. L'AN 590. *Ibid.*

On prit la Prophéteſſe Marie ; & on lui fit avoüer dans les ſupplices les preſtiges dont ſe ſervoit le prétendu Chriſt pour faſciner les eſprits. C'étoit plus qu'il n'en falloit pour détromper les plus crédules : mais le mal avoit déja gagné ailleurs. On vit en même-temps dans la plûpart des autres Provinces de la Gaule de pareils Seducteurs, traîner après eux des femmes, qui en faiſant les Bacchantes, publioient que c'étoient des Saints. Mais de pareilles

Autres exemples de Fanatiſme.

(*a*) On donne à S. Aurele pour ſucceſſeur dans le Siége du Pui S. Bénigne, & à celui-ci S. Agrippan vulgairement S. Agréve, honoré comme Martyr le premier de Février.

L'AN 590. extravagances ne ſervent qu'à montrer ce que peut l'illuſion de l'erreur ſur des eſprits foibles.

Greg. Tur. l. 9. c 6. Grégoire de Tours parle en particulier de deux de ces impoſteurs qui parurent dans la Touraine. L'un nommé Didier, prétendoit avoir le don des miracles. Il aſſûroit que S. Pierre & S. Paul lui envoyoient ſouvent des couriers du Ciel, & que S. Martin ne lui étoit pas comparable en ſainteté. Il vint à Tours pendant l'abſence de S. Grégoire, & il s'attira d'abord la populace, toûjours crédule à ce qui paroît merveilleux. Il affectoit en public une rigoureuſe abſtinence : mais on s'apperçut bien-tôt qu'il ſe dédommageoit en ſecret, & on le chaſſa honteuſement de la ville.

Ibid. L'autre habillé à peu près comme un Moine d'Egypte, portoit une Croix, qu'il diſoit être pleine de Reliques, & ſe faiſoit par-là ſuivre du peuple. Etant arrivé un ſoir dans l'Egliſe de S. Martin de Tours, il envoya dire à l'Evêque qui ſoupoit, de venir avec ſon Clergé au-devant des Reliques. Grégoire répondit qu'il étoit heure induë ; qu'il les dépoſât dans l'Egliſe, & que le lendemain il iroit les honorer. Mais ce Séducteur partit avant le jour en menaçant l'Evêque de la colere du Roi. Il arriva à Paris pendant les Rogations, & par le concours de ceux qui le ſuivoient en chantant des Pſeaumes, il troubla la Proceſſion de l'Evêque Ragnemode. On le pria de s'arrêter & d'attendre un peu : mais n'ayant répondu que par des injures, l'Evêque le fit mettre en priſon. Il s'échapa quelque temps après, & ſe réfugia avec ſes chaînes dans l'Egliſe de S. Julien *le*

Vieux. Grégoire de Tours qui pendant ce temps-là s'étoit rendu à Paris, s'étant levé à minuit pour chanter l'Office à ſon ordinaire, l'y trouva yvre. Il ne laiſſa pas d'en avoir compaſſion, & pria Ragnemode de lui pardonner. Amélius de Tarbes qui ſe trouvoit auſſi à Paris, fut étrangement ſurpris de reconnoître que c'étoit un de ſes valets fugitif. On a pu remarquer dans ce que nous venons de rapporter, qu'on chantoit l'Office à minuit dans l'Egliſe de S. Julien. C'étoit alors l'uſage, qui s'eſt conſervé dans pluſieurs maiſons Religieuſes & dans quelques Egliſes Cathédrales, nommément dans celle de Paris.

Dieu oppoſa à l'auſtérité hypocrite des Séducteurs dont on vient de parler, un parfait modéle de la ſévérité Evangélique dans la perſonne de S. Colomban, qui fonda l'an 590 le célébre Monaſtere de Luxeu. Il fut aiſé de reconnoître à la conduite de ce S. Abbé, combien les routes, où fait entrer l'eſprit de Dieu, ſont différentes de celles que ſe trace l'eſprit d'erreur & de libertinage. L'AN 590.

Colomban étoit né en Irlande dans la Province de Leinſter. Sa mere qui avoit beaucoup de pieté, la lui fit ſucer avec le lait, & prit un très grand ſoin de ſon éducation. On l'appliqua dès ſon enfance à l'étude de la Grammaire, enſuite à celle de la Rhétorique & de la Géométrie, où il fit en peu de temps de fort grands progrès. Ses talens & ſa bonne grace le firent bien-tôt aimer du monde : mais il en connut le danger avant que de l'aimer lui-même. Comme la beauté du corps répondoit en

Commencemens de ſaint Colomban.

Jonas. Vita Columbani apud Surium 21. Novemb.

L'AN 590. lui à celle de l'ame, ſa chaſteté fut expoſée à de périlleuſes tentations. Pour ſe délivrer de ces combats, où c'eſt être victorieux que de fuir, il forma le deſſein par l'avis d'une ſainte femme qui vivoit recluſe, de ſe retirer dans la ſolitude. Sa mere qui l'aimoit tendrement, ne pouvant l'arrêter par ſes larmes, ſe coucha ſur le ſeüil de la porte, pour l'empêcher de paſſer : mais il foula aux pieds la chair & le ſang, pour ſuivre Jeſus-Chriſt qui l'appelloit, pratiquant ainſi à la lettre ce que S. Jerôme avoit conſeillé à un jeune homme. (*a*)

Colomban ſe mit ſous la conduite d'un ſaint & ſçavant homme nommé Silene ; & il fit à ſon école tant de progrès dans l'étude des ſaintes Ecritures, qu'il compoſa dès-lors, malgré ſa jeuneſſe, un Commentaire ſur les Pſeaumes, & quelques autres Ouvrages de piété. Enſuite il embraſſa la vie Cénobitique dans le Monaſtere de Bancor en Irlande, (*b*) un des plus célébres qui fuſſent alors dans le monde Chrêtien. Saint Comgal, autrement nommé Comogel, en étoit Abbé, & il y gouvernoit près de trois mille Moines. Colomban paſſa pluſieurs années dans les exercices de l'humilité & de la mortification Chrêtienne, ſous la diſcipline d'un maître ſi expérimenté. S'étant rendu lui-même habile dans la conduite des ames, il ſe ſentit fortement inſpiré

Ep. 3. nov. edit. t. 4. (*a*) Saint Jerôme invitant Héliodore à embraſſer la vie Monaſtique, lui écrivoit : *Quand même vôtre mere, les cheveux épars, & déchirant ſes vêtemens de douleur, vous montreroit pour vous arrêter, les mammelles qui vous ont nourri, quand vôtre pere ſe couchera ſur le ſeuil de la porte*, per calcatum perge patrem : ſolum pietatis genus eſt, in hac re eſſe crudelem.

(*b*) Il y avoit deux Monaſteres appellés *Bancor*, l'un & l'autre fort célébres ; le premier en Angleterre dans la Province de Galles, & le ſecond en Irlande. S. Bernard fait un bel éloge de ce dernier dans la Vie de S. Malachie.

d'aller

d'aller communiquer aux autres le feu céleſte dont il étoit enflammé. L'Abbé eut de la peine à ſe priver d'un ſi ſaint Religieux : mais il craignit de réſiſter à la volonté de Dieu. Ainſi après avoir recommandé l'affaire aux prieres de la Communauté, il conſentit à ſon départ, & lui donna douze compagnons. L'AN 590.

S. Colomban arrive dans la Gaule.

Cette Colonie de SS. Religieux ſortie d'Irlande comme un eſſain d'abeilles, pour chercher un nouvel établiſſement, s'arrêta quelque temps en Angleterre. Mais le zéle la fit bien-tôt paſſer dans la Gaule, où elle eſpéra de trouver un vaſte champ à ſes travaux Apoſtoliques. A la vérité, la foi n'y étoit pas étouffée parmi les ronces que la négligence des ouvriers avoit laiſſé croître, & que les troubles des guerres avoit empêché d'arracher. : mais c'étoit une foi ſtérile dans la plûpart. On ne connoiſſoit plus gueres que le nom de la pénitence : on négligeoit d'en pratiquer les œuvres. C'eſt le portrait qu'un Auteur contemporain nous fait de l'état de la Religion dans la Gaule, lorſque Colomban y arriva.

Fruits de ſes prédications.

Ce S. Abbé qui avoit du zéle & du talent, entreprit avec ſa troupe de remedier à ces déſordres, & de faire refleurir les vertus Chrêtiennes dans la France. Dans tous les lieux où il paſſoit, il prêchoit avec autant de fruit que d'applaudiſſement : car tandis que ſon éloquence faiſoit goûter ſes diſcours, l'auſtérité de ſa vie portoit à les mettre en pratique. On étoit ſur-tout édifié du déſintéreſſement qu'on remarquoit dans ces nouveaux Apôtres, & de la cha-

L'AN 590. rité qui les uniſſoit. Ils ne poſſédoient rien, & ce qui eſt plus rare, ils ne deſiroient rien. Auſſi n'avoient-ils de diſputes entre eux que pour obtenir le dernier rang. Il étoit aiſé de reconnoître à ces traits les caracteres du vrai zéle, toûjours humble & toûjours déſintéreſſé.

La réputation des Moines Irlandois les fit bientôt connoître à la Cour. Comme on ne parloit que de leurs vertus Apoſtoliques & Religieuſes, le Roi ſouhaita de les voir. C'étoit ſans doute Childebert (a) Roi d'Auſtraſie, & qui le fut auſſi de Bourgogne quelques années après. Ce Prince pour marquer ſon eſtime à Colomban, lui dit qu'il n'avoit qu'à demander ce dont il pouvoit avoir beſoin; qu'il étoit prêt de le lui accorder. Colomban répondit qu'on n'avoit beſoin de rien, quand on ne deſiroit rien; que toute ſon ambition étoit de ſuivre Jeſus-Chriſt, & de porter ſa Croix. « Eh bien, « réprit le Roi, ſi vous ne cherchez qu'à porter la « Croix de Jeſus-Chriſt, retirez-vous dans quel- » que ſolitude. Je vous prie ſeulement d'en choiſir « une dans mes Etats; afin que nous ne ſoyions pas « privés du ſecours de vos prieres. » Ce Prince étoit bien éloigné de croire, comme la politique mondaine ſe le perſuade, que les vrais Religieux ſoient inutiles à l'Etat. Les mains qu'ils levent au Ciel,

Le Roi exhorte Colomban à ſe fixer dans ſes Etats

Jonas ibid.

(a) Jonas Auteur de la Vie de S. Colomban dit que *Sigébert Roi d'Auſtraſie & de Bourgogne*, reçut ce S Abbé, Mais ce Prince étoit mort dès l'an 575; & il ne fut jamais Roi de Bourgogne Je crois qu'il faut lire *Childebert*. M. Fleuri a mis *Gontram*; apparemment parce qu'il a vû que les Monaſteres de S Colomban furent dans la ſuite ſous la domination de Thierri Roi de Bourgogne & fils de Childebert. Mais il n'eſt pas ſurprenant que Thierri fût Maître du païs de Vôge; puiſque l'Alſace même, qui certainement étoit partie de l'Auſtraſie, lui obéiſſoit.

contribuent ſouvent plus à la victoire, que les bras des combattans. L'AN 590.

Colomban choiſit pour ſa retraite un lieu ſolitaire ſur les confins des Royaumes d'Auſtraſie & de Bourgogne, dans les forêts & les montagnes de Vôge, païs ſitué entre l'Alſace, & ce qu'on nomme aujourd'hui la Lorraine & la Comté de Bourgogne. Il y trouva un vieux Château nommé Anegrai, dans les ruïnes duquel il ſe logea avec ſes compagnons. Comme c'étoit un déſert inculte & plein de rochers, ils y manquerent ſouvent de vivres, nonobſtant la rigoureuſe abſtinence qu'ils obſervoient. Mais la Providence y pourvut plus d'une fois miraculeuſement. Un d'eux étant tombé malade peu de temps après leur établiſſement en ce lieu, ils étoient affligés de n'avoir d'autre nourriture à lui donner que des herbes ſauvages. Ils eurent recours à la priere; & après un jeûne de trois jours, ils virent arriver au Monaſtere un homme avec pluſieurs chevaux chargés de pain & d'autres rafraichiſſemens. Il leur dit qu'il s'étoit ſenti inſpiré de venir ſoulager leur miſere, & qu'il leur demandoit en reconnoiſſance de prier pour ſa femme, malade depuis un an. Colomban mit ſes Religieux en prieres; & le mari la trouva guérie à ſon retour. Monaſtere d'Anegrai.

Une autre fois, comme ils avoient paſſé neuf jours ſans prendre d'autre nourriture, que l'écorce des arbres, & les herbes qu'ils trouvoient dans la forêt, Dieu fit connoître leur beſoin à Carantoc Abbé de Saulei, (a) Monaſtere qui étoit dans le

(a) On lit dans le latin *Abbas Salicis*; & comme il y a à trois lieues d'Anegrai un lieu

L'AN 590. voiſinage. L'Abbé envoya auſſi-tôt Marculfe ſon Cellerier, leur porter une abondante proviſion. Celui ci ne ſçachant pas les chemins, laiſſa aller ſes chevaux qui le conduiſirent droit au Monaſtere d'Anegrai. Les Moines reçurent ces ſecours avec reconnoiſſance, & en loüant Dieu qui nourriſſoit ainſi ſes ſerviteurs dans le déſert.

La ſainteté & les miracles de Colomban peuplerent bien-tôt ces forêts. On y venoit de toutes parts s'y édifier de ſes vertus, ou implorer ſon pouvoir auprès de Dieu. Mais ce concours bleſſoit ſon humilité, & troubloit le repos de ſa retraite. C'eſt pourquoi pour vivre dans une plus grande ſolitude, il ſe retira au fond d'une grotte, d'où il chaſſa un ours, & où il fit jaillir une fontaine par ſes prieres. Il n'en ſortoit que pour venir viſiter ſa Communauté, & donner les ordres néceſſaires au maintien de la diſcipline. La vertu du ſaint Abbé lui attira tant de diſciples que le Monaſtere d'Anegrai ne pouvant plus les contenir, il fallut ſonger à en fonder un autre l'an 590.

Ibid.

Etabliſſement du Monaſtere de Luxeu.

Colomban jetta les yeux ſur un Château voiſin nommé Luxeu. C'étoit un lieu abandonné comme le premier, mais qu'on pouvoit juger par les ruines avoir été autrefois fort célébre. On y voyoit des reſtes magnifiques de Thermes, & dans les bois des environs un grand nombre de ſtatuës, qui avoient été l'objet des ſuperſtitions Payennes. Cet ancien Palais n'étoit plus qu'un repaire de bêtes féroces: Colomban en fit la demeure des Saints, en y éta-

nommé *Sanctî*, il eſt probable que c'eſt-là où étoit ce Monaſtere.

bliſſant le célébre Monaſtere de Luxeu, qui fut renommé dans toute la Gaule par le nombre & les vertus des Religieux qui l'habiterent. Pluſieurs jeunes Seigneurs vinrent s'y devoüer à Dieu, comme des victimes de la pénitence. Ils édifierent le monde qu'ils mépriſoient ; & leur exemple fut ſuivi par tant d'autres, que Colomban ſe vit obligé de faire un troiſiéme établiſſement dans un lieu arroſé de pluſieurs fontaines, & qui fut pour ce ſujet appellé le Monaſtere de Fontaines. Il gouverna dans ces trois Monaſteres juſqu'à ſix cens Moines. Il ne mit pas d'Abbé à Fontaines, ni à Anegrai : ces deux maiſons demeurerent dépendantes du Monaſtere & de l'Abbé de Luxeu ; & c'eſt l'origine la plus naturelle des Prieurés, c'eſt-à dire des Communautés Religieuſes gouvernées par un Prieur, mais dépendantes d'une Abbaye.

L'AN 590.

Monaſtere de Fontaines.

Aſſo in paſſione S. Bercarii.

Saint Colomban donna à ſes Diſciples une Regle pleine de l'eſprit de Dieu qui l'animoit, & apparemment conforme à celle qu'il avoit pratiquée à Bancor. Elle ne contient que dix chapitres, ſçavoir, de l'obéïſſance, du ſilence, de la nourriture, de la pauvreté, de la vanité, de la charité, de l'Office divin, de la diſcrétion, de la mortification, & de la perfection d'un Moine. Voici ce que j'y remarque de particulier. « Les Moines ne prendront leur repas que le ſoir : leur nourriture doit être » groſſiere, & jamais aſſez abondante pour les raſ- » ſaſier. Leurs mets doivent être des légumes, & » de la farine délayée dans de l'eau, avec un peu de » pain. Il faut néanmoins que la diſcrétion regle »

Regle de S. Colomban.

Reg. Colomb. c. 3. de cibo & potu.

L'AN 590. l'abſtinence. Il faut jeûner tous les jours : mais il » faut manger tous les jours ; parce qu'il faut prier » tous les jours, travailler tous les jours, lire & » avancer tous les jours. » On voit cependant par quelques exemples que les Religieux de ſaint Colomban mangeoient quelquefois du poiſſon ou même de la volaille, & qu'ils bûvoient de la biere.

c. 4. de paupertate. Ce S. Abbé dit ſur la pauvreté Religieuſe, que c'eſt une choſe damnable à un Moine, non-ſeulement d'avoir du ſuperflu, mais encore d'en deſirer ; & que le dénuëment & le mépris des biens terreſtres n'eſt que le premier dégré de la perfection Religieuſe.

c. 7. de curſu Pſ. lm. Ordre de l'Office divin ſelon la Regle de S. Colomban.

Il regle dans un grand détail l'ordre de l'Office divin, qui eſt fort long, même en Eté ; & ſa longueur augmente à proportion de celle des nuits : en ſorte qu'en Hyver on diſoit le Samedi & le Dimanche à Matines ſoixante-quinze Pſeaumes, ſous vingt-cinq Antiennes, c'eſt-à-dire, tout le Pſeautier en ces deux nuits. On diminuoit le nombre des Pſeaumes à meſure que les nuits devenoient plus courtes. Mais on ne diſoit jamais moins de vingt-quatre Pſeaumes à Matines ſous huit Antiennes. On diſoit toûjours douze Pſeaumes à Vêpres ; & à chacune des heures Canoniales du jour, trois Pſeaumes avec des prieres pour la rémiſſion des pechés, pour tout le peuple Chrêtien, pour les Prélats, pour la paix entre les Rois, pour les bienfaiteurs du Monaſtere, & pour ceux qui s'y montroient mal affectionnés. Hors le temps Paſcal, on ſe mettoit à genoux à la fin de chaque Pſeaume, pour réciter tout bas trois fois le Verſet, *Deus in adjutorium &c.*

Saint Colomban avertit que quoique la priere vocale ſoit loüable, la perfection d'un Moine conſiſte dans l'oraiſon du cœur, & dans l'union continuelle avec Dieu, à laquelle il exhorte ſes Religieux. Il remarque qu'il y a des Moines qui obſervent un autre ordre de la Pſalmodie, diſant toûjours Hyver & Eté douze Pſeaumes à Matines, en quatre Nocturnes, & trente-ſix Pſeaumes, les nuits du Samedi & du Dimanche. Pour faire l'éloge de ces Moines, il dit que depuis la fondation du Monaſtere on n'avoit jamais oüi dire qu'un des freres eût eu la moindre querelle avec un autre. Cette charité ſuppoſe en effet une grande perfection. On ne ſçait de quel Monaſtere parle ici S. Colomban. L'AN 590.

Je ne dois pas omettre les ſages leçons que ce ſaint Abbé fait à ſes Religieux, en traittant de la perfection de leur état. « Un Moine, dit-il, qui vit en Communauté, doit apprendre de l'un l'humilité, de l'autre la patience, le ſilence de celui-ci, & la douceur de celui-là. Qu'il ne faſſe pas ce qui lui plaît, qu'il ne mange que ce qui lui eſt ſervi, qu'il n'ait que ce qu'on lui donne, qu'il faſſe le travail qu'on lui preſcrit; qu'il aille au lit ſi fatigué qu'il dorme en y allant, & qu'il ſe leve avant que d'avoir dormi ſuffiſamment. Quand il croit avoir reçû une injure, qu'il ſe taiſe. Qu'il craigne le Prévôt du Monaſtere comme ſon maître, qu'il l'aime comme ſon pere, & qu'il juge que tout ce qu'on lui commande lui eſt ſalutaire, ſans examiner les raiſons des Supérieurs: ſon devoir eſt d'obéïr. » Portrait d'un S. Religieux, *Cap. 10. de perfect.*

Saint Colomban joignit à cette Régle un Péni-

L'AN 590. tentiel qui marque dans un grand détail des pénitences pour toutes les fautes que peut faire un Moine. Il avertit d'abord qu'il faut ſe confeſſer non-ſeulement des péchés capitaux, mais même des négligences: c'eſt que dans la ſuite il diſtingue deux ſortes de Confeſſions, l'une des fautes légeres qu'on faiſoit au Supérieur, & l'autre des pechés griefs qu'on devoit faire au Prêtre. La rigueur avec laquelle il veut qu'on puniſſe la moindre tranſgreſſion de la Regle, montre quelle étoit la ſévérité de ſon Inſtitut. Les fautes les plus légeres, comme de ne pas répondre *Amen* à la bénédiction de l'Abbé, de dire un mot à table, de touſſer en entonnant un Pſeaume, ſont punies par ſix coups de foüet. Pour d'autres fautes plus griéves, on ordonne douze coups, ſouvent cinquante, & quelquefois juſqu'à deux cens: mais on les donnoit à pluſieurs repriſes. Car il eſt défendu de donner plus de vingt-cinq coups à chaque fois.

Pénitentiel de S. Colomban.

Diverſes fautes pour leſquelles S. Colomban décerne des pénitences.

On donne pénitence à celui qui a manqué de faire le ſigne de la Croix ſur ſa cuëillere, au jeune Moine qui allumant ſa lampe ne la préſente pas à l'ancien pour la benir par un ſigne de Croix, à celui qui ne ramaſſe pas les miettes, au Moine qui en faiſant voyage couche dans une maiſon où il y a une femme, & à celui qui laiſſe perdre le Sacrifice, ou qui le laiſſe manger des vers: ce que quelques Auteurs entendent de l'Euchariſtie, & d'autres plus probablement des Eulogies ou pains benits. On marque auſſi des pénitences pour le Prêtre qui égare la vûë en diſant la Meſſe, ou qui la dit ſans s'être coupé les ongles, pour le Diacre qui ſert à l'Autel ſans

ſans s'être fait la barbe,& pour celui qui en communiant touche des dents le Calice. On défend aux Novices d'approcher du Calice, c'eſt-à-dire, de recevoir la Communion ſous l'eſpece du vin. On la donnoit donc quelquefois dès-lors ſous une ſeule eſpece. L'AN 590.

Le Pénitentiel de S. Colomban nous fait connoître pluſieurs autres particularités de ſon Inſtitut. Les Moines couchoient habillés, mais ils avoient un habit de nuit; & ce qui eſt ſingulier, pour le prendre & le quitter, ils demandoient permiſſion chaque fois. Nous ſçavons d'ailleurs qu'ils étoient habillés de blanc. Ils portoient ſur eux un *Chryſmal*, (a) c'eſt à-dire un vaſe plein d'huile benite, ou en général un Reliquaire. Il y avoit deux Oeconomes dans le Monaſtere. L'obéïſſance étoit ſi exacte, qu'on condamnoit à jeûner quarante jours au pain & à l'eau un Moine qui étant repris par le Prevôt, oſoit dire *que l'Abbé jugeroit ſa cauſe*, & à cinquante coups de foüet celui qui s'excuſoit d'une faute. Les Moines qui étoient en pénitence, ne pouvoient ſe laver la tête que le Dimanche. Ils fléchiſſoient les genoux le Dimanche, même au temps Paſcal. Quand on s'aſſembloit pour ſe rendre à l'Office, les Pénitens ſe tenoient debout, auſſi bien que ceux qui avoient eu la nuit quelque ſonge impur.

On voit aſſez par ces extraits que la Regle de S.

(a) Le P. le Cointe entend par *Chryſmal* le linge dont on ceint le front de ceux qui ont nouvellement reçû la Confirmation; & il prétend que les Moines de S. Colomban gardoient ce linge par reſpect, & le portoient toûjours ſur eux. Mais un peu d'attention lui eût fait voir qu'il s'agit ici d'un vaſe, puiſqu'on marque une pénitence pour celui qui le laiſſe tomber, ſans néanmoins qu'il ſe caſſe. *Ann. Eccl ad ann. 590.*

L'AN 590. Colomban étoit entiérement différente de celle de S. Benoît. Ce détail m'a paru néceſſaire pour faire bien connoître un Inſtitut, qui ranima dans la Gaule l'eſprit de la vie Monaſtique, & l'amour de la pénitence. Nous verrons les précieux fruits de ſainteté qu'il y produiſit dans la ſuite : mais comme l'œuvre de Dieu ne ſe fait gueres ſans contradiction, nous verrons auſſi les perſécutions que S. Colomban eut à ſouffrir de la part de la Reine Brunehauld.

Frédégonde qui étoit toûjours la rivale & l'ennemie de cette Princeſſe, paroiſſoit joüir en paix du fruit de tant de crimes. Elle avoit recouvré ſon autorité, & tout plioit ſous ſa puiſſance, excepté ſa fille Rigonthe qui lui donnoit des chagrins domeſtiques d'autant plus cuiſans, qu'elle avoit tout ſacrifié pour lui faire d'immenſes thréſors ; juſque-là que Chilpéric lui même en avoit murmuré. Mais les enfans qu'on a le plus cheris, ſont ſouvent les plus ingrats. Rigonthe à qui on avoit enlevé à Toulouſe les richeſſes qu'elle portoit en Eſpagne, étoit revenuë auprès de Frédégonde, pour en être la croix, & la punir, pour ainſi dire, de ce qu'elle l'avoit trop aimée. En effet, la fille n'étoit pas moins impérieuſe que la mere ; & elle n'étoit gueres plus réguliere. Frédégonde lui faiſoit ſouvent des reproches ſur ſa conduite licencieuſe qui deshonoroit ſon rang. Mais les exemples de la mere faiſoient plus d'impreſſion ſur l'eſprit de la fille, que ſes leçons. Elles avoient continuellement des querelles, & la diviſion alla ſi loin, que Frédégonde auroit un jour étranglé ſa fille,

Diviſions entre Frédégonde & la Princeſſe Rigonthe ſa fille.

en lui préſſant la tête ſous le couvercle d'un coffre, ſi on n'eût pas tiré de ſes mains la Princeſſe à demi-morte. Il n'auroit manqué que ce parricide, pour mettre le comble aux forfaits de cette méchante femme.

L'AN 591. Maladie du jeune Roi Clothaire.

Du reſte tout paroiſſoit réüſſir à Frédégonde, lorſqu'une maladie dangereuſe du jeune Roi ſon fils la replongea dans les plus juſtes & les plus vives allarmes. Les ſentimens de dévotion qui la ſaiſiſſoient d'ordinaire dans le péril, ne manquerent pas de la faire recourir à Dieu, qu'elle oublioit communément dans la proſpérité. Elle envoya de groſſes ſommes d'argent à l'Egliſe de S. Martin, & donna la liberté à tous les priſonniers, pour obtenir la guériſon de ſon fils. Dieu l'accorda aux puiſſans interceſſeurs que cette Reine employa ; & il parut que pour cette fois elle n'oublia pas ſi-tôt le bienfait. Car dès que le jeune Prince fut rétabli, elle prit des meſures, pour lui procurer la grace du Baptême, qui avoit été différé juſqu'alors. Elle envoya à ce ſujet une Ambaſſade à Gontram, pour le prier de ſe rendre au plûtôt à Paris, & d'y tenir ſon fils ſur les Fonts ſacrés. *Greg. l. 10. c. 11.*

Gontram vient à Paris pour être le Parrain de Clothaire.

Quelque outré que dût être ce ſaint Roi de la perfidie & des attentats de Frédégonde, ſa bonté naturelle & ſa piété l'empêcherent de ſe diſpenſer d'une action ſi religieuſe. Il vint à Paris avec pluſieurs Seigneurs & Evêques, du nombre deſquels étoient S. Ethérius de Lyon ſucceſſeur de S Priſque, S. Siagrius d'Autun, & S. Flavius de Chalon ſur Saone. De-là s'étant rendu à Ruëil maiſon de plaiſance

L'AN 591. proche de Paris, il donna ordre qu'on préparât le Baptiſtere de l'Egliſe de Nanterre, qui étoit ſans doute la Paroiſſe la moins éloignée.

Pendant qu'on faiſoit les préparatifs pour rendre la cérémonie la plus auguſte qu'il ſe pourroit, arrivérent des Ambaſſadeurs de Childebert, qui ſe plaignirent à Gontram de ce qu'il oublioit le Traitté conclu avec leur Maître, pour s'allier avec Frédégonde ſon ennemie. Gontram répondit qu'il étoit toûjours dans la réſolution de garder inviolablement le Traitté; mais qu'il n'avoit pu refuſer de tenir ſon neveu ſur les Fonts Baptiſmaux: qu'aucun Chrêtien ne devoit rejetter une pareille demande; & que c'étoit uniquement la crainte d'offenſer le Seigneur, qui la lui avoit fait accorder. On voit par cette réponſe combien ce Prince avoit de reſpect pour tout ce qui concernoit nos Saints Myſteres. Il préſenta donc le jeune Roi au Baptême, & en le levant des ſacrés fonts il le nomma Clothaire, (a) ajoûtant: « *Que cet enfant croiſſe, & qu'il égale un jour* « *la puiſſance de celui dont il porte le nom* ! » Ses vœux furent exaucés; & Clothaire II. devint dans la ſuite, auſſi-bien que Clothaire I. ſon ayeul, maître de tout l'Empire François: mais il eut le bonheur de ne lui reſſembler que par cet endroit. Ce jeune Prince fut baptiſé à l'âge de ſept ans l'an 591.

Greg. Tur. l. 10. c. 28. Childebert tâche de diſſuader Gontram d'être le Parrain de Clothaire II.

Greg. Tur. l. 10. c. 28.

Baptême de Clothaire.

C'eſt l'année que mourut Ragnemode Evêque de Paris. On ne ſçait preſque rien de ſa vie & de ſon Epiſcopat, ſinon qu'il fut éleve de S. Germain, &

Mort de Ragnemode de Paris.

(a) Il paroît que ce jeune Roi avant ſon Baptême ſe nommoit déja Clothaire. Peut-être que Gontram ne fit que lui impoſer ſolemnellement le nom qu'il portoit, ou que les Auteurs l'ont nommé Clothaire avant ſon Baptême par anticipation.

qu'il fit honneur à l'éducation qu'il en avoit reçûë, par le zéle qu'il montra pour la manutention de la diſcipline. Les troubles qui ſuivirent ſa mort, firent encore mieux ſentir à ſon Egliſe la perte qu'elle avoit faite. Le Prêtre Faramode ſon frere brigua cet Evêché. Mais un Marchand Syrien (*a*) qui crut en pouvoir faire l'objet de ſon trafic, l'acheta à force de préſens : auſſi ſe comporta-t-il plûtôt en mercenaire qu'en Paſteur. Car dès qu'il fut en place, il chaſſa de la maiſon Epiſcopale tous ceux qui avoient été au ſervice de ſon prédéceſſeur, pour y mettre des Syriens comme lui. Ce qu'il fit de plus utile à ſon Egliſe, c'eſt qu'il tint le Siége aſſez peu de temps, auſſi bien que Faramode qui fut enfin ſon ſucceſſeur. L'empreſſement que ce dernier avoit montré pour obtenir l'Epiſcopat, fait craindre qu'il n'en n'ait pas été trop digne : car on ne mérite bien ces places, qu'à proportion qu'on les craint & qu'on les fuit.

L'AN 591.

Greg l 10, c. 26.

Saint Sulpice ſurnommé le Sévere Evêque de Bourges mourut auſſi l'an 591. C'étoit un Prélat fort diſtingué pat ſa ſageſſe & par ſa prudence, par ſon goût pour les belles lettres, & ſur-tout par une rare piété qui ſanctifia ces talens. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Julien, d'où ſes Reliques furent transférées en celle de ſaint Urſin. L'Egliſe honore ſa mémoire le 29 de Janvier. (*b*) Il eut pour

Mort de S. Sulpice le Sévere.

In Patriarchio Bituricenſi.

(*a*) Pluſieurs traits de notre Hiſtoire nous apprennent qu'il y avoit alors un grand nombre de Syriens établis en France, ſur-tout pour y faire le négoce. S. Jérôme dans ſon Commentaire ſur le chapitre 27 d'Ezéchiel, fait une belle peinture de l'avarice des Syriens qui les faiſoit ſe répandre dans tout l'univers pour y exercer leur trafic.

(*b*) On a ſouvent confondu Sulpice le Sévere Evêque de Bourges, avec Sulpice

L'AN 591. ſucceſſeur Euſtache, Diacre d'Autun, à qui l'on donne auſſi le titre de Saint.

C'eſt à cette même année 591, (a) que Grégoire de Tours finit ſon Hiſtoire, la plus ancienne que nous ayons des commencemens de nôtre Monarchie, & ſans laquelle nous ignorerions la plûpart des faits que nous en ſçavons. Ce S. Evêque avoit envoyé l'année précédente un Diacre à Rome, demander des Reliques au Pape Pélage, pour en enrichir diverſes Egliſes, qu'il avoit fait bâtir durant le cours de ſon Epiſcopat. Le Diacre ayant obtenu ce qu'il ſouhaitoit, étoit prêt de partir pour retourner en Gaule, lorſque Pélage mourut de la peſte (b) l'an 490, & que ſaint Grégoire ſurnommé le Grand fut élû en ſa place. Il différa ſon départ pour être témoin de l'Ordination d'un S. Pape, que le peuple Romain avoit choiſi dans ces temps de calamités publiques, pour l'oppoſer comme un bouclier aux traits de la colere Divine, & qu'il fallut forcer d'accepter une dignité, dont ſa réſiſtance ne ſervit qu'à le faire juger plus digne.

Grégoire de Tours envoye à Rome demander des Reliques. *Greg. Tur. l. 10. c. ult.*

Le Diacre de Tours qui avoit reçû les Reliques des mains de ſaint Grégoire encore Diacre, ne manqua pas de lui parler de ſon Evêque, en des termes qui lui firent naître l'envie de lier avec lui; & ce

Sévére diſciple de S Martin, & quelquefois avec Sulpice le Débonnaire, un de ſes Succeſſeurs dans le Siége de Bourges.

(a) M. du Pin t. 4. de ſa Bibliotheque Eccleſiaſtique dit que Grégoire de Tours continuë ſon Hiſtoire juſqu'à l'an 596; & qu'il mourut cette année. Ce Critique ne paroît pas avoir beaucoup lû les Auteurs dont il parle. Grégoire ne continuë ſon Hiſtoire que juſqu'à l'an 591; & il mourut l'an 595. P. 219. *édit. in Octavo.*

(b) Cette peſte fut cauſée par les pluyes continuelles, & par les débordemens des rivieres. Ce fut pour la faire ceſſer que ſaint Grégoire inſtitua les Proceſſions qui furent nommées les grandes Litanies, & que l'Egliſe célébre encore tous les ans le jour de ſaint Marc.

qu'il raconta du nouveau Pape à ſon retour, inſpira encore plus d'ardeur à l'Evêque de Tours de mériter l'amitié d'un ſi Grand Pontife. Les Reliques que Grégoire de Tours avoit envoyé demander à Rome, étoient particuliérement deſtinées pour être miſes dans ſa Cathédrale qu'il avoit fait rebâtir. Il en fit la Dédicace la dix-ſeptiéme année de ſon Epiſcopat, c'eſt-à-dire, l'an 561, & y plaça les nouvelles Reliques avec celles de ſaints Martyrs de la Légion Thébéenne, leſquelles ſuivant la Tradition y avoient anciennement été dépoſées. C'eſt ſans doute la raiſon pour laquelle l'Egliſe de Tours eſt dédiée en l'honneur de S. Maurice & de ſes Compagnons. Nous verrons bien-tôt que Grégoire de Tours lia une ſainte amitié avec le nouveau Pontife qui lui avoit envoyé ces Reliques.

L'AN 591.

Greg. l. 10. c. ult.

Le Pontificat d'un Pape auſſi grand homme qu'il étoit grand Saint, donna un nouvel éclat à l'Egliſe des Gaules, par le ſoin continuel qu'il prit pour y ranimer & pour y régler le zéle des Evêques. On étoit ſi convaincu de ſon équité, que les ennemis même de la Religion s'adreſſoient à lui avec confiance, pour lui expoſer leurs griefs. Auſſi-tôt qu'il eut pris le gouvernement de l'Egliſe, les Juifs établis à Marſeille & dans les villes voiſines, lui porterent leurs plaintes de ce que les Evêques de ces Provinces les contraignoient de recevoir le Baptême.

Les Juifs de Provence s'adreſſent à ſaint Grégoire.

Quelque zélé que fût S. Grégoire pour le ſalut de cette malheureuſe & perfide nation, il ne put approuver la violence dont on uſoit, & il en écrivit à S. Virgile d'Arles & à S. Théodore de Marſeille.

L'AN 591. *Greg. Ep. 47. l. 1. nov. edit.*

S. Grégoire defend de contraindre les Juifs à recévoir le Baptême.

Il loüe dans ſa lettre la droiture de leurs intentions; mais il les avertit avec charité que leur zéle ne lui paroît pas être ſelon la ſcience : qu'il faut plûtôt attirer les Juifs au Chriſtianiſme par la douceur de la prédication, que de les y traîner de force ; parce que ceux qui ne reçoivent le Baptême que par contrainte, loin d'y être régénérés par la grace à une nouvelle vie, y trouvent la mort, n'en demeurant pas moins attachés à leurs ſuperſtitions. La lettre eſt datée de l'Indiction IX. c'eſt-à-dire de l'an 591.

S. Virgile d'Arles à qui elle eſt écrite, avoit été Abbé de S. Symphorien d'Autun. S. Siagrius Evêque de la même ville, connut ſa vertu & ſes talens dans l'exercice de cette charge ; & par le crédit qu'il avoit à la Cour de Bourgogne, il le fit élever l'an 588 ſur le Siége d'Arles, après la mort de Licérius. (a) Cette ville obéïſſoit alors à Gontram : elle ne paſſa ſous la domination de Childebert que par la mort de ce ſaint Roi, qui ne tarda pas d'arriver.

Mort du ſaint Roi Gontram.

Gontram regnoit depuis plus de trente-deux ans avec plus de bonté que d'autorité, & avec plus de juſtice que de gloire aux yeux des hommes, lorſque Dieu l'appella à une Couronne plus précieuſe. Il mourut le 28 de Mars l'an 593, & il fut enterré dans l'Egliſe du Monaſtere de S. Marcel de Chalon qu'il avoit fondé ſi royallement. (b) C'eſt le premier de

(a) Grégoire de Tours que nous avons ſuivi, fait ſuccedér Virgile à Licérius. Mais d'anciens Diptyques de l'Egliſe d'Arles donnés au public par le P. Mabillon, placent entre Licérius & Virgile un Evêque nommé Paſcaſe, de même qu'ils inſerent entre S. Eone & S. Céſaire, un Evêque nommé Jean. Nous croyons que l'autorité des Hiſtoriens contemporains eſt préférable à celle de ces Catalogues

(b) Une Médaille de Gontram frappée à Sens, fait voir qu'il rapportoit à Dieu le ſuccès de ſes armes. Elle a pour Légende *GUNTA CRAMNUS R.* & ſur le revers une Victoire aîlée dans un char tenant une Croix. *SENONI. CIVITA.*

nos

nos Rois que l'Egliſe ait mis au nombre des Saints: honneur qu'il a merité par ſa tendre pieté, par ſon zéle ardent pour les interêts de la Religion, & par les grandes aumônes qu'il fit aux pauvres & aux Egliſes. Ce fut un Prince plus heureux à procurer le bien de l'Egliſe, que celui de l'Etat. Content de ſe faire aimer, il n'eut pas le talent de ſe faire craindre. Il commandoit avec ſageſſe; mais il étoit trop bon, pour ſçavoir ſe faire obéïr. On ne peut ſur-tout aſſez admirer la facilité avec laquelle il pardonna toûjours les plus atroces attentats commis contre ſa perſonne, lorſqu'il lui étoit ſi facile d'en tirer vengeance. Dès qu'il s'agiſſoit de rendre ſervice à Frédégonde, il oublioit que cette Reine avoit pluſieurs fois fait attenter à ſa vie; & il ne ſe vengeoit d'elle que par de nouveaux bienfaits. La politique inſpiroit d'autres conſeils: mais Gontram ne conſultoit que ſa Religion. L'AN 593.

Fautes qu'on a reprochées à S. Gontram.

Ces vertus Chrétiennes ne furent pas en lui ſans quelque tache qu'il effaça par la pénitence. Nous avons vû qu'il aima dans ſa jeuneſſe une Concubine nommée Vénérande, & qu'il fit mourir les Médecins qui avoient traitté la Reine Auſtréchilde: mais ce ſont des fautes qu'il ne ſe pardonna pas, afin d'en obtenir plus aiſément le pardon de Dieu. Dans une autre occaſion la colere rendit Gontram crüel. Comme il aimoit la chaſſe, il fut outré d'apprendre qu'on eût tué un buffle dans la forêt Royale de Vôge. Le garde de la forêt en accuſa Chundon Chambellan du Roi. Celui-ci s'en défendant, Gontram pour connoître la vérité par *le jugement de Dieu*, *Greg. Tur l. 10 c. 10.*

L'AN 593. ainſi qu'on parloit alors, ordonna un duel entre l'accuſateur & l'accuſé. Chundon nomma un de ſes neveux pour ſe battre en ſa place. Cependant le combat ne décida rien, parce que les deux Champions ſe tuérent l'un l'autre. Ce que voyant Chundon, il prit la fuite, & courut avec précipitation, pour ſe réfugier dans l'Egliſe de S. Marcel. Mais Gontram le fit prendre avant qu'il y pût arriver, & le fit lapider.

Il montra dans la ſuite un grand repentir d'avoir ainſi verſé le ſang de ſes ſujets, pour venger la mort d'une bête fauve. C'eſt un exemple des excès où la jalouſie des droits de chaſſe porte quelquefois, non ſeulement les Princes, mais même des Seigneurs particuliers. On voit ici l'uſage barbare de faire décider les procès par le duel : uſage autoriſé par la Loi de Gondebaud reçuë dans le Royaume de Bourgogne, & dont nous verrons encore d'autres traits dans la ſuite.

Prétendu Monachiſme du Roi Gontram.

Pour faire honneur à l'état Monaſtique, quelques Auteurs ont prétendu que S. Gontram l'avoit embraſſé ſur la fin de ſa vie. Saint Hugues Abbé de Clugni en aſſûra le Roi Philippe I. « Je me ſouviens, lui dit-il, que vous m'avez demandé autrefois, s'il y avoit quelque exemple qu'un Roi ſe fût fait Moine. J'ai répondu qu'il y en avoit ; & quand nous ne ſerions certains d'aucun autre, l'exemple de S. Gontram Roi de France, qui embraſſa la vie Monaſtique, ſeroit ſuffiſant. » Mais comme ce ſaint Abbé écrivoit long-temps après, il paroît avoir cru trop légérement un fait, que les Hiſtoriens

Ep. Hug. ad Philip. t. 2. Spicil. p. 401.

contemporains n'euſſent eu garde de nous laiſſer ignorer, s'il eût été véritable. L'AN 593.

On aſſûre auſſi que Gontram avoit été guéri de la lepre par un ſaint Hermite nommé Sore, qui vivoit de ſon temps dans le Périgord, où il étoit paſſé de l'Auvergne ſa patrie. Mais la Vie de S. Sore écrite pluſieurs ſiecles après ſa mort, n'a pas aſſez d'autorité pour nous le faire croire, non plus que quelques circonſtances de ſon hiſtoire. Ce Solitaire eſt honoré le premier de Février; & on lui donne pour compagnons S. Amant & S. Cyprien. S. Sore Hermite dans le Périgord. T. 2. Bibl. Labb. p. 667.

On n'eſt guéres mieux inſtruit de ce qui regarde un ſaint Prêtre nommé Vérole ou Vorle, qui vivoit auſſi du temps & dans le Royaume de Gontram à Marcenai au Dioceſe de Langres. Isaac Evêque de cette ville, voyant les miracles qui s'opéroient à ſon tombeau, transféra ſes Reliques dans le neuviéme ſiecle, de Marcenai à Châtillon ſur Seine, & reſolut d'y établir un Monaſtere ou une Collégiale. Il ne pût éxécuter ce deſſein : mais Brunon un de ſes Succeſſeurs y fonda des Chanoines. S. Vorle eſt le Patron de Châtillon ſur Seine, où il eſt honoré le 17 de Juin. Nous n'avons pas ſa Vie : mais on a un Recueil aſſez ample des miracles opérés par ſon interceſſion, compilé par un Auteur contemporain. Saint Vorle. Acta Sanct. 17. Jun.

Le ſaint Roi Gontram qui n'avoit pas d'enfans mâles, laiſſa ſon Royaume de Bourgogne à Childebert Roi d'Auſtraſie ſon neveu, qu'il aimoit & regardoit comme ſon fils. Il l'en avoit inveſti ſolemnellement quelques années auparavant, en lui mettant en main ſa lance. Il paroît que c'étoit alors ce Greg. l. 7 c. 33.

remment pour ſervir à l'Evêque quand il officioit. Car nous voyons par quelques lettres de ce ſaint Pape, que quand un Evêque alloit célébrer la Meſſe dans un autre Egliſe que ſa Cathédrale, il y faiſoit porter ſa chaire.

L'AN 595.

Grégoire de Tours de ſon côté ne vit rien à Rome de plus digne de ſon admiration que le mérite d'un ſi grand Pape : & à ſon retour dans la Gaule, il ne pouvoit ſe laſſer d'en publier les loüanges. Mais il ne fut pas en état de le faire long-temps. Car il mourut le 17 de Novembre de l'année ſuivante 595, la cinquante-ſixiéme (a) année de ſon âge, & la vingt-troiſiéme de ſon Epiſcopat. Il fut enterré, comme il l'avoit ordonné, dans l'Egliſe de ſaint Martin en un endroit où ſa tombe étoit foulée par les paſſans, & où l'on ne pouvoit mettre aucun ornement. Mais on transféra peu de temps après ſon corps dans un lieu plus honorable ; & on lui érigea un beau mauſolée à la gauche de celui de ſaint Martin. Il avoit une tendre dévotion pour ce Saint, de qui il avoit reçu beaucoup de faveurs. La reconnoiſſance le porta à travailler à ſa gloire par ſes Ecrits ; & la modeſtie lui faiſoit attribuer à ſon interceſſion, les miracles qu'il opéroit lui-même.

Mort de S. Grégoire de Tours.

Ibid.

Saint Grégoire de Tours fut un des plus ſçavans & des plus ſaints Evêques de ſon ſiecle. Il s'éleva avec courage contre tous les abus qui regnoient de

Son érudition.

(a) M. Fleuri t. 8. p. 57. dit que ſaint Grégoire mourut à 52 ans : mais il paroît par le dixiéme Chapitre du troiſiéme Livre des Miracles de ſaint Martin qu'il avoit près de 34 ans, quand il fut ordonné Evêque l'an 573. S. Grégoire eſt honoré le 17 de Novembre. Ses Reliques furent brûlées l'an 1562 par les Calviniſtes avec celles de S. Martin, de S. Brice, & de quelques autres Saints.

L'AN 595. ſon temps; & il fit face à tous les Hérétiques qui parurent. On voit par les diſputes qu'il eut avec les Ariens, les Juifs & les Sadducéens, qu'il poſſédoit parfaitement l'Ecriture, & qu'il en employoit heureuſement l'autorité, pour prouver les vérités Catholiques. Il a laiſſé à la poſtérité un grand nombre d'ouvrages qu'il a conſacrés à l'édification des Fideles & à la gloire des Saints, & qui ſont de meilleures preuves de la piété & du zéle de l'Auteur, que de ſon goût & de ſon érudition: quoiqu'après tout il puiſſe paſſer pour un des plus habiles hommes de ſon temps. Il convient que ſes livres ſont écrits d'un ſtyle barbare & groſſier; & c'eſt la vérité autant que la modeſtie qui lui fait faire cet aveu. Mais ſous ces dehors négligés on trouve les plus riches thréſors.

Ses ouvrages. Le plus conſidérable de ſes ouvrages eſt ſon Hiſtoire diviſée en dix livres. Le titre annonce une *Hiſtoire Eccléſiaſtique de France*: mais on y trouve également l'Hiſtoire profane mêlée avec celle de l'Egliſe, & l'Hiſtoire étrangere avec celle des Gaules. Auſſi, dit-il dans la Préface, qu'il ſe propoſe d'écrire *les combats des Rois contre les nations, ceux des Martyrs contre les Idolâtres, & ceux de l'Egliſe contre les Hérétiques*. Après avoir demandé pardon au Lecteur des fautes de Grammaire qui lui ſeroient échapées, il fait d'abord ſa Profeſſion de foi, où il confeſſe que le ſaint Eſprit procéde du Pere & du Fils: ce qui montre que long-temps avant qu'il s'élevât là-deſſus des diſputes avec les Grecs, on regardoit ce dogme dans les Gaules comme un article de foi. Il commence ſon Hiſtoire à la Création du monde, uſage

ſuivi par toutes les anciennes Chroniques, & il la continuë juſqu'à l'an 591 de Jeſus-Chriſt. Quelques fautes qu'on puiſſe lui reprocher ſur le reſte, on ne peut avoir de Mémoires plus ſûrs, que ce qu'il dit touchant ce qui ſe paſſa de ſon temps, & où ſouvent il eut part lui-même; & c'eſt avec juſtice que d'habiles Critiques l'ont nommé *le pere de nôtre Hiſtoire.* L'AN 595.

Grégoire à fait lui-même le Catalogue de tous ſes Ecrits. »Outre dix livres de l'Hiſtoire, j'ai compoſé, dit-il, ſept livres de Miracles, un livre de Vies des » Peres, un Commentaire ſur les Pſeaumes, & un » Traitté de l'Office Divin. » Ces deux derniers ouvrages ſont perdus. Les ſept livres de miracles ſont un livre *de la gloire des Martyrs*, un autre de *la gloire des Confeſſeurs*, un troiſiéme des Miracles de ſaint Julien de Brioude en particulier, & quatre livres des Miracles de ſaint Martin, dont pluſieurs s'étoient opérés du temps & ſous les yeux de l'Auteur. Le livre des Vies des Peres contient en vingt chapitres l'hiſtoire d'autant de ſaints Evêques ou Moines des Gaules, qui fleurirent la plûpart du temps de l'Hiſtorien, & dont il en avoit connu pluſieurs particuliérement. Ainſi on ne peut gueres révoquer en doute ce qu'il en raconte. *Hiſt. l. 10. c. ult.*

Voici quelques traits des Ouvrages de Grégoire de Tours, dont je n'ai pas eu occaſion de parler, & qui me paroiſſent cependant dignes d'être remarqués. Il dit que le corps de la ſainte Vierge après être demeuré quelques jours dans le tombeau, a été enlevé au Ciel, & réüni à ſon ame: ce qui joint à ce qu'on lit là deſſus dans quelques anciens Miſ- *De glor. Mart. c. 4.*

Sentiment de Grégoire de Tours ſur l'Aſſomption de la ſainte Vierge. *Ibid. c. 9.*

L'AN 595. sels (*a*), qu'on croit avoir été en usage dans la Gaule au sixiéme & au septiéme siécle, montre que c'étoit-là dès-lors le sentiment de l'Eglise Gallicane. Il marque que la fête de la Ste Vierge se célébroit au mois de Janvier, ou en effet d'anciens Sacramentaires placent l'Assomption. Il dit que Nôtre-Seigneur fut attaché à la Croix avec quatre clouds. Il parle d'une sainte Vierge nommée Crescence, dont on voyoit de son temps le tombeau dans une ruë de Paris proche de la Cathédrale, & où il s'opéroit plusieurs miracles. Ce que je remarque, pour faire revivre par quelque endroit la mémoire d'une Sainte qu'on ne connoît plus, même à Paris.

De Glor. Mart. c. 6.
De glor. Conf. c. 105.

Histoire des sept Dormans de Marmoûtier.

Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, quelques Ecrivains attribuent à Grégoire de Tours une Histoire *des sept Dormans de Marmoûtier.* On suppose que ce furent sept freres qui vinrent à Tours sous l'Episcopat de saint Martin leur parent : on conserve en effet leurs Reliques à Marmoûtier. Mais l'Histoire qu'on en produit, nous paroît une piece apocryphe, & qui semble n'avoir été faite que pour faire descendre saint Martin des Rois Huns. Il ne faut que la lire pour se convaincre qu'elle n'a pas été écrite au siécle de Grégoire de Tours (*b*).

(*a*) Dans la Préface, ou, comme on parloit alors, dans la *Contestation* d'une Messe de l'Assomption qui est dans un ancien Missel Gallican, il est aussi marqué que le corps de la sainte Vierge ne demeura pas dans le tombeau : *Ut quæ terra non eras conscia, non te teneret rupis inclusa.* Le Missel Gothique qui étoit en usage dans la Province Narbonnoise avant Charlemagne, ne s'exprime pas moins clairement, en disant : *Quæ nec resolutionem pertulit in sepulchro.*

T. 1. Musæi Ital. p. 301.

(*b*) Dans cette Histoire des sept Dormans, il est parlé du pélerinage de saint Jacques en Galice, qui ne commença à devenir célébre en Occident qu'au neuviéme siécle. On croyoit encore en France au sixiéme siécle que les corps de saint Jacques le Majeur, & de saint Jacques le Mineur, reposoient dans la Judée. C'est ce que marque Fortunat dans le Distique suivant :

Præcipuum mortis Ephesus veneranda Joannem
Dirigit, & Jacobos Terra beata duos.

Fort. l. 8. Carm. 4.

Un

L'AN 595.

Un Auteur ſe peint ſans y penſer en peignant les autres. Grégoire montre dans tous ſes Ecrits une foi vive, une tendre piété, & une exacte probité : mais on l'accuſe de faire paroître plus de crédulité que de critique, ſur tout dans les livres des miracles. Sans entreprendre de le juſtifier entiérement de ce reproche, je prie ſeulement le lecteur de faire réflexion, que dans ces temps où la foi étoit récemment établie parmi pluſieurs nations barbares, les miracles étoient incomparablement plus fréquens qu'ils ne ſont aujourd'hui ; & que ceux que Grégoire voyoit s'opérer ſous ſes yeux, ont dû lui rendre plus croyables ceux qu'on lui racontoit. Quant aux faits miraculeux dont il dit avoir été témoin, je ne crois pas qu'on puiſſe ſans témérité les révoquer en doute. On ne doit pas craindre que dans le reſte il ait voulu tromper : on pourroit ſoupçonner qu'il n'eût été quelquefois trompé. La liberté que ſe ſont donnée les Copiſtes d'ajoûter ou de retrancher à ſes Ecrits, a pû augmenter le nombre des fautes qu'on lui reproche. Ce S. Evêque avoit cependant pris de grandes précautions contre de telles falſifications.

Caractere de Grégoire de Tours & de ſes ouvrages.

« Quoique j'aie compoſé, dit-il, ces livres » d'un ſtyle groſſier, j'oſe néanmoins conjurer par » l'avénement du Seigneur, & par le jour terrible du » Jugement, tous les Evêques mes ſucceſſeurs, de les » conſerver en leur entier, ſans les altérer en rien, » ſoit en ajoûtant, ſoit en retranchant quelque choſe.» Ce ſouhait ne fut pas accompli : la différence qui ſe trouve dans les Manuſcrits & dans les Editions de ſes ouvrages, en eſt une preuve.

Hiſt. l. 10. c. ult.

L'AN 595. Au reſte, il fut moins glorieux à Grégoire de Tours, d'avoir écrit les actions de piété de tant de Saints, que d'en avoir fait qui méritérent qu'on les écrivît, & qu'on le plaçât lui-même au nombre des Saints. Il fut de ſon temps la lumiere de l'Egliſe de France, la gloire de celle de Tours, & le défenſeur le plus zélé des Canons & des droits de l'Epiſcopat. Chilpéric l'eſtima, Frédégonde le craignit, Gontram l'aima; & pour achever d'un trait ſon éloge, il mérita l'amitié & l'eſtime de ſaint Grégoire le Grand.

Zéle de ſaint Grégoire Pape pour réformer les abus de l'Egliſe des Gaules.

Ce ſaint Pontife voyoit avec la plus vive douleur, que malgré le zéle de pluſieurs Saints Evêques, il y avoit de grands abus dans l'Egliſe Gallicane, qui deshonoroient même l'Epiſcopat. Il crut qu'il falloit commencer par ôter ces taches du Corps des Paſteurs; afin qu'ils euſſent enſuite plus d'autorité pour travailler au ſalut de leurs oüailles. Dans ce deſſein, il s'adreſſa à Virgile d'Arles qui lui avoit écrit, & fait écrire par le Roi Childebert, pour demander le *Pallium* & le Vicariat du ſaint Siége, dont la plûpart de ſes prédéceſſeurs avoient été honorés. Saint Grégoire en accordant ces prérogatives à Virgile, fait d'abord un bel éloge de ſes vertus, comme voulant juſtifier le choix qu'il faiſoit de lui pour ſon Vicaire. Enſuite il s'étend ſur les obligations que lui impoſe cette dignité, & ſur les abus qu'il doit tâcher d'extirper dans les Gaules. Voici comment il parle des vertus de ſaint Virgile.

Après avoir peint la charité de ſes plus beaux traits: « Je trouve, lui dit-il, que le portrait de

cette vertu eſt le vôtre. Tout ce que nous appren- » nent de vous ceux qui viennent des Gaules, nous » en convainc, & vos lettres en ſont de nouvelles » preuves. Ainſi je n'ai garde de ſoupçonner qu'en » demandant l'uſage du *Pallium*, & le Vicariat du » ſaint Siége Apoſtolique, vous ne ſongiez qu'à vous » procurer par-là un pouvoir paſſager, & un or- » nement extérieur. J'aime mieux croire que ſça- » chant, comme perſonne ne l'ignore, d'où la foi » s'eſt répanduë dans les Gaules, vous avez voulu » en vous adreſſant au ſaint Siége ſelon l'ancienne » coûtume, faire comme un bon fils, qui a recours » au ſein de l'Egliſe ſa mere. C'eſt pourquoi nous » vous accordons très-volontiers ce que vous nous » demandez : de peur que nous ne paroiſſions vous » priver d'un honneur qui vous ſoit dû, ou mépri- » ſer la demande de nôtre très excellent fils le Roi » Childebert. »

L'AN 595.

Lettre de S. Grégoire à Virgile d'Arles. *L. 5. Ep. 53. nov. Edit.*

S Grégoire accorde le *Pallium* à Virgile d'Arles.

Le Pape l'avertit enſuite que cette nouvelle dignité doit être pour lui un motif de redoubler ſa vigilance ; & il excite particuliérement ſon zéle contre deux abus qui deshonoroient l'Egliſe Gallicane. « On nous a rapporté, dit-il, que dans la Gaule & la Germanie (a) on ne donne l'Epiſcopat » qu'à ceux qui l'achetent par des préſens. Si cela » eſt ainſi, je le dis avec larmes & gémiſſemens, » l'Epiſcopat eſt déja tombé intérieurement, & il » ne pourra long-temps ſe ſoûtenir à l'extérieur... »

La Simonie infecte l'Egliſe des Gaules.

(a) Saint Grégoire joint ici la Germanie à la Gaule, ou parce que le Royaume d'Auſtraſie s'étendoit dans la Germanie au-delà du Rhin, ou parce que deux Provinces de la Gaule en deçà de ce fleuve, étoient nommées la premiere & la ſeconde Germanie.

L'AN 595. « On nous a auſſi parlé d'un autre déſordre, qui doit « armer nôtre zéle. Des laïques après la mort des « Evêques reçoivent la Tonſure, & ſont auſſi-tôt « ordonnés Evêques. Mais comment celui qui n'a « jamais été ſoldat, peut-il devenir Chef dans la « ſainte Milice ? Comment celui qui n'a peut-être « jamais entendu la prédication, pourra-t-il prê- « cher ? Comment pourra corriger les péchés des « autres, celui qui n'a pas encore pleuré les ſiens ? »

» C'eſt pourquoi, continuë S. Grégoire, il eſt né- « ceſſaire que vous avertiſſiez nôtre très excellent « fils le Roi Childebert d'extirper cet abus de ſon « Royaume ; afin que le Seigneur le comble de plus « grands bienfaits, à proportion du ſoin qu'il aura « d'éviter ce qui lui déplaît, & de pratiquer ce qui lui eſt agréable. » S. Grégoire finit en déclarant à Virgile qu'il l'établit Vicaire du S. Siége dans l'étenduë du Royaume de Childebert, avec les mêmes prérogatives que ſes prédéceſſeurs ; & qu'il lui accorde l'uſage du *Pallium* dans l'Egliſe, & ſeulement pour la célébration de la Meſſe : mais ſous le nom de Meſſe on entendoit ſouvent toutes les parties de l Office divin. La lettre eſt datée de l'Indiction XIII, c'eſt-à-dire l'an 595, dudouziéme d'Août ſans aucune mention de Nones, d'Ides, ou de Calendes. C'eſt le premier exemple que je trouve dans l'Hiſtoire que j'écris, de cette maniere de compter ſi naturelle.

Lettre de S. Grégoire aux Evêques des Gaules. *L. 5. ep. 54.*

S. Grégoire écrivit en même-temps une lettre aux Evêques du Royaume de Childebert, où il les avertit qu'il a établi ſelon l'ancienne coûtume l'Evêque

d'Arles Vicaire du S. Siége dans la Gaule, pour y maintenir l'intégrité de la foi Catholique, & les déciſions des quatre premiers Conciles, & pour terminer les cauſes de ſes Confreres avec un nombre competent d'Evêques. Il marque dans la lettre à Virgile que ce nombre doit être de douze. Il exhorte les Evêques à déteſter la Simonie ; & il veut qu'on leur faſſe part de ce qu'il a écrit à Virgile à ce ſujet. La lettre eſt datée du douziéme d'Août de la même année. L'AN 595.

Le même jour, le S. Pontife écrivit auſſi au Roi Childebert en réponſe à la lettre qu'il en avoit reçûë en faveur de Virgile. Lettre de S. Grégoire à Childebert. L. 5. ep. 55.

« La lettre, lui dit-il, que nous avons reçûë de vôtre Excellence, nous » a remplis de joie ; parce que nous y avons vû vôtre » ſollicitude pour l'honneur de l'Epiſcopat. Car en » aimant & en honorant les Evêques, vous faites » voir vôtre zéle pour la gloire & le ſervice de Dieu. » C'eſt pourquoi nous vous avons accordé très-vo- » lontiers tout ce que vous nous avez demandé » pour Virgile d'Arles. » Après ces marques d'eſtime & d'amitié, S. Grégoire parle au Roi des abus qui ſe gliſſoient dans le Clergé de ſon Royaume ; & il le fait avec la ſainte liberté que lui donnoient ſon zéle & ſa dignité.

« Il nous eſt revenu, lui écrit-il, qu'à la mort des Evêques on donne précipitamment la Tonſure à » des laïques qu'on éleve ainſi à l'Epiſcopat, ſans » les avoir fait paſſer par les degrés de la Cléricatu- » re D'où il arrive que celui qui n'a jamais été diſ- » ciple devient maître par une ambition bien »

L'AN 595. « aveugle : & comme il n'a pas appris ce qu'il doit « enſeigner, il n'a proprement que le nom d'Evê- « que ; & il paroît encore tout laïque dans ſes diſ- « cours & dans ſes actions. Comment intercédera- « t-il pour les pechés des autres, lui qui n'a pas pleu- « ré les ſiens ? Un tel Paſteur ne peut défendre le « troupeau : il l'égare & le laiſſe expoſé aux loups ; « parce qu'il a honte de prêcher aux autres ce qu'il « ne fait pas lui-même. Vôtre Excellence peut con- « noître par la conduite ſage qu'elle tient dans la « diſpenſation des charges de ſon Royaume, com- « bien le déſordre contraire doit être pernicieux à « l'Egliſe. Car il eſt certain, que vous ne mettez à « la tête de vos armées, que ceux dont vous avez « éprouvé la fidélité, le courage, la vigilance, & « l'habileté dans la guerre. Jugez donc de-là avec « quelle circonſpection il convient de choiſir ceux « à qui le gouvernement des ames eſt confié Nous « en rougiſſons, & nous avons honte de le dire : « des perſonnes qui n'ont jamais ſervi dans la Mi- « lice ſacrée, en deviennent tout-à-coup les Com- « mandans & les Chefs.

S. Grégoire parle avec la même force contre la Simonie. « Nous avons appris, dit-il, un autre abus « bien digne d'exécration. On vend & on achete à « prix d'argent les Ordres ſacrés ; commerce ſacri- « lége, que l'Egliſe univerſelle a en horreur. Nous « vous exhortons d'exterminer de vôtre Royaume « un trafic ſi déteſtable : car celui qui ne craint pas « d'acheter les dons de Dieu, s'en montre bien « indigne. Au reſte, c'eſt le deſir que j'ai de procurer

le ſalut de vôtre ame, qui me fait vous donner ces » avis. » Il finit en conjurant le Roi d'appuyer de ſon autorité ce qui a été réglé en faveur de Virgile, & de faire obſerver pour Dieu & pour S. Pierre tous les Décrets du S. Siége dans l'étenduë de ſes Etats. J'ai crû qu'on verroit avec plaiſir les extraits de ces lettres, & de pluſieurs autres de S. Grégoire, que je rapporterai dans la ſuite. Elles ſont toutes dictées par le zéle même, & par la ſageſſe ; & on y peut mieux que partout ailleurs reconnoître le rare mérité de ce S. Pontife. Il paroît dans ſes lettres plus grand homme encore, que dans ſes autres Ecrits. L'AN 595.

Patrimoine de l'Egliſe Romaine dans la Gaule. *L. 3. ep. 33.*

Saint Grégoire ne négligeoit pas le temporel de l'Egliſe Romaine ; mais il n'amaſſoit que pour répandre dans le ſein des pauvres. Le Patrice Dynamius qui étoit l'Adminiſtrateur du riche patrimoine que cette Egliſe avoit dans les Gaules, ayant fait tenir à Rome quatre cens ſols d'or des revenus de ces biens l'an 593, S. Grégoire le félicita de ſa fidélité dans ſon Oeconomat, & lui envoya avec la bénédiction de S. Pierre une petite Croix, où l'on avoit inſéré des Reliques des chaînes de cet Apôtre, & du gril de S. Laurent.

Quelques années après Dynamius ne pouvant plus vaquer à cette adminiſtration, S. Grégoire crut qu'il étoit plus convenable, que les biens de l'Egliſe fuſſent adminiſtrés par un Eccléſiaſtique. Il envoya pour cet effet en 595 le Prêtre Candide dans les Gaules, avec des lettres de recommandation pour la Reine Brunehauld, & pour le Roi Childebert. Il loüe la Reine de la bonne éducation qu'elle a don-

L'AN 595. *L. 6. ep. 5.*

née à ſon fils, & lui demande ſa protection pour Candide, & pour les biens de l'Egliſe Romaine.

Lettre de S. Grégoire à Childebert. *Greg. l. 6. ep. 6.*

La lettre de ſaint Grégoire à Childebert eſt un monument trop glorieux à nos Rois, & à toute la nation Françoiſe, pour n'être pas ici rapportée. « Autant, dit-il à ce Prince, que la dignité Royale « eſt élevée au-deſſus des autres conditions, au- « tant vôtre Royaume l'eſt-il au-deſſus des autres « Royaumes. Mais ce qui eſt en vous plus digne « d'admiration, ce n'eſt pas que vous ſoyiez Roi; « d'autres le ſont auſſi : c'eſt que vous ſoyiez Roi « Catholique ; ce que les autres n'ont pas mérité « d'être. Car vôtre foi brille au milieu des nations « infideles, comme la lumiere d'un grand flambeau « dans les ténébres d'une nuit obſcure. Vous avez « tout ce que les autres Princes peuvent ſe glorifier « d'avoir ; & ils n'ont pas le bien excellent que vous « poſſédez. Mais afin de les ſurpaſſer par vos œu- « vres, comme vous le faites par vôtre foi, appli- « quez-vous à témoigner de la bonté à tous vos « ſujets. Ne jugez pas avec précipitation des offen- « ſes qui paroiſſent avoir été commiſes contre vous. « Le moyen de plaire au Roi des Rois, c'eſt-à-dire « au Seigneur, c'eſt de mettre des bornes à vôtre « puiſſance, & de vous bien perſuader que tout ce « que vous pouvez, ne vous eſt pas permis. »

Après de ſi ſages avis, ſaint Grégoire recommande Candide à Childebert, & il le prie de faire reſtituer à l'Egliſe Romaine les biens de ſon patrimoine, qui pourroient avoir été aliénés. Il finit en lui diſant: « Nous vous envoyons des clefs de S. Pierre dans

dans leſquelles on a inſeré de ſes chaînes; afin » que les portant penduës à vôtre cou, elles vous » préſervent de tout accident. » La lettre eſt datée du mois de Septembre Indiction XIV, c'eſt-à-dire, l'an 595. L'AN 595.

Les clefs qu'on nommoit de S. Pierre, étoient celles qui avoient ſervi à ouvrir la grille qui entouroit ſon tombeau. La dévotion des Fidéles pour obtenir de ces clefs étoit ſi grande, comme le témoigne Grégoire de Tours, que pluſieurs faiſoient faire des clefs d'or, & les donnoient pour avoir en échange celles qui avoient ſervi à cet uſage. Afin de les rendre encore plus précieuſes, on y inſéroit quelquefois quelque parcelle des chaînes du S. Apôtre.

Ce qu'on nommoit clefs de S. Pierre.
Greg. Tur. l. 1 de glor. Mart. c. 28.

Les éloges que S. Grégoire donne à Childebert, ſont d'autant plus glorieux à ce Prince, qu'il les avoit mérités par la ſageſſe de ſa conduite & par ſon zéle à maintenir les Ordonnances de l'Egliſe. Il publia là-deſſus cette même année 595 à Cologne dans l'Aſſemblée des Seigneurs, qu'on nommoit le *Champ de Mars*, une belle Conſtitution, qui n'eſt qu'un recueil de divers Articles arrêtés dans les Aſſemblées des années précedentes. Childebert y défend à tous ſes ſujets, même aux Seigneurs François, qu'il nomme *les Chevelus*, de contracter des mariages inceſtueux, ſous peine de banniſſement & de confiſcation de leurs biens, s'ils n'obéïſſent en cela aux Evêques; & il veut que ceux de ſes Officiers qui ſe feroient excommunier à ce ſujet, ſoient chaſſés de ſon Palais. Il défend le rapt, ſous peine de mort, & renouvelle les défenſes de travailler le Di-

Conſtitution de Childebert II.
Decretio Childeberti in Appendice ad Legem Salic. Edit. Pithean.

L'AN 595. manche, excepté pour préparer à manger, ſous peine de quinze ſols d'or d'amende pour les Saliens ou les Francs, de ſept pour les Romains, c'eſt-à-dire les anciens habitans des Gaules; & de trois pour les eſclaves, ou de punition corporelle.

Quel étoit l'uſage appellé *Chrenechruda.* *Lege Salica, tit. 61.*

Le dernier Article de cette Ordonnance abroge un uſage barbare qui aſſûroit l'impunité des plus grands crimes à ceux qui n'avoient pas aſſez de biens pour payer l'amende portée par la Loi Salique. Nous avons vû que ſelon cette Loi l'homicide n'étoit communément puni que par une amende pécuniaire: or, celui qui n'étoit pas aſſez riche pour la payer entiérement, en étoit quitte pour faire jurer douze perſonnes qu'il n'avoit pas plus de bien. Enſuite il ramaſſoit de la terre des quatre coins de ſa maiſon, & ſe tenant debout ſur le ſeüil de ſa porte, il jettoit de cette terre ſur ſon plus proche parent: puis étant en chemiſe, pieds nuds, & tenant un bâton à la main, il alloit ſauter la haie. Alors celui ſur qui il avoit jetté la terre, ſe trouvoit chargé de payer l'amende, à moins qu'il ne fît à ſon tour la même cérémonie ſur quelque autre. Cette coûtume ſe nommoit *Chrenechruda.* Childebert ne ſe contenta pas de l'abolir: il ordonna que les homicides ſeroient punis de mort; & que ſi les parens de celui qui avoit été tué, vouloient ſe contenter d'une amende, perſonne ne la payeroit que le coupable. Il régla auſſi que dans la ſuite les voleurs ſeroient condamnés à mort ſur le témoignage de ſept perſonnes de probité, ou au moins de cinq.

C'eſt ainſi que Childebert II. ſuivant les traces

des meilleurs Rois ſes prédéceſſeurs, travailloit à retrancher les abus des Loix civiles, & à appuyer de ſon autorité celles de l'Egliſe. Mais ce Prince qui donnoit encore de plus grandes eſpérances pour l'avenir, mourut l'année ſuivante 596, dans la vingt-& -unieme année de ſon regne, & la vingt-ſixiéme de ſon âge, digne d'une plus longue vie pour la gloire de la nation, & pour le bien de la Religion. Car il avoit les vertus guerrieres de ſon pere Sigébert, & les vertus civiles de Gontram ſon oncle. Ce qui fit mieux ſentir aux François la grandeur de cette perte, c'eſt que Childebert II. laiſſa en mourant ſes Etats à deux enfans en bas âge, ſous la tutéle & la Regence de Brunehauld leur ayeule. Théodébert eut le Royaume d'Auſtraſie, & Thierri celui de Bourgogne. Ainſi la France obéïſſoit alors à trois Rois, dont le plus âgé, qui étoit Clothaire, n'avoit que douze ans; & elle étoit gouvernée par deux Reines impérieuſes, Frédégonde & Brunehauld, qu'une haine implacable armoit l'une contre l'autre. D'où l'on peut juger dans quels malheurs elle ſe vit replongée. Le feu de la guerre civile s'y ralluma avec tant de violence que des torrens de ſang ne purent l'éteindre de long temps.

Mort de Childebert II.

L'AN 596.

Cependant, parmi le tumulte de ces guerres le Pape ſaint Grégoire ne laiſſa pas de faire entendre ſa voix aux Rois & aux Evêques François pour les intérêts de Jeſus-Chriſt, dont il ſe propoſoit d'étendre le Royaume par une conquête digne de ſon zéle. C'étoit la converſion des Anglois que ce grand Pontife méditoit alors, & dont je dois dire ici quel-

S Grégoire procure la converſion des Anglois.

L'AN 596. que choſe ; puiſque l'Egliſe de France eut la gloire de n'y avoir pas peu contribué. La Religion Chrêtienne s'étoit établie parmi les habitans de la Grande Bretagne, dès le temps des Empereurs Romains: mais les Anglois-Saxons qui avoient conquis cette Iſle depuis environ 150 ans, étoient encore plongés dans les ténébres du Paganiſme. Saint Grégoire avant que d'être élevé au ſouverain Pontificat, paſſant un jour par le marché de Rome, fut touché de la plus ſenſible douleur, en apprenant que de jeunes eſclaves Anglois d'une rare beauté, qu'on y vendoit, étoient encore en qualité d'Idolâtres ſous la puiſſance du Démon. Il forma ſur l'heure le généreux deſſein, d'aller en perſonne porter la lumiere de l Evangile à cette nation : mais les Romains qui craignoient d'être privés d'un ſi grand homme, firent ſi bonne garde ſur les chemins, qu'il ne put ſuivre les mouvemens de ſon zele.

Le Souverain Pontificat, où ſaint Grégoire fut élevé peu de temps après, ne lui fit pas perdre de vûë un projet ſi utile à la Religion. Il ne pouvoit plus à la vérité l'exécuter par lui-même; mais il étoit plus en état que jamais d'y employer de laborieux Ouvriers. Comme la prudence accompagnoit toûjours ſon zéle, il prit de ſages meſures pour leur applanir les voies. En envoyant le Prêtre Candide dans les Gaules, y adminiſtrer le Patrimoine de
l. 6. ep. 7. l'Egliſe Romaine, il lui avoit ordonné d'en employer les revenus à acheter des habits pour les pauvres, ou de jeunes eſclaves Anglois d'environ dix-ſept à dix-huit ans. Il vouloit les placer dans des

Monaſteres d'Italie, pour les faire inſtruire de la Religion, & les faire ſervir enſuite à la Miſſion d'Angleterre, où ſçachant les mœurs & les uſages du pays, ils pourroient être d'un grand ſecours aux Miſſionnaires. S. Grégoire trouvoit un autre avantage en cet achat. « C'eſt, dit il, que par là les ſols d'or des » Gaules, qui ne peuvent être employés en Italie, (a) » ſeront dépenſés ſur les lieux. » Ce qui nous fait juger que la monnoie de France n'avoit pas de cours en Italie, ou qu'elle y perdoit beaucoup de ſa valeur. L'AN 596.

Saint Grégoire portoit ſi loin les attentions de ſa charité, qu'il voulut qu'on envoyât avec ces jeunes eſclaves un Prêtre pour les accompagner pendant le voyage de France en Italie; afin qu'il fût à portée de baptiſer ceux qu'il verroit en danger de mort. Le ſalut d'une ſeule ame eſt quelque choſe de bien précieux aux yeux de ceux qui connoiſſent ce qu'il a coûté à un Dieu.

Miſſion que S. Grégoire deſtine en Angleterre.

L'arrivée des jeunes Anglois à Rome donna une nouvelle vivacité au zéle du ſaint Pontife pour la converſion de la nation. Il choiſit pour le Chef de cette ſainte expédition Auguſtin Prévôt de ſon Monaſtere de ſaint André de Rome, auquel il aſſocia quelques autres Moines, dont la vertu & la ſageſſe lui étoient connuës. Ils partirent de Rome au com-

(a) M. Fleuri t. 8. p. 117. s'appuye de cet endroit pour dire que le revenu du Patrimoine de l'Egliſe Romaine devoit être employé en œuvres de charité ſur les lieux où il ſe percevoit. Mais nous avons vû que Dynamius en envoya à Rome quatre cens ſols d'or. La vraie raiſon qui fait donc dire à ſaint Grégoire que *les ſols de la Gaule ne peuvent être employés en Italie*, c'eſt qu'ils n'y étoient pas reçûs dans le Commerce pour la valeur qu'ils avoient dans la Gaule. Nous en avons une preuve dans une Novelle de l'Empereur Majorien, qui défend de refuſer dans le Commerce les ſols qui ſeroient de poids, excepté les ſols Gaulois, dont l'or eſt de plus bas aloi.

L'AN 596. mencement de l'an 596 avec aſſez de réſolution : mais à peine furent-ils arrivés dans la Provence, qu'ils ſe laiſſerent effrayer par la peinture qu'on leur fit des difficultés qu'ils auroient à eſſuyer dans cette Miſſion. Après donc avoir délibéré entre eux, ils prirent le parti de renvoyer Auguſtin à ſaint Grégoire, pour lui faire agréer qu'ils ne paſſaſſent pas outre. Etrange foibleſſe dans des hommes deſtinés à l'Apoſtolat ! Elle fit mieux ſentir que le courage invincible qu'ils montrerent dans la ſuite, ne pouvoit être que l'ouvrage de la grace divine, qui leur donna la force d'opérer de ſi grandes choſes.

Découragement des Miſſionnaires.

Etienne Abbé de Lérins ſe ſervit de cette occaſion, pour envoyer à S. Grégoire quelques ouvrages faits par ſes Religieux à l'uſage des pauvres, comme des cuëilleres & des plats. Car telles étoient alors les pieuſes occupations des Moines : obligés au travail par leur Regle, ils travailloient pour les pauvres, quand l'indigence ne les contraignoit pas de le faire pour eux-mêmes. Le Pape reçut avec reconnoiſſance les petits préſens de l'Abbé de Lérins; & il le felicita de la régularité & de l'union qui regnoient dans ſa Communauté. Il eut cependant dans la ſuite de grandes plaintes de la négligence de cet Abbé à maintenir la diſcipline Monaſtique, comme il paroît par une lettre, qu'il écrivit à Conon (a) ſucceſſeur d'Etienne.

L. 6. ep. 56.

L. 11. ep. 12.

Auguſtin à ſon retour à Rome fit auſſi à ſaint Grégoire l'éloge de Protais Evêque d'Aix. Le Pape en

(a) Un ancien Calendrier du Monaſtere de Lérins donne la qualité de Saint à Conon, & marque ſa fête au 19 de Mai.

prit occaſion de lui écrire, pour le prier de porter Virgile d'Arles à reſtituer au Patrimoine de ſaint Pierre les revenus que ſon prédéceſſeur en avoit perçûs pendant pluſieurs années. Il en écrivit auſſi à Virgile, lui marquant qu'il ſeroit bien honteux que des Evêques uſurpaſſent un bien, à quoi les Rois même barbares n'avoient pas oſé toucher. Si S. Grégoire parle de Licérius, que nous croyons avoir été le prédéceſſeur immédiat de Virgile, il ne put s'approprier qu'environ deux années des revenus de l'Egliſe Romaine. Car il mourut l'an 588, & Sapaudus ſon prédéceſſeur vivoit encore l'an 585. L'AN 596. L. 6 ep. 53.

Le découragement des Miſſionnaires ne rebuta pas ſaint Grégoire. Il ſçavoit que les traverſes preſque inſéparables des ſaintes entrepriſes en font le mérite, & en aſſûrent même le ſuccès. Il pria le Maître de la moiſſon de fortifier ces lâches Ouvriers; & il s'appliqua à diſſiper la vaine terreur qui les avoit fait regarder derriere eux. Il n'eut pas de peine à le faire: car pour ranimer leur zéle, il ne lui en coûta qu'une lettre aſſez courte, mais pleine du feu divin dont il brûloit. Cependant afin de leur applanir une partie des difficultés dont on les avoit effrayés, il leur envoya diverſes lettres de recommandation pour les Princes & pour les Evêques des Gaules. Il y en avoit pour Virgile d'Arles, pour Pallade de Saintes, pour Séréne de Marſeille ſucceſſeur de ſaint Théodore, pour Pélage de Tours ſucceſſeur de ſaint Grégoire, pour Didier de Vienne ſucceſſeur de ſaint Evance, & pour Siagrius d'Autun. Il écrivit pour la même fin au Patrice Arigius,

Diverſes lettres de S. Grégoire.

L'AN 596. à la Reine Brunehauld, & à ſes petits-fils Théodebert Roi d'Auſtraſie, & Thierri Roi de Bourgogne. Toutes ces lettres ſont datées du mois de Juillet, Indiction XIV, c'eſt à-dire, l'an 596.

S. Grégoire envoye des Reliques à Pallade de Saintes & à la Reine Brunehauld. *L. 6. ep. 49.*

Pallade de Saintes reçut par la même voie une lettre particuliere de S. Grégoire. Ce S. Evêque avoit fait bâtir une belle Egliſe dédiée en l'honneur de S. Pierre, de S. Paul, de S. Laurent, & de S. Pancrace. Il y avoit treize Autels dans cette Egliſe, (a) dont neuf étoient déja conſacrés. Pour conſacrer les quatre autres, il avoit envoyé à Rome le Prêtre Leuparie demander des Reliques des Saints, ſous l'invocation deſquels ils devoient être dédiés. S. Grégoire en les lui envoyant, lui recommande de les placer avec révérence, & de pourvoir à la ſubſiſtance des Miniſtres qui devoient deſſervir ces Autels: ce qui montre que les divers Autels d'une même Egliſe avoient chacun un Prêtre, ou du moins un Clerc en titre pour les deſſervir; & il paroît que c'eſt l'origine des Chapellenies.

La Reine Brunehauld avoit auſſi demandé des Reliques des Saints Apôtres. Le Pape lui recommanda pareillement en lui en envoyant, de les faire placer honorablement, & d'avoir ſoin que les Clercs de ces Egliſes fuſſent exempts de toutes charges publiques. Les Reliques que l'Egliſe Romaine donnoit alors, n'étoient que des voiles qui avoient été placés quelque temps ſur le tombeau des Saints. On ſe faiſoit encore un ſcrupule de remuer leurs

l. 6. ep. 30. Quelles Reliques donnoit alors l'Egliſe Romaine.

Liturg. l. 1. c. 14.

(a) Le Cardinal Bona remarque que la diſcipline des Grecs eſt différente en ce point de celle des Latins, parce que les Grecs n'ont dans chaque Egliſe qu'un Autel

cendres,

cendres, pour tirer quelques ossemens de leurs sépulchres. C'est ce que S. Grégoire marqua expressément à l'Impératrice Constantine femme de Maurice, laquelle lui avoit demandé la tête de S. Paul. Sçachez, lui écrit-il, que ce n'est pas la coûtume » des Romains, quand ils donnent des Reliques, de » toucher aux corps des Saints. Ils mettent seulement » sur leurs tombeaux un voile qu'ils envoyent » ensuite comme des Reliques, pour être placées » dans l'Eglise qu'on veut dédier; & le Seigneur n'opere » pas de moindres miracles par ces voiles, que » par les corps même des Saints. » Les plus précieuses » Reliques qu'on donnât de S. Pierre, étoient de la limaille de ses chaînes.

L'AN 596.

L. 4. ep. 30.

Les Missionnaires Romains ayant traversé la Gaule, s'embarquerent pour la grande Bretagne avec des Interpretes François & quelques Prêtres de la même nation, qu'ils s'associerent selon les ordres de S. Grégoire; apparemment parce que les François connoissoient mieux les usages des Anglois leurs voisins. Ils firent voile vers le Royaume de Kent, où il y avoit espérance de faire une plus prompte & plus abondante récolte sous la protection d'une Princesse Françoise, épouse du Roi Ethelbert. C'étoit Berthe fille du Roi Charibert & de la Reine Ingoberge. Elle conservoit dans cette Cour Idolâtre le libre exercice de la Religion Chrêtienne, comme nous avons dit, & elle n'avoit consenti à épouser Ethelbert qu'à cette condition. Car c'est une chose digne de remarque: tandisque nos Rois n'épousoient des Princesses Hérétiques, qu'à condi-

Bed. Hist. l. 1. c. 24.

Arrivée des Missionnaires Romains en Angleterre.

L'AN 596. tion qu'elles ſe feroient Catholiques, dans la crainte que leur Thrône ne fût ſoüillé par l'Héréſie; les Princeſſes Françoiſes de leur côté ne conſentoient à épouſer des Rois Payens ou Hérétiques, qu'à condition qu'elles conſerveroient leur foi, qu'elles eſtimoient plus qu'une Couronne.

Piété de la Reine Berthe.

La Reine Berthe prépara les voies aux Miſſionnaires, en ſe faiſant aimer des Anglois, & en leur faiſant eſtimer la, Religion à laquelle elle faiſoit honneur par une pieté exacte & judicieuſe. Elle alloit faire ſes prieres dans une Egliſe de S. Martin bâtie autrefois par les Romains, proche de la ville de Doroverne (*a*), Capitale du Royaume de Kent. Cette Princeſſe obtint ſans peine du Roi ſon Epoux la permiſſion aux nouveaux Apôtres de s'établir dans ſes Etats. Cependant le Prince Idolâtre refuſa d'abord de leur donner audience dans ſon Palais: de crainte, diſoit-il, que par leur enchantemens ils ne le forçaſſent de croire en Jeſus-Chriſt. Il voulut bien néanmoins leur accorder une Conférence en pleine campagne, où il étoit perſuadé que leurs prétendus ſortileges ne pouvoient avoir leur effet. Les Saints Miſſionnaires allerent le trouver en Proceſſion chantant des Litanies, & faiſant porter devant eux une Croix d'argent & une image peinte du Sauveur.

Les Miſſionnaires annoncent l'Evangile au Roi Ethelbert.

Ethelbert fut frappé de cet appareil: mais il le fut encore plus de ce qu'il entendit. Il ne fut cependant

(*a*) Quelques Auteurs prétendent que *Doroverne* eſt la ville de Douvre, port d'Angleterre le plus voiſin des Côtes de France. La reſſemblance des noms ſemble le prouver: cependant les plus habiles Géographes croyent que *Doroverne* eſt la ville, qui a été depuis nommée *Cantorbery*.

Digitized by Google

pas convaincu. Après avoir écouté avec une attention favorable ces hommes Apoſtoliques, il leur répondit : « Vous dites de belles choſes : mais vous dites des choſes nouvelles & incertaines. C'eſt » pourquoi je ne puis me réſoudre à abandonner » mon ancienne créance, qui a toûjours été celle de » la nation Angloiſe. Cependant comme vous êtes » venus de loin, pour nous apporter ce que vous » croyez être bon, nous ne vous ferons aucun mal. » Nous vous permettons même de prêcher vôtre » Religion, & d'y attirer ceux que vous pourrez. »

L'AN 596. *Beda l. 1. hiſt. c. 25.*

Cette premiere démarche d'Ethelbert fut un acheminement vers la voie du ſalut, où il ne tarda pas d'entrer. Il ſe rendit enfin à l'évidence des miracles qu'il voyoit s'opérer en preuve de la vérité de la Religion, & aux exhortations de la Reine Berthe, dont S. Grégoire avoit excité le zéle pour la converſion de ſon Epoux. Ce Prince fit même plus que d'embraſſer le Chriſtianiſme, il ſe ſanctifia ſur le Thrône ; & l'Egliſe l'a mis au nombre des Saints qu'elle révére. Le reſte de la nation ſuivit en peu de temps l'exemple de ſon Roi. C'eſt ainſi que la foi a été établie parmi les Anglois. Puſſent-ils n'avoir jamais oublié qu'ils en ſont particuliérement redevables au zéle d'un ſaint Pape !

Converſion du Roi Ethelbert.

Mart. Rom. 24. Feb.

Cependant Auguſtin, pour être plus en état de gouverner la nouvelle Egliſe qu'il venoit de former, étoit repaſſé dans les Gaules, où il avoit reçû l'Ordination Epiſcopale de S. Virgile (*a*) d'Arles. Il

L'AN 597. *Beda ibid. c. 27.*

(*a*) Bede dit qu'Auguſtin vint à Arles, & qu'il fut ordonné par Ethérius Evêque de cette Ville. Mais Ethérius étoit certainement Evêque de Lyon, & Virgile l'étoit

L'AN 597. retourna auſſi-tôt en Angleterre, & il établit ſon Siége à Cantorberi. En travaillant à diſcipliner ſes Néophites, il trouva des difficultés qu'il n'oſa réſoudre, ſans avoir conſulté le S. Siége. Il propoſa donc pluſieurs queſtions à S. Grégoire, dont les réponſes devoient lui ſervir de regles. Je n'en rapporterai que deux qui concernent l'Egliſe Gallicane.

Greg. l. 11. ep. 64. « Pourquoi, demande Auguſtin, la foi étant la « même, les uſages de l'Egliſe ſont-ils différens ? « & pour quelle raiſon célébre-t-on diverſement la « Meſſe dans l'Egliſe Romaine, & dans les Egliſes « des Gaules ? » S. Grégoire n'eut garde de blâmer ces diverſes pratiques, qui pour être différentes, n'en ſont pas moins ſaintes. Il répondit au S. Evêque des Anglois. « Je trouve bon que vous choi- « ſiſſiez, ſoit dans l'Egliſe Romaine, ſoit dans les « Egliſes des Gaules ou des autres nations, tout ce « que vous croirez pouvoir plus contribuer à la « gloire de Dieu, pour l'établir dans vôtre nouvel- « le Egliſe. Car il ne faut pas eſtimer les choſes à cau- « ſe des lieux préciſément, mais les lieux à cauſe « des choſes. Compoſez donc comme un bouquet « de ce que vous trouverez de plus religieux & de « plus ſaint dans les coûtumes de chaque Egliſe. » On voit ici que la Liturgie Gallicane étoit différente de la Romaine. Mais cette variété d'uſages ne nuit, ni à l'unité, ni à la beauté de l'Egliſe : elle forme au contraire cette robbe myſtique de diverſes

Réponſe de S. Grégoire à quelques queſtions d'Auguſtin.

d'Arles Ainſi Bede s'eſt trompé, ou dans le nom de la Ville, ou dans celui de l'Evêque. Nous croyons que c'eſt plûtôt dans le nom de l'Evêque ; parce que S. Virgile étant Vicaire du S. Siége, il eſt probable qu'Auguſtin aura voulu recevoir de lui l'Ordination plûtôt que d'aucun autre.

Digitized by Google

couleurs, qui eſt l'ornement de l'Epouſe. Vers l'AN 597.

S. Auguſtin de Cantorberi demandoit encore comment il devoit en agir avec les Evêques des Gaules. S. Grégoire lui répondit qu'il ne lui avoit donné aucune ſupériorité ſur les Evêques de la Gaule, mais ſeulement ſur ceux de la grande Bretagne; que s'il paſſoit par la France, il n'y devoit faire aucun Acte d'autorité ou de juriſdiction; que ſi cependant il trouvoit quelque choſe à réformer, il pouvoit exhorter & conſeiller, ou recourir au zéle de l'Evêque d'Arles, nommé Vicaire du S. Siége dans ces Provinces; qu'en un mot il devoit ſe ſouvenir de ce qui eſt écrit: *En paſſant par la moiſſon de vôtre ami, vous n'y mettrez pas la faucille: vous pourrez ſeulement en cueillir des épis, & les froiſſer dans la main.* *Ibid.* *Deut.* 23. 25.

La Reine Brunehauld eut la gloire d'avoir contribué autant que perſonne par ſes libéralités & par ſon crédit à la converſion des Anglois. S. Grégoire l'en félicita par une lettre, dont je crois devoir rapporter quelques traits; parce que le mal qu'on a publié de cette Princeſſe, me paroît une raiſon d'en dire auſſi le bien que nous en connoiſſons. « Je rends graces au Seigneur, lui dit ce ſaint Pape, » de ce qu'entre pluſieurs dons de ſa bonté, dont il a » orné vôtre Excellence, il vous a remplie d'un ſi » grand amour de la Religion, que vous vous portez avec ardeur à tout ce qui peut contribuer au » ſalut des ames, & à la propagation de la foi. La » renommée ne nous a pas laiſſé ignorer les grands » ſecours, que vous avez procurés à nôtre frere » Auguſtin. Ceux qui ne connoiſſent pas vôtre pié- » Brunehauld contribuë à la converſion des Anglois. *L.* 11. *ep.* 62.

Vers l'An 597. « té, en ſeront dans l'admiration : mais pour nous « qui en avons vû tant de preuves, il n'y a plus à « admirer ; il ne reſte que de nous en conjoüir avec « vous. Vous avez ſçû quels miracles éclatans le « Sauveur a opérés pour la converſion des Anglois : « & ce doit être pour vôtre Excellence un grand « ſujet de conſolation ; puiſque perſonne n'a eu plus « de part qu'Elle à cette bonne œuvre. Car ſi cette « nation eû le bonheur d'entendre la prédication « de l'Evangile, c'eſt à vous après Dieu qu'elle en « eſt redevable. »

Apparemment que la Reine Brunehauld avoit fourni aux frais de la Miſſion. C'eſt une charité bien digne de la magnificence Royale, & bien méritoire ; puiſque, comme ajoûte ſaint Grégoire, *en aidant ceux qui font le bien, on ſe rend propre le bien qu'ils font.* Les ſoins que ce grand Pape & ſes Succeſſeurs continuerent de prendre de l'Egliſe d'Angleterre, la rendirent long-temps une des plus floriſſantes du monde Chrêtien. Le funeſte changement que le Schiſme y a fait, en eſt plus déplorable.

Saint Grégoire écrivit pluſieurs autres lettres dans les Gaules, qui ſont pleines de marques de ſa bonté ou de ſon zéle. Par une datée du mois d'Octobre & de l'Indiction XV, c'eſt-à-dire, de l'an 596, il accorda pluſieurs privileges au Monaſtere des Religieuſes de ſaint Caſſien (*a*) de Marſeille,

(*a*) Le P. Pagi dans ſa Critique de Baronius, M. de Ruffi dans ſon Hiſtoire de Marſeille, & le P. Mabillon dans les Annales de ſon Ordre, croyent que le Monaſtere que ſaint Grégoire nomme ici *de S. Caſſien*, eſt celui des Religieuſes de ſaint Sauveur établi à Marſeille par le célébre Abbé Caſſien. Suivant ce ſentiment la qualité de ſaint donnée à cet Abbé par ſaint Grégoire même eſt remarquable. On pourroit peut-être dire que ce Monaſtere étoit dédié en l'honneur de ſaint Caſſien Martyr. Mais on ne

à la ſollicitation de Dynamius & d'Aurélienne (*a*) bienfaiteurs de ce Monaſtere. La lettre eſt adreſſée à Reſpecta qui en étoit Abbeſſe. Ces privileges ſont que l'Abbeſſe ne ſera pas choiſie d'une autre Communauté; mais que les Religieuſes éliront une d'entre elles, & que l'Evêque la benira, ſi cependant il la juge digne: que l'adminiſtration du temporel du Monaſtere ſera entiérement à la diſpoſition de l'Abbeſſe, ſans que l'Evêque, ou quelque Eccléſiaſtique de ſa part puiſſe s'y ingérer: qu'il convient à la vérité que l'Evêque célébre la Meſſe dans l'Oratoire du Monaſtere, le jour de la fête (*b*) ou celui de la dédicace du Monaſtere; mais qu'auſſitôt qu'il aura célébré, on ôtera ſa Chaire de l'Oratoire, & que les autres jours la Meſſe ſera célébrée par un Prêtre député de l'Evêque: que l'Evêque aura néanmoins inſpection ſur les mœurs & ſur la conduite de l'Abbeſſe & des Religieuſes; & qu'il pourra punir ſelon les Canons celles qu'il trouvera coupables. On voit icy les commencemens des exemptions accordées à quelques Monaſteres par le S. Siége. On peut auſſi y remarquer que quand l'Evêque officioit, il y avoit une Chaire ou un Thrône qui lui étoit propre.

Vers l'AN 597.

Privilege accordé par S. Gregoire au Monaſtere de S. Caſſien de Marſeille. *L. 7. ep. 12.*

Brunehauld avoit demandé à ſaint Grégoire le *Pallium* pour S. Siagrius d'Autun, dont elle eſti-

Brunehauld demande le *Pallium* pour Siagrius d'Autun.

trouve aucun veſtige qu'il y ait eu à Marſeille un Monaſtere de Religieuſes de ſaint Caſſien, ſi on le diſtingue de celui de ſaint Sauveur fondé par l'Abbé Caſſien.

(*a*) Le P. Sirmond a imprimé dans le texte cette lettre, *Aurelianæ*; & c'eſt ainſi que lit le P. Mabillon: mais ſes Confreres dans leur édition de ſaint Grégoire ont mis *Aureliana*. Je crois qu'il faudroit plûtôt lire *Aureliæ* Car nous avons une autre lettre de ſaint Grégoire adreſſée *Dynamio & Aureliæ*. Aurelie ou Aurelienne pouvoit être la ſœur de Dyramius: car ſa femme ſe nommoit Eucherie.

(*b*) Il y a dans la lettre de ſaint Grégoire *die Natalis*: c'eſt ſans doute le jour de la fête du Titulaire du Monaſtere.

Vers l'AN 597. moit la vertu & la prudence, & à qui elle donnoit beaucoup de part au gouvernement des Etats, dont elle étoit Regente pendant la Minorité des Rois ſes petits-fils. Saint Grégoire lui fit réponſe par une lettre datée du mois d'Octobre, Indiction I. c'eſt-à-dire, l'an 597, où il lui parle ainſi. « Entre pluſieurs « actions de vertu que fait vôtre Excellence, l'af-« fection qu'elle montre aux Evêques, nous fait « connoître combien ſon cœur eſt ſolidement éta-« bli dans la crainte de Dieu. Nous reſſentons une « grande joie de voir en vous cet eſprit de Chriſtia-« niſme, & ce zéle pour honorer ceux que vous « aimez comme les ſerviteurs de Dieu. Car il faut, « nôtre très excellente Fille, qu'en commandant « aux autres, vous obéïſſiez au Roi des Rois. Rien « n'affermira mieux vôtre Thrône que vôtre ſoû-« miſſion à ſes ordres; puiſqu'en vous attachant au « ſervice du Créateur, vous en attachez plus étroi-« tement vos ſujets à vôtre ſervice. »

Réponſe de S. Grégoire. L. 9. ep. 11.

Greg. l. 9. ep. 11. Après ces avis aſſaiſonnés de loüanges, S. Grégoire dit à Brunehauld qu'il auroit bien voulu envoyer le *Pallium* à Siagrius, comme elle l'en avoit prié; d'autant plus que l'Empereur y donnoit ſon conſentement, & qu'on lui avoit rendu de bons témoignages de la vie ſainte de cet Evêque, & ſurtout des bontés qu'il avoit eües pour Auguſtin: mais qu'il ſe voyoit obligé de ſuſpendre la conceſſion de cette grace, pour pluſieurs raiſons. Premiérement, parce que celui qu'on avoit envoyé à Rome, pour en rapporter le *Pallium*, étoit Schiſmatique, c'eſt-à-dire, défenſeur des trois Chapitres: en

en ſecond lieu, parce que Brunehauld en demandant le *Pallium*, avoit ſouhaité que le Pape marquât qu'il l'accordoit, ſans qu'on le lui eût demandé; & en troiſiéme lieu, parce que Siagrius ne l'avoit pas demandé lui-même : ce qui étoit contre l'uſage. L'AN 597. Raiſons pour leſquelles ſaint Grégoire différe d'accorder le *Pallium*.

S. Grégoire ajoûte, qu'il a pris le parti d'adreſſer le *Pallium* au Prêtre Candide Adminiſtrateur du Patrimoine de l'Egliſe Romaine dans les Gaules; afin qu'il le remît à Siagrius, quand il auroit ſuppléé au défaut des formalités requiſes. On voit ici les précautions que l'on prenoit, pour n'accorder cette diſtinction qu'au mérite & aux ſervices rendus à la Religion. Mais il eſt ſurprenant qu'on demandât encore le conſentement de l'Empereur, pour revêtir de cet honneur des Evêques qui n'étoient nullement ſes ſujets. Nous avons indiqué ailleurs les raiſons que les Papes pouvoient avoir d'en agir de la ſorte. *T. 2. p. 479.*

Dans la même lettre S. Grégoire recommande à Brunehauld d'exterminer la Simonie de ſes Etats. Il l'exhorte non ſeulement à empêcher que ſous ſa Régence on achete l'Epiſcopat, mais encore à ne pas ſouffrir qu'on y parvienne par brigue, & comme par droit de parenté, ou qu'on y éleve des Néophytes, c'eſt-à-dire, des laïques nouvellement engagés dans la Cléricature. Il la conjure auſſi d'éteindre les reſtes du Schiſme, que l'ignorance & la prévention en faveur des trois Chapitres entretenoient encore dans l'eſprit de quelques Eccléſiaſtiques, qui par leur rebellion aux déciſions de l'Egliſe ne cherchoient, comme remarque S. Grégoire, que S. Grégoire excite le zéle de Brunehauld contre la Simonie & contre quelques autres abus.

L'AN 597. le moyen de s'aſſûrer l'impunité dans leurs déſordres : c'eſt un appas qui gagne bien des partiſans à l'Héréſie. « Ils ne s'opiniâtrent dans l'aveuglement « de leur erreur, dit ce ſaint Pape, que pour ſe « ſouſtraire à la diſcipline de l'Egliſe, & que pour « avoir la licence de vivre à leur gré. Ils ne ſçavent « pas même dequoi il s'agit. Car c'eſt en vain qu'ils « voudroient s'autoriſer dans leur révolte du Con- « cile de Calcedoine : nous le révérons & le ſui- « vons en tout. Nous anathématiſons même quicon- « que oſera retrancher ou ajoûter quelque article à « ſes déciſions. Mais ces Schiſmatiques ſont ſi entê- « tés de leurs erreurs, qu'ils refuſent de ſe rendre à « l'autorité de l'Egliſe univerſelle, & des quatre Pa- « triarches. En effet, on preſſa celui que vous avez « député vers nous, de dire pourquoi il s'étoit ſé- « paré de l'Egliſe univerſelle : il avoüa qu'il ne le » ſçavoit pas, & ne put nous en rendre aucune rai- « ſon. » Les plus ignorans Sectaires ſont communément les plus opiniâtres.

Défenſeurs des trois Chapitres traittés de Schiſmatiques.

On a pu remarquer dans cet extrait que ſaint Grégoire traitte de Schiſmatiques ſéparés de l'Egliſe les défenſeurs des trois Chapitres ; quoique ce ne fût qu'une queſtion de fait dogmatique, ſur laquelle ils refuſoient à l'Egliſe la ſoûmiſſion qu'elle exigeoit. Pluſieurs autres lettres de ce grand Pape nous en fourniſſent des preuves. Il écrit à un Solitaire qu'il ſe donne bien de garde de ſe laiſſer entraîner dans l'erreur des Schiſmatiques (les défenſeurs des trois Chapitres) ; parce que parlà il ſe trouveroit ſéparé de l'Egliſe univerſelle. « Et que vous ſervi-

roient alors, dit-il, toutes vos auſtérités, ſi elles ne » ſont point faites dans l'unité de la foi ? Ces hom- » mes pervers en prenant la défenſe des trois Cha- » pitres, veulent ſe ſouſtraire à la diſcipline de l'E- » gliſe. Ils craignent la cenſure qu'ils ont méritée » par leur conduite, ils refuſent la ſoûmiſſion aux » Décrets du ſaint Siége, & ils oſent nous accuſer » de trahir la foi qu'ils ne connoiſſent pas. Ils n'ont » eux-mêmes, ni la foi, ni les bonnes œuvres : ce- » pendant ils voudroient faire croire qu'ils ne com- » battent que pour la défenſe de la foi. »

L'AN 597
Greg. l. 9. ep. 52

Saint Grégoire n'exhorta pas ſeulement la Reine Brunehauld à extirper de la Gaule ces reſtes de Schiſme, il la preſſa d'employer auſſi ſon autorité à en proſcrire l'Idolâtrie, que l'ignorance & la ſuperſtition du peuple entretenoient encore en quelques lieux. « Empêchez vos ſujets, lui dit-il, d'immoler aux Idoles, d'honorer des arbres, & de » faire des ſacrifices ſacrileges des têtes d'ani- » maux. (*a*) Car il nous eſt revenu que pluſieurs » font une alliance monſtrueuſe des exercices du » Chriſtianiſme & des ſuperſtitions Payennes, en » fréquentant les Egliſes, ſans renoncer au culte » des Idoles. »

Quelques reſtes d'Idolâtrie dans la Gaule.

Enfin il avertit cette Princeſſe de réprimer tous les vices qui regnent dans les Etats confiés à ſes ſoins, & nommément l'adultére & le vol ; « afin,

(*a*) La ſuperſtition d'immoler des têtes d'animaux nous paroît propre des François, qui l'auront apportée de la Germanie. Agathias dit que les Allemans immoloient à leurs Dieu des animaux en leur coupant la tête. Le IV. Concile d'Orleans defend de jurer ſur la tête de quelque animal, *Ad caput alicujus feræ vel pecudis.* La petite Idole qu'on trouva dans le tombeau de Childéric, étoit une tête de bœuf

L'AN 597. « dit-il, de détourner par là le fleau des nations In-« fidéles qui eſt levé, à ce que nous voyons, pour « frapper bien des peuples. » Ce trait montre qu'on craignoit alors quelque nouvelle irruption de Barbares. En finiſſant, ſaint Grégoire marque à Brunehauld que pour avoir part à ſes bonnes œuvres, il lui envoye le livre qu'elle lui a fait demander La lettre eſt datée du mois d'Octobre, Indiction I. ce qui déſigne l'an 597. (*a*)

La Simonie pénétre dans le Royaume de Neuſtrie.

La contagion de la Simonie dont ſe plaignoit ce ſaint Pape, avoit auſſi pénétré dans le Royaume de Clothaire II; & il n'eſt pas ſurprenant que ſous le gouvernement de Frédégonde les dignités Eccléſiaſtiques fuſſent vénales. Mais Dieu délivra enfin la France de la domination d'une femme impérieuſe, qui depuis ſi long-temps ſe croyoit permis tout ce qu'elle jugeoit utile à ſes interêts. Cette Reine en qui tout étoit extraordinaire, ſembloit avoir effacé aux yeux des hommes la honte de ſes crimes par l'éclat de ſes exploits militaires. Après avoir remporté deux grandes victoires ſur les enfans de Childebert II autant par ſa prudence que par ſa bravoure, elle ſe voyoit au comble de la gloire, lorſqu'elle mourut l'an 597: digne en même-temps par le mélange des plus belles qualités & des plus grands vices, de l'admiration & de l'éxécration de la poſtérité.

Mort & caractere de Frédégonde.

Fredeg. in Chron.

(*a*) Les Auteurs de la nouvelle Edition de ſaint Grégoire conviennent qu'on lit *Indiction I.* dans les Manuſcrits mais ils prétendent que c'eſt une faute, & qu'il faut lire *Indiction II.* La raiſon qu'ils en apportent, c'eſt que dans cette lettre ſaint Auguſtin de Cantorberi eſt nommé Evêque, & qu'il ne fut ordonné à Arles que le 16 de Novembre l'an 597, comme le dit Thomas Sprottus dont ils s'appuyent. Mais il y a lieu de croire que cet Auteur s'eſt trompé: car l'an 597, le 16 de Novembre n'étoit pas un Dimanche,

Frédégonde n'eut rien de médiocre que la naiſſance : mais la nature & la fortune parurent ſuppléer à ce défaut. Née avec de grands talens & avec une ambition plus grande encore, elle s'éleva ſur le Thrône par le crime & l'artifice, s'y maintint par les mêmes moyens, & y domina avec empire les peuples & les Rois, durant plus de trente ans, pendant leſquels elle n'eut d'autre malheur que celui d'être preſque toûjours heureuſe dans ſes crimes. ç'auroit été l'Héroïne de ſon ſiécle, ſi elle n'en eût été la plus méchante femme. Elle fut enterrée comme Chilpéric ſon mari, dans l'Egliſe de ſaint Vincent, c'eſt-à-dire, de ſaint Germain des Près, où l'on montre encore aujourd'hui ſa tombe : mais les fleurs de lis qu'on voit répréſentées ſur ſa couronne, font douter avec raiſon que ce monument ſoit auſſi ancien qu'on voudroit le perſuader. L'AN 597.

Clothaire fils de Frédégonde n'avoit gueres juſqu'alors porté que le nom de Roi. Il commença à prendre les rênes du gouvernement à l'âge de quatorze ans ; & malgré ſa jeuneſſe, il montra beaucoup de ſageſſe & d'amour pour la juſtice. Les exemples & les leçons de ſa mere par une eſpéce de prodige n'avoient pas corrompu ſon bon naturel : il n'avoit appris d'elle que l'art de maintenir ſon autorité ; & l'on concevoit de grandes eſpérances de ſon regne, pour le bien des peuples & pour celui de la Religion. C'eſt ce qui engagea dans la ſuite ſaint Grégoire à lui écrire pour le preſſer d'aſſembler un Concile des Evêques de ſon Royaume, pour arrêter les ſcandaleux progrès qu'y faiſoit la Simonie. Belles qualités de Clothaire II.

L'AN 598.

Ce grand Pape ne bornoit pas ſon zéle, comme il n'arrive que trop ſouvent, à des plaintes toûjours plus propres à faire connoître le mal qu'à le guérir. Réſolu d'y apporter un remede auſſi prompt qu'efficace, il jugea que pour retrancher les abus qui deshonoroient l'Egliſe Gallicane, il ne pouvoit prendre de meſures plus juſtes & plus ſages, que d'y procurer au plûtôt la tenuë d'un Concile National. Il envoya donc pour ce ſujet l'année ſuivante 598, Cyriaque Abbé de ſon Monaſtere de Rome, avec une lettre adreſſée à Siagrius d'Autun, à Ethérius de Lyon, à Virgile d'Arles & à Didier de Vienne, c'eſt-à-dire, aux plus célébres Evêques du Royaume de Bourgogne. Il eſt remarquable que Siagrius d'Autun ſoit nommé dans l'inſcription de cette lettre avant les trois Métropolitains. C'eſt ſans doute parce que le Pape lui envoyoit le *Pallium*, & qu'il le déléguoit pour aſſembler le Concile : diſtinction que Siagrius devoit autant à ſon mérite perſonnel, qu'à la faveur où il étoit auprès des Rois François, dont la protection étoit ſi néceſſaire à l'Egliſe en cette occaſion.

S. Grégoire tâche de faire aſſembler un Concile National en France.

Saint Grégoire marquoit à ces Evêques par ſa lettre les chefs ſur leſquels il ſouhaitoit qu'ils fiſſent des Réglemens dans le Concile. La Simonie & les Ordinations prématurées des laïques pour les élever à l'Epiſcopat, étoient les deux premiers de ces Articles. « Nous avons été très ſenſiblement affligés, dit-il, de voir que l'argent eſt un titre « pour obtenir les dignités de l'Egliſe. Quoi donc ! « on voudroit qu'on n'informât plus, ni des talens,

L. 9. ep 106. Articles ſur leſquels ſaint Grégoire ſouhaite qu'on faſſe des Réglemens.

ni des mœurs de ceux qu'on y deſtine; & que ce- » L'AN 598.
lui là ſeul en fût jugé digne, qui a dequoi les »
acheter. Mais vouloir y parvenir par ces voies »
iniques, c'eſt s'en montrer indigne. Car de même »
qu'il faut élever au Miniſtere des Autels celui qui »
étant preſſé de l'accepter, le refuſe, & qui s'en- »
fuit, quand on le cherche; il faut en éloigner »
ceux qui ſe préſentent d'eux mêmes pour les bri- »
guer avec importunité. »

Le ſaint Pape détruit enſuite les plus ſpécieux prétextes dont on cherchoit à pallier la Simonie. Car ce vice trop odieux, s'il ſe montroit à découvert, n'a jamais manqué d'artifices pour ſe cacher. Saint Grégoire déclare donc qu'il n'eſt pas permis de recevoir de l'argent des Ordinations, même pour le donner aux pauvres, ou pour en bâtir des Monaſteres & des Hôpitaux; parce qu'on doit faire l'aumône pour effacer ſes pechés, & non commettre des pechés pour faire l'aumône. Il recommande qu'on n'éleve perſonne à l'Epiſcopat, qui n'ait auparavant eſſayé dans les divers degrés de la Cléricature, s'il a des forces ſuffiſantes pour ſoûtenir le poids de cette charge. Il compare ceux qu'on éléve ainſi aux dignités de l'Egliſe, avant que de les avoir aſſez éprouvés, à du bois verd qu'on mettroit en œuvre, & qu'on employeroit dans la charpente d'un édifice, où il ne manqueroit pas de ſe démentir bien-tôt.

Saint Grégoire veut auſſi qu'on renouvelle les anciens Reglemens qui défendent aux Clercs de demeurer avec des femmes, qui ne ſont pas dans les degrés de parenté marqués par les Canons, & qu'on

L'AN 598. tienne la main à la convocation des Conciles Provinciaux : en ſorte que ſi l'on ne peut s'aſſembler deux fois chaque année, comme les anciens Décrets l'ont ordonné, on le faſſe au moins une fois l'an.

« Nous voulons donc, dit il, en finiſſant cette « lettre, que vous aſſembliez un Concile touchant « les articles précédens, & que par les ſoins de nôtre « frere l'Evêque Siagrius, & de nôtre cher fils « l'Abbé Cyriaque, vous diſiez anathême à tout ce « qui eſt contraire aux Saints Canons, ainſi que « nous l'avons marqué ci-deſſus ; & que nôtre Ré- « vérendiſſime frere Siagrius avec tout le Concile « nous envoye par nôtre fils l'Abbé Cyriaque, la « Relation de tout ce qui ſe ſera fait & réglé. »

Lettre de S. Grégoire à Siagrius. *L. 9. ep. 108.*

Saint Grégoire écrivit une lettre particuliere à Siagrius au ſujet du *Pallium* qu'il lui envoyoit. Il marque qu'en vûë des ſervices qu'il a rendus à la Miſſion d'Angleterre, il l'accorde volontiers à la demande qu'il lui en a faite pour le porter dans ſon Egliſe, mais ſeulement pour la célébration de la Meſſe. « Cependant, ajoûte-t-il, nous avons réſo- « lu de ne vous le faire remettre, qu'après que « vous aurez promis de faire corriger par l'autori- « té d'un Concile tous les abus dont nous vous « avons écrit.... Mais afin de ne vous pas accorder « ſeulement la décoration extérieure de cet orne- « ment, nous avons jugé convenable en conſervant « au Métropolitain ſa dignité & ſes droits, de don- « ner à l'Egliſe d'Autun le premier rang après celle « de Lyon, tandis que les autres Evêques de la Pro- « vince n'auront dans les ſéances & dans les ſou-

Préſéance accordée à l'Evêque d'Autun.

ſcriptions

ſcriptions des Conciles, d'autre rang que celui » de leur Ordination. » L'Evêque d'Autun joüit encore aujourd'hui de ce privilege, auſſi bien que de celui d'être Adminiſtrateur de l'Egliſe de Lyon pendant la vacance du Siége. L'AN 598.

Saint Grégoire en finiſſant ſa lettre, exhorte Siagrius à ſe montrer digne de la nouvelle prérogative qu'il lui accorde. » Il faut, lui dit-il, que vôtre ſollicitude croiſſe avec vôtre dignité; & que l'éclat de vos actions réponde à celui du nouveau vêtement, dont vous êtes honoré. Redoublez donc vôtre attention ſur vous même, & vôtre vigilance ſur vos inférieurs. Que vôtre conduite leur ſerve de modéle pour régler la leur: qu'ils apprennent de vos exemples ce qu'ils doivent faire, & de vos diſcours ce qu'ils doivent craindre ou aimer. Sçachez auſſi que c'eſt particuliérement ſur vôtre crédit que nous comptons pour la convocation du Concile; parce que nous connoiſſons la tendre affection que les Rois des François ont pour vous. Si vous donnez vos ſoins à faire exécuter ce que nous avons écrit là-deſſus, vous montrerez en même-temps vôtre zéle contre les abus; & vous juſtifierez le choix que nous avons fait de vôtre perſonne, en la chargeant de la conduite de cette affaire. »

Ce ſaint Pape écrivit en même-temps à la Reine Brunehauld, pour la prier d'ordonner la tenuë du Concile, & pour ſe plaindre de ce qu'elle ſouffroit que les Juifs euſſent des eſclaves Chrêtiens. En écrivant en conformité aux deux jeunes Rois Thierri &

l. 9. ep. 109. Lettres de S. Grégoire à Brunehauld & aux Rois ſes petits-fils. *Ib. ep. 110.*

L'AN 598. Théodebert, il leur marque qu'il a été bien ſurpris d'apprendre qu'on éxige des tributs dans les Gaules des terres de l'Egliſe ; & il conjure ces Princes de procurer le remede à ces abus dans le Concile qu'il les prie de faire aſſembler.

Lettres de S. Grégoire à Séréne de Marſeille touchant les images.

L'Abbé Cyriaque, qui étoit probablement porteur de toutes ces lettres, en rendit une de ſaint Grégoire, en paſſant par Marſeille, à Séréne Evêque de cette ville & ſucceſſeur de ſaint Théodore, dont nous avons parlé. Le Pape après avoir recommandé le porteur à Séréne, blâme cet Evêque d'avoir briſé & jetté hors de l'Egliſe des images, parce qu'il avoit remarqué que quelques perſonnes groſſieres les adoroient. « Nous vous loüons, dit-
Ep. 105. l. 9. nov. Edit. « il, d'avoir eu du zéle pour empêcher qu'on n'ado-
« rât les ouvrages de la main des hommes ; mais
« nous jugeons que vous n'avez pas dû briſer
« ces images. Car on expoſe des tableaux dans les
« Egliſes ; afin que ceux qui ne ſçavent pas les pre-
« miers élemens des lettres, puiſſent lire ſur les mu-
Il faut conſerver les Images & corriger les abus qu'on en fait. « railles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les
« livres. Vôtre Fraternité devoit donc conſerver
« ces images, & empêcher le peuple de les adorer. »

Séréne répondit à ſaint Grégoire par une lettre, où il faiſoit d'abord paroître beaucoup de ſoûmiſſion : mais il tâchoit enſuite de juſtifier ſon procédé à l'égard des images, & paroiſſoit même révoquer en doute que la lettre qui blâmoit ſa conduite, fût véritablement de ſaint Grégoire. Le ſaint Pape lui récrivit que la fin de ſa lettre l'avoit autant affligé, que le commencement lui avoit donné de conſola-

tion; & après quelques reproches, venant à l'affaire des images briſées, il lui parle ainſi. « Dites-moi, mon frere, a-t-on jamais entendu qu'un Evêque en ait agi comme vous avez fait? Cette ſeule » conſidération auroit dû vous arrêter: car vous » ne devez pas vous croire le ſeul ſage & le ſeul » ſaint au mépris de vos freres. Autre choſe eſt d'adorer la peinture, & d'apprendre par la peinture » ce qu'il faut adorer. Vous ne devez pas briſer ce » qui a été placé dans les Egliſes, non pour être adoré, mais pour inſtruire les ignorans. Ce n'eſt pas » ſans raiſon que l'Antiquité a reçû l'uſage de peindre dans nos Temples les hiſtoires des Saints. » Auſſi aſſûre-t-on que vous avez tellement ſcandaliſé vôtre peuple en ſuivant mal à propos les » mouvemens d'un faux zéle, qu'une grande partie s'eſt ſéparée de vôtre Communion.....» L'AN 598. Ep. 13. l. 11.

Rappellez-les avec une douceur paternelle. Dites leur: Si vous voulez avoir des images dans les » Egliſes pour vôtre inſtruction, comme l'uſage » en a été anciennement introduit à ce deſſein, je » vous le permets: dites leur que ce n'eſt pas l'hiſtoire repréſentée dans le tableau qui vous a choqué, » mais l'adoration renduë mal à propos à des peintures. » Ces ſages avis d'un ſi grand Pape doivent apprendre, que ſi l'abus que des hommes groſſiers & ignorans font quelquefois des images, eſt une raiſon de les inſtruire, ce n'en eſt pas toûjours une de leur ôter ces images: principe qu'on peut appliquer à divers autres uſages ſaints & utiles, mais dont la ſimpliçité ou la perverſité du cœur humain abuſe

L'AN 598. quelquefois. Il eſt à préſumer que Séréne ſe rendit enfin à des remontrances ſi pleines de diſcrétion & de charité. (a)

Lettre de S. Grégoire à S. Arige de Gap. L. 9. ep. 107.

En même temps que ſaint Grégoire faiſoit une ſalutaire reprimende à l'Evêque de Marſeille, ſaint Arige Evêque de Gap ne reçut que des graces & des éloges de la part de ce ſaint Pontife, qui lui écrivit par le même porteur une lettre de conſolation ſur la mort de quelques-uns de ſes proches. Il le fit en des termes qui montrent bien la tendre amitié & la ſinguliere eſtime qu'il avoit conçûës pour ce digne Prélat. « Comme la charité, lui dit-il, n'a fait qu'une « ame de la vôtre & de la mienne, mon cœur a reſ- « ſenti vivement tout ce qui afflige le vôtre. Je ne « me ſuis conſolé, qu'en me rappellant vôtre ferme- « té & vôtre diſcrétion. La patience doit adoucir « vôtre douleur, & l'eſpérance d'une autre vie doit « bien-tôt ſecher les larmes que la mort des perſon- « nes cheres vous fait verſer. Que ceux-là pleu- « rent long-temps, qui n'eſperent pas une meil- « leure vie après la mort : mais nous qui l'eſperons, « qui la croyons, qui l'enſeignons, nous ne de- « vons pas nous abandonner à la triſteſſe touchant « les morts ; de peur que ce qui a dans les autres « l'apparence d'un devoir de tendreſſe, ne ſoit une « faute en nous.... »

« Appliquons-nous donc, mon très-cher frere,

(a) M. du Sauſſai dans le Supplément de ſon Martyrologe Gallican dit que Séréne Evêque de Marſeille eſt honoré comme Saint au Diocéſe de Verceil en Italie, le 2 d'Août : ſi cela eſt, on doit croire que Séréne aura ſuivi les avis de ſaint Grégoire, pour la réparation du ſcandale. Mais comme M. du Sauſſai eſt un Auteur bien fautif, il ſe pourroit faire que le ſaint Séréne de Verceil n'auroit de commun que le nom avec celui de Marſeille.

non à pleurer les morts, mais à montrer que nous » aimons les vivans. Tâchons d'être utiles à ceux à » qui nous le pourrons, en reprenant, en exhortant, » en conſeillant, en careſſant même, & en conſo- » lant. Que nôtre langue anime les bons, qu'elle » reprenne les méchans, qu'elle excite les pareſſeux, » qu'elle reprime les ſuperbes, & conſole ceux qui » ſe laiſſent aller au déſeſpoir. On nous nomme des » guides : montrons à tous la voie du ſalut. Soyons » toûjours en ſentinelle, pour découvrir les embû- » ches de l'ennemi, & lui fermer toutes les avenuës. » Si l'erreur égare dans ſes routes écartées quel- » qu'une de nos oüailles, n'omettons rien pour la » rappeller à la bergerie ; afin que le nom de Paſteur » que nous avons l'honneur de porter, devienne le » titre de nôtre récompenſe, & non le ſujet de nô- » tre ſupplice. Mais parce que pour remplir tous » ces devoirs, nous avons beſoin du ſecours de la » grace ; prions ſans ceſſe la bonté divine de nous » accorder la volonté & le pouvoir de les accom- » plir. » Il ſeroit difficile de faire un précis plus juſte des obligations d'un Evêque. Auſſi ſaint Grégoire ſemble n'avoir fait dans ce portrait qu'une copie de ſa propre conduite, & de celle de ſaint Arige.

L'AN 598.

Devoirs des Paſteurs.

Ce ſaint Evêque lui avoit envoyé demander pour lui & pour ſon Archidiacre (*a*) le privilege de porter la Dalmatique. Saint Grégoire le lui accorda par la même lettre, & lui envoya ces ornemens, qui étoient encore alors une diſtinction dont le ſaint

Privilege de porter la Dalmatique, *Ibid.*

(*a*) Cet Archidiacre ſe nommoit Valatonius, & il fut ſucceſſeur de S. Arige dans le Siége de Gap, comme ſaint Grégoire l'avoit prédit. C'eſt ce que la Vie de ſaint Arige nous apprend.

Siége honoroit quelques Egliſes. Il l'avertit en même temps de ſe trouver au Concile qu'il a recommandé à Siagrius d'aſſembler, pour extirper la Simonie. « Nous voulons, ajoûte-t-il, que dans ce « Concile il reçoive le *Pallium* que nous lui avons « envoyé, après qu'il aura promis d'extirper par « les Canons qu'on y fera, les abus que nous avons « défendus. Nous vous ordonnons auſſi de nous « envoyer une exacte Relation de ce Concile; afin « que nous ſoyons inſtruits par un Prélat dont la « ſainteté nous eſt connuë. »

L'AN 599. Lettre de S. Grégoire à S. Didier de Vienne. *L. 9. ep. 112.*

Saint Didier Evêque de Vienne fit auſſi demander le *Pallium* à ſaint Grégoire, comme une prérogative accordée anciennement à ſon Siége. Saint Grégoire lui répondit qu'il n'en avoit trouvé aucun veſtige dans les Archives de l'Egliſe Romaine; & que ſi lui en trouvoit des preuves dans celles de Vienne, il le prioit de les lui communiquer: On ne ſçait ſi Didier en put fournir à ſaint Grégoire. Mais ce ſaint Pape étoit ſur le point de lui accorder le *Pallium*, lôrs qu'on lui rapporta que cet Evêque s'occupoit à des études profanes, & qu'il enſeignoit la Grammaire: il lui en écrivit en ces termes. « Les témoignages avantageux que l'on m'avoit « rendus de vôtre conduite, m'avoient donné une « joie ſi ſenſible, que je ne pouvois vous refuſer « la grace que vous me demandiez. Mais il m'eſt « revenu, ce que je ne puis rapporter ſans honte, « que vôtre Fraternité explique la Grammaire à « quelques perſonnes. Cette derniere nouvelle « nous a tellement chagrinés, que la joie des pre-

L. 11. ep. 54.

mieres s'eſt changée en triſteſſe. En effet, les » louanges de Jupiter ſont peu ſéantes dans une » même bouche avec celles de Jeſus-Chriſt. Con- » ſidérez vous-même combien il eſt honteux & » criminel à un Evêque de chanter ce qu'il ne con- » viendroit pas même que chantât un laïque qui a » de la piété. » Il paroît qu'on accuſoit Didier de » s'occuper à la lecture des Poëtes profanes : mais le fait n'étoit pas certain. C'eſt pourquoi ſaint Grégoire ajoûte que s'il ſe trouve faux, il en remercie- ra le Seigneur, & traittera enſuite de l'affaire du *Pallium*. L'AN 599.

Quelque néceſſaire que ſoit à la défenſe de la foi l'étude de la Grammaire ; un Evêque qui s'occupe- roit à l'enſeigner au préjudice des devoirs & de la dignité de l'Epiſcopat, ſeroit juſtement répréhen- ſible. C'eſt le cas particulier que déſaprouve ici ſaint Grégoire. Ce ſaint Docteur étoit bien éloigné de blâmer en général ceux qui enſeignoient ou qui étudioient les belles Lettres. Il convient ailleurs que la connoiſſance en eſt trop utile à l'intelligence des ſaintes Ecritures. On peut ſanctifier les ſciences profanes en les conſacrant comme un trophée à la Religion, de même que les Iſraëlites conſacrerent l'or des Egyptiens à l'ornement du Tabernacle. *L. 5. in 1. Reg. c. 3.*

Saint Grégoire avoit à cœur que rien ne pût trou- bler la paix des Monaſteres. C'eſt ce qui l'engagea à confirmer les privileges accordés autrefois par le Pape Vigile à un Monaſtere d'Arles, à la priere de Childebert, qui en étoit le fondateur. Saint Grégoire mande à Virgile, que ce Prince de glo- Privilege accordé à un Monaſtere d'Arles. *L. 9. ep. 111.*

L'AN 599. rieuſe mémoire ayant établi dans la ville d'Arles un Monaſtere d'hommes, & ſçachant que les Fidéles ont tant de reſpect pour le ſaint Siége, que perſonne n'oſe donner atteinte à ſes Décrets, il avoit demandé & obtenu du Pape Vigile des privileges pour le repos des Moines touchant l'élection de l'Abbé, & l'adminiſtration des biens du Monaſtere: qu'il lui en envoye un exemplaire, afin qu'il s'y conforme, & les faſſe obſerver. « Car, ajoûte-t-il, « quoique que ce qui a été une fois réglé par le ſaint « Siége, n'ait pas beſoin d'une nouvelle confirma- « tion; cependant pour abondance de droit, nous « confirmons par nôtre autorité tout ce qui a été « décerné par un de nos prédéceſſeurs. »

Lettre de S. Grégoire ſur une Vierge conſacrée à Dieu qui s'étoit mariée.

Ce grand Pape, qui veilloit particuliérement ſur la conduite des Paſteurs, ne négligeoit pas au beſoin la moindre des oüailles. Une Vierge conſacrée à Dieu, nommée Siagria, avoit été contrainte de ſe marier malgré elle; & les Evêques des Gaules ne s'étoient pas oppoſés à ce ſcandale. Mais ſaint Grégoire dont la ſollicitude s'etendoit à tout, ayant été averti de ce déſordre, en fit de vifs reproches à Virgile & à Siagrius. « Si cela eſt ainſi, leur dit-il, « je gémis amérement de vôtre négligence, dans la « crainte que devant le Seigneur, vous ne méritiez « pas la qualité de Paſteurs, mais celle de Merce- « naires; puiſque vous avez laiſſé, ſans combattre, « une brebis dans la gueule du loup. Quelle excuſe « apporterez vous au jugement de Dieu, vous que « ni la violence faite à une Vierge, ni la conſidéra- « tion de l'habit de Religion qu'elle portoit, ou celle

L. 9. ep. 114.

celle de la dignité Epiſcopale dont vous êtes revê- » tus, n'a point excités à défendre ſa pudicité. » Il exhorte ces deux Evêques à réparer une telle négligence, & à porter Siagria à embraſſer la pénitence, pour expier les fautes qu'elle pourroit avoir commiſes, en conſentant enfin à ce qu'elle avoit fait d'abord par contrainte. » Au reſte, mes très-chers Freres, dit-il en finiſſant, recevez avec charité des » avis, que la charité m'a dictés pour vous..... Que » ces reproches ne vous contriſtent pas: on doit » prendre ſans répugnance une liqueur amere, quand » elle eſt préſentée comme un remede ſalutaire. » L'AN 599.

Lettre de S. Grégoire en faveur d'Urſicin de Turin.

Ce S. Pontife écrivit encore à Siagrius d'Autun & aux Rois Thierri & Théodebert, en faveur d'Urſicin de Turin. Il y avoit déja pluſieurs années qu'on avoit démembré la partie de ſon Diocéſe ſoûmiſe à la France, pour en compoſer l'Evêché qu'on établit à Maurienne. Urſicin s'en plaignit enfin à ſaint Grégoire. La priſon où il avoit été long-temps détenu, apparemment par les Lombards, l'empêcha ſans doute de le faire plûtôt. Ce ſaint Pape chargea Siagrius de s'intéreſſer pour ce Prélat auprès des Rois François. Surquoi il repréſente en termes pathétiques l'injuſtice qu'il y a, d'avoir ainſi profité de la captivité d'un Evêque, pour envahir une partie de ſon troupeau. Il mande aux deux Princes Thierri & Théodebert que la plus belle qualité des Rois eſt d'aimer la juſtice & de la faire obſerver; enſorte qu'ils conſultent plus l'équité de leurs entrepriſes, que leur puiſſance: qu'ainſi il les conjure par le zéle qu'il a pour le ſalut de leurs ames, de faire reſtituer

L. 9. ep. 115.

Ibid. ep. 116.

à l'Evêque de Turin les Paroiſſes qui ont été démembrées de ſon Diocéſe. L'Evêché de Maurienne ne laiſſa pas de ſubſiſter ; parce que les Rois de France ne voulurent point que les terres de leur obéïſſance dépendiſſent d'un Evêque ſujet des Lombards. On ne manqua pas ſans doute de faire connoître à ſaint Grégoire l'utilité de cet établiſſement, & les raiſons qu'on avoit eûës de le faire.

L'AN 600. Nouvelles inſtances de S. Grégoire pour faire aſſembler un Concile en France.

Cependant le Concile que ſaint Grégoire avoit tant à cœur, & qu'il avoit ordonné de tenir dans les Gaules, pour en extirper la Simonie, n'avoit pas encore été aſſemblé. Le ſaint Pape dont le zéle s'animoit par les obſtacles, redoubla ſes inſtances. Il en écrivit à ſaint Virgile d'Arles, à ſaint Ethérius de Lyon, à ſaint Arige de Gap, à la Reine Brunehauld, & aux Rois Théodebert, Thierri, & Clothaire. Rien n'eſt plus preſſant que ce qu'il mande là-deſſus à Brunehauld. Après avoir donné à ſa piété & à la ſageſſe de ſon gouvernement les loüanges qu'elle paroiſſoit alors mériter, il lui parle ainſi : » Ayez du zéle pour les intérêts de Dieu, & il aura ſoin des » vôtres. Faites aſſembler un Concile pour exterminer la Simonie, ainſi que nous vous l'avons re- » commandé. Immolez à Dieu cet ennemi domeſti- » que, afin que vous puiſſiez vaincre les ennemis » étrangers ; & que Dieu veille avec autant de ſoin » à vôtre défenſe, que vous montrerez d'ardeur pour » combattre ſes ennemis. »

L. 11. ep. 63.

Il manda à Théodebert Roi d'Auſtraſie, & à Thierri Roi de Bourgogne, que s'ils ſouffroient que dans leurs Royaumes on aimât plus l'or que

L. 11. ep. 59. 60.

Dieu, ils devoient craindre que le Seigneur, qui toléroit alors avec patience le mépris de ſes commandemens, ne s'en vengeât bien-tôt avec éclat. Il ſemble que le ſaint Pape prévît la funeſte révolution qui ſe fit quelques années après dans les Royaumes d'Auſtraſie & de Bourgogne. Il annonçoit ce qu'il convenoit de faire pour éviter ces malheurs : mais la voix du Pere commun avoit peine à ſe faire entendre au milieu du bruit des armes, dont toute la France retentiſſoit alors. Vers l'An 600.

Les trois jeunes Rois, Clothaire, Thierri & Théodebert, qui partageoient l'Empire François, continuoient de ſe faire une cruelle guerre, avec une alternative de bonne & de mauvaiſe fortune, laquelle ne ſervoit qu'à redoubler leur acharnement. Clothaire fut d'abord victorieux des Rois d'Auſtraſie & de Bourgogne ligués contre lui : mais il perdit l'an 600 une ſanglante bataille, qui rendit ces Princes maîtres d'une grande partie de ſon Royaume de Neuſtrie. Il ne trouva de reſſource que dans les diviſions des deux freres, qui ne tarderent pas à tourner l'un contre l'autre leurs armes victorieuſes des Gaſcons & des Neuſtriens ; & ce fut Brunehauld, qui pour ſe venger d'un affront qu'elle avoit reçû, alluma le feu de cette guerre civile entre les deux Rois ſes petits-fils.

Guerres civiles en France. *Fredeg. in Chron. c. 20.*

Cette Reine dont l'ambition ne vieilliſſoit pas avec elle, prétendoit gouverner Théodebert Roi d'Auſtraſie avec le même empire qu'elle avoit eu juſqu'alors. Mais les Seigneurs Auſtraſiens ſe laſſerent d'obéïr à une femme ; & dès que leur Roi eut atteint

Brunehauld chaſſée d'Auſtraſie. *Fred. in Chron. c. 19.*

Vers l'An 600. l'âge de quatorze ans, ils le piquerent de jalouſie, & chaſſerent honteuſement Brunehauld de la Cour l'an 599. On aſſûre qu'un pauvre mendiant, ou plûtôt un Seigneur déguiſé en mendiant l'ayant trouvée ſeule à Arci ſur Aube, la conduiſit par des chemins détournés en Bourgogne, où l'accüeil que lui fit le Roi Thierri, la dédommagea des mauvais traitemens qu'elle avoit reçûs en Auſtraſie. Mais elle n'en perdit pas le ſouvenir : elle n'oublioit, ni les injures, ni les bienfaits. Nous verrons dans la ſuite la cruelle vengeance qu'elle tira de Théodebert. Pour le guide qui l'avoit conduite, elle crut ne pouvoir mieux récompenſer ſa fidélité, qu'en l'élevant à l'Epiſcopat ; & elle lui donna le Siége d'Auxerre, qui vaqua quelque temps après par la mort de S. Aunaire.

Fredeg. ibid.

Saint Didier d'Auxerre. *Hiſt. Epiſc. Autiſſ.*

Il y a lieu de croire que ce nouvel Evêque d'Auxerre fut ſaint Didier : ce qui nous perſuade que le guide de Brunehauld fut moins un mendiant, qu'un Seigneur qui ſe déguiſa en mendiant ; car Didier étoit de la premiere qualité. Quoique ce fût un ſaint Evêque, ſa promotion de l'état laïque à l'Epiſcopat, eſt une preuve qu'on obſervoit peu ce que ſaint Grégoire avoit ſi inſtamment recommandé ſur cet article. C'étoit-là cependant une des ſources principales de tant de déſordres qui regnoient dans le Clergé de la Gaule, & qui y croiſſoient tous les jours. Car outre l'avarice & la Simonie, l'impudicité s'y gliſſa ; & quelques Prêtres y deshonorerent la ſainteté de leur Miniſtere par d'infâmes débauches.

L'AN 601.

S. Grégoire excite le zéle de Brunehauld contre l'impudicité des Clercs.

Dès que ſaint Grégoire qui ne ſe rebutoit pas de l'inutilité de ſes premieres plaintes, eût appris ce nouveau ſcandale, il en écrivit à la Reine Brunehauld dans les termes les plus forts, la conjurant de lui prêter ſon autorité pour la correction de ces indignes Miniſtres du Seigneur. « Comme il eſt écrit, lui dit-il, *que la juſtice fait la gloire des nations, & le péché la miſere des peuples*; un Royaume n'eſt jamais » bien ſtable, que quand les Rois s'appliquent à réprimer les crimes qui viennent à leur connoiſſance. C'eſt pourquoi nous croyons devoir vous » avertir dans l'amertume de nôtre cœur de ce que » nous avons ſçû par le témoignage de pluſieurs perſonnes. Il y a dans vos Etats des Prêtres qui menent une vie ſi ſcandaleuſe & ſi impudique, que » nous ne pouvons le dire ſans douleur, comme » vous ne devriez pas l'entendre ſans confuſion. De » peur donc que les péchés des autres n'attirent la » colere de Dieu ſur nous-mêmes, auſſi-bien » que ſur vôtre Royaume, nous ſommes obligés de » nous élever avec zéle pour les corriger. »

Prov. 14. 34. *L.* 11. *ep.* 69.

Ce ſont en effet, continuë-t-il, les péchés des » Prêtres, qui cauſent la ruine des peuples. Car qui » intercédera pour les crimes des laïques, ſi les Prêtres qui ſont obligés de le faire, en commettent de » plus grands. Mais puiſque ceux qui ſont chargés de » veiller contre ces ſcandaleux abus, ne ſe mettent » pas en devoir de les retrancher, ayez la bonté de » nous en écrire; afin qu'avec vôtre agrément & par » vos ordres, nous envoyions une perſonne ſur les » lieux, qui puiſſe de concert avec les Evêques re- »

L'AN 601. « chercher & punir les coupables. Pourvoyez par-là « au ſalut de vôtre ame, & au bien des peuples que « vous gouvernez : pourvoyez à celui des Rois vos « petit-fils, auſquels vous déſirez un regne heureux. « Retranchez ce ſcandale avant que le Seigneur ap- « péſantiſſe ſa main ; de peur qu'il ne frappe enfin « d'autant plus rudement, qu'il a plus long-temps ſuſpendu ſes coups....»

S. Grégoire veut envoyer Légat en France S. Auguſtin de Cantorberi. L. II. ep 68.

C'étoit ſaint Auguſtin de Cantorberi, que ſaint Grégoire ſe propoſoit d'envoyer d'Angleterre en France, pour y tenir le Concile contre les Prêtres impudiques. Mais comme il n'avoit pas encore l'agrément de la Reine Brunehauld, il n'en parla qu'en termes généraux à Virgile, à qui il écrivit en ce même-temps. Il ſe contente de le prier de bien recevoir Auguſtin, s'il arrive qu'il paſſe en France, & de traitter enſemble de la correction des Eccléſiaſtiques, dont il lui découvrira les déſordres : parce que ceux qui ſont éloignés, ſe trouvent ſouvent mieux inſtruits des ſcandales, que les perſonnes qui ſont ſur les lieux.

L. II. ep. 65.

Par une autre lettre, ſaint Grégoire charge Virgile de faire de ſa part, & en qualité de Vicaire du ſaint Siege, une correction fraternelle à Séréne Evêque de Marſeille, accuſé d'entretenir d'étroites liaiſons avec des hommes décriés par leurs mœurs, & nommément avec un Prêtre ſcandaleux : ce qui étoit une tache à la réputation de cet Evêque. Car on ſe croit en droit de juger du caractere d'une perſonne par celui de ſes amis, & le plus ſouvent on ne ſe trompe point. On ne voit pas que le projet de

la délégation d'Auguſtin en France ait eu lieu: mais il parut que la Providence vouloit pourvoir au mal d'une autre maniere. L'AN 602.

Brunehauld qui ſe trouva avoir beſoin de la médiation de ſaint Grégoire, pour conclure un Traité avec l'Empereur, envoya au Pape une Ambaſſade ſolemnelle l'an 602; & les Ambaſſadeurs dans leurs inſtructions avoient ordre de lui déclarer que la Reine conſentoit à la tenuë du Concile, & le prioit d'envoyer quelqu'un pour y préſider. Saint Grégoire ne pouvoit recevoir une plus agréable nouvelle. » Nous avons reconnu en cela, dit-il à Brunehauld, le ſoin que vous prenez du ſalut de vô- » tre ame & de l'affermiſſement de vôtre Thrône. » Car en craignant le Seigneur, & en travaillant à » faire garder ſes Commandemens, vous méritez » de regner long-temps ſur la terre, & de paſſer en- » ſuite dans une heureuſe vieilleſſe d'un Royaume » terreſtre au Royaume du Ciel. Nous accompli- » rons les déſirs de vôtre Excellence dans un temps » convenable. » Apparemment que les troubles des guerres dont ſaint Grégoire ſçavoit que la France étoit agitée, le firent différer d'envoyer ſon Légat. Si ce Concile ſe tint enfin, comme il y a lieu de le croire (a), les Actes en ont été entiérement perdus.

Brunehauld conſent à la tenuë d'un Concile.

L. 13. ep. 6.

Les Ambaſſadeurs de Brunehauld étoient de plus chargés de conſulter le Pape de ſa part, ſur pluſieurs articles concernant le gouvernement de l'E-

Articles ſur leſquels les Envoyés de Brunehauld avoient ordre de conſulter S. Gregoire.

(a) Ce qui nous fait juger que ce Concile fut enfin aſſemblé ſelon les deſirs de S. Grégoire, c'eſt que nous ſçavons que l'an 602 un grand nombre d'Evêques en tinrent un ſur l'affaire de ſaint Colomban, dont nous parlerons bien-tôt, & ſur d'autres points de diſcipline.

L'AN 602. gliſe. Saint Grégoire après avoir aſſûré la Reine qu'il employroit ſon crédit & ſa médiation, pour établir, comme elle le ſouhaite, une paix ſolide entre l'Empire & la France, répondit aux articles ſuivans, ſur leſquels on l'avoit conſulté.

Un Evêque du Royaume de Bourgogne étoit tombé en démence; & comme il paroiſſoit qu'il ne ſeroit jamais en état de faire ſes fonctions, on avoit propoſé à ſaint Grégoire, ſi du vivant de cet Evêque on ne pouvoit pas en ordonner un autre pour ſon Egliſe. Le ſaint Pape répondit que les Canons ne le permettoient pas: qu'il falloit cependant pourvoir au gouvernement de cette Egliſe. Que ſi le malade avoit quelque intervalle de raiſon, il falloit en profiter pour l'engager à donner la démiſſion de ſon Evêché, dont il ne pouvoit plus remplir les devoirs, & lui faire demander un ſucceſſeur; auquel cas on ordonneroit un nouvel Evêque, en aſſignant à l'ancien une penſion ſur les biens de ſon Egliſe. Que ſi le malade n'avoit aucun intervalle lucide, il falloit ſeulement nommer un Adminiſtrateur pour le ſpirituel & pour le temporel, qui fût digne de ſuccéder après la mort de l'Evêque: qu'en attendant Ethérius de Lyon feroit les Ordinations des Clercs, ſuppoſé cependant que l'Evêché en queſtion fût de ſa Métropole. La penſion qui devoit être aſſignée à l'ancien Evêque ſur les biens de ſon Egliſe qu'il ne pouvoit plus deſſervir, mérite d'être remarquée.

L. 13. ep. 5. & 6.

On avoit pareillement tâché d'avoir l'agrément de ſaint Grégoire, pour promouvoir un bigame aux

aux Ordres ſacrès. Mais il fut inflexible, & répon- L'AN 602.
dit par la même lettre à la Reine Brunehauld, qu'il la conjuroit de ne pas permettre une choſe ſi contraire à la diſcipline : que ce ſeroit une tache qui terniroit la gloire de ſa Régence, qu'elle avoit illuſtrée par tant d'actions de piété.

Ce grand Pape crut auſſi devoir lever le ſcandale qu'un Evêque d'Italie nommé Mennas pouvoit avoir donné à la France, où il n'avoit pas édifié par ſa conduite. Sur les plaintes qu'en avoit reçûës ſaint Grégoire, il avoit mandé à Siagrius d'Autun de le faire partir pour Rome. Mennas s'y étoit rendu ; & après avoir ſatisfait aux accuſations intentées contre lui, il s'étoit même purgé par ſerment ſur le Corps de ſaint Pierre. C'eſt ce que le ſaint Pape manda à la Reine Brunehauld, afin qu'elle le rendît public : car il n'avoit pas moins de zéle pour la défenſe de l'innocence, que pour la punition des coupables. On voit par d'autres traits que ſaint Grégoire faiſoit jurer ſur le Corps de ſaint Pierre. Au reſte, il faut bien diſtinguer cet Evêque Mennas de celui de Toulon de même nom.

Brunehauld demande des Privileges à S. Grégoire pour les Monaſteres qu'elle avoit fait bâtir.

Par la même lettre ſaint Grégoire avertit encore Brunehauld, qu'il lui envoye les Priviléges que ſes Ambaſſadeurs lui avoient démandés pour de pieux établiſſemens qu'elle avoit faits. Cette Princeſſe qui aimoit la magnificence, & les actions de piété qui ont de l'éclat, avoit fait bâtir à Autun, de concert avec Siagrius, un Hôpital en l'honneur de ſaint Andoche, & deux Monaſteres ; un de filles, dédié en l'honneur de la ſainte Vierge & de ſaint Jean dans

L'AN 602. la ville, & l'autre d'hommes dans les fauxbourgs, en l'honneur de ſaint Martin. Ces fondations ſubſiſtent encore : mais le Monaſtere de la Vierge porte aujourd'hui le nom de ſaint Jean, en l'honneur duquel il étoit auſſi dédié ; & l'Hôpital de ſaint Andoche a été changé depuis près de neuf ſiécles en un Monaſtere de filles. Il paroît même par quelques Actes, que dès les commencemens il y eut dans cet Hôpital des Religieuſes pour le ſervice des femmes, *(a)* comme il y avoit des Moines pour le ſervice des hommes.

Ce fut pour rendre ces établiſſemens plus célébres & plus durables, que Brunehauld avoit chargé ſes Envoyés à Rome de demander des Priviléges à ſaint Grégoire. Ce grand Pape, après l'avoir loüée de ce qu'au milieu des troubles & des affaires inſéparables d'une Regence, elle s'appliquoit à ce qui pouvoit procurer le bien de la Religion avec autant de zéle, que ſi elle n'avoit pas eu d'autres ſoins, ajoûte. » Comme les pieuſes actions de ceux qui « gouvernent, font la ſûreté des ſujets, nous eſti- « mons heureuſe entre toutes les nations, la nation « Françoiſe, d'avoir une Reine doüée de tant de « vertus. « Après quoi il marque qu'il lui accorde avec plaiſir les Privileges qu'elle a demandés pour les établiſſemens en queſtion.

L. 13. ep. 6.

Le Privilége pour l'Hôpital eſt adreſſé à Sénateur,

Mabill. t. 1. Ann.

(a) Modoïn Evêque d'Autun vers le milieu du neuviéme ſiécle, réforma les Religieuſes de ſaint Andoche ; & Jonas ſon ſucceſſeur en confirmant cette réforme, marque dans ſes lettres qu'il y avoit eu là anciennement *ab antiquo* des Religieuſes qui vivoient ſelon l'Ordre Canonique, & que ſon prédéceſſeur avoit réformées *ſelon l'Ordre Monaſtique*. Nous expliquerons ailleurs ce que c'étoit que l'*Ordre Canonique* que les Chanoineſſes ont conſervé.

Digitized by Google

qui en étoit Abbé ou Supérieur. Saint Grégoire y marque qu'à la priere de la Reine Brunehauld & du Roi Thierri ſon petit-fils, il ordonne 1°. Qu'aucun Roi ou Evêque, ou quelque autre perſonne que ce ſoit, ne puiſſe uſurper ou s'approprier ſous aucun prétexte les biens qui ont été appliqués à cet Hôpital par Brunehauld, ou par Thierri; ou qui pourront dans la ſuite lui être donnés par d'autres. 2°. Qu'après la mort de l'Abbé de l'Hôpital, on ne pourra en ordonner d'autre, que celui que le Roi aura nommé du conſentement des Moines: ce qui marque qu'il y avoit une Communauté de Moines pour déſſervir l'Hopital. 3°. Que les Rois ne pourront jamais recevoir aucun préſent pour la nomination de cet Abbé. 4°. Qu'on ne pourra le dépoſer, ſi ce n'eſt pour cauſe de crime; & qu'alors l'Evêque d'Autun ne pourra le juger ſeul, mais qu'il appellera ſix autres Evêques (*a*) avec lui.

L'AN 602. Ptivilege accordé par S. Grégoire à l'Hôpital d'Autun. *L. 13. ep. 8.*

Enfin ſaint Grégoire dit que ſuivant l'intention des fondateurs, il défend d'élever jamais à l'Epiſcopat l'Abbé de cet Hôpital, ſous quelque prétexte que ce ſoit. (*b*) Il défend pareillement d'en tirer des

(*a*) On lit dans les Editions ordinaires, *adhibitis ſex aliis Epiſcopis ſuis*: ce qui paroiſſant ſuppoſer que l'Evêque d'Autun eſt Métropolitain, a donné occaſion de douter de la verité de ce Privilege. Mais la nouvelle Edition ôte la difficulté: car on a mis ſur la foi de pluſieurs Manuſcrits, *Coëpiſcopis ſuis*.

(*b*) Dans la nouvelle Edition de ſaint Grégoire, on ajoûte à la défenſe d'élever l'Abbé à l'Epiſcopat, cette exception, *Niſi prius Abbatis officio ſit privatus*: ce qu'on ne lit pas dans les anciennes Editions que j'ai cru devoir ſuivre ici, pour deux raiſons. 1° En admettant cette exception, la défenſe que fait ſaint Grégoire devient inutile: car on ne s'aviſoit pas de garder le gouvernement d'un Monaſtere ou d'un Hôpital, quand on étoit élevé à l'Epiſcopat. 2°. Suppoſé cette exception, ſaint Grégoire ne décerne rien dans cet Acte contre l'Abbé. Cependant ce ſaint Pape marque à la Reine Brunehauld qu'il eſt à propos qu'elle faſſe conſerver ces Privileges dans les Archives Royales; de peur que les Supérieurs des Monaſteres ne les ſupprimment comme contraires à leurs intérêts.

L'AN 602. Moines pour la même dignité, ſans le conſentement de l'Abbé : le tout ſous les plus grieves peines. « Si « quelqu'un des Rois, dit-il, des Evêques, des Ju- « ges ou d'autres perſonnes ſéculieres, ayant con- « noiſſance de cette Conſtitution, oſe y donner at- « teinte, qu'il ſoit privé de ſa dignité, & ſçache qu'il « s'eſt rendu coupable au Tribunal de Dieu ; & s'il » ne reſtitue ce qu'il aura enlevé, & ne fait une digne « pénitence, qu'il ſoit ſéparé de la Communion du « ſacré Corps & du ſacré Sang de nôtre Redemp- « teur Jeſus-Chriſt, & réſervé au terrible Jugement « de Dieu. » D'habiles Critiques croyent que ce dernier trait, *Si quelqu'un des Rois &c.* a été ajoûté malignement à ce Privilege : mais le P. Mabillon qui défend ce texte comme étant de ſaint Grégoire, fait voir que ce n'eſt là qu'une maniere de formule imprécatoire & comminatoire, dont on ne doit ni ne peut tirer aucune conſéquence contre les droits des Princes & la ſûreté de leur poſſeſſion. Le Privilege du Monaſtere de ſaint Martin étoit adreſſé à l'Abbé Lupon, (*a*) & celui du Monaſtere de ſainte Marie à l'Abbeſſe Theſſalie. Ils ſont conçûs preſque dans les mêmes termes que celui de l'Hôpital, & datés du mois de Novembre, Indiction VI, c'eſt-à-dire, l'an 602.

Mabill. de re Diplomat. l. 2. p. 105. & 106.

Fauſſeté d'un prétendu Privilege de ſaint Médard de Soiſſons.

On a prétendu que ſaint Grégoire avoit accordé un Privilege encore plus magnifique au Monaſtere de ſaint Médard de Soiſſons. Mais les ſeules ſouſcriptions qu'on y lit, ſuffiſent pour démontrer que

(*a*) Dans le Nécrologe du Monaſtere de ſaint Martin, l'Abbé Lupon eſt nommé Loup ; & ſa mort eſt marquée au 15. d'Octobre.

c'eſt une piece ſuppoſée. 1°. L'Acte eſt daté de *l'an 594 de l'Incarnation du Seigneur*; & il eſt ſigné du Roi Thierri, qui ne commença à regner que deux ans après, & qui ne fut jamais Roi de Soiſſons. 2°. L'Ere de l'Incarnation n'étoit pas encore en uſage dans les Actes. 3°. Parmi les ſouſcriptions de ce Privilege, on trouve celle d'Euloge d'Alexandrie, qui ne fut ordonné que l'année ſuivante; celle d'Ethérius, qui prend la qualité d'Evêque d'Arles, quoiqu'il fût Evêque de Lyon & non d'Arles; celle de Flavius de Rheims, mort plus de trente ans auparavant; & celle de ſaint Auguſtin de Cantorberi, qui ne fut ordonné qu'en 597. Quelques-uns ſe retranchent à dire que les ſouſcriptions ſont fauſſes, & que l'Acte n'en eſt pas moins vrai. Mais outre que l'Acte même a des marques particulieres de fauſſeté, qui ne voit que le fauſſaire ignorant qui a fabriqué les ſouſcriptions, a probablement fabriqué tout le reſte ? VERS L'AN 602.

Ces graces accordées par ſaint Grégoire à la recommandation du Brunchauld, furent pour cette Princeſſe de nouveaux motifs de protéger la Miſſion d'Angleterre, où le Pape venoit d'envoyer de nouveaux Ouvriers au ſecours de ceux qui y travailloient déja. Saint Laurent depuis Evêque de Cantorberi étoit à la tête de cette recruë de Miſſionnaires. Saint Auguſtin avec lequel il étoit paſſé en Angleterre, l'avoit député à Rome pour rendre compte à ſaint Grégoire des ſuccès de la Miſſion; & ce ſaint Pontife l'avoit renvoyé avec un nouveau renfort d'hommes Apoſtoliques, qui paſſerent par la Gaule l'an 601.

Vers l'An 602. Diverſes lettres de ſaint Grégoire en faveur des Miſſionnaires d'Angleterre.

Rien ne montre mieux combien ce grand Pape avoit à cœur le progrès de la Religion, que le nombre des lettres qu'il écrivit en France en faveur des nouveaux Miſſionnaires, dans tous les lieux où ils devoient paſſer. Il les recommanda à ſaint Virgile d'Arles, à ſaint Ethérius de Lyon, à ſaint Didier de Vienne, à ſaint Arige de Gap; aux Rois Clothaire, Thierri, & Théodebert; à Mennas de Toulon, à Séréne de Marſeille, à Loup de Chalon ſur Saone, à Aigulfe de Mets, à Simplice de Paris ſucceſſeur de Faramode, à Mélantius de Roüen, à Licinius dont ſaint Grégoire ne marque point le Siége: mais il étoit Evêque d'Angers, & fort puiſſant à la Cour de Clothaire II. Toutes ces lettres ſont de l'Indiction IV, c'eſt-à-dire, de l'an 601.

Il eſt ſurprenant que Melantius qui avoit trempé dans l'aſſaſſinat de ſaint Prétextat ſon prédéceſſeur, ſe ſoit maintenu dans ſon Siége de Roüen, même après la mort de Frédégonde, dont il étoit créature. Mais outre que dans ces temps de troubles la diſcipline n'étoit pas ſi exacte, il eſt à croire que le Roi Clothaire n'aura pas manqué de ſoûtenir un Evêque, que la Reine ſa mere avoit toûjours ſi hautement protégé. Quoiqu'il en ſoit, la mort de Melantius qui arriva bien-tôt après, en délivra ſon Egliſe.

Pluſieurs des Saints Evêques à qui ſaint Grégoire avoit écrit en cette occaſion, moururent auſſi peu de temps après. Saint Ethérius de Lyon qui fut de ce nombre, alla recevoir l'an 602 la récompenſe de ſes vertus. Ce fut un ſaint Evêque, lequel après s'être rendu recommandable par ſa ſageſſe & par ſa

probité à la Cour du Roi Gontram, dont il étoit Conſeiller, le fut encore plus dans l'Epiſcopat par ſa pieté & par ſon zéle, qui lui mérita de grands éloges de la part de ſaint Grégoire. Il avoit écrit à ce ſaint Pape, pour le prier de renouveller d'anciens Privileges de ſon Egliſe, & de lui envoyer les Ouvrages de ſaint Irénée. Saint Grégoire lui répondit qu'il n'avoit rien trouvé dans les Archives de l'Egliſe Romaine, touchant les Privileges qu'il aſſûroit avoir été accordés à celle de Lyon : qu'ainſi il devoit envoyer à Rome les Actes qu'il prétendoit en avoir : que pour les Ouvrages & la Vie de ſaint Irénée, il les avoit fait chercher avec ſoin depuis long-temps, ſans avoir pu en rien recouvrer. Il eſt étonnant qu'on n'eût pas à Rome, & plus encore qu'on n'eût pas à Lyon les Ouvrages d'un Pere ſi célébre dans l'Egliſe, & le ſecond Evêque de Lyon même. Ethérius eut pour ſucceſſeur Secondin, qui tint le Siége fort peu de temps.

L'AN 602.

L. 11. ep. 56.

Saint Arige de Gap & ſaint Licinius ou Lézin d'Angers, auſquels nous avons vû que ſaint Grégoire avoit écrit, moururent auſſi quelques années après. Ce furent deux des plus ſaints Evêques de leur temps ; & leur hiſtoire auſſi édifiante qu'elle eſt authentique, mérite d'avoir ſa place ici. Arige eut la conſolation d'avoir employé toute ſa vie au ſervice de l'Egliſe, depuis la plus tendre enfance juſqu'à une extrême vieilleſſe. Car ſon pere Aprocaiſe qui étoit un Seigneur François, & ſa mere Sempronia l'offrirent à Dieu à l'âge de deux ans devant l'Autel de S. Vincent de Châlon ſur Saone. Saint

Vita Aregii. t. 1. Bibl. Lab. p. 695.

Abbrégé de la Vie de ſaint Arige de Gap.

Vers l'An 602. Didier)(a) alors Evêque de cette ville l'y reçût avec joie, le baptisa, & l'éleva soigneusement dans les lettres & dans la piété. Arige ayant désservi quelque temps une Eglise de la campagne, fut élevé sur le Siége de Gap après la dépoſition de Salonius ; & pendant un Epiſcopat de plus de vingt ans, il fut conſtamment l'exemple & les délices de ſon peuple. Dieu fit pluſieurs miracles en ſa faveur.

Un jour qu'il navigeoit ſur la Durance, le bateau qui le portoit, ſe briſa contre une roche. Mais le ſaint Evêque trouva fond ſur cette roche cachée dans l'eau, & y demeura ferme avec ſon Diacre, malgré la violence des vagues. Ceux qui étoient ſur le rivage, voyant en quel péril il étoit, jettoient des cris lamentables. Lui au contraire, entonna ce Pſ. 39. Verſet du Pſalmiſte : *J'ai attendu conſtamment le ſecours du Seigneur. Il a jetté ſur moi un regard favorable: il m'a tiré d'un profond bourbier, & il a affermi mes pieds ſur la pierre.*

Arige fit ſur la fin de ſa vie un pélerinage à Rome ; & il augmenta par ſa préſence l'eſtime dont nous avons vû que ſaint Grégoire étoit prévenu pour lui. Ce grand Pape ne craignoit pas de dire qu'il n'y avoit point d'Evêque en Occident comparable à celui de Gap. Ces deux Saints que la plus tendre amitié uniſſoit, ne purent ſe ſéparer ſans verſer bien des larmes. Mais Grégoire conſola Arige

(a) MM. de Sainte Marthe ont omis S. Didier dans le Catalogue des Evêques de Chalon ſur Saone ; & M. Robert qui l'y a mis, l'a placé avant ſaint Jean prédéceſſeur de ſaint Sylveſtre. Mais l'Auteur contemporain de la Vie de S. Arige nous apprend que ſaint Didier fut Evêque de Chalon ; & ce qu'il en rapporte, montre qu'il faut placer ſon Epiſcopat après ſaint Sylveſtre, & avant ſaint Agricole.

en lui prédiſant que Dieu ne tarderoit pas de les réünir dans le Ciel. La Prophétie ſe vérifia bien-tôt. Arige étant tombé malade quelque temps après ſon retour de Rome, n'étoit affligé que de ne pouvoir pas célébrer la Meſſe, pour ſe nourrir du Pain des Anges. Il tâchoit d'y ſuppléer par l'ardeur de ſes vœux. Il répétoit ſouvent avec une ſainte confiance la priere ſuivante : « O bon Jeſus, mon Sauveur, ne livrez pas aux Démons une ame qui vous con- » feſſe, & qui vous a toûjours prié depuis qu'elle » eſt dans ce corps mortel. » Sentant ſon heure ap- » procher, il ſe fit dépoüiller de ſes habits, & ſe fit porter à l'Egliſe devant l'Autel de ſaint Euſebe. Là, ſur la cendre & le cilice il reçût le Viatique du Corps de Jeſus-Chriſt, des mains d'Eſichius Evêque de Grenoble qui s'étoit rendu à Gap, & ſon ſacré ſang de celles du Prêtre Diconcius. Après quoi, rempli de la plus douce conſolation, il s'écria : « Seigneur Jeſus, je vous rends graces de ce que le temps de » ma mort eſt arrivé. Je ſuis ſorti nud du ſein de ma » mere ; je retournerai nud dans celui de la terre. » Il mourut ainſi le premier de Mai, jour auquel ſon Egliſe honore ſa mémoire.

Vers l'An 602.

Mort de S. Arige.

Eſichius de Grenoble qui l'aſſiſta à la mort, étoit lui-même un ſaint Evêque ; & Arige eut une viſion, où Dieu lui en fit connoître le mérite. Eſichius aſſiſta au quatriéme Concile de Paris en 573, au premier & au ſecond de Mâcon, au troiſiéme de Lyon, & au ſecond de Valence. La Vie de ſaint Arige d'où nous avons tiré les particularités édifiantes que nous avons rapportées, a été écrite par un Auteur

Eſichius de Grenoble.

Vers l'AN 602.

contemporain, auſſi bien que celle de ſaint Licinius d'Angers, dont nous allons parler.

S. Licinius ou Lézin d'Angers. *Vit. Licinii ab Anct. coævo apud Boll. 13. Febr. c. 1.*

Licinius, vulgairement ſaint Lezin, fut au commencement du ſeptiéme ſiécle une des lumieres de l'Egliſe de France, par l'éclat de ſes vertus & de ſes talens. Sa nobleſſe & ſon mérite perſonnel lui frayerent dans ſa jeuneſſe une route aiſée aux honneurs du ſiécle. Clothaire II, dont il étoit parent, le fit Comte de ſon Ecurie, (*a*) & enſuite Comte & Duc d'Angers. Dans tous ces emplois Licinius fut ſucceſſivement brave guerrier, courtiſan poli, & Magiſtrat integre: mais la Providence en l'ornant de tant de belles qualités, avoit d'autres vûës ſur lui pour la gloire de l'Egliſe. Tout ſembloit l'attacher au monde; & il étoit ſur le point de s'engager dans les liens du mariage, comme ſa famille l'en preſſoit, lorſque la perſonne qu'il devoit épouſer parut tout à coup couverte d'une lepre très difforme. Il comprit que Dieu n'approuvoit pas qu'il prît cet état, & qu'il l'appelloit à ſon ſervice. Il s'engagea donc dans le Clergé, ſans autre vûë que de travailler à ſa perfection & à celle des autres. Il parut oublier le rang qu'il avoit tenu dans le monde, & mena une vie pauvre & commune avec les autres Clercs, s'appliquant ſans relâche à ſe rendre habile dans la ſcience des ſaintes Ecritures, & dans la connoiſſance des Canons.

Il s'engage dans le Clergé.

Dieu n'avoit pas ſuſcité cette lumiere, pour la

(*a*) Le Comte de l'Ecurie avoit l'intendance ſur les chevaux du Roi, & dans la ſuite il eut le Commandement des troupes. Car c'eſt du nom, *Comes ſtabuli*, qu'a été formé celui de *Connétable*. On voit par le Code Théodoſien que les Empereurs avoient auſſi un Comte de leur Ecurie, qui étoit nommé *Comes Stabuli ſacri*.

laiſſer ſous le boiſſeau. Après la mort d'Audovée ou Audoïn Evêque d'Angers, le Clergé & les citoyens élûrent Licinius d'un commun conſentement. Il s'en défendit, & verſa même des larmes : mais il ne put réſiſter à l'empreſſement d'un peuple qui vouloit avoir pour Evêque, celui qu'il avoit eu pour premier Magiſtrat. Il ne trompa point les eſpérances qu'on avoit conçuës de lui. Toûjours appliqué à l'étude des ſaintes Lettres, à la priere ou à la prédication, il ne prit de l'Epiſcopat que ce qu'il a d'onéreux. Dans les viſites qu'il faiſoit des Monaſteres & des Egliſes de ſon Dioceſe, l'aumône accompagnoit toûjours ſes prédications. Il marchoit ſans faſte, & ne portoit que des habits groſſiers, ornant aſſez ſa dignité par ſes vertus.

Vers l'An 602. c. 2. Son Epiſcopat.

Sa douceur plus efficace que la ſévérité, gagnoit les pecheurs les plus endurcis dans le crime : car la bonté étoit ſon caractere. On remarqua même que dans les Conciles où il ſe trouva, il ſe déclara toûjours pour le parti de la clémence, & qu'il ne voulut jamais aſſiſter à la dépoſition d'aucun Evêque : qu'au contraire il prit toûjours, autant que la raiſon le permettoit, la défenſe de ceux qu'on vouloit dépoſer. Mais cette charité du ſaint Evêque pour les pecheurs ne nuiſit pas à ſon zéle contre les pechés : ce ſont deux vertus qui ceſſeroient de l'être, ſi l'on ſacrifioit à l'une les interêts de l'autre. Ce trait de l'hiſtoire de ſaint Licinius nous fait connoître que de ſon temps il ſe tint des Conciles en ces Provinces pour dépoſer des Evêques. Peut-être fut-ce en conſéquence des lettres que ſaint Grégoi-

Sa douceur. *Ibid. n. 15.*

Vers l'An 602. re avoit écrites au Roi Clothaire, pour le preſſer d'en convoquer contre la Simonie.

n. 17. Licinius étoit auſſi dur à lui-même, qu'il avoit d'indulgence pour les autres. Souvent après avoir prolongé ſon jeûne juſqu'au troiſiéme jour, il ne prenoit pour ſa réfection qu'un morceau de pain d'orge avec un verre d'eau. Il portoit continuellement un cilice ſous ſes habits. Il célébroit tous les jours la Meſſe avec de grands ſentimens de piété; & il conſeilloit à ſon peuple la fréquente Communion, répétant ſouvent dans ſes exhortations ces paroles du Sauveur : *Celui qui mange ma chair, & qui boit mon ſang, demeure en moi, & moi en lui.*

n. 16. Il exhorte à la fréquente Communion.

Jean. 6. 55.

Il bâtit deux Egliſes. n. 16. Ce ſaint Evêque employa ſes grands biens à ſoulager les pauvres, & à ériger des Temples au Seigneur. Sans parler de la fondation de l'Abbaye de la Coûture du Mans à laquelle il contribua, comme nous le verrons dans le Teſtament de ſaint Bertram; il fit bâtir deux belles Egliſes à Angers, l'une dans le fauxbourg en l'honneur de ſaint Jean Baptiſte; & l'autre dans la ville en l'honneur de la ſainte Croix, à l'occaſion de ce que je vais dire.

c. 4. n. 23. Un jour qu'il alloit accompagné de ſon Diſciple ſaint Magnebode ou Mainbeuf, voir travailler les ouvriers qui conſtruiſoient l'Egliſe de ſaint Jean, il fut accueïlli d'une troupe d'aveugles & de boiteux, qui lui demanderent l'aumône. Comme le ſaint Evêque étoit en oraiſon, il paſſa ſans leur répondre. Ils redoublerent leurs cris juſqu'à trois fois. Alors il ſe retourna comme en colere; & ayant fait ſur eux le ſigne de la Croix, il continua ſon che-

min. Auſſi-tôt ces pauvres ſe trouverent tous gué- Vers l'An
ris de leurs infirmités. Mainbeuf qui les vit courir 602.
après le ſaint Evêque, lui dit. *Eh ! mon Seigneur, voyez le miracle.* L'Evêque lui dit : *Où étois-je, quand j'ai fait le ſigne de la Croix ?* Mainbeuf lui ayant montré l'endroit, Licinius y retourna ; & ayant envoyé querir les Architectes qui bâtiſſoient l'Egliſe de S. Jean, il leur donna ordre de faire en ce lieu une Egliſe en l'honneur de la ſainte Croix.

c. 3. Il veut abdiquer l'Epiſcopat.

Clothaire II en accordant Licinius à l'Egliſe, ne crut pas devoir priver l'Etat de ſes ſervices : malgré ſon Epiſcopat il le fit Maire de ſon Palais. Quoique cette charge ne fût pas alors auſſi conſidérable qu'elle le devint dans la ſuite, les ſoins qu'elle exigeoit firent ſoûpirer le ſaint Evêque après la retraite : il forma même la réſolution d'abdiquer le gouvernement de ſon Egliſe, pour ſe retirer dans quelque ſolitude. Mais il ne put obtenir l'agrément du Roi ni des Evêques, qui lui repréſenterent qu'ayant été appellé canoniquement à l'Epiſcopat, il ne devoit ſonger qu'à continuer d'en remplir les devoirs. Il ſuivit ce conſeil, & redoubla ſes travaux Apoſtoliques, en attendant la récompenſe qui ne fut pas différée long-temps.

c. 5. Mort de S. Licinius. *Pſ. 119. 5.*

Il tomba dangereuſement malade pendant les chaleurs du mois d'Août ; & quand il commença à ſe mieux porter, il s'écria les larmes aux yeux : *Hélas ! pourquoi mon exil eſt-il prolongé ? Il y a trop long-temps que je ſuis dans cette terre étrangere. Je ſouhaite d'être dégagé des liens qui m'attachent à la vie, & de m'unir à Jeſus-Chriſt.* Il languit encore quelques mois, & *Phil. 1. 23.*

Vers l'An 602. mourut ſaintement le premier de Novembre, on ne ſçait quelle année : mais ce dut être avant l'an 605 (a). Saint Licinius eſt honoré dans ſon Egliſe le 13 de Février, & plus connu ſous le nom de ſaint Lézin. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Jean Baptiſte qu'il avoit fait bâtir : on croit que c'eſt celle qui porte aujourd'hui le nom de ſaint Julien. Il ſe fit un grand nombre de miracles à ſon tombeau ; & ſon Hiſtorien dit y avoir vû recouvrer la vûë à un homme, qui non ſeulement étoit aveugle, mais qui n'avoit pas d'yeux, ni même aucune cavité au viſage à la place des yeux.

Auteurs de ſa Vie.

La vie de ſaint Licinius fut d'abord écrite par un Auteur contemporain, & c'eſt celle que nous avons ſuivie. Sur la fin de l'onziéme ſiécle Marbode alors Archidiacre d'Angers & depuis Evêque de Rennes, en compoſa une autre, où plûtôt il retoucha la premiere. Son travail lui fut bien payé : car voici ce qu'il marque à la fin de l'Ouvrage. » Je Marbode « indigne Archidiacre de l'Egliſe d'Angers, ai revû « la Vie du Bienheureux Evêque Licinius à la priere « des Chanoines de ſon Egliſe. Et pour ſalaire de « mon travail, ils m'ont accordé la participation de « toutes les prieres & bonnes œuvres qui ſe feront à « perpétuité dans cette Egliſe ; & ils ſe ſont engagés

Marbod. in fine 1. Vit. Licinii apud Boll. 13. Feb.

(a) Ce qui fait croire que ſaint Lézin mourut avant l'an 605, c'eſt que ſaint Mainbeuf, qui fut ſon ſucceſſeur après Cardulfe, étoit déja Evêque l'an 606 : car dans la Vie qu'il a écrite de ſaint Mautile, il joint la dixiéme année de ſon Epiſcopat avec la trente-troiſiéme année du Regne de Clothaire II, qui répond à l'an 616. On pourroit auſſi prouver la même choſe par le Teſtament de ſaint Bertram du Mans, où ſaint Lezin eſt nommé *de ſainte memoire*, s'il étoit certain que ce Teſtament fût daté de la vingt deuxiéme année de Clothaire, comme le ſieur Courvaiſier l'a mis dans l'édition qu'il en a faite, & comme le ſuppoſe le ſçavant Bollandus. Nous examinerons ailleurs cette date, en parlant de ſaint Bertram.

de réciter tous les jours pour moi ma vie durant » à la Meſſe, la Collecte *Deus qui juſtificas impium*, & » à ma mort de faire un Service pour moi, & tous » les ans mon Anniverſaire, comme pour un Cha- » noine. De plus ils ont promis que juſqu'à la fin du » monde, tous les jours, excepté les fêtes, ils chan- » teroient pour moi, après Prime en allant au Cha- » pitre, le Pſeaume *De profundis*, le Capitule *Requiem æternam*, & la Collecte *Abſolve Domine*. Que ſaint » Licinius ſoit le témoin & le garant de cette con- » vention faite entre moi & les Chanoines (*a*). » Vers l'An 602.

Pallade de Saintes dont nous avons ſouvent parlé, mourut auſſi ſur la fin du ſixiéme ſiécle, ou au commencement du ſeptiéme; & le Martyrologe Gallican en fait mention le ſeptiéme d'Octobre. Nous croyons en effet que c'eſt à lui qu'on a donné la qualité de Saint, & non à un autre Pallade plus ancien, qu'on ſuppoſe ſans fondement avoit été auſſi Evêque de Saintes. Car malgré quelques fautes qu'on a reprochées au Pallade dont nous parlons, il faut convenir qu'il ſe rendit recommandable pendant un long Epiſcopat, par pluſieurs bonnes œuvres. Outre l'Egliſe pour laquelle il envoya demander des Reliques à ſaint Grégoire, il en avoit fait bâtir une autre à Saintes, où il plaça le Corps de ſaint Eutrope premier Evêque de cette ville. Deux Abbés qui firent avec lui l'ouverture du tombeau de ce Saint, remarquerent un os de la tête caſſé; & ſaint Eutrope qui leur apparut la nuit ſuivante, leur dit que Pallade de Saintes. *Greg. Tur. de glor. Mart. c. 56.*

(*a*) Le P. Beaugendre dans ſon Edition des Ouvrages de Marbode aſſûre qu'on garde l'Original de cette Convention dans les Archives du Monaſtere de ſaint Serge d'Angers.

c'étoit l'effet du coup de hache qui avoit conſommé ſon Martyre. Cette Egliſe eſt aujourd'hui un Monaſtere de Bénédictins, qui porte le nom de ſaint Eutrope.

L'AN 602. Elevation des Reliques de S. Victor de Genéve. *Fredeg. in Chr. c. 22.*

On fit auſſi avec grande ſolemnité l'élévation des Reliques de ſaint Victor, ſoldat de la Légion Thébéenne martyriſé à Soleure. Son corps repoſoit à Genéve dans une Egliſe bâtie par une Reine de Bourgogne nommée Sédéleuba : (*a*) mais on ignoroit en quel lieu de l'Egliſe il étoit caché. Dieu le révéla à Ecconius ou Hicconius de Maurienne, qui le leva de terre l'an 602, aſſiſté de deux Evêques, Ruſtique & Patrice, dont on ne marque pas les Siéges : apparemment que l'un étoit Evêque de Genéve, & l'autre de Sion en Valais. Ils trouverent en creuſant la terre au milieu de l'Egliſe, une Chaſſe d'argent dans un cercueil de pierre ; & en ayant fait l'ouverture, ils virent avec admiration la face du ſaint Martyr auſſi vermeille, que s'il eût été vivant. Le Roi Thierri qui voulut aſſiſter à cette pieuſe cérémonie, fit de riches préſens à l'Egliſe de ſaint Victor ; & Dieu y manifeſta la gloire du S. Martyr, par un grand nombre de miracles, qui rendirent ſon culte célébre dans l'Egliſe de Genéve. Les habitans de cette ville ne rougiront-ils pas de ſe voir aujourd'hui ſi éloignés de la Religion de leurs Peres, touchant le culte des ſaintes Reliques ?

(*a*) Je ne ſçais pourquoi le P. Ruinart prétend que la Reine Sédéleuba eſt la même que la Princeſſe Chrone ſœur de ſainte Clothilde, ni pourquoi le P Mabillon avance contre l'autorité expreſſe de Frédégaire, que l'Egliſe de ſaint Victor de Genéve fut bâtie par la Reine Théodélinde à qui Genéve n'appartenoit point.

FIN DU HUITIE'ME LIVRE.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE NEUVIE'ME.

L'UNIFORMITE' de diſcipline qui conſervoit la paix dans l'Egliſe Gallicane, fut altérée au commencement du ſeptiéme ſiécle par l'uſage différent, que ſaint Colomban y avoit apporté d'Irlande touchant la célébration de la Pâque. Cet Abbé ſuivant le rit de ſa nation, croyoit devoir faire cette fête le quatorziéme de la lune, quand ce jour tomboit au Dimanche: en quoi il s'éloignoit, & de l'erreur des Quartodécimans, qui la célébroient

L'AN 602.

Uſage de S. Colomban ſur la Pâque.

L'AN 602. toûjours le quatorziéme de la lune ; & de la pratique de l'Egliſe, qui ne la célébroit que le Dimanche après le quatorziéme. Les Evêques des Gaules ne crurent pas devoir ſouffrir dans des Moines étrangers, une nouveauté que leur réputation pouvoit rendre plus dangéreuſe. Colomban de ſon côté entreprit de juſtifier l'uſage des Irlandois avec une opiniâtreté, qui ne convenoit, ni à l'humilité de ſa profeſſion, ni à la ſainteté de ſa vie.

Lettre de S. Colomban à S. Grégoire. *Inter. Epiſt. Greg. l. 9. ep.* 127.

Il commença par faire des tentatives, pour obtenir l'approbation du ſaint Siége. Il écrivit à ce ſujet pluſieurs lettres à ſaint Grégoire. Il ne nous en reſte qu'une, où dans l'inſcription il ſe nomme (*a*) *Bar-Jona*, c'eſt à-dire, *fils de la colombe*, faiſant alluſion à ſon nom de Colomban. Il dit qu'en voyant la hardieſſe qu'il a d'écrire à un ſi grand Pontife, on pourroit lui dire ce qu'un Sage de l'Antiquité dit un jour en voyant une femme bien fardée, *Non miror artem, ſed miror frontem* ; mais que la néceſſité où il ſe trouve de l'importuner de ſes lettres, doit lui ſervir d'excuſe. Il ſoûtient enſuite ſon ſentiment avec une grande liberté, & tâche de montrer qu'on peut faire la Pâque depuis le quatorziéme jour de la lune incluſivement, juſqu'au vingtiéme, & non juſqu'au vingt-uniéme ou vingt-deuxiéme : ce qui, ſelon lui, ſeroit une Pâque ténébreuſe.

« Pourquoi donc, dit-il à ſaint Grégoire, vous « qui êtes un Pontife ſi ſage, & dont les lumieres « de l'eſprit éclairent l'Univers, célébrez-vous

(*a*) *Bar* en hébreu corrompu ſignifie *fils* & *jona* ſignifie *colombe*. *Bargoma* qu'on lit dans l'imprimé, eſt manifeſtement une faute : il y en a pluſieurs autres dans le texte de cette lettre.

cette Pâque de ténébres ? Il eſt bien étonnant que » vous conſerviez encore cet uſage de la Gaule. Je » ne puis cependant croire qu'en le tolérant, vous » l'ayiez approuvé. Vous avez craint d'être taxé de » nouveauté ; & vous avez voulu vous en tenir à » l'autorité de vos prédéceſſeurs, & ſur-tout à celle » du Pape Leon. Mais, je vous prie, n'en croyez pas » vôtre humilité: (a) *Un chien vivant eſt meilleur qu'un* » *lion mort.* » L'AN 602. *Eccleſ. 9. 4.*

Saint Colomban parle avec un grand mépris de Victorius, qui avoit compoſé le Cicle Paſcal reçû dans la Gaule, & il s'appuye ſur-tout du ſentiment d'Anatolius approuvé par ſaint Jerôme. Il prie le Pape de décider ; mais il l'avertit que quiconque ira contre l'autorité de ſaint Jerôme, ſera rejetté comme hérétique par les Egliſes d'Occident : (il entend celles d'Irlande & d'Ecoſſe.) C'étoit dire aſſez clairement qu'il ne ſe ſoumettroit pas à la déciſion qu'il demandoit, à moins qu'elle ne fût conforme à ſes préjugés. Anatolius dont il parle étoit un Evêque de Laodicée, qui écrivit un Canon Paſcal dans le troiſiéme ſiécle, avant le Concile de Nicée ; & à l'érudition duquel ſaint Jerôme a donné effectivement de grandes loüanges dans ſon Catalogue des Ecrivains Eccléſiaſtiques.

Saint Colomban dans la même lettre lance quelques traits contre les Prélats, qui l'inquiétoient au ſujet de ſon uſage. Il demande au Pape ſi l'on peut

(a) S. Colomban en rapportant cet endroit de l'Eccléſiaſte, *Melior eſt canis vivus leone mortuo*, fait alluſion au nom du Pape S. Léon II comptoit ſur l'humilité de S. Grégoire, en jugeant qu'il ne ſeroit pas choqué de ce qu'il lui appliquoit l'autre partie de la comparaiſon.

L'AN 602. communiquer avec des Evêques ordonnés par Simonie, qui ſont, dit-il, en grand nombre dans cette Province; ou avec ceux qui ayant peché dans le Diaconat contre la continence, n ont pas laiſſé d'être nommés à l'Epiſcopat.

Il ſouhaite auſſi d'être inſtruit ſur la maniere dont on doit traitter les Moines, que le deſir d'une plus grande perfection porte à quitter leurs Monaſteres malgré leurs Abbés & nonobſtant les vœux qu'ils ont faits. Ce qui ſemble marquer que les Moines de ſaint Colomban faiſoient vœu de ſtabilité, comme ceux de ſaint Benoît. Cet Abbé témoigne dans la même lettre un grand deſir d'aller à Rome, non pour voir cette ville, mais pour voir ſon Pontife. Il chercheroit, dit-il, dans Rome même autre choſe que Rome. Il loüe le Paſtoral de ſaint Grégoire, & le prie de lui envoyer ſes Commentaires ſur Ezéchiel & ſur le Cantique des Cantiques, & il l'exhorte à travailler ſur Zacharie.

En finiſſant, il revient à la queſtion de la Pâque. « Si vous me répondez, dit-il, comme le Prêtre « Candide m'a dit que vous le feriez, qu'on ne peut « changer un uſage ſi ancien; (a) ſçachez que c'eſt « plûtôt une ancienne erreur, & que la vérité qui « la combat, eſt encore plus ancienne. » Saint Colomban ſe plaignit de ce qu'il n'avoit reçû aucune réponſe de ſaint Grégoire. Il adreſſa ſur la même queſtion un Mémoire à l'Evêque Arigius : c'eſt

(a) Le P. Mabillon dans l'extrait qu'il a fait de cette lettre, n'a pas pris le ſens de cet endroit. Il dit ſeulement que Colomban *eſpere que S. Grégoire l'honorera d'une réponſe, comme Candide le lui a dit.* Colomban dit : *Si, ut audivi à ſancto Candida tuo, hoc reſpondere voluerit temporis antiquitate roborata mutari non poſſe*, &c. ce qui forme un ſens bien différent.

ſaint Arige de Gap, ou ſaint Aredius de Lyon qui eſt ſouvent nommé Arigius. Le crédit que ce dernier avoit à la Cour & dans l'Epiſcopat, peut faire croire que c'eſt plûtôt à lui que cet Ecrit fut adreſſé; mais en prenant ce parti, il faut dire que Sécundin qui fut ſucceſſeur de ſaint Etherius, ne tint le Siége que quelques mois. L'AN 602. *Vid. Theop. Ran Indic. SS. Lugd.*

Colomban par toutes ces démarches vouloit apparemment ſe rendre favorable le jugement des Evêques de la Gaule, qui devoient tenir un Concile ſur ce point de diſcipline & ſur quelques autres, comme ils le tinrent en effet l'an 602. On peut croire que ce fut en conſéquence des lettres de ſaint Grégoire, & pour extirper les abus, contre leſquels ce ſaint Pape avoit tant preſſé les Rois & les Evêques de la Gaule d'aſſembler un Concile. Nous n'oſons cependant point l'aſſûrer; parce que nous n'avons pas les Actes de celui, dont parle ici ſaint Colomban. Concile des Gaules aſſemblé au ſujet de S. Colomban.

Dès que cet Abbé ſçut que les Evêques étoient aſſemblés, il leur écrivit une lettre, où au travers des ſentimens humbles dont elle eſt pleine, on entrevoit bien de l'entêtement pour une mauvaiſe cauſe. Les Solitaires qui ont pris un mauvais parti, ſont les plus difficiles à détromper. « Je remercie le Seigneur mon Dieu, dit-il aux Evêques, de ce qu'à » mon ſujet tant de Saints ſont aſſemblés, pour traiter enſemble de la foi & des bonnes œuvres. Et » plût à Dieu que vous le fuſſiez plus ſouvent! Car » quoique les troubles préſens ne permettent pas » de tenir des Conciles une ou deux fois l'an, com- »

L'ANGOL. Lettre de S Colomban aux Evêques des Gaules assemblés en Concile *T. 12. Bibl. PP. Lugd. p 25.*

« me les Canons l'ordonnent, vous auriez dû tâ-
« cher d'en tenir plus fréquemment. Je prie Dieu
« que celui-ci tourne au bien de l'Eglise ; & que le
« Prince des Pasteurs vous inspire de traitter non-
« seulement de la Pâque, mais encore de plusieurs
« autres points de discipline plus importans, qui
« sont négligés... Que chacun de vous examine, si
« l'on peut reconnoître en lui un vrai Disciple de
« Jesus Christ. Je touche légérement cet article en
« passant ; afin que si vous voulez nous enseigner
« comme vos inférieurs, vous vous souveniez que
« les oüailles n'écoutent pas celui dont la voix ne
« s'accorde pas avec celle du vrai Pasteur, & qui
« n'en exprime pas la conduite dans la sienne. Qui
« que nous soyions, Clercs ou Moines, commen-
« çons donc tous par observer les regles que le Sei-
« gneur a prescrites, c'est-à-dire, par être humbles &
« pauvres volontaires ; & nous serons bien-tôt
« d'accord sur tout le reste. »

Après ce préambule où l'on peut encore remarquer quelques traits contre les Evêques, Colomban entre en matiere & dit : « Examinons, mes chers
« Peres, & voyons quelle est la meilleure tradition ;
« si c'est la vôtre, ou celle de vos freres de l'Occi-
« dent (c'est-à-dire de l'Hybernie). Car comme je l'ai
« marqué dans la Réponse que je vous ai envoyée
« il y a plus de trois ans, toutes les Eglises de l'Oc-
« cident (c'est-à dire encore d'Irlande ou d'Ecosse,)
« ne croyent pas devoir célébrer la Résurrection
« avant la Passion, ni faire la Pâque avant l'Equi-
« noxe, & après le vingtiéme jour de la lune.

(a) Mais j'ai traitté ailleurs cette queſtion, ſoit dans » les trois lettres que j'ai écrites au Pape, ſoit dans le » Mémoire que j'ai pris la liberté d'adreſſer à l'Evê- » que Arégius. Je ne vous demande qu'une choſe, » c'eſt de ſupporter dans un eſprit de paix & de cha- » rité mon ignorance, ou, comme quelques-uns la » nomment, mon orgueilleuſe préſomption : & » puiſque je ne ſuis pas l'auteur de cet uſage, qu'il » me ſoit permis de vivre en repos dans ces bois » auprès des oſſemens de dix-ſept de nos freres, » comme nous avons vêcu depuis douze ans; afin » que nous continuions de prier pour vous, ainſi » que nous y ſommes obligés. Souffrez que nous de- » meurions avec vous dans la Gaule, nous qui eſpé- » rons être un jour tous enſemble dans le Ciel..... » Que feriez-vous en effet à des vieillards étrangers » & à de pauvres vétérans ? » L'AN 602.

Colomban ajoûte, qu'il n'a pas oſé ſe rendre au Concile, de peur de s'engager dans des diſputes contre la défenſe de l'Apôtre : mais qu'il s'en rapporte plus à la tradition de ſon pays & au calcul d'Anatolius, qu'au Cicle de Victorius qui a écrit long-temps après. » Au reſte, dit-il, ſi c'eſt la volonté de Dieu que vous me chaſſiez de ce déſert, » où je ſuis venu de ſi loin pour Jeſus-Chriſt, je dirai » comme le Prophete : *Si je ſuis cauſe de cette tempête,* » *prenez-moi, & me jettez dans la mer.* » On ne ſçait pas quel effet produiſit cette lettre, ni ce que les Evêques de la Gaule déterminerent dans leur Concile : jon. 1. 12.

(a) Quand le quatorziéme jour de la lune Paſcale tombe un Dimanche, l'Egliſe différe alors la Pâque au Dimanche ſuivant, & célébre cette fête le 21e jour de la lune : ce que S. Colomban ne croyoit pas permis.

mais Colomban ne quitta pas ſon uſage. Peut-être crut-on pouvoir le tolérer en lui, pour quelque temps, en conſideration de ſa vertu, qui eût ſans doute reçû un nouvel éclat de ſa ſoûmiſſion, quoiqu'il ne ſe ſoit agi que d'un point de diſcipline.

L'AN 603.

Autre lettre de S. Colomban ſur la Pâque. *Ep. 1. f. 12. Bibl. PP. Lugd. p. 24.*

Saint Grégoire qui pouvoit plus que perſonne détromper cet Abbé, ne reçut pas ſes lettres, où il ne jugea pas à propos d'y répondre. Ce ſaint Pape étant mort ſur ces entrefaites, auſſi renommé dans tout le monde Chrêtien pour ſes héroïques vertus & ſes rares talens, que pour les grandes actions dont il avoit illuſtré ſon Pontificat, Colomban crut devoir s'adreſſer à ſon ſucceſſeur (*a*). Il lui marque qu'ayant écrit pluſieurs fois inutilement à ſaint Grégoire, il a recours à lui pour le conjurer d'appuyer de ſon autorité ſa prétenduë tradition ſur la Pâque, ſuppoſé qu'elle ne fût pas contraire à la foi, & de lui permettre de vivre avec les Evêques de la Gaule, comme ſaint Polycarpe & ſaint Anicet ont vêcu enſemble en conſervant leurs différens uſages, ſans rompre les liens de la Communion. Il avoüe qu'il n'a pu faire goûter ſes raiſons aux Evêques de la Gaule : mais il aime mieux croire que ces Prélats raiſonent mal, que de reconnoître qu'il a tort. L'attachement de ces Moines Irlandois à leurs pratiques, troubla la paix qu'ils étoient venus chercher de ſi loin : on ne la trouve que dans une ſoûmiſſion parfaite aux Reglemens du Corps des Paſteurs.

(*a*) Le P. Patrice Flemming, Franciſcain, qui le premier a publié cette lettre, n'y ayant pas trouvé d'Inſcription, a cru qu'elle étoit écrite à Boniface IV. Il nous paroît qu'elle fut plûtôt adreſſée à Sabinien ſucceſſeur de ſaint Grégoire, ou à Boniface III.

Pendant

Pendant ces conteſtations, il ſe formoit par les intrigues de Brunehauld un violent orage contre ſaint Didier de Vienne : ce qui attira l'attention des Evêques du Royaume de Bourgogne, & leur fit oublier pour un temps l'affaire de ſaint Colomban. Brunehauld ſembla n'avoir attendu que la mort de ſaint Grégoire, pour ſe démentir des éloges qu'il avoit donnés à ſa pieté : elle ne garda plus de meſures, dès qu'elle ne craignit plus les avis & la cenſure de ce grand Pape. Mais Dieu avoit ſuſcité ſaint Didier de Vienne, pour s'oppoſer à ſes violences avec un zéle, dont il devint enfin la victime. L'AN 603.

Perſécution ſuſcitée à ſaint Didier de Vienne.

Cette Reine qui ne pouvoit pardonner à ce ſaint Evêque la généreuſe liberté avec laquelle il reprenoit ſes déſordres, réſolut de s'en venger ; & pour rendre le plaiſir de la vengeance plus délicat, elle s'appliqua à faire paroître coupable celui qu'elle vouloit perdre. C'eſt pourquoi la huitiéme année de Thierri II, c'eſt-à-dire, l'an 603, elle fit aſſembler à Chalon ſur Saone un Concile, où préſida Arédius ou Arigius de Lyon ſucceſſeur de Secundin ; & ſur des crimes atteſtés par de faux témoins, elle fit dépoſer Didier, & le relégua dans l'Iſle de Leuvis en Ecoſſe. Mais Dieu y fit éclater la gloire de ſon ſerviteur à proportion de ſes humiliations ; & le don des miracles qu'il lui accorda dans ſon exil, juſtifia pleinement ſon innocence calomniée.

Fredeg. in Chr. Vita Deſiderii ab Autore coævo, apud Boll. 23. Maii. n. 2.

Le bruit de ces prodiges s'étant répandu dans les Gaules, Brunehauld en parut touchée ; & après quatre ans d'exil elle permit à Didier de retourner à

n. 6.

L'AN607. son Egliſe. Il n'y fut pas tranquille. Le Magiſtrat de Vienne voulant plaire à la Reine, ſembloit prendre à tâche de chagriner le ſaint Evêque; & il fit un jour empriſonner douze des ſerviteurs de l'Egliſe. Didier pénétré de douleur répandit des larmes devant le Seigneur; & pendant ſa priere ſaint Sévére qui eſt honoré à Vienne, apparut aux priſonniers & les délivra. L'éclat de ce miracle & de quelques autres fit naître au Roi Thierri le deſir de voir un homme ſi puiſſant en œuvres, & de lui demander
p. 7. des avis ſalutaires pour ſa conduite. Didier dont le zéle n'étoit pas affoibli par les perſécutions qu'il lui avoit attirées, lui conſeilla de chaſſer ſes Concubines, & de s'engager dans les liens d'un légitime mariage.

Fred. in Chr. Le Roi goûta cette propoſition; & il envoya Arédius de Lyon avec quelques Seigneurs de ſa Cour, demander Ermemberge fille de Vitteric Roi des Viſigoths. La Princeſſe vint effectivement en France: mais Brunehauld qui craignoit de voir diminuer ſon autorité de Reine mere, ſi une Reine épouſe partageoit le cœur du Roi ſon fils, trouva le moyen d'empêcher ce mariage, & fit renvoyer honteuſement Ermemberge en Eſpagne, après l'avoir dépoüillée de ſes thréſors. Le Roi des Viſigoths voulant tirer raiſon de cet affront, fit contre Thierri une puiſſante ligue, qui cependant n'eut pas de ſuite.

Martyre de S. Didier. Brunehauld réüſſit mieux dans la vengeance qu'elle méditoit contre S. Didier, à qui elle ne pardonna pas le conſeil qu'il avoit donné au Roi de ſe marier.

Dès que le ſaint Evêque eut quitté la Cour pour retourner à ſon Egliſe, elle commanda à trois Comtes de le ſuivre, & de le mettre à mort quelque part où ils le trouvaſſent. Ils l'atteignirent ſur les bords de la Chalaronne au territoire de Lyon. Didier ſe voyant pourſuivi par ces aſſaſſins, ſe mit à genoux pour recommander à Dieu ſon peuple & ſes perſécuteurs. On l'aſſomma dans cette poſture du coup d'une groſſe pierre ; & pour l'achever, on lui caſſa la tête d'un coup de levier. C'eſt ainſi que mourut ce ſaint Evêque le 23 de Mai, l'an 607. L'Egliſe l'honore comme Martyr le jour de ſa mort, & il le fut en effet de ſon zéle & de la juſtice. « Car, dit ſaint Adon, quoique ſes perſécuteurs ne lui ayent pas » dit : *Sacrifie aux Idoles* ; ils lui ont dit : *Conſens à nos » péchés, & tais la vérité.* » Son ſang verſé pour une » ſi bonne cauſe, opéra pluſieurs miracles. On rapporte entre autres qu'un paralytique qui s'en frotta, recouvra l'uſage de ſes membres. L'AN 607. *Epiſt. Adon.*

Saint Didier étoit originaire d'Autun. Il ſervit l'Egliſe de Vienne ſous l'Epiſcopat de quatre Saints Prélats, ſçavoir S. Naamace, S. Philippe, S. Evance & S. Vere, auquel il ſuccéda l'an 596. Il étoit habile dans les belles Lettres ; & nous avons vû que ſaint Grégoire lui fit des reproches, de ce qu'il enſeignoit la Grammaire étant Evêque. Mais ce Pape ne parloit que ſur un bruit qui pouvoit être faux, comme le Prêtre Candide qui venoit des Gaules, l'aſſûra qu'il l'étoit. Didier fut d'abord enterré dans un lieu nommé alors Priſcigni, & aujourd'hui *ſaint Didier de Chalaronne*, dans la Principauté de Dom- *Ep. Greg. 54, l. 11.*

L'AN 607. bes, apparemment à l'endroit même où il fut martyriſé. Mais quelques années après, il fut transféré à Vienne dans l'Egliſe des ſaints Apôtres, hors de la ville. Cette Tranſlation ſe fit avec la permiſſion du Roi Clothaire II, ſous l'Epiſcopat de ſaint Ethérius, qui avoit ſuccédé à ſaint Domnole le ſucceſſeur de S. Didier. Saint Ethérius eſt honoré le 16 de Juin, & S. Domnole le 14 du même mois. On voit par-là quelle glorieuſe ſuite de Saints Evêques l'Egliſe de Vienne continua d'avoir, dans un ſiécle où la ſainteté devenoit plus rare.

Acta Tranſl. Auct. Adone.

L'Hiſtorien Frédégaire attribuë la mort de ſaint Didier aux mauvais conſeils d'Arédius de Lyon. Mais puiſqu'Arédius eſt honoré comme ſaint dans ſon Egliſe le 10 d'Aouſt, il faut croire, ou qu'il a expié par la pénitence cette faute & quelques autres qu'on lui reproche; ou que Frédégaire a été mal inſtruit: ce qui eſt plus probable; puiſque l'Auteur comtemporain de la Vie de S. Didier ne parle nullement de ce fait.

Theoph. Rayn. Agiologium Lugd. p. 31.

Généreuſe liberté de ſaint Colomban.

La mort cruelle de ce S. Evêque n'intimida point Colomban. Il avoit le zéle auſſi bien que l'auſtérité d'Elie; & il ne craignit pas de s'expoſer aux perſécutions de Brunehauld, pour la même raiſon qui venoit de les attirer à Didier. Cet Abbé ne paroiſſoit de temps en temps à la Cour au ſortir de ſon déſert, que comme un Prophéte, pour y faire trembler le vice juſque ſur le Thrône. Sa vertu qui lui donnoit l'autorité & la liberté d'un Apôtre, lui avoit mérité la vénération de Childebert II. & des Rois Théodebert & Thierri ſes fils. Celui-ci ſe félicitoit ſur-tout

d'avoir un ſi ſaint homme dans ſes Etats : heureux s'il l'avoit conſervé ! Mais Colomban qui ne ſçavoit pas flater, avoit trop de zéle & de ſincérité, pour plaire long-temps à un Prince ſi débauché. Il lui fit un jour entre autres de grands reproches de ce qu'il s'abandonnoit à des Concubines, au lieu de prendre une épouſe légitime, comme il convenoit au ſalut de ſon ame, & à l'affermiſſement de ſon Thrône. Le Roi parut touché de ſes raiſons. Mais Brunehauld qui ſacrifioit tout à la jalouſie de ſon autorité, ſçut auſſi mauvais gré au S. Abbé de ce conſeil, qu'elle l'avoit ſçu à S. Didier ; & elle ne chercha pas long-temps l'occaſion de le lui faire ſentir. L'AN 608.

Jon. Vit Colomb. Fred. in Chron. c. 36.

Colomban étant retourné à la Cour, qui étoit alors à Bourchereſſe, maiſon Royale entre Autun & Chalon ſur Saone, Brunehauld qui vouloit lui tendre un piege, lui préſenta les enfans que Thierri avoit eus de ſes Concubines. Le S. Abbé demanda à la Reine qui étoient ces enfans, & ce qu'elle vouloit qu'il leur fît. « Ce ſont, dit-elle, les enfans du « Roi, donnez leur vôtre bénédiction. » Il lui répondit : *Sçachez qu'ils ne regneront pas ; parce que ce ſont des fruits de l'incontinence.* Il ne fut pas difficile à une Reine artificieuſe de répandre le poiſon de la malignité ſur cette réponſe, pour envenimer l'eſprit du Roi contre celui qui l'avoit faite. Il eſt rare qu'on annonce impunément à un mauvais Prince les malheurs qu'il s'attire par ſes pechés.

Vexations faites par le Roi Thierri aux Moines de S. Colomban.

Thierri commença la perſécution par défendre à ſes ſujets de fournir des vivres aux Moines de S. Colomban, & à eux de ſortir de leurs Monaſteres ;

Vers l'An 608. & au cas qu'ils le fiſſent, on envoya ordre aux Monaſteres voiſins de ne les pas recevoir. Ces ſaints Religieux qu'on vouloit, ce ſemble, faire mourir de faim, trouverent quelque temps une reſſource dans leur abſtinence. Cependant le S. Abbé voyant le Roi irrité à ce point, alla pour tâcher de l'adoucir. Il arriva au ſoleil couchant à Epoiſſes, où étoit alors la Cour, & fit dire au Roi qu'il ne vouloit pas s'arrêter, & qu'il demandoit ſeulement par grace un moment d'audience. Le Roi ayant délibéré s'il l'admettroit, prit le parti de la douceur, & dit qu'il valoit mieux recevoir avec honneur le S. Abbé, que d'irriter Dieu en rebutant avec mépris ſon ſerviteur. Il lui fit donc préparer un repas d'une magnificence Royale. Mais Colomban refuſa d'y toucher, diſant qu'il ne convenoit point que les ſerviteurs de Dieu goûtaſſent aux mets d'un Prince, qui leur interdiſoit non-ſeulement l'entrée de ſa maiſon, mais encore de celles des autres. A peine avoit-il proféré ces paroles, que tous les vaſes qui étoient ſur la table qu'on avoit ſervie, ſe briſerent au grand étonnement de ceux qui étoient préſens.

Ibid.

Fred. in Chr.

Ce miracle épouvanta tellement le Roi, que le lendemain dès le matin il alla avec Brunehauld prier Colomban d'oublier le paſſé, lui promettant de changer de conduite. Ainſi le S. homme s'en retourna fort ſatisfait à ſon Monaſtere: mais Thierri garda mal ſes promeſſes.

Ce Prince continuant de ſe plonger dans ſes débauches, & ayant fait faire quelques nouvelles vexations aux Moines de Luxeu, Colomban lui écri-

vit une lettre, où parlant avec une fermeté dont les Rois trouvent peu d'exemples, il le menaçoit même de ſe ſéparer de ſa Communion. Il n'en falloit pas tant à Brunehauld. Elle porta les Evêques & les Seigneurs de la Cour à aigrir le reſſentiment du Roi contre un Solitaire, qui lui manquoit de reſpect. Les Evêques étoient prevenus contre Colomban au ſujet de la Pâque; & les Courtiſans ſont toûjours prêts à entrer dans les paſſions des Princes. Ils déclamerent ſi éloquemment contre la maniere de vivre de Colomban, qu'ils engagerent Thierri à ſe tranſporter ſur les lieux, pour y examiner ce nouvel Inſtitut. Vers l'An 609.

Le Roi s'étant donc rendu à Luxeu, ſe plaignit d'abord à Colomban de ce qu'il s'éloignoit des uſages reçûs dans les autres Communautés de la Province, & de ce qu'il ne permettoit à perſonne d'entrer dans l'intérieur de ſon Monaſtere. Colomban répondit, que ce n'étoit pas ſon uſage d'admettre qui que ce ſoit dans les Cellules ou dans les Offices de la maiſon; qu'il avoit des lieux deſtinés pour recevoir les hôtes. Le Roi lui dit, qu'il devoit abolir cette bizarre coûtume, s'il vouloit avoir part à ſes libéralités, & il entra en même-temps dans l'intérieur du Monaſtere. Colomban ne pouvant l'en empêcher, lui dit avec une reſpectueuſe fermeté: Prince, ſi vous voulez enfraindre ce qui eſt ordonné par nôtre Regle, je ne recevrai, ni vos préſens, ni vos aumônes; & ſi vous êtes venu ici pour détruire nos Monaſteres & donner atteinte au bon ordre, ſçachez que vôtre Royaume ſera ruiné & vôtre race extirpée. »

Le Roi Thierri va à Luxeu.

Les ſéculiers n'entroient pas dans les Monaſteres de S. Colomban.

Vers l'An 609. Le Roi qui étoit déja entré dans le Réfectoire, fut épouvanté d'une menace ſi formelle, & ſe retira avec précipitation en diſant au S. Abbé: « Vous eſ-« pérez peut-être que je vous procurerai la couron-« ne du Martyre, mais je prendrai de meilleurs con-« ſeils. » Les Courtiſans qui accompagnoient le Roi, dirent qu'un étranger qui avoit des manieres ſi extraordinaires, devoit reprendre le chemin par lequel il étoit venu. Colomban répondit qu'il ne ſortiroit pas de ſon Monaſtere, à moins qu'on ne l'en tirât de force.

Colomban relégué à Beſançon. Le Roi en ſe retirant donna ordre à un Seigneur nommé Baudulfe de chaſſer de Luxeu, le S. Abbé. Baudulfe le conduiſit à Beſançon en attendant les ordres de la Cour. Colomban faiſant de ſon exil une Miſſion, viſita les priſonniers, & leur annonça la parole de Dieu. Ils lui promirent que s'ils recouvroient la liberté, ils feroient une ſincére pénitence de leurs crimes. Le ſaint homme commanda auſſi-tôt au Moine Domual ſon compagnon de leur tirer les fers des pieds: ils ſe briſerent entre ſes mains. Colomban leur lava enſuite les pieds, & leur ordonna d'aller à l'Egliſe y laver leurs péchés par les larmes de la pénitence. Ils ſortirent de la priſon ſans obſtacle; mais ils trouverent fermées les portes de l'Egliſe: & comme ils étoient pourſuivis par le Tribun des ſoldats, Colomban les fit s'ouvrir miraculeuſement: enſorte que perſonne n'oſa plus inquiéter ceux que le Seigneur avoit ainſi délivrés.

Un miracle ſi éclatant procura plus de liberté au ſaint Abbé. Comme chacun craignoit d'être contre lui

lui le miniſtre de la paſſion de Brunehauld, il s'apperçut bien-tôt qu'il n'avoit plus de gardes. C'eſt pourquoi après avoir paſſé la nuit en prieres, il prit le parti de s'en retourner à ſon Monaſtere.

Colomban retourne à ſon Monaſtere & en eſt chaſſé.

L'AN 610.

Thierri l'ayant appris, y envoya une Compagnie de ſoldats. Lorſqu'ils arriverent, le ſaint homme étoit en prieres dans l'Oratoire. Dieu l'y rendit inviſible à leurs yeux; & quoique quelques uns le heurtaſſent des pieds, perſonne ne l'apperçut. L'Officier qui exécutoit cet ordre malgré lui, s'étant aviſé de regarder par la fenêtre de l'Oratoire, vit le S. Abbé au milieu des ſoldats qui le cherchoient ſans le voir; & frappé du miracle, il retourna en faire ſon rapport au Roi. Mais ce Prince n'écoutoit plus que ſon aveugle paſſion.

Il renvoya à Luxeu deux autres Officiers, ſçavoir le Comte Berthaire & Baudulfe. Ils trouverent Colomban qui pſalmodioit avec ſa Communauté, & s'approchant de lui, ils lui dirent: « Homme de Dieu, nous vous prions d'obéïr aux ordres du » Roi, & aux nôtres, & de vous en retourner dans » vôtre pays. » Il proteſta que la violence ſeule pourroit le faire ſortir. Berthaire qui craignoit de s'attirer la vengeance du ciel, ſe retira, & laiſſa les plus déterminés de ſes ſoldats pour exécuter les ordres du Roi. On vit alors un ſpectacle bien touchant, & qui fut comme le triomphe de la ſainteté ſur la férocité la plus barbare. Les ſoldats ſe jetterent aux pieds du S. Abbé, lui embraſſerent les genoux, le conjurerent avec larmes de leur pardonner ce qu'ils étoient forcés de faire, ajoûtant que s'il refuſoit

Fred in Chr. c. 36. & Ionas Vit. Colomb.

L'AN 610. d'obéïr, il mettroit leur vie en péril.

Colomban sort de Luxeu & est conduit à Nantes.

Le saint homme se rendit à cette raison, & sortit de son Monastere suivi de tous ses Religieux, qui jettoient des cris amers, comme s'ils eussent assisté à ses funérailles. On lui donna des gardes pour le conduire jusqu'à Nantes, où il devoit s'embarquer, pour repasser en Irlande. Colomban s'étant arrêté un moment à quelque distance du Monastere, afin de faire une fervente priere pour sa chere Communauté, se tourna vers les Moines qui l'accompagnoient, les consola en les assûrant que Dieu feroit servir cette disgrace à la propagation de leur Institut: puis il demanda quels étoient ceux d'entre eux qui auroient le courage de le suivre dans son bannissement. Tous répondirent qu'ils aimoient mieux souffrir les dernieres extrémités avec leur pere, que de s'en séparer. Mais les gardes dirent qu'ils avoient défense de laisser aller avec lui les Moines Gaulois, François ou Bourguignons; & qu'on ne permettoit de le suivre qu'à ceux qui étoient venus d'Irlande ou de la Grande Bretagne. Il fallut obéïr; & comme la piété inspire plus de vraïe tendresse que toutes les liaisons profanes, cette séparation fit couler bien des larmes de part & d'autre, sur-tout à saint Eustase qui étoit un de ses plus chers disciples, & qui fut dans la suite Abbé de Luxeu.

Miracles & Propheties de S Colomban pendant son voyage.

Ainsi fut chassé de son Monastete de Luxeu le saint Abbé Colomban, vingt ans après qu'il l'eut fondé, c'est-à-dire, l'an 610. Son voyage jusqu'à Nantes ne fut qu'une suite de miracles. Etant arrivé à Auxerre, il dit à Ragamond lequel commandoit les

gardes qui le conduiſoient : « Souvenez-vous que le Roi Clothaire que vous mépriſez, ſera vôtre maître dans trois ans. » On le fit embarquer ſur la Loire à Nevers ; & comme quelques-uns de ſes Compagnons tardoient à entrer dans le bateau, un des gardes déchargea un coup de rame ſur un ſaint Moine nommé Lua. Colomban en fit des reproches au ſoldat, & lui prédit qu'il ſeroit puni au même lieu, où il avoit frappé le ſerviteur de Dieu. Ce qui ſe vérifia au retour, ce malheureux ayant été noyé au même endroit. Saint Bernard parle d'un ſaint Moine Irlandois nommé Lua, qui fonda, dit-il, plus de cent Monaſteres : ce peut être celui dont il eſt ici fait mention. L'AN 610. *Vit S Malachiæ.*

A Orleans ſaint Colomban eut le chagrin de voir qu'on lui fermât les portes des Egliſes : tant on craignoit de déplaire au Roi. Il campa ſur le rivage de la Loire hors de la ville, où il envoya pour chercher des vivres deux de ſes diſciples, dont l'un étoit Potentin, qui bâtit dans la ſuite un Monaſtere proche de Coûtance. Ils ne trouverent dans Orléans qu'une Marchande Syrienne, qui eut compaſſion d'eux, & qui leur donna avec charité les ſecours dont ils avoient beſoin. Les Saints ſont toûjours reconnoiſſans. Le mari de cette femme étoit aveugle depuis pluſieurs années : ils le conduiſirent à S. Colomban, qui lui rendit la vûë.

En paſſant à Tours le S. Abbé pria ſes gardes de lui permettre de ſatisfaire ſa dévotion au tombeau de S. Martin. Ils lui refuſérent cette conſolation, & voulurent paſſer outre : mais il fut impoſſible de

L'AN 610. faire avancer la barque. On fut donc obligé d'aborder au port, & le ſerviteur de Dieu alla paſſer la nuit en prieres au tombeau de S. Martin. Le lendemain l'Evêque Léoparius ſucceſſeur de Pélage l'invita à dîner. Un Seigneur François nommé Chrodoalde, qui avoit épouſé la tante du Roi Théodebert, & qui cependant étoit dans les interêts du Roi Thierri, fut du repas. Colomban lui dit : *Vôtre Thierri, ce chien, me chaſſe ; mais allez lui dire que dans trois ans lui & ſes enfans ſeront exterminés.* On me pardonnera de rapporter les propres paroles de S. Colomban, qu'il eſt difficile de juſtifier, même dans un homme à miracles.

Séjour de S. Colomban à Nantes.

Le S. Abbé arriva heureuſement à Nantes, où l'Evêque Sophronius & le Comte Théodoalt avoient ordre de le faire embarquer pour l'Irlande. Il ſéjourna quelque temps en cette ville avec ſes compagnons, en attendant le départ du vaiſſeau qui devoit les porter ; & pendant ce ſéjour l'Evêque qui craignoit apparemment de déplaire à la Cour, ne leur donna aucun ſecours : mais des Dames de piété plus généreuſes & moins politiques, pourvûrent abondamment à leurs beſoins.

Lettre de S. Colomban à ſes Religieux de Luxeu. *Epiſt. Colomb. ad ſuos. t. 12. Bibl. PP. Lugd. p. 26.*

Colomban écrivit de Nantes une lettre à ſes Moines de Luxeu, où l'on voit en même-temps des marques de la tendreſſe de ſon cœur, & de l'opiniâtreté de ſon eſprit. « Ne croyez pas, leur dit-il, que « les hommes vous perſécutent d'eux-mêmes : ils y « ſont animés par les Démons qui les poſſedent, & « & qui ſont envieux du bien que vous faites. Mais « combattez contre eux avec les armes ſpirituelles « dont parle l'Apôtre, & percez-les, pour ainſi di-

re, des traits de vos ferventes prieres, comme » L'AN 610.
d'autant de fleches... Prenez garde ſur-tout à n'a- »
voir qu'un cœur & qu'une ame : ſans quoi il vau- »
droit mieux que vous ne demeuraſſiez pas en »
Communauté. Ainſi j'ordonne que tous ceux qui »
m'aiment & qui penſent comme moi, obéïſſent à »
Attale mon cher diſciple, à qui je laiſſe la liberté »
de demeurer, ou de me venir, joindre ; & au cas »
qu'il prenne ce dernier parti, Valdolen ſera vôtre »
Supérieur. S'il y a quelqu'un parmi vous, qui n'ait »
pas les mêmes ſentimens que les autres, quel qu'il »
ſoit, chaſſez-le du Monaſtere. »

Colomban adreſſant enſuite la parole à Attale, lui dit. « Si vous prévoyez le profit des ames, de- »
meurez ; mais ſi vous voyez des dangers, venez. »
Je parle des dangers de la diſcorde : car je crains »
qu'il n'y ait du trouble ſur la Pâque, & qu'après »
mon départ vous ne vous affoibliſſiez... Mais voi- »
ci les larmes qui me coulent des yeux ; tâchons »
d'en boucher la ſource : il eſt honteux à un ſoldat »
de pleurer à la guerre. Après tout, ce qui nous »
arrive n'eſt pas nouveau ; » & à cette occaſion il s'étend ſur l'utilité des ſouffrances. Après quoi il ajoûte : « Au moment que j'écris ceci, on vient m'a- »
vertir qu'on équippe un vaiſſeau, pour me tranſ- »
porter malgré moi dans mon pays. Cependant ſi »
je voulois m'enfuïr, je n'ai point de gardes pour »
m'en empêcher ; & il paroît qu'on ne ſeroit pas »
fâché que je priſſe ce parti. »

On voit par cette (*a*) lettre que S. Colomban de-

(*a*) M. Fleuri t. 8. p. 257. dit que cette lettre de ſaint Colomban eſt *pleine de pru-*

L'AN 610. meuroit toûjours entêté de ſon ſentiment ſur la Pâque. Attale alla joindre ſon maître. Valdolen ne voulut pas dans ces circonſtances ſe charger du gouvernement. Il aima mieux s'addonner avec S. Valleri aux fonctions de la vie Apoſtolique, comme nous le dirons dans la ſuite. Ainſi les Moines élûrent quelque temps après pour leur Abbé Euſtaſe neveu de Mietius Evêque de Langres.

Le Ciel n'approuve pas l'embarquement de Colomban.

Le vaiſſeau qu'on équippoit à Nantes, étant prêt à faire voile, Colomban y fit embarquer ſes compagnons avec le peu d'effets qu'il avoit, & il deſcendit la Loire ſur une barque pour les aller joindre. Mais le vaiſſeau dès qu'il fut deſſus, fut auſſitôt repouſſé vers le port, ſans en pouvoir ſortir. Le maître du navire comprit ce qui l'arrêtoit : il fit débarquer les Moines & leur bagage, & incontinent après il fit voile avec un vent favorable. Ce miracle fut une nouvelle preuve que le Seigneur n'approuvoit pas l'éxil de Colomban, & chacun craignit d'y contribuer. Ainſi perſonne ne le preſſant plus de s'embarquer, il prit le parti d'aller trouver le Roi Clothaire qui tenoit alors ſa Cour à l'extrémité de la Neuſtrie vers l'Ocean.

Colomban eſt bien reçû du Roi Clothaire.

Ce Prince avoit été dépoüillé d'une partie de ſes Etats par le Roi Thierri : ce fut une raiſon pour lui de faire un bon accueil au S. Abbé perſécuté par un ennemi commun. Il le reçut comme un Envoyé de Dieu, & promit de profiter des avis qu'il lui donna ſur pluſieurs déſordres, dont les Cours des

dence & de charité. Pour moi, je ne trouve ni prudence à réſiſter ſur l'obſervance de la Pâque à la pratique de toute l'Egliſe, ni charité à porter les autres à le faire.

Princes ſont rarement exemptes. Il le preſſa même de s'établir dans ſes Etats, mais Colomban le refuſa, craignant d'augmenter la méſintelligence qui étoit déja entre ce Prince & le Roi Thierri : ſentiment de charité auſſi noble que déſintéreſſé !

L'AN 611. *Ionas Vit. Colomb.*

Pendant que ſaint Colomban étoit à la Cour de Clothaire, la guerre s'alluma entre les deux freres Théodebert & Thierri, par les artifices de Brunehauld, qui ne pouvant pardonner à Théodebert l'affront qu'il lui avoit fait de la chaſſer de ſes Etats, entreprit de le faire déthrôner par Thierri, ſous le prétexte qu'il n'étoit pas fils de Childebert. Les deux freres ennemis envoyerent chacun de ſon côté des Ambaſſadeurs à Clothaire pour l'attirer à ſon parti. Clothaire conſulta Colomban, comme ſon Oracle, qui lui conſeilla de garder la neutralité entre ces deux Princes, l'aſſurant que dans trois ans il ſeroit maître des Etats de l'un & de l'autre. Clothaire ajoûta foi à cette prédiction, que le S. Abbé faiſoit pour la troiſiéme fois ; & ne pouvant le retenir plus longtemps, il lui donna l'eſcorte qu'il lui demandoit, pour ſe rendre dans le Royaume de Théodebert, & de-là en Italie.

La guerre s'allume entre Thierri & Théodebert.

Saint Colomban paſſa par Paris, où il délivra un Poſſédé. A Meaux Chagneric Seigneur de la Cour de Théodebert le reçut avec de grands honneurs. Le ſaint homme donna ſa bénédiction à ſa maiſon, & voüa à Dieu ſa fille nommée Burgondofare (*a*), qui

Colomban donne ſa bénédiction à ſaint Faron, à ſainte Fare, à ſaint Cagnon, & à ſaint Oüen encore jeunes.

(*a*) *Fara* ou *fera* ſignifie en tudeſque *famille*. Ainſi *Burgondofara* & *Burgondofare* peut ſignifier *famille Bourguignone*, ou bien *noble Bourguignon*. Car il paroît que *fara* ſe prend pour une famille noble. C'eſt pourquoi on a dit *Farones* pour *Barones*, c'eſt-à-dire, *les Seigneurs*, *les Barons*.

L'AN 611. étoit encore fort jeune. Elle parvint dans la ſuite à une grande ſainteté; & elle eſt connuë ſous le nom de ſainte Fare. Elle étoit ſœur de S. Burgondofaron, & de S. Chanoald, vulgairement Faron & Cagnou. Ce dernier ſe fit diſciple de S. Colomban, & le ſuivit dans ſes courſes Apoſtoliques. Le S. Abbé logea enſuite à Euſſi ſur la Marne dans la maiſon de campagne d'un autre Seigneur nommé Authaire. Il avoit deux fils encore jeunes, Adon & Dadon. Sa femme Aiga les préſenta à Colomban, qui leur donna ſa bénédiction; & ils devinrent l'un & l'autre célébres par la ſainteté de leur vie. Dadon eſt plus connu ſous le nom de S. Oüen.

Colomban à la Cour d'Auſtraſie.

Colomban arriva à la Cour de Théodebert avec les compagnons de ſon exil, & pluſieurs autres de ſes freres qui l'étoient venus joindre de Luxeu. Le Roi d'Auſtraſie reçut avec joye cette vertueuſe Colonie, & promit de leur trouver dans ſes Etats des lieux commodes & proche des nations Idolatres, auſquelles ils pourroient prêcher l'Evangile. C'étoit ce que cherchoit Colomban; quoique la difficulté qu'il avoit trouvée juſqu'alors à convertir les Payens, eût un peu ralenti ſon zéle. A cette condition, il fit eſpérer au Prince qu'il ſéjourneroit quelque temps dans ſon Royaume. Il s'embarqua enſuite ſur le Rhin & paſſa à Mayence, où l'Evêque Léoniſius lui fit donner des rafraîchiſſemens pour continuer ſa route. Delà remontant toûjours ce fleuve, il entra dans l'Aar, puis dans le Limat, & pénétra juſqu'à l'extrémité du Lac de Zurich. Les habitans qui étoient de la nation des Suéves, étoient

Colomb. Epiſt. ad ſues.

Colomban paſſe dans le pays des Suéves pour prêcher la foi *Vita S. Galli*

Idolâtres

Idôlâtres & féroces. Saint Colomban les trouva un jour qu'ils faiſoient un célébre ſacrifice à leur Dieu, à qui ils offroient une grande cuve pleine de biére. Il leur demanda ce qu'ils prétendoient par-là : ils répondirent qu'ils vouloient ſacrifier au Dieu *Vadon* (*a*). Le ſaint homme s'approcha pénétré de compaſſion, & ſouffla ſur la cuve. Elle ſe briſa auſſi-tôt en morceaux, & la biere deſtinée aux Libations fut toute répanduë. Ces Barbares étonnés ne ſçachant à quoi attribuer ce prodige, diſoient : *Cet homme a bonne haleine.* Il en détrompa néanmoins pluſieurs de ces ſuperſtitions, & les baptiſa. Il en ramena à la pratique de l'Evangile d'autres, qui après avoir été baptiſés, étoient retournés au culte de leurs Idoles. Mais un ſoudain orage obligea les Ouvriers Evangéliques d'abandonner la moiſſon qu'ils commençoient de recüeillir.

Idolâtrie des Suéves.

Vita Colomb.

L'AN 612.

Gal un des premiers compagnons de S. Colomban venus avec lui d'Irlande, ſuivant les mouvemens de ſon zéle, mit le feu aux Temples des Idoles, & jetta dans le lac les offrandes qu'il y trouva. En voulant faire trop, on en fait ſouvent beaucoup moins. Cette action éclatante irrita tellement les Idolâtres, qu'ils réſolurent de tuer Gal, & de chaſſer Colomban de leur pays, après l'avoir ignominieuſement battu de verges. Le ſaint Abbé crut devoir ſe dérober à leur fureur. Il ſe retira d'abord à Arbon ſur le lac de Conſtance, où un S. Prêtre nommé Vilimar lui indiqua un lieu très-agréable & très-fertile

Colomban ſe retire à Brégents.

Vita S. Galli apud Surium. 16. Octob.

(*a*) On prétend que ce Dieu *Vadon* ou *Vodon* étoit Mercure. Ce pourroit être Mars que quelques-uns diſent avoir été appellé *Vaſo* par les Gaulois.

L'AN 612. proche les ruines de la ville de Brégents. Colomban y trouva un Oratoire dedié à ſainte Aurélie, auprès duquel il bâtit quelques cellules. Mais il eut la douleur de voir dans cet Oratoire trois Statuës d'airain doré attachées à la muraille, que le peuple ſuperſtitieux adoroit comme les Dieux tutélaires du pays. Il chargea Gal qui ſçavoit mieux la langue, d'inſtruire ce peuple ignorant. Gal s'acquitta avec zéle de cette commiſſion. Une grande multitude de peuple s'étant aſſemblé pour la fête de l'Oratoire, il briſa publiquement les Statuës qui ſervoient d'objet à l'Idolâtrie, ſans qu'on s'en offençât, & en jetta les morceaux dans le lac. Après quoi ſaint Colomban ayant beni de l'eau en aſpergea l'Oratoire, fit les onctions ſur l'Autel, y plaça des Reliques de ſainte Aurélie, y célébra la Meſſe; & la cérémonie achevée, le peuple s'en retourna plein de conſolation.

Guerre entre Th'erri & Theodebert.

Tandis que S. Colomban & ſes diſciples combattoient ainſi l'Idolâtrie, Thierri & Théodebert continuoient de ſe faire la guerre avec l'acharnement ordinaire à des freres ennemis. Le S. Abbé qui connut par révélation le péril où étoit Théodebert, fit un voyage à ſa Cour, & lui conſeilla de ſe faire Clerc, afin de ſauver ſon ame, en perdant ſon Royaume. Une propoſition ſi peu attenduë parut digne de riſée & au Roi & à ſes Courtiſans. Ils répondirent qu'on n'avoit jamais entendu parler qu'un Roi Mérovingien (a) ſe fût fait Clerc de ſon

Colomban fait un voyage à la Cour de Théodebert pour lui conſeiller de renoncer à ſa Couronne. *Vita Colomb.*

(a) M. Fleuri t. 8. p. 263. dit qu'*il ſemble qu'ils ne connoiſſoient pas S. Cloud*: mais S. Cloud iſſu de la famille Royale ne fut jamais Roi. Ainſi la réflexion porte à faux Nos

bon gré : la choſe étoit en effet ſans exemple. Colomban voyant ſes avis inutiles, retourna promptement à ſon nouvel établiſſement de Brégents. L'événement juſtifia bien-tôt ſa Prophétie. L'AN 612.

Théodebert perdit d'abord une bataille proche de Toul. Alors Léoniſius Evêque de Mayence oubliant ſon caractere & la fidélité qu'il devoit à ſon Roi, ſe rangea du côté de la fortune, & anima Thierri à pourſuivre vivement la guerre. « Prince, lui dit-il, pour vous faire connoître vos interêts, » je vous rapporterai un trait de la Fable. Un loup » ayant mené un jour ſes louveteaux à la chaſſe, les » raſſembla enſuite ſur le ſommet d'une montagne, » & leur dit : Mes enfans, regardez bien de tous » côtés, tant que vôtre vûë pourra s'étendre : vous » ne verrez point d'amis, ſi ce n'eſt quelqu'un de » nôtre race. Ainſi il faut que vous continuyez le mê- » tier que vous avez commencé de faire. » Thierri comprit le ſens de l'apologue ; & ſuivant le conſeil ſanguinaire de l'Evêque, il livra dans les plaines de Tolbiac une ſeconde bataille à Théodebert qui avoit rallié ſes troupes.

Léoniſius de Mayence anime Thierri à pourſuivre la guerre. *Fred. in Chr. c.* 38.

Pendant que les deux armées étoient aux mains, S. Colomban qui étoit aſſis dans ſa ſolitude ſur le tronc d'un vieux chêne, liſant un livre, s'endormit ; & Dieu lui fit connoître durant ſon ſommeil ce qui ſe paſſoit. A ſon réveil il appella le jeune Moine Chagnoald qui le ſervoit, & lui dit en ſoûpirant, que les deux armées étoient aux mains, & qu'il y

Dieu révéle à Colomban que les armées ſont aux mains.

Rois de la premiere race furent nommés *Mérovingiens* du nom du Roi Méroüée, *à quo* dit Frédégaire, *Reges Francorum poſtea Merovingii vocantur.* *Epitom. hiſt. Greg. Tur.*

L'AN 612. avoit beaucoup de ſang répandu. Chagnoald répondit : « Mon pere, priez pour le Roi Théodebert, « afin qu'il remporte la victoire ſur Thierri nôtre « ennemi déclaré. » Colomban repliqua : Mon fils « vous me donnez un mauvais conſeil. Dieu qui « nous commande de prier pour nos ennemis, en a « ordonné autrement. »

Chagnoald reconnut enſuite que la bataille s'étoit donnée au jour & à l'heure que le S. Abbé lui avoit parlé. Théodebert y fut entiérement défait & pris même priſonnier par la trahiſon des ſiens. Thierri l'envoya à ſon Ayeule Brunehauld qui l'obligea de recevoir la Tonſure Cléricale, & quelque temps après le fit impitoyablement mourir, l'an 612 ; comme ſi elle n'eût voulu l'engager dans le Clergé, que pour rendre plus atroce le crime qu'elle méditoit, de verſer le ſang d'un Roi & d'un Clerc ſon petit-fils. Mais la vengeance, la plus furieuſe des paſſions, étouffe également les ſentimens de la nature, & ceux de la Religion.

Mort & caractere de Théodebert II. *Iongas Vit. Colomb.*

Le malheureux Théodebert ne fut, ni plaint, ni regretté ; & le peu que l'Hiſtoire nous apprend de lui, montre qu'il ne méritoit guéres de l'être. Quoique plongé dans la débauche, il aimoit la guerre : mais il y avoit plus de témérité que de vraie valeur dans ſa bravoure. Car il avoit peu d'eſprit, & beaucoup de brutalité, dont voici un trait bien odieux. Brunehauld ſuivant ſa politique lui avoit fait épouſer une jeune eſclave nommée Bilichilde, qui malgré la baſſeſſe de ſa naiſſance, ſoûtint noblement les droits & le nom de Reine, même contre Brune-

hauld ; & elle auroit pu apprendre à ſon mari à regner, ſi ce Prince ne ſe fût privé trop tôt de ſes conſeils, en la tuant lui-même de ſa propre main dans un emportement de fureur. Théodebert avoit un fils en bas âge nommé Méroüée : Thierri ſoüilla encore ſa victoire de ſon ſang. Il fit prendre cet enfant par un pied, & lui fit inhumainement écraſer la tête contre une pierre. Il n'y a qu'à des freres ennemis que la haine & l'ambition puiſſent inſpirer tant de barbarie.

L'AN 612. *Fred. in Chr. c. 37.*

Ibid. c. 38.

Par la mort de Théodebert le nouvel établiſſement de Colomban près de Bregents, tomboit ſous la domination de Thierri. Le S. Abbé ne s'y crut pas en ſûreté. D'ailleurs pluſieurs des habitans irrités de ce qu'on leur avoit ôté leurs Idoles, ſe plaignirent au Duc de Gonzon que ces étrangers empêchoient la chaſſe. C'en fut aſſez au Duc pour envoyer ordre aux Moines de ſe retirer de ſes terres. Ainſi Colomban reprit le deſſein qu'il avoit formé depuis long-temps, de paſſer en Italie.

S. Colomban chaſſé de Brégents paſſe en Italie. *Vita S. Gall.*

Saint Gal qui faiſoit du fruit parmi ces peuples, demanda la permiſſion à S. Colomban de demeurer en ces cantons, apportant pour raiſon qu'il étoit malade, & hors d'état de le ſuivre dans un nouveau voyage. Colomban crut que la maladie étoit feinte, & lui dit que, puiſqu'il étoit las de ſouffrir à ſa ſuite, il n'avoit qu'à demeurer ; mais qu'il lui défendoit de dire la Meſſe, (a) tant que lui Colomban ſeroit en vie. Gal qui étoit en effet malade, de-

S. Gal veut demeurer, & S. Colomban l'interdit de la célébration de la Meſſe.

(a) M. Fleuri t. 8. p. 264 dit que S Gal *demeura avec la bénédiction de Colomban* : l'interdit de la célébration de la Meſſe, peut-il être regardé comme une bénédiction ?

L'AN 612. meura, & par reſpect pour ſon Abbé il obſerva exactement la ſuſpenſe; quelque ſenſible qu'il fût à cette punition, qu'il ſçavoit d'ailleurs n'avoir pas méritée. Il ſe retira d'abord chez le S. Prêtre Vilimar, où il rétablit ſa ſanté. Il s'enfonça enſuite dans une ſolitude voiſine, où les eaux étoient fort ſaines: c'étoit ſur-tout ce qu'il cherchoit. En y arrivant il fit une Croix d'un bâton, la ficha en terre, (a) y pendit un Reliquaire qu'il portoit au cou, & ſe proſternant en oraiſon, il dit: « Voici le lieu de mon « repos pour toûjours; j'y demeurerai, puiſque je « l'ai choiſi. » Tels furent les commencemens du célebre Monaſtere de S. Gal, dans le Dioceſe de Conſtance, & dont l'Abbé eſt aujourd'hui Prince du S. Empire.

Commencemens du Monaſtere de S. Gal.

Pſ. 131. 14.

S. Sigiſbert établit le Monaſtere de Diſentis.

Deux autres diſciples de Colomban dont l'un ſe nommoit Sigiſbert, & l'autre Deïcole, ne purent non plus le ſuivre en Italie. Sigiſbert s'arrêta dans la partie de la Rhétie, qu'on nomme aujourd'hui le païs des Griſons, & bâtit au territoire de Coire le Monaſtere de Diſentis qui eſt encore célebre. Il convertit aux environs un grand nombre d'Idolâtres, & entre autres un Seigneur nommé Placide, qui s'étant fait Moine, & ayant donné ſes biens au Monaſtere de Sigiſbert, eut la tête tranchée par ordre du Comte Victor, à qui il étoit allé reprocher ſes débauches & ſes injuſtices. Sigiſbert fut enterré avec Placide, & il ſe fit un grand nombre de miracles à leur tombeau.

(a) Quand on vouloit bâtir une Egliſe ou un Oratoire en quelque lieu, on commençoit par y planter une Croix. Charlemagne ordonna que cet honneur fût réſervé

L'AN 612.

Pour S. Deïcole vulgairement S. Dié, ce fut ſon grand âge qui l'empêcha d'accompagner S. Colomban dans ſon exil. Il demeura quelque temps aux environs de Luxeu : puis il ſe fixa dans la terre de Lure, où il trouva un Oratoire de S. Martin. Le Seigneur du lieu nommé Véfaire, à qui l'on rapporta qu'un Moine étranger vouloit s'emparer de ſon Egliſe, le traitta de la maniere la plus indigne, juſqu'à le faire honteuſement mutiler. La patience du Solitaire & la maniere dont Dieu le vengea par la mort ſubite de Véfaire, firent connoître ſon innocence. La veuve de ce Seigneur lui donna la terre de Lure, où il bâtit un Monaſtere qui ſubſiſte encore. Il eſt honoré le 18 de Janvier. Comme ſa Vie n'a été écrite que long-temps après ſa mort, je ne crois pas devoir entrer en un plus grand détail. C'eſt ainſi que la diſperſion de Colomban & de ſes diſciples ſervit à la propagation de leur Inſtitut.

Saint Dié établit le Monaſtere de Lure.

Agilulfe Roi des Lombards, reçut Colomban avec une bonté, qui lui fit oublier tout ce qu'il avoit ſouffert dans la Gaule. Il lui permit de choiſir dans toute l'étenduë de ſes Etats l'endroit qu'il jugeroit le plus commode à l'établiſſement d'un Monaſtere. Colomban choiſit dans une vallée des Alpes Cotiennes, un lieu très-fertile, bien arroſé, & ſur-tout abondant en poiſſon, proche la riviere de Trébie. Il y trouva une Egliſe dédiée en l'honneur de S. Pierre, laquelle tomboit en ruïne. Le S. Abbé la répara, & fonda en ce lieu, ſur un ruiſſeau nommé Bobio, le Monaſtere qui porte ce nom.

S. Colomban eſt bien reçû d'Agilulfe Roi des Lombards. *Jonas Vita Colombani.*

Etabliſſement du Monaſtere de Bobio.

à l'Evêque Diocéſain : *Nemo Eccleſiam ædificet antequam civitatis Epiſcopus veniat, ibique Crucem figat publice.* C'étoit auſſi la diſcipline de l'Egliſe Grecque. *Cap. Car. M. l. 5. c. 229.*

L'AN 612. Colomban étant à Milan, combattit les Ariens; & écrivit même contre eux un Traitté que nous n'avons plus. Mais son zéle plus vif qu'il n'étoit éclairé, lui fit faire là comme ailleurs quelques fausses démarches. Les défenseurs des trois Chapitres qui troubloient encore l'Italie, avoient engagé Agilulfe Roi des Lombards & la Reine Théodelinde dans leurs intérêts. Colomban prit aisément les sentimens du Roi & de la Reine ses protecteurs; & il écrivit par leur ordre au Pape Boniface IV. une lettre dont les termes ne conviennent gueres, surtout quand on les compare avec l'Inscription qu'il mit à la tête, & qui est tout-à-fait singuliere. Nous la rapportons en latin, parce qu'on ne pourroit la traduire sans l'affoiblir. *Pulcherrimo omnium totius Europæ Ecclesiarum Capiti, Papæ prædulci, præcelso Præsuli, Pastorum Pastori, Reverendissimo Speculatori, humillimus celsissimo, minimus maximo, agrestis urbano, micrologus eloquentissimo, ... mira res, rara avis, scribere audet Bonifacio Patri Palumbus* (a).

Colomban s'engage dans le parti des défenseurs des trois Chapitres.

Le texte de la lettre ne répond point à une Inscription si respectueuse. « Ce n'est point la vanité, dit « Colomban au Pape, qui me fait prendre la liberté de « vous écrire; c'est la douleur que je ressens, en voyant « que vous êtes la cause que le nom de Dieu soit « blasphémé parmi les nations. Je suis affligé du des- « honneur qui en retombe sur la Chaire de S. Pier- « re... Je vous parle avec liberté; parce que je vous « parle comme vôtre disciple, comme vôtre ami, &

Lettre de Colomban à Boniface IV. en faveur des trois Chapitres.

(a) *Palumbus* est mis pour *Columbanus*, & signifie presque la même chose. Saint Colomban aimoit à déguiser son nom.

comme

comme vôtre ſerviteur. Je dis à nos Maîtres & à » L'AN 612.
nos Pilotes : Veillez, parce que la mer eſt agitée... »
prenez garde, parce que l'eau entre déja dans le »
vaiſſeau de l'Égliſe... Il eſt vrai que j'ai répondu »
que l'Egliſe Romaine ne ſoûtient aucun Héréti- »
que... Mais ſoyez ſur vos gardes, je vous en conju- »
re : veillez parce que Vigile qu'on fait auteur de »
tout ce ſcandale, n'a pas aſſez veillé... Je vois les »
ennemis qui nous environnent de toutes parts ; & »
moi qui ne ſuis qu'un ſimple ſoldat, je tâche de »
vous réveiller, vous qui êtes le Général. C'eſt à vous »
à commander, à exciter les Chefs, à ranger l'armée »
en bataille, à faire ſonner les trompettes, & à »
donner le ſignal du combat... »

« Prenez donc en main le glaive de S. Pierre, c'eſt-à dire, la Confeſſion de la vraie foi, & re- »
tranchez la cauſe de ce Schiſme. Purgez la Chaire »
de ſaint Pierre de toute erreur, ſi elle eſt infectée »
de quelqu'une, comme on le dit... Aſſemblez un »
Concile, pour vous juſtifier de ce qu'on vous re- »
proche. On vous accuſe de recevoir les Héréti- »
ques : à Dieu ne plaiſe que je le croye. On publie »
que Vigile a reçû dans je ne ſçais quel cinquiéme »
Concile, Eutychès, Neſtorius & Dioſcore : voilà »
la cauſe du ſcandale. Si vous recevez ces mêmes »
Hérétiques, ou ſi vous ſçavez que Vigile ſoit mort »
dans ces ſentimens, pourquoi le nommez-vous »
dans les Diptyques ? Voilà vôtre faute, & le ſujet »
pour lequel vos inférieurs vous réſiſtent, & ne »
communiquent pas avec vous. »

On peut remarquer ici combien Colomban étoit peu inſtruit de la queſtion dont il parloit ; puiſqu'il

L'AN 612. dit dans ſa lettre que ceux qui condamnoient les trois Chapitres, recevoient les erreurs de Neſtorius & d'Eutychès, deux Héréſies incompatibles, & qui par l'oppoſition de leurs faux dogmes ſe détruiſoient l'une l'autre. Mais ce Solitaire peu verſé dans les matieres de Théologie, ne faiſoit que répéter ce qu'il entendoit dire à un parti Schiſmatique, qui ne ſe ſoûtenoit que par les calomnies les plus abſurdes qu'il débitoit contre les Catholiques. Il n'en faut pas d'avantage pour ſéduire les ſimples & les ignorans.

Comme rien n'eſt plus à charge aux Novateurs, que le poids de l'autorité du S. Siége qui les condamne, ils n'omettent rien pour y donner atteinte; & c'eſt en ſuivant les impreſſions d'un parti où Colomban étoit alors malheureuſement engagé, qu'il ajoûte ce qui ſuit, ſans en voir peut-être les conſéquences. « Vôtre puiſſance, dit il au Pape, ſubſiſtera tandis « qu'elle ſera réglée par la droite raiſon. Car quoique « perſonne n'ignore que nôtre Sauveur a donné à S. « Pierre les clefs du Royaume des Cieux; ſçachez « cependant que, ſi par je ne ſçais quelle orgueilleuſe « préſomption, vous vous arrogez plus de pouvoir « que les autres dans les choſes divines, vôtre puiſ- « ſance en ſera plus petite devant Dieu : parce que « c'eſt l'unité de la foi dans tout le monde, qui a fait « l'unité de puiſſance & de prérogative. »

Colomban a retracté ces ſentimens.

Il n'y a aucun lieu de douter que S. Colomban n'ait retracté ces ſentimens, dès qu'il put être mieux inſtruit. Sans quoi les Papes n'auroient eu garde de protéger, comme ils firent, ſon Monaſtere de Bobio; & l'Egliſe ne l'auroit pas mis au nombre des

Saints. Mais ſon exemple eſt une belle leçon, qui doit apprendre aux Solitaires, qu'ils ne peuvent manquer de s'égarer, quand dans les diſputes qui s'élevent dans l'Egliſe, on leur fait prendre d'autre parti que celui de l'humilité & de la ſoûmiſſion. C'eſt celui que prirent les deux plus chers diſciples de S. Colomban, S. Attale Abbé de Bobio, & S. Euſtaſe Abbé de Luxeu. La vigilance de ce dernier à éloigner de ſon Monaſtere tout eſprit de Nouveauté, ne contribua pas moins à le rendre ſi floriſſant dans la ſuite, que la protection dont Clothaire l'honora après la mort du Roi Thierri, laquelle ſuivit de près ſes victoires.

L'ambition de ce Prince n'étoit pas ſatisfaite des Royaumes d'Auſtraſie & de Bourgogne qu'il poſſédoit. Il ſongeoit à envahir celui de Neuſtrie, lorſque Dieu l'arrêta au milieu de ſes conquêtes, dont en effet il abuſoit tous les jours par de nouvelles violences. S. Romaric entre autres en reſſentit les funeſtes effets. C'étoit un jeune Seigneur d'une rare pieté, de la Cour de Théodebert. Thierri lui fit un crime de ſa fidélité à ſon Souverain, lui enleva ſes biens, & fit mourir ſon pere. Mais la vertu qui ne met pas à couvert les gens de bien des diſgraces, les en conſole. Romaric paroiſſoit content dans ce revers: ſes ennemis ne l'étoient pas; & l'on réſolut ſa mort. Il n'eut alors d'autre parti à prendre que de venir à Mets implorer la clémence de Brunchauld. Il s'y jetta aux pieds de l'Evêque Arédius, qui avoit le plus de crédit ſur l'eſprit de cette Princeſſe. Mais ce Prélat joignant l'inſulte au mépris, ne lui répon-

L'AN 613.

S. Romaric perſécuté par le Roi Thierri. *Vita Romarici apud Duchesne t. 1. p. 557.*

L'AN 613. dit qu'en lui donnant un coup de pied. C'eſt le ſecond trait d'inhumanité qu'on reproche à Arédius. Il paroît cependant que c'eſt l'Evêque de Lyon de ce nom, honoré comme Saint dans ſon Egliſe. Il n'eſt pas néceſſaire de n'avoir pas fait de fautes pour être au nombre des Saints; il ſuffit de les avoir réparées: & loin de ſe ſcandaliſer de leurs premieres foibleſſes, il faut admirer l'opération de la grace, qui trouvant des hommes ſi imparfaits & ſouvent ſi vicieux, en a fait des modeles de toutes les vertus.

Romaric ſe retira confus, & ſans preſque aucune eſpérance de pouvoir ſe juſtifier. La Providence y pourvut par une autre voie; & la ſcene fut bien changée dès le lendemain, lorſqu'on apprit que le Roi Thierri avoit été emporté preſque ſubitement par une dyſſenterie: jeune Prince, qui par ſes victoires & ſes conquêtes, auroit mérité un rang parmi les Héros, s'il n'avoit ſoüillé ſa gloire par ſes débauches & par ſes cruautés. Brunehauld fit auſſi-tôt proclamer Roi Sigébert l'aîné des enfans de Thierri. Mais Clothaire qui vouloit profiter de cette révolution, s'étant avancé à la tête de ſon armée, attira ſans peine à ſon parti les Seigneurs d'Auſtraſie & de Bourgogne, mécontens de ſe voir gouvernés depuis ſi long-temps par une Reine, qui fut ſucceſſivement l'épouſe, la mere, l'ayeule & la biſayeule des Rois régnans. Ainſi le jeune Sigébert trahi par ſes Généraux, après quelques mois de regne fut livré à Clothaire avec ſes deux freres Corbon & Méroüée, & leur biſayeule Brunehauld. Childebert qui étoit auſſi fils de Thierri, s'échapa.

Mort du Roi Thierri.

Clothaire ternit l'éclat de ſa conquête par le ſang innocent qu'il verſa pour l'aſſûrer. Il fit mourir Sigébert & Corbon. Il accorda cependant la vie à Méroüée (*a*), qu'il avoit tenu ſur les fonts du Baptême, & il le fit élever ſecrétement dans la Neuſtrie. Mais il ſe laiſſa aller à toute ſa colere contre Brunehauld, oubliant pour ſatisfaire la vengeance, ce qu'il ſe devoit à lui-même, & ce qu'il devoit à la dignité Royale. Lorſqu'on lui préſenta cette Reine infortunée, il lui fit les plus ſanglans reproches, en l'accuſant d'avoir cauſé la mort de dix Princes de la Maiſon Royale. Il mettoit de ce nombre ceux qu'il venoit lui-même de faire mourir. Enſuite ſans autre forme de procès, il la fit appliquer pendant trois jours à de cruelles tortures. Après quoi, croyant que l'opprobre ſeroit pour elle le plus cruel ſupplice, il la fit monter ſur un chameau, & la fit ainſi promener par tout le camp, pour l'expoſer à la riſée de ſon armée. Enfin il la fit attacher par les cheveux, par un pied, & par une main, à la queuë d'un cheval indompté qui l'eut bien-tôt miſe en piéces. Il lui envia même la ſépulture, & fit brûler les reſtes diſperſés de ſon corps.

L'AN 613.

Frédeg. in Chr.

Mort tragique de la Reine Brunehauld.

C'eſt ainſi que le fils de Frédégonde ne ſervit que trop fidélement la haine, dont il avoit hérité de ſa mere contre l'infortunée Brunehauld. Déplorable ſort d'une Reine, qui avec de grands vices, avoit, comme nous avons vû, des qualités vraiment Royales. Il eſt vrai que pluſieurs Hiſtoriens, & ſur-tout

(*a*) M. Fleuri t. 8 p. 265. dit que Clothaire fit auſſi mourir Méroüée. Frédégaire dit poſitivement le contraire.

L'AN 613. les Légendaires, nous la dépeignent avec les couleurs les plus noires, & les traits les plus odieux. Mais comme la plûpart de ces Auteurs écrivoient ſous le regne de Clothaire & de ſes enfans, ne peut-on pas ſoupçonner qu'ils vouloient par-là juſtifier en partie la trop grande ſévérité dont ce Prince avoit uſé envers elle ? Quoiqu'il en ſoit, ſans entreprendre ici l'apologie de cette Reine, nous croyons qu'elle auroit paru moins coupable, ſi elle eût été moins malheureuſe.

Fondations de la Reine Brunehauld.

Brunehauld fit en effet pluſieurs beaux établiſſemens (*a*), qui ſont des preuves de ſa magnificence. Outre l'Hôpital & les Monaſteres d'Autun, dont nous avons parlé ailleurs, elle fonda le Monaſtere d'Aiſnai à Lyon, & celui de ſaint Vincent de Laon. Après que la haine de ſes ennemis eut été ſatisfaite, on recüeillit ſes cendres, & on les enterra à ſaint Martin d'Autun où l'on voit encore ſon tombeau, qui peut ſervir d'un monument de la fragilité des grandeurs, & de l'inconſtance de la fortune.

Clothaire II. maître de la Monarchie Françoiſe, invite Colomban de revenir dans la Gaule.

Clothaire ayant ainſi réüni ſous ſa domination toute la Monarchie Françoiſe l'an 613, n'oublia pas ſaint Colomban, qui lui avoit prédit ſi clairement cette grande révolution. Il manda à la Cour Euſtaſe qui étoit Abbé de Luxeu, & le chargea d'aller de ſa part, accompagné des Seigneurs qu'il voudroit choiſir, en Ambaſſade vers le ſaint Abbé, pour le

(*a*) On croit communément que cette Reine fit faire les grands chemins de la Gaule Belgique, qui ſont encore nommés les *Chauſſées Brunehauld* : mais il eſt plus probable que ce ſont des ouvrages des Romains. Peut-être Brunehauld les fit-elle réparer pendant le temps qu'elle fut maîtreſſe d'une bonne partie du Royaume de Clothaire II.

prier de revenir dans les Gaules. Euſtaſe entreprit le voyage avec joïe, & Colomban en eut encore une plus ſenſible de revoir ce cher diſciple. Il le retint quelque temps auprès de lui à Bobio, & lui recommanda inſtamment de maintenir la diſcipline à Luxeu Quant au ſujet de l'Ambaſſade, il répondit qu'étant occupé à un nouvel établiſſement, il ne pouvoit ſe réſoudre à retourner dans les Gaules; qu'il prioit ſeulement le Roi d'accorder ſa protection à ſes diſciples & à ſon Monaſtere de Luxeu. Il écrivit une lettre à ce Prince, pour lui faire une correction paternelle ſur quelques articles. Clothaire reçut ſes avis avec docilité & avec reconnoiſſance, dota magnifiquement le Monaſtere de Luxeu, & donna la permiſſion à ſaint Euſtaſe d'en étendre l'enceinte autant qu'il jugeroit à propos.. Vers l'An 614.

Saint Colomban mourut fort (*a*) âgé le 21 de Novembre de l'année ſuivante 615, (*b*) n'ayant paſſé qu'environ un an dans ſon nouveau Monaſtere de Bobio, où Dieu rendit ſon tombeau glorieux Mort de S. Colomban.

(*a*) On ne convient pas de l'âge de S. Colomban ; & quelques Auteurs trompés apparemment par le calcul de Jonas ne lui donnent que 56 ans, quand il mourut. Mais outre que S. Adon dit que ce S. Abbé mourut *in ſenectute bona*, il marque lui-même dans une piece de vers qu'il écrivit étant déja malade, qu'il avoit alors dix-huit Olympiades d'années, c'eſt-à-dire 72 ans: *Nunc ad Olympiadis terſena venimus annos.* Le P. Mabillon ſe trompe lorſqu'il prétend que ces 18 Olympiades ſont 90 ans : une Olympiade n'eſt que l'eſpace de quatre années. D'ailleurs en faiſant mourir l'an 615 S Colomban à l'âge de 90. ans, il contredit ce qu'il avoit avancé plus haut, qu'il étoit âgé de trente ans, lorſqu'il paſſa dans la Gaule ſous le regne de Childebert II, & peu de temps avant la mort de Gontram. Colomban n'auroit eu ſelon ce dernier calcul que 55 ans, lorſqu'il mourut. *Mabill. in Ann. t. 1. p. 308. p. 210.*

(*b*) L'année & le jour de la mort de S. Colomban ſont auſſi conteſtés. Les Auteurs des *Acta SS.* aſſignent l'an 614, & le P. Mabillon avec plus de vrai-ſemblance l'an 615. Le jour eſt marqué dans les Martyrologes & dans les Légendes, tantôt au 21 de Novembre, & tantôt au 23. Le P. Mabillon s'eſt mépris en plaçant la mort de S. Colomban *l'onziéme des Calendes de Novembre* qui ſeroit le 22 d'Octobre: il a voulu dire l'onziéme des Calendes de Décembre, c'eſt-à-dire le 21 de Novembre.

Vers l'An 614. par un grand nombre de miracles. Outre les lettres de S. Colomban, dont nous avons parlé, il nous reſte de lui ſeize Homélies pleines de fort belles moralités, quelques poëſies, & entre autres une Lettre en vers contre l'avarice, adreſſée à Hunalde. Sa Vie a été écrite (a) 28 ans après ſa mort par Jonas, qui avoit été Moine de Bobio, & qui avoit appris ce qu'il raconte des diſciples même du S. Abbé. Colomban envoya en mourant ſon bâton à S. Gal, pour marque qu'il le rétabliſſoit dans les fonctions du Sacerdoce, & levoit l'interdit qu'il avoit prononcé contre lui, pour avoir refuſé de le ſuivre en Italie.

S. Attale. S. Attale lui ſuccéda dans le gouvernement du Monaſtere de Bobio. Il étoit Bourguignon de naiſſance, & diſtingué par ſa nobleſſe. Après avoir été élevé avec ſoin dans l'étude des Lettres & dans la pratique de la piété Chêtienne par S. Arige Evêque de Gap, il ſe retira à Lérins. Il n'y trouva pas ce qu'il eſpéroit. Ayant reconnu que le relâchement s'introduiſoit dans ce Monaſtere, il alla chercher à Luxeu un aſyle à ſa ferveur. Il fut obligé d'y demeurer, quand on en chaſſa S. Colomban, qui l'en nomma Supérieur, comme nous avons vû; mais il s'échapa enſuite, & ſe rendit auprès de ſon Maître. Perſonne ne fut jugé plus digne de lui ſuccéder, & il ſçut par ſa fermeté & ſa vigilance maintenir la Regle dans ſa vigueur. Jonas qui a auſſi écrit ſa Vie, vécut neuf ans ſous ſa conduite, & aſſiſta à ſa ſainte mort qui arriva l'an 627, le dixiéme de Mars, jour

Jonas in Vita Attala, apud Boll. 10. Mart.

(a) Jonas écrivit la Vie de S. Colomban trois ans après la mort de Bertulfe Abbé de Bobio. Or Bertulfe mourut l'an 640, 25 ans après S. Colomban.

auquel

auquel l'Egliſe honore ſa mémoire. L'AN 614.

Clothaire pour aſſûrer la conquête de ſes nouveaux Etats, faiſoit chercher avec ſoin le jeune Childebert fils de Thierri, qui lui étoit échapé, comme nous avons dit. On lui rapporta qu'il étoit caché & élevé ſecrétement à Arles, dans le Monaſtere des Religieuſes de S. Céſaire; & un Evêque nommé Maxime, qu'on prétend être S. Maxime d'Avignon, ſans autre preuve que la conformité du nom, fut un des délateurs. Sainte Ruſticle qui étoit alors Abbeſſe de ce Monaſtere, fut fort inquiétée ſur cette accuſation. Clothaire chargea Ricimer d'informer de cette affaire ſur les lieux. Mais ce Seigneur ſuppoſant le fait en queſtion, ſongea plus à intimider l'Abbeſſe par ſes menaces, qu'à éclaircir la vérité; & il écrivit au Roi conformément à ſes préjugés. Le Prince irrité contre Ruſticle ordonna qu'on la lui envoyât ſous bonne garde. Elle eut beau repréſenter que ſelon la Regle de S. Céſaire elle avoit promis de ne jamais ſortir de l'enceinte de ſon Monaſtere, il fallut obéïr. Mais Dieu qui n'abandonne pas l'innocence opprimée, lui ſuſcita un zelé défenſeur dans la perſonne de S. Domnole Evêque de Vienne.

Perſécution ſuſcitée à Ste. Ruſticle Abbeſſe du Monaſtere de S. Céſaire d'Arles. *Vita Ruſticulæ apud Mabill.*

Ce S. Evêque ſe rendit en diligence à la Cour, pour la défendre contre ſes accuſateurs: & il prédit au Roi qu'en punition des mauvais traittemens qu'il avoit faits à cette ſervante du Seigneur, il perdroit ſon fils *(a)*: ce qui ſe vérifia. La ſainte Abbeſſe con-

(a) Ce trait nous apprend que Clothaire II. avoit un fils qui mourut en bas âge. Les Hiſtoriens ne parlent pas de ce jeune Prince.

L'AN 614. fondit encore mieux la calomnie par l'éclat de ſes miracles & de ſes vertus, qui édifierent toute la Cour. Le Roi ſouhaita neanmoins qu'elle ſe purgeât par ſerment : après quoi il la renvoya avec honneur à Arles, où elle continua de gouverner avec autant de douceur que de vigilance, ſon Monaſtere compoſé de près de trois cens Religieuſes.

Abbrégé de la Vie de ſainte Ruſticle.

Cette ſainte Abbeſſe qui ſe nommoit *Marcia Ruſticula*, étoit iſſuë de parens nobles & Romains, au territoire de Vaiſon. Un Seigneur l'enleva dans ſon enfance, pour l'épouſer, quand elle ſeroit en âge. Mais Liliole (*a*) qui étoit Abbeſſe du Monaſtere d'Arles, obtint du S. Roi Gontram par le crédit de S. Siagrius un ordre de la faire élever dans ſa Communauté. La jeune Ruſticle y gagna tellement tous les cœurs par ſes aimables qualités & par ſes vertus, qu'après la mort de Liliole elle fut élûë Abbeſſe, n'ayant gueres que dix-huit ans : c'étoit un âge bien différent de celui que demandoit S. Grégoire, qui ne vouloit pas qu'on établît une Abbeſſe qui n'eût atteint ſoixante ans. (*b*)

L. 4. ep. 11.

Mais Ruſticle fit voir par ſa conduite, que dans l'art de gouverner, la vertu & la ſageſſe peuvent quelquefois ſuppléer à l'autorité & à l'experience que donne l'âge. Elle fut Abbeſſe plus de cinquante-huit ans, & mourut âgée de ſoixante & dix-ſept, un mardi (*c*) onzieme d'Aouſt, le lendemain de S. Laurent l'an 632.

(*a*) M. Baillet a rendu ridiculement le nom de *Liliola* par celui de *Liſette*. Liſette eſt dérivée de *Louiſette*, petite Louiſe, & ne vient pas de *Lilium* ou de *Liliola*.

(*b*) Le Concile de Trente défend d'élire une Abbeſſe, qui ne ſeroit pas âgée de quarante ans, & qui n'auroit pas huit ans de Profeſſion. *Seſſ. 25. c. 7.*

(*c*) Selon le P. Mabillon dans ſes Annales, ſainte Ruſticle mourut le jour même de S. Laurent : mais la Vie de cette Sainte marque qu'elle mourut le lendemain.

Théodoſe Evêque d'Arles le ſucceſſeur de Florien qui tint le Siége après S. Virgile, fit les funérailles de la ſainte Abbeſſe ; & un aveugle recouvra la vûë en touchant le cercuëil. La Vie de ſainte Ruſticle a été écrite par Florent Prêtre de S. Paul Trois-Châteaux, ſur le témoignage des perſonnes qui avoient vêcu avec elle ; & l'Auteur dédia l'Ouvrage à l'Abbeſſe Celſa.

Saint Loup, vulgairement S. Leu, Evêque de Sens & ſucceſſeur de S. Arteme, encourut auſſi la diſgrace du Roi Clothaire, pour être démeuré fidéle au jeune Sigébert fils de Thierri. Clothaire ſur la premiere nouvelle de la mort de Thierri, avoit commandé le Duc Blidebolde pour s'emparer de Sens. Mais le S. Evêque qui ne crut pas que les révolutions de la fortune duſſent être la regle de ſa fidélité envers les Souverains, réfuſa de recevoir les troupes du Duc, ſonna le tocſin contre elles, & les fit repouſſer par les habitans. Cette fermeté jetta dans l'eſprit de Clothaire des ſemences d'aigreur contre Loup. L'AN 614. *Vit. S. Lupi. Senon.*

Quelques mois après, ce Prince étant devenu maître de la Monarchie Françoiſe, de la maniere que nous l'avons dit, envoya à Sens pour Commandant de la place un Seigneur nommé Farulfe. Cet Officier parut offenſé de ce que S. Loup n'étoit pas venu au devant de lui avec des préſens. Loup répondit à ſes plaintes, que l'Evêque étant chargé d'inſtruire le peuple & les Grands de la terre des ordres de Dieu, c'étoit plûtôt aux Grands à venir lui rendre leurs devoirs, qu'à lui de les prévenir. Farulfe trouva de

L'AN 614. la hauteur dans cette réponſe ; & il fut aiſé à Madégiſile Abbé de S. Remi proche de Sens (*a*) d'envenimer ſon eſprit. Cet Abbé ambitionnoit le Siége de Sens : l'ambition le rendit calomniateur ; & pour perdre un S. Evêque dont il briguoit la place, il fit contre lui d'artificieux rapports, dont Farulfe ne manqua pas de faire part à Clothaire. Ce Prince qui étoit déja prévenu contre Loup, l'éxila à Anſene dans le Vimeu, ſur la petite Riviere qu'on nommoit alors d'Eu (*b*) & qu'on appelle aujourd'hui la Breſle.

Loup y fut mis ſous la garde d'un Duc Idolâtre, nommé Landégiſile ; car il y avoit encore des Payens & des Temples d'Idoles dans ces cantons. Ce fut un éxercice au zéle du S. Evêque : il fit une Miſſion du lieu de ſon exil, & Dieu le conſola par les bénédictions qu'il donna à ſes travaux. Ce ſaint Apôtre convertit à la foi pluſieurs François ; & le Duc Landégiſile lui-même, ayant été témoin de la guériſon d'un aveugle, ouvrit les yeux à la vérité.

Cependant les habitans de Sens, au déſeſpoir d'avoir perdu leur Paſteur, maſſacrerent dans l'Egliſe de Saint Remi l'Abbé Madégiſile ſon accuſateur, & députerent l'Archidiacre Ragnégiſile, à S. Winebaud Abbé de S. Loup de Troyes, pour le prier d'aller demander au Roi le rappel de leur Evêque. Winebaud s'acquita avec plaiſir de cette com-

(*a*) Le Monaſtere de Saint Remi de Sens fut dans la ſuite transféré à Vareilles, & puis établi à Sens, où il a été détruit par les Calviniſtes, qui ont laiſſé dans preſque toutes nos Provinces des marques de leur fureur, bien capables de faire déteſter l'Héréſie qui l'a inſpirée.

(*b*) Cette riviere eſt nommée dans la Vie de ſaint Loup *Aucia* & ailleurs *Augum* : ce qui me fait croire qu'elle a donné ſon nom à la ville d'Eu. Je ne ſçais d'où elle a pris depuis celui de *la Breſle*.

miſſion ; & Clothaire qui reſpectoit ſa vertu, ſe laiſſa aiſément détromper, & lui accorda volontiers ſa demande. Il l'envoya même vers le S. Evêque lui porter la nouvelle de ſon rappel. L'AN 614. S. Loup de Sens rappellé de ſon exil. *Vita S. Lupi apud Surium 1. Sept.*

Winebaud repaſſa par la Cour, & préſenta Loup au Roi, qui témoigna une grande joie de le voir. Mais ce Prince fut affligé en remarquant la maigreur de ſon viſage, cauſée par les ſouffrances de ſon exil. Quoique le S. Evêque eût l'extérieur fort négligé, ayant laiſſé croître ſa barbe & ſes cheveux pendant ſon banniſſement, Clothaire y vit reluire des traits éclatans de ſainteté. Il déteſta les calomniateurs d'un ſi ſaint homme, ſe jetta à ſes pieds pour lui demander pardon ; & après lui avoir fait faire la barbe & les cheveux, il le fit manger à ſa table, & le renvoya à ſon Egliſe chargé de préſens. Ce S. Evêque ayant paſſé par Paris, où il délivra pluſieurs priſonniers, & par Melun où il arrêta par ſes prieres un furieux incendie, rentra dans ſon Egliſe comme en triomphe, aux acclamations de tout le peuple, qui étoit ſorti de la ville au-devant de lui, en Proceſſion, & chantant des Hymnes en actions de graces de ſon retour.

Loup étoit iſſu d'une noble famille de l'Orleannois. Sa mere Auſtrégilde, ſurnommée Aiga, étoit ſœur de S. Aunaire Evêque d'Auxerre, & d'Auſtrene Evêque d'Orleans. Ces deux Prelats voyant la ſinguliere piété de leur neveu, crurent devoir l'engager dans le Clergé. Il y marcha ſi fidélement ſur leurs traces, qu'après la mort de S. Artéme de Sens, le Clergé & le peuple de cette ville le demanderent Abbrégé de la Vie de ſaint Loup. *Ibid.*

L'AN 614. au Roi Thierri pour leur Evêque. Dans cette dignité il ſe fit également aimer des Eccleſiaſtiques & des laïques, pour ſa piété & pour ſa charité. Son mérite ne laiſſa pas de lui attirer des envieux : mais le S. Evêque les gagna la plûpart par ſes bienfaits, & par ſa patience à ſupporter les injures. On lui rapporta un jour qu'on parloit mal de lui à la Cour du Roi Thierri, au ſujet d'une ſainte Vierge conſacrée à Dieu, qui étoit la fille de S. Artéme. Il répondit par ces paroles du Sauveur, *Vous ſerez heureux, lorſ-*
Matth. 5. 11. *qu'on dira toute ſorte de mal contre vous*, ajoûtant que les diſcours malins des hommes ne devoient pas allarmer celui que ſa conſcience raſſûroit.

Saint Loup mourut dans la terre de Brinon, qui appartient encore aujourd'hui à l'Egliſe de Sens ; & l'on aſſûre que c'eſt lui qui la lui a donnée. Son corps fut reporté à Sens, & enterré, comme il l'avoit ordonné, aux pieds de ſainte Colombe, ſous la goutiere de ſon Egliſe : car malgré le déſir qu'on avoit de le placer plus honorablement, on crut devoir exécuter ponctuellement ſes dernieres volontés. Mais (*a*) Dieu releva l'humilité de ſon ſerviteur par les éclatans miracles qui s'opérerent à ſon tombeau. S. Loup de Sens, plus connu ſous le nom de S. Leu, eſt honoré le premier de Septembre ; & S. Arteme ſon prédéceſſeur le 23 d'Avril. Nous avons parlé ailleurs de ſainte Colombe qui ſouffrit le Martyre à Sens ſous Aurélien, pour la défenſe de ſa foi & de ſa virginité. La dévotion des peuples rendit ſi cé-

(*a*) Le jour de la fête de S. Loup, les Chanoines de l'Egliſe de Sens vont en Proceſſion à Sainte Colombe, & y offrent chacun un Cierge d'une livre, pour témoigner leur reconnoiſſance à ce ſaint Evêque leur bienfaiteur.

lébre l'Egliſe bâtie ſur ſon tombeau, qu'on crut y devoir établir un Monaſtere qui ſubſiſte encore, & dont on rapporte les commencemens au regne de Clothaire II. L'AN 614.

Le S. Abbé Winebaud ami particulier de S. Loup, étoit né à Nogent au territoire de Troyes. Il quitta le monde dès qu'il fut en état de le connoître, & ne ſongea qu'à ſe ſanctifier dans la retraite. Mais Gallomagne Evêque de Troyes, ſur la renommée de ſes vertus & de ſes miracles, le preſſa de venir demeurer dans la ville, où ſon exemple pourroit être plus utile. Winebaud préféra l'obéïſſance qu'il devoit à ſon Evêque, au deſir que ſon humilité lui inſpiroit de vivre caché. Il ſe rendit à Troyes, & embraſſa la vie Religieuſe dans le Monaſtere de ſaint Loup (a) l'Evêque de cette ville. On ne tarda pas d'y rendre juſtice à ſon mérite, & il en fut élû Abbé après la mort d'Audéric. Sa vertu lui acquit tant d'autorité, que les citoyens de Sens, comme nous avons dit, ne crurent pas pouvoir employer un interceſſeur plus puiſſant auprès du Roi, pour obtenir le rappel de leur Evêque, que ce Prince avoit éxilé.

S. Winebaud Abbé de ſaint Loup de Troyes. *Vita S. VVinebaudi apud Boll. 6. April.*

A ces vexations près, que Clothaire fit à quelques Saints, il s'appliqua dès qu'il ſe vit maître de toute la Monarchie Françoiſe, à montrer qu'il en étoit digne par ſa bonté pour ſes ſujets, & par ſon zéle pour la Religion. Il convoqua à Paris dans l'Egliſe de S. Pierre, aujourd'hui Sainte Géneviéve, un Concile National, vers la mi-Octobre, la trente-

V. Concile de Paris. *T. 1. Conc. Gall. p. 370.*

(a) Quelques Auteurs croyent que ce Monaſtere étoit établi dès le temps de S. Loup de Troyes. Je n'en trouve pas de preuves : mais il eſt fort ancien, & poſſédé depuis long-temps par des Chanoines Réguliers.

L'AN 614. &-uniéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire, l'an 614 ou 615. (a) Les Evêques au nombre de ſoixante & dix-neuf, y firent quinze Canons de diſcipline, dont voici le précis.

Canons du V. Concile de de Paris.

I. L'Election des Evêques doit être faite gratuitement par le Métropolitain, les Comprovinciaux, le Clergé & le peuple de la ville.

II. Aucun Evêque ne pourra élire ſon ſucceſſeur; & l'on n'ordonnera perſonne en ſa place de ſon vivant, s'il n'eſt conſtant qu'il ſoit hors d'état de gouverner ſon Egliſe.

III. On ne doit pas ſoûtenir ni recevoir les Clercs qui ont recours à la protection du Prince & des Seigneurs contre leur Evêque.

IV. Défenſes à tous Juges laïques de condamner un Clerc quel qu'il ſoit, ſans la participation de l'Evêque.

V. Les Evêques prendront la défenſe des Affranchis.

VI. Défenſes ſous peine d'excommunication de rien ſouſtraire des legs faits pour l'entretien & les réparations des Egliſes.

VII. Défenſes ſous la même peine de ſe mettre en poſſeſſion après la mort d'un Evêque, ou de quelque autre Clerc, de leurs biens propres ou de ceux de l'Egliſe, même en vertu d'un ordre ou d'une Sentence du Juge, avant qu'on ſçache les diſpoſitions de leur Teſtament, s'ils en ont fait un. En attendant, l'Archidiacre ou le Clergé veilleront à la conſervation de ces biens.

(a) Clothaire commença à regner dans l'Automne de l'année 584: ainſi la 31e année de ſon regne, répond partie à l'an 614, & partie à l'an 615.

VIII.

VIII. Défenſes aux Evêques & aux Archidiacres de s'attribuer, ſous prétexte d'enrichir leurs Egliſes, les biens que les Abbés & les Prêtres qui ſont titulaires de quelques Egliſes, laiſſent en mourant : ces biens doivent demeurer aux lieux, auſquels le Donateur les a légués par ſon Teſtament. L'AN 614.

IX. Défenſes d'uſurper ou de retenir ſous quelque prétexte que ce ſoit, les biens d'un autre Evêque ou d'une autre Egliſe.

X. Défenſes de caſſer les Teſtamens des Evêques & des Clercs, faits en faveur des Egliſes. On ordonne même que ſi aux Teſtamens des perſonnes de piété, il ſe trouve manquer quelques-unes des formalités que demandent les Loix, on ne laiſſe pas d'exécuter la volonté des défunts, ſous peine d'excommunication. Ce Canon eſt renouvellé du ſecond Concile de Lyon tenu l'an 567.

XI. Les différends qui ſurviennent entre des Evêques, ſeront terminés par le Métropolitain, & non par le Juge laïque.

XII. Les Religieux & les Religieuſes qui abandonnent leur Monaſtere, pour ſe retirer chez leurs parens, ou dans leurs terres, ſeront avertis par l'Evêque de retourner à leur Monaſtere ; & s'ils n'obéïſſent, ils ſeront excommuniés juſqu'à la mort.

XIII. Les Vierges & les Veuves qui après s'être conſacrées à Dieu dans leurs maiſons en changeant d'habit, viennent à ſe marier, ſeront excommuniées, elles & leurs maris, juſqu'à ce qu'ils ayent réparé leur faute.

L'AN 614. XIV. On renouvelle les défenſes de contracter des mariages inceſtueux.

XV. Défenſes aux Juifs d'exercer aucune charge publique, même dans les armées. Celui qui voudra en avoir quelqu'une, doit auparavant ſe faire baptiſer par l'Evêque, lui & ſa famille.

Conſtitution du Roi Clothaire II. pour ordonner l'obſervation des Canons du Vᵉ. Concile de Paris.

Clothaire perſuadé que l'autorité Royale n'eſt jamais mieux employée, qu'à appuyer celle de l'Egliſe, publia un Edit pour recommander l'exécution de ces Canons. « Il eſt hors de doute, dit-il, « que le moyen d'augmenter la félicité de nôtre Re- « gne, eſt d'apporter tous nos ſoins à faire obſer- « ver ce qui a été bien défini, & ſagement ordonné, « & à corriger, avec l'aide de Jeſus-Chriſt, par cet- « te préſente Conſtitution, les abus qui peuvent « s'être introduits dans nos Etats. C'eſt pourquoi « nous Ordonnons que les Canons, & ceux-là mê- « me qui ont été négligés depuis long-temps, ſoient « déſormais exactement obſervés Ainſi, après la « mort d'un Evêque, que le ſucceſſeur qui doit être « conſacré par le Métropolitain aſſiſté des Compro- « vinciaux, ſoit premiérement élu par les ſuffrages « du Clergé & du peuple : puis s'il eſt jugé digne, « qu'il ſoit ordonné en vertu d'un ordre du Prince; « que s'il eſt choiſi d'entre les Officiers du Palais, « ſon mérite & ſa capacité ſeront une raiſon ſuffi- « ſante pour l'ordonner.

T. 1. Conc. Gall. p. 474.

On voit ici que Clothaire en confirmant le premier Canon du Concile de Paris, pour la liberté des Elections, le modére en exigeant un commandement du Prince pour l'Ordination. Les Evêques

n'en avoient pas fait mention : mais c'étoit l'ancien usage autorisé par le V. Concile d'Orleans, qui requiert le consentement du Roi. Il semble aussi que Clothaire en marquant que ceux qui seront choisis du Palais, doivent être ordonnés à raison de leur mérite, ait voulu se réserver la liberté de nommer de ses Officiers aux Evêchés, sans qu'ils eussent été élus. Le reste de l'Ordonnance contient divers autres Reglemens dont nous allons rapporter les plus remarquables. L'AN 614.

Le Roi défend aux Juges laïques de juger les causes des Clercs en matiere civile : mais il leur permet de les juger, & de les condamner en matiere criminelle, excepté les Prêtres & les Diacres. Les Clercs qui sont convaincus de quelque crime capital, seront punis selon les Canons, & examinés de concert avec les Evêques. Il veut qu'on décharge le peuple de tous les nouveaux impôts qui le font murmurer.

Il défend sous peine de mort d'épouser des Vierges ou des Veuves consacrées à Dieu. Si le mariage s'est fait dans l'Eglise, les parties seront seulement séparées, envoyées en exil, & leurs biens confisqués au profit de leurs proches. Les Evêques & les Seigneurs laïques qui possedent des terres dans d'autres Provinces, n'y établiront pour Juges que des personnes originaires de ces lieux. Ce qui montre que les Seigneurs faisoient administrer la Justice dans leurs terres. Défense de faire paître les pourceaux du Fisc dans les forêts des Eglises ou des particuliers, sans la permission de ceux à qui ces forêts

appartiennent, ou d'exiger du public dequoi les engraiſſer. (*a*)

Le Roi dreſſa cette Edit dans le Concile de Paris, de concert avec les Evêques & les Seigneurs de ſes Etats; & il en ordonna l'obſervation ſous peine de mort. Il eſt daté auſſi bien que les Canons du 18 d'Octobre, de la trente & uniéme année du regne de Clothaire.

L'AN 616. Aſſemblée des Evêques & des Seigneurs.

Ce Prince ne borna pas là ſon zéle. Deux ans après, c'eſt-à-dire, l'an 616 ou 617, il convoqua une autre Aſſemblée des Evêques & des Seigneurs de ſon Royaume, dans une de ſes maiſons Royales, nommée Boneüil (*b*); & il publia de nouvelles Ordonnances pour confirmer les Reglemens qui y furent faits. C'eſt tout ce que l'on ſçait certainement de ce Concile. On lui attribuë quelques Canons, qu'on croit avoir été dreſſés dans un Concile tenu peu de temps après celui de Paris. Le Manuſcrit où le P. Sirmond les a trouvés, en contenoit au-moins quinze; mais ſi mutilés par les temps, qu'il n'a pu nous en donner qu'une partie: voici les plus remarquables.

Canons d'un Concile qu'on croit avoir été tenu à Boneüil.

I. Qu'on obſerve les Reglemens faits à Paris, tant par les Evêques que par le Roi Clothaire.

II. Qu'on ne conſacre d'Autel que dans les Egliſes où il n'y a pas de corps enterrés. (Nous avons vû au contraire, qu'il fallut conſacrer un Autel dans le lieu où devoit être enterrée ſainte Rade-

T. Conſil. Gall. in Notis p. 618.

(*a*) Il y a dans le texte: *unde porci debeant ſaginari, cellarinſis non exigatur.* On nomme ici *cellarinſis*, toute ſorte de nourriture; & ce mot paroît dérivé de *cellarium.*

(*b*) C'eſt apparemment Boneüil en Brie.

gonde : mais le Concile rappelle l'ancienne diſcipline de n'enterrer perſonne dans les Egliſes.) L'AN 616.

IV. Que les Moines vivent ſelon leur Regle : qu'ils ne demeurent pas ſéparés dans des cellules, & qu'ils n'ayent rien en propre.

V. Qu'on ne baptiſe point dans les Monaſteres. Qu'on n'y célébre pas de Meſſes pour les morts ſéculiers ; & qu'on ne les y enterre pas ſans la permiſſion de l'Evêque. (On ne vouloit pas que les Moines s'attribuaſſent les fonctions propres des Paroiſſes.)

XIII. Quand un Evêque aura excommunié quelqu'un, il fera publier l'excommunication dans les Paroiſſes & dans les villes voiſines.

On ne ſçait ni le nombre, ni les noms des Prélats qui ſe trouverent à ce Concile, non plus que les noms des ſoixante-&-dix-neuf Evêques du Concile National de Paris, dont nous avons parlé. Mais l'Egliſe Gallicane avoit au commencement du ſeptiéme ſiécle un grand nombre de Saints Evêques qui travailloient avec zéle à arracher les ronces, qui commençoient à couvrir de toutes parts le champ du Seigneur. Saint Domnole de Vienne, S. Auſtrégiſile de Bourges, S. Bertram du Mans & S. Béthaire de Chartres, étoient des plus célébres, ſans parler de pluſieurs autres, que la ſuite de l'hiſtoire nous fournira occaſion de faire connoître.

S. Auſtrégiſile de Bourges.

Saint Auſtrégiſile étoit originaire de Bourges. Il fut élevé à la Cour du Roi Gontram, où il exerça une charge, dont l'office conſiſtoit à préſenter la ſerviette au Roi, quand on lui donnoit à laver.

L'AN 616. (a) Ses parens voulurent l'engager dans le mariage ; mais il ne pouvoit s'y reſoudre, & il diſoit : « Si j'ai « une bonne femme, je craindrai de la perdre ; ſi » j'en ai une mauvaiſe, je craindrai de ne la point « perdre. » Dans l'incertitude il conſulta le Seigneur, qui lui fit connoître qu'il l'appelloit au Sacerdoce. Une calomnie dont il fut noirci, acheva de lui faire ſentir la malignité & les dangers du monde. Un Seigneur de la Cour de Gontram nommé Béthélen, s'étoit emparé de quelques terres du Fiſc ; & pour s'y maintenir, il repréſenta un faux Acte fait au nom de Gontram, & dit que c'étoit Auſtrégiſile qui le lui avoit remis en main. Celui-ci nia conſtamment le fait qui étoit faux, & Béthélen le ſoûtint avec aſſûrance. Alors Gontram ſe conformant aux uſages autoriſés par les Loix des Bourguignons, & dont nous avons vû d'autres exemples, ordonna un duel entre l'accuſateur & l'accuſé ; afin, comme on le croyoit, de connoître le coupable par le jugement de Dieu.

Vita Auſtregiſil. ab Autore coævo apud Bolland. 20 Maii.

n. 5.

Au jour marqué, Auſtrégiſile envoya dès le matin ſon bouclier & ſon javelot dans le champ, où ſe faiſoient ces ſortes de combats en préſence du Roi & de la Cour. Avant que de s'y rendre, il alla ſelon ſa coûtume faire ſa priere dans l'Egliſe de S. Marcel de Chalon. En y entrant, il trouva un pauvre à qui il donna le tiers d'un ſol, le ſeul argent qu'il eut alors ſur lui. Après une courte, mais fervente oraiſon, il s'en alla plein de confiance attendre ſon adverſaire. Le Roi s'étoit déja rendu pour être ſpecta-

(a) On nommoit *Mapparius* celui qui exerçoit cette charge.

teur du combat, lorſqu'on accourut lui apprendre L'AN 616.
que Béthélen venoit d'être tué par le cheval qu'il avoit monté pour le combat. Le Prince appella n. 6.
auſſi-tôt Auſtrégiſile, & lui dit : « Le Seigneur dont « vous avez imploré le ſecours avec confiance, a « combattu pour vous. »

Cette faveur du Ciel inſpira une nouvelle ardeur n. 7.
à Auſtrégiſile, pour ſe conſacrer à Dieu dans le Clergé. Il en fit demander au Roi la permiſſion par le Sénateur Ethérius, qui étoit alors un des Conſeillers de Gontram; & l'ayant obtenuë, il ſe retira à Auxerre auprès de ſaint Aunaire, qui lui donna l'Ordre de Soûdiacre. Enſuite Ethérius ayant été élevé ſur le Siége de Lyon, il ordonna Auſtrégiſile Prêtre & Abbé du Monaſtere de ſaint Nizier. Il gouverna cette Communauté juſque vers l'an 612, qu'il fut élû Evêque de Bourges après la mort de ſaint Apollinaire ſucceſſeur de ſaint Euſtaſe. L'éclat des vertus & des miracles d'Auſtrégiſile le rendirent un des plus illuſtres Evêques de ſon temps. Il gouverna l'Egliſe de Bourges douze ans, & il mourut l'an 624, le vingtiéme de Mai, jour auquel on célebre ſa fête. On en fait une particuliere de ſon Ordination, le 15 de Février. On le nomme vulgairement ſaint Outrille.

Sa Vie a été écrite par un Auteur comtemporain, qui aſſûre qu'une Energuméne que le ſaint Evêque avoit délivrée, vivoit encore de ſon temps dans le Monaſtere de ſainte Bertoaire ou Bertrade. C'étoit un Monaſtere de filles ſelon la Régle de S. Colomban, qu'une pieuſe & riche Dame nommée Ber- *Jonas in Vita S. Euſtas. apud Boll. 29 Mart.*

L'AN 616. toaire fonda à Bourges environ ce temps-là. C'eſt aujourd'hui l'Egliſe Collégiale de Nôtre-Dame de Sales, où la ſainte fondatrice eſt honorée le quatriéme de Novembre.

S. Bertram du Mans. Saint Bertram étoit auſſi en ce même temps une des lumieres de l'Epiſcopat depuis trente ans qu'il gouvernoit l'Egliſe du Mans. Eleve de ſaint Germain de Paris, qui l'engagea dans ſon Clergé & l'aima comme ſon fils, il fit honneur par ſa conduite à l'éducation qu'il en avoit reçûë. Il étoit Archidiacre de Paris, lorſqu'après le decès de Badégiſile du Mans, il fut élû l'an 586, pour remplir ce Siége. On ne pouvoit choiſir un meilleur Evêque, & il ne pouvoit ſuccéder à un plus mauvais. Le contraſte des vices de ſon prédéceſſeur donna un nouvel éclat à ſes vertus. Mais la mort de Badégiſile ne délivra pas entiérement ſon Egliſe de la tyrannie. Sa veuve plus avare encore, & plus cruelle que lui, uſurpa une partie des biens de l'Evêché, ſous prétexte que c'étoient des acquêts de ſon mari. Saint Bertram eut de longs démêlés avec cette femme, nommée Magnatrude. C'étoit comme une furie ; & Grégoire de Tours en rapporte des cruautés qui font horreur.

Greg. Tur. Hiſt. l. 8. c. 38.

Greg. l. 9. c. 18. Le ſaint Evêque s'attacha au Roi Gontram, qui par eſtime pour ſa prudence l'employa en quelques négotiations. Dès la ſeconde année de ſon Epiſcopat, ce Prince l'envoya en Ambaſſade vers les Comtes Bretons de l'Armorique, avec Namace d'Orleans, qui mourut dans l'Anjou à ſon retour, & qui eut pour ſucceſſeur Auſtréne, dont nous avons parlé au ſujet de ſaint Loup de Sens ſon neveu.

Après

Après la mort de Gontram, ſaint Bertram prêta ſerment de fidélité à Clothaire II ; & rien ne fut capable de le détacher des ſes interêts. Il eut cependant bien des perſécutions à eſſuyer. Car le Maine étant tombé pendant les guerres civiles ſous la puiſſance du Roi Thierri, il fut dépoüillé de la meilleure partie de ſes biens, & chaſſé de ſon Siége, qui fut uſurpé par un nommé Berthégiſile. Mais Clothaire devenu maître de toute la Monarchie, dédommagea avec uſure le ſaint Evêque des pertes que ſa fidélité à ſon Roi lui avoit attirées. Vers l'AN 616.

Bertram fut un des plus riches Prélats de ſon temps. Ce ne ſeroit point un ſujet de loüanges, ſi nous ne pouvions pas ajoûter qu'il fut auſſi un des plus charitables envers les pauvres, & des plus libéraux envers les Egliſes. Les grands biens qu'il avoit, tant de ſon patrimoine que des bienfaits du Roi, il les employa à doter des Monaſteres & des Hôpitaux. Il fonda dans un fauxbourg du Mans un Monaſtere en l'honneur de S. Pierre & de S. Paul, qui fut nommé *de la Coûture*, *de cultura Dei*, pour marquer le culte qu'on y rendoit à Dieu. Saint Licinius d'Angers lui donna des terres & des vignobles, pour contribuer à cette fondation, ainſi que S. Bertram le marque dans ſon Teſtament.

Fondations faites par ſaint Bertram.

Le Monaſtere de la Coûture du Mans.

Ce S. Evêque fit bâtir proche le Mans un autre Monaſtere en l'honneur de ſaint Germain de Paris, qu'il honoroit comme ſon pere. Ce n'eſt plus qu'une Egliſe Paroiſſiale. Il fonda pareillement deux Hôpitaux, dont l'un eſt aujourd'hui l'Egliſe de ſainte Croix, & l'autre de ſaint Martin de Pontlieuë. On

Vers l'An 616. Le Monaſtere d'Eſtival proche le Mans.

aſſûre auſſi que c'eſt à lui que les Religieuſes d'Eſtival à deux lieuës du Mans doivent leur établiſſement. Après toutes ces fondations, il reſtoit encore de grands biens à S. Bertram : il les legua aux Egliſes & aux pauvres. Il mourut plein de jours & de mérites, le dernier de Juin, la trente-huitiéme année de ſon Epiſcopat, & la quarantiéme du regne de Clothaire II, c'eſt-à-dire, l'an 623. Il fut enterré, comme il l'avoit ordonné, dans ſon Monaſtere de la Coûture. On célébre ſa fête le ſixiéme de Juin.

Teſtament de de S. Bertram. *T. 3. Analect. p. 112.*

On regarde comme une piece authentique un Teſtament que nous avons de S. Bertram, *(a)* & qui commence ainſi : « Au nom de Nôtre Seigneur Je-« ſus-Chriſt & du Saint Eſprit : Je Bertram quoi « qu'indigne pécheur, Evêque de la ſainte Egliſe du « Mans, étant ſain de corps & d'eſprit, mais pré-« voyant les accidens de la vie humaine, j'ai fait « mon Teſtament, & je l'ai dicté à mon fils le Notai-« re Ebbon, voulant que ſi par le défaut de quelque « formalité de droit il n'eſt pas reçu comme un Teſ-« tament ; il ſoit du moins éxécuté comme un Co-« dicile *ab Inteſtat.* C'eſt pourquoi après ma mort, « vous ſainte Egliſe du Mans, & vous ſainte Baſi-« lique de S. Pierre & de S. Paul, que j'ai bâtie à la « vûë de la ville pour ſa défenſe, ſoyez mes héri-

(a) La date du Teſtament de S. Bertram varie dans les éditions que nous avons. Celle que nous en a donnée le ſieur de Courvaiſier dans ſon Hiſtoire des Evêques du Mans, porte le 27 Mars de la vingt-deuxiéme année de Clothaire; & celle qu'en a faite le P. Mabillon, marque la trente-deuxiéme année de ce Prince. Je crois que cette derniere leçon eſt la meilleure. Car 1°. il eſt parlé dans ce Teſtament d'Agérie de Tours qui tint ce Siége après Leoparius, c'eſt-à-dire, après l'an 610, auquel temps nous avons vû en parlant de S Colomban que Leoparius vivoit encore. 2°. S. Bertram fait mention de S. Arnoux Evêque de Mets. Or S. Arnoux ne fut pas élevé à l'Epiſcopat avant l'an 610, qui fut la vingt-ſeptiéme année de Clothaire.

« tieres. Je vous inſtitue mes légataires. » Ce qu'il nomme ici ſimplement l'Egliſe du Mans, eſt la Cathédrale; & la Baſilique de S. Pierre & de S. Paul, eſt le Monaſtere de la Coûture. L'AN 616.

Enſuite ſaint Bertram ayant marqué qu'il a des lettres ſignées du Roi Clothaire, qui lui permettent de diſpoſer de ſes biens, fait un grand détail des terres qu'il legue à ces deux Egliſes, & à pluſieurs autres. Il n'oublie, ni les pauvres, ni ſes domeſtiques. Il fait quelque legs de ſon patrimoine à ſes neveux, & donne à tous ceux qui ſont à ſon ſervice, ou au ſervice de ſon Egliſe, tant clercs que laïques, à chacun un de ſes chevaux : ce qui montre qu'il devoit en avoir un grand nombre. Il affranchit pluſieurs eſclaves, & ſe réſerve à marquer dans un Codicile, ceux qu'il deſtine pour garder ſon tombeau. Il legue une ſomme d'argent à toutes les Egliſes du Mans, cent ſols à S. Martin de Tours, où il avoit reçû la Tonſure, & cinquante à S. Aubin d'Angers.

Saint Bertram recommande en particulier à Chaimoald Evêque de Poitiers ſon parent & ſon éleve, de prendre ſoin de ſes funérailles. Il conjure tous ſes amis & ſes ſerviteurs, de ſe rendre tous les ans au Mans, pour aſſiſter à ſon Anniverſaire; afin qu'on puiſſe dire : *Cet homme eſt heureux d'avoir eu de ſi bons amis.* Il ordonne à l'Abbé de la Coûture de les bien traitter ce jour-là, & de mettre un ſi beau luminaire qu'on ſoit excité à faire du bien aux Egliſes, en voyant ſa reconnoiſſance pour le fondateur de ſon Monaſtere. Il prie les Prêtres des Egliſes auſquelles il fait des legs, d'écrire ſon nom dans le livre de vie,

L'AN 616. & de le faire lire aux grandes fêtes. Ce *livre de vie* n'eſt autre choſe que le Nécrologe du Monaſtere, ou la liſte des bienfaiteurs, dont on récitoit les noms aux principales ſolemnités, afin qu'on priât pour eux.

Enfin S. Bertram après avoir fait les plus terribles imprécations contre ceux qui donneroient atteinte à ſon Teſtament, prend quelques précautions contre les chicanes. « S'il y a, dit-il, quelques ratures ou « quelques additions dans cet Acte, c'eſt moi qui « les ai faites; & j'ai eu ſoin qu'il fût ſigné, comme « la Loi l'ordonne, par ſept perſonnes d'honneur, « qui y ont appoſé leurs ſceaux. Auſſi tôt que ce « Teſtament aura été ouvert, je prie l'Archidiacre « de le faire inſérer dans les Actes publics. » C'eſt ce que j'ai cru devoir remarquer dans le Teſtament de S. Bertram, pour faire connoître les uſages de ce ſiécle.

S. Béthaire de Chartres

Saint Béthaire Evêque de Chartres, fut auſſi un des grands Prélats de ce temps là. (*a*) Il étoit Archichappelain du Roi (*b*) Clothaire, lorſqu'il fut placé ſur le Siége de Charrres après la mort de Pappole, dont nous avons ſouvent parlé. La vertu de S. Béthaire fut miſe à de rudes épreuves. Dans les guerres civiles qui s'élevérent entre Thierri & Clothaire, la ſixiéme année de ſon Epiſcopat, il eut la douleur de voir ravager ſa ville, piller ſon Egliſe, & emme-

(*a*) Meſſieurs de ſainte Marthe placent S. Béthaire le ſeptiéme Evêque après Bertégiſile qui ſe trouva au Concile de Rheims l'an 625, & le 6 après Malhard, qui aſſiſta à celui de Chalon en 670. On voit que c'eſt un étrange anachroniſme.

(*b*) L'Archichappelain faiſoit dans le Palais de nos Rois à peu près les mêmes fonctions qu'y fait aujourd'hui le Grand Aumônier. Cette charge devint plus conſidérable ſous les Rois de la ſeconde Race.

ner en captivité une partie de ſon troupeau, ſuivant la prédiction de S. Lomer que nous avons rapportée. Il fut lui-même conduit priſonnier au Roi Thierri; mais ſa piété le fit reſpecter. Thierri ordonna qu'on remît en liberté les priſonniers, & qu'on rendît les thréſors de l'Egliſe; & il renvoya le S. Evêque chargé des préſens, que lui & les Seigneurs de ſa Cour lui avoient faits. S. Béthaire eſt honoré le deuxiéme jour d'Août. L'AN 616.

C'eſt auſſi le temps où il faut placer S. Céran Evêque de Paris; & il n'y a guéres lieu de douter qu'il n'ait aſſiſté au dernier Concile de cette ville, duquel nous avons parlé. Ce S. Evêque n'eſt connu que par ſon zéle à recuëillir les Actes des Martyrs; & c'eſt peut-être à lui que nous ſommes redevables de pluſieurs de ceux qui ſont venus juſqu'à nous. Il s'adreſſa à un Clerc de Langres nommé Warnhaire, pour avoir ceux de quelques Saints. Warnhaire les lui envoya avec la lettre ſuivante. « Vous ne ceſſez de marcher ſur les traces, & d'égaler le mérite des » plus ſaints Evêques, par toute vôtre conduite » dans le ſacerdoce, où vous ne cherchez d'autre » luſtre que celui que donne la Religion. Vous vous » êtes déja rendu habile dans les ſaintes lettres; & » pour mettre le comble à vôtre gloire, vous vou- » lez recuëillir dans la ville de Paris les Actes des » Martyrs: en quoi vous êtes comparable à ſaint (a) S. Céran de Paris. *Ep. VVarnhar. ad Ceran. apud Boll. 17. Janv.*

(a) Quelques Auteurs ont donné la qualité de Saint à Euſebe de Céſarée en Paleſtine, & Uſuard l'a mis dans ſon Martyrologe. Mais malgré les apologies qu'on a publiées en faveur de cet Evêque pour le juſtifier de l'Arianiſme, ſa foi eſt demeurée juſtement ſuſpecte, & ſa ſainteté auſſi équivoque que la pénitence qu'on ſuppoſe qu'il a faite. Baronius l'a ôté du Martyrologe Romain au 21 de Juin, & y a mis Euſebe de Samoſate.

L'AN 616. « Euſebe de Céſarée. Excuſez mon peu de capacité : « je vous loüerois mieux, ſi j'avois plus d'éloquence ; « mais vous connoîtrez du moins mon obéïſſance. « Je vous envoye, comme vous m'avez ordonné, « les Actes des trois Jumeaux de Langres, & ceux de « S. Didier Martyr & Evêque de cette ville. »

C'eſt tout ce que nous ſçavons de S. Céran. Son zéle pour recuëillir les hiſtoires des Saints, méritoit cependant bien qu'on nous conſervât la ſienne. Il fut enterré à ce qu'on aſſûre dans la Chappelle ſouterraine de l'Egliſe de S. Pierre & de S. Paul, nommée aujourd'hui de Sainte Génevieve. On honore ſa mémoire le 27 de Septembre. Simplice fut ſon prédéceſſeur dans le Siége de Paris, & Léodebert ſon ſucceſſeur.

L'Egliſe de France avoit alors pluſieurs Saints Evêques, dont nous aurons bien-tôt occaſion de parler. Le Seigneur ne permit pas qu'une auſſi belle portion de ſon héritage fût jamais deſtituée de Miniſtres capables de l'édifier & de la défendre ; & le Monaſtere de Luxeu devint bien-tôt pour la Gaule, comme une pépiniere de Saints Prélats, qui remplacerent ceux dont nous venons de parler. Cette Communauté après la perſécution étoit plus floriſſante que jamais ſous la conduite de S. Euſtaſe, qui en fut le ſecond Abbé.

Saint Euſtaſe Abbé de Luxeu.

Euſtaſe étoit iſſu d'une noble famille de Bourgogne ; mais il ſacrifia dans ſa jeuneſſe tous les avantages de la fortune à la grace qui l'appelloit dans la ſolitude. Il fut un des plus chers diſciples de S. Colomban, & voulut le ſuivre dans ſon éxil : les

précautions de ſon oncle Miétius Evêque de Langres, & les ordres de Thierri l'en empêchérent. Il ſe rendit cependant dans la ſuite auprès de Colomban à Bregents, d'où il revint pour prendre le gouvernement du Monaſtere de Luxeu. Il s'acquitta de cette charge avec tant de ſageſſe & de vigilance, que l'on crut avoir retrouvé en lui S. Colomban : on ſe conſola du moins de l'avoir perdu. L'AN 616. *Vita Colomb.*

Clothaire, qui en honorant le diſciple de Colomban, croyoit rendre au maître une partie de ce qu'il lui devoit, eut pour Euſtaſe une vénération ſinguliere, dont il lui donna des marques en une occaſion bien délicate. Dans les commencemens de la Monarchie de ce Prince, un Seigneur nommé Alithée forma une conſpiration pour s'emparer du Royaume de Bourgogne, & fit entrer dans ſon parti Leudemond Evêque de Sion en Valais. Après avoir concerté enſemble, l'Evêque alla trouver la Reine Berthetrude, femme de Clothaire, & lui dit en confidence qu'on avoit découvert que le Roi mourroit certainement cette année : qu'ainſi elle devoit ſe retirer à Sion avec tous ſes thréſors ; parce que le Patrice Alithée étoit diſpoſé à l'épouſer, & que ce Seigneur étant de la race des anciens Rois de Bourgogne, il lui ſeroit aiſé de récouvrer ce Royaume. La Reine qui aimoit tendrement ſon mari, craignit que ce qu'on lui en diſoit, ne fût que trop vrai ; & ſes larmes trahirent ſa douleur. Clothaire en ayant appris le ſujet, jugea que les factieux ne prédiſoient que le mal qu'ils vouloient faire, & ſe mit en devoir de

Euſtaſe obtient la grace d'un Evêque rebelle.

Fredeg. in Chron. c. 44.

L'AN 616. les prévenir. Leudemond ſe croyant alors perdu, ſe réfugia à Luxeu ; & Euſtaſe eut aſſez de crédit, pour lui obtenir du Roi le pardon de ſa perfidie.

Ce ſaint Abbé fut obligé de faire pour les beſoins de ſon Monaſtere un autre voyage à la Cour de Clothaire, qui étoit alors à l'extrémité des Gaules vers l'Ocean. Il paſſa par la Brie, & logea dans la maiſon de Chagnéric, où S. Colomban avoit été reçu quelques années auparavant, & avoit voüé à Dieu la jeune Burgondofare, fille de ce Seigneur. Mais les Grands du monde ne conſultent guéres que des interêts de famille ſur la vocation de leurs enfans. Chagnéric ayant trouvé un parti avantageux à ſa fille, la fiança malgré elle. Auſſi-tôt elle fut attaquée d'une fluxion ſur les yeux, accompagnée d'une fiévre ardente, qui faiſoit craindre pour ſa vie. S. Euſtaſe arriva dans cette circonſtance ; & ayant appris ce qui s'étoit paſſé, il fit une remontrance paternelle à Chagnéric. Enſuite après avoir fait le ſigne de la Croix ſur la malade, il lui rendit la ſanté, & la recommanda à ſa mere juſqu'à ſon retour de la Cour, promettant de lui donner alors l'habit de Religieuſe. Dès que le pere vit le danger paſſé, & ſa fille guérie, il reprit le deſſein de la marier. Burgondofare, que la nouvelle grace qu'elle venoit de recevoir, rendoit plus courageuſe, s'enfuit de la maiſon paternelle, & ſe réfugia à Meaux, dans l'Egliſe de S. Pierre. Chagnéric envoya après elle, & la fit menacer de la faire mourir, ſi elle ne ſe rendoit à ſes volontés. Elle répondit aux Envoyés : « Si vous penſez que je

Vit. Euſtaſ. apud. Boll. 29. Mart.

Euſtaſe guérit ſainte Fare.

je craigne la mort, faites-en l'expérience ſur le » pavé de cette Egliſe. Je ferai volontiers pour une » ſi belle cauſe le ſacrifice de ma vie à celui qui n'a » pas dédaigné de mourir pour moi. » S. Euſtaſe ne tarda pas à revenir de la Cour. Il fit de nouveaux reproches à Chagnéric, tira la jeune Vierge de ſon azile, & lui fit donner l'habit de Religieuſe par Gondebaud Evêque de Meaux.

L'AN 616. Courage de ſainte Fare pour ſuivre la vocation de Dieu.

Burgondofare avoit un frere nommé Chagnoald, qui étoit un des plus fervens diſciples de S. Colomban. S. Euſtaſe le laiſſa auprès d'elle avec un autre Moine appellé Valdebert, pour l'inſtruire des devoirs de la vie Monaſtique, & pour regler, ſelon l'Inſtitut de S. Colomban le Monaſtere de Filles, qu'elle fit bâtir dans une terre de ſon pere, nommée Eboriac, à cinq lieuës de Meaux. C'eſt aujourd'hui Fare-Moûtier, c'eſt-à-dire, le Monaſtere de ſainte Fare : car on nomma ainſi par abbréviation ſainte Burgondofare, de même que ſon autre frere Burgondofaron fut nommé Saint Faron.

Sainte Fare établit le Monaſtere d'Eboriac, nommé *Fare-moûtier.*

Vita Euſtaſii apud Boll. 29. Mart.

Fare aſſembla en peu de temps un grand nombre de Vierges, qui ſe conſacrerent à Dieu ſous ſa conduite, & elle les gouverna avec autant de douceur que de vigilance & de fermeté. L'Abbé Jonas, dans une relation qu'il nous a laiſſée de pluſieurs miracles qu'il avoit vû s'opérer dans ce Monaſtere, nous apprend que les Religieuſes s'y confeſſoient trois fois le jour des péchés qu'elles avoient commis en penſées, paroles & actions ; & il paroît que c'étoit à l'Abbeſſe : ce qui n'empê-

L'AN 616. choit pas la Confeſſion Sacramentelle faite au Prêtre: car la Regle de S. Colomban obſervée en ce Monaſtere, outre la Confeſſion journaliere devant l'Abbé, fait mention de celle qu'on devoit faire au Prêtre des fautes griéves.

Teſtament de ſainte Fare.

Nous avons un Teſtament (*a*) de ſainte Fare, daté de la cinquiéme année de Dagobert, c'eſt-à-dire de l'an 632. par lequel elle donne la plûpart de ſes biens à ſon Monaſtere, & legue l'autre partie à ſes freres Chagnoald & Faron, & à ſa ſœur Agnetrude. Ces Teſtamens des Abbés & des Abbeſſes ſervent du moins à montrer ce que nous avons remarqué ailleurs, que la Profeſſion Religieuſe n'étoit pas cenſée rendre ceux qui la faiſoient, inhabiles à teſter ou à hériter. On ne convient, ni du jour, ni de l'année de la mort de ſainte Fare. Quelques Martyrologes la mettent le 7. Décembre, & d'autres le troiſiéme d'Avril. On croit qu'il y avoit auſſi à Eboriac une Communauté pour les Moines Directeurs des Religieuſes, & l'on honore un S. Géroche Abbé (*b*), qu'on prétend avoir été Confeſſeur de Sainte Fare.

S. Géroche.

S. Euſtaſe va prêcher l'Evangile.

A peine Euſtaſe étoit-il révenu à Luxeu de ſon voyage de la Cour, qu'il ſongea, ſuivant le précepte de S. Colomban, à aller porter la lumiere

(*a*) M. Châtelain Chanoine de Paris qui avoit examiné à Fare-moûtier l'exemplaire qu'on y garde de ce Teſtament, aſſûra le P. Pagi que ce n'étoit qu'une copie qui avoit été alterée; que le ſtyle & le caractere de l'écriture lui paroiſſoient du dixiéme ſiécle; & qu'autour du ſceau qu'on y voyoit, on liſoit FAREMONAST. Or ce lieu du vivant de ſainte Fare & long-temps après ſe nommoit *Eboriac*.

(*b*) Saint Géroche eſt Patron de Dugni, proche la Ferté Gaucher, & peut-être eſt-ce le même qui eſt honoré à Gilmontiers, que quelques-uns nomment *Gerozbii Monaſterium*.

de l'Evangile aux Nations voiſines, qui étoient encore dans les ténébres de l'Idolâtrie. Il prêcha aux Varaſques, peuple de Séquaniens, qui étoient partie Idolâtres, & partie infectés des erreurs de Photin & de Bonoſe. Il les convertit à la foi, & pénétra enſuite juſques dans la Baviere. Après avoir travaillé quelque temps avec ſuccès dans cette Province, il y laiſſa d'habiles Ouvriers Evangéliques, pour récuëillir la moiſſon dans les terres, où il avoit répandu la ſemence de la divine parole. VERS L'AN 617.

En revenant de cette Miſſion, Euſtaſe logea chez un Seigneur appellé Gondoin, qui le reçut avec amitié dans une maiſon de campagne, qu'on appelloit la Meuſe, parce qu'elle étoit ſituée ſur les bords de la riviere de ce nom. Le S. Abbé ayant ſouhaité de voir les enfans de Gondoin, ce Seigneur lui en préſenta deux. Euſtaſe lui dit : *Vous en avez d'autres.* Il avoüa qu'il avoit encore une fille nommée Salaberge, qui étoit aveugle, & que pour cette raiſon il n'oſoit montrer. Euſtaſe la fit venir, & lui demanda ſi elle ne vouloit pas ſe conſacrer à Dieu : elle répondit qu'elle étoit prête d'obéïr à la volonté du Seigneur. Le S. Abbé n'attendoit que cette réponſe pour faire un miracle en ſa faveur. S'y étant préparé par un jeûne de deux jours, il lui oignit les yeux d'huile benite, & lui rendit la vûë. Nous verrons dans la ſuite comment Salaberge répondit enſuite à ſa vocation.

Vita S. Euſtaſ. & apud Bollan. 29. Martii.

Commencemens de ſainte Salaberge.

Après cette excurſion Evangelique, S. Euſtaſe donna tous ſes ſoins à ce qui eſt la vraie Miſſion

Vers l'An 618. d'un Supérieur, c'eſt-à-dire au gouvernement de ſa Communauté ; & il y réüſſit ſi bien, qu'il y forma un grand nombre de ſaints Religieux, qui devinrent dans la ſuite les lumieres de l'Epiſcopat & de la vie Monaſtique. S. Chagnoald, vulgairement Cagnou, Evêque de Laon, S. Omer Evêque de Boulogne & de Téroüanne, S. Aichaire Evêque de Noyon & de Tournai, S. Donat Evêque de Beſançon, Ragnaire ou Regnier Evêque d'Augt (a) & de Bâle ſortirent de cette ſainte école, ſans parler d'un grand nombre de ſaints Abbés, & de zélés Miſſionnaires : car le Monaſtere de Luxeu étoit auſſi comme un Séminaire d'Ouvriers Evangeliques, où ſe formerent pluſieurs ſaints Apôtres, leſquels après s'être aguerris dans la ſolitude, en combattant leurs paſſions, en ſortirent pour aller combattre l'erreur & le libertinage.

Evêques tirés du Monaſtere de Luxeu.

S. Valleri fut de ce nombre. Il étoit originaire d'Auvergne, & il apprit les Lettres en gardant les mourons de ſon pere. Dès qu'il en eut quelque teinture, il ſe retira dans un Monaſtere d'Auxerre, ſous la conduite de S. Aunaire ; & enſuite à Luxeu, ſous celle de S. Colomban. On y connut bien-tôt ſes talens & ſes vertus ; & un Moine nommé Valdolen qui vouloit s'addonner aux fonctions de l'Apoſtolat, le demanda pour Compagnon à S. Colomban peu de temps avant le banniſſement de ce ſaint Abbé. Ils allerent faire Miſſion dans le Royaume de Clo-

Saint Valleri.

(a) Dans les *Acta ſanctorum* on lit *Ragnaire d'Autun, Auguſtoduni*. Mais dans l'édition qu'a donnée le P. Mabillon on trouve Ragnaire *Auguſtana & Baſilea*, c'eſt-à-dire, d'Augt & de Bâle. Cette leçon me paroît la meilleure.

thaire II. ſur les côtes de l'Ocean Britannique, à l'extrémité de la Province aujourd'hui nommée Picardie. Vers l'An 618.

Valdolen eſt celui que Colomban nomma pour Supérieur, au cas que S. Attale allât le joindre, & qu'il dît n'avoir pû embraſſer en ſortant de Luxeu, apparemment qu'il étoit déja parti avec Valleri pour ſa Miſſion. Il eſt même probable que c'eſt le Valdolen qui fut premier Abbé de Beze, au territoire de Dijon, Monaſtere fondé l'an *616.* par Amalgaire ſon pere. Ce fut ſans doute ce qui lui fit interrompre ſes fonctions Apoſtoliques, que Valleri continua avec autant de ſuccès que de zéle dans le Vimeu, au Dioceſe d'Amiens. Il y trouva des reſtes d'Idolâtrie, où il entroit encore plus d'ignorance que d'entêtement & de ſuperſtition. Valleri inſtruiſit & perſuada. Ses miracles & ſes exemples étoient des raiſons ſans replique. En paſſant à Wailli *(a)* au territoire d'Amiens, il reſſuſcita un malheureux que le Comte Sigobard venoit de faire pendre. Le Saint Apôtre menoit une vie ſi auſtere, qu'il ne prenoit quelquefois ſa réfection que le Dimanche. Il ne buvoit ni vin, ni biere, & ne mangeoit que du pain d'orge.

Fondation du Monaſtere de Beze. *Chron. Beſuenſe. t. 1. Spic.*

Vit. Valarici apud Bolland. 1. April.

Valleri ayant ainſi parcouru quelque temps cette partie de la Gaule, ſe fixa en un lieu nommé *Leuconaüs*, à l'embouchure de la Somme. C'étoit un en-

(a) Dans l'Edition des *Acta SS.* ce lieu eſt nommé *Valimacum* : ce qui a fait croire aux ſçavans Editeurs que c'eſt le village de VVailli au Dioceſe d'Amiens. Le P. Mabillon dit qu'il y avoit à Amiens une Chappelle de S. Valleri, bâtie dans le lieu où il opéra ce miracle. Mais on voit par la Vie de ce Saint que ce ne fut pas à Amiens même, qu'il le fit.

Vers l'An 618. droit fort ſolitaire, & où Bercond qui étoit alors Evêque d'Amiens, avoit coûtume de ſe retirer tous les ans, pour paſſer plus ſaintement le Carême. Valleri qui n'avoit point perdu le goût de la ſolitude dans les fonctions de l'Apoſtolat, y bâtit un Monaſtere par les libéralités du Roi Clothaire, & avec l'agrément de l'Evêque d'Amiens. Il y paſſa ſaintement le reſte de ſes jours. L'Auteur de ſa Vie nous apprend qu'il récitoit tous les jours deux Offices, ſçavoir le Gallican & le Monaſtique, & qu'il reprenoit avec zéle les laïques qui mangeoient les jours de fêtes avant la Meſſe : ce que je rapporte pour faire remarquer que la piété de nos Peres ſe faiſoit un ſcrupule de n'y pas aſſiſter à jeun : les mœurs ont bien changé. Saint Valleri mourut un Dimanche, on ne ſçait quelle année (a); parce qu'on ne convient, ni du jour, ni du mois qu'arriva ſa mort. Il fut enterré, comme il l'avoit ordonné, au pied d'un gros arbre, ſur une colline voiſine. Mais dans la ſuite ſon corps fut porté au Monaſtere de Leuconaüs, lequel a pris le nom de S. Valleri, auſſi bien que la ville qui s'y eſt formée. On invoque particulierement ce S. Abbé pour obtenir une heureuſe navigation. C'eſt pourquoi Guillaume le Conquerant fit un pélerinage à ſon tombeau, avant que de s'embarquer pour ſon expédition d'Angleterre.

Fondation du Monaſtere de Leuconaüs, dit aujourd'hui *S. Valleri.*

Après la mort de S. Valleri, ſon Monaſtere fut ruiné, & ſes diſciples diſperſés. Saint Blimond qui

S. Blimond.

(a) Le P. Henſchenius qui place la mort de S. Valleri le premier d'Avril, la rapporte à l'an 619, & le P. Mabillon qui la met le douziéme de Décembre, la place l'an 622.

étoit un des plus fervens, ſe retira à Bobio auprès de S. Attale, où il paſſa quelques années. Il aſſiſta à ſa mort, & enſuite il revint dans la Gaule, où avec la permiſſion du Roi Clothaire & de l'Evêque Bercond, il rebâtit le Monaſtere de Leuconaüs, dont il fut le ſecond Abbé. Blimond étoit originaire des bords de l'Oiſe. (a) Ce fut la reconnoiſſance qui l'attacha à S. Valleri : car étant devenu paralytique, on le conduiſit à ce S. Abbé, qui lui rendit la ſanté ; & Blimond ne voulut plus ſe ſéparer de ſon bienfaiteur. Il eſt honoré le troiſiéme de Janvier. Vers l'An 620.

Deux célébres diſciples de S. Euſtaſe, S. Amet & S. Romaric, faiſoient en même-temps fleurir toutes les vertus Monaſtiques dans les ſolitudes des forêts de Voſge. S. Amet né au territoire de Grenoble de parens Romains, c'eſt-à-dire, Gaulois, fut offert dès ſa jeuneſſe par ſon pere au Monaſtere d'Agaune. Après y avoir pratiqué longtemps les obſervances de la vie Cénobitique, il ſe rétira dans le creux d'un rocher, où il ne vivoit que de pain d'orge. Il ne prenoit en Carême pour ſa réfection que cinq noix & un verre d'eau. Il n'uſoit du bain que deux fois l'an ; ſçavoir, le jour de Noël & le jour de Pâque. L'Evêque Diocéſain, c'eſt à-dire celui de Sion en Valais, l'étant venu viſiter, lui offrit une ſomme conſidérable d'argent pour ſes beſoins. Il la refuſa ; mais l'Evêque ſans lui en rien dire, la laiſſa ſur l'Autel du petit Oratoire qu'il s'étoit fait. Le ſaint homme l'y ayant Saint Amet. *Vita S. Amati apud Mabill.*

(a) Il y a dans la Vie de S. Valleri, *erga Iſera alveum*. Quelques Critiques entendent l'*Iſere*, riviere qui arroſe le Dauphiné : il eſt plus naturel d'entendre l'*Oiſe*, que les anciens Auteurs nomment *Iſara* ou *Iſera*, & les récens *Oeſia*.

Vers l'An 620. trouvée le lendemain, comme il ſe diſpoſoit à dire la Meſſe, prit cet argent, & le jetta loin de lui dans la vallée, en diſant : « Jeſus-Chriſt eſt mon héritage, je n'ai beſoin de rien de plus. »

S. Euſtaſe allant en Italie, l'an 613, paſſa par Agaune, & demanda quels étoient les plus ſaints Religieux de cette Communauté. On parut ſurpris qu'il ne connût pas Amet, qui depuis trois ans menoit la vie ſolitaire dans ſon rocher. Le ſaint Abbé l'y vit avec admiration, & à ſon rétour il lui perſuada de le ſuivre à Luxeu, Amet y gagna en peu de temps l'amitié & l'eſtime de tous les Moines ; car ſa vertû quoiqu'auſtere, étoit aimable. Il paroiſſoit toûjours joyeux ; & la paix de ſon ame ſe peignoit ſur ſon viſage. Euſtaſe ayant connu le rare talent qu'il avoit pour annoncer la parole de Dieu, l'envoya prêcher la foi & la pénitence dans l'Auſtraſie.

Vita S. Amati apud Surium 13 Sept. & apud Mabill.

Amet logea dans le cours de ſa Miſſion chez un Seigneur nommé Romaric, dont nous avons déja parlé, qui le réçut avec amitié, le priant de lui annoncer les voies du ſalut. Le ſaint homme étant à ſa table, lui dit : « Voyez-vous ce plat d'argent ? Com-« bien a-t il déja eu de maîtres, ou plûtôt d'eſcla-« ves, & combien en aura-t-il dans la ſuite ? N'en « êtes-vous pas vous même plus l'eſclave que le « maître ; puiſque vous ne le poſſédez que pour le « conſerver ? Mais ſçachez qu'on vous en deman-« dera compte un jour ; car il eſt écrit : *Vôtre or & vôtre argent eſt roüillé ; & la roüille qui le conſume, ſervira de témoignage contre vous.* Cette réflexion ſimple,

Conversion de S. Romaric.

Ibid.

Jac. 5. 3.

ſimple, mais naturelle, fit impreſſion ſur l'eſprit de Romaric. Il répondit : » Saint homme, je vous conjure de demeurer quelques jours chez moi, » & de m'apprendre ce que je dois faire : car je » vois s'accomplir en moi ce que j'ai ſouhaité de- » puis long-temps. Je ſuis ſurpris, réprit Amet, » qu'étant auſſi éclairé que vous l'êtes, vous igno » riez ce que le Sauveur répondit à un jeune-hom- » me qui vouloit ſe faire ſon diſciple : *Allez, ven-* » *dez ce que vous avez, & donnez-le aux pauvres.* » Vers l'An 620. *Matth.* 19. 20.

Ce conſeil qui attriſta le jeune homme de l'Evangile, remplit Romaric de conſolation. Il avoit recouvré ſes grands biens ; & le danger auquel ils l'avoient expoſé, lui en avoit fait connoître la fragilité : il forma ſur l'heure la réſolution de les échanger pour des biens éternels. Il diſtribua aux pauvres une partie de ſon riche patrimoine, & donna l'autre preſque entiere au Monaſtere de Luxeu. Mais on y eſtima moins cette offrande, que celle qu'il y fit de ſa perſonne, en ſe conſacrant à Dieu, avec un grand nombre de ſes domeſtiques, qui à ſon exemple y embraſſerent la vie Monaſtique.

Romaric entrant dans la Réligion, parut oublier ce qu'il avoit été dans le monde. Les miniſteres les plus bas étoient ceux dont il s'acquittoit avec le plus de plaiſir. Le ſoin qu'on lui donna de la culture du jardin, le faiſoit ſouvenir de cultiver ſon eſprit & ſa mémoire ; & en travaillant, il apprenoit par cœur les Pſeaumes. Quand il ſe fut ainſi formé dans la pratique des vertus & des obſervances de la vie Monaſtique, on jugea à propos qu'il

Romaric ſe fait Moine à Luxeu. *Vit. Romar.*

L'AN 621. sortît de Luxeu, pour en donner des leçons aux autres dans un nouvel établissement.

S. Romaric s'étoit réservé une terre au Nord du pays de Vosges, de laquelle il n'avoit pas encore disposé. Par le conseil de S. Amet & de S. Eustase, il y fit bâtir un double Monastere selon la Regle de S. Colomban; un de filles plus considérable, dedié en l'honneur de S. Pierre, dont sainte Macteflede, vulgairement sainte Mafflée, fut la premiere Abbesse; & un autre pour les hommes, gouverné par S. Amet, qui fut aussi chargé avec S. Romaric de la direction des Religieuses. Comme le Monastere de celles-ci devint en peu de temps fort nombreux, le saint Abbé y établit la Psalmodie perpétuelle: pour cela il les partagea en sept Chœurs, de douze Religieuses chacun; afin qu'elles pussent se succéder, pour chanter les loüanges de Dieu sans interruption. Ce Monastere qui s'appelloit alors Habend, a pris dans la suite le nom de son fondateur, aussi-bien que la ville qui s'y est formée. On l'appelle Remiremont, *Romarici Mons*, & en allemand Romberg: c'est encore aujourd'hui une célébre Collégiale de Chanoinesses. Mais le Monastere ayant été détruit, on l'a rébâti au pied de la montagne, laquelle est encore occupée par des Moines de la Congrégation de S. Vannes. Sainte Mafflée ne gouverna que deux ans ses Religieuses: l'Abbesse Cécile lui succéda; & ce fut elle qui fit écrire la Vie de S. Romaric.

Fondation du Monastere d'Habend, dit aujourd'hui Remiremont.

Tandis que S. Eustase goûtoit ainsi la consolation de voir son Institut s'étendre de toutes parts,

& produire par tout de précieux fruits de ſainteté, il eut la douleur de voir un de ſes Moines ſe révolter avec ſcandale contre l'Egliſe & contre ſa Régle. Un Réligieux qui manque de ſoumiſſion aux déciſions de l'Egliſe, reſpecteroit-il les Ordonnances de ſes Supérieurs ? C'eſt même aſſez communément par le dégoût de l'état & l'ennui du Cloître, que l'eſprit d'erreur s'introduit dans les Monaſteres. Le Moine Schiſmatique dont nous parlons, ſe nommoit Agreſtin ou Agreſtius. Il avoit été Notaire, c'eſt à-dire, Secrétaire du Roi Thierri. Touché de Dieu, il ſe rétira à Luxeu ; mais s'ennuyant bien-tôt de la ſolitude, il ſollicita la permiſſion d'aller prêcher la foi aux Idolâtres. S. Euſtaſe lui repréſenta qu'il n'avoit pas encore aſſez de vertu, pour ne pas courir le danger de ſe perdre, en travaillant à ſauver les autres. Il n'écouta que l'amour de la diſſipation, qui prenoit le maſque du zéle ; & le ſaint Abbé ne pouvant le retenir, le laiſſa aller.

Vers l'An 622.

Révolte d'un Moine Apoſtat & Schiſmatique.

Jonæ Vita Euſtaſii c. 2. ap. Bolland. 29 Martii.

Agreſtin prêcha quelque temps en Baviere, ſans récüeillir d'autres fruits de ſa Miſſion, que la ſatisfaction d'être hors de ſon Monaſtere. Il paſſa de là à Aquilée, alors ſéparée du S. Siége au ſujet des trois Chapitres. Sa vanité & ſa légéreté l'engagerent aiſément dans ce Schiſme. Il crut qu'en entrant dans le nouveau parti, il ſortiroit de l'obſcurité de ſon Cloître, & ne manqueroit pas de trouver de la protection. Il put du moins s'applaudir de s'être fait connoître par les troubles qu'il excita. Pour ſe ſignaler d'abord dans ſa ſécte par une con-

Agreſtin tâche de ſéduire S. Attale.

Vers l'An 622. quête importante, il ſe propoſa d'y gagner ſaint Attale Abbé de Bobio. Il lui écrivit à ce ſujet une lettre pleine d'erreurs, qu'il lui fit rendre par un Secrétaire d'Adalvald, Roi des Lombards. Mais ſaint Attale ſçavoit trop que ſans la ſoumiſſion à l'Egliſe il n'y a pas de vraie vertu, & qu'un Moine rebelle à ſes déciſions, eſt encore plus inſenſé qu'un autre; puiſqu'il court à ſa perdition par la voie étroite des auſtérités & des macérations, que ſon ſchiſme rend inutiles. Il rejetta avec mépris la lettre du ſéducteur, & la donna à garder à Jonas, qui a écrit cette hiſtoire.

Agreſtin retourne à Luxeu. *Ibid.*

Agreſtin ne ſe rebutta point : il repaſſa d'Italie à Luxeu, pour empoiſonner cette ſainte Communauté, & ſéduire, s'il pouvoit, S. Euſtaſe lui-même. Ce ſaint Abbé qui connut le péril de la nouvelle doctrine, commença par employer tout ce que la charité lui put ſuggérer, pour ramener à l'unité une de ſes brebis égarée dans les routes de l'erreur. Mais voyant que tout étoit inutile, & que l'opiniâtreté d'Agreſtin lui tenoit lieu de raiſons; il le chaſſa honteuſement de la Communauté, de peur qu'il ne l'infectât. Il étoit perſuadé que l'eſprit de nouveauté gagne comme la gangréne parmi des Solitaires peu éclairés; & que, comme l'écrivoit un Abbé à S. Auguſtin, le Démon eſt toûjours dans un Monaſtere, où l'erreur eſt entrée (*a*).

Quand on s'oppoſe aux Novateurs, il faut s'attendre à eſſuyer leurs calomnies : c'eſt par là qu'ils ſe

Inter Auguſt. ep. 216. nov. Edit.

(*a*) Valentin Abbé d'Adrumet, après avoir parlé à S Auguſtin des troubles que l'erreur de quelques Moines avoit excités dans ſon Monaſtere, lui ajoûte : *Ora ut Diabolus fugiat de Congregatione noſtrâ.*

vengent de ceux qui ont le courage de les combat-
battre. Agreſtin déſeſpérant de gagner les Moines
de Luxeu, s'appliqua à les décrier, & tourna mê-
me ſon reſſentiment contre la Regle de S. Colom-
ban, déclamant par tout contre elle, avec la fureur
d'un Moine mécontent & fanatique. Comme il étoit
artificieux, il gagna Abbellin, Evêque de Genéve,
ſon parent, & un certain Varnacaire, hérétique
fort opiniâtre, & qui montra le plus de prévention
contre le nouvel Inſtitut: Abbellin ſollicita ſi bien
les Evêques voiſins, qu'ils porterent leurs plaintes à
Clothaire contre les Obſervances de Luxeu.

Vers l'An 623.

Accuſations d'Agreſtin contre la Regle de S. Colomban

Jonas Vitæ Euſtaſ. c. 2.

Ce Prince qui avoit connu par lui-même la ſain-
teté de Colomban, ne douta pas de la ſageſſe de ſa
Regle, & il tâcha d'appaiſer les murmurateurs.
Mais voyant les remontrances inutiles, il ordonna
aux Evêques de s'aſſembler dans le fauxbourg de
Mâcon, pour y examiner juridiquement les articles
de la Regle, deſquels on ſe plaignoit. Varnacaire
le plus violent adverſaire de S. Euſtaſe avoit promis
de ſe trouver à ce Concile: mais il mourut le jour
même qu'il devoit ſe tenir; & ſa mort déconcerta
fort le parti d'Agreſtin.

Concile de Mâcon pour examiner les accuſations d'Agreſtin.

Les Evêques aſſemblés demandérent à ce Moine
rebelle, ce qu'il trouvoit à reprendre dans la Re-
gle de S. Colomban, & dans la conduite d'Euſtaſe.
La préſence des Juges toûjours formidable aux
malfaiteurs, fit perdre à Agreſtin l'effronterie qu'il
avoit montrée juſqu'alors. Il répondit d'une voix
tremblante & entrecoupée, que la Regle preſcri-
voit pluſieurs choſes inutiles, & contraires à la diſ-

Vers l'An 623. cipline Canonique. On le preſſa de s'expliquer. Il dit que la Regle ordonnoit de faire ſouvent en mangeant le ſigne de la Croix ſur ſa cueillere, & de demander la bénédiction en entrant & en ſortant de ſa Cellule ou de quelque autre maiſon. Les Evêques jugeant ces accuſations trop frivoles pour être éxaminées en Concile, Agreſtin paſſa à d'autres chefs. Il dit que Colomban s'étoit éloigné des uſages reçûs par tout, & avoit ajoûté à la Meſſe un grand nombre d'Oraiſons ou de Collectes, & pluſieurs autres choſes ſuperfluës, qu'il falloit rejetter comme des héréſies.

Ibid. Euſtaſe qui étoit préſent, s'entendant taxer d'héréſie lui & ſon Maître, prit la parole, & dit aux Evêques : « Vous qui êtes la gloire de l'Epiſcopat, c'eſt « à vous de juger qui ſont ceux qui troublent l'E- « gliſe, & qui s'écartent des voies de la juſtice & « de la vérité. Décidez ſi ce qu'on nous objecte eſt « oppoſé à l'Ecriture.... Pour moi je ne penſe pas « qu'il ſoit contraire à l'eſprit de la Religion, qu'un » Chrêtien faſſe le ſigne de la Croix ſur ſa cueillere « ou ſur le vaſe & la coupe dont il ſe ſert, puiſque « la vertu de ce ſigne met en fuite l'ennemi de nô- « tre ſalut. Je ne crois pas non plus qu'on puiſſe « trouver mauvais qu'un Moine demande la béné- « diction en entrant ou en ſortant de ſa Cellule, « ſelon la parole du Pſalmiſte. *Que le Seigneur vous « garde, ſoit que vous entriez, ſoit que vous ſortiez.* Quant « à la multiplication des Oraiſons dans l'Office di- « vin, j'eſtime qu'elle ſeroit utile à toutes les Egli- « ſes : car plus on cherche le Seigneur, plus on le

Réponſe de S. Euſtaſe aux accuſations d'Agreſtin.

Pſ. 120.

trouve ; & plus on lui demande, plus on obtient de » sa miſéricorde. Nôtre grande affaire eſt de vaquer » à la priere : c'eſt l'occupation la plus ſalutaire. » Vers l'An 623.

Agreſtin confondu par cette réponſe, & n'ayant rien à repliquer, chercha à chicaner ſur d'autres articles. Il reprocha aux Moines de S. Colomban, la forme ſinguliere & bizarre de leur Tonſure. On ſçait d'ailleurs que la Tonſure de la plûpart des Moines Ecoſſois & Irlandois étoit différente de celle qui étoit en uſage dans les autres Provinces de l'Egliſe Romaine, & qu'elle s'étendoit depuis une oreille juſqu'à l'autre, ſur le devant de la tête. Mais Euſtaſe, ſans s'arrêter à réfuter en détail les nouvelles objections de ſon adverſaire, lui dit : « Moi le diſciple & le ſucceſſeur de celui dont vous » blâmez la Regle & l'Inſtitut, je vous cite en pré- » ſence des Evêques à comparoître dans l'eſpace « d'un an au Tribunal de Dieu, pour y ſoûtenir vos » accuſations contre ce S. Abbé, & connoître par » un juſte jugement, combien eſt terrible le Dieu » dont vous calomniez le ſerviteur. » Une repartie ſi peu attenduë, faite avec cet air d'autorité & de confiance que donne la ſainteté, fut un coup de foudre qui atterra Agreſtin, & qui pénétra de frayeur ſes partiſans. Ils s'empreſſerent de le réconcilier avec ſon Abbé. Agreſtin ayant fait quelques ſoumiſſions, S. Euſtaſe lui pardonna à la priere des Evêques, & lui donna le baiſer de paix.

Saint Euſtaſe cite Agreſtin au Tribunal de Dieu. *Ibid.*

C'eſt ce qui ſe paſſa à ce Concile de Mâcon, dont on ne ſçait pas certainement l'époque. (*a*) Comme

(*a*) Le P. Sirmond a rapporté ce Concile de Mâcon à l'an 627 ; parce qu'il a cru

Vers l'AN 623. on ne voit pas qu'on y ait rien reproché aux Moines de Luxeu touchant la célébration de la Pâque ; c'eſt une preuve qu'ils avoient dès-lors quitté l'uſage des Irlandois, pour ſe conformer là-deſſus à la diſcipline de l'Egliſe univerſelle.

Jonas Vit. Euſtaſii c. 3. Il parut bien-tôt que la ſoumiſſion d'Agreſtin n'avoit pas été ſincere. Il recommença à ſolliciter à la révolte les Monaſteres voiſins. Romaric & Amet avoient alors quelque différend avec Euſtaſe. Ce S. Abbé de Luxeu qui avoit l'inſpection ſur les Monaſteres qui ſuivoient l'Inſtitut de S. Colomban, avoit cru devoir faire quelques reprimandes à ces deux Saints. Ils y parurent trop ſenſibles ; & Agreſtin profita ſi adroitement de ces conjonctures, qu'il acheva d'ulcérer des eſprits déja aigris, & les porta à rejetter la Regle de S. Colomban. Triſte exemple, qui montre combien la vertu eſt foible, quand elle a à combattre le reſſentiment & le dépit.

Amet & Romaric ſéduits par Agreſtin.

Ibid. Agreſtin n'en demeura pas là : on a vû de tout temps les Novateurs s'attacher à gagner au parti les Vierges conſacrées à Dieu, qui ſont ſouvent, &

que le Varnacaire qui mourut ſelon Jonas en ce temps-là, eſt Varnacaire Maire du Palais, dont Frédegaire place la mort à la quarante-troiſiéme année de Clothaire II, c'eſt-à-dire, à l'an 616 ou 617. Mais outre que le nom de Varnaire ou Varnacaire étoit alors fort commun, Jonas parlant de l'adverſaire de S. Euſtaſe, dit ſelon l'édition du P. Sirmond, *Un certain Varnacaire Varnacarius quidam.* Or il me paroît qu'il ſe ſeroit exprimé autrement, s'il eût parlé d'un Seigneur revêtu de la premiere dignité du Royaume. D'ailleurs on a lieu de croire que Saint Euſtaſe mourut au plus tard l'an 616. Le P. Hardouïn qui a ſuivi ſur ce Concile la Chronologie du P. Sirmond, cite en marge pour l'appuyer, la Vie de S. Auſtrégiſile. Il y eſt marqué qu'un Seigneur du Palais nommé Varnaire ſe rendit à Bourges pour lever des Impôts, dès qu'il eut appris la mort d'Auſtrégiſile, & l'élection de Saint Sulpice le Débonnaire : que de là s'étant rendu à Autun, il y mourut ſubitement. Mais comme S. Auſtrégiſile mourut l'an 624, il faudroit ſelon l'Auteur de ſa Vie, mettre la mort de ce Varnaire ou Varnacaire l'an 625, & non pas l'an 627.

plus

plus faciles à ſéduire, & plus difficiles à détromper. Ce ſectaire encouragé par le ſuccès que ſes artifices avoient eu à Remiremont, alla trouver ſainte Fare à Eboriac, pour tâcher de lui inſpirer ſes ſentimens. Mais cette pieuſe Abbeſſe étoit trop inſtruite des troubles que l'eſprit de Nouveauté peut cauſer dans une Communauté de filles. Pour fermer l'entrée de ſon Monaſtere à la diviſion & au relâchement, elle la ferma à l'erreur, & chaſſa avec mépris le nouveau Directeur qui vouloit s'y introduire, ſous prétexte de réformer des abus. Que de ſcandales ne préviendroit pas une pareille vigilance, & que d'innocentes colombes n'empêcheroit-elle pas de tomber dans les filets qu'on leur tend ? L'AN 623.

Sainte Fare rejette avec mépris Agreſtin, qui vouloit inſpirer à ſes Religieuſes l'eſprit de Nouveauté.

Agreſtin retourna ſe conſoler de cette diſgrace auprès d'Amet & de Romaric, au Monaſtere d'Habend, depuis nommé Remiremont : mais la vengeance divine l'y pourſuivit. Elle éclata d'abord contre les Moines qui étoient entrés dans ſon parti. Vingt d'entre eux furent frappés de la foudre, qui fit de grands ravages dans le Monaſtere, quelques-uns furent dévorés par des loups enragés, le plus opiniâtre ſe pendit lui-même : enſorte que cinquante de ces malheureux moururent miſérablement en peu de temps. C'étoient autant d'avertiſſemens pour l'auteur de la révolte : ils ne ſervirent qu'à ſa condamnation ; & un mois avant l'an révolu, il alla comparoître au Tribunal de Dieu, où S. Euſtaſe l'avoit cité. Ce malheureux fut tué d'un coup de hache par ſon eſclave ; & le bruit courut que cet eſclave voulut par là laver dans ſon ſang l'outrage qu'il lui avoit

Vita S. Euſtaſii c. 3.

Mort funeſte d'Agreſtin.

Vers l'An 624. fait en deshonorant ſa femme. Dequoi n'eſt pas capable un Religieux ſchiſmatique & apoſtat ? On n'a gueres de regle de mœurs, quand on n'a plus de regle de foi.

Ibid. La mort funeſte d'Agreſtin fut un coup ſalutaire pour Amet & pour Romaric. Ils reconnurent humblement leur faute ; & en ayant obtenu le pardon de S. Euſtaſe, ils s'appliquerent à la réparer par une nouvelle ferveur. S. Amet, un an avant ſa mort, fit mettre dans ſon lit un ſac plein de cendres, diſant qu'il avoit une grande pénitence à faire pour quelques fautes dont il ſe reconnoiſſoit coupable. Puis s'étant étendu ſur cette cendre, & couvert d'un cilice, il confeſſa à haute voix tous ſes pechés en préſence de ſes Religieux. Il continua toute l'année ces auſtérités, & pluſieurs autres mortifications, qui l'exténuerent tellement, que les os lui perçoient la peau. Mais la ſeule penſée qu'il expioit par là ſes pechés adouciſſoit ſes douleurs, & le rempliſſoit de la plus douce conſolation. Rien ne coûte à une ame vraiment pénitente.

Pénitence de S. Amet.

Vita S. Amati apud Sur. 13 Septemb. & apud Mabill.

Enfin, au bout de cette année de pénitence, Amet ſentant ſa fin approcher, il ſe fit lire la Lettre dogmatique de S. Leon à Flavien, & à chaque article, ſelon les dogmes qui y ſont contenus, il s'écrioit : *Je crois ainſi, Trinité inéffable : Je confeſſe ainſi, Dieu Tout-puiſſant : Je penſe ainſi de vous, Jeſus-Chriſt Fils de Dieu : Eſprit ſaint, Dieu éternel, telle eſt ma créance ſur vôtre adorable Perſonne.*

Mort de S. Amet. Il vouloit par cette Profeſſion publique lever les ſoupçons qu'il pouvoit avoir donnés de ſa foi, en

s'attachant à Agreſtin ; car c'étoit là la faute qu'il ſe réprochoit, & qu'il vouloit expier. Ce S. Abbé demanda enſuite humblement pardon aux Moines & aux Religieuſes, qui s'étoient aſſemblés autour de ſon lit pour chanter des Pſeaumes : après quoi il expira, donnant à ceux qui ont eu le malheur de ſe laiſſer ſéduire par les Novateurs, un bel exemple de ce qu'il convient de faire pour réparer le ſcandale. Vers l'AN 625.

S. Amet s'étoit préparé ſon tombeau avant ſa mort, à la porte de l'Egliſe de la Vierge, en dehors ; & il y avoit fait graver l'Epitaphe ſuivant, que ſon humilité lui dicta : « Homme de Dieu, qui entrez » en ce ſaint lieu pour prier, implorez la miſéricor- » de divine pour l'ame d'Amet pénitent, qui eſt ici » enterré ; afin que ſi la tiédeur de ma penitence m'a » laiſſé quelques dettes de mes pechés, vôtre charité » & vos priéres m'en obtiennent l'entiere rémiſ- » ſion. » Ce ſaint Abbé mourut vers l'an 627, & fut enterré à l'endroit qu'il avoit marqué. Mais un an après on leva ſon corps pour le placer dans l'enceinte de l'Egliſe. Il eſt honoré le treiziéme de Septembre.

S. Romaric qui lui ſuccéda dans la charge d'Abbé, gouverna près de 26 ans les Moines & les Religieuſes de Remiremont, avec une grande édification, & ſelon la Regle de S. Colomban, dont il avoit repris les uſages. D'un autre côté, Abbellin Evêque de Genéve, & les autres Prélats qui s'étoient déclarés contre cet Inſtitut, lui rendirent enfin juſtice, & travaillerent à l'établir dans leurs Diocéſes. Ainſi la furieuſe tempête qui s'étoit élevée contre cet Ordre Re- *Vit. S. Euſtaſ.*

L'AN 625. ligieux, ne ſervit qu'à l'affermir de plus en plus. Elle fut comme un de ces orages que Dieu réſout en pluye pour la fertilité des mêmes terres, qu'ils menaçoient de déſoler.

Vit. Euſt. c. 3. S. Euſtaſe Abbé de Luxeu crut devoir profiter pour étendre ſon Inſtitut, de la paix dont il jouïſſoit après la perſécution. Il commença pluſieurs nouveaux établiſſemens dans les Provinces voiſines : mais la mort l'empêcha d'y mettre la derniere main. Car à peine eut-il éteint dans les Monaſteres ſoûmis à ſon gouvernement, le flambeau de la diſcorde, que le ſchiſmatique Agreſtin y avoit allumé, qu'il fut atteint de la maladie dont il mourut.

Mort de S. Euſtaſe. Durant les douleurs aiguës qu'il enduroit, il eut une viſion, dans laquelle on lui propoſa le choix, ou d'être purifié pendant quarante jours de ſouffrances, telles qu'il les enduroit, ou de ſouffrir beaucoup plus encore pendant trente jours ſeulement. Le deſir de s'unir plûtôt à Dieu lui fit accepter ce dernier parti. Le trentiéme jour étant arrivé, il déclara que c'étoit le dernier de ſa vie. Il mourut en effet ce jour-là, après avoir reçu le ſaint Viatique avec de grands ſentimens de piété, l'an 625 ou 626. (*a*) Ses Reliques ont été portées au Monaſtere des Religieuſes de Vergaville en Lorraine : il eſt honoré le 29 de Mars. Sa Vie a été écrite par Jonas, Auteur contemporain que nous avons ſuivi, & par un Anonyme, qui ajoûte à ce que nous avons rap-

(*a*) La Vie de ſainte Salaberge marque que S. Euſtaſe gouverna ſon Monaſtere environ trois Luſtres, c'eſt-à-dire quinze ans : or il prit le gouvernement de Luxeu quelque temps après le départ de S. Colomban, qui fut chaſſé l'an 610.

porté, « que ce ſaint Abbé avoit près de ſix cens » Moines ſous ſa conduite : que toutes les fois que » quelqu'un venoit lui confeſſer ſes pechés pour re- » cevoir la pénitence, il verſoit des torrens de lar- » mes, & en faiſoit verſer au Pénitent : qu'au reſte, » il gardoit un ſecret inviolable, ne parlant qu'à » Dieu des pechés qu'on lui avoit confeſſés, & laiſ- » ſant en cela un bel exemple à tous les Prêtres. » C'eſt là un trait bien marqué de la pratique & du ſecret de la Confeſſion auriculaire. LAN 625. *Anonym. ap. Boll. 29 Mart.*

Après la mort de S. Euſtaſe, les Moines de Luxeu jetterent les yeux ſur S. Gal, comme ſur un des premiers compagnons de S. Colomban ; & ils lui députerent ſix de leurs Confreres Irlandois, pour le prier de venir les gouverner. Il s'en excuſa, quelques inſtances qu'on lui fît : ainſi ils élurent pour leur Abbé Valdebert. C'étoit un ſaint Religieux, capable d'édifier ſa Communauté par ſa piété, & de la défendre par ſon crédit : car il étoit iſſu d'une noble famille Françoiſe du Ponthieu. Il ſuivit quelque temps le parti des armes : mais il renonça à la milice ſéculiere, pour ne plus faire la guerre qu'aux ennemis de ſon ſalut, & dépoſa ſes armes dans le Monaſtere de Luxeu, comme un trophée de la victoire qu'il remportoit ſur le monde. Ce fut lui que S. Euſtaſe, par eſtime pour ſa ſageſſe, nomma Directeur du Monaſtere de ſainte Fare, avec S. Chagnoald frere de la ſainte Abbeſſe. (*a*) Nous aurons encore occaſion de parler de S. Valdebert. S. Valdebert Abbé de Luxeu.

(*a*) M. Fleuri, tom. 8. p. 310 dit que S. Valdebert, troiſiéme Abbé de Luxeu, étoit auſſi frere de S. Faron, & par conſéquent de ſainte Fare. Il a été trompé par

Vers l'An 625.

S. Gal refuſe l'Evêché de Conſtance.

Vit. S. Gall.

Le grand âge de S. Gal lui fut une excuſe légitime pour ne point accepter le gouvernement de Luxeu. Il avoit refuſé peu de temps auparavant l'Evêché de Conſtance. Car ce ſaint Abbé s'étoit rendu ſi reſpectable par ſes vertus & par ſes travaux Apoſtoliques, qu'après la mort de Gaudence Evêque de cette ville, on le preſſa d'accepter ce Siége. Il s'en excuſa ſur ce qu'il étoit étranger; parce qu'il y a des Canons, comme nous avons vû, qui défendent d'élire un étranger pour Evêque d'une ville, quand dans le Clergé de cette Egliſe il ſe trouve des ſujets dignes. Les citoyens de Conſtance ne pouvant vaincre la modeſtie de Gal, voulurent du moins s'en rapporter à ſon choix, & recevoir un Evêque de ſa main. Il nomma le Diacre Jean ſon diſciple, & prêcha à ſon Ordination. On nous a conſervé un Sermon de S. Gal, qu'on prétend avoir été prononcé en cette occaſion: mais il n'y a que le titre qui le marque. Le Prédicateur n'y dit pas un mot de la cérémonie. Il reprend toute la ſuite de l'Hiſtoire ſainte, depuis la Création du Monde juſqu'à la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, & finit par le Jugement dernier. L'unité de ſujet dans un même diſcours n'étoit guéres du goût de ce ſiécle. S. Gal mourut à l'âge de 96 ans, (*a*) quelques années après S. Euſtaſe; & il

Mort de S. Gal.

quelques expreſſions de Jonas, qu'il n'a pas aſſez entenduës. Cet Ecrivain parlant du Monaſtere de ſainte Fare dans la Vie de S. Euſtaſe, dit de cet Abbé: *Fratres qui ædificandi curam habeant deputat, ſcilicet germanum puella (Fara) Chagnoaldum; & Vualdebertum.* Il eſt certain que *Fratres* ne ſignifie ici autre choſe que *Monachos*. D'ailleurs ſainte Fare étoit née dans la Brie, & S. Valdebert dans le Ponthieu.

(*a*) Le P. Mabillon differe la mort de S. Gal juſqu'à l'an 646, pour des raiſons que le P. Pagi nous paroît avoir ſolidement réfutées. Sans entrer dans ces diſcuſſions, il ſuffit de remarquer que Jean Evêque de Conſtance, qui aſſiſta aux funérailles de S. Gal, étoit mort avant l'an 633.

eſt honoré le ſeiziéme d'Octobre. On trouva dans ſa cellule pluſieurs inſtrumens de mortification teints de ſon ſang, & entre autres une chaîne d'airain dont il ſe ceignoit le corps : c'étoient là toutes ſes richeſſes. S. Magne fut un des plus illuſtres diſciples de S. Gal: mais les fables inſérées dans ſa Vie, ne nous permettent pas de donner le détail de ſes actions.

C'eſt ainſi que l'état Monaſtique produiſoit partout des fruits de ſainteté dans les Gaules. L'Epiſcopat n'étoit pas moins fécond en modéles de vertu : c'eſt ce qui paroît par le grand nombre de SS. Evêques qui ſe trouverent à un Concile de Rheims, l'an 625. On y fit vingt-cinq Canons, qui ſont la plûpart renouvellés des Conciles précedens. Voici les plus remarquables. L'AN 625.

I. Quelque-temps qui ſe ſoit écoulé depuis qu'on poſſede des biens Eccleſiaſtiques par droit de *Précaire*; on ne pourra ſe les approprier, ni en fruſtrer l'Egliſe. (On nommoit *Précaire* un Contrat, par lequel l'Egliſe cédoit de ſes biens à quelque laïque, pour en jouïr moyennant une certaine redevance annuelle. Ce droit s'étendoit quelquefois juſqu'au cinquiéme héritier.) Canons du Concile de Rheims. *T. 1. Conc. Gall. p. 479.*

II. Les Clercs qui ſe liguent enſemble contre leur Evêque, par des ſermens ou par des écrits ſignés de leur main, ſeront dépoſés, s'ils ne ſe corrigent.

III. On obſervera les Reglemens faits au Concile général aſſemblé à Paris dans la Baſilique de S. Pierre par les ſoins du Roi Clothaire. (Ce Concile eſt ici nommé général, c'eſt-à-dire national; parce qu'en

L'AN 626. effet il s'y trouva ſoixante-&-dix-neuf Evêques.)

IV. Si l'on ſoupçonne qu'il y ait encore des hérétiques dans les Gaules, les Paſteurs des Egliſes en feront une exacte recherche pour les ramener à la foi Catholique.

VI. Ceux qui ſont employés au maniment des deniers publics, ne ſeront pas reçus Religieux, ni admis dans le Clergé, ſans la permiſſion du Prince ou du Magiſtrat. (C'eſt qu'ils embraſſoient quelquefois ces états, pour ſe mettre à couvert des recherches qu'on pouvoit faire de leurs malverſations.)

VII. Le criminel qui ſe réfugie dans l'Egliſe, & qui par-là évite la mort, n'aura la permiſſion d'en ſortir, qu'après qu'il aura promis de faire pénitence de ſon crime, & d'accomplir celle qui lui ſera impoſée ſelon les Canons.

VIII. Ceux qui contractent des mariages dans les degrés de parenté prohibés par les Canons, non-ſeulement ſeront excommuniés; mais ils ne pourront gérer aucune charge dans le Palais, ni dans le Barreau. De plus, les Evêques & les Clercs les dénonceront aux Juges & au Roi; afin que leurs biens ſoient confiſqués au profit de leurs proches, ſans qu'ils puiſſent en aucune maniere les recouvrer, à moins qu'ils ne ſe ſéparent, & ne faſſent pénitence de leur crime. (Le mépris qu'on commençoit à faire des Cenſures Canoniques, obligeoit les Evêques à y joindre d'autres peines, comme la confiſcation des biens par l'autorité du Prince.)

IX. Celui qui a commis un homicide volontaire, & non en ſon corps défendant, ſera excommunié

munié toute ſa vie : s'il fait pénitence, il recevra le Viatique de la Communion à la mort. L'AN 625.

X. Les Clercs ou les laïques qui retiennent les legs pieux de leurs parens, ſont excommuniés, comme meurtriers des pauvres.

XI. Défenſes, ſous peine d'excommunication, de vendre des eſclaves Chrêtiens à d'autres qu'à des Chrêtiens. Si un Juif maltraitte ſes eſclaves Chrêtiens, pour leur faire embraſſer le Judaïſme, les eſclaves ſeront confiſqués au Roi. Le Concile recommande qu'on ait ſoin de réfuter les blaſphémes que les Juifs vomiſſent contre la Religion Chrêtienne.

XII. Un Clerc qui fait voyage, ne ſera pas reçû ſans Lettres de ſon Evêque.

XIII. Défenſes à un Evêque de vendre ou d'aliéner, par quelque Contrat que ce ſoit, les eſclaves & les autres biens de l'Egliſe, qui font vivre les pauvres.

XIV. Ceux qui conſultent les Augures, & qui s'addonnent à d'autres ſuperſtitions des Payens, doivent d'abord être avertis avec bonté ; & s'ils ne ſe corrigent pas, il faut leur impoſer la pénitence qu'ils méritent.

XV. Les eſclaves ne ſeront pas reçûs à accuſer : & ſi celui qui ſe porte pour accuſateur, ne peut prouver un crime, il ne ſera pas admis à faire preuve des autres.

XVI. Si quelqu'un après la mort d'un Evêque, & avant l'ouverture de ſon Teſtament, oſe s'emparer de quelque bien de l'Egliſe, ou toucher aux meubles de la maiſon Epiſcopale, qu'on le retran-

L'AN 625. che de la Communion des Fidéles, de quelque condition qu'il ſoit.

XVIII. Un Clerc ne pourra plaider, ni pour ſes biens propres, ni pour ceux de l'Egliſe, ſans la permiſſion de l'Evêque.

XIX. Perſonne ne ſera tiré d'entre les laïques pour faire les fonctions d'Archiprêtre dans les Paroiſſes : mais on choiſira le plus ancien du Clergé pour gérer cette Charge.

XX. Ce qui eſt donné à l'Evêque par les étrangers, doit appartenir à l'Egliſe, & non à l'Evêque ; parce que le donateur eſt cenſé l'avoir offert pour le bien de ſon ame.

XXII. Défenſes à l'Evêque, ſous peine de ſuſpenſe, de faire briſer les vaſes de l'Egliſe, excepté le cas d'une urgente néceſſité, comme pour en racheter les captifs.

XXIV. Les Juges qui violent l'Ordonnance du Roi, faite à Paris pour l'obſervation des Canons, ſont excommuniés.

XXV. On n'élira pour Evêque d'une ville qu'une perſonne qui ſoit du pays; & l'Election ſe fera par le ſuffrage de tout le peuple, & de l'agrément des Comprovinciaux. Si quelqu'un eſt promû par une autre voie à l'Epiſcopat, qu'il ſoit dépoſé ; & que ceux qui l'auront ordonné, ſoient ſuſpendus trois ans des fonctions de leur Miniſtere. (Le S. Pape Céleſtin I. avoit déja ordonné long-temps auparavant, que l'Evêque fût pris, autant qu'il ſe pourroit, du Clergé de la ville.)

Tels ſont les principaux Canons du Concile de

Rheims. Il s'y trouva quarante-&-un Evêques, parmi lesquels étoient onze (a) Métropolitains; sçavoir, Sonnace de Rheims, Thierri de Lyon, successeur d'Aredius; S. Sindulfe de Vienne, S. Sulpice de Bourges, surnommé le Débonnaire; Modegisile de Tours, Senoch d'Eause, S. Modoald de Treves, S. Cunibert de Cologne, Richer de Sens, successeur de S. Loup; S. Donat de Besançon, & Lupoald de Mayence. L'AN 625.

Evêques du Concile de Rheims.

Sonnace de Rheims, qui présida apparemment à ce Concile, avoit succédé dans ce Siége à Romulfe, lequel fut élu en la place de l'Evêque Gilles, déposé l'an 590, comme nous avons vû. Romulfe qui avoit de grands biens, étant fils du Duc de Champagne, laissa par son Testament de belles Terres à son Eglise, & à plusieurs autres. Sonnace qui avoit un riche patrimoine, en fit le même usage. C'est ainsi que plusieurs Evêques cherchoient plûtôt à enrichir l'Eglise de leurs biens, qu'à s'enrichir eux-mêmes de ses dépoüilles.

Sonnace de Rheims.

Flodoard. l. 2. Hist. Eccl. Rhem.

On trouve dans la Bibliothéque des PP. & dans les Collections des Conciles, un Recuëil de Statuts Synodaux, attribués à Sonnace de Rheims. Mais les Editeurs ont eu raison d'avertir qu'ils paroissent

Statuts Synodaux attribués à Sonnace de Rheims.

(a) M. Fleuri, t. 8 p. 313. dit que six Métropolitains assisterent à ce Concile. Il y en avoit certainement neuf, & probablement onze: l'erreur est considérable. Je dis probablement onze; car quelques Auteurs prétendent que Mayence & Cologne n'étoient pas encore alors Métropoles Ecclésiastiques. Ce qui en fait douter, c'est que le Pape soûmit dans la suite Cologne à Mayence, & qu'il paroît qu'il érigea ce dernier Siége en Métropole, en faveur de S. Boniface. Mais cela peut seulement prouver que ces Eglises avoient perdu leur droit dans un temps où la discipline Ecclésiastique, surtout pour les droits des Métropolitains, étoit dans une étrange confusion. En effet, Cologne & Mayence étoient certainement des Métropoles Civiles: elles étoient donc selon les anciens Canons, des Métropoles Ecclésiastiques.

L'AN 625. beaucoup plus récens : il ne faut pour s'en convaincre, que donner un peu d'attention à quelques articles du précis que nous en allons faire.

« On recommande à tous de s'inſtruire de la foi, ſelon la parole de Dieu & la Tradition de l'Egliſe Romaine; aux Paſteurs d'adminiſtrer gratuitement « les Sacremens aux Fidéles, ſans récevoir d'eux aucun ſalaire, & de leur faire quelque exhortation « en les leur conférant ; aux Fidéles d'aſſiſter à la « Meſſe les Dimanches & les Fêtes : ſi quelqu'un « y manque deux fois en un an, on ordonne « qu'il ſoit exclus de l'entrée de l'Egliſe, & privé de « la ſépulture Eccléſiaſtique. On veut qu'il n'y ait « que le Paſteur, qui entende les Confeſſions des Pénitens durant le Carême ; que chaque Prêtre diſe « au moins la Meſſe deux fois le mois ; qu'on porte « l'Euchariſtie aux malades dans un vaſe propre, & « qu'elle ſoit précédée d'un flambeau. On demande « pourquoi on ne donne pas ce Sacrement aux criminels condamnés à mort. On fait une liſte des Fêtes chommées, & l'on met de ce nombre la Nativité de la Vierge, qui paroît n'avoir été établie en « France qu'après le ſeptiéme ſiécle. Enfin, on recommande d'acquitter fidélement les Meſſes qui « ſont fondées, ſans qu'on puiſſe commuer les fondations contre l'intention de ceux qui les ont faites. » C'eſt ce que je trouve de plus remarquable dans ces Reglemens ; & c'en eſt aſſez pour faire juger au Lecteur éclairé qu'ils ſont poſtérieurs au temps de Sonnace, à qui on les attribuë. Avant que de paſſer outre, je dois faire connoître les plus

T. 5. Conc. Labb. p. 1693.

célébres des Evêques qui assistèrent avec Sonnace au Concile de Rheims : je commence par les Métropolitains. L'AN 625.

S. Sindulfe de Vienne est connu du peuple sous le nom de S. Drieulx : il est honoré le 10. de Decembre ; & S. Clarence, à qui il succéda, est honoré le 25 d'Avril. On ne doit pas le confondre avec S. Sindulfe ou Sandoux, Prêtre d'Aquitaine, qui se retira dans le territoire de Rheims, & y mena la vie d'Anachorete, dans le village d'Aussonce, à quatre lieuës de cette ville. Il mourut vers le commencement du septiéme siécle, & on en fait la fête le 20 d'Octobre.

S. Sindulfe Evêque de Vienne.

S. Sindulfe Anachorete.

Mabill. Sæculo 1. Bened.

S. Sulpice de Bourges, second du nom, surnommé le Débonnaire, fut un des plus grands Prélats du septiéme siécle. Il étoit issu d'une noble famille ; & il nâquit, à ce qu'on croit, à Vatan dans le Berri. Dès sa jeunesse, il montra une tendre affection pour la priere, & un grand amour de la chasteté : deux vertus bien nécessaires dans l'état Ecclésiastique, auquel il se sentoit appellé. S. Austrégisile de Bourges ne tarda pas de l'engager dans le Clergé de son Eglise, avec la permission du Roi Thierri ; & après l'avoir fait passer par les Ordres inférieurs, il le promut au Diaconat. Clothaire II sur la renommée de ses vertus, lui donna la Charge d'Abbé dans ses armées. Car nos Rois menoient avec eux à la guerre des Clercs ou des Moines, pour faire l'Office divin dans le Camp, persuadés que les prieres des personnes de piété sont les armes les plus puissantes pour assûrer la victoire.

Commencemens de S. Sulpice le Débonnaire.

Vit. Sulpitii à coævo Autore apud Boll. 17. Jann.

Le Roi en éprouva lui-même l'effet sur sa person-

L'AN 625. ne. Ce Prince étant tombé dangereuſement malade, on eut recours aux prieres de Sulpice, qui garda un jeûne rigoureux pour obtenir ſa guériſon. Cependant au bout de cinq jours, comme le mal paroiſſoit empirer, & qu'il n'y avoit preſque plus d'eſpérance, on preſſa Sulpice de prendre quelque nourriture. Il répondit : « Je ne mangerai que le « ſeptiéme jour, & je le ferai avec Roi. » En effet, Clothaire ayant été ſubitement guéri, fit appeller Sulpice, & le fit manger à ſa table, pour lui témoigner ſa reconnoiſſance.

Sulpice guérit le Roi Clothaire I I.

La réputation que Sulpice s'étoit acquiſe à la Cour, le faiſoit regretter à Bourges : mais on eut bien-tôt occaſion de l'y rappeller. Après la mort de S. Auſtrégiſile, qui arriva le 20 de Mai l'an 624, le Clergé & le peuple s'étant aſſemblés pour l'Election, les ſuffrages de tous les gens de bien ſe réünirent en faveur de Sulpice, tout abſent qu'il étoit. Cependant la brigue & l'argent gagnerent quelques voix à un des principaux de la ville, lequel ſe rendit auſſi-tôt à la Cour, pour obtenir le conſentement du Roi, ou plûtôt pour l'acheter à prix comptant, en lui offrant les plus riches préſens. Clothaire en fut d'abord ébloüi : mais la Reine Sichilde, car Bertétrude étoit morte dès l'an 618, engagea ce Prince à les rejetter avec mépris. Elle lui rappella en même temps le mérite & les ſervices de Sulpice, en faveur duquel on préſentoit un Acte d'Election, d'autant plus Canonique, qu'il n'étoit pas accompagné de préſens. Le Roi ne délibéra plus, & fit expédier ſes Lettres pour l'Ordination.

Epiſcopat de S. Sulpice le Débonnaire.

Ibid.

Sulpice ſoûtint dans l'Epiſcopat, & ſurpaſſa même la gloire de tant de Saints Prélats ſes prédéceſſeurs, qui avoient illuſtré ſon Siége. Il joignit aux travaux des fonctions Epiſcopales les auſtérités des Solitaires les plus mortifiés, jeûnant continuellement, & donnant à l'inſtruction de ſon peuple le temps qu'il n'employoit pas à la priere. Il prêchoit ſouvent, ne cherchant que la converſion, & non les applaudiſſemens de ſes Auditeurs. Car il négligeoit les fleurs de l'éloquence, perſuadé que les vertus du Prédicateur doivent faire l'ornement, auſſi-bien que la force de ſes diſcours. Ceux du ſaint Evêque, ſoûtenus de ſes exemples, furent ſi efficaces, qu'ils convertirent les Juifs établis à Bourges; & il eut la conſolation de les baptiſer preſque tous. Ceux qui demeurerent opiniâtres, ſe retirerent ailleurs. Nous aurons encore occaſion de parler de S. Sulpice. L'AN 625. *Vit. Sulp.*

Senoch qui ſe trouva auſſi au Concile de Rheims; eſt le dernier que l'on connoiſſe des Evêques d'Eauſe. Cette ville Métropole de la Novempopulanie, ayant été ruinée, la dignité de Métropolitain fut transférée aux Evêques d'Auch. Senoch fut accuſé d'avoir trempé dans une révolte des Gaſcons, & relégué avec ſon pere Pallade la 43 année de Clothaire II, c'eſt-à-dire l'an 626: ce qui montre que ce Concile de Rheims, où il aſſiſta, ne ſe tint pas plus tard que l'an 626; & l'Ordination de S. Sulpice fait voir qu'il ne ſe tint pas plûtôt que l'an 624: c'eſt à quoi n'ont pas fait attention ceux qui l'ont rapporté à l'an 630. Achevons de faire connoître les autres Métropolitains qui s'y trouverent. *Senoch d'Eauſe.* *Fredeg. in Chronico c. 54.*

L'AN 625.

S. Modoald de Tréves.

S. Modoald de Tréves étoit iſſu d'une famille, où la ſainteté n'étoit pas moins héréditaire que la nobleſſe. Frere de ſainte Itte & de ſainte Sévere, beaufrere de S. Pepin, oncle de ſainte Gertrude & de ſainte Begue, il donna à ſa famille des exemples de vertu auſſi édifians, que ceux qu'il en recevoit. Il fut élu Evêque de Tréves après la mort de S. Sebaud. Il fit bâtir ſur la Moſelle un Monaſtere de Filles en l'honneur de S. Symphorien; & il y établit pour premiere Abbeſſe ſainte Sévere ſa ſœur, honorée le 20 d'Août. On fait la fête de S. Modoald le 12 de Mai.

Vita Modoal. apud Bollan. 12. Maii.

S. Cunibert de Cologne.

S. Cunibert de Cologne, noble Auſtraſien, trouva auſſi dans ſa famille des modéles de ſainteté. Les exemples de Reine ſa mere, à qui l'on donne la qualité de Bienheureuſe, lui firent ſucer l'amour de la piété avec le lait. Ayant été quelques années Archidiacre de l'Egliſe de Tréves, il fut élevé ſur le Siege de Cologne, après la mort de Remi; & il ſe montra un des plus grands Evêques de ſon temps. Nous verrons dans la ſuite comment ſa prudence & ſa vertu le firent choiſir pour être le Miniſtre & le conſeil d'un jeune Roi, & avec quelle ſageſſe il ſe ſervit de ſa faveur & de ſon crédit pour le bien de l'Etat & de la Religion.

S. Donat de Beſançon.

S. Donat de Beſançon n'étoit pas moins illuſtre. Sa naiſſance fut un miracle, & ſa vie ſainte en fut un autre. Il étoit fils de Valdelen Duc de la Bourgogne Transjurane. S Colomban le leva des Fonts du Baptême, & le nomma Donat; parce que Dieu l'avoit accordé par ſes prieres au Duc & à ſa femme Flavie,

Vita S. Colomb. c. 13.

qui

qui étoit ſtérile. Par reconnoiſſance ſes parens le conſacrerent au Seigneur dans le Monaſtere de Luxeu. Il en fut tiré pour être placé ſur le Siége de Beſançon: mais il n'y oublia pas l'Inſtitut dont il avoit fait profeſſion. Il bâtit un Monaſtere, ſelon la Regle de S. Colomban, ſur les ruines d'un vieux Palais. Ce Monaſtere qui a pris le nom de S. Paul, eſt aujourd'hui poſſédé par des Chanoines Réguliers. Ramelen, frere de Donat, en fonda auſſi un dans les Forêts du Montjura. Leur mere Flavie en établit un de Filles, en l'honneur de la Sainte Vierge, à Beſançon. Il s'y forma une nombreuſe Communauté; & S. Donat compoſa pour elles une Regle, tirée de celles de S. Colomban, de S. Céſaire, & de S. Benoît. Ce Monaſtere de Nôtre-Dame de Beſançon a paſſé dans la ſuite des temps à l'Ordre de Clugni, & enfin aux Minimes. S. Donat eſt honoré le 7. d'Août. Tels étoient les plus célébres d'entre les Métropolitains qui aſſiſterent au Concile de Rheims.

L'AN 625.

Cod. Regul.

Parmi les autres Evêques du même Concile, les plus remarquables furent S. Arnoux de Mets, S. Regnebert de Bayeux, S. Chagnoald ou Cagnou de Laon, S. Anſéric de Soiſſons, S Agomare de Senlis, ſucceſſeur de S. Mallulfe, S. Chadoind du Mans, S. Mainbeuf d'Angers, S. Céſaire d'Auvergne, honoré le 1 de Novembre, & ſucceſſeur des SS. Avole & Juſt; S. Pallade d'Auxerre, & Emmon de l'Arſat. Je ne nomme ce dernier que pour faire remarquer que cet Evêché dont nous avons parlé ailleurs, ſubſiſtoit encore.

Autres Evêques du Concile de Rheims.

S. Arnoux de Mets fut ſans contredit le plus il-

L'AN 625. luſtre de tous ces Evêques ; Dieu ayant, pour ainſi dire, pris plaiſir à réünir en lui les traits les plus magnifiques de la ſainteté, avec ce que la grandeur mondaine a de plus éblouïſſant. Arnoux ſçut allier la plus humble vertu avec les honneurs les plus éclatans, & ſoûtenir avec dignité le haut rang que ſa naiſſance & ſes emplois lui donnoient, ſans bleſſer en rien la modeſtie Chrêtienne. Il confondit le monde par ſes exemples, même avant que de le quitter, & donna des modéles de conduite à preſque toutes les conditions ; comme ſi la Providence n'avoit voulu le faire paſſer par tant d'états de vie ſi différens, que pour lui donner occaſion de faire briller les précieux talens & les ſolides vertus dont la nature & la grace l'avoient orné.

S. Arnoux de Mets.

Vit. Arnulfi ab Aut. coævo apud Boll. 18. Jul.

Il fut ſucceſſivement un ſage Courtiſan, un généreux Guerrier, un Magiſtrat équitable, un habile Miniſtre d'Etat, un grand Evêque, & un humble Solitaire. Iſſu de la premiere Nobleſſe Françoiſe, il paſſa ſa jeuneſſe à la Cour du Roi Théodebert : mais il n'oublia pas que Dieu étoit le premier maître qu'il devoit y ſervir. Il y lia avec S. Romaric une amitié auſſi tendre que ſolide, parce que la vertu en étoit le nœud. Ces deux amis conçûrent dès-lors le deſſein de renoncer au monde, qui leur promettoit ce qu'il a de plus flateur. Cependant Arnoux ne put ſi-tôt en rompre les liens : il s'engagea même dans ceux du mariage, & eut deux enfans qui ſoûtinrent & augmenterent la gloire de leur famille ; ſçavoir Anſégiſe qui fut la tige de la ſeconde Race de nos Rois, & S. Cloud qui fut depuis Evêque de Mets.

Quelques Auteurs donnent un troiſiéme fils à S. Arnoux, qu'ils nomment Valtchiſe ; mais Valtchiſe étoit ſeulement ſon parent. L'AN 625.

Arnoux après s'être diſtingué par ſa bravoure dans les guerres alors ſi fréquentes, fut chargé du gouvernement de quelques Provinces. Son mérite le fit bien-tôt rappeller à la Cour, pour y remplir les premieres Charges du Palais ; & la piété & la ſageſſe qu'il y montra, firent juger qu'il méritoit d'être élevé aux dignités de l'Egliſe.

Il fut élu Evêque de Mets après la mort de Papole, vers l'an 610, (a) ſans qu'il lui fût permis, en acceptant cette place, de renoncer à celle qu'il poſſédoit à la Cour. Le changement qu'on vit alors en lui en fut plus digne d'admiration. Il ſe ſépara auſſitôt de ſa femme nommée Doda, qui ſe retira dans un Monaſtere de Tréves, & à laquelle quelques Auteurs donnent la qualité de Sainte. Il redoubla ſes aumônes & ſes auſtérités, prolongeant ſouvent ſon jeûne juſqu'au deuxiéme, ou même juſqu'au troiſiéme jour, ne mangeant que du pain d'orge, ne buvant que de l'eau, & portant continuellement un rude cilice ſous ſa tunique. Le don des miracles donna un nouvel éclat à ſes vertus. Le ſaint Evêque guérit un lépreux encore Idolâtre, après l'avoir baptiſé, & opéra pluſieurs autres merveilles qui augmenterent la grande autorité que ſa naiſſance & ſes emplois lui donnoient déja. Epiſcopat de S. Arnoux. *Ibid.*

(a) Rien n'eſt plus conteſté que l'époque de l'Epiſcopat de S. Arnoux. Les Sçavans ſont partagés là-deſſus en quatre ou cinq opinions différentes qui ont toutes leurs raiſons & leurs difficultés. Après avoir peſé les unes & les autres, j'ai crû devoir ſuivre

L'AN 625. Arnoux en changeant de maître par les révolutions qui ſe firent dans le Royaume d'Auſtraſie, ne perdit rien de ſon crédit. Au contraire, Clothaire qui ſçavoit mieux connoître & récompenſer le mérite que Théodebert, lui donna les marques les plus ſingulieres de ſa confiance & de ſon eſtime; juſques là qu'ayant cédé l'an 622 le Royaume d'Auſtraſie à ſon fils Dagobert, il nomma ce ſaint Evêque avec un Seigneur laïque appellé Pépin, pour apprendre au jeune Roi l'art de gouverner, ou plûtôt pour gouverner eux-mêmes en ſon nom. Un choix ſi ſage fit le bonheur des peuples. Mais on a toûjours vû que ceux qui ſont les plus dignes des grandes places, ont le moins d'ambition pour les obtenir, & le plus d'empreſſement pour les quitter. Arnoux demanda au Roi Clothaire la permiſſion de ſe retirer de la Cour, & d'abdiquer l'Epiſcopat & le Miniſtere, pour vivre dans la ſolitude à l'exemple de Romaric ſon ami. Ce Prince lui écrivit que s'il vouloit mener une vie plus parfaite, il devoit le faire au milieu des peuples qui étoient confiés à ſes ſoins, afin que ſes exemples fuſſent plus utiles.

Arnoux obtient la permiſſion de ſe retirer de la Cour.

Arnoux ne ſe rebutta point de ce refus. Peu de temps après le Concile de Rheims, il fit de nouvelles inſtances, qui eurent enfin le ſuccès qu'il eſpéroit, lorſqu'il y avoit le moins d'apparence de pouvoir réüſſir. Un jour qu'il preſſoit plus vivement Dagobert de lui accorder la permiſſion de ſe retirer de la Cour, ce jeune Roi qui avoit aſſez profité de ſes

le ſentiment pour lequel le P. Pagi & les Continuateurs de Bollandus ſe ſont déclarés, comme celui qui s'accorde le mieux avec la Chronologie des Evêques de Metz.

conſeils, pour en connoître l'utilité, entra dans une ſi furieuſe colere, que portant la main à ſon épée, il menaça de l'en frapper. La Reine Gomatrude étant ſurvenuë dans le moment, ſe jetta aux pieds d'Arnoux pour lui demander pardon. Le Roi confus de ſon emportement en fit autant; & pour réparer cette faute par le ſacrifice qui devoit lui coûter le plus, il accorda au ſaint Evêque la permiſſion qu'il demandoit de ſe retirer du monde. L'AN 625.

S. Romaric ayant appris cette heureuſe nouvelle dans ſa ſolitude d'Habend, ſe rendit en diligence à Mets pour en féliciter Arnoux; & il lui indiqua un endroit ſolitaire, aſſez voiſin de ſon Monaſtere, où il pourroit vivre comme dans un déſert. Arnoux ayant réglé quelques affaires de famille, fit élire pour ſon ſucceſſeur dans ſon Siége S. Goéric, ſurnommé Abbon. Après quoi, il quitta ſon Egliſe & la Cour, ſans rien emporter que l'eſtime du Roi & des Courtiſans, que l'amour & les regrets des peuples, ſurtout des pauvres dont il étoit le pere. C'eſt ainſi que ce ſaint Evêque, cet habile Miniſtre d'Etat, alla enfoüir dans la ſolitude les talens qu'il avoit reçûs, & que par là même il les rendit plus précieux aux yeux de Dieu. Il fut ſans contredit un des plus grands hommes, & un des plus grands Saints de ſon ſiécle: mais il n'eſt pas aiſé de décider ſi ſa ſainteté éclata plus à la Cour dans le maniment des affaires de l'Etat, ou dans le deſert où il ne s'occupa qu'à celle de ſon ſalut. Il paſſa le reſte de ſa vie avec quelques Moines qu'il s'aſſocia, ſur une montagne voiſine de celle d'Habend. Il y mourut l'an 640, entre

Vit. Arnulfi.

Retraite de S. Arnoux dans la ſolitude.

L'AN 625. les bras de S. Romaric, qui l'enterra dans ſon Monaſtere. Mais S. Goéric ne voulut pas que ſon Egliſe fût privée de ce précieux dépôt ; & un an après la mort de S. Arnoux, il ſe rendit à la *ſainte Montagne* avec deux Evêques, Paul de Verdun & Théofroi de Toul, le leva de terre & le transféra à Mets. Le Martyrologe Romain place la fête de S. Arnoux le dix-huitiéme de Juillet, qui eſt le jour de ſa Tranſlation : car le ſeiziéme d'Août eſt celui de ſa mort.

La Vie de ce ſaint Evêque a été écrite par un Auteur contemporain, à la priere de S. Cloud ſon fils. Cet Ecrivain aſſûre qu'Arnoux étant encore laïque, demanda au Seigneur la grace de lui faire connoître ſi ſes péchés étoient pardonnés ; & que paſſant ſur le pont de la Moſelle, occupé de cette penſée, il jetta ſon anneau dans la riviere, en diſant : *Je croirai que mes fautes ſont effacées, ſi je recouvre cet anneau.* Il ajoûte qu'en effet Arnoux le retrouva quelques années après dans le ventre d'un poiſſon qu'on lui ſervit. Paul Warnefrid qui rapporte le même fait, proteſte qu'il l'avoit appris de la bouche de Charlemagne. Outre que ces autorités ſont reſpectables, on conſerve encore cet anneau à S. Etienne de Mets ; & on le montre ſolemnellement tous les ans au jour que les Moines de S Arnoux y vont en Proceſſion.

Miracle fait en faveur de ſaint Arnoux.

Vit. Arnulfi ab Autore coævo. apud Boll. 18 Jul

Vvarnef. de Epiſc. Met.

Il nous reſte encore à faire connoître pluſieurs des ſaints Evêques du Concile de Rheims, qui nous a donné occaſion de parler de S. Arnoux : c'eſt ce que nous allons faire en peu de mots.

S. Cagnou de Laon.

S Chagnoald ou Cagnou de Laon, qui fut de ce nombre, eſt le diſciple de S. Colomban, dont nous

avons parlé, & le frere de ſainte Fare Abbeſſe d'Eboriac, & de S. Faron qui fut Evêque de Meaux après Gondoald ou Gondebaud. Chanoald ſuivit S. Colomban dans ſon exil. Après quoi il repaſſa en France, où il fut quelque temps occupé à la direction du Monaſtere de ſainte Fare. Il montra tant de ſageſſe & de piété dans ce Miniſtere, qu'on le jugea digne de gouverner l'Egliſe de Laon. On ne ſçait rien du détail de ſes actions dans ſon Epiſcopat. Il mourut d'apoplexie vers l'an 633, comme nous l'apprenons d'une lettre de S. Paul de Verdun à S. Didier de Cahors, à qui il en mande la nouvelle. Il eſt honoré le 6. de Septembre. L'AN 625.

Ep Pauli ad Deſider. Cadur. ap. du Cheſne, t. 1. p 885.

S. Anſéric de Soiſſons, S. Regnebert de Bayeux, qui ſe trouverent auſſi au Concile de Rheims, en furent deux des plus illuſtres Prélats. On croit que S. Anſéric étoit natif du village d'Eſpagni dans le Soiſſonnois. Il fit bâtir l'Egliſe de S. Eſtienne à Soiſſons, & transféra les Corps des SS. Crêpin & Crêpinien, dans l'Egliſe qui porte leur nom. Il eſt honoré le 5 de Septembre.

S. Anſéric de Soiſſons.

Pour S. Regnebert de Bayeux, nous n'en ſçavons preſque rien de certain, par la faute de ſon Hiſtorien qui ne mérite aucune créance. Mais ce qui ſuffit pour montrer le mérite de ce ſaint Evêque, c'eſt que ſon culte eſt fort célébre en divers lieux, où la crainte des Normans a fait transférer ſes Reliques. On fait ſa fête le 10 de Mai. Quelques Auteurs croyent devoir diſtinguer deux ſaints Regneberts ou Raimberts, l'un & l'autre Evêques de Bayeux (*a*).

S Regnebert de Bayeux.

(*a*) On conſerve à Bayeux la Chaſuble de S. Regnebert dans un petit coffre d'yvoi-

L'AN 625. Nous ſommes mieux inſtruits de ce qui concerne S. Magnebode ou Mainbeuf d'Angers, & S. Chadoind du Mans, qui furent deux autres lumieres du Concile de Rheims. Mainbeuf étoit originaire d'Anjou, & avoit été Diacre de S. Licinius, qui l'envoya à Rome vers le Pape S. Grégoire demander des Reliques de S. Jean-Baptiſte pour la nouvelle Egliſe qu'il faiſoit bâtir en ſon honneur. A ſon retour le ſaint Evêque lui donna le gouvernement d'un Monaſtere nommé Colonet, qu'on ne connoît plus.

S. Mainbeuf d'Angers.

Vit. Magneb. inter op. Marbodi.

Après la mort de S. Licinius tous les ſuffrages ſe réünirent en faveur de Mainbeuf, ſon cher diſciple. Mais ſa modeſtie lui fit alors refuſer une dignité, pour laquelle elle lui donnoit par-là un nouveau mérite. Il s'excuſa ſi éloquemment, qu'il fit tomber le choix ſur le Prêtre Cardulfe, qui tint le Siége peu de temps, & auquel il ſuccéda enfin la vingt-troiſiéme année de Clothaire, c'eſt à dire, l'an 606. Il mena une vie fort auſtere dans l'Epiſcopat, ſurtout durant le Carême, qu'il paſſoit reclus, jeûnant tout ce temps-là au pain & à l'eau. Il fit bâtir une Egliſe en l'honneur de S. Saturnin de Toulouſe: c'eſt aujourd'hui la Collégiale dite de S. Mainbeuf. Il eſt honoré le 16 d'Octobre. Sa Vie a été écrite par Marbode, alors Archidiacre d'Angers, & depuis Evêque de Rennes, qui fit avec les Chanoines de l'Egliſe de S.

re, où ſur une plaque d'argent qui eſt à la ſerrure, il y a en arabe cette Inſcription; *Quelque honneur que nous rendions à Dieu, nous ne pouvons lui en rendre autant qu'il merite: mais nous l'honorerons par ſon ſaint Nom.* C'eſt apparemment un meuble apporté des Croiſades, ou pris ſur les Sarraſins durant les guerres que les François leur firent dans la Gaule & dans l'Eſpagne.

Mainbeuf

Mainbeuf la même convention, pour s'assûrer de leurs prieres, qu'il avoit faite avec ceux de l'Eglise de S. Lezin, & que nous avons rapportée ci-dessus (a). L'AN 625. T. 3. p. 366.

S. Hadoind ou Chadoind, vulgairement S. Hardoüin, succéda l'an 623 à S. Bertram dans le Siége du Mans, & il gouverna cette Eglise environ 30 ans. Il parut avoir hérité du zéle de ses prédécesseurs, pour établir des Monasteres dans son Diocése. Il fit bâtir celui d'Evron pour y placer quelques Reliques de la sainte Vierge, & contribua à l'établissement d'un autre dans le Sonnois en faveur de S. Lonogésile, vulgairement nommé S. Longis. Les Evêques n'avoient pas moins d'affection pour l'état Monastique que pour leur Clergé : aussi les Moines leur étoient parfaitement soûmis, & ils ne s'occupoient guéres qu'à la priére & au travail. S. Chadoind ou Hardoüin du Mans.

S. Longis étoit venu d'Allemagne au Mans, pour s'y consacrer aux exercices de la pénitence. Il y fut reçû avec bonté par l'Evêque & par les Manseaux : cependant on assûre que l'austérité de sa vie ne le mit pas à couvert des traits de la calomnie. Une sainte Vierge nommée Onoflette ou Agneflette s'étoit réfugiée auprès de lui, pour éviter le mariage. C'en fut assez à la malignité des mondains : on lui fit un crime de la confiance que lui marquoit cette fille ; & il fut obligé d'aller à la Cour de Clothaire II. se justifier. Nous avons une Chartre, par laquelle S. Longis soumet son Monastere à l'Eglise S Longis du Maine. T. 3. *Analect.* p. 150. Sainte Agneflette.

(a) Il y a quelques fautes de Chronologie dans la Vie de S. Mainbeuf, écrite par Marbode. L'Auteur y dit, par exemple, que Mainbeuf fut élu Evêque avec l'agrément de Dagobert, qui avoit succédé à son pere. Mais Dagobert ne fut pas Roi de Neustrie avant l'an 628. Il y avoit déja long-temps que Mainbeuf étoit Evêque.

du Mans. Elle eſt ſignée de Modégiſile de Tours, de Mainbeuf d'Angers, & de quelques Abbés & Comtes. Mais ce qui démontre que c'eſt un Acte ſuppoſé, ou du moins falſifié ; c'eſt qu'il eſt daté du premier de Décembre de la cinquante-deuxiéme année de Clothaire (*a*), qui ne regna que 45 ans.

Ce grand nombre de ſaints Evêques dont nous venons de parler, & qui ſe trouverent l'an 625 au Concile de Rheims, fait voir combien la Religion étoit floriſſante dans les Gaules, ſous le regne de Clothaire II. Ce Prince avoit en effet un grand zéle pour la manutention de la diſcipline ; & il ne croyoit point que la puiſſance & la qualité fuſſent des titres légitimes, pour aſſûrer l'impunité aux Grands de ſon Royaume, qui violeroient les Loix de l'Egliſe. En voici un exemple.

Zéle de Clothaire II. pour le maintien de la diſcipline.

L'AN 626.

Après la mort de Varnacaire Maire du Royaume de Bourgogne, Godin fils de ce Seigneur en épouſa la veuve nommée Berte, ſa belle-mere. Clothaire qui avoit ordonné l'obſervation des Canons ſous peine de mort, ne crut pas devoir tolérer un mariage ſi ſcandaleux ; & pour faire un exemple d'autant plus efficace, qu'il ſeroit plus éclatant, il commanda qu'on fît mourir Godin. Le coupable ſe

Fredeg. in Chron. c. 54.

(*a*) Le P. Mabil'on conjecture qu'il faut lire la *quarante-deuxiéme* année de Clothaire II. au lieu de la *cinquante-deuxiéme*, qui n'eſt, ſelon lui, qu'une faute de Copiſte. Mais en prenant ce parti, il eſt difficile de croire que S Longis qui arriva dans le Maine ſous l'Epiſcopat de S. Hadoind ; c'eſt-à-dire au plûtôt l'an 623, ait pû avoir bâti un Monaſtere, & exécuté ce qu'il dit dès la quarante-deuxiéme année de Clothaire, laquelle au mois de Décembre déſignoit encore l'an 625. On produit un Acte de Clothaire même, en confirmation du précédent, lequel eſt encore plus ſuſpect. Car outre qu'il eſt daté de la cinquante-troiſiéme de ſon regne, ce Prince y nomme S Longis qui étoit Prêtre *vir illuſter* ; qualité qu'on ne donnoit qu'aux premieres dignités du ſiecle, & que Clothaire ſe donne à lui-même dans cet Acte.

T. 3. Anal. p. 156.

ſauva dans le Royaume d'Auſtraſie, gouverné par le jeune Dagobert, & ſe réfugia dans l'Egliſe de S. Evre de Toul. Dagobert demanda ſa grace, & l'obtint, à condition qu'il ſe ſépareroit de Berte. Godin la quitta en effet, bien réſolu cependant de s'en venger ſur Clothaire, qui l'y obligeoit. Berte, qui eut horreur de l'attentat qu'il méditoit contre la vie de ſon Roi, en avertit Clothaire; & ce Prince pour punir plus ſûrement, crut devoir diſſimuler. Il parut ſe contenter que Godin lui jurât fidélité ſur les Reliques des Saints les plus célébres de France; ſçavoir, à Soiſſons ſur le Corps de S. Médard, à Paris ſur celui de S. Denis, à Orleans ſur celui de S. Agnan, & à Tours ſur celui de S. Martin. Mais ſe défiant avec raiſon des ſermens d'un homme qui violoit les Loix les plus ſacrées, il donna des ordres ſecrets aux Généraux de ſes Troupes de le mettre à mort, ſi on le trouvoit peu accompagné ſur la route: ce qui fut exécuté proche de Chartres. La puiſſance des Seigneurs obligeoit les Souverains de prendre ces précautions pour ſe faire juſtice.

Uſage de jurer ſur les ſaintes Reliques.

Clothaire avoit cependant moins à craindre qu'un autre de leurs factions. Aimé de ſes ſujets, & redouté de ſes ennemis, il bornoit ſon ambition à gouverner ſes peuples avec ſageſſe & tranquillité, faiſant conſiſter ſa gloire à les rendre heureux. Il pouvoit ſe féliciter de l'avoir acquiſe, cette gloire ſi flâteuſe pour un bon Prince, lorſqu'il mourut dans la quarante-cinquiéme année de ſon regne & de ſon âge, c'eſt à-dire l'an 628. Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Vincent proche de Paris, dite aujour-

L'AN 628.

Fredeg. in Chron. c. 56.

Mort de Clothaire II.

L'AN 628. d'hui de S. Germain des Prés, auprès de Chilpéric ſon pere, & de Frédégonde ſa mere, auſquels il eut le bonheur de ne pas reſſembler. Il laiſſa en mourant deux fils, Dagobert & Aribert autrement nommé Charibert. Mais Dagobert qui étant déja Roi d'Auſtraſie étoit plus puiſſant, & qui d'ailleurs promettoit plus que Charibert, s'empara ſans peine de toute la Monarchie. Cependant quelque temps après il voulut bien donner une partie de l'Aquitaine à ſon frere, qui eut aſſez de modération pour ſe contenter d'un ſi petit Etat.

Dagobert I. Les bonnes qualités de Dagobert conſolerent les François de la perte qu'ils avoient faite. Clothaire pour apprendre de ſon vivant à ce jeune Prince l'art de gouverner, lui avoit cédé l'Auſtraſie dès l'an 622; & il lui avoit donné quelque choſe de plus précieux qu'un Royaume, en lui donnant pour Miniſtres les deux Seigneurs les plus ſages & les plus vertueux de ſes Etats; ſçavoir, Pepin Maire du Palais d'Auſtraſie, & S. Arnoux Evêque de Mets, dont nous avons parlé. Certes il fut bien glorieux & bien utile à la Religion, d'avoir en même-temps deux ſaints Miniſtres d'Etat à la Cour. Nous verrons bien-tôt combien leur exemple ſanctifia de Courtiſans.

Fredeg in Chron. c. 58. Dagobert commença ſon nouveau regne avec un grand éclat, montrant pour la juſtice un amour qui le fit craindre des Grands & aimer des petits. En prenant poſſeſſion du Royaume de Bourgogne, il en parcourut les principales villes, pour juger par lui-même des malverſations de ſes Officiers, & faire

Zéle de Dagobert pour l'adminiſtration de la Juſtice.

réparer les torts. Il écoutoit les plaintes avec bonté, & rendoit à tous une exacte juſtice avec tant d'application, qu'il en oublioit les heures du repas & du ſommeil. Mais l'amour des femmes, auquel il ne tarda pas de ſe livrer éperduëment, fut une tache à ſa gloire. Il répudia à Reüilli proche de Paris, la Reine Gomatrude, pour épouſer Nantechilde qui étoit une de ſes ſuivantes; & il n'en demeura pas là, comme nous le verrons bien-tôt. Ce Prince n'avoit plus auprès de lui S. Arnoux, pour modérer ſes paſſions. Il eſt vrai qu'après la retraite de ce S. Evêque, il ſe conduiſit principalement par les conſeils de Pépin, Maire du Palais, & de S. Cunibert Evêque de Cologne; & tandis qu'il les ſuivit, il fit paroître toutes les vertus d'un pieux & d'un grand Roi, & égala la gloire de ſes plus illuſtres prédéceſſeurs: mais il ne les ſuivit pas toûjours. L'AN 628. *Fredeg. Ibid.*

Il faut cependant reconnoître que la paſſion criminelle qui étouffa, du moins pour un temps, dans le cœur de Dagobert les précieuſes ſemences des vertus Chrêtiennes, que de ſi habiles mains avoient cultivées, n'y éteignit point l'amour de la juſtice, ni le reſpect pour la Religion. Ce Prince continua de protéger l'Egliſe, & d'aimer dans les autres la vertu qu'il refuſoit de pratiquer: c'étoit l'effet des premiers ſentimens qu'on avoit imprimés dans ſon ame. Une pieuſe éducation eſt une grande reſſource dans les déſordres: elle en arrête le progrès, & facilite les moyens d'en ſortir.

Dagobert montra ſur tout un grand zéle pour réprimer par la ſévérité des Loix les ſcandales qui de-

L'AN 629. venoient fréquens. Un des plus grands qu'on vit alors, fut le cruel aſſaſſinat de Ruſtique de Cahors, qui avoit aſſiſté au Concile de Rheims. Cet Evêque qui avoit été Abbé de l'Oratoire du Roi, (a) & enſuite Archidiacre de Rhodez, fut élevé ſur le Siége de Cahors après la mort d'Euſébe ſucceſſeur de S. Urſicin.

Aſſaſſinat de Ruſtique de Cahors.

Il y avoit plus de ſept ans qu'il gouvernoit cette Egliſe, lorſqu'il fut cruellement maſſacré (b) par quelques ſcélérats de ſon peuple au commencement de la huitiéme année du regne de Dagobert en Auſtraſie, c'eſt-à dire de l'an 629. Dagobert qui n'avoit pas encore cédé alors cette partie de l'Aquitaine à ſon frere, fit punir ſévérement tous ceux qui ſe trouverent coupables d'un ſi noir attentat; & il fit élire Evêque de Cahors Didier Thréſorier de ſon Epargne, & frere de l'Evêque Ruſtique. Il fait le plus bel éloge de Didier dans le Brévet qu'il expédia pour confirmer ſon élection; & on voit dans cet Acte avec quelles précautions les Princes doivent choiſir les Evêques, & quelles qualités ſont requiſes dans ceux qui ſont élevés à cette dignité. Nous croyons devoir le rapporter ici; afin de donner une idée de la teneur des Lettres que nos Rois faiſoient expédier pour confirmer les Elections.

Vita S. Deſid. apud Labbe, Bibliotheca nov. t. 1. pag. 699.

(a) Il paroît qu'on nommoit Abbé de l'Oratoire du Roi le Supérieur des Clercs qui deſſervoient la Chappelle du Palais. Car de même qu'on donnoit le nom de Monaſteres aux Communautés de Chanoines, on pouvoit donner celui d'Abbé à leur Supérieur.

(b) Le ſieur de la Croix ſe trompe certainement, lorſqu'il dit dans ſon *Hiſtoire des Evêques de Cahors*, que c'eſt l'Evêque Euſébe qui fut ainſi aſſaſſiné: pluſieurs monumens nous marquent que ce fut Ruſtique. Cet Auteur qui écrivoit ſur les lieux, peut avoir été mieux inſtruit de ce qu'il ajoûte, que l'aſſaſſinat fut commis par les Bouchers de Cahors: & qu'en réparation de ce crime, ils vont tous les ans le jour de S. Etienne ſuſpendre leurs coûteaux dans l'Egliſe de ce Saint, qui eſt la Cathédrale.

L'AN 629.

Lettres du Roi Dagobert pour confirmer l'élection de Saint Didier de Cahors, vulgairement Saint Géri.

Vita Deſiderii, c. 7. t. 1. Biblioth. nov. p. 703.

« Dagobert Roi des François, aux Evêques, aux » Ducs & à tout le peuple des Gaules. Nous devons » apporter nos ſoins à ce que nôtre choix ſoit agréa- » ble à Dieu & aux hommes ; & puiſque le Seigneur » nous a confié le gouvernement des Royaumes, » nous ne devons donner les dignités qu'à ceux qui » ſont recommandables par la ſageſſe de leur con- » duite, par la probité de leurs mœurs & par la no- » bleſſe de leur extraction. C'eſt pourquoi ayant re- » connu que Didier nôtre Thréſorier s'eſt diſtingué » par ſa pieté depuis ſa jeuneſſe, comme un véritable » ſoldat de Jeſus-Chriſt ſous la livrée du monde, & que la bonne odeur de ſes mœurs Angéliques, & de la conduite vraiment ſacerdotale qu'il » a tenuë, s'eſt répanduë juſques dans les Provinces » éloignées, nous accordons aux ſuffrages des ci- » toyens & des Abbés (*a*) de Cahors, qu'il ſoit leur » Evêque. »

Nous croyons que c'eſt le choix & la volonté de » Dieu que nous ſuivons; puiſque nous nous faiſons » violence à nous-mêmes, en nous privant d'un Of- » ficier ſi néceſſaire. Mais quelque choſe qu'il puiſſe » nous en coûter, nous devons procurer aux Egli- » ſes des Paſteurs, qui conduiſent ſelon Dieu les peu- » ples que nous confions à leurs ſoins. C'eſt pour- » quoi ſuivant la demande des citoyens & nôtre pro- » pre volonté qui s'accorde avec la leur, nous vou- »

(*a*) Comme la Vie de S. Didier marque qu'avant lui il n'y avoit pas de Monaſteres à Cahors, il me paroît qu'on doit ici entendre par le terme d'*Abbés* les Supérieurs de Communautés de Clercs, d'autant plus que Dagobert voulant montrer l'unanimité de l'Election, n'auroit pas oublié le Clergé. Ainſi le nom d'*Abbé* ſe donnoit dès-lors aux Eccleſiaſtiques, qui avoient quelque charge ſur les autres Clercs.

L'AN 629. « lons & ordonnons que Didier ſoit ſacré Evêque de « Cahors.. afin qu'il prie pour nous, & pour tous les « Ordres de l'Egliſe: & nous eſpérons que par le mé- « rite des prieres d'un ſi S. Pontife, Dieu nous prolon- « gera la vie. » Cet Acte eſt ſigné du Roi Dagobert & de Chrodobert qui étoit Référendaire. Il eſt daté du treiziéme d'Avril, ou ſelon une autre leçon, du ſixiéme, & de la huitiéme année de Dagobert, c'eſt-à-dire de l'an 629.

Brévet du Roi pour l'Ordination de Didier.

Nous avons auſſi le Brévet que Dagobert envoya à S. Sulpice de Bourges, Métropolitain de Cahors, (*a*) pour lui ordonner de s'aſſembler avec ſes Comprovinciaux pendant la ſolemnité de Pâque, qui cette année étoit le 16. d'Avril, pour faire l'Ordination de Didier. Le Prince y fait encore l'éloge de l'Evêque nommé; & ſelon quelques éditions, il donne à S. Sulpice de Bourges la qualité d'Archimétropolitain, (*b*) apparemment comme au Métropolitain de la premiere Aquitaine. S. Didier lui donne lui-même dans ſes lettres le titre de *Patriarche*.

Ibid.

Abbregé de la Vie de S. Didier de Cahors.

S. Didier étoit né dans le territoire d'Albi, d'une noble famille de Gaulois. Son pere Salvius & ſa mere Erchénéfrede étoient encore plus diſtingués par leur piété que par leur nobleſſe. Il fut élevé avec ſes deux freres Ruſtique & Siagrius à la Cour de Clothaire II. Siagrius fut Comte d'Albi & premier Ma-

(*a*) L'Evêché de Cahors qui étoit alors Suffragant de Bourges, l'eſt aujourd'hui d'Albi, qui a été érigé en Métropole ſous le regne de Loüis le Grand.

(*b*) Le P. Labbe dans le premier tome de ſa Bibliotheque, & MM. de Sainte Marthe dans le *Gallia Chriſtiana* ont imprimé *Archimetropolitani* ſur l'exemplaire du célébre M. d'Hérouval Mais le P. Labbe avertit à la fin du ſecond tome de ſa Bibliotheque que le Manuſcrit de Moiſſac porte *arcem Metropolitani* ; ce qui paroît plus conforme au ſens

giſtrat

giſtrat de Marſeille. Le Roi pour s'attacher Didier le fit ſon Thréſorier. Il géra cette charge avec un déſintéreſſement auſſi admirable, qu'il eſt rare. Il vivoit dans le Palais comme un Religieux dans un Cloître, regardant les devoirs de la pieté Chrêtienne, comme les plus eſſentiels qu'il eût à remplir. Il penſoit ſouvent aux Jugemens de Dieu; & quand l'amour du plaiſir criminel ſe préſentoit à lui ſous quelque idée flâteuſe, il ſongeoit au feu de l'Enfer, comme au moyen le plus propre à éteindre celui de la paſſion. Pour s'animer dans ces combats de l'eſprit contre la chair, il avoit recüeilli pluſieurs Sentences qu'il ſe rappelloit alors, comme celle-ci : *Heureux ſont ceux qui ont le cœur pur*; & cette autre : *Rien n'eſt plus foible, que celui qui ſe laiſſe vaincre par la chair.* Mais afin de prévenir les tentations, il s'occupoit à la lecture des Livres ſaints, ſuivant une autre maxime qu'il avoit appriſe : *Aimez l'étude des Ecritures, & vous n'aimerez point les vices de la chair.*

L'AN 619.

Vita Deſiderii c. 4.

Matth. 5. 8.

Didier trouvoit à la Cour des exemples auſſi édifians que ceux qu'il y donnoit. Il y avoit alors dans le Palais d'excellens modeles de toutes les vertus Chrêtiennes; ſçavoir, un S. Arnoux, un S. Pepin de Landen, un S. Oüen, & un S. Eloi, deſquels nous parlerons bientôt. Quand les Courtiſans ſont de ce caractere, l'air de la Cour n'eſt pas contagieux. Cependant la pieuſe Dame Erchénéfrede mere de Didier, ne laiſſoit pas de craindre pour ſa vertu. Elle lui écrivoit ſouvent dans les termes les plus tendres, pour lui inſpirer l'horreur du péché. Rien n'eſt plus édifiant que celles de ſes lettres qui nous ont été con-

L'AN 629. ſervées : on y ſent que c'eſt une mere Chrétienne qui parle à un fils qu'elle aime moins que Dieu, & plus que tout le reſte.

Vita Deſiderii c. 6.

« Mon très cher fils, lui écrivoit-elle, je conjure la « divine miſericorde de vous conſerver la vie, & de « vous faire la grace de l'employer ſaintement : c'eſt « la plus douce conſolation que je puiſſe recevoir.

Lettres d'Erchénéfrede à S. Didier ſon fils.

« Pour cela, mon cher fils, je vous recommande « de vous rappeller continuellement la préſence de « Dieu, de penſer ſans ceſſe à lui, de l'aimer toûjours, « mais auſſi de le craindre toûjours, & d'éviter avec « ſoin ce qui peut l'offenſer. Soyez fidele au Roi : ai- « mez ceux avec leſquels vous vivez, & tâchez de « n'offenſer perſonne ; afin de ne donner à perſon- « ne le moindre prétexte de parler mal de vous ; « mais qu'au contraire, en voyant la ſageſſe de vô- « tre conduite, tous ſoient portés à glorifier le Sei- « gneur Mon fils, n'oubliez jamais ce que j'ai pro- « mis à Dieu pour vous : ainſi marchez toûjours avec « crainte. Je vous embraſſe avec toute la tendreſſe, « dont mon cœur eſt ſuſceptible. » Dans une autre lettre elle lui recommande de veiller ſur toutes choſes à conſerver ſa chaſteté parmi les écüeils de la Cour.

Ibid.

Cette vertueuſe Dame qui avoit perdu ſon mari, fut ſenſiblement affligée de la mort tragique de ſon autre fils Ruſtique Evêque de Cahors. Elle en écrivit en ces termes à Didier. « Je crois que vous ſçavez « déja le cruel aſſaſſinat du ſeigneur Evêque Ruſti- « que vôtre frere. C'eſt pourquoi, mon très-cher « fils, puiſque vôtre pere & Siagrius vôtre autre fre-

re ſont auſſi morts, c'eſt à vous à pourſuivre cette » affaire, afin qu'on faſſe un grand exemple des » coupables. Malheureuſe mere que je ſuis ! Que » deviendrai-je, ſi je viens auſſi à vous perdre ? » Conſervez-vous donc, mon cher fils, conſervez-vous pour moi : mais ſur tout évitez la voie » large qui conduit à la perdition. J'ai un preſſentiment que l'excès de ma douleur me fera mourir : » priez celui pour l'amour duquel je ſoûpire nuit & » jour, qu'il daigne recevoir mon ame. » L'AN 619.

De pareilles leçons faites par une mere vertueuſe font bien de l'impreſſion ſur le cœur d'un fils bien né. Didier ne les oublia jamais ; & il ſurpaſſa dans l'Epiſcopat les eſpérances qu'on avoit conçûës de ſa ſageſſe & de ſa piété. Il employa ſes grands biens à la fondation & à l'embelliſſement des Egliſes. Il en fit bâtir une de l'autre côté de la riviere de Lot, en l'honneur de S. Pierre, dans l'endroit où ſon frere Ruſtique avoit été aſſaſſiné ; une autre proche de la ville, en l'honneur de S. Julien ; & un Oratoire de S. Martin d'une grande beauté proche la Cathédrale. Avant lui il n'y avoit aucun Monaſtere dans la ville de Cahors : il en fit conſtruire deux. Le premier qu'il regarda comme ſon Monaſtere, & où il choiſit ſa ſépulture, étoit ſitué à 750 pas de la maiſon Epiſcopale, & dédié en l'honneur de S. Amant (*a*) premier Evêque de Rhodez : il y établit Urſicin pour premier Abbé, & après lui Dadalen. Le ſecond Mo-

Fondations faites par S. Didier de Cahors.

Vita Deſid. c. 11.

(*a*) L'Auteur de l'Hiſtoire des Evêques d'Auxerre marque, que S. Didier Evêque d'Auxerre qui vivoit avant S. Didier de Cahors, fit des legs au Monaſtere de S. Amand de Cahors : ce qui prouveroit que S. Didier Evêque de cette Ville, n'en fut pas le Fondateur. Mais on reconnoit aiſément que cet Ecrivain attribuë à S. Didier d'Auxerre, ce qui convient, & à S. Didier de Vienne, & à S. Didier de Cahors.

L'AN 629. naſtere étoit dédié en l'honneur de la Vierge; & il en donna le gouvernement à l'Abbé Claude.

S. Didier fit préſent à ces Egliſes & à pluſieurs autres d'un grand nombre de Vaſes ſacrés, & d'ornemens précieux pour la décoration des Autels, qu'il avoit fort à cœur, auſſi bien que l'ordre & la majeſté des cérémonies. Son exemple excita la piété & la libéralité des Fideles. On bâtit de ſon temps dans ſon
C. 13. Diocèſe pluſieurs autres Monaſteres, qui furent gouvernés ſelon la Régle de S. Colomban & celle de S. Benoît, qu'on réüniſſoit autant que la diverſité des uſages le pouvoit permettre. On marque entre autres que le Monaſtere de Marſillac fut alors établi dans le Querci. Un Manuſcrit porte *Moiſſac* au lieu de *Marſillac* : mais il y a lieu de croire que Moiſſac eſt plus ancien; & l'on en rapporte la fondation au temps de Clovis.

S. Didier ſe rendit célebre par un grand nombre de miracles pendant ſa vie & après ſa mort. Il mourut dans le territoire d'Albi la vingt-ſixiéme année de ſon Epiſcopat, *(a)* & la dix-ſeptiéme de Sigébert, c'eſt-à dire l'an 654, le 15 de Novembre, jour auquel l'Egliſe honore ſa mémoire. Il eſt plus connu ſous le nom de S. Géri, qui, quelque éloigné qu'il paroiſſe de celui de *Deſiderius* ou Didier, en a été formé. *(b)* Ce S. Evêque fit un Teſtament l'an 653, par lequel

Mort & Teſtament de S. Didier de Cahors.

(a) Dans quelques exemplaires de la Vie de S. Didier, on lit qu'il mourut *la vingt-troiſiéme année de ſon Epiſcopat* ; & c'eſt ainſi que le P. Labbe a mis dans le premier tome de ſa Bibliothéque : mais il avertit à la fin du ſecond tome, qu'il a trouvé *la vingt-ſixiéme année* dans le Manuſcrit de Moiſſac. En effet la vingt-troiſiéme année de l'Epiſcopat de Didier ne s'accorderoit pas avec la dix-ſeptiéme de Sigébert.

(b) Du nom Latin *Deſiderius*, on a fait en françois *Deſidéri*, enſuite par abbréviation *Déri*, & enfin *Géri*. Nous avons déja remarqué pluſieurs noms de Saints qui n'ont pas été moins défigurés.

il inſtituë pour ſon héritiere ſon Egliſe, à laquelle il adreſſe la parole. Il lui legue ſes biens, ſes meubles & ſes livres; & enſuite continuant de lui parler, « Je vous recommande, lui dit-il, vos pauvres » que j'ai nourris avec ſoin Je vous conjure de pour- » voir toûjours à leur ſubſiſtance, afin qu'il ne leur » manque rien après ma mort, & qu'ils ne ſoient pas « affligés d'avoir changé de Paſteur. » Il nous reſte un grand nombre de lettres écrites par S. Didier, ou qui lui ont été écrites par les hommes les plus célébres de ſon temps. Ce que j'y trouve de plus remarquable, c'eſt la décadence de la latinité. L'AN 629. *Apud Duchesne t. 1. pag. 875.*

Dans une autre extrémité de la Gaule paroiſſoit une nouvelle lumiere de l'Epiſcopat en la perſonne de S. Amand Apôtre de la Belgique. Il étoit natif d Herbauges, aujourd'hui du territoire de Nantes, mais cenſé alors de l'Aquitaine. Son pere Séréne & & ſa mere Amantia étoient d'une bonne nobleſſe, & ils avoient un riche patrimoine pour la ſoûtenir. Mais Amand renonçant à tous ces avantages, quitta la maiſon paternelle dès ſa jeuneſſe, & ſe retira dans une Iſle (*a*) proche la Rochelle, où il embraſſa la vie Religieuſe dans un Monaſtere qui y étoit alors. Son pere qui n'avoit ſur lui que des vûës mondaines, l'y alla trouver, & le menaça de le deshériter, s'il ne quittoit l'habit qu'il avoit pris. Il répondit: « Mon pere, » je n'attends rien de vôtre ſucceſſion: tout ce que je » vous demande, c'eſt que vous me laiſſiez ſervir » *Commencemens de ſaint Amand Apôtre de la Belgique.* *Baudemond. Vita Amandi c. 1. apud Boll. 6. Febr.*

(*a*) Il y a dans le latin *Inſula Ogia*. On croit communément que c'eſt l'iſle d'*Oye* près l'iſle de Ré. Mais M. de Valois juge que c'eſt plûtôt l'iſle d'*Yeu*: parce que l'Auteur de la Vie de S. Amand dit que l'iſle où il ſe retira, étoit éloignée du rivage de quarante milles: ce qui convient à l'iſle d'Yeu, & nullement à l'iſle d'Oye.

Vers l'An 629. « Jeſus-Chriſt qui eſt mon héritage. » Une réponſe ſi ſage & ſi préciſe étonna ce pere ambitieux ; mais elle ne lui fit pas quitter le deſſein de tirer ſon fils du Monaſtere. Amand pour ſe délivrer de ces combats, qui ſont rudes, quand on a le cœur auſſi bon qu'il l'avoit, forma la réſolution d'aller ſe cacher ailleurs.

Il commença par viſiter le tombeau de S. Martin de Tours. Proſterné au pied de ce ſaint monument, il demanda à Dieu avec larmes la grace de ne jamais retourner dans ſa patrie ; & après cette fervente priere il reçut la Tonſure Clréicale. Il ne tarda pas à ſe diſtinguer parmi le Clergé de Tours : mais la renommée des vertus de S. Auſtrégiſile qui vivoit encore, l'attira bien-tôt à Bourges, où ce S. Evêque, & S. Sulpice alors ſon Archidiacre & depuis ſon ſucceſſeur, le reçûrent avec une ſainte joie. Ils lui firent bâtir une petite cellule proche de la Cathédrale, dans laquelle il vêcut reclus pour mourir & s'enſevelir au monde. Là, couché ſur la cendre, vêtu d'un rude cilice, ne prenant pour nourriture qu'un peu d'eau & quelques morceaux de pain d'orge, il paſſa plus de quinze ans dans la plus exacte & la plus auſtere retraite. C'eſt ainſi que ſans le ſçavoir, il ſe diſpoſoit à l'Apoſtolat auquel il étoit deſtiné.

S. Amand ſe fait Reclus à Bourges.

Au bout de quinze années d'une ſi rude pénitence, Amand ſe ſentit inſpiré de faire le pélerinage de Rome, pour viſiter les tombeaux des S S Apôtres. C'étoit à la vûë de ces ſacrées cendres que Dieu vouloit lui donner ſa Miſſion. Une nuit qu'il prioit avec ferveur à la porte de la Baſilique de S. Pierre, parce qu'on ne lui avoit pas permis de la paſſer dans l'E-

Ibid. c. 2.

gliſe même, le Prince des Apôtres s'apparut à lui, & lui ordonna de retourner inceſſamment dans les Gaules, pour y annoncer aux peuples les vérités du ſalut. Vers l'An 629.

Apoſtolat & Epiſcopat de S. Amand.

Amand ne s'excuſa point : il crut que celui qui l'appelloit au Miniſtere de la Parole, lui donneroit les talens néceſſaires ; & il ne fut point trompé. A ſon retour dans la Gaule, il prêcha avec tant de ſuccès, que les fruits de ſon Apoſtolat ne parurent pas moins miraculeux que ſa vocation. Clothaire II. qui en entendit bientôt parler avec éloge, pour lui donner plus d'autorité, le fit ordonner Evêque, ſans cependant lui aſſigner de Siége. Le nouvel Apôtre ſoûtint ſa dignité par ſes vertus. Il ſçavoit ſe faire aimer des pauvres, & ſe faire reſpecter des riches. Son zele ne négligeoit rien. Il trouvoit moyen d'acheter les jeunes eſclaves étrangers qu'on vendoit. Après avoir eu la conſolation de les baptiſer, il les faiſoit inſtruire dans les Lettres, & leur ayant donné la liberté, il les diſtribuoit en diverſes Egliſes, où pluſieurs d'eux devinrent dans la ſuite Abbés ou Evêques.

S. Amand choiſit pour ſa Miſſion la Gaule Belgique, & nommément le territoire de Gand, où il reſtoit encore un grand nombre d'Idolâtres. C'étoit un peuple dont la férocité avoit déja rebutté le zele de pluſieurs Miſſionnaires : elle ne ſervit qu'à animer celui d'Amand. Il alla trouver Achaire Evêque de Noyon & de Tournai, dans le Diocéſe duquel Gand étoit alors ; & il le pria d'obtenir du Roi Dagobert des Lettres, pour obliger ſes ſujets Idolâtres à ſe faire inſtruire du Chriſtianiſme. Le zele

Ibid. c. 3.

Vers l'An 629. du Prince ſeconda celui du Miſſionnaire, qui ne laiſſa pas malgré une ſi puiſſante protection d'avoir beaucoup à ſouffrir : mais il triompha de tous les obſtacles par ſa patience & ſa charité. Ces vertus furent plus efficaces pour perſuader les peuples, que tous les ordres du Roi.

Saint Amand reſſuſcite un mort.

S. Amand étant à Tournai, apprit qu'un Comte François, nommé Dotton, venoit de condamner un voleur à la mort. Il courut auſſi-tôt demander ſa grace : mais il ne put l'obtenir ; & ce malheureux fut exécuté. Quand il fut mort, Amand alla détacher le corps du gibet, & l'ayant fait porter chez lui, il paſſa la nuit en prieres. Le lendemain il appella ſes Clercs, & leur ordonna de lui apporter de l'eau. Ils crurent que c'étoit pour laver le cadavre ſelon la coûtume, avant que de l'enterrer. Mais ils furent bien ſurpris, lorſqu'étant entrés dans la chambre, ils y trouverent celui qu'ils avoient laiſſé mort, plein de vie, & s'entretenant avec le S. Evêque. Il portoit encore les cicatrices des plaies qu'on lui avoit faites : mais elles diſparurent dès qu'Amand les eut lavées avec l'eau qu'il s'étoit fait apporter. Baudemont qui rapporte ce fait, aſſûre l'avoir appris de la bouche d'un Prêtre qui en fut témoin.

Baudem. ibid.

S. Amand eut beau recommander le ſecret : un ſi grand miracle éclata dans tout le pays, & il convainquit beaucoup mieux les Idolâtres que tous les raiſonnemens. Ils abbattoient eux-mêmes les Idoles & leurs Temples ; & S. Amand bâtiſſoit en la place des Egliſes & des Monaſteres. Ce S. Apôtre ayant réſolu d'aller prêcher la foi aux Nations infidelles

Miſſion de S. Amand chez les Sclavons.

de

de la Germanie, fit un ſecond voyage à Rome pour faire approuver ſon deſſein. Il alla en effet annoncer l'Evangile dans le pays des Sclavons, où il eſpéroit de pouvoir cuëillir la palme du martyre. Mais voyant que ce peuple n'étoit, ni aſſez docile pour embraſſer l'Evangile, ni aſſez féroce pour verſer le ſang de ceux qui le lui annonçoient, il quitta cette terre ingrate. Vers L'An 629. c. 4.

Les Sclaves ou Sclavons étoient un peuple barbare de la Carinthie, qui avoient alors pour leur Roi un Marchand François de Sens, nommé Samon, auquel ils avoient déféré la Couronne à cauſe de la bravoure qu'ils remarquerent en lui, tandis qu'il négocioit chez eux. Il ſoûtint la Royauté avec plus de nobleſſe qu'on ne devoit l'attendre d'un homme de ſa condition; & il ſe fit même craindre des François. Dagobert lui ayant envoyé un Ambaſſadeur, pour ſe plaindre de quelques violences, Samon répondit qu'il demeureroit fidele aux François, pourvû qu'ils vouluſſent faire alliance avec lui & avec ſon peuple. L'Ambaſſadeur François repartit: *Il n'eſt gueres poſſible à des Chrêtiens qui ſont ſerviteurs de Dieu, de s'allier avec des chiens.* Sur quoi Samon repliqua: *Si vous êtes les ſerviteurs de Dieu, & nous les chiens de Dieu, il nous eſt donc permis de vous mordre, quand vous agiſſez contre ſes intérêts.* Dagobert envoya trois armées contre les Sclavons: deux furent victorieuſes, & la troiſiéme qui étoit celle des Auſtraſiens, fut battuë. Ces Barbares firent ſouvent des excurſions ſur les terres des François; mais dans la ſuite ils furent preſque tous réduits en ſervitude; enſorte que

Fredeg. c. 48.

Samon Marchand François, Roi des Sclaves.

Fredeg. c. 68.

L'AN 629. le nom de Sclave ou d'Eſclave & celui de Serf devinrent des noms ſynonimes.

S. Amand après cette Miſſion étant repaſſé dans la Gaule, eut bientôt occaſion de montrer l'intrépidité de ſon zéle. Il y trouva même ce qu'il avoit cherché en vain chez les nations Barbares, je veux dire la gloire de ſouffrir pour les vérités qu'il annonçoit. Nous avons vû que l'amour des femmes, écuëil fatal des jeunes Princes, fit en peu de temps oublier à Dagobert les leçons qu'il avoit reçûës de S. Arnoux & de S. Cunibert. Il ſe livra à cette paſſion avec tant de ſcandale, qu'il eut juſqu'à trois femmes à la fois (a) qui portoient le nom de Reines, ſans parler d'un grand nombre de Concubines. S. Amand eut ſeul le courage de paroître devant le Roi, pour lui reprocher ſes déſordres. Il reçut auſſitôt la récompenſe de ſon zéle: Dagobert offenſé des reprimandes de l'homme Apoſtolique, le relégua hors de ſon Royaume. La cauſe de ſon exil l'en conſola, & lui donna une nouvelle autorité. Il alla travailler ſur les terres d'Aribert, qui regnoit alors au-delà de la Loire: mais il fut bientôt rappellé pour un ſujet qui lui fut encore plus glorieux, que n'avoit été celui de ſon banniſſement.

Fredegar. in Chron. c 60.

Saint Amand exilé par Dagobert à qui il avoit reproché ſes déſordres

Baudemond. Vit. Amandi c. 4.

L'AN 630. Un fils étant né à Dagobert l'an 630, ce Prince voulut le faire baptiſer par un ſaint Evêque, qui pût attirer ſur cet enfant les bénédictions du Ciel. Il jetta les yeux ſur S. Amand, & lui envoya ordre de ſe rendre à ſa Cour, montrant aſſez par là que ſi

Saint Amand rappellé de ſon exil baptiſe Sigébert.

(a) Ces trois Reines étoient ſelon Frédégaire Nantechilde, VVlfegonde & Berchilde, ſans parler de Gomatrude que Dagobert avoit répudiée à Reüilli proche de Paris, & de Ragnetrude qui fut mere de Sigébert III.

les Grands n'aiment pas ceux qui leur disent des vérités desagréables, ils sont forcés de les estimer. Amand obéït, & vint saluer le Roi à Clichi proche de Paris. Dès que Dagobert le vit paroître, il se jetta à ses pieds, pour lui demander pardon de ce qui s'étoit passé. Après quoi il lui dit : « Le Seigneur m'a donné un fils, sans que je l'aye mérité : » je vous prie de vouloir le baptiser, & de le regarder comme vôtre fils spirituel. » Amand refusa d'abord cet honneur : mais les instances que le Roi lui fit faire par Oüen & Eloi, deux Seigneurs de sa Cour d'une grande piété, firent céder sa modestie à l'obéïssance. L'enfant fut aussi-tôt apporté : le saint Evêque l'ayant pris entre ses bras, lui donna sa bénédiction, & récita des prieres pour le faire Cathécuméne. L'Oraison étant finie, comme personne ne répondoit, Dieu délia la langue du jeune Prince, qui n'avoit pas plus de quarante jours, & il répondit distinctement *Amen*. C'est un saint Abbé Auteur contemporain qui atteste ce miracle ; & la sainteté où parvint l'enfant, en qui il fut opéré, donne un nouveau poids à son témoignage. La cérémonie du Baptême se fit l'an 630 à Orleans, où le Roi Aribert, autrement Charibert se, rendit pour lever le jeune Prince des Sacrés Fonts avec S. Amand, qui le baptisa & le nomma Sigébert.

L'AN 630.

Ibid. c. 4.

Baudemund. Vita Amandi.

Fredeg. c. 62.

Le Saint Evêque reprit aussitôt après le cours de ses Missions dans la Belgique ; & pour en perpétuer les fruits, il y établit plusieurs célebres Monasteres : ce sont les plus anciens de ceux qui subsistent dans cette Province. Il en fonda deux au territoire de

Monasteres fondés dans la Belgique par S. Amand.

Vers l'An 630. Gand dédiés en l'honneur Saint Pierre: l'un dans la ville, lequel a pris le nom de Saint Bavon; l'autre, proche de la ville sur la montagne Blandin, nommé pour ce sujet Blandinberg. Il en bâtit un troisiéme à trois lieuës de Tournai sur la petite riviere d'Elnon; c'est celui qui porte aujourd hui le nom de S. Amand. Le Saint Evêque forma dans ces Monasteres & dans plusieurs autres un grand nombre de saints Religieux, dont nous parlerons dans la suite, aussi bien que du reste de ses travaux Apostoliques.

Fondation du Monastere d'Elnon nommé S. Amand.

S Paul de Verdun.

Saint Paul Evêque de Verdun faisoit aussi alors également honneur, & à l'Episcopat où il étoit élevé, & à l'état Monastique d où il avoit été tiré. Prévenu dès sa jeunesse par la grace, il quitta le monde presque avant que de le connoître, pour mener la vie Erémitique dans les solitudes de Vosge. Après y avoir passé quelques années sur une montagne proche de Tréves, appellée depuis Paulisberg, c'est à-dire *Mont de Paul*, il se retira au Monastere de Tholei, fondé alors récemment par les libéralités de Dagobert. On croit que S. Vendelin venu d'Irlande en a été le premier Abbé. Paul fut le second, & fit éclater tant de mérite dans cette charge, qu'il fut élu Evêque de Verdun par les soins de Grimo, qui avoit été nommé pour cette place, & qui s'en croyant indigne, fit tomber le choix sur Paul. Celui-ci de son côté refusoit opiniâtrement cette dignité; mais Dagobert le fit tirer malgré lui de son Monastere. La Vie de Saint Paul le fait succéder dans le Siége de Verdun à Hermanfroi: mais elle a peu d'autorité,

Vita S. Pauli Virod 8. Febr apud Bolland.

ayant été écrite long-temps après ſa mort. Il nous paroît plus probable qu'il ſuccéda à Godon, qui aſſiſta au Concile de Rheims l'an 625. Saint Paul étoit ami particulier de Saint Didier de Cahors. Il eſt honoré le 8 de Février, & Saint Vendelin le 21 d'Octobre. Il eſt inutile de réfuter les Auteurs qui font S. Paul de Verdun frere de S. Germain de Paris : ils ſont aſſez réfutés par la diſtance des temps qui ſe trouve entre l'un & l'autre. Vers l'An 630.

Il n'eſt point ſurprenant qu'on trouvât tant de rares exemples dans l'Epiſcopat & dans le Cloître : la Cour même devenoit un Séminaire de toutes les vertus Chrêtiennes. Pépin ſurnommé de Landen, Maire du Palais, étoit d'une probité reconnuë ; & dans une charge auſſi délicate & auſſi pleine d'écuëils que celle d'un premier Miniſtre d'Etat, il trouva le moyen d'allier conſtamment les intérêts du Prince avec ceux de Dieu & du peuple. Le zéle de la juſtice & la crainte de Dieu étoient les ſeuls reſſorts de ſa politique. Il ſçut par là s'attacher le cœur du Roi & des peuples, & triompher de la jalouſie des Grands, qui nouërent en vain des intrigues, pour perdre celui qui les retenoit dans le devoir. Dagobert fut ſi content de l'éducation qu'il avoit reçûë de ce Seigneur, qu'il le chargea de celle de ſon fils Sigébert, à qui il céda le Royaume d'Auſtraſie. Pépin verſa dans l'ame du jeune Prince les ſemences des vertus qui y produiſirent les précieux fruits de ſainteté, qui l'ont fait mettre au nombre des Saints que l'Egliſe révére. S. Pépin de Landen Maire du Palais. *Fredegar. in Chron. c. 71.*

Au reſte, ce vertueux Miniſtre, en donnant ſes

Vers l'An 630. soins au reglement de l'Etat, sçut en réserver pour sa famille ; & il eut la consolation de la voir presque toute se sanctifier à son exemple : car sa femme Itte ou Ittuberge, sœur de S. Modoald Evêque de Tréves, & ses deux filles Gertrude & Begue ont mérité par leurs vertus d'être placées au nombre des Saints, aussi-bien que Pépin lui-même, le chef & le modéle de cette pieuse famille.

Commencemens de S. Oüen. Deux autres Seigneurs de la Cour de Dagobert, Dadon & Eloi ne faisoient pas moins d'honneur à la Religion par leur piété que par leur sagesse. Fidéles serviteurs de Dieu & du Roi, ils avoient trouvé l'art d'unir la politesse des Courtisans avec la probité & la vertu des plus saints Religieux. Dadon plus connu sous le nom d'Oüen, avoit un frere nommé Adon. Ils étoient encore fort jeunes, lorsque S. Colomban passant par la Brie en 611, leur donna sa bénédiction, comme nous l'avons dit. On vit bien-tôt les effets qu'elle opéra en eux pour leur sanctification. Leur jeunesse & la Cour où leur pere Authaire les fit élever, n'y mit pas d'obstacles : leur vertu y en parut plus aimable & plus héroïque. L'on y rendit justice à leurs belles qualités, sans que la jalousie, si vive & si artificieuse parmi les Courtisans, osât en murmurer. Dagobert qui sembla avoir hérité des sentimens que son pere Clothaire avoit pour Dadon, le fit son Référendaire, & l'on voit encore sa souscription dans plusieurs Chartres (a) de ce Prince. Dadon étoit lié d'une étroite

Vit. Colomb.

(a) On lit au bas de ces Chartres *Dado obtulit.* C'est ainsi que souscrivoient les Référendaires ; parce qu'ils présentoient l'Acte tout dressé au Roi pour le signer.

amitié avec Eloi, qui étoit auſſi un des exemples & un des ornemens de cette Cour. La même piété & les mêmes inclinations avoient formé les nœuds de cette union qui dura toute leur vie. C'eſt l'avantage des amitiés fondées ſur la vertu. Vers l'An 630.

Commencemens de S. Eloi.

Eloi étoit natif de Cadaillac, à deux lieuës de Limoges. Son pere ſe nommoit Eucher, & ſa mere Terrigie. Dès avant ſa naiſſance Dieu donna des préſages de ſa ſainteté; & ſa mere eut une viſion, qui put lui faire conjecturer quel ſeroit le mérite de l'enfant qu'elle portoit dans ſon ſein. Il montra dès ſa plus tendre jeuneſſe une adreſſe ſinguliere pour les ouvrages des mains. C'eſt ce qui engagea ſon pere à le mettre auprès d'Abbon, Préfect de la Monnoie de Limoges, & fort hâbile Orfévre: cet art étoit alors beaucoup plus honorable, qu'il ne l'eſt aujourd'hui. Eloi s'y étant rendu habile en peu de temps, vint à la Cour, & s'attacha à Bobbon, qui étoit Threſorier de Clothaire II. Il trouva bientôt une occaſion favorable, qui le fit connoître & eſtimer de ce Prince.

Vita Eligii ab Audoeno l. 1. c. 2. Spicileg. t. 5.

Clothaire qui aimoit la magnificence, ſouhaitoit qu'on lui fît un ſiége d'or, orné de pierreries: mais on ne trouvoit pas d'ouvrier aſſez habile pour exécuter le deſſein, tel qu'il l'avoit conçû. Le Threſorier en parla à Eloi, qui promit de faire l'ouvrage, ſi on vouloit l'en charger. Le Roi y conſentit avec plaiſir, & lui fit donner une grande quantité d'or. Eloi travailla ſi délicatement l'ouvrage, & ſçut ſi bien ménager la matiere, que ſans rien dire

t. 5.

Vers l'AN 630. Habileté d'Eloi dans l'Orfevrerie.

à perſonne, il fit deux ſiéges au lieu d'un qu'on lui demandoit. Il en préſenta un au Roi, qui admira la beauté de l'ouvrage, & donna à l'ouvrier les loüanges qu'il méritoit. Mais il fut agréablement ſurpris, lorſqu'Eloi fit paroître l'autre ſiége. On ne ſçut alors quels éloges donner à ſon adreſſe & à ſon déſintéreſſement.

Ce trait fit connoître tout à la fois l'habileté & la probité d'Eloi, qui fut en effet le plus célébre Orfévre de ſon temps. Il exerça dans la ſuite à Paris la charge de Monétaire, & l'on voit encore ſur des monnoies de Dagobert & de Clovis II ſon nom exprimé par ce mot abbrégé *ELIGI*. Mais Eloi ſe fit encore plus eſtimer par ſes qualités perſonnelles, que par la perfection où il porta ſon art. Celles du corps donnoient en lui une nouvelle grace à celles de l'eſprit. Il avoit une taille avantageuſe, le teint vif, la chevelure belle & friſée. On voyoit reluire ſur ſon viſage la beauté & la modeſtie d'un Ange, & dans toutes ſes actions une vertu aimable qui rehauſſoit le prix de tous ces avantages.

Belles qualités d'Eloi.

c. 12.

Il avoit ſurtout un grand reſpect pour toutes les choſes ſaintes. Un jour Clothaire étant à Rüeil, maiſon Royale proche de Paris, voulut l'obliger de jurer ſur les Reliques des Saints. Eloi qui craignoit de déplaire au Roi s'il le refuſoit, & qui craignoit encore plus de profaner les ſaintes Reliques en les touchant de ſes mains, conjura le Prince avec larmes de le diſpenſer de ce ſerment. Clothaire admirant ſa religion, lui dit que deſormais il le croiroit plus ſur ſa ſimple parole que ſur tous les ſermens

c. 6.

mens les plus ſolemnels. La parole d'un homme de bien eſt en effet un plus ſûr garant de la vérité, que tous les ſermens de l'impie. Vers l'An 630.

Quelque réguliere qu'eût été la conduite qu'Eloi avoit tenuë à la Cour dès ſa jeuneſſe, il forma la réſolution de mener une vie beaucoup plus parfaite. Il commença la réforme qu'il méditoit, par faire à un Prêtre une Confeſſion générale de tous les pechés de ſa vie paſſée, dans la crainte que quelque faute ne lui eût échapé : pratique toûjours utile, & ſouvent néceſſaire dans les commencemens d'une converſion. Mais il ne crut pas avoir tout fait que de confeſſer ſes pechés : il ſe condamna lui-même à la plus ſévére pénitence pour les expier, s'appliquant à mortifier ſa chair par les veilles, par les jeûnes & par pluſieurs autres auſtérités, qu'il avoit ſoin de tenir ſecretes, juſqu'à cacher un rude cilice ſous l'éclat & la molleſſe de ſes habits. Car avant ſa converſion & quelque temps encore après, il porta de riches vêtemens, des ceintures tiſſuës d'or & de pierres précieuſes, des bourſes pendantes brodées d'or, des manteaux bordés d'or, du linge tiſſu d'or & des étoffes de ſoye : par où l'on voit quel étoit le luxe de ce temps-là, & combien l'or devoit être alors commun dans les Gaules. Mais Eloi renonça bien-tôt à toutes ces vaines parures en faveur des pauvres, & ſe revêtit des plus vils habits, ne craignant pas même de paroître en public ceint d'une corde. *Ibid.* Vie pénitente de S. Eloi. c. 12.

Ce pieux Courtiſan étoit pénétré de la plus vive crainte de Dieu. Il méditoit ſouvent ſur la mort &

Vers l'An 630. sur les peines de l'Enfer : il paſſoit les nuits proſterné en prieres, ſe frappant la poitrine, & s'écriant de temps en temps avec larmes : *Seigneur, ayez pitié de moi, ſelon vôtre grande miſéricorde.* Inquiet de ſon ſort éternel, il demanda un jour à Dieu de lui faire connoître par quelque marque ſenſible que ſes pechés étoient pardonnés. S'étant endormi après cette priere, il entendit une voix diſtincte, qui lui dit : *Eloi, vous êtes exaucé, & l'on vous donne le ſigne que vous demandez.* S'étant éveillé en même temps, il ſentit une odeur céleſte répanduë dans toute ſa chambre. Une faveur ſi ſinguliere le pénétra de la plus ſenſible conſolation. Il en fit confidence à Dadon ou Oüen ſon ami, pour qui il n'avoit rien de caché, en lui recommandant cependant le ſecret, tant que lui Eloi vivroit. Cette bonté de Dieu envers ſon ſerviteur fit tant d'impreſſion ſur le cœur d'Oüen, qu'il réſolut ſur le champ, comme il le dit lui même, de ſe donner entiérement à un Maître qui rendoit ſon ſervice ſi aimable.

Pſ. 50.

c. 8.

Charité de S. Eloi.

Eloi ſe diſtingua ſur tout par une grande charité pour les pauvres. Il croyoit perdu tout ce qu'il ne leur avoit pas donné : auſſi étoit-il toûjours environné d'un grand nombre de mendians. Quand des étrangers demandoient où il étoit, on leur répondoit : « Allez où vous verrez une troupe de pau-
c. 11. « vres, vous l'y trouverez ſûrement. » Ses plus cheres délices étoient d'avoir des pauvres à ſa table; & il ne prenoit preſque jamais ſon répas qu'il n'y en eût pluſieurs. Il les ſervoit de ſes mains ; & par reſpect pour eux, ou plûtôt pour Jeſus-Chriſt qu'il

honoroit en eux, il ne prenoit que la derniere place. Vers l'An 630.

Il avoit une dévotion particuliere pour racheter les eſclaves. Dès qu'il en ſçavoit quelqu'un expoſé en vente, il y couroit: il en achetoit quelquefois des trente ou cinquante tout-à-la-fois, ou même davantage, ſurtout des Saxons qu'on vendoit alors comme des troupeaux de moutons. Il alloit les attendre à la deſcente du bateau qui les amenoit à Paris; & ſi l'argent lui manquoit, il donnoit ſes meubles, ſa ceinture, ſon manteau, & juſqu'à ſes ſouliers. Enſuite il conduiſoit ces eſclaves en préſence du Roi, & leur faiſoit jetter par terre chacun un denier pour les affranchir ſolemnellement, ſuivant l'uſage reçu parmi les François pour mettre un eſclave en liberté. Quand Eloi les avoit ainſi affranchis, il leur donnoit le choix, ou de retourner dans leur pays, ou de demeurer à ſon ſervice, ou bien d'entrer dans quelque Monaſtere: il avoit un ſoin ſpécial de ceux qui prenoient ce dernier parti. *c.* 10.

Sa maiſon étoit elle-même comme un Monaſtere, & ſa chambre comme un Oratoire. On y voyoit un grand nombre de ſaintes Reliques, devant leſquelles Eloi récitoit tous les jours l'Office divin avec ſes domeſtiques, qui étoient eux-mêmes d'une grande piété: car ils profiterent ſi bien des leçons & des exemples d'un maître ſi vertueux, que pluſieurs d'entre eux parvinrent à une grande ſainteté. On nomme entre autres Baudéric du Limouſin, Tituen qui eut le bonheur d'obtenir la palme du martyre, on ne ſçait en quelle occaſion; Bu- *Aidoen. V. c. Elogii. c.* 10.

Vers l'An 630. chin qui s'étant converti de la Gentilité, devint Abbé de Ferrieres, (a) célébre Monaſtere du Gaſtinois; Thillon Saxon de naiſſance, connu ſous le nom de S. Theau; André, Jean & Martin, qui ſe diſtinguerent dans le Clergé.

Après qu'Eloi avoit récité l'Office avec ſes ſerviteurs, il s'appliquoit à la lecture, qu'il interrompoit ſouvent en levant les yeux & ſon cœur vers le Ciel, & arroſant le livre de ſes larmes. Souvent même en travaillant de ſon art, il ſe faiſoit mettre un volume ouvert devant lui, pour s'occuper utilement l'eſprit. Il ne prenoit que quelques heures de repos couché ſur un cilice, & rien n'étoit capable de lui faire omettre ſes pratiques de piété. Quelquefois le Roi l'envoyoit querir dès le matin : mais quoique ce Prince lui dépêchât meſſage ſur meſſage, il ne ſortoit pas de ſa chambre, qu'il n'eût donné à la priere & à la lecture le temps qu'il s'étoit preſcrit; & le Roi ne trouvoit pas mauvais qu'il préférât le ſervice de Dieu au ſien.

Ibid. c 12.

Quelques Courtiſans ne pardonnerent pas à Eloi la tendre affection que le Roi Dagobert lui témoignoit; parce qu'ils le regardoient, non ſeulement comme un concurrent, mais encore comme un cenſeur incommode de leurs vices. Mais Eloi mépriſa l'amitié de ceux qui mépriſoient celle de Dieu; & l'uſage qu'il fit de la faveur du Prince, fit bientôt ceſſer les murmures de l'envie. Dagobert qui

(a) Les commencemens de ce Moraſtere dédié en l'honneur de S. Pierre ſont aſſez obſcurs. Le Fondateur, qu'on ne connoit pas, voulut qu'on l'appellât Bethléem; & on le trouve quelquefois nommé de la ſorte : mais le nom de Ferrieres lui eſt demeuré.

ſçavoit qu'en lui donnant, il donnoit aux pauvres, ne pouvoit lui rien réfuſer. Il le prévenoit même ſouvent; & quand Eloi, après avoir donné ſes habits aux pauvres, paroiſſoit à la Cour mal vêtu & ceint d'une corde, le Roi ſe dépoüilloit lui-même de ſes habits & de ſa ceinture, pour l'en revêtir. *Ibid. c. 124.*

L'AN 631.

Un jour Eloi abordant Dagobert, lui dit: « Mon Prince, je viens vous demander une grace. Donnez moi la terre de Solignac; afin que j'en faſſe » une échelle, par laquelle vous & moi, nous mé- » ritions de monter au Ciel. » Le Roi ne réſiſta pas à un motif ſi preſſant, & lui donna volontiers cette terre, ſituée près de Limoges. Eloi y fit auſſi-tôt bâtir un beau Monaſtere, où il établit la Regle de S. Colomban, & celle de S. Benoît. Car nous avons déja remarqué que par eſtime pour ces deux Regles, on les réüniſſoit ſouvent, autant qu'il étoit poſſible d'en concilier les Obſervances: nous en verrons un grand nombre d'exemples dans la ſuite. Eloi plaça à Solignac pluſieurs de ſes domeſtiques, qui y embraſſerent la vie Monaſtique; & il s'y forma en peu de temps une Communauté de cent cinquante Moines, ſous la conduite de ſaint Remacle, qui en fut le premier Abbé. Le ſaint Fondateur eut une grande attention, que rien ne manquât à ce nouvel établiſſement. Il y envoya de Paris dans des chariots les uſtenciles, les meubles & les autres choſes neceſſaires, & ſurtout pluſieurs exemplaires des ſaintes Ecritures.

Fondation du Monaſtere de Solignac.

L'Acte de la fondation de Solignac eſt daté du 22 de Novembre, & de la dixiéme année de Dagobert, c'eſt-à-dire de l'an 631. Il eſt ſouſcrit de Mo-

L'AN 631. dégiſile de Tours, d'Hildegaire de Sens, d'Adeodat de Mâcon, de Chagnoald de Laon, de Maurin de Beauvais, & de Salapius de Nantes. S. Oüen qui avoit viſité ce Monaſtere, fut charmé de ſon agréable ſituation, & encore plus de la piété des Moines. Il ne craint pas de dire que c'étoit peut-être la Communauté la plus réguliere de toute la Gaule.

c. 17. Cet établiſſement étant achevé, ſaint Eloi forma le projet de fonder à Paris un Hôpital dans la maiſon que le Roi lui avoit donnée proche de ſon Palais. Mais il changea de réſolution, & en fit un Monaſtere de Filles, où il aſſembla juſqu'à trois cens Religieuſes, auſquelles il donna ſainte Aure pour premiere Abbeſſe. Il falloit pour achever le bâtiment, empiéter un peu ſur une place qui appartenoit au Fiſc. Il alla en demander la permiſſion au Roi; lui marquant la quantité de terrain dont il avoit beſoin: mais à ſon retour il trouva qu'il en falloit un pied davantage. Il retourna au Roi, & lui demanda très-humblement pardon de lui avoir fait un expoſé peu exact. Le Prince ſurpris & édifié de cette délicateſſe de conſcience, ſe tourna vers ſes Courtiſans, & leur dit: « Voyez combien la foi de « Jeſus-Chriſt eſt belle & digne de nos reſpects. « Mes Ducs & mes Officiers me volent tous les jours « de grands Domaines; & ce ſerviteur de Dieu ne « voudroit pas me prendre un pouce de terre. »

Fondation du Monaſtere des Religieuſes de S. Eloi à Paris.

E'oi fit rebâtir pour ce Monaſtere une ancienne Egliſe de ſaint Martial Evêque de Limoges; & il en fit conſtruire une autre hors de la ville pour la ſépulture des Religieuſes, dédiée en l'honneur

de ſaint Paul. C'eſt aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale qui porte le nom de ce ſaint Apôtre, & qui eſt une des plus conſidérables de Paris. Un ſaint Abbé nommé Quintilien, qui étoit apparemment le Directeur des Religieuſes de ce Monaſtere, y fut enterré, & l'on voit encore aujourd'hui ſon tombeau dans cette Egliſe (*a*).

Origine de l'Egliſe Paroiſſiale de S. Paul de Paris.

c. 18.

Le Monaſtere des Religieuſes de ſaint Eloi a ſubſiſté long-temps ſous le nom de ſon ſaint Fondateur : mais dans la ſuite des temps les revenus en ont été réünis à l'Evêché de Paris, & la maiſon a été donnée aux Barnabites. Pour l'Egliſe de ſaint Martial, on en a fait une Paroiſſe. On nomme encore aujourd'hui l'ancienne enceinte de ce Monaſtere, *la Ceinture de S. Eloi.*

Dadon & Adon, les deux amis de ſaint Eloi, l'imiterent dans l'uſage qu'il faiſoit de ſes biens, & fonderent l'un & l'autre des Monaſteres ſelon la Regle de S. Colomban. Adon qui étoit l'aîné, en fit bâtir un de Filles à Joüarre en Brie, (*b*) lequel eſt devenu très-célébre. La principale Egliſe fut dediée ſous l'invocation de la ſainte Vierge ; l'Ora-

Vers l'AN 634.

Vita S. Columb.

Fondation du Monaſtere de Joüarre.

(*a*) Le P. le Cointe nomme cet Abbé *Quintinien* ; & il en rapporte l'Epitaphe ſuivant, qui fut mis ſelon lui ſur ſa tombe l'an 1490.

Quintinianus ibi jacet, Abbas eſſe beatus
Qui ſcriptis fertur Patrum, ſed canonizatus
Nondum comperitur, ut ab Eccleſia veneretur.

Je n'ai point trouvé cet Epitaphe, qui eſt peut-être ſur la partie de la tombe, laquelle eſt cachée ſous le marchepied de l'Autel d'une Chappelle.

(*b*) Jonas parlant de la ſituation d'un Monaſtere qu'Adon fit bâtir, dit qu'il étoit *inter Jorrois ſaltus arva* : ce qui a fait dire qu'outre le Monaſtere de Joüarre, Adon en fit auſſi bâtir un ſur le Mont-Juta. Mais il y a lieu de croire que c'eſt une faute de Copiſte, & qu'il faut lire *Jotrani*, au lieu de *Jorani*. C'eſt le ſentiment de M. de Valois & du P. Mabillon. Joüarre en Brie eſt nommé *Jotrum* en latin ; & un autre Joüarre du Dioceſe de Chartres eſt appellé *Jovis Ara*.

toire du Cimetiere ſous celle de S. Paul, premier Hermite; & l'Egliſe Paroiſſiale ſous celle de ſaint Pierre. Sainte Théodlechilde ou Tetchilde, en fut la premiere Abbeſſe; & apparemment qu'on la tira de Faremoûtier, qui n'en eſt pas éloigné. Après cette fondation, Adon renonça au monde; & comme on croit avoir ſon tombeau à Joüarre, on a lieu de juger qu'il s'y retira. Car la plûpart des Monaſteres de Filles étoient alors doubles, c'eſt-à-dire qu'il y avoit une Communauté de Moines, pour ſervir de Chappelains & de Directeurs aux Religieuſes. Des Conciles avoient à la verité défendu que les Communautés d'hommes fuſſent ſi voiſines de celles de Filles: mais ſi la diſcipline étoit changée en ce point, on n'en prenoit que plus de précautions pour éviter le ſcandale. Un Concile de Séville, de l'an 619, en accordant que les Religieuſes fuſſent dirigées quant au temporel & au ſpirituel par des Moines, ordonne que les viſites que les Moines leur rendront, ſoient rares & courtes, & qu'on accorde difficilement la permiſſion de parler ſans témoins.

T. 5. Conc. Labb. p. 1667.

L'AN 635.

Fondation du Monaſtere de Rébais par S. Oüen.

Dadon, c'eſt-à dire S. Oüen, fonda dans la même Province en l'honneur de S. Pierre, de S. Paul, & de S. Antoine, le Monaſtere de Rébais, qu'il nomma *Jéruſalem* (a): mais ſon premier nom lui eſt demeuré. L'Acte qu'on produit de la fondation, eſt daté de la quatorziéme année de Dagobert, c'eſt-à-dire de

(a) M. Fleuri, t. 8. p. 342, dit que S. Oüen nomma ce Monaſtere *Resbac* ou Rébais. Mais avant S. Oüen le lieu ſe nommoit *Resbacum*, & le S. Evêque voulut qu'on le nommât *Jéruſalem*.

l'an

l'an 635. S. Faron alors Evêque de Meaux, & S. Amand, firent la Dédicace de l'Egliſe le 22 de Février, jour de la Chaire S. Pierre. S. Eloi & S. Oüen y aſſiſterent ; & l'on aſſûre qu'une belle table de marbre qui devoit ſervir pour l'Autel, s'étant caſſée entre les mains de ces quatre Saints, ils en rejoignirent miraculeuſement les fragmens. L'AN 635.

S. Agile premier Abbé de Rebais.

S. Agile, vulgairement S. Aile, fut tiré de Luxeu par ordre du Roi pour gouverner Rébais. Il étoit fils de Chanoald, Seigneur de la Cour de Childebert ſecond, & il fut mis dès ſon enfance ſous la diſcipline de ſaint Colomban. Il accompagna ſaint Euſtaſe dans les Miſſions que ce ſaint Abbé fit aux Varaſques & aux Bavarois. Il mourut à Rébais dans une grande vieilleſſe, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Jean, qui eſt aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale. On y voit encore le tombeau de ce ſaint Abbé, qui eſt honoré le 30 d'Août. S. Filibert ſon diſciple, dont nous parlerons ſouvent dans la ſuite, fut ſon ſucceſſeur.

Quelques Auteurs joignent aux deux freres Adon & Dadon, un troiſiéme nommé Radon, (*a*) à qui ils attribuent la fondation du Monaſtere de Reüil ſur Marne, (*Radolium*), qui n'eſt plus qu'un Prieuré de Clugny, dépendant de la Charité.

Quelques dignes d'admiration que fuſſent les rares exemples de vertu que ces ſaints Courtiſans donnoient à la Cour de Dagobert, on vit quelque

(*a*) Dans la Charte de la Fondation de Rébais, attribuée à Dagobert, il eſt parlé de Radon comme d'un ſecond frere de S. Oüen. Le P. Mabillon croit que c'eſt une addition de quelque Copiſte. Si cela eſt, ç'en eſt aſſez pour décrier cette piece, qu'il donne cependant pour authentique, à cela près.

L'AN 635. choſe de plus édifiant encore, & de plus héroïque à celle de Judicaël Roi ou Comte de la Domnonée dans l'Armorique Bretonne. Ce Prince montroit ſur le Thrône la même piété qu'il avoit montrée dans le Cloître, qui lui avoit ſervi d'aſyle au commencement de ſon regne contre la fureur d'un uſurpateur. Pour s'y ſouſtraire, il s'étoit retiré au Monaſtere de ſaint Jean de Gaël ſous la conduite du ſaint Abbé Méen, qui vivoit encore; & il y avoit pris, à ce qu'il paroît, l'habit Religieux. Judicaël fit de grands progrès dans la piété ſous un ſi habile maître: mais la face des affaires étant changée par quelque évenement que nous ignorons, il remonta ſur le Thrône, & y fit monter avec lui toutes les vertus qu'il avoit acquiſes dans la retraite. Il eut bien-tôt occaſion d'édifier la Cour de France.

Vertus de Judicaël Roi ou Comte de Bretagne.

Lobineau, Hiſt. de Bretagne.

Les Bretons ſes ſujets ayant fait quelques courſes ſur les terres des François, Dagobert qui étoit en état de s'en venger, aima mieux prendre les voies de la douceur. Il envoya S. Eloi en Ambaſſade vers Judicaël, pour le porter à faire les ſatisfactions convenables. Eloi réüſſit ſi bien dans la négociation, qu'il engagea le Prince Breton à venir lui-même à la Cour de France, pour appaiſer le Roi par ſes hommages. Judicaël s'étant donc rendu auprès de Dagobert avec un nombreux cortege, il promit *que lui & ſes Etats ſeroient toûjours ſoumis au domaine de Dagobert & des Rois de France.* Ce ſont les propres termes dont ſe ſert Frédégaire. Par là Judicaël évita la guerre dont il étoit menacé. Dagobert content de ſa ſoumiſſion, l'invita de manger

Vita Eligii ab Audoëno c. 13.

Judicaël vient faire ſatisfaction à Dagobert.

Fredegar. in Chron. c. 78.

à ſa table ; mais le Prince Breton s'en excuſa, quelques inſtances qu'on pût lui faire, & alla prendre ſon repas chez le Référendaire Dadon, dont il connoiſſoit la rare piété, faiſant voir par là qu'il ſe croyoit plus honoré de manger avec un Saint, que de manger avec un grand Roi. Dagobert n'en fut pas choqué, & renvoya Judicaël comblé de préſens.

L'AN 636.

Ce Prince qui regrettoit toûjours l'humilité & la ſolitude de la vie Religieuſe, dont il avoit goûté la douceur, prit enfin la généreuſe réſolution de renoncer à ſes Etats en faveur de ſon frere nommé Judoc ou Joſſe. Il lui en envoya faire la propoſition: mais on vit alors un nouveau genre de combat entre deux freres, bien différent de ceux que l'ambition fait naître ſi ſouvent. Joſſe refuſa le Thrône qu'on lui offroit ; & de peur qu'on ne le forçât d'y monter, il partit ſecrétement avec des Pélerins étrangers, qui lui dirent qu'ils alloient à Rome. Il ſe rendit avec eux dans le Ponthieu au territoire d'Amiens, où le Duc Aimon charmé de ſa politeſſe & de ſa piété, le retint chez lui ſans le connoître, & le fit ordonner Prêtre pour ſon Oratoire. Joſſe vêcut quelque temps dans cette maiſon avec une grande édification ; mais enſuite pour mieux vaquer aux exercices de la pénitence, il ſe retira dans une terre de ce Duc, où il ſe bâtit une cellule. Après avoir changé pluſieurs fois d'hermitage, il ſe fixa ſur les bords de la Mer entre l'Authie & la Canche, & bâtit en ce lieu deux Oratoires, un de ſaint Pierre & l'autre de ſaint Paul, avec une Egliſe en l'honneur de S. Martin. Tels furent les commencemens du Mo-

S. Judicaël offre ſa Couronne à Saint Joſſe ſon frere qui la refuſe.

Saint Joſſe ſe retire dans le Ponthieu, & y bâtit un Monaſtere.

Vita Iudoci.

L'AN 636 naſtere de ſaint Joſſe dans le Ponthieu. Saint Joſſe avoit été élevé dans le Monaſtere de Lan Maëlmon, ainſi appellé du nom de S. Maëlmon, Evêque d'Aleth, c'eſt-à-dire, de S. Malo, qui l'établit.

La fuite du Prince Joſſe pour éviter une Couronne, inſpira une nouvelle ardeur à Judicaël de la quitter; & malgré les regrets de ſa famille & de ſes ſujets il alla ſe conſacrer à Dieu dans le Monaſtere de Saint Jean de Gaël, où il ne ſongea à ſe diſtinguer des autres Religieux que par une plus profonde humilité. C'eſt le premier exemple que je trouve dans cette Hiſtoire d'un Prince qui deſcend volontairement du Thrône pour embraſſer la Vie Monaſtique: ce ne ſera pas le dernier.

Judicaël embraſſe la vie Monaſtique.

Peut-être que Judicaël ſe reprocha d'avoir renoncé à l'état Monaſtique pour une Couronne, & qu'il voulut expier cette faute en rentrant dans le Cloître. Quoiqu'il en ſoit, car nous ne ſommes pas aſſez inſtruits de ce qui concerne ſa premiere entrée dans le Monaſtere, (*a*) s'il y eut d'abord de l'inconſtance dans ſa conduite, il la répara avec éclat par le ſacrifice qu'il fit, & par la ferveur avec laquelle il ſoûtint juſqu'à la mort les pratiques les plus auſteres de la vie Religieuſe. Il eſt honoré le ſeiziéme de Décembre, & Saint Joſſe ſon frere le treiziéme. Quelques Hiſtoriens prétendent que ſaint Vinox, dont nous parlerons dans la ſuite, étoit auſſi leur frere: mais la diſtance des temps nous porte à croire qu'il n'étoit

Saint Léri.

(*a*) Le P. Lobineau ne paroît pas s'accorder aſſez avec lui, même dans ce qu'il dit de la ſortie de S. Judicaël de ſon Monaſtere. Il l'excuſe dans ſon *Hiſtoire de Bretagne* ſur ce que ce Prince n'eut pas aſſez de liberté en s'engageant la premiere fois dans l'état Religieux; & dans *les Vies des SS. de Bretagne*, il la blâme ouvertement.

que leur néveu. Saint Léri (Laurus) honoré en Bretagne & à S. Julien de Tours, où repoſent ſes Reliques, a mené la Vie Monaſtique dans les Etats & ſous le regne de Judicaël en une paroiſſe qui conſerve ſon nom. L'AN 636.

On attribuë à Saint Judicaël la fondation du Monaſtere de Painpont au Diocéſe de S. Malo, poſſedé aujourd'hui par des Chanoines Réguliers. On a voulu auſſi lui faire honneur de celle de Gaël: mais outre que l'Acte qu'en a produit le P. d'Acheri, eſt une piéce ſuppoſée, comme en convient un de ſes Confreres, le Monaſtere de Saint Jean de Gaël eſt plus ancien, & fut fondé par un Seigneur du pays, nommé Caduon en faveur de Saint Méen, dont il porte le nom. Il eſt préſentement occupé par des Prêtres de la Miſſion, dits de S. Lazare.

Fondation du Monaſtere de Painpont & de celui de Saint Jean de Gaël, dit S. *Méen*.

D'Acheri in notis ad Epiſt. Lanfranci. Lobineau, Vie de S. Judicaël.

Méen ou Conard-Méen étoit un ſaint Abbé, parent, à ce qu'on aſſûre, des Saints Magloire & Samſon. Il paſſa dès ſa jeuneſſe de la Grande Bretagne dans l'Armorique, & ſe fit diſciple de Saint Samſon. Formé par les leçons de ce ſaint Evêque, il établit le Monaſtere de Gaël en l'honneur de ſaint Jean Baptiſte, où il mourut auſſi ſaintement qu'il avoit vêcu, après avoir reçû le ſaint Viatique, & avoir prédit à un ſaint Moine, nommé Auſtole, qu'il le ſuivroit dans ſept jours. On fait la fête de ſaint Méen le 21 de Juin. C'eſt un Saint fort révéré en Bretagne, où on l'invoque pour une eſpece de galle fort maligne. Nous parlerions de lui plus au long, ſi ſes Actes avoient plus d'autorité. Mais outre que nous nous ſommes propoſé de ne nous éten-

Saint Méen.

Vers l'An 636. dre que ſur ce qui nous paroît certain, les exemples édifians qu'on continuoit de voir à la Cour de Dagobert, nous y rappellent.

Tant d'actions de vertu que ce Prince avoit ſous les yeux dans ſon propre Palais, firent impreſſion ſur ſon eſprit. Il parut du moins vouloir réparer le ſcandale de ſes débauches par ſes libéralités envers les Egliſes; genre de pénitence après tout qui coûte peu à un puiſſant Roi. Dagobert avoit une vénération particuliere pour ſaint Denis: & il dota avec tant de magnificence l'Egliſe & le Monaſtere de cet Apôtre des Gaules, qu'il mérita d'en paſſer pour le fondateur, quoiqu'il ne le ſoit pas en effet. Car on a les Actes de quelques donations faites ſous le regne de Clothaire II. à la Baſilique de ſaint Denis, dont Dodon étoit alors Abbé. Dagobert fit bâtir en l'honneur de ce ſaint Martyr une nouvelle Egliſe plus grande & plus magnifique, pour la décoration de laquelle l'or, l'argent, les pierreries, non plus que les marbres les plus rares, ne furent point épargnés. Il fit même enlever de l'Egliſe de ſaint Hilaire de Poitiers des portes d'airain, pour les placer à ſaint Denis. Les revenus qu'il aſſigna au Monaſtere, répondirent à la magnificence des bâtimens; & la Communauté devint ſi nombreuſe en peu de temps, que le Roi crut y devoir établir la Pſalmodie perpétuelle ſur le modele du Monaſtere d'Agaune. Mais l'Abbé Aigulfe laiſſa bien-tôt abolir une pratique qui génoit ſes Moines. Le Roi Thierri ſurnommé de Chelles, la rétablit dans la ſuite.

Libéralités de Dagobert envers les Egliſes.

Dagobert dote le Monaſtere de S. Denis.

Geſt. Dagob c. 44.

Dipl. p. 488.

Dagobert fit à l'Egliſe de S. Denis les plus riches

préſens en vaſes précieux, dont on conſerve encore quelques-uns dans le Thréſor de ce Monaſtere, & entre autres une belle Croix d'or, qu'on nomme la Croix de Saint Eloi, parce qu'il en fut l'ouvrier. Mais rien n'égala la richeſſe & la beauté des ornemens que ce Prince fit faire par le même Saint au Tombeau & à l'Autel de Saint Denis. La matiere qui étoit d'or le cédoit à la délicateſſe de l'Ouvrage, qui paſſa pour un des plus accomplis qui fût dans toutes les Gaules.

Vers l'AN 636.

Audoen. Vit. Elig. c. 32.

Dagobert fit orner avec une pareille magnificence le tombeau de Saint Martin de Tours, & celui de Saint Brice; & dans tous ces ouvrages on n'admira pas moins l'habileté d'Eloi, que la libéralité du Roi, qui lui fourniſſoit l'or qu'il mettoit en œuvre. Ce Prince n'en demeura pas là. Il accorda à l'Egliſe de Tours en l'honneur de Saint Martin, & à la requête d'Eloi, le privilege de percevoir les droits qui étoient dûs au Fiſc dans la ville de Tours. En conſéquence l'Evêque nommoit le Comte de la ville : privilege qui ſubſiſta encore après la mort de Dagobert.

Dagobert fait orner le tombeau de Saint Martin.

Saint Eloi orna dans la ſuite les tombeaux de pluſieurs autres Saints, & nommément de S. Germain, de S. Séverin, de S. Piaton, de S. Quentin, de Sainte Géneviéve, de ſainte Colombe & de quelques autres. On montre encore aujourd'hui pluſieurs Chaſſes qu'on croit être de ſa façon. Il ne travailloit jamais avec plus de plaiſir, ni avec plus de goût & d'habileté, que quand il le faiſoit pour la gloire des Saints. Le temps qu'il ne donnoit pas à ce

Ibid. c. 32.

Ouvrages de S. Eloi.

Vers l'An 636. pieux travail, étoit employé à la priere & aux exercices que la charité lui ſuggéroit.

Sa dévotion pour les Saints également tendre & ſolide, le porta à viſiter les divers lieux que la piété
c. 22. des Fideles a rendus célébres dans les Gaules. Rien
La maniere édifiante dont S. Eloi faiſoit ſes pélerinages. n'eſt plus édifiant que la maniere dont il faiſoit ces pélerinages. Avant que d'arriver à la couchée, il marchoit à pied environ une lieuë, jeûnoit ce jour là, & envoyoit devant lui ſes domeſtiques pour faire aſſembler les pauvres & les malades dans la maiſon où il devoit loger. Auſſi tôt qu'il étoit arrivé, il leur faiſoit préparer un bon repas, les ſervoit à table, & s'aſſeyoit enſuite avec eux pour prendre ſa réfection, qui n'étoit ſouvent que de pain & de l'eau tempérée d'un peu de vinaigre: car il paſſa huit ou dix ans ſans boire de vin, ni manger de chair; ſi ce n'eſt qu'un jour la charité & la complaiſance pour un de ſes hôtes l'engagerent à goûter d'une volaille. Après avoir ſervi les pauvres, & leur avoir lavé les pieds, il faiſoit leurs lits: & quand tout le monde étoit retiré, au lieu de ſe coucher, il ſortoit ſecrétement pour aller viſiter toutes les Egliſes du lieu; ou s'il n'y avoit pas d'Egliſe, il prioit dans ſa chambre, proſterné contre terre juſques vers la pointe du jour, qu'il prenoit un peu de repos.

c. 21. Pour ſe précautionner contre l'air contagieux de la Cour, il alloit de temps en temps reſpirer celui de la piété à Luxeu, & s'y édifier de la régularité des Moines. Car il n'y avoit guéres que cette Communauté & quelques autres du même Inſtitut, où la diſcipline

diſcipline fût en vigueur. S. Oüen nous apprend que les autres Monaſteres plus anciens étoient tombés dans un grand relâchement : triſte changement que l'inconſtance des hommes, & la ſuite des temps n'ont que trop ſouvent opéré dans les plus ſaints établiſſemens. En ſortant de ſa retraite de Luxeu, Eloi faiſoit de grandes aumônes au Monaſtere, & il recevoit en préſent un pain béni qu'il gardoit religieuſement, pour en manger tous les jours un petit morceau à jeun. Ce ſont là de petites choſes, ſi l'on veut, mais qui marquent une grande foi. Vers l'An 636.

Rien n'échappoit à la charité d'Eloi. Il vit avec compaſſion dans ſes voyages que les corps de ceux qui avoient été condamnés à mort par la Juſtice, demeuroient ſans ſépulture pendus à des arbres, (a) ou expoſés ſur la roüe. Il obtint du Roi la permiſſion de les enterrer, & il députa deux de ſes domeſtiques, pour aller exercer cette bonne œuvre dans les diverſes Provinces. Eloi étant lui-même un jour proche de Strasbourg, fit ôter du gibet un homme qu'on venoit de pendre ; & il étoit ſur le point de l'enterrer, lorſqu'il s'apperçut qu'il n'étoit pas mort. Il obtint ſa grace du Roi, & le garda à ſon ſervice : mais ce malheureux n'y demeura pas long-temps. *c.* 31. Charité de S. Eloi pour enſevelir ceux qui avoient été ſupplicié.

Les traits que nous venons de rapporter de la vertu d'Eloi, ſur le témoignage de S. Oüen, ren-

(a) Dans le texte de S Oüen, il y a *de bargis aut rotis ſepelire diſpoſita. Bargus* ou *Barcus* eſt une branche d'arbre. Les peuples de la Germanie, au rapport de Tacite, pendoient les malfaiteurs aux arbres. La Loi Salique marquoit une amende pour celui qui en auroit ôté ſans l'agrément du Juge le cadavre d'un pendu : c'eſt pourquoi S. Eloi demanda la permiſſion au Roi de le faire. *Si quis hominem ſine conſenſu Judicis de ramo ubi inſcatur deponere, præſumpſerit, &c.* *Tit* 69. *art.* 2.

Vers l'An 636. dent plus croyables les miracles que ce ſaint Evêque en raconte. Une vie ſi ſainte à la Cour étoit
c. 23. elle-même un grand miracle. Un jour qu'on célébroit à Paris (*a*) la fête de S. Denis, Eloi ſortit un
Miracles de S. Eloi. moment de l'Egliſe de cet Apôtre de la Gaule, pendant que le Clergé chantoit l'Office; & ſe promenant dans le parvis, il vit de loin un paralytique couché ſur le pavé contre le tombeau du Saint. Il s'en approcha, & lui demanda s'il avoit une ferme confiance en Jeſus-Chriſt, s'il croyoit la Réſurrection future, & s'il étoit perſuadé que S. Denis pût obtenir ſa guériſon. Le malade répondit affirmativement à ces queſtions. Alors Eloi lui ayant fait promettre de ſervir le Seigneur plus fidélement, fit une fervente priere à genoux: après quoi ſe levant, il prit le paralytique par la main, & lui dit: *Si vous croyez comme vous le dites, au nom de Jeſus-Chriſt, levez-vous, & tenez-vous ſur vos pieds.* Il fut guéri à l'inſtant. Eloi lui défendit de dire autre choſe, ſinon que S. Denis l'avoit guéri; à moins qu'il ne voulût retomber dans ſon infirmité. Mais c'étoit envain qu'il vouloit cacher ſes miracles; ils étoient trop fréquens, & trop éclatans.

Il guérit un paralytique.

c. 24. S Eloi guérit un pauvre manchot. Une autrefois ayant trouvé une troupe de mendians, il commença, ſelon ſa coûtume, à leur mettre à chacun ſon aumône dans la main, qu'il fermoit auſſi tôt; afin qu'on ne vît pas ce qu'il leur donnoit. Un d'eux qui avoit une main ſeche & pa-

(*a*) A prendre à la lettre ce que dit ici S Oüen, on pourroit croire que le tombeau de S Denis étoit dans la ville de Paris; mais on marque ſouvent qu'une choſe eſt arrivée dans une ville, lorſqu'elle eſt arrivée dans un lieu qui en eſt proche.

ralytique, lui préſenta la main qu'il avoit ſaine. Eloi lui dit, *Donnez l'autre*; & comme ce pauvre eſtropié montroit qu'elle étoit paralytique, le Saint la prit & la guérit en y mettant ſon aumône, & en la frottant d'huile benite qu'il portoit avec lui. Il diſoit pour cacher le miracle : *J'ai cru qu'il contrefaiſoit le manchot pour obtenir plus aiſément l'aumône.* Vers l'An 636.

Les pauvres l'attendirent un jour ſur un pont de Paris : il y avoit parmi eux un aveugle qui crioit plus haut que les autres. Eloi ayant voulu lui donner l'aumône, il retira ſa main, & lui dit : « Seigneur Eloi, faites plûtôt le ſigne de la Croix ſur « mes yeux. » Le Saint faiſant ſemblant de ne pas entendre ce qu'il demandoit par là, lui répondit en ſoûriant : « Eh ! mon ami, eſt-ce que vous ne « ſçauriez le faire vous-même ? » L'aveugle redoubla ſes cris & ſes inſtances ; & dès qu'Eloi eut fait ce qu'il [illegible]roit, il recouvra la vûë. c. 29. S. Eloi rend la vuë à un aveugle.

Un furieux incendie menaçoit de réduire en cendres le Monaſtere des Religieuſes & l'Egliſe de S. Martial, que S. Eloi avoit fait bâtir, & déja un vent impétueux y portoit des tourbillons de flammes. A ce ſpectacle le ſaint Fondateur pénétré de la plus ſenſible douleur, & ſoûtenu cependant par la vivacité de ſa foi, s'écria : « S. Martial, pourquoi ne ſecourez-vous pas vôtre maiſon ? Sçachez que « ſi vous la laiſſez brûler aujourd'hui, jamais Eloi « ne la rebâtira. » Auſſi-tôt le vent changea, & le Monaſtere fut ſauvé. Il arrête un incendie.

Voici un autre trait de la liberté avec laquelle le zele pour la gloire des Saints portoit quelquefois

Vers l'An 636. Eloi à leur parler. Le Sacriſtain de l'Oratoire de ſainte Colombe de Paris, étant venu lui apprendre qu'on en avoit volé tous les Ornemens pendant la nuit; il alla auſſi-tôt à cette Chapelle faire ſa priere: après quoi il ajoûta: « Sainte Colombe, écoutez ce « que je dis. Mon Redempteur ſçait que ſi vous ne « faites pas reſtituer ce qu'on a enlevé de vôtre Ora- « toire, j'en ferai boucher l'entrée avec des épines; « afin qu'on n'y vienne plus vous honorer. » Dès le lendemain on retrouva tout ce qui avoit été pris. S. Eloi fit tous ces miracles, & pluſieurs autres, étant encore laïque; & S. Oüen qui les rapporte, étoit alors avec lui à la Cour de Dagobert.

Audoen Vit. Eligi l. 1, c. 30.

Ce Prince excité par de ſi bons exemples continuoit de protéger l'Egliſe, & de contribuer à la plûpart des pieux établiſſemens qui ſe faiſoient dans ſes Etats. Il donna à S. Pallade d'Auxerre trois Terres pour le Monaſtere des Religieuſes de S. Julien, que ce ſaint Evêque avoit établi à Auxerre l'an 635. Nous avons encore l'Acte de la fondation, daté de la huitiéme année du regne de Dagobert en Bourgogne (*a*). S. Pallade y parle ainſi.

S. Pallade fonde à Auxerre un Monaſtere de Religieuſes.

« Que toute l'Egliſe de Dieu connoiſſe, que pour « gagner la vie éternelle, j'ai par mes travaux, & « avec la permiſſion & le ſecours de nôtre très-pieux « Roi Dagobert, fondé pour des Vierges Religieu- « ſes un Monaſtere dans le Fauxbourg d'Auxerre, « avec trois Egliſes; à ſçavoir l'une en l'honneur

De Re Diplo. l. 6. c. 6.

(*a*) On ajoûte dans la date de cette Chartre l'Indiction VII, qui déſigne l'an 634. & qui par conſequent ne s'accorde pas avec la huitiéme année du regne de Dagobert en Bourgogne, laquelle répond partie à l'an 635, & partie à l'an 636.

de Marie toûjours Vierge, l'autre en l'honneur » Vers l'An
de S. André, & la troiſiéme en l'honneur de S. » 636.
Julien Martyr, avec un Oratoire de S. Ferreol & »
de S. Martin. » Enſuite, après avoir nommé les Terres qu'il aſſigne pour l'entretien de cette Communauté, il ordonne que tous les jours on célébre une Meſſe & tout le reſte de l'Office divin dans chacune des trois Egliſes du Monaſtere ; & que tous les Jeudis toutes les Religieuſes aillent en Proceſſion avec les Croix, & en chantant des Litanies, à l'Egliſe Cathédrale de S. Etienne ; qu'elles prient pour le Roi Dagobert, pour la famille Royale, pour lui Pallade, pour ſes prédéceſſeurs, & pour ſes ſucceſſeurs dans le Siege d'Auxerre.

Il finit en invoquant le ſecours de tous les Saints contre ceux qui voudroient donner atteinte à cette fondation, & il fait contre eux les plus terribles imprécations. On voit par ces Proceſſions de Religieuſes que la clôture n'étoit pas obſervée dans tous les Monaſteres de Filles, comme dans ceux qui ſuivoient la Regle de S. Céſaire.

S. Pallade d'Auxerre. *Hiſt. Epiſc. Antiſſ. c. 21*

S. Pallade étoit ſucceſſeur de S. Didier, & il avoit été Abbé de S. Germain d'Auxerre. On lui attribuë la fondation de quelques autres Egliſes, & nommément d'une en l'honneur de S. Euſebe de Verceil. Il fit ſurtout des riches préſens à ſa Cathédrale ; & afin que les Chanoines célébraſſent la fête de S. Germain avec plus de joie, il ordonna que ce jour-là ils recevroient cent ſols de la main de l'Evêque. C'eſt un des premiers exemples que je trouve des rétributions manuelles.

Vers l'An 636.

Dagobert donna auſſi à S. Riquier des Terres pour doter le célébre Monaſtere que ce ſaint Abbé établit en ce temps-là à Centule dans le Ponthieu. Riquier étoit né à Centule même, d'une noble famille. Sa vocation à l'état Religieux fut comme la récompenſe de l'hoſpitalité qu'il exerça envers deux ſaints Prêtres Hibernois, Caidoc & Fricor, qu'il reçut chez lui avec charité. Les exemples & les exhortations de ſes hôtes le détromperent des vanités du monde, & lui inſpirerent du zéle pour en détromper les autres. Ayant été élevé à la Prêtriſe, il annonça aux peuples la parole de Dieu, & fit même quelques excurſions Apoſtoliques en Angleterre; d'où étant revenu dans les Gaules, il bâtit à Centule, lieu de ſa naiſſance, un Monaſtere dont il fut Abbé. Il s'attira la confiance de ſes Religieux par ſa bonté, & la vénération des peuples par ſes miracles.

S. Riquier. *Vit. S. Richarii ab Alcuino emendata ap. Boll. 26. April.*

Fondation du Monaſtere de Centule dit S. *Riquier.*

Le Roi Dagobert l'y étant allé viſiter, le ſaint Abbé lui parla avec une grande liberté. Il lui dit qu'il ne devoit pas s'enorgueillir de ſon pouvoir; que la grandeur mondaine n'eſt qu'une ombre qui diſparoît, & qu'une fumée qui s'évanoüit; qu'en commandant aux autres, il devoit obéïr à Dieu, en chercher la gloire, en craindre la puiſſance & les jugemens: que les Grands de la terre ſouffrent ſouvent de plus grands ſupplices; parce qu'ils ont à rendre compte de ceux qu'ils ont gouvernés. Dagobert ne s'offenſa point de ces avis. Il fit manger à ſa table le ſaint Abbé, qui ne refuſa pas cet honneur, pour avoir occaſion d'annoncer les vérités

du ſalut; & aprés le repas le Roi donna quelques Terres au Monaſtere de Centule, pour l'entretien du luminaire. Vers l'AN 636.

Riquier ſe retira ſur la fin de ſa vie dans la forêt de Creſſy proche de Centule, avec un ſeul compagnon, pour y mener la vie ſolitaire. Mais deux Seigneurs, Giſlemar & Mauronte lui donnerent de quoi établir en ce lieu un nouveau Monaſtere, qui ſubſiſte encore ſous le nom de Foreſt-Montier. S. Riquier y mourut le 26. d'Avril, après avoir reçu le Corps & le Sang du Seigneur; on ne ſçait quelle année. Il fut d'abord enterré à Foreſt-Montier, ſans autre cercüeil que le tronc d'un arbre. Mais quelques mois après Ocialde Abbé de Centule alla avec ſa Communauté, & transféra le corps du Saint dans ſon premier Monaſtere, qui n'eſt plus connu aujourd'hui avec la ville qui s'y eſt formée, que ſous le nom de S. Riquier. Une Terre de cette célébre Abbaye a été l'origine d'une autre ville plus conſidérable, qui en conſerve la mémoire dans ſon nom: c'eſt Abbeville (*Abbatis Villa*), comme qui diroit maiſon de campagne de l'Abbé. La Vie de ſaint Riquier fut écrite peu de temps après ſa mort d'un ſtyle qui parut trop ſimple à ſaint Engilbert, Abbé de Centule; c'eſt pourquoi il pria le célébre Alcuin de la retoucher. Fondation de Foreſt-Montier.

On voit par l'exemple des ſaints Caidoc & Fricor, honorés à S. Riquier le trentiéme de Mai, que l'Hibernie continuoit de fournir à la Gaule des hommes Apoſtoliques, & des modéles des vertus Monaſtiques. Elle en donna alors un excellent de la

Vers l'An 636. vie ſolitaire dans la perſonne de S. Fiacre, connu des Anciens ſous le nom de S. Fefre. Ce Saint s'arrêta à Meaux, où S. Faron qui en étoit Evêque, le reçut avec joye, & lui donna un endroit nommé Breüil à deux lieuës de la ville. S. Fiacre y bâtit un Oratoire & un Hermitage, & y fut ſi renommé par ſes miracles & par les vertus propres de la vie anachorétique, que c'eſt encore aujourd'hui un des Saints de France des plus connus par la dévotion des peuples.

S. Fiacre.

Sainte Syre. S. Fiacre avoit une ſœur nommée Syre qui conſacra à Dieu ſa virginité, & qui ſe ſanctifia ſous la direction de ſon frere, & ſous celle de ſainte Fare: elle eſt honorée à Meaux le 23. d'Octobre. Il faut, à ce qui nous paroît, la diſtinguer d'une autre ſainte Syre, qui eſt honorée au Diocéſe de Troyes le huitiéme de Juin.

Fondation du Monaſtere de Sainte Croix de Meaux, dit *S. Faron.* S. Faron fit bâtir proche de Meaux un Monaſtere dédié en l'honneur de la Sainte Croix, & deſtiné particuliérement pour ſervir d'hoſpice aux Anglois & aux Irlandois, qui deſlors aimoient fort à voyager. Mais la dévotion avoit plus de part que la curioſité à leurs voyages, qui n'étoient gueres que des pélerinages. Ce Monaſtere eſt connu aujourd'hui ſous le nom de ſaint Faron ſon Fondateur.

Abbrégé de la Vie de S. Faron, Evêque de Meaux. Faron ou Burgondofaron avoit été élevé ſur le Siége de Meaux vers l'an 627, après la mort de l'Evêque Gondebaud, qui aſſiſta l'an 625 au Concile de Rheims. Son illuſtre naiſſance dont nous avons parlé ailleurs, & ſes belles qualités lui donnerent un grand

grand crédit à la Cour de Clothaire II. On prétend même que ce Prince irrité contre les Envoyés des Saxons qui lui avoient manqué de reſpect, avoit ordonné qu'on les fît mourir; mais que Faron obtint d'abord qu'on différât l'exécution de la Sentence au lendemain, & que pendant ce délai il gagna au Chriſtianiſme ces Envoyés Idolâtres: ce qui acheva de déſarmer la colere du Roi. Faron s'étoit engagé dans le mariage, & il fut Référendaire de Dagobert. Mais le Seigneur lui ayant inſpiré d'entrer dans le Clergé, il promit la continence de concert avec ſa femme Blidéchilde, qui ſe retira dans une maiſon de campagne pour y vivre en Religieuſe. Il ſe diſtingua ſur tout par la bonté avec laquelle il recevoit les Etrangers, & nommément les Moines Irlandois, qui venoient dans les Gaules pour y mener une vie plus parfaite. On aſſûre que Saint Chillene fut de ce nombre, & que le ſaint Evêque l'envoya prêcher en Artois.

Vers l'AN 636.

Vita S. Faron.

Vita Faron. ap. Suri. 28. Octob.

Saint Faron étoit fort connu en Angleterre; & on lui adreſſoit de ce pays de jeunes filles de qualité, afin qu'il les fît élever dans le Monaſtere de Sainte Fare ſa ſœur. Les Saintes Edelburge, Ercongothe & Setfride qui ſe conſacrerent à Dieu à Fare-Moûtier, étoient venuës d'Angleterre, où apparemment il n'y avoit pas encore de Monaſteres de filles bien célebres.

Faron gouverna ſon Egliſe environ 45. ans, & mourut fort âgé. On en fait la fête le 28. d'Octobre. Il eut pour ſucceſſeur Saint Hildevert ſon diſciple honoré le 27 de Mai, & dont les Reliques repoſent

S. Hildevert de Meaux.

Bolland. 27. Mai.

L'AN 637. à Gournai en Normandie dans l'Egliſe Collégiale. Si la Vie de Saint Faron avoit plus d'autorité, nous aurions parlé de lui plus au long. Mais l'abondance de la matiere que nous fournit l'Hiſtoire de l'Egliſe de France, ne nous permet de nous étendre que ſur ce qui nous paroît inconteſtable.

Il s'y élevoit tous les jours de nouvelles lumieres: le zéle de la maiſon de Dieu faiſoit ſortir de leur retraite de ſaints Solitaires, qui après avoir ſervi quelque tems de troupes auxiliaires aux Evêques, étoient eux-mêmes promus à l'Epiſcopat. On vit tout-à-la-fois dans ſaint Omer de Téroüanne un fervent Religieux, un zélé Miſſionnaire, & un ſaint Evêque. Il étoit originaire de Goldenthalt, au Diocéſe de Conſtance. Il commença étant encore dans le monde par faire les fonctions d'un Apôtre auprès de ſon pere nommé Friulfe, lequel après la mort de ſa femme Domite montroit quelque deſir de ſe donner à Dieu. Son fils lui perſuada par ſes exhortations d'embraſſer la vie Monaſtique (*a*); & ils allerent enſemble à Luxeu, pour s'y devoüer aux pratiques de la pénitence. S. Euſtaſe qui en étoit alors Abbé, les admit avec joie au nombre de ſes Religieux; & Omer ne tarda pas à ſe diſtinguer des autres par ſes vertus & par ſes talens. S. Achaire ou Achar de Noyon qui l'avoit connu à Luxeu, engagea Dagobert l'an 637 à le nommer Evêque de Téroüanne & de Boulogne. Car Jonas dit qu'Omer fut Evê-

S. Omer Evêque de Téroüanne & de Boulogne.

Vita Audom. ap. Mabill. ſæcul. 2.

(*a*) Le P. Mabillon dit dans ſes Annales, que ce fut le pere qui perſuada à ſon fils d'embraſſer la vie Monaſtique, mais la Vie de S. Omer, que cet Auteur a donnée parmi les Actes des Saints Bénedictins, dit préciſément le contraire: *cum confortante ac ſuadente Audomaro filio.*

que de ces deux villes : ce qui ſemble marquer que le Siége Epiſcopal étoit indifféremment dans l'une ou dans l'autre. Quoiqu'il en ſoit, ce Diocéſe étoit ſans Paſteur depuis près d'un ſiécle : c'étoit un champ inculte qui avoit beſoin d'un Ouvrier auſſi laborieux que l'étoit Omer. La foi que les ſaints Fuſcien & Victoric, que ſaint Victrice, & enſuite ſaint Aumond y avoient plantée, y paroiſſoit preſque étouffée par les vices & par les ſuperſtitions. L'AN 637.

Le nouvel Evêque s'appliqua avec un courage infatigable à défricher ces terres, auſquelles il ne ſembloit manquer que la culture pour les rendre fertiles. Il y fit réfleurir la Religion, & lui érigea des trophées ſur les ruïnes des Temples des Idoles qu'il abbattit. Trois excellens Ouvriers vinrent quelque temps après l'aider à recüeillir cette abondante moiſſon : c'étoient Bertin, Mommolin & Ebertram, auſſi Moines de Luxeu, & recommandables par la ſainteté de leur vie. Ils continuerent au milieu des travaux de l'Apoſtolat à garder les Obſervances de la vie Monaſtique, & firent naître à pluſieurs le deſir de les imiter. C'eſt ce qui engagea dans la ſuite ſaint Omer à faire un Monaſtere dans la Terre de Sithiu, qu'un Seigneur nommé Adroald qu'il avoit converti, lui avoit d'abord donnée pour y bâtir un Hôpital. Il y nomma pour premier Abbé ſaint Mommolin : mais ce célébre Monaſtere de Sithiu, qui porte aujourd'hui le nom de ſaint Bertin ſon ſecond Abbé, ne fut établi qu'après la mort de Dagobert.

Fondation du Monaſtere de Sithiu dit de *S. Bertin.*

Ce Prince fut attaqué à Epinai ſur la Seine d'une

L'AN 638. dangereuſe dyſſenterie ; & il ſe fit auſſi-tôt porter au tombeau de ſaint Denis, pour demander ſa guériſon. Il ne l'obtint point : mais il parut avoir obtenu quelque choſe de plus eſtimable, la réſignation à la mort. Dès qu'il vit qu'il n'avoit reçu aucun ſoulagement de la part du puiſſant interceſſeur qu'il avoit invoqué ; il conçut qu'il n'y avoit plus de remede à ſon mal, & il ſe diſpoſa à la mort. Il laiſſoit deux fils en bas âge, Sigébert âgé de huit ans, qui regnoit déja en Auſtraſie, & Clovis âgé de quatre ans, auquel il deſtinoit les Royaumes de Neuſtrie & de Bourgogne. Pour prévenir les troubles, il recommanda inſtamment ce dernier à Ega Maire de ſon Palais, Seigneur d'une grande autorité & d'une probité encore plus grande ; & il fit prêter ſerment de fidélité à ce jeune Prince par les Grands de ſon Royaume, qui ſe trouverent à ſa Cour. Après quoi il mourut à l'âge d'environ trente-ſix ans, le dix-huitiéme de Janvier, & la ſeiziéme année de ſon regne, c'eſt à-dire l'an 638. Car il paroît certain que parmi les ſeize années de ſon regne, il faut compter celles qu'il regna en Auſtraſie du vivant de ſon pere. Il fut enterré le premier de nos Rois dans l'Egliſe de ſaint Denis, où la plûpart de ſes Succeſſeurs ont choiſi leur ſépulture ; afin que leurs cendres repoſaſſent ſous un même toît avec celles du ſaint Apôtre de la Gaule.

Mort de Dagobert.

Caractere de Dagobert.

On ne peut nier que Dagobert n'ait eu les principales qualités d'un bon Roi. Il aima la Religion & la protégea conſtamment. Il eſtima la vertu & l'honora des premieres Charges de ſon Palais. Zélé

pour la juſtice, il l'adminiſtra ſouvent par lui-même, juſqu'à en oublier les heures du repas & du ſommeil. Mais rien ne l'a rendu plus recommandable que ſes aumônes envers les pauvres, & ſes libéralités envers les Egliſes : ce n'étoit qu'en ce point qu'il vouloit paroître magnifique. Ces vertus effacerent aux yeux des hommes les taches des vices de ſa jeuneſſe, & nous préſumons qu'elles lui auront obtenu la grace de les effacer aux yeux de Dieu. C'eſt ſurquoi nous comptons plus que ſur la prétenduë viſion rapportée par le Moine de S. Denis, lequel raconte qu'un Solitaire vit les Démons qui conduiſoient dans une barque l'ame de Dagobert en Enfer ; mais que ſaint Denis, ſaint Maurice & ſaint Martin l'arracherent de leurs mains, & la porterent dans le ſein d'Abraham. Le récit de cette fable en eſt la réfutation. Cependant elle eſt ancienne ; & Loüis le Débonnaire paroît l'avoir cruë. On l'a même repréſentée ſur le tombeau de Dagobert : mais c'eſt un monument qui n'a été érigé à la mémoire de ce Prince que pluſieurs ſiécles après ſa mort, comme les fleurs de lis qu'on y voit le font aſſez juger.

L'AN 638.

Geſta Dagoberti.

Le zéle de Dagobert pour la juſtice lui fit publier une nouvelle Compilation des Loix des François, des Allemans, des Ripuariens & des Bavarois ; après avoir chargé quatre perſonnes habiles de revoir ces Loix, pour les corriger. Clothaire premier & Childebert II. avoient ôté de la Loi Salique, qui étoit celle des François, pluſieurs coûtumes qui reſſentoient le Paganiſme. Le Roi Thierri pre-

Loix corrigées & publiées par Dagobert.

Codex veterum Legum dit. à Lindenbreg.

L'AN 638. mier corrigea de la même maniere la Loi des Ripuariens, des Allemans & des Bavarois, ſoûmis à ſa domination. Mais Dagobert travailla de nouveau à purger & à rédiger ces Loix, où l'on voit cependant toûjours un reſte de barbarie.

Nous avons donné un précis de la Loi Salique dans un diſcours préliminaire ſur les mœurs des François : nous nous contenterons de remarquer ici ce que les autres Loix que Dagobert fit corriger, ont de particulier concernant la Religion.

Loix des Bavarois. *Leg. Bajuar. 1. tit. c. 1. apud Lindinbrog.*

Selon la Loi des Bavarois, il eſt permis à toute perſonne libre de donner ſes biens à l'Egliſe, pourvû qu'elle en faſſe un Acte ſigné au moins de ſix témoins, & qu'elle le mette ſur l'Autel. Un homme convaincu d'avoir volé quelque choſe à l'Egliſe en rendra neuf fois autant : s'il nie le vol, il jurera ſeul ou avec d'autres perſonnes, dont le nombre doit être d'autant plus grand, que la choſe volée eſt plus de conſéquence. *c. 3.* Si un eſclave met le feu à une Egliſe, on lui coupera la main, & on lui crevera les yeux ; *c. 6.* & ſon maître payera tous les dommages. Si c'eſt une perſonne libre, elle payera ſoixante ſols d'amende, & reſtituera tous les dommages.

On marque différentes amendes pour le meurtre d'un Prêtre, d'un Diacre, d'un Soûdiacre ou d'un Moine. Mais on ordonne que ſi quelqu'un tuë un Evêque, on faſſe au meurtrier une tunique de plomb de ſa taille, & qu'on lui en faſſe payer le peſant en or ; & que ſi ſes biens ne ſuffiſent pas, lui, *c. 11.* ſa femme & ſes enfans demeurent eſclaves de l'Egliſe.

Les Colons ou Serfs de l'Egliſe travailleront trois jours pour l'Egliſe, & trois jours pour eux ; & ils payeront la redevance à proportion des biens qu'ils cultivent. L'AN 638. c. 14.

Si un homme libre attelle ſes bœufs le Dimanche, on confiſquera le bœuf qui eſt à la droite. S'il fait d'autres ouvrages à la campagne, après l'avoir averti deux ou trois fois, on lui donnera cinquante coups ; & s'il ne ſe corrige, on le réduira en eſclavage. Les charrois & les bâteaux doivent s'arrêter le Dimanche. *Tit. 6. c. 2.*

La Loi des Allemans eſt peu différente de celle des Bavarois. Ce que j'y trouve de particulier, c'eſt qu'on marque une amende pour celui qui entrera armé dans la maiſon, ou même dans la cour d'un Evêque ou d'un Prêtre de Paroiſſe, c'eſt-à dire, comme nous parlons aujourd'hui, d'un Curé. Ces précautions ſont une preuve des violences auſquelles les Eccléſiaſtiques étoient expoſés. Loix des Allemans. *Lex Allem. c. 11.*

La Loi des Ripuariens eſt auſſi peu différente de la Loi Salique. Les Ripuariens ou Ripuaires étoient en effet un peuple de la nation Françoiſe, qui tira ſon nom des rives, du Rhin, de la Meuſe & du Roer, entre leſquelles il ſe fixa. On ne ſçait point préciſément ce que Dagobert changea, ou ajoûta aux Loix dont nous venons de parler. Loix des Ripuaires.

Outre les fondations que nous avons rapportées de ce Prince, il fit pluſieurs autres établiſſemens de piété que nous ne devons pas omettre. On croit que ce fut lui qui fonda en Alſace l'Abbaye de Weiſſembourg, qui fut long-temps également cé- Fondation des Abbayes de Vveiſſembourg & de Cligen-Munſter en Alſace.

L'AN 638. lébre par ſa régularité & pas ſes richeſſes. Si elle eſt dechûë de cet éclat, c'eſt l'ouvrage de l'Héréſie : ce n'eſt plus aujourd'hui qu'une Prévôté, dont la Menſe a été unie à l'Evêché de Spire. On attribuë au même Roi la fondation de Cligen-Munſter dans la même Province ; & l'on aſſûre qu'en conſidération de ſaint Aubert il fit de grandes libéralités à l'Egliſe de Cambrai.

On pourroit ajoûter que Dagobert n'eut pas moins de zéle pour étendre la foi, que pour enrichir l'Egliſe ; s'il étoit certain que la politique n'ait pas eu quelque part à ce qu'il fit pour procurer la converſion des Juifs, à l'occaſion de ce que je vais dire. L'Empereur Héraclius qui avoit l'eſprit aſſez petit & aſſez foible, pour donner dans les viſions de l'Aſtrologie judiciaire, s'imagina avoir lû dans les aſtres que l'Empire & les autres Etats Chrêtiens ſeroient ravagés par des peuples circoncis. Il en écrivit auſſi-tôt à Dagobert, l'avertiſſant de prendre des meſures pour prévenir ces malheurs. Soit que Dagobert ajoûtât foi à ces chimeres, ſoit qu'il ne cherchât qu'une occaſion de convertir les Juifs, ou qu'un prétexte pour les chaſſer, il interpréta d'eux cette prédiction, & publia un Edit, portant ordre à tous ceux qui étoient dans l'étenduë des Gaules de ſe faire baptiſer.

Dagobert ordonne à tous les Juifs de ſes Etats de recevoir le Baptême.

Fredeg. in Chron. c. 65.

Frédégaire qui rapporte ce fait, ne nous apprend pas comment les Juifs obéïrent ; mais leur opiniâtreté donne lieu de préſumer que la plûpart ſeront demeurés dans l'endurciſſement, qui eſt en cette perfide nation une marque encore plus ſenſible de la

la vengeance divine, que la haine & le mépris du reſte du genre humain, dont elle eſt devenuë l'eſclave & l'opprobre, depuis le deïcide qu'elle a commis. Il paroît au reſte que les nations circonciſes dont parloit Heraclius, étoient moins les Juifs que les Sarrazins & les Turcs, qui commençoient à ſe rendre formidables. Car c'eſt le temps ou l'impoſteur Mahomet venoit d'établir, les armes à la main, la Secte impie que l'ignorance & le libertinage ont pû ſeuls faire goûter à des peuples groſſiers. L'AN 638.

On a reproché à Dagobert d'avoir enlevé de leurs Egliſes les corps de pluſieurs Saints, & entre autres celui de ſaint Hilaire de Poitiers, & celui de ſaint Firmin premier Evêque d'Amiens, pour en enrichir l'Egliſe de ſaint Denis, où l'on prétend en effet poſſéder ces Reliques; mais des Actes certains prouvent le contraire. Il n'eſt pas moins aiſé de juſtifier ce Prince du meurtre de ſaint Liéphard dont il fut ſoupçonné. C'étoit un ſaint Evêque Anglois, qui revenant de Rome fut aſſaſſiné dans la forêt d'Aroüaiſe, proche de Bapaume, avec le fils de Cadruel Roi dans la grande Bretagne; & comme Dagobert étoit alors en méſintelligence avec Judicaël & avec les Anglois qui le ſoûtenoient, on publia que l'aſſaſſinat avoit été commis par ſes ordres. Mais outre que cette forêt étoit une retraite de voleurs; il reſtoit alors dans la Gaule Belgique aſſez d'Idolâtres, que leur haine contre la Religion aura pu porter à cet attentat. S. Liéphard eſt honoré comme Martyr le 10 de Fevrier. Il fut d'abord enterré au village de Trécau; mais dans la ſuite ſes

Vit. S. Liephardi ap Boll. 10 Febr.

S. Liéphard.

Reliques furent transférées au Monaſtere d'Hunecourt.

Clovis II Roi de Neuſtrie & de Bourgogne Sigebert III Roi d'Auſtraſie.

Les Etats de Dagobert furent après ſa mort partagés entre ſes deux fils, comme il l'avoit reglé de ſon vivant. Sigébert III. garda l'Auſtraſie dont il étoit déja en poſſeſſion ſous la Régence de Pépin, de S. Cunibert, & du Duc Aldagiſile. Clovis II eut la Bourgogne & la Neuſtrie ſous la Régence de la Reine Nantechilde ſa mere, & d'Ega Maire du Palais de Neuſtrie. S. Eloi & ſaint Oüen conſerverent à la Cour du jeune Clovis le crédit qu'ils avoient eu à celle de Dagobert & de Clothaire : ils s'en ſervirent pour la défenſe de la Religion, attaquée alors par une nouvelle Secte.

L'AN 639. Héréſie du Monothéliſme.

L'Eutychianiſme frappé tant de fois des foudres de l'Egliſe, reparut tout à coup dans l'Orient ſous le maſque d'une nouvelle héréſie qu'on nomma Monothéliſme ; parce qu'elle ne reconnoiſſoit qu'une volonté en Jeſus-Chriſt : ce qui étoit donner atteinte à la foi, ſelon laquelle nous ſommes obligés de croire qu'il eſt vrai Dieu & vrai homme. Il ſembloit indifférent à l'erreur par quel endroit elle attaquât le dogme de l'Incarnation ; puiſqu'en venant à bout d'en détruire la moindre partie, elle le détruiſoit tout entier. Le Monothéliſme parut formidable dès ſa naiſſance par la protection qu'il trouva auprès de l'Empereur & du Patriarche de Conſtantinople, & par la connivence du Pape Honorius. Car c'eſt un triomphe pour l'erreur, quand ceux qui ſont ſpécialement chargés de la réprimer, diſſimulent & gardent le ſilence.

Un de ces nouveaux Sectaires jugeant après la mort de Dagobert les conjonctures favorables, vint dans la Gaule, pour y répandre ſon héréſie. Il s'arrêta d'abord à Autun, & commença à y dogmatiſer ſecrétement. Mais le mauvais levain ne tarda pas à fermenter; & le danger de la nouvelle doctrine ſe fit connoître par les troubles qu'elle excita. S. Eloi, quoiqu'il ne fût que laïque, n'omit rien pour arrêter les progrès de l'héréſie. Il étoit perſuadé, ſelon la maxime de Tertullien, que tout homme doit être ſoldat, quand il s'agit de combattre pour la foi. C'eſt pourquoi ayant pris des meſures avec ſaint Oüen & les autres Catholiques les plus zélés, il agit ſi efficacement auprès des Evêques & des Grands du Royaume, que le Roi ordonna à ce ſujet la tenuë d'un Concile à Orleans. C'eſt le ſixiéme de ceux qu'on ſçait avoir été tenus en cette ville.

L'AN 639. Un Héréтique Monothélite dogmatiſe dans la Gaule.

Vita Eligii ab Audoeno l. 1. c. 35.

L'Hérétique y fut conduit. On lui fit d'abord diverſes queſtions pour tacher de le faire tomber en contradiction: mais c'étoit un eſprit artificieux & fort verſé dans les chicanes de la diſpute. Il trouvoit toûjours quelque faux-fuyant: & quand il paroiſſoit le plus preſſé, c'étoit pour lors qu'il s'échapoit plus adroitement, ſemblable à un ſerpent gliſant, qui coule d'autant plus aiſément des mains qu'on le ſerre plus étroitement. Mais un ſçavant Evêque du Concile, nommé Salvius, prenant la parole, fit triompher la vérité, confondit le Novateur, & malgré ſes artifices le convainquit d'héréſie en préſence de toute l'Aſſemblée.

VI Concile d'Orleans.

Ibid.

L'AN 639. Les Peres du Concile l'ayant donc condamné d'une voix unanime, ordonnerent qu'on publiât dans toutes les villes la Sentence portée dans le Concile contre ſes erreurs : après quoi, ils le firent honteuſement chaſſer des Gaules. La ſéduction fait peu de progrès, quand tous les Evêques s'accordent ainſi à en punir les premier auteurs, & quand les Seigneurs laïques qui ont le plus de crédit, ſecondent leur zéle. On ne ſçait pas de quel Siége étoit Evêque Salvius, dont nous venons de parler (*a*).

Zéle de S. Eloi contre les Novateurs. S. Eloi fit auſſi chaſſer de Paris un Novateur qui pervertiſſoit le peuple de cette Capitale ; & après avoir long-temps tenu en priſon un autre Séducteur qui ſe diſoit Evêque, il le fit bannir hors du Royaume. Car il avoit une ſi grande horreur des Héréti-ques & des Schiſmatiques, qu'il les pourſuivoit par tout, & ne ceſſoit par ſes diſcours de précautionner les Fidéles contre la contagion de la nouveauté.

Mais comment le troupeau auroit-il pû être ſain ? La Simonie infectoit une partie des Paſteurs, & déſoloit l'Egliſe Gallicane, ſurtout depuis le regne de Brunehauld. S. Eloi & S. Oüen qui agiſſoient toûjours de concert, ſe ſervirent encore de tout leur pouvoir, pour effacer du Corps myſtique de Jeſus-

L. 2. c. 1.

(*a*) Le P. le Cointe ſuivi par M. Fleuri, croit que Salvius qui confondit le Monothélite au ſixiéme Concile d'Orleans, étoit Evêque de Valence ; & il le nomme Martyr. Je trouve bien un Salvius Evêque de Valence, à qui un Catalogue des Evêques de cette ville cité par le P. Colombi, donne la qualité d'un S. Prélat, *mira ſanctitatis Epiſcopus* : mais cet Evêque eſt placé dans ce Catalogue avant Gallus qui aſſiſta en 552 au V. Concile d'Orleans. Quant à la qualité de Martyr que lui donne le P. le Cointe, il pourroit bien l'avoir confondu avec S. Salve, qu'on croit Evêque d'Engoulême, & qui fut martyriſé proche de Valenciennes, au commencement du neuviéme ſiécle, comme nous le verrons.

Chriſt une tache ſi honteuſe. Ils eurent le crédit de faire aſſembler à ce ſujet un Concile, lequel étant appuyé de l'autorité Royale renouvella les défenſes tant de fois réïtérées, d'acheter ou de vendre l'Epiſcopat. Les Peres du Concile ne s'en tinrent pas là. Pour donner un modéle d'une ſainte Election, ils nommerent Eloi Evêque de Noyon & de Tournai, & Oüen ou Dadon ſon ami, Evêque de Roüen. On ne pouvoit faire un choix plus utile à la Religion. Ils étoient encore laïques l'un & l'autre: on ne penſa qu'à leur mérite, ou plûtôt on crut qu'on pouvoit les diſpenſer des regles de l'Egliſe pour le bien de l'Egliſe même. Mais ils voulurent de leur côté les obſerver autant qu'il ſeroit en eux, en demeurant quelque temps dans les divers degrés de la Cléricature.

Concile contre la Simonie aſſemblé par les ſoins de S. Eloi & de S. Oüen.

Vers l'AN 640.

S. Oüen élu Evêque de Roüen, & S. Eloi, de Noyon.

c. 24

S. Oüen fut ordonné Prêtre par Déodat Evêque de Mâcon. Après quoi il fit quelques excurſions dans les Provinces au-delà de la Loire, comme pour apprendre à combattre les ennemis de Dieu, avant que de devenir un des Chefs de ſon peuple. On a peu d'empreſſement pour ſe charger de l'Epiſcopat, quand on en conſidere plus le poids, que les honneurs.

Les deux amis s'étant ainſi éprouvés, & ayant pris des meſures pour recevoir enſemble l'Ordination Epiſcopale, ſe rendirent à Roüen le 14 de Mai, la troiſiéme année de Clovis II, c'eſt à-dire l'an 640, & furent ordonnés le Dimanche avant les Rogations, qui étoit cette année le 21 de Mai. C'eſt le parti que nous avons crû devoir prendre

Ordination de S. Oüen & de S. Eloi.

L'AN 640 dans la conteſtation qui s'eſt élevée parmi les Sçavans, touchant l'époque de l'Ordination de ſaint Eloi & de ſaint Oüen, que quelques Critiques rapportent à l'an 646 *a*).

S. Oüen ſuccéda dans le Siége de Roüen à ſaint Romain, & ſaint Eloi à ſaint Achaire dans celui de Noyon. S. Romain avoit été élevé à la Cour de Clothaire II, & il fut ordonné Evêque de Roüen vers l'an 627, après la mort d'Hidulfe. Il acheva de détruire les Temples des Idoles qui reſtoient dans ſon Diocéſe, & même dans Roüen, où ſi nous en croyons l'Auteur de ſa Vie, il abbattit un Temple de Venus, dans lequel il ſe commettoit d'infames abominations. Mais outre que l'autorité de cet Hiſtorien qui écrivoit long-temps après, n'eſt pas grande; il eſt difficile de ſe perſuader que nos Rois euſſent ſouffert ſi long-temps dans une grande ville l'exercice public de l'Idolâtrie, contre laquelle ils avoient publié tant d'Ordonnances. La célébrité du nom de ſaint Romain rend plus probables les miracles que cet Ecrivain en rapporte. Il dit que le

S. Romain Evêque de Roüen.

Vita S Romani

(*a*) La maniere dont S. Oüen s'exprime en marquant le jour & l'année de ſon Ordination, a donné lieu à la diſpute. Voici ſes paroles: *Convenientes in civitatem Rhotomagenſem quarto decimo die menſis tertii, tertio anno Clodovei, die Dominico ante Litanias conſecrati ſumus.* Les uns ont conclu de ce texte que S. Eloi & S. Oüen furent ordonnés l'an 646, parce qu'en effet le Dimanche avant les Rogations étoit cette année le 14 de Mai; & ils font vivre Dagobert juſqu'en 644, afin que l'an 646 ne ſoit que la troiſiéme année de Clovis II. Ainſi ils ne comptent les ſeize années du regne de Dagobert, que depuis la mort de Clothaire II, arrivée l'an 628. Les autres convaincus par des preuves certaines que Dagobert mourut l'an 638, rapportent la troiſiéme année de Clovis II, & l'Ordination de S. Oüen & de S. Eloi à l'an 640; & ils expliquent le texte S. Oüen, qui dit bien que lui & Eloi arriverent à Roüen le 14 de Mai, & non, qu'ils furent ordonnés ce jour-là, mais le Dimanche avant les Rogations, lequel cette année étoit le 21 de Mai. Il eſt vrai que l'Egliſe de Roüen & celle de Noyon placent l'Ordination de ces Saints Evêques au 14 de Mai. Mais c'eſt apparemment le texte de S. Oüen mal entendu, qui a donné naiſſance à cette opinion.

ſaint Evêque arrêta par ſes prieres une inondation ſoudaine de la Seine, qui menaçoit de ſubmerger la ville : mais il ne parle pas du dragon, qu'on prétend qu'il tua avec le ſecours d'un meurtrier. C'eſt cependant en mémoire de ce bienfait qu'on délivre tous les ans de la priſon & de la mort un criminel, qui eſt choiſi par le Chapitre de la Cathédrale, & à qui on fait lever la Fierte (*a*), c'eſt-à-dire la Chaſſe de ſaint Romain. Une tradition populaire autoriſée par un privilege ſi ſingulier doit certainement paroître reſpectable à la Critique. Mais ce n'eſt pas y donner atteinte, que de dire que le dragon n'eſt probablement que le ſymbole de quelque mal, dont S. Romain auroit delivré ſon peuple (*b*). C'eſt apparemment la raiſon pourquoi tant de Saints ſont repréſentés avec des dragons terraſſés ou enchaînés. S. Romain eſt honoré le 23. d'Octobre. L'AN 640.

S. Achaire auquel ſuccéda S. Eloi, avoit été tiré du Monaſtere de Luxeu, pour remplir le Siége de Noyon, vacant par la mort d'Ebrulfe. Ce Diocéſe uni depuis ſaint Médard à celui de Tournai, étoit devenu par là un des plus grands de toute la Gaule ; & il s'étendoit juſqu'aux extrémités de la Flandre. Achaire travailla avec courage à cultiver un ſi vaſte champ, & y fit travailler S. Amand qui n'étoit pas encore attaché au Siége de Maſtrich. Mais nonobſ- S. Achaire Evêque de Noyon.

(*a*) Le nom de *Fierte* a été formé de celui de *Feretrum*, & ſignifie la même choſe.

(*b*) Quelques Auteurs croient que le Dragon ou l'Hydre dont S. Romain délivra ſon peuple, n'eſt autre choſe que l'inondation qu'il arrêta. En effet ſuivant la force du mot grec, on a pû nommer un débordement d'eau *Hydra*, *une Hydre*. C'eſt ce que remarque S. Iſidore dans ſes Etymologies : *Conſtat*, dit-il, *Hydram eſſe locum evomentem aquas vaſtantes vicinam civitatem . . Nam Hydra ab aquis dicta*,

L'AN 640 tant les travaux de ces saints Evêques, saint Eloi trouva encore en plusieurs endroits de son Diocése de quoi exercer son zéle contre l'Idolâtrie.

Mission de S. Eloi à Gand & à Anvers.

Gand, Anvers, & quelques autres villes encore plus éloignées de Noyon dépendoient de cette Eglise. Il y restoit un grand nombre de Payens dont la conversion devoit coûter bien des peines; puisqu'ils s'étoient roidis contre les exhortations de saint Amand. Ce fut même la grandeur du travail, qui fit jetter les yeux sur Eloi : mais ce fut aussi ce qui contribua le plus à le consoler de la nécessité où il se vit d'accepter l'Episcopat. Il alla prêcher l'Evangile à Gand, à Anvers, & sur les côtes de la mer, où les Suéves (a) & les Frisons s'étoient établis. Il eut d'abord beaucoup à souffrir de ces Barbares, mais il triompha par sa douceur de leur férocité. Il se fit aimer : il lui fut aisé de persuader.

Audoen. l. 2. c. 3.

F. 3.

Le fruit répondit par tout à ses travaux. Il abbattit les Temples, & apprit à ces peuples à ériger des Monasteres & à y servir le Seigneur. Ils accouroient par troupes, pour confesser leurs pechés & recevoir la Pénitence. Tous les ans le saint Evêque baptisoit à Pâque une grande multitude de ceux qu'il avoit convertis pendant l'année. On voyoit mêlés parmi des bandes de jeunes enfans des hommes avancés en âge, de vieilles femmes, & des vieillards décrépits renaître sous ses mains dans les sacrés Fonts, & se revêtir ensuite d'habits blancs pour marque de leur nouvelle naissance ; c'est ainsi

L. 2. c. 8.

(a) Nous avons vû dans la Vie de S. Colomban qu'il y avoit aussi des Suéves établis proche le lac de Zurich : c'étoient diverses Colonies de la même Nation.

que

que ſaint Eloi récüeillit une riche moiſſon dans un champ auparavant ſi ſtérile. Saint Thillon, vulgairement ſaint Theau, fut un des plus laborieux Ouvriers qu'il employa à ſes Miſſions. L'AN 640.

Thillon après s'être formé à la vertu dans la maiſon & ſous les yeux d'Eloi, s'étoit retiré avec ſa permiſſion au Monaſtere de Solignac, ſous la conduite de ſaint Remacle. Mais dès qu'Eloi qui en connoiſſoit les talens, ſe vit élevé à l'Epiſcopat, il jugea qu'il avoit beſoin de lui, & il le manda pour travailler ſous ſes ordres dans ſon Diocéſe. Thillon le fit avec zéle & avec fruit. Il eſt plus connu en Flandre ſous le nom de S. Thilman; & les habitans d'Iſſengheim proche de Courtrai l'honorent comme leur Apôtre particulier. Nous aurons encore occaſion de parler de lui. S. Thillon.

Saint Eloi fit dès le commencement de ſon Epiſcopat la recherche des Reliques de S. Quentin. Nous avons vû qu'une Dame Romaine nommée Euſébie, qui avoit tiré de la riviere de Somme le corps de ce ſaint Martyr, l'avoit enterré ſur une colline proche la ville de Vermandois. On y avoit depuis bâti une Egliſe; mais on ignoroit en quel lieu de cette Egliſe étoit caché ce précieux depôt. Un Chantre du Roi, appellé Maurin, qui par une artificieuſe hypocriſie ſe faiſoit paſſer pour un Saint, entreprit de le découvrir: mais Dieu confondit avec éclat ſa préſomption. A peine avoit-il commencé à foüiller la terre, que la bêche s'attacha à ſa main; & il mourut miſérablement le lendemain. Un événement ſi ſingulier arrivé peu de temps avant l'Epiſcopat de S. Eloi fait la recherche des Reliques de S. Quentin.

Audoen. Vit. Eloy. l. c. 6.

L'AN 640. S. Eloi, ne l'effraya pas. Il répondoit à ceux qui le détournoient de l'entrepriſe : « J'ai une foi vive en « mon Créateur, & une ferme confiance qu'il ne « me privera pas d'un thréſor ſi deſiré. » Il ajoûta, « Seigneur Jeſus, vous ſçavez que ſi vous ne me dé- « couvrez pas le corps de vôtre S. Martyr, quelque « indigne que je ſois de cette grace, je ne pourrai « cependant me réſoudre à être l'Evêque de ce peu- « ple : mais je m'exilerai moi-même, & je m'en irai « dans quelque Province éloignée chercher la mort.

Saint Eloi n'en demeura pas là. Pour faire au Ciel une ſainte violence, il fit vœu de ne prendre aucune nourriture qu'il n'eût trouvé ces ſaintes Reliques; & après s'être préparé par un jeûne de trois jours, il mit la main à l'œuvre avec quelques-uns de ſes Clercs, pour les chercher. On remua d'abord la terre en pluſieurs endroits de l'Egliſe, ſans rien trouver; & ceux que le ſaint Evêque employoit à ce travail, commençoient à deſeſpérer du ſuccès de l'entrepriſe. Il leur commanda de creuſer dans un endroit au bas de l'Egliſe, où l'on ne s'étoit pas encore aviſé de chercher le cercueil du Saint. Ils y fouillerent juſqu'à la profondeur de plus de dix pieds en terre, ſans rien découvrir. Alors ils perdirent toute eſpérance : car la troiſiéme nuit depuis qu'on avoit entrepris cette recherche, étoit fort avancée. Mais Eloi plein de foi, quittant ſa robbe prit un pic, & creuſant dans cette foſſe un peu à côté, il rencontra un ancien tombeau, qu'il réconnut bien-tôt pour être celui de ſaint Quentin : car dès qu'il y eut fait une ouverture, il en ſortit

Invention des Reliques de S. Quentin

une odeur si exquise, que toute l'Eglise en fut par- l'An 640.
fumée ; & une lumiere si éclatante, que ceux qui étoient hors de l'Eglise, la prirent pour quelque nouveau phénomene qui paroissoit au Ciel.

S. Eloi trouva encore dans le corps du saint Martyr les cloux d'une grandeur extraordinaire que les bourreaux y avoient enfoncés. Il les en ôta pour les conserver comme des Reliques. Il tira aussi les dents de la machoire, & en les arrachant il fit sortir une goutte de sang. Il garda pareillement les cheveux du saint Martyr, qu'il trouva encore d'une grande beauté. Il plaça ensuite le corps derriere l'Autel, & lui fit une chasse très-riche. Une main de saint Quentin qu'on montre dans son Eglise fait juger qu'il devoit être d'une taille presque giganteſque. Cette invention miraculeuse augmenta tellement la dévotion des peuples envers ce saint Martyr, que l'Eglise ne pouvant plus suffire au concours des Fideles, S. Eloi fut obligé de la faire aggrandir & embellir. Elle devint en peu de temps très-célébre ; & c'est encore aujourd'hui une des plus illustres Collégiales de France. *Ibid.*

S. Eloi fit pareillement la découverte du corps de saint Piaton, qu'il trouva aussi percé de gros cloux à Séclin proche de Lille. Il paroît aussi qu'il se trouva à Beauvais à l'élevation des Reliques de saint Lucien, que saint Oüen nomme le Collegue de saint Quentin ; & à Soissons, à celle des corps des saints Martyrs Crêpin & Crêpinien, dont il orna magnifiquement le tombeau, aussi-bien que celui de saint Lucien. Le zéle d'un si grand Evêque pour l'honneur

S Eloi leve de terre les corps de saint Piat ou Piaton de S. Lucien & de quelques autres.

Audoen. l. 2. c. 7.

Vers l'An 640. des ſaintes Reliques, eſt une apologie du culte que nous leur rendons.

Fondations de divers Monaſteres. Mais Eloi ne ſe borna pas à faire révérer les Saints: il n'omit rien pour porter les peuples à les imiter. Dans ce deſſein il s'appliqua, auſſi-bien que ſaint Oüen ſon ami, à faire refleurir l'état Monaſtique. Il ſçavoit que rien n'eſt plus édifiant dans l'Egliſe qu'une Communauté de Religieux fervens, comme rien n'y ſeroit plus ſcandaleux que des Moines ſans regle & ſans piété. Ces deux Prélats donnerent donc leurs ſoins à peupler leurs Diocéſes de ſaintes Communautés; & leur exemple fut comme un levain de piété, qui fermenta dans toute la France. Eloi fit bâtir à Tournai un Monaſtere en l'honneur de ſaint Martin, & un autre à Noyon en l'honneur de ſaint Loup de Troyes, qui porte aujourd'hui le nom de ſaint Eloi. Il fit bâtir auſſi un Monaſtere de Filles dans la même ville.

Fondations de pluſieurs Monaſteres ſous l'Epiſcopat de Saint Oüen. S. Oüen de ſon côté attira auprès de lui les plus ſaints Abbés de ſon temps, comme ſaint Germer, ſaint Vandrille, ſaint Filibert, & quelques autres, qui par ſon ſécours & ſes conſeils établirent dans cette partie de la Neuſtrie, c'eſt-à-dire dans la troiſiéme Lyonnoiſe, pluſieurs célébres Monaſteres, qui ſont encore un des ornemens de cette Province.

S. Germer. Germer iſſu d'une noble famille Françoiſe nâquit à Vardes ſur les confins des Diocéſes de Roüen & de Beauvais. Comme ſes belles qualités répondoient à ſon illuſtre naiſſance, Dagobert ne tarda pas de l'appeller à ſa Cour. Mais la grace, & ſon heureux naturel l'y préſerverent des pieges qui y ſont ten-

Vit. Gerem.

dus à la vertu; & il acheva de ſe détromper du monde dans le lieu, où il a le plus dequoi ſéduire. Le mariage où s'étoit engagé Germer, ne fut pas un obſtacle à ſa perfection. Il eut le bonheur d'épouſer une femme d'une rare piété : auſſi ne manqua-t-il pas d'éprouver que la vertu d'une fille en eſt la dot la plus précieuſe, & la plus néceſſaire pour une heureuſe alliance. Domaine, c'eſt le nom de ſon épouſe, eſt honorée comme Sainte dans quelques Egliſes du Vexin. Il en eut un fils nommé Amalbert, & deux filles, dont l'une conſacra à Dieu ſa virginité, & l'autre mourut ſur le point de ſe marier. Vers l'AN 643.

Germer étant encore laïque, fonda proche ſa Terre de Vardes, par le conſeil de ſaint Oüen, le Monaſtere de l'Iſle, qui fut détruit par les Normans : après quoi, il renonça à tous ſes biens en faveur de ſon fils, avec l'agrément de Dagobert. La mort de ce Prince acheva de rompre tous les liens qui attachoient encore au monde ce vertueux Courtiſan. Ayant obtenu le conſentement de ſa femme, & celui du Roi Clovis II, il reçut la Tonſure des mains de ſaint Oüen, qui l'établit peu de temps après Abbé de Pentale. C'étoit un Monaſtere fondé par le Roi Childebert I. entre Brionne & Pontaudemer, en faveur de S. Samſon de Dol. Comme cette Communauté étoit alors fort déchuë de ſa premiere régularité, ſaint Oüen eſpéroit que Germer, dont il connoiſſoit la vertu & la prudence, auroit aſſez d'autorité pour y établir la réforme. Le nouvel Abbé parut en effet un maître expérimenté en commençant : mais il réconnut bien-tôt que la commiſ- Monaſtere de l'Iſle fondé par S. Germer.

Vers l'An 643. sion la plus difficile eſt de gouverner des Moines diſcoles & réfractaires. La ſévérité dont il étoit quelquefois obligé d'uſer, en irrita tellement quelques-uns, qu'ils formerent le noir deſſein d'aſſaſſiner celui qui vouloit leur faire garder leur Regle : c'eſt un crime que de mauvais Moines ont peine à pardonner.

Germer ayant eu avis de l'attentat qu'on méditoit contre ſa perſonne, crut devoir renoncer à la charge d'Abbé, qui d'ailleurs lui peſoit beaucoup. Il ſe retira ſur le bord de la Seine, proche le Monaſtere, dans une grotte, d'où l'on prétendoit que ſaint Samſon avoit autrefois chaſſé un ſerpent. Il ſe trouvoit heureux dans cette retraite, lorſque la nouvelle qu'il reçut de la mort de ſon fils Amalbert, l'obligea d'en ſortir. C'étoit un jeune Seigneur qui promettoit beaucoup par ſa piété & par ſes talens. L'Auteur du Martyrologe Gallican lui donne même la qualité de Saint : mais je ne trouve pas qu'on lui rende aucun culte. Germer le fit enterrer dans ſon Monaſtere de l'Iſle : & dans un lieu du Beauvoiſis, où le corps avoit été quelque-temps dépoſé, il fit bâtir une Egliſe de ſaint Jean, où il mit douze Moines, qui devoient y prier pour le repos de l'ame de ſon fils.

Fondation du Monaſtere de Flai, dit *S. Germer.*

La mort d'Amalbert fit rentrer Germer dans la poſſeſſion des biens qu'il lui avoit cédés : mais il ne les reprit que pour les donner à Dieu. Il en dota le Monaſtere de Flai en Beauvoiſis, aujourd'hui appellé ſaint Germer du nom de ſon Fondateur. L'Egliſe en étoit dédiée à la ſainte Trinité, & en l'honneur de la Mere de Dieu, de ſaint Jean & de ſaint

Pierre. Saint Germer qui en fut le premier Abbé, ne le gouverna que trois ans & demi : il mourut le vingt-quatriéme de Septembre, vers l'an 658. Il fut enterré dans l'Egliſe de Flai: mais la crainte des Normans ayant dans la ſuite fait porter ſon corps à Beauvais, il eſt demeuré dans la Cathédrale de cette ville. Le Monaſtere de ſaint Germer étoit paſſé à des Chanoines dès le neuviéme ſiécle : il fut rebâti dans l'onziéme pour des Moines par Drogon Evêque de Beauvais. Vers l'An 643.

Saint Vandrégiſile ou Vandrille jetta les fondemens du Monaſtere de Fontenelle, ſous le regne de Clovis II : mais on ne ſçait pas préciſément l'année ; parce que la Chronique de ce Monaſtere qui marque l'an 645, & l'Indiction III, ſe contredit viſiblement, en joignant ces époques avec la onziéme année de Clovis II, qui déſigne l'an 648. (*a*) Vandrille étoit originaire du territoire de Verdun, & parent de Pépin Maire du Palais. Une ſi puiſſante protection lui fraya une route aiſée aux honneurs. Le Roi Dagobert voulut ſe l'attacher, & lui donna une charge (*b*) importante à ſa Cour. Mais Vandrille ne ſoûpiroit qu'après la retraite ; & ſous le vain éclat des dignités mondaines, il ne découvroit que péril & que miſere. Les liens du mariage que ſes parens l'a- S. Vandrille. *Chron. Fontan. t. 3. Spicil. p. 192.*

(*a*) Le P. Mabillon & le P Pagi croient qu'il faut s'en tenir à l'époque de la onziéme de Clovis, & rapporter la fondation de Fontenelle à l'an 648 Cependant l'époque de l'Indiction III dont ſe ſert auſſi l'Auteur de la Chronique, convient à l'an 645 qu'il marque, & nullement à l'an 648.

(*b*) Le premier Auteur de la Vie de S. Vandrille nomme cette charge *Exacturam* ; ce qui peut marquer la levée des Impôts. Le ſecond dit que Vandrille fut Comte du Palais, & qu'il garda la virginité avec ſon épouſe : ce que le premier Auteur ne dit point.

Vers l'An 643. voient obligé de contracter, ne l'arrêterent point. Il entretint ſon épouſe du mérite de la continence, & lui découvrit le deſſein qu'il avoit de renoncer au monde. Elle lui répondit : « Seigneur, que ne parliez-vous plûtôt ? Sçachez que je ne deſire rien « tant que de me donner à Dieu : je vous prie ſeulement de ne pas différer ce que vous avez réſolu. »

Vit. Vandreg. t. 1. Bibl. Labb. p. 784. & apud Mabill.

Vandrille ravi de trouver de pareilles diſpoſitions dans la perſonne qui pouvoit être un obſtacle à ſes pieux deſſeins, ſe coupa les cheveux, & donna le voile à ſa femme, qu'il mit dans un Monaſtere, où elle vêcut très-ſaintement. Après quoi, pour ſe décharger d'un autre fardeau, il diſtribua une partie de ſes biens aux pauvres, & l'autre à diverſes Communautés. Dégagé par là de tous ſes liens, il ſe retira au Monaſtere de Montfaucon, bâti quelque temps auparavant dans le Diocéſe de Rheims ſur les confins de celui de Troyes. Mais le monde qu'il fuyoit, l'y pourſuivit, & ne l'y laiſſa pas long-temps tranquille.

Vandrille eſt rappellé à la Cour.

Comme Vandrille avoit embraſſé l'état Monaſtique ſans la permiſſion du Roi Dagobert, ce Prince lui envoya ordre de ſortir de ſon Cloître, & de revenir à ſa Cour y faire les fonctions de ſa Charge. Ce ſecond ſacrifice lui coûta plus que le premier. Il obéït cependant ; & ſon retour dans le Palais n'édifia pas moins les Courtiſans, que ſa fuite les avoit édifiés. Dagobert en fut touché ; & connoiſſant à ſon humilité & à ſon obéïſſance que l'eſprit de Dieu le conduiſoit, il lui permit de ſuivre ſa vocation. Ainſi il retourna à ſon Monaſtere, qu'il quitta quelque

quelque temps après, pour en aller établir un ſur la riviere du Doux, dans un lieu du Diocéſe de Bâle, qui avoit été conſacré par la retraite d'un diſciple de ſaint Colomban, appellé ſaint Urſicin ou Urſits, dont ce Monaſtere & la ville qui s'y eſt formée, ont pris le nom. Vandrille y mena la vie la plus auſtere, juſqu'à ſe plonger dans la riviere au fort de l'hyver, pour éteindre le feu des paſſions que le Démon s'efforçoit de rallumer dans un corps exténué par les jeûnes & les veilles. Il paſſa enſuite au Monaſtere de Bobio, & alla à Rome viſiter les tombeaux des ſaints Apôtres; d'où étant revenu dans les Gaules, il demeura deux ans dans le Monaſtere de ſaint Romain ſur le Mont-Jura. Après quoi il fut averti en ſonge d'aller dans la Neuſtrie. Vers l'An 643.

Il ſe rendit donc à Roüen auprès de ſaint Oüen, qu'il avoit connu particuliérement à la Cour. Ce ſaint Evêque qui eſtimoit ſes talens, l'ordonna Soûdiacre comme malgré lui, enſuite Diacre, & quelque temps après il le fit ordonner Prêtre par ſaint Omer Evêque de Téroüanne. Saint Oüen auroit bien voulu l'attacher à ſon Clergé: mais la vie Monaſtique avoit plus d'attraits pour Vandrille; & il cherchoit dans ces cantons quelque ſolitude qui y fût propre, lorſqu'Erchinoald qui avoit ſuccédé dans la charge de Maire du Palais de la Neuſtrie à Ega, mort l'an 641, lui donna dans le païs de Caux la Terre de Fontenelle, ainſi nommée à cauſe de la fontaine d'un petit ruiſſeau qui coule dans la vallée où le Monaſtere eſt bâti.

Vandrille aidé de ſon neveu ſaint Godon, y bâtit

Vers l'An 643. un des plus beaux Monaſteres qu'on vît alors dans la Belgique & dans la Neuſtrie. Il renfermoit trois belles Egliſes : la premiere de ſaint Pierre, étoit longue de deux cens quatre-vingts-dix pieds, & large de trente-ſept ; la ſeconde de ſaint Paul, étoit d'une architecture admirable ; la troiſiéme étoit dédiée en l'honneur de S. Laurent. Il y avoit encore dans ce Monaſtere trois Oratoires ; un de ſaint Pancrace, un autre de S. Saturnin, & un troiſiéme de S. Amant de Rhodez. Saint Vandrille envoya à Rome pour obtenir des Reliques de ces Saints, ſon neveu Godon, qui en rapporta auſſi pluſieurs exemplaires des ſaintes Ecritures & des Ecrits de ſaint Grégoire le Grand. S. Oüen fit la Dédicace de ces Egliſes, & y plaça les Reliques. S. Vandrille avoit tant de reſpect pour ce ſaint Evêque, qu'il ne ſortoit pas de ſon Monaſtere, ſans lui en avoir fait demander la permiſſion. L'humilité de l'Abbé attira la bénédiction du Ciel ſur ſa Communauté, qui devint bientôt ſi nombreuſe, qu'on y vit juſqu'à trois cens Moines. Le Monaſtere de Fontenelle n'eſt plus connu aujourd'hui que ſous le nom de ſaint Vandrille ſon Fondateur. Il le gouverna près de vingt ans : après quoi il mourut âgé de quatre-vingts-ſeize ans, le ſecond de Juillet, jour auquel l'Egliſe honore ſa mémoire.

Fondation du Monaſtere de Fontenelle, dit S. Vandrille.

Vit. Vandreg.

S. Godon neveu de ſaint Vandrille ſe retira au Diocéſe de Troyes, dans un lieu nommé Oye, ſur les confins de la Champagne & de la Brie. Il y bâtit un Monaſtere dont il fut Abbé, & qui ayant été ruïné pluſieurs fois, n'eſt plus aujourd'hui qu'un

S. Gand.

Bolland. 26. Maii.

Prieuré. Saint Godon, qu'on appelle vulgairement saint Gond ou saint Gand, est honoré le 26. de Mai. Vers l'An 643.

Le Monastere de Jumiéges proche de Caudebec, au même Diocése de Roüen, fut bâti par saint Filibert quelques années après celui de Fontenelle; & il devint encore plus célébre, puisqu'on assûre qu'on y compta jusqu'à neuf cens Moines. Filibert étoit natif du territoire d'Eause, & il fut élevé à Aires, dont son pere Filobaude étoit devenu Evêque (a). Les talens de Filibert engagerent ses parens à le produire à la Cour de Dagobert, où il ne tarda pas de lier une étroite amitié avec saint Oüen, alors Référendaire. Il fut bien-tôt détrompé des vanités du monde par les exemples & par les leçons de ce pieux Courtisan, qui venoit de fonder le Monastere de Rébais. Filibert s'y retira, & il en fut élu Abbé après la mort de saint Aile, vers l'an 650. Mais il se forma bien-tôt contre lui une faction de Moines mécontens, que le Ciel punit la plûpart avec éclat. Cependant, comme ces troubles domestiques avoient rendu au S. Abbé sa charge plus pesante, il résolut d'y renoncer. Il quitta même Rébais; & après avoir visité les plus célébres Monasteres de la Gaule & de l'Italie, il vint à Roüen, dont S. Oüen son ami étoit alors Evêque. Il se flata qu'il seroit plus heureux dans un nouvel établissement. Ainsi ayant obtenu du Roi la Terre de Jumiéges, il y bâtit le fameux Monastere de ce nom en l'honneur de la sainte Vierge. Nous parlerons encore de saint Filibert & des autres fondations qu'il fit dans

S. Filibert Fondateur de Jumiéges.

Vit. Filiberti, apud Duchesne t. 1. & apud Mab II.

(a) M. Fleuri t 8. p. 493 se trompe, lorsqu'il dit que le pere de saint Filibert fut Evêque d'Eause

Vers l'An 630. la Neuſtrie & dans le Poitou, où la perſécution l'obligea de ſe retirer.

Fondation du Monaſtere de Montfaucon.

On ne montra jamais plus de zéle pour établir des Monaſteres: ce que nous allons dire de ceux qui furent bâtis vers le même temps dans les autres Provinces de la Gaule, en ſervira de preuve. Celui de Montfaucon, ou ſaint Vandrille ſe retira d'abord, fut fondé dans le Diocéſe de Rheims par un ſaint Prêtre nommé Baldéric ou Baudri. Quelques Auteurs le font fils d'un Roi Sigébert: ce qu'il eſt difficile de concilier avec l'Hiſtoire, quelque parti qu'on prenne. Baudri avoit une ſœur nommée Bove ou Beuve, qui voulut auſſi ſe conſacrer à Dieu. Son frere lui fit bâtir à Rheims en l'honneur de ſaint Pierre un Monaſtere de Filles qui ſubſiſte encore. Sainte Beuve en fut la premiere Abbeſſe, & ſainte Dode ſa niéce fut la ſeconde. Elles ſont honorées le 24 d'Avril, & ſaint Baudri le 16 d'Octobre. Ce dernier mourut à Rheims, où il étoit venu pour voir ſa ſœur; & ſon corps demeura en cette ville juſqu'à ce que les Moines de Montfaucon vinrent l'enlever furtivement: ce qui ſe fit avant les ravages des Normans. Car on poſſédoit alors ſes Reliques à Montfaucon, où des Chanoines avoient déja pris la place des Moines.

Fondation du Monaſtere de S. Pierre de Rheims.

S. Baudri, ſainte Beuve & ſainte Dode.

Flod. l. 4.

S. Frodebert.

S. Frodebert établit dans la même Province un Monaſtere proche de Troyes ſa patrie. Ragnéſigile Evêque de cette ville qui l'avoit élevé, ayant connu ſon attrait pour la vie Monaſtique, l'envoya à Luxeu, afin qu'il s'y perfectionnât dans la pratique des vertus Religieuſes. On y admira l'abſtinence

Vit. Frodob. apud S. Bol. 8 Jann.

de Frodebert, & encore plus ſon humilité & ſa patience, que les railleries des autres Moines mirent ſouvent à l'épreuve. Bertoalde Evêque de Langres avoit envoyé au même Monaſtere pour s'y inſtruire, un jeune homme nommé Theudolen, qui malgré ſa jeuneſſe étoit Abbé de ſaint Seine. Theudolen tournoit ſans ceſſe en ridicule la ſimplicité de Frodebert, & en faiſoit le divertiſſement des Freres. C'eſt un genre de perſécution que la vertu trouve quelquefois dans les plus ſaintes Communautés. Saint Valdebert Abbé de Luxeu s'en étant apperçu, tança ſévérement les Moines railleurs, & fit l'éloge de la candeur & de l'humilité de Frodebert. Vers l'An 643.

Ce ſaint Religieux après avoir paſſé ainſi pluſieurs années à Luxeu, retourna à Troyes; & ayant obtenu de Clovis II une Terre nommée l'Iſle Germanique, il y bâtit en l'honneur de ſaint Pierre un Monaſtere, qui ſubſiſte encore ſous le nom de *Moûtier-la-Celle*. Saint Frodebert y mourut fort âgé ſur la fin du ſeptiéme ſiécle le premier de Janvier : on en fait cependant la fête le 8 du même mois, jour de la Tranſlation de ſes Reliques. On voit par ſa Vie que l'Egliſe de ſaint Quentin de Troyes, qui eſt aujourd hui un Prieuré, étoit alors un Monaſtere de Filles. Fondation du Monaſtere de Celle.

Saint Ciran (*a*) ou Sigiran fonda deux Monaſteres dans le Berri. Il étoit né en cette Province, d'une illuſtre famille. Ses parens lui ayant donné une S. Ciran.

(*a*) Comme le nom de *Ciran* a été formé de *Sigirannus*, il ſemble qu'on devroit écrire *Siran* par un S. Mais j'ai cru devoir ſuivre l'uſage qui eſt le maître de l'orthographe, auſſi-bien que du langage.

Vers l'An 643.

Vit. Sigiranni t. 2. Bibl. Labb. p. 439.

éducation convenable à ſa naiſſance, le mirent auprès d'un Seigneur nommé Flaocate, qui le produiſit à la Cour. Ciran s'y fit eſtimer par ſa modeſtie & par ſa ſageſſe ; & il y exerça la Charge d'Echanſon du Roi. Pendant ce temps-là Sigélaïc ſon pere étant devenu Evêque de Tours, voulut le marier avec la fille d'un riche Seigneur nommé Adoald ; mais le jeune Courtiſan parut plus détrompé du monde qu'un Evêque déja avancé en âge. Il avoit réſolu de garder la continence ; & il vivoit à la Cour ſans autre ambition que d'en ſortir, pour ſe conſacrer à Dieu, quand la volonté de ſes parens ne l'y retiendroit plus. Dès que ſon pere fut mort, il alla à Tours, moins pour en récüeillir la ſucceſſion, que pour ſe donner lui-même à Dieu ſous les auſpices de ſaint Martin. Modégiſile qui avoit ſuccédé à Sigélaïc dans le Siége de Tours, l'adopta dans ſon Clergé, & lui donna la charge d'Archidiacre. Ciran l'exerça avec une fermeté & une vigilance qui lui attirerent peut-être les mauvais traitemens qu'il eut à ſouffrir, quoiqu'on les colorât d'un autre prétexte. Etienne Comte de Tours le fit mettre en priſon, l'accuſant de folie à cauſe des ſaintes profuſions qu'il faiſoit de ſes biens en faveur des pauvres. C'eſt ainſi que les prétendus Sages du monde traittent la ſageſſe de l'Evangile.

La patience & les autres vertus de Ciran furent ſa juſtification. Ayant été bien-tôt mis en liberté, il donna le reſte de ſon patrimoine aux pauvres, & fit le pélerinage de Rome avec un ſaint Evêque Irlandois, nommé Falvius. A ſon retour il alla trou-

ver Flaocate ſon ancien protecteur, qui étoit devenu Maire du Palais pour le Royaume de Bourgogne, l'an 641, & qui lui donna deux Terres dans le Diocéſe de Bourges, ſur les confins du Berri & de la Touraine. Ciran y bâtit deux Monaſteres, ſçavoir celui de Meaubec, & celui de Lonrei qui a pris le nom de ſaint Ciran. L'Abbaye de Meaubec a été unie à l'Evêché de Québec, & celle de ſaint Ciran à celui de Nevers. Vers l'An 643.

Flaocate, Fondateur de ces deux Monaſteres, fut un de ces hommes, qui paroiſſent dignes des plus grandes places, avant que de les poſſéder, & qui ſe démentent bien-tôt dans l'élévation. Dès qu'il ſe vit élu Maire du Palais par les ſuffrages des Seigneurs & des Evêques, à qui la Reine Nantechilde s'en étoit rapportée; il ſe ſervit de ſa puiſſance pour opprimer un Seigneur François nommé Willebaud, dont le crédit & la puiſſance, qui faiſoient ombrage au nouveau Miniſtre, étoient tout le crime. Il ſe fit à cette occaſion une eſpece de guerre civile, où Willebaud fut tué; mais Flaocate ne goûta pas long-temps le plaiſir de la vengeance. Saint Eloi annonça ſa perte prochaine à ceux qui lui annonçoient ſa victoire. « Vous dites donc, leur répondit-il, que Willebaud eſt mort, & que Flaocate eſt vivant; & moi je dis que Willebaud vit maintenant dans le Ciel, où il reçoit la récompenſe de ſes mérites, & que Flaocate doit mourir avant dix jours. » Il mourut en effet miſérablement ſept jours après la prédiction du ſaint Evêque, & l'onziéme jour après la mort de Willebaud. On prétend

Mort de Flaocate, prédite par S. Eloi. *Audoen Vit. Eleg. l. 2. c. 27.*

Vers l'An 643. que ce dernier eſt honoré comme Martyr au territoire de Lyon. S. Oüen loüe effectivement la piété de Willebaud : mais Frédégaire qui étoit auſſi Contemporain (a), l'accuſe de quelques violences qu'il aura ſans doute expiées.

Chifflet. ap. Boll. t. 1. Junii p. 671.

S. Landelin. A ce trait de la juſtice de Dieu contre Flaocate, joignons-en un de ſon infinie miſéricorde ſur les plus grands pecheurs. La Vie de ſaint Landelin qui fut vers le même-temps fondateur de pluſieurs Monaſteres au Diocéſe de Cambrai, nous le fournit. C'étoit un jeune homme de qualité, qui avoit été baptiſé & élevé dans la piété par ſaint Aubert de Cambrai. Ce ſaint Evêque voyant ſes heureuſes diſpoſitions, voulut l'engager dans ſon Clergé. Mais Landelin ſe laiſſa ſéduire par quelques-uns de ſes proches, qui lui firent entendre qu'il étoit honteux à un jeune homme qui avoit de la naiſſance & des talens pour plaire au monde, de renoncer ainſi aux plaiſirs du ſiécle, avant que de les avoir goutés. Landelin trop docile à ces pernicieuſes leçons, s'enfuit ſecrétement d'auprès de ſaint Aubert, pour les pratiquer en liberté. Il fit de ſi rapides progrès dans le libertinage, qu'oubliant en même temps ce qu'il devoit à Dieu, & ce qu'il devoit à ſa famille, il ſe fit

Vit. S. Landel. apud Bolland. 15. Janu.

(a) Quelques Sçavans ont cru que l'Auteur de la Chronique qui porte le nom de Fredégaire, n'avoit vécu que ſous Charlemagne. Ce qui les a trompés, c'eſt qu'ils ont attribué au premier Auteur les continuations qu'on a faites de ſon Ouvrage à pluſieurs repriſes. Mais il eſt certain qu'il ne l'a conduit que juſqu'à la quatriéme année de Clovis II. Le plus ancien Manuſcrit qu'on ait de cette Chronique, & qui eſt dans la Bibliotheque des Jeſuites du College de Loüis le Grand, en fait foi. Il paroît même que cet exemplaire a été écrit vers le même temps : car on y trouve joint un Catalogue des Papes, qui finit à Théodore, élevé ſur le ſaint Siége l'an 642 ; & c'eſt une main poſtérieure & différente qui a ajoûté les Papes ſuivans juſqu'à Adrien I, qui vivoit du temps de Charlemagne. Au reſte on ne ſçait point d'où l'on a pris le nom de Fredégaire, qu'on a donné à l'Auteur de cette Chronique ; car aucun des Manuſcrits qu'on en a aujourd'hui, ne porte ce nom, que nous lui avons donné avec les autres.

voleur

voleur de profeſſion. Qu'on va loin en peu de temps dans les voies larges de l'iniquité, quand on n'a plus d'autre guide que les paſſions fougueuſes de la jeuneſſe! Vers l'An 643.

Cependant ſaint Aubert ne ceſſoit d'implorer la divine miſéricorde pour ſon éleve, lorſqu'un coup ſalutaire de la grace le rappella du milieu de ſes égaremens. Landelin fut tellement frappé de la mort ſubite & funeſte d'un de ſes compagnons de débauches, que les ſentimens de ſon éducation ſe réveillant tout à coup, il revint ſe jetter aux pieds de S. Aubert, & lui confeſſer ſes crimes plus par ſes larmes que par ſes paroles. Le ſaint Evêque qui l'aimoit comme ſon fils, le reçut avec les ſentimens de tendreſſe que montra le pere du Prodigue. Il mêla ſes larmes avec les ſiennes, & ne lui preſcrivit aucune pénitence, ſe contentant de le mettre dans un Monaſtere, où il lui conſeilla d'expier ſes pechés par des auſtérités volontaires.

Il ne ſe trompa point en croyant pouvoir s'en rapporter à la ferveur de ſon Pénitent: Landelin en fit plus qu'on en auroit exigé. Quand il eut réparé le ſcandale de ſa vie licencieuſe, il reçut la Tonſure, fit pluſieurs pélerinages à Rome, & fut enfin promû au Diaconat & à la Prêtriſe. Après quoi, ayant pris la bénédiction de ſaint Aubert, il ſe retira à Lobbes ſur la Sambre, du Diocéſe de Cambrai, quoique dans le païs de Liége; & il y bâtit le Monaſtere de Lobbes en l'honneur de ſaint Pierre, celui d'Aune qui eſt aujourd'hui à l'Ordre de Cîteaux, & celui de Vaſſers, vers la Thierrache, lequel

Fondation du Monaſtere de Lobbes & de quelques autres.

Vers l'An 643. ne ſubſiſte plus (a). Il laiſſa ſaint Urſmare à Lobbes, & ſaint Dadon à Vaſlers; & s'étant retiré dans une forêt du Hainault avec deux de ſes diſciples, ſaint Adélin & ſaint Domitien, il y fonda le Monaſtere de Crêpin, où il mourut vers l'an 696 dans les pratiques de la plus auſtere pénitence. Il eſt honoré le 15 de Juin.

S. Sélerin & S. Sérené.

On venoit juſque du fonds de l'Italie dans la Gaule, pour y pratiquer les exercices de la vie Monaſtique. Deux freres que la grace uniſſoit encore plus que la nature, ſaint Sérénic & ſaint Sérénede, nommés vulgairement ſaint Sélerin & ſaint Sérené, y vinrent à ce deſſein vers le milieu du ſeptiéme ſiécle. Ils étoient de Spolete, & ils reçurent à Rome le Diaconat. Mais ſe croyant trop honorés dans leur patrie, ils prirent le parti d'aller ſe cacher dans la Gaule. Ils ſe retirerent dans le Maine, & vêcurent quelque temps enſemble dans un lieu nommé alors Sauge, & depuis ſaint Sérené. Sélerin y laiſſa ſon frere; & étant paſſé dans le Diocéſe de Seez avec un de ſes diſciples, il y bâtit ſur la Sarte, en l'honneur de ſaint Martin un Monaſtere qui a été ruïné par les ravages des Normans. Saint Sélerin fut enterré en ce lieu, qui porte aujourd'hui ſon nom; mais dans la ſuite ſon corps fut porté à Château-Thierri, où il eſt honoré le 7 de Mai. Celui de ſon frere ſaint Sérénede a été tranféré à ſaint Maurice d'Angers, & il eſt honoré le 21 de Juillet. On

Vita Selerin. 7. Mai. apud Boll.

De Geſtis Abbat. Laubienſ. 4. 4. & 5.

(a) Folcuin dans ſon Hiſtoire des Abbés de Lobbes, attribue à ſaint Urſmare les fondations des Monaſteres d'Aune & de Vaſlers: apparemment que ſaint Landelin & ſaint Urſmare firent de concert ces établiſſemens.

remarque que ſaint Sélerin diſoit tous les jours le Bréviaire Romain ou le Gallican, avec celui de ſaint Colomban ou de ſaint Benoît. Ce trait montre que les Auteurs qui ont placé ſaint Sélerin vers le milieu du ſixiéme ſiécle, ſe ſont trompés: S. Colomban ne fut connu dans la Gaule que long-temps après. Vers l'An 643.

La plûpart des Monaſteres dont nous venons de parler, ſuivoient la Regle de ſaint Colomban. Cet Inſtitut étoit plus floriſſant que jamais ſous le gouvernement de ſaint Valdebert (a), Abbé de Luxeu, qui eut la conſolation de le voir s'étendre dans preſque toutes les Provinces des Gaules. Saint Théodulfe, ſurnommé Babolen, établit quatre Monaſteres ſuivant cette Regle; ſçavoir, deux d'Hommes dans le Berri, un ſur la riviere de la Marmande, & l'autre dans un lieu nommé Goudiac, proche la riviere de l'Aubois; deux de Filles, dediés en l'honneur de la ſainte Vierge, le premier à Charenton auſſi ſur la Marmande, & le ſecond à Nevers. Il n'y a que ces deux derniers qui ſubſiſtent.

S. Theodulfe, ſurnommé Babolen.

Vita S. Euſtaſii, c. 3. ap. Boll. 29. Mart.

Un ſaint Moine, nommé Léobard, avoit auſſi fondé proche de Savernes en Alſace un Monaſtere qui fut d'abord appellé *la Celle de Léobard*, & quelque temps après *Maur-Munſter*, du nom de Maur, qui en fut le cinquiéme Abbé, ſous le regne de Thierri de Chelles. Saint Léobard eſt honoré le 31 de Décembre. Il y a lieu de croire qu'il ſuivit l'Inſ-

S. Leobard de Savernes.

(a) J'ai dit plus haut que S. Valdebert étoit né dans le Ponthieu, & le P. Pagi l'a dit avant moi. Mais ſi l'on en croit Adſon qui a écrit la Vie de ce ſaint Abbé près de trois cens ans après ſa mort, Valdebert quoiqu'iſſu d'une famille du Ponthieu, nâquit dans la Brie en un lieu nommé *Nantus*. Le P. Mabillon croit que c'eſt *Nanteüil-Haudoin*; & M. Châtellain eſt perſuadé que c'eſt *Vinant Vicus Nantus*. Il n'en eſt pas moins certain que S. Valdebert n'étoit pas frere de ſaint Faron & de ſainte Fare.

Vers l'An 643. titut de ſaint Colomban, dont on le fait diſciple.

Saint Germain Abbé de Grandfel. Cet Ordre qui avoit déja donné à l'Egliſe tant de ſaints Confeſſeurs, eut la gloire de lui donner des Martyrs dans la perſonne de ſaint Germain & de ſaint Randan. Germain étoit originaire de Tréves, où il fut élevé dans la piété & les lettres par ſaint Modoald, Evêque de cette ville. Le grand exemple de ſaint Arnoux l'attira auprès de lui dans ſa ſolitude. Après s'y être édifié quelque temps, il paſſa au Monaſtere de ſaint Romaric, & de là à celui de Luxeu, où il fut bien-tôt jugé digne de gouverner les autres. Le Duc Gondoin ayant fait bâtir le Monaſtere de Grandfel au territoire de Bâle, ſaint Valdebert y envoya de Luxeu une Colonie de Moines, auſquels il donna Germain pour Abbé. Il le chargea auſſi du gouvernement du Monaſtere de Werd, & de celui de ſaint Urſits. Le ſaint Abbé jouït d'une paix tranquille, & la procura à ſes inférieurs pendant la vie de Gondoin. Mais après la mort de ce Duc, Boniface ſurnommé Cathicus ſon ſucceſſeur perſécuta les Moines de Grandfel, & les vaſſaux du Monaſtere. Il fit même marcher contre eux des ſoldats. Germain l'ayant appris prit en main des Reliques & les ſaints Evangiles, & alla ainſi trouver Cathicus avec Randan, Prévôt de ſon Monaſtere. Armé de la ſorte, il ſe fit craindre & reſpecter du Duc, qui parut avoir honte de ſes violences. Mais comme le ſaint Abbé s'en retournoit à ſon Monaſtere, il fut attaqué par une troupe de ſcélérats, qui le percerent de coups de lance avec ſon compagnon, la veille de la Chaire ſaint Pierre, c'eſt-à-dire le 21

Vita S. Germ. apud Bolland. 21. Febr.

Martyre de S. Germain & de S. Randan.

de Fevrier, jour auquel il eſt honoré comme Martyr avec ſaint Randoald ou Randan. Vers l'An 643.

On ne ſçait pas quelle année arriva cette mort précieuſe; mais ce dut être vers le milieu du ſeptiéme ſiécle. On peut rapporter environ au même temps le martyre d'un ſaint Abbé du Diocéſe de Vienne, nommé Maxime, honoré le 2 de Janvier. Mais les Actes que nous en avons, ſont ſi pleins d'anachroniſmes, que nous n'oſons compter deſſus pour le détail de ſes actions. S. Maxime Abbé & Martyr.

Le Duc Gondoin dont nous venons de parler, étoit pere de ſainte Salaberge, qui fut ſucceſſivement le modele d'une pieuſe mere de famille, & d'une ſainte Abbeſſe. Nous avons vû comment elle fut guérie en ſon enfance par ſaint Euſtaſe, après qu'elle lui eut promis de ſe conſacrer au Seigneur. Mais les intérêts de famille ſont le plus ſouvent les ſeules regles que ſuivent les Grands du monde pour l'établiſſement de leurs enfans. On ſe perſuada aiſément qu'une promeſſe faite dans un âge ſi tendre n'obligeoit pas Salaberge, & on la contraignit de ſe marier à un jeune Seigneur nommé Ricran, qui mourut deux mois après. Dès que Salaberge vit ſes liens rompus, elle ne ſongea qu'à ſe retirer au Monaſtere de Remiremont. On eut recours à l'autorité du Roi Dagobert, qui lui fit épouſer en ſecondes nôces un Seigneur de ſa Cour, nommé Blandin, & ſurnommé Baſon. Sainte Salaberge. *Vita Salaber. ap. Duchesne t. 1. & apud Mabill. t. 2.*

La piété de ſon mari la conſola de la néceſſité où elle avoit été de ſe remarier. On ne vit point dans ce ſiecle une plus heureuſe alliance; parce qu'on n'en

Vers l'An 643. vit pas une plus ſainte. La vertu qui uniſſoit à Dieu les nouveaux époux, rendoit les liens qui les uniſſoient l'un à l'autre, & plus étroits, & plus doux: il ne manquoit à leur bonheur que d'avoir des enfans. Salaberge en demanda à Dieu avec confiance; & pour en obtenir, elle fit un pélerinage à Rheims au tombeau de ſaint Remi, & promit que s'il lui en naiſſoit un, elle le conſacreroit au Seigneur. Elle eut cinq enfans, trois filles & deux fils, qu'elle offrit avec plaiſir à celui qui les lui avoit donnés. Après quoi, comme elle avoit toûjours quelque ſcrupule de n'avoir pas ſuivi ſa premiere vocation, elle obtint le conſentement de ſon mari pour ſe faire Religieuſe, & l'engagea lui-même à renoncer au monde. Blandin après s'être ſéparé d'une épouſe qu'il aimoit ſi tendrement, n'eut pas de peine à ſacrifier tout le reſte, pour ne travailler qu'à ſa propre ſanctification.

Salaberge fit d'abord bâtir ſous la direction de ſaint Valdebert un Monaſtere au territoire de Langres, où elle ſe retira, & où plus de cent Filles, la plûpart de qualité, vinrent ſe ranger ſous ſa conduite. L'Egliſe étoit preſque achevée, lorſque la ſainte Abbeſſe fit réflexion que ce Monaſtere étant ſitué ſur les confins des Royaumes d'Auſtraſie & de Bourgogne, il ſeroit expoſé aux ravages des guerres civiles ſi fréquentes alors, & par conſéquent qu'il étoit peu convenable pour ſervir de retraite à des Filles. C'eſt pourquoi en ayant conféré avec ſon mari & avec ſaint Valdebert, elle prit la réſolution de transférer ſa Communauté à Laon, ville que ſa

ſituation ſur le ſommet d'une montagne met hors d'état d'être inſultée. Salaberge ayant donc pris les meſures néceſſaires pour la tranſmigration, elle ſe mit en chemin avec toutes ſes Religieuſes. Attilon Evêque de Laon ſucceſſeur de ſaint Chagnoald, & frere de Leudégile, alors Evêque de Rheims, alla audevant d'elles avec ſon Clergé en chantant des Pſeaumes, & les reçut comme une troupe d'Anges tutélaires. On travailla en diligence à leur bâtir un Monaſtere que la réputation de l'Abbeſſe rendit bientôt très-floriſſant. On y comptoit ſept Egliſes, & environ trois cens Religieuſes, qui ſe relevoient par troupes pour la Pſalmodie perpétuelle ſur le modéle des Monaſteres d'Agaune & de Remiremont. Salaberge gouverna cette nombreuſe Communauté avec douceur & avec fermeté, donnant par ſon humilité & ſa ferveur l'exemple de ce qu'elle commandoit de plus difficile. Elle mourut ſaintement le 22 de Septembre, vers l'an 656, après avoir eu révélation du jour de ſa mort.

Vers l'An 643.

Fondation du Monaſtere de ſaint Jean de Laon.

Elle eut la conſolation d'avoir ſanctifié preſque toute ſa famille par ſes exemples & par ſes prieres. Gondoin ſon pere, Bodon ſon frere, Blandin (a) ſon mari, Auſtrude ſa fille, & ſes deux fils Euſtaſe & Baudoüin ſont honorés comme Saints. On leur donne cette qualité dans un ancien Livre de prieres, qui a été à l'uſage de la Reine Emma, mere de Loüis cinquiéme.

Auſtrude embraſſa la vie Religieuſe, & ſuccéda à

(a) Il y a un ſaint Blandin honoré le 1 de Mai au Diocéſe de Meaux, dans un village qui porte ſon nom. Ce pourroit être le mari de ſainte Salaberge. *Belland.* 1. *Maii.*

Vers l'An 643. sa mere dans le gouvernement du Monaſtere. Euſtaſe l'aîné mourut en bas âge ; mais Baudoüin devint Archidiacre, & fut aſſaſſiné par des ſcélérats, comme il alloit plaider pour ſa ſœur Auſtrude. Il eſt révéré comme Martyr le 8 de Janvier.

S. Auſtrude Abbeſſe de S. Jean de Laon.

Saint Bodon Evêque de Toul.

Bodon, autrement Leudvin, frere de ſainte Salaberge, étoit un des plus puiſſans Seigneurs de ce temps-là, & il en devint un des plus ſaints Evêques. Ayant renoncé généreuſement au monde avec ſa femme Odila, qui ſe fit Religieuſe dans le Monaſtere de ſainte Salaberge, il fut élevé ſur le Siége de Toul, qu'il illuſtra par ſes vertus. Il fonda pour des Religieuſes dans le païs de Voſge le Monaſtere appellé de ſon nom Bon-Moûtier (*Bodonis Monaſterium*;) & il y établit Abbeſſe ſa fille Tiethberge. Mais Bertolde Evêque de Toul fit rebâtir ailleurs ce Monaſtere, ſous le nom de ſaint Sauveur, & le donna à des Moines, deſquels il a paſſé à des Chanoines.

Celui de ſainte Salaberge a pareillement changé de nom & de deſtination. Il fut d'abord appellé le Monaſtere de ſainte Marie, & dans la ſuite il prit le nom de ſaint Jean ; parce qu'une des Egliſes étoit dédiée ſous l'invocation de ſaint Jean-Baptiſte. Il fut poſſédé par des Religieuſes juſqu'au douziéme ſiecle, qu'on mit en leur place des Moines de ſaint Benoît. Ce changement ſe fit à la requête de Barthélemi Evêque de Laon, par l'autorité d'Innocent II, de Loüis VI, & de Renauld Archevêque de Rheims. On conſerve dans ce Monaſtere les Reliques de ſainte Salaberge, avec celles de ſainte Auſtrude ſa fille, & une partie de celles de ſon mari & de ſes deux

Herman l. 3. de Mirac. S. Mariæ Laud. c. 22.

deux fils. On a auſſi un Pſeautier qu'on croit avoir été à l'uſage de ſainte Salaberge. On y voit à la tête le Symbole de Nicée, dans lequel la Proceſſion du ſaint Eſprit eſt exprimée en ces termes : *& au ſaint Eſprit vivificateur qui procéde du Pere, & qui doit être adoré avec le Pere & le Fils* : c'eſt une preuve de l'antiquité de ce Manuſcrit. Vers l'AN 643. *De re Diplom. l. 5. p. 358.*

On attribuë encore à ſaint Bodon la fondation du Monaſtere d'Eſtival en Voſge, qui fut établi d'abord pour douze Chanoines, & enſuite ſucceſſivement poſſédé par des Moines, par des Religieuſes, & derechef par des Chanoines ſéculiers dépendans de l'Abbaye des Religieuſes d'Andelau. L'Abbeſſe Mathilde le céda enfin aux Prémontrés, qui le poſſédent encore. C'eſt ainſi qu'un grand nombre de Collégiales ſont devenuës des Monaſteres, de même qu'un grand nombre de Monaſteres ont été changés en Collégiales. Fondation d'Eſtival.

L'Irlande ſi féconde en Saints fournit en ce temps là à la France dans la perſonne de ſaint Furſi un nouvel Apôtre, qui y fonda auſſi pluſieurs Monaſteres. C'étoit un ſaint Moine d'une vertu & d'une naiſſance également diſtinguée, lequel étant ſorti d'Irlande ſa patrie, s'arrêta d'abord en Angleterre dans les Etats de Sigébercht, Roi des Saxons Orientaux. Ce Prince montroit lui-même une grande piété depuis ſa converſion à la foi, qui fut le fruit des inſtructions qu'il avoit reçuës dans la Gaule. Car ayant été obligé par quelques factieux de ſe réfugier à la Cour de France, qui étoit deſlors l'aſyle des Princes perſécutés, il y abjura l'Idolâtrie Commencemens de ſaint Furſi. *Bed. Hiſt. l. 3. c. 18.* Sigébercht Roi d'Angleterre ſe réfugie & ſe convertit en France.

Vers l'An 646. dont il faiſoit profeſſion, & reçut le Baptême. Etant monté enſuite ſur le Thrône, il fit regner la Religion avec lui; & pour inſtruire ſes ſujets, il établit une Ecole dans ſon Royaume, ſur le modéle de celles qu'il avoit vûës dans la Gaule. Après quoi il quitta la Couronne, pour embraſſer la vie Monaſtique.

Furſi ayant gouverné quelques années le Monaſtere qu'il avoit bâti dans le Royaume de Sigébercht, en laiſſa le gouvernement à S. Foillain ſon frere, pour ſe retirer dans la ſolitude avec ſaint Outain ſon autre frere. Il paſſa enſuite par la Gaule pour aller à Rome. Les miracles qu'il opéra ſur ſa route, ne tarderent pas à le faire connoître. Il reſſuſcita dans le Ponthieu le fils du Duc Aimon; (a) & ſur le bruit de ce miracle, il fut reçu avec honneur par le Roi Clovis II, & par Erchinoald Maire de ſon Palais, qui le retinrent dans la Gaule. Ce Miniſtre lui donna le choix de celle de ſes Terres qui lui agréeroit le plus, pour y fonder un Monaſtere. Furſi choiſit Lagni ſur la Marne, & il y bâtit un Monaſtere où il y avoit trois Egliſes. La premiere étoit dédiée au Sauveur, la ſeconde l'étoit ſous l'invocation de ſaint Pierre; & la troiſiéme prit dans la ſuite le nom de ſaint Furſi. Celle de ſaint Pierre eſt demeurée aux Moines, les deux autres ſont aujourd'hui des Paroiſſes.

S. Furſi paſſe dans la Gaule.

Il établit le Monaſtere de Lagni.

A peine cet établiſſement fut-il achevé, que Furſi

(a) Cet Aimon Duc de Ponthieu eſt le même qui reçut chez lui S. Joſſe dont nous avons parlé. Le Ponthieu étoit alors un Duché : il n'eut dans la ſuite que le titre de Comté.

ſe mit en chemin pour retourner en Angleterre. Il tomba malade dans un village nommé (a) Mazeroë-les, près de Dourlens, & y mourut le 16 de Janvier, vers l'an 650. Le Duc Aimon, à qui cette Terre appartenoit, voulut avoir ſon corps; mais Erchinoald le fit porter à Péronne, qui étoit de ſa dépendance, & où il faiſoit actuellement bâtir une belle Egliſe. C'eſt aujourd'hui la Collégiale qui porte le nom de ſaint Furſi. Quelques Auteurs font ſaint Furſi Evêque; & il eſt repréſenté ſur le portail de ſon Egliſe de Péronne avec des habits Pontificaux : mais l'ancien Auteur de ſa Vie ne lui donne pas cette qualité, non plus que le Vénérable Bede.

Vers l'An 646.

Vita Furſei 16 Janu.

Mort de S. Furſi.

Environ quatre ans après la mort de ſaint Furſi, ſon corps fut trouvé entier, & tranſporté dans une Chapelle à l'Orient de l'Autel par ſaint Eloi de Noyon, ſaint Aubert de Cambrai, ſaint Foillain frere de ſaint Furſi, & ſaint Emmien Abbé de Lagni, honoré le 10 de Mai (b). On peut compter au nombre des diſciples de ſaint Furſi ſes deux freres, ſaint Foillain & ſaint Outain, qui paſſerent dans la Gaule, ſaint Emmien qu'il établit Abbé de Lagni, & les ſaints Eloquius & Mumbole Abbés du même

Diſciples de S. Furſi.

(a) Il y a proche Mazeroëlles un lieu nommé Forshem, comme qui diroit *La maiſon de Furſi*; car *Ham* ou *Hem* en tudeſque ſignifie *maiſon, demeure*, & c'eſt d'où nous eſt venu le nom de *Hameau*.

(b) Nous avons ſuivi l'Auteur de la premiere Vie de S. Furſi, rapportée par le P. Bollandus. Celui qui a ajoûté un livre des miracles de ce ſaint Abbé, fait ici une faute bien groſſiere. Il dit que S. Eloi aſſiſta à la Tranſlation de S Furſi avec S. Médard qui fut un de ſes prédeceſſeurs dans le Siége de Noyon, & qui étoit mort environ cent ans auparavant. Une pareille bevuë, fût-elle une addition de quelque Copiſte, m'empêche de compter beaucoup ſur tous les miracles que cet Auteur dit s'être opérés, quand on porta le Corps de S. Furſi à Péronne.

Vers l'An 646. lieu, ſaint Etton & ſaint Madelgiſile, dont l'hiſtoire eſt peu connuë.

Outre l'Egliſe où ſaint Furſi fut enterré, Erchinoald avoit fait bâtir un Monaſtere ſur le Mont des Cygnes, proche de Péronne, en l'honneur de ſaint Quentin, & pour des Moines Irlandois. C'eſt ce qui donna lieu d'appeller cette ville *Perona Scotorum* ; ainſi qu'on la trouve nommée dans d'anciennes Chartres. On l'appelloit auſſi *Cygnopolis*, c'eſt-à-dire la ville des Cygnes. Le Mont des Cygnes eſt connu aujourd'hui ſous le nom du Mont ſaint Quentin, dont le Monaſtere ſubſiſte encore.

C'eſt environ le temps que deux autres célébres Monaſteres furent fondés par les libéralités du Roi Clovis II ; ſçavoir celui de ſaint Pierre, aujourd'hui nommé ſaint Maur des Foſſés, & celui de Fleuri, plus connu ſous le nom de ſaint Benoît ſur Loire. Blidégiſile Archidiacre de Paris obtint de ce Prince le vieux Château des Bagaudes, ſitué ſur la Marne, à deux lieuës de Paris, & y bâtit un Monaſtere en l'honneur de la ſainte Vierge & de ſaint Pierre, qui fut ſurnommé *des Foſſés*, à cauſe de ceux de ce Château. Il en donna le gouvernement à Babolein, qui fut pour ce ſujet tiré de Luxeu ou de Solignac. Saint Babolein eſt honoré le 26 de Juin. Il ne faut pas le confondre avec celui de même nom, qui fut Abbé de Bobio, comme fait l'Auteur de ſa Vie, écrite long-temps après, & ſi pleine de fautes, que nous ne croyons pas en devoir rien tirer pour éclaircir ſon hiſtoire. Ce Monaſtere fut fondé ſous l'Epiſcopat d'Audobert prédéceſſeur de ſaint Landri,

Fondation du Monaſtere de S Pierre, aujourd'hui S. Maur des Foſſés.

vers le milieu du ſeptiéme ſiécle (*a*). Les Reliques de ſaint Maur qui y furent transférées dans la ſuite, le rendirent plus célébre, & le firent changer de nom : mais elles n'empêcherent pas que les Moines ne tombaſſent dans un relâchement qui obligea dans le ſeiziéme ſiécle le Pape Clement VII de les ſécula-riſer. C'eſt aujourd hui une Collégiale de Chanoines, dont le Doyenné eſt uni à l'Archevêché de Paris. Vers l'An 646.

La fondation du Monaſtere de Fleuri fut l'ouvrage de Léodebode, Abbé de ſaint Agnan d'Orleans, lequel ayant échangé quelques Terres de ſon patrimoine avec celle de Fleuri qui appartenoit au Roi, y bâtit un Monaſtere & deux Egliſes. La principale étoit dédiée ſous l'invocation de ſaint Pierre, & l'autre ſous celle de la Mere de Dieu. On a pu remarquer que la plûpart des Monaſteres de ce temps-là choiſiſſoient ſaint Pierre pour Patron : nous en verrons dans la ſuite bien d'autres exemples. C'eſt une nouvelle preuve du reſpect & de l'attachement de nos ancêtres pour le ſaint Siége. Rigomare (*b*) fut le premier Abbé de Fleuri, & ſaint Mummole lui ſuccéda cinq ans après. Fondation du Monaſtere de Fleuri, dit *S. Benoît ſur Loire.* *Aimoinus l. 4. Hiſt. Franc.*

On a un Teſtament attribué à Léodebode, par lequel cet Abbé legue ſes biens au Monaſtere de ſaint Agnan & à celui de Fleuri : mais c'eſt un Acte fabriqué par un fauſſaire ignorant. Il eſt daté en même

(*a*) La Chartre qu'on cite de Clovis II pour la fondation du Monaſtere de S. Pierre des Foſſés, ne nous paroît pas avoir grande autorité, & le P. Mabillon n'oſe la garantir. Elle eſt datée de la premiere année de Clovis, c'eſt-à-dire de l'an 638, lorſque ce Prince n'avoit au plus que cinq ans ; & cependant on lui fait dire dans cette piéce que les Moines prieront pour ſa femme & pour ſes enfans.

(*b*) Adrevalde Moine de Fleuri omet Rigomare, & compte Mummole pour premier Abbé de ſon Monaſtere : mais Aimoin met Rigomare le premier.

Vers l'An 646. temps de l'an de Jeſus-Chriſt 623, & de la ſeconde année de Clovis fils de Dagobert, laquelle répond à l'an 639. Il eſt ſigné de ſaint Ouën, qui ne fut ſacré que la troiſiéme année de Clovis, & de Leget d'Orleans, qui le fut encore plus tard: d'ailleurs, on parle dans cet Acte de ſainte Bathilde, femme de Clovis, lequel n'avoit au plus que ſix ans. A cela près, dit le P. Mabillon, ce Teſtament eſt une piéce de bon aloi. Il ſe fonde ſur le témoignage d'Adrevalde Moine de Fleuri, qui écrivant deux cens ans après, dit qu'on en conſervoit l'original dans les Archives de ſon Monaſtere: j'en conclus ſeulement qu'on conſervoit des piéces ſuppoſées dans ces Archives.

Mabill. t 1. Ann. p. 380.

La fondation de tant de Monaſteres dans les Etats & ſous le Regne de Clovis II, font aſſez juger combien l'état Monaſtique étoit floriſſant dans le ſeptiéme ſiécle. On le connoîtra encore mieux par ce que nous apprend un ancien Auteur du nombre de Religieux & de Religieuſes qui étoient dans les Monaſteres de Vienne & des environs. « Il y avoit, dit-« il, trente Religieuſes dans le Monaſtere de ſainte « Colombe, quatre cens Moines dans les Monaſte-« res de Grigni; près de cinq cens dans celui de ſaint « Pierre, ſitué au midi de la ville; cinquante dans « celui des ſaints Gervais & Protais; cinquante dans « celui de ſaint Jean-Baptiſte, & un pareil nombre « dans celui de ſaint Vincent; trente dans celui de « ſaint Marcel; vingt-cinq Veuves Religieuſes dans « le Monaſtere de ſainte Blandine; cent Religieuſes « dans celui de ſaint André, hors l'enceinte de la « ville; cent dans un autre Monaſtere de ſaint An-

Nombre des Religieux du territoire de Vienne.

Vit. S. Clari c. 2 apud Bell. t. Ann.

dré ; quarante dans celui de ſaint Nicet ; & dans » le Monaſtere de ſaint Martin cent cinquante Moi- » nes. » C'eſt-à-dire qu'il y avoit à Vienne & aux environs plus de douze cens Moines, & près de trois cens Religieuſes, ſans parler de pluſieurs autres Communautés de Clercs & de perſonnes de piété qui vivoient enſemble. Ces Communautés étoient au nombre de ſoixante dans le ſeul Diocéſe de Vienne. C'eſt l'Auteur de la Vie de ſaint Clair qui nous apprend ce détail. Vers l'An 646.

Clair étoit un ſaint Abbé de Vienne, qui floriſſoit en ce temps là. Saint Caldeold Evêque de cette ville, lui donna le gouvernement du Monaſtere de ſaint Marcel : il s'acquitta de cette charge avec édification, & fut renommé pour le don de Prophetie dont il fut doüé. Se ſentant attaqué de la maladie dont il mourut, il alla ſe promener au jardin, y fit aſſembler ſes Moines, & leur dit : « Mes Freres, » je ne vous cacherai point ce que le Seigneur m'a » révélé. Cette Egliſe aura ſix Evêques qui la gou- » verneront en paix : mais après leur mort, ſous » l'Epiſcopat du ſeptiéme, il y aura une cruelle per- » ſécution de la part des Payens, à qui cette ville ſe- » ra livrée par un juſte jugement de Dieu. Les Moi- » nes & les autres habitans du païs ſeront partie » maſſacrés, partie mis en fuite : les ſaints lieux ſe- » ront brûlés, ou réduits en une affreuſe ſolitude. » Les ravages que firent les Sarraſins dans le territoire de Vienne, & dans pluſieurs Provinces de la Gaule ne vérifierent que trop cette prédiction. Saint Clair eſt honoré le 1 de Janvier, & ſaint Caldeold le 14 du même mois.

S. Clair Abbé de S. Marcel de Vienne.

Vita S. Clari c. 5. 1. Ianu. apud Bolland.

Vers l'An 646. L'état Monaſtique ne faiſoit pas moins de progrès dans le Royaume d'Auſtraſie, ſous le regne de Sigébert III Ce religieux Prince donnoit lui-même ſur le Thrône un modéle des vertus, qui font l'ornement des Cloîtres : il faiſoit conſiſter ſa magnificence à bâtir des Monaſteres, & répandoit ſes thréſors dans le ſein des pauvres & des ſerviteurs de Dieu. Il eut ſurtout une conſidération particuliere pour ſaint Remacle, & pour ſaint Goar qui ſe retira dans ſes Etats, pour y mener la vie Erémitique.

S. Goar. Goar nâquit dans l'Aquitaine, d'où étant paſſé dans l'Auſtraſie, il ſe bâtit un Oratoire & une cellule au-deſſus du confluent de la Moſelle & du Rhin, avec la permiſſion de Félicius, alors Evêque de Tréves. Il y édifia toute la contrée par ſes vertus & par ſes exhortations. Il s'étoit fait une loi de célébrer tous les jours la Meſſe, & de réciter tout le Pſeautier : après quoi il prenoit ſon repas avec les pauvres qui lui étoient ſurvenus. Il ſe diſtingua par ſa charité à exercer l'hoſpitalité. Mais la complaiſance qu'il avoit de manger quelquefois le matin avec ſes hôtes, avant que de les laiſſer partir, donna occaſion de le calomnier auprès de Ruſtique, qui pouvoit avoir ſuccédé à ſaint Modoald dans le Siége de Tréves. Le ſaint homme fut obligé d'aller à Tréves pour ſe juſtifier. L'Evêque fit aſſembler ſon Clergé, pour examiner ſa conduite. Goar comparut devant ce Tribunal, avec un air humble, mais plein de confiance. Il commençoit à parler pour ſa défenſe, lorſqu'on apporta un enfant qu'on venoit de

trouver

trouver exposé (a). Car celui qui vouloit nourrir ces sortes d'enfans, prenoit un Certificat de l'Evêque, afin de n'être pas inquiété. « Voilà, dit alors » le Prélat, une belle occasion à Goar de montrer » qu'il est aussi saint qu'on le publie. Je croirai tout » ce qu'on m'a dit contre lui, à moins qu'il n'obli- » ge cet enfant nouvellement né à declarer quel est » son pere. » Une pareille proposition embarrassa Goar. Après s'être défendu quelque temps, il demanda humblement à Dieu le miracle qu'on souhaitoit en preuve de son innocence. Mais lui & les assistans furent bien surpris, quand l'enfant dit d'une voix distincte que l'Evêque Rustique étoit son pere. La confusion du Prélat lui fut aussi salutaire qu'elle étoit grande & juste. Il se jetta les larmes aux yeux aux pieds de l'homme de Dieu, qui le consola, & lui promit de faire pour lui sept années de pénitence.

Vers l'An 646.

Vandelb. Vit. Goarie.

Un évenement si singulier & si miraculeux fit grand bruit à la Cour. Le Roi Sigébert voulut voir Goar, & lui declara qu'il avoit résolu de l'élever sur le Siége de Tréves, à la place de celui qui avoit deshonoré son Ministere. L'humble Solitaire refusa constamment cette dignité, & demanda à Dieu avec larmes de l'exempter de ce fardeau. Il tomba aussi-tôt malade, & ne fit plus que languir pendant sept ans qu'il vêcut encore, comme pour accom-

(a) Vandelbert nous apprend qu'il y avoit dans les ruës de Tréves un grand bassin de marbre, destiné à recevoir les enfans que les meres ne vouloient pas nourrir; & que ce bassin avoit été donné dans la suite à l'Abbaye de Prum, où il servoit à se laver les mains. On voit par d'autres monumens que pour éviter que de malheureuses filles ne fissent mourir leurs enfans, on leur permettoit de les exposer à la porte des Eglises.

Vers l'An 646. plir la pénitence qu'il s'étoit engagé de faire pour l'Evêque Ruſtique : il mourut le 6 de Juillet, vers l'an 649. (a) Le lieu conſacré par ſa pénitence eſt aujourd'hui connu ſous le nom de ſaint Goar ou Govvers. Ruſtique fit de ſon côté une pénitence exemplaire ; & quelques Auteurs croyent que c'eſt lui dont le Martyrologe Romain fait mention au 14 d'Octobre, ſous le nom de ſaint Ruſtique Evêque de Tréves : mais il y en a un autre Ruſtique premier du nom, que Baronius penſe être celui que l'Egliſe honore.

In notis ad Martyr. Rom.

La Providence ne permet pas que les Saints qui craignent les dignités de l'Egliſe, les évitent toûjours, comme fit S. Goar. Le Roi Sigébert trouva plus de condeſcendance dans S. Remacle, auquel il confia le gouvernement de pluſieurs Monaſteres, & qu'il éleva enfin à l'Epiſcopat. C'étoit l'Abbé de Solignac dont nous avons parlé : mais on a pu remarquer par un grand nombre d'exemples que les Abbés & les Moines quittoient alors aſſez aiſément leurs Monaſteres pour paſſer en d'autres. Remacle

(a) Les ſçavans Continuateurs de Bollandus placent la mort de S. Goar ſous Sigébert I, & ils s'appuyent en cela ſur la Chronologie des Evêques de Tréves de Brouverus. Mais 1°. je trouve par cet endroit là même de la difficulté dans ce ſentiment. Car S. Nicet étoit Evêque de Tréves quand Sigébert I monta ſur le Thrône l'an 561 ; & Fortunat nous fait aſſez entendre que S. Magnérie fut le ſucceſſeur immédiat de S. Nicet, dont il étoit le diſciple. *Succeſſor dignus haberis :*

Dum tenet ille polum, tu capis arce locum.

Fortun. l. 3. Carm. 11.

Or S. Magneric ſurvécut pluſieurs années à Sigébert, qui fut aſſaſſiné l'an 575. Où placer donc ſous le regne de Sigébert premier l'Epiſcopat de Ruſtique, à la place duquel ce Prince voulut élever Goar ſur le Siége de Tréves? 2°. Vandelbert dit que S. Goar *fut du temps de Childebert, & qu'il vécut juſqu'au temps de Sigébert.* Se ſeroit-il exprimé de la ſorte, s'il eût parlé de Sigébert I qui commença à regner trois ans après la mort de Childebert ? Il eſt plus naturel de croire qu'il parle de Childebert II, mort l'an 596, & de Sigébert III fils de Dagobert, qui regna en Auſtraſie depuis l'an 632 juſques vers l'an 654.

ayant quitté le ſien, alla dans l'Auſtraſie, où il gouverna d'abord celui de Cougnon, bâti par Sigébert ſur le Semoi, proche la ville de Boüillon. Enſuite ayant repréſenté à ce Prince, qu'il ſeroit convenable d'établir des Monaſteres dans la forêt d'Ardenne, ſi propre à la ſolitude que demande la vie Monaſtique, Sigébert y en fit bâtir deux, dont il donna encore le gouvernement à Remacle, ſçavoir Malmedi & Stavelo, fort voiſins l'un de l'autre, quoique le premier ſoit du Diocéſe de Cologne, & le ſecond de celui de Liége.

Vers l'An 646.

Fondation de Malmedi de Stavele.

C'eſt encore à la magnificence de Sigébert qu'on dut la fondation du Monaſtere de ſaint Martin de Mets, où il choiſit ſa ſepulture. Cette Abbaye a été détruite au commencement du dernier ſiécle; & les revenus en ont été attribués à l'Egliſe Primatiale de Nanci. On aſſûre que Sigébert fonda juſqu'à douze Monaſteres, qui ſont aujourd'hui pour la plûpart inconnus. Ceux dont nous avons parlé, pourroient ſuffire pour prouver ſa piété & ſa libéralité envers les Egliſes. Mais il ſembla que ce Prince content d'être un ſaint Roi, mépriſât la gloire de paroître un grand Roi. Il laiſſoit tout le maniment des affaires à ſes Miniſtres: heureux lui & ſon peuple, s'il en eût toûjours trouvé de ſemblables à Pépin, dont la probité égaloit la prudence! Des hommes de ce caractere ſont trop rares: leurs ſucceſſeurs ne les remplacent point.

Fondation de S. Martin de Mets.

Pépin, ſurnommé de Landen, étoit mort dès l'an 640, avec la réputation d'un grand & d'un ſaint Miniſtre d'Etat. Il fit voir par ſa conduite que les ver-

Mort du B. Pépin de Landen.

Vers l'An 646. tus Chrêtiennes ne ſont pas incompatibles avec les talens que demande la vraie politique. Il gouverna avec autant de ſageſſe que d'autorité ſous la Minorité de Sigébert. Il ſanctifia ce jeune Roi, dont l'éducation lui étoit confiée, il ſanctifia preſque toute ſa famille, & ſe ſanctifia lui-même dans un poſte auſſi capable d'intéreſſer la conſcience que celui qu'il occupoit. « Il étoit, dit l'Auteur de ſa « Vie, la demeure de la ſageſſe, le thréſor des con- « ſeils, la défenſe des Loix, la fin des procès, le « ſoûtien de la patrie, l'ornement de la Cour, le « modéle des Grands, & l'école des Rois. » Il eſt honoré le vingt-& uniéme de Février. On lui donne la qualité de Saint dans des Litanies publiques, & dans quelques Martyrologes. Cependant pluſieurs Ecrivains ne lui attribuent que celle de Bienheureux. Grimoald fils de Pépin lui ſuccéda dans la charge de Maire du Palais, & parut avoir hérité de toutes les qualités de ſon pere, excepté de la plus précieuſe, je veux dire de ſa vertu. Mais il ſçut adroitement diſſimuler : c'eſt un art qu'on apprend aiſément à la Cour. Le Roi Sigébert trompé par les apparences aima le nouveau Miniſtre, juſqu'à en adopter le fils, qu'il déſigna pour ſon ſucceſſeur à la Couronne d'Auſtraſie, au cas qu'il mourût ſans enfans. Nous verrons combien ce Prince fut en cela mauvais politique ; ſi cependant le bruit qu'on répandit de cette adoption, ne fut pas un artifice de Grimoald.

Vita B. Pipini apud Duchesne t. 1. p. 596.

Vit. Sigeberti apud Boll. 1. Febr. c. 5.

La B Itte, femme de Pépin. Pour la Bienheureuſe Itte ou Ittuberge, veuve de Pépin, elle étoit bien éloignée d'approuver les

projets ambitieux de ſon fils. Cette pieuſe Dame ne trouva plus rien dans le monde digne de l'attacher après la mort d'un mari, tel que celui qu'elle venoit de perdre. Elle quitta auſſi-tôt la Cour, & ſe retira en Brabant dans une de ſes Terres, où pour ſe conſoler d'avoir laiſſé échaper la Couronne de la Virginité, elle réſolut de garder la continence dans un ſaint veuvage. Elle avoit deux filles d'une rare piété, ſainte Beggue & ſainte Gertrude. La premiere étoit mariée à Anſégiſe, fils de ſaint Arnoux de Mets; & la ſeconde, qui n'avoit alors que quatorze ans, étoit recherchée en mariage par ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume, tant pour ſes qualités perſonnelles, que pour ſa naiſſance & ſes richeſſes. Mais Gertrude ne vouloit d'autre époux que celui des Vierges: elle s'en étoit déclarée dès ſon enfance. Vers l'An 646.

Pépin ayant un jour invité le Roi Dagobert à dîner, le Prince y alla, accompagné d'un jeune Courtiſan fils d'un Duc d'Auſtraſie, lequel pria le Roi d'engager Pépin à lui promettre Gertrude en mariage. On la fit venir en préſence des conviés; & le Roi proportionnant ſon diſcours à ſon âge, lui demanda ſi elle ne ſeroit pas bien-aiſe d'avoir pour mari un jeune Seigneur tout chamarré d'or. Mais la jeune enfant répondit avec une vivacité & une fermeté qui ſurprirent les aſſiſtans, qu'elle n'auroit jamais, ni celui-là, ni aucun autre que Jeſus-Chriſt pour époux. L'âge ne fit que fortifier en elle ces ſentimens; & elle ne ſongeoit qu'à vivre avec ſa mere dans la ſolitude d'une maiſon de campagne, *Vit. Gertrud.*

Sainte Gertrude refuſe de ſe marier.

Vers l'An 646. lorſque ſaint Amand qui faiſoit toujours dans la Flandre les fonctions de ſon Apoſtolat, les y vint viſiter.

Fondation du Monaſtere de Nivelle. Ce ſaint Evêque conſeilla à Itte de faire bâtir un Monaſtere à Nivelle pour elle & pour ſa fille. Itte fit auſſi-tôt mettre la main à l'œuvre ; & quand le Monaſtere eut été achevé, malgré bien des traverſes, elle reçut le voile des mains de ſaint Amand. Enſuite préſentant ſa fille à l'Autel, elle lui coupa elle-même les cheveux en forme de couronne : ce qui marque qu'on coupoit les cheveux aux Vierges en les conſacrant à Dieu. Mais on ne les raſoit point : le Concile de Leſtines ordonna qu'on raſeroit les Religieuſes qui ſeroient tombées dans quelque faute honteuſe. Gertrude reçut le voile quelque temps après, & ſa mere la fit auſſi-tôt déclarer Abbeſſe de Nivelle: mais elle garda toûjours la meilleure part au gouvernement du Monaſtere, tant qu'elle vêcut. Cette pieuſe veuve mourut la douziéme année après la mort de ſon mari, c'eſt-à-dire l'an 652, & fut enterrée à Nivelle dans l'Egliſe de ſaint Pierre. Elle eſt honorée le 8 de Mai. Pluſieurs Auteurs ne lui donnent, comme à Pépin, que la qualité de Bienheureuſe.

Can. 6.

Mort de la B. Itte.

Sainte Gertrude Abbeſſe de Nivelle. Gertrude ſe trouva alors chargée ſeule du gouvernement d'une nombreuſe Communauté de Filles dans ſa vingt-ſixiéme année : mais la maturité des mœurs avoit devancé en elle celle de l'âge. Pleine de charité pour toutes ſes ſœurs, elle ſçut corriger avec ſévérité celles qui tranſgreſſoient la Regle ; & la bonté qui faiſoit ſon caractere, n'affoiblit

point ſon zéle. La ſainte Abbeſſe s'appliqua ſur- Vers l'An
tout à donner à ſes Religieuſes de pieux & d'habi- 646.
les Directeurs. Elle ſçavoit que c'eſt principalement de là que dépendent la paix & le bon ordre d'une Maiſon Religieuſe. Elle employa donc à l'inſtruction & à la direction de ſes filles les deux freres de ſaint Furſi, ſaint Foillain & ſaint Outain, qui étoient paſſés en Gaule. Elle étudioit elle-même l'Ecriture Sainte ſous ces pieux maîtres, & elle la ſçavoit preſque par cœur. Elle en nourriſſoit ſa piété, & y trouvoit toûjours de nouveaux motifs de ferveur. L'étude des ſaintes Lettres ne peut manquer d'être utile, même aux perſonnes du ſexe, quand elles la font ſous des Docteurs ſoûmis à l'Egliſe, & que la curioſité ou la vanité ne les fait pas entrer dans des queſtions, qu'elles ne peuvent, ni ne doivent approfondir.

Sainte Gertrude après avoir gardé quelque temps ſaint Outain auprès d'elle, lui donna la Terre de Foſſe, pour y bâtîr un Monaſtere. Saint Foillain ou Foignan demeura à Nivelle, où ſans doute il y avoit un double Monaſtere pour les Moines ou les Clercs, qui ſervoient de Directeurs aux Religieuſes. S'étant un jour mis en chemin pour aller voir ſon frere, avec trois de ſes diſciples, il fut aſſaſſiné avec eux par des voleurs, vers l'an 655; & il eſt révéré comme Martyr avec ſes compagnons, le 31 d'Octobre. Saint Ultan ou Outain fut dans la ſuite Abbé du Monaſtere de Péronne; & il mourut vers l'an 680. Il eſt honoré le premier jour de Mai.

On devoit au zéle & aux conſeils de S. Amand

Vers l'An 646. l'établiſſement du célébre Monaſtere de Nivelle ; qui eſt aujourd'hui une illuſtre Collégiale de Chanoineſſes. Ce S. Evêque qu'on peut regarder avec juſtice comme le pere & le premier fondateur des Monaſteres des deux ſexes dans cette partie de la Belgique, qu'on a nommée la Flandre, en fonda vers le même temps un nouveau à Marchiennes par les liberalités de ſaint Adalbalde *(a)*, & de ſainte Rictrude ſon épouſe. C'étoit une famille toute ſainte, & en qui la piété n'étoit pas moins héréditaire que la nobleſſe. Adalbalde étoit petit-fils d'une pieuſe Dame nommée Gertrude, qui fut la fondatrice du Monaſtere d'Hamai, & qui eſt honorée comme Sainte le 6 de Décembre : ce qui fait aſſez voir qu'elle eſt différente de ſainte Gertrude de Nivelle, qui conſacra à Dieu ſa virginité. Il épouſa Rictrude, originaire d'Aquitaine, également riche & noble : mais il la rechercha moins pour ſes grands biens que pour ſa vertu. Auſſi le Ciel verſa-t-il ſes plus abondantes bénédictions ſur ce mariage. Il en nâquit quatre enfans que l'Egliſe a mis tous au nombre des Saints, auſſi-bien que le pere & la mere. Ces enfans ſont Saint Mauronte, qui fut baptiſé par Saint Riquier, & dont nous parlerons encore dans la ſuite ; Sainte Euſébie, qui devint Abbeſſe d'Hamai ; Sainte Clothéſende, qui le fut de Marchiennes ; & Sainte Aldeſende, morte dans ſon enfance.

Fondation du Monaſtere de Marchiennes.

Apud Bolland. Vita Rictrud. 12 Maii.

Sainte Gertrude veuve, fondatrice d'Hamai.

S. Adalbalde & ſainte Rictrude ſon épouſe.

Adalbalde chef de cette ſainte famille, fut aſſaſ-

(a) La Chronique de Marchiennes fait S. Adalbalde frere d'Erchinoald ou Archambauld, alors Maire du Palais.

ſiné

ſiné dans un voyage qu'il fit dans la troiſiéme Aquitaine, qui fut nommée la Gaſcogne, à cauſe des Baſques ou Vaſcons qui s'y établirent. (a) Il eſt révéré comme Martyr, ſuivant l'uſage dont nous avons parlé ailleurs, de donner cette qualité aux perſonnes pieuſes miſes à mort injuſtement. Sainte Rictrude après l'aſſaſſinat de ſon mari ſe retira à Marchiennes, où ſaint Amand avoit établi ſaint Jonas pour premier Abbé. C'étoit un Monaſtere d'hommes: mais en conſidération de la Fondatrice, Jonas y joignit une Communauté de Religieuſes; & après la mort de cet Abbé, elles occuperent ſeules le Monaſtere de Marchiennes pendant plus de trois cens ans. Vers l'An 647.

L'Infatigable S. Amand continuoit toûjours ſes Miſſions dans la Belgique, avec des fruits proportionnés à ſes travaux Apoſtoliques. Une des plus belles conquêtes qu'il y fit à Jeſus-Chriſt, fut S. Bavon. C'étoit un homme de qualité, qui avoit mené pendant ſa jeuneſſe une vie très-licentieuſe, & le mariage même n'avoit pas mis de frein à ſes paſſions: il en fut plus propre à manifeſter les infinies miſéricordes de Dieu, qui en fit un parfait modéle de pénitence. Bavon après la mort de ſa femme fut touché des prédications de ſaint Amand; & ſans écouter le reſpect humain, qui eſt ſi ſouvent un obſtacle à la converſion des Grands, il alla ſe jetter aux pieds du ſaint Apôtre, & lui confeſſa tous ſes pechés avec larmes. Après quoi ayant diſtribué

S Bavon diſciple de ſaint Amand.

Vit S. Bavonis.

(a) S. Adalbalde eſt honoré le ſecond de Fevrier, ſainte Rictrude le 12 de Mai, S. Mauronte le 5 de Mai, ſainte Euſébie le 16 de Mars, ſainte Clothéſende le 30 de Juin, ſainte Aldeſende le 24 de Decembre, & S Jonas premier Abbé de Marchiennes le premier d'Août.

Vers l'An 647. ſes biens aux pauvres, il reçut de ſaint Amand la Tonſure Cléricale, & le ſuivit quelque temps dans ſes Miſſions pour s'affermir dans le bien, & réparer les ſcandales qu'il avoit donnés.

Enſuite Bavon ſe retira à Gand, dans le Monaſtere que ce ſaint Evêque y avoit établi, & que gouvernoit ſaint Florbert. Ce fut là où ce Saint Pénitent fit voir ce que peut l'homme le plus foible avec le ſecours de la grace. Rien de ce qui peut humilier l'eſprit & macérer la chair ne le rebuta. Un eſclave qu'il avoit autrefois maltraité & fait empriſonner, l'étant venu voir, Bavon ſe jetta à ſes pieds, & voulut qu'il le traitât comme il l'avoit lui-même traité. Il l'obligea donc malgré lui à lui dechirer les épaules à coups de foüets, & à le lier & le traîner en priſon comme un criminel. La prudence humaine trouvera ici de l'excés: mais la grace conduit les ames généreuſes par des routes particulieres.

Pénitence de S. Bavon.

Vit. S. Bavonis.

Bavon croyoit n'en pouvoir aſſez faire pour expier ſes pechés. Couvert d'un cilice il couchoit ſur la terre, n'avoit pour ſiége & pour oreiller qu'une pierre, & tenoit ſes pieds paſſés dans des entraves ſemblables à celles dont ſe ſervoient les anciens, pour tourmenter les coupables. Sa nourriture n'étoit que du pain d'orge & de l'eau. Avec ces auſtérités la vie Cenobitique lui parut encore trop douce pour un pecheur comme lui. Il s'enfonça dans la forêt voiſine, & vêcut quelque temps dans le creux d'un gros arbre qu'il arroſoit ſans ceſſe de ſes larmes. Il ne rentra dans le Monaſtere, qu'à condition qu'on lui bâtiroit une Cellule pour y vivre Reclus. Il pria ſaint Amand & ſaint Florbert de lui

permettre de s'y enfermer. Le Saint Evêque & le saint Abbé ayant pris jour se rendirent à la nouvelle Cellule avec le Clergé & le peuple, pour faire la cérémonie de la réclusion ; & après que S. Amand eut administré l'Eucharistie à Bavon, on l'ensevelit plûtôt qu'on ne l'enferma. Car la Cellule étoit un vrai tombeau, & il y mourut peu de temps après. Vers l'An 647.

Nous voyons par la Regle de Grimlaïc qu'il falloit avoir la permission de l'Evêque pour se faire Reclus ; que celui qui vouloit l'être, promettoit la stabilité en présence de l'Evêque & du Clergé assemblé ; que la Cellule devoit être petite, avoir un petit jardin & un Oratoire, si le Reclus étoit Prêtre ; ou sinon, être attenante de quelque Eglise, d'où par une fenêtre le Reclus pût entendre la Messe, & recevoir la Communion. On muroit la porte de la Cellule ; & l'Evêque pour plus grande précaution, y apposoit son sceau. Saint Bavon succomba bien-tôt à tant de macérations. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il manda un ami qu'il avoit dans le Monastere de Turhault, nommé Domtin ; & ayant reçu le Corps & le Sang de Jesus-Christ, il mourut le 1 d'Octobre, vers l'an 650, après trois ans de pénitence. Sainte Gertrude de Nivelle eut révelation de sa mort, & elle envoya des linceuls pour l'ensevelir. Il fut enterré dans l'Eglise du Monastere de saint Pierre de Gand, qui prit dans la suite le nom de saint Bavon. C'est aujourd'hui l'Eglise Cathédrale.

Reg. Grimlaici in cod. Reg. c. 15. & 16.

Mort de S. Bavon.

Un saint Evêque Irlandois, nommé Livin, qui étoit passé dans le Brabant pour y prêcher la foi, fit en vers latins un bel Epitaphe de saint Bavon, à la

S Livin.

Vers l'An 647. priere de l'Abbé Florbert, à qui il écrivit auſſi une lettre en vers, en le lui adreſſant. On y voit que Livin étoit aſſez bon Poëte. Il y remercie le ſaint Abbé des raffraichiſſemens qu'il lui envoyoit dans ſa Miſſion; & il ſe plaint éloquemment des perſécutions qu'on lui ſuſcitoit dans ſon Miniſtere Apoſtolique. « Peuple ingrat, dit-il aux habitans du Bra-« bant, que vous ai-je fait? Je vous porte des paro-« les de paix, & vous me déclarez la guerre: mais la « palme du Martyre me fera triompher de vôtre fé-« rocité. Je ne ſerai pas trompé dans mon eſpéran-« ce: c'eſt Dieu même qui m'en aſſûre, qui oſeroit « en douter? » Saint Livin obtint en effet la Couronne qu'il ſe promettoit avec tant d'aſſûrance. En haine des vérités qu'il prêchoit, il fut cruellement mis à mort à Hauthem, dans le territoire d'Aloſt, avec une ſainte femme nommée Craphaïlde, ſon hôteſſe, & un jeune enfant qu'il venoit de baptiſer. Ils ſont honorés le douziéme de Novembre, & ſaint Bavon le premier d'Octobre. Saint Amand eut pour diſciples pluſieurs autres Saints, dont nous parlerons dans la ſuite.

Epiſt. Livini ad Florbert.

S Amand élevé ſur le Siége de Maſtrich. Juſques alors ce ſaint Evêque n'avoit été attaché à aucun Siége. Mais l'an 647 le Roi Sigébert qui l'aimoit comme ſon pere, l'obligea d'accepter l'Evêché de Maſtrich, après la mort de ſaint Jean, ſurnommé l'Agneau, Evêque de cette Ville, où le Siége de Tongres avoit été transféré. Amand ſe borna donc à cultiver ſon Diocéſe; il en parcouroit ſans ceſſe les villes & les bourgades avec un zéle infatigable. Cependant au bout de trois ans la récolte ne répondant pas à ſes travaux, il quitta cette Egliſe,

Digitized by Google

comme nous le dirons bien-tôt, pour reprendre le cours de ſes Miſſions Apoſtoliques, & pour établir de nouveaux Monaſteres.

Tandis que le nombre des Moines & des Monaſteres ſe multiplioit ainſi de toutes parts, un Auteur Gaulois dont on ignore le nom, publia une nouvelle Regle Monaſtique ſous le titre de la *Regle du Maître* (*a*). Comme elle eſt aſſez peu connuë, & qu'il eſt cependant hors de doute qu'elle fut obſervée dans la Gaule en quelques Communautés, je rapporterai ici ce qu'elle me paroît avoir de plus ſingulier par rapport à la diſcipline Religieuſe.

Regle du Maître.

La Regle du Maître contient 95 chapitres aſſez étendus. Après les dix premiers qui concernent la conduite intérieure des Moines, on regle l'Ordre domeſtique dans un grand détail. La Communauté doit être partagée en pluſieurs bandes de dix Moines; & chaque bande doit avoir deux Prévôts, qui veillent jour & nuit ſur leurs inférieurs. Ces Prévôts ou Supérieurs ſubalternes étoient établis par l'Abbé, qui leur mettoit une verge en main, comme un ſymbole de leur autorité.

Apud Holſtenium in Codice Regal. pag. 175.

c. 11.

Les petites fautes ſont punies par le retranchement de la nourriture, & les grandes par l'excommunication. Si les Moines excommuniés ne font ſatisfaction à l'Abbé dans trois jours, il faut, ou les chaſſer du Monaſtere, ou les empriſonner & les foüetter. *Cuſtoditi uſque ad necem cædantur Virgis*, dit la Regle: ce qui paroît peu conforme à l'eſprit de

c. 13.

(*a*) Ce qui fait juger que *la Regle du Maître* a été compoſée dans la Gaule, c'eſt qu'il y eſt parlé de Maître du Palais, & de Moines qui venoient d'Italie. Pour le temps auquel elle fut compoſée, on ſçait ſeulement que ce fut avant le commencement du huitiéme ſiecle. Car dans un Manuſcrit de Corbie cité par le P. Mabillon, on trouve joint à cette Regle un Catalogue des Papes, lequel finit à Jean VI, élevé ſur le ſaint Siége l'an 701.

Regle du Maître. la charité chrêtienne. Mais il ne faut pas prendre à la lettre ces expreſſions (*a*).

c. 15. Quand un Moine eſt tenté, il doit découvrir avec ſimplicité ſa tentation à l'Abbé, qui mettra tous ſes Religieux en prieres pour lui : ſi le lendemain la tentation n'a pas ceſſé, il ordonnera un jeune ce jour-là à la Communauté : ſi le troiſiéme jour la tentation perſévere, l'Abbé retranchera le vin de la table, & enſuite l'huile, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Dieu de délivrer le Moine de la tentation.

Il paroît que les Moines communioient tous les jours ; & que ceux qui étoient en ſemaine pour
c. 11. faire la cuiſine, n'entendoient pas la Meſſe entiere. Car quand l'Abbé avoit communié, on les appelloit : ils ſe rendoient auſſi-tôt dans l'Oratoire, donnoient la paix ſeulement à l'Abbé ; & après une courte priere, ils communioient debout. Ayant fait enſuite une courte action de graces, ils retournoient à leur Office, tandis que les autres recevoient la Communion : ce qui duroit long-temps ; parce que chaque Moine avant d'approcher de la ſainte Table, embraſſoit tous ſes freres. C'eſt ce qu'on appelloit donner la paix.

Quand on étoit aſſemblé au Réfectoire pour le
c. 13. repas, on faiſoit deſcendre du plancher un grand panier plein de proviſions ; afin, dit la Regle, qu'il parût que c'étoit Dieu qui envoyoit du Ciel la nourriture à ſes ſerviteurs. Tous les mets avant que d'être ſervis aux tables, étoient préſentés à l'Abbé, qui les béniſſoit. On commençoit le repas par donner à chacun un verre de vin pur. On donnoit enſuite

(*a*) Il pourroit s'être gliſſé une faute dans ce texte, où il faut peut-être lire *decem* au lieu de *necem* : & alors le ſens ſera, que *s'il ne ſe corrigent dans trois jours, on les renfermera pour dix jours, pendant leſquels ils ſeront foüettés.*

quatre autres coups d'une autre boiſſon qu'on ne nomme point. Mais à la fin de la table le Cellerier diſoit tout haut : *Si quelqu'un a encore ſoif, qu'il le diſe hardiment.* La nourriture de chaque Moine étoit par jour une livre de pain, deux portions cuites, & une cruë de fruits, qui étoit pour le ſouper, quand on ne jeûnoit point. Regle du Maître.

On ne liſoit à table d'autre livre que la Regle ; & le Lecteur avant que de lire buvoit un coup de vin, de peur qu'en crachant il ne jettât quelques particules de l'Euchariſtie. c. 24.

L'abſtinence étoit fort grande en Carême. On ne ſervoit que du pain d'orge, & qu'une portion cuite avec quelques fruits crus. On ne prenoit ſon repas que le ſoir ; & le Dimanche qu'on dînoit, on ne ſoupoit point. On diminuoit la boiſſon à proportion ; & depuis le troiſiéme Dimanche de Carême, qui eſt nommé *la Vigéſime*, on ne buvoit plus de vin juſqu'à Pâques. Le Vendredi Saint les Moines ne ſe ſaluoient pas en ſe rencontrant ; on n'allumoit pas ce jour-là de lampes dans le Monaſtere, on ne prenoit aucune réfection ; & ſi quelqu'un vouloit manger un morceau, il ne communioit pas ce jour-là : ce qui montre qu'on communioit alors le Vendredi Saint, comme il ſe pratique encore en quelques Diocéſes de France. c. 55.

On ne donnoit à ceux qui ſe diſoient malades, que du boüillon, des œufs & de l'eau chaude ; afin que perſonne ne fût tenté de feindre quelque infirmité. c. 69.

Il falloit qu'il y eût deſlors beaucoup de mauvais Moines qui couroient le païs ; puiſqu'on ordonne de loger les Moines étrangers dans une Cellule ſeparée, où il n'y eût rien à prendre ; & qu'on char- c. 79.

Regle du Maître. ge deux Moines de la Maiſon de ne les point perdre de vûë, quand ils entrent dans les Offices de la Communauté. Si ces hôtes vouloient demeurer plus de deux jours dans le Monaſtere, on les obligeoit de travailler comme les autres.

c. 86. On ne veut pas que les Moines cultivent leurs terres, & les faſſent valoir eux-mêmes : mais on ordonne de les affermer, pour éviter la diſſipation & les procès. On n'a cependant pas vû que les Monaſteres ayent évité par-là les procès.

c. 93. Selon cette Regle, l'Abbé pouvoit ſe choiſir ſon ſucceſſeur en mourant; & auſſi-tôt qu'il l'avoit choiſi, on l'inſtalloit en le revêtant du manteau de ſon prédeceſſeur, & lui mettant en main le livre de la

c. 94. Regle. Si l'Abbé en mourant n'avoit déſigné perſonnne, l'Evêque Diocéſain chargeoit un Abbé du voiſinage de venir paſſer un mois dans le Monaſtere, où après avoir bien examiné les caracteres, il nommoit l'Abbé. On en uſoit ainſi, pour éviter les troubles des Elections capitulaires.

c. 95. Après la charge d'Abbé la plus importante étoit celle des Portiers, qui devoient être deux vieillards reſpectables par leur âge & par leur vertu. Ils mangeoient à la table de l'Abbé, & ils devoient avoir ſoin qu'on eût dans le Monaſtere toutes les choſes néceſſaires: de peur que ſi les Moines étoient obligés de ſortir, on ne ſe proſternât devant eux comme devant des Anges, & qu'on ne les obligeât de donner leur bénédiction. Les Religieux n'ont plus rien de ſemblable à craindre : eſt ce leur faute, ou celle des gens du monde ?

FIN DU TOME III.

TABLE DES MATIERES DU TROISIE'ME TOME.

La Lettre n. *ajoûtée à la ſuite du Chiffre, déſigne la Note de la page marquée.*

A

ABBE' : ce nom donné aux Superieurs des Communautés de Clercs, pp. 478 n. 479 n. Abbé de l'Oratoire du Roi, ce que c'étoit, 478 n.

Abbeſſe : ſaint Gregoire défend d'élire une Abbeſſe qui n'ait pas atteint l'âge de 60 ans, p. 410. Quel âge requiert le Concile de Trente, 410 n.

S. *Achaire* ou *Aichaire* Evêque de Noyon, p. 436.

S. *Adalbade* mari de ſainte Rictrude, p. 576 ; aſſaſſiné, & révéré comme Martyr, 577.

S. *Adelin*, p. 554.

Adeodat Evêque de Mâcon, p. 502.

Adon frere de ſaint Oüen, p. 494. Il fait bâtir le Monaſtere de Jotiarre, 503.* S'il en a fondé un autre ſur le Mont Jura, 503 n.

S. *Ageric* ou *Agrei* Evêque de Verdun, 335. Eloge qu'en fait Fortunat, 336.

Agilane Ambaſſadeur de Leuvigilde Roi des Viſigoths convaincu par Grégoire de Tours abjure l'Arianiſme à la mort, p. 121.

Agilulfe Roi des Lombards reçoit ſaint Colomban, p. 399. Il eſt engagé dans le parti des défenſeurs des trois Chapitres, 400.

S. *Agile* ou *Aile* premier Abbé de Rebais : précis de ſa vie, p. 505.

Sainte *Agnès* Abbeſſe de ſainte Croix de Poitiers, p. 333.

Agreſtin Moine de Luxeu : ſa révolte & ſon ſchiſme, p. 443. Il tâche de ſéduire S. Attale Abbé de Bobio, *la même*. Il retourne à Luxeu & en eſt chaſſé, 444. Ses calomnies contre la Regle de ſaint Colomban, 445. Il eſt cité dans un Concile au Tribunal de Dieu par ſaint Euſtaſe, 447. Il ſéduit ſaint Amet & ſaint Romaric, 448. Il tâche en vain de ſéduire ſainte Fare & ſes Religieuſes, 449. Sa mort funeſte, *la même*.

S. *Agricole* Evêque de Chalon ſûr Saone : ſa mort, p. 124.

S. *Agricole* ou *Arigle* Evêque de Nevers, pp. 143 206.

Aimon Duc de Ponthieu, pp. 507 562.

Alboin Roi des Lombards, p. 3 : pourquoi empoiſonné par ſa ſeconde femme, p. 5.

Sainte *Aldeſende* fille de ſainte Rictrude, p. 576.

Alleluia : on chantoit *Alleluia* aux funérailles des Fidéles, p. 231. *la même* n.

Allemans : Loi des Allemans corrigée par Dagobert, pp. 526 527.

Alithée Seigneur Bourguignon forme une conjuration contre Clothaire II. p. 431.

S. *Alnée* du Maine, p. 93.

Amalbert fils de ſaint Germer, pp. 541 542.

Le Duc *Amalon* tué par une fille qu'il vouloit forcer, p. 250.

S. *Amand* Apôtre de la Belgique : ſes commencemens, p. 485. Il ſe fait Reclus à Bourges, 486. Il fait un pélerinage à Rome, *la même*. Son Apoſtolat & ſon Epiſcopat, 487. Il reſſuſcite un mort, 488. Sa miſſion chez les Sclavons, 488 489. Il reproche ſes deſordres à Dagobert & eſt exilé, 490. Il eſt rappellé pour baptiſer le Prince Sigebert, 490 491. Monaſteres fondés dans la Belgique par ſaint Amand, 492. Il établit le Monaſtere de Marchiennes, 576. Il convertit ſaint Bavon, 577. Il eſt obligé d'accepter l'Evêché de Maſtrich, 580. *Voyez le quatriéme tome*.

S. *Amet* Abbé : précis de ſa vie, p. 439. S. Euſtaſe l'engage à venir demeurer à Luxeu, 440. Amet va prêcher la foi, & convertit ſaint Romaric, 440 441. Il gouverne les Religieuſes de Remiremont, 442. Il ſe laiſſe ſéduire par Agreſtin Moine ſchiſmatique, 448. Sa pénitence, 450. Sa mort, 451. Epitaphe qu'il fit graver ſur ſon Tombeau, *la même*.

Anathème : en quoi il eſt diſtingué de la ſimple excommunication, p. 22.
Anatolius Evêque de Laodicée, p. 371.
Andelot : Traité d'Andelot entre les Rois Gontram & Childebert, p. 234.
S. *Anſeric* Evêque de Soiſſons, p. 471.
Apanage : les Reines avoient un apanage, p. 128 n.
Apôtres : Canons attribués aux Apôtres, pp 84 n. 85.
Archevêque : la premiere fois qu'on trouve ce nom en Occident donné aux Métropolitains dans un Acte public, 140. Défenſe aux Archevêques d'officier ſans *Pallium*, *la même*. Les Archevêques nommés peres par les ſimples Evêques, 197.
Archiprêtres chargés de veiller ſur la chaſteté des jeunes Clercs, p. 20. Perſonne ne doit être tiré d'entre les laïques pour faire les fonctions d'Archiprêtres, p. 458.
S. *Aredius* Evêque de Lyon, p. 373 : s'il fut coupable de la mort de ſaint Didier de Vienne, 380. Il maltraite ſaint Romaric, 403 404.
Aribert ou *Charibert* fils de Clothaire II. & Roi d'une partie de l'Aquitaine, p. 476. Parrain de Sigébert, 491.
S. *Arige* Evêque de Gap ordonné en la place de Sagittaire dépoſé, p. 210. Lettre de conſolation que lui écrit ſaint Gregoire, 340. Il obtient pour ſon Archidiacre le privilege de porter la Dalmatique, 341. Précis de la vie de ſaint Arige, 359. Sa mort, 361.
S. *Arnoux* Evêque de Mets, p. 465 Ses vertus & ſes talens dans les divers états où il s'eſt diſtingué, 466. Son Epiſcopat, 467. Epoque de ſon Epiſcopat, *la même* n. Son Miniſtere d'Etat ſous le jeune Dagobert, 468. Il obtient la permiſſion d'abdiquer ſes charges, & ſe retire dans la ſolitude, 469. Sa mort, *la même*. Tranſlation de ſes Reliques à Mets, 470. Miracle que Charlemagne racontoit de lui, *la même*.
Arſat Canton du Roüergue erigé en Evêché, p. 39. Ce Siège a ſubſiſté aſſez longtemps, 465.
S. *Arteme* Evêque de Sens, p. 206.
Athalocus Evêque Arien ſa revolte, p. 240. Sa mort, *la même*.
S. *Attale* diſciple de ſaint Co-

lomban, p. 389. Abbé de Bobio, 408 : précis de ſa vie, *la même.*

S. *Aubert* Evêque de Cambrai & d'Arras, pp. 528, 552, 563.

S. *Aubin* Evêque d'Angers : Tranſlation de ſes Reliques, p. 73. Monaſtere de ſon nom, *la même* n. *Voyez tome ſecond.*

Audovée Evêque d'Angers : ſon caractere, p. 274.

Audoüere femme de Chilperic : pourquoi répudiée & confinée dans un Monaſtere, p. 45. Sa mort, 130.

S. *Auguſtin* d'Hyppone. Il ne croit pas qu'il ſoit permis de tuer pour la défenſe de ſa chaſteté, p. 250 n.

S. *Auguſtin* de Cantorberi : il eſt établi Chef de la Miſſion deſtinée pour l'Angleterre, p. 317. Il ſe laiſſe effrayer, & retourne à Rome, 318. Il eſt ordonné Evêque dans la Gaule, 323 : par qui, *la même* n. Queſtions qu'il propoſe à ſaint Gregoire concernant l'Egliſe Gallicane, 324. Le Pape lui défend de faire aucun acte de juriſdiction dans la Gaule, 325. S. Gregoire veut l'envoyer Légat en France, 350.

S. *Avite* Evêque d'Auvergne : ſon zéle pour la converſion des Juifs, p. 137. Il en baptiſe 500. en un jour, 139.

S. *Aunaire* ou *Aunachaire* Evêque d'Auxerre, pp. 57, 143. Il tient un Synode des Prêtres & des Abbés de ſon Dioceſe, 145 : précis de ſa vie, 151. Lettres qu'il écrivit au Pape Pelage, & qu'il en reçût, 152, 153. Ses Reglemens pour l'Office divin & pour les Proceſſions, 153.

Auſtadius Evêque de Nice & de Cémele, 114.

Le Duc *Auſtrapius* réfugié à à ſaint Martin de Tours, p. 12; Evêque de Selle au Dioceſe de Poitiers, 13; tué par les Theïfaliens, *la même.*

Auſtrechilde femme du Roi Gontram, p. 43. Elle ordonne en mourant qu'on faſſe mourir ſes Medecins, 154. Elle eſt loüée dans ſon Epitaphe, 155.

S. *Auſtregiſile* Evêque de Bourges, ſes commencemens, p. 421. Obligé de ſe battre en duel, il eſt délivré miraculeuſement, 422, 423.

Auſtrene Evêque d'Orleans, p. 413.

Sainte *Auſtrude* fille de ſainte Salaberge, pp. 559 560.

B

S. BABOLEIN premier Abbé de ſaint Maur des Foſ-

ſés, p. 564.
Badégiſile Evêque du Mans : ſes violences, p. 211.
Baillet quelques-unes de ſes fautes, p. 232.
Bancor: deux célébres Monaſteres de ce nom, p. 280 n.
Baptême : ordre de ne l'adminiſtrer qu'à Pâque, pp. 148, 200. Uſage de donner le nom au Baptême, 167. On baptiſoit auſſi à la Pentecôte, 200 n. Défenſes de baptiſer dans les Monaſteres, 421.
Barbatoria: ce que peut ſignifier ce terme, p. 262 n.
Baſine fille de Chilperic contrainte par Fredegonde de ſe faire Religieuſe, p. 131. Elle refuſe de quitter le voile pour épouſer Reccarede, *la même*, Elle ſe révolte contre ſon Abbeſſe & ſort avec ſcandale de ſon Monaſtere, 251, 252. Elle comparoît devant les Evêques, 262. Elle eſt excommuniée, 263. Elle ſe ſoûmet & rentre dans ſon Monaſtere, *la même.*
S. *Baſle* ou *Baſole* de Rheims, pp. 115, 116.
Bavarois : Loi des Bavarois corrigée par Dagobert, p. 516. Précis de qu'il y a dans cette Loi concernant la Religion, *la même.*
S. *Baudri* frere de ſainte Beuve fondateur de Montfaucon, p. 548.
S. *Bavon* diſciple de S. Amand; ſa converſion, 577. Auſterité de ſa pénitence, p. 578. Il ſe fait Reclus, 579. Sa mort, *la même.*
Sainte *Beggue* fille de Pepin, p. 494.
Bellomer Monaſtere fondé par ſaint Lomer, p. 101. Origine de ce nom, *la même* n.
Benefices : l'Evêque ne peut ôter aux Clercs les Benefices que ſes predeceſſeurs leurs auront donnés, p. 38.
Berthe autrement *Adalberge* fille de Charibert & d'Ingoberge, p. 265 : ſon zéle pour la converſion du Roi Ethelbert ſon mari, *la même* & 321. Elle prepare les voyes aux Miſſionnaires envoyés en Angleterre par ſaint Grégoire, 322.
Berthegonde ſœur de Bertram Evêque de Bourdeaux : ſes differends avec ſon mari & avec ſa mere, p. 212. Mauvais bruits ſur ſa conduite *la même.*
Berthetrude femme de Clothaire II. p. 431.
S. *Bertin* Moine de Luxeu vient travailler avec ſaint Omer, 523.
Bertoaire pieuſe Dame du Berri fondatrice d'un Monaſte-

re de Religieuſes à Bourges, p. 423.
S. *Bertram* Evêque du Mans, p. 424, envoyé en Ambaſſade vers les Comtes Brétons, *la même*. Fondations d'Egliſes & de Monaſteres qu'il a faites, 425. Son Teſtament. 426. Diverſes opinions ſur la date de ce Teſtament, 426 n.
Bertram Evêque de Bourdeaux, pp. 79, 84; accuſé de mauvais commerce avec la Reine Frédégonde, 118. Reproches que lui fait Gontram ſur ce qu'il avoit manqué de fidelité à la famille Royale dont il étoit allié, 191. Sa mort, 212. Si c'eſt lui qui eſt loüé par Fortunat, *la même* n.
S. *Bethaire* Evêque de Chartres, 428. Il eſt fait priſonnier & délivré, 429.
Sainte *Beuve* premiere Abbeſſe du Monaſtere de ſaint Pierre de Rheims, p. 548.
Biens Eccléſiaſtiques : exemple des vengeances du Ciel contre ceux qui les uſurpent, 23, 24, 25, 157.
S. *Blandin* mari de ſainte Salaberge, pp. 557 559. *la même* n
Blidegiſile Archidiacre de Paris fondateur du Monaſtere de ſaint Pierre, dit ſaint Maur des Foſſés, p. 564.
S. *Blimond* diſciple & ſucceſſeur de ſaint Valleri, p. 438.
S. *Bodon* Evêque de Toul, p. 560. Il fonde le Monaſtere de Bon-Monſtier. On lui attribuë la fondation d'Eſtival dans les Voges, p. 561.
Braine ſur la Veſle, p. 119 n.
Bretons : défenſes d'ordonner un Evêque Breton dans l'Armorique ſans le conſentement de l'Evêque de Tours métropolitain, p. 16.
Brunehauld femme de Sigibert : ſa converſion à la foi Catholique, p. 45. Ses belles qualités, 46. Lettre que lui écrit ſaint Germain de Paris, 63. Elle eſt réleguée à Roüen par Chilperic, 66. Elle épouſe Meroüée fils de Chilperic; & en eſt ſéparée, 67. Plaintes de Gontram contre elle, 193. Inimitié entre elle & Fredegonde, 247, 315. Regente ſous les Rois ſes petits fils, 315. Elle obtient des Reliques de ſaint Gregoire, 320. Lettre que lui écrit ſaint Gregoire en remercîment des ſervices qu'elle a rendus à la Miſſion d'Angleterre, 325. Elle demande le *Pallium* pour Siagrius d'Autun, 327. Elle eſt chaſſée d'Auſtraſie, 348. Lettre que lui écrit ſaint Gré-

goire au ſujet des Clercs impudiques, 349. Elle conſent à la tenuë du Concile que demande ce Pape, 351 : ſi ce Concile fut tenu, *la même* n. Articles ſur leſquels Brunehauld fait conſulter ſaint Grégoire, 351, 352. Elle fait bâtir à Autun deux Monaſteres & un Hôpital, 353. Elle fait dépoſer ſaint Didier de Vienne & l'exile, 377. Elle fait mourir ce ſaint Evêque, 379. Elle fait mourir ſon petit-fils le Roi Theodebert, 396. Mort tragique de Brunehauld, 405. Ses fondations & ſon tombeau, 406. Si elle fit faire les chemins qu'on nomme *Chauſſées Brunehauld*, p. 406 n.

Buchin domeſtique de ſaint Eloi qui devint Abbé de Ferrieres, p. 500.

C.

CAIDOC, pp. 518, 519.

S. *Caluppan* : ſolitaire d'Auvergne : précis de ſa vie, p. 98.

Canaon ou *Conan* Comte Breton : ſa cruauté envers ſes freresqu'il fait mourir, p. 17.

Candide Adminiſtrateur du patrimoine de l'Egliſe Romaine dans la Gaule, pp. 311, 316.

Carcaſſone : premiers Evêques de cette ville, p. 245.

Carterius Evêque de Périgueux accuſé auprès de Chilperic, p. 189.

Cas privilégiés, p. 141.

Cautin Evêque d'Auvergne, meurt de la peſte, p. 31.

Cellarinſis : ce que ſignifie ce terme, p. 420 n.

S. *Ceran* Evêque de Paris, p. 429. Lettre que lui écrit le Prêtre Warnhaire, *la même*.

S. *Chagnoald* ou *Cagnou* Evêque de Laon, pp. 392, 436 : précis de ſa vie, 470 ; meurt d'apoplexie, 471.

Chaire de S. Pierre : pourquoi cette fête fut inſtituée, p. 21 ; Pourquoi nommée *Banquet S. Pierre*, *la même* n.

S. *Chalétric* Evêque de Chartres, p. 14. Sa mort & ſon éloge par Fortunat, 58.

Chapitres : les trois Chapitres ; ſaint Gregoire exhorte Brunehauld à éteindre dans la Gaule les reſtes de ce ſchiſme, p. 329. Défenſeurs des trois Chapitres traités de ſchiſmatiques, 330. Lettre de ſaint Gregoire à un ſolitaire au ſujet des trois Chapitres, 330, 331. ſaint Colomban engagé dans cette erreur, p. 400.

Charibert Roi de Paris, p. 1. Son caractere, 9. Son teſ-

pect pour ſaint Martin, *la même*, Ses amours criminelles & ſes mariages inceſtueux, 10. Il maintient dans le Siége de Saintes Emerius dépoſé par le Concile de la Province 12. Il s'empare d'une terre de l'Egliſe de ſaint Martin, 23. Il eſt excommunié par ſaint Germain pour ſes mariages inceſtueux, 26 : ſa mort, *la même*; ſes médailles, 27 n.

Charimere Evêque de Verdun, p. 236.

Childebert fils de Sigibert proclamé Roi d'Auſtraſie, 66. Les Pariſiens lui ferment les portes de Paris, 184. Crimes dont il accuſe Frédegonde, *la même*. Eloge queGontram fait de lui, 192. Il ne fait rien que par l'avis de Gontram, 246. Il tâche de diſſuader Gontram d'être le Parrain de Clothaire II. 292. Inveſti du Royaume de Gontram par la lance, 299; (laquelle eſt mal marquee, 269.) Eloges & avis que lui donne S. Gregoire le Grand, 312. Conſtitution de Childebert, 313; ſa mort, 315.

Childeric Courtiſan du Roi Sigibert uſurpe une terre de l'Egliſe d'Aix, p. 23. Sa punition, 24.

S. *Chillene* Apôtre de l'Artois, p. 521.

Chilpéric Roi de Soiſſons, p. 1. Signification du nom Chilpéric, *la même* n. Déſordres de Chilpéric, 44. Il répudie la Reine Audoüere & épouſe Frédegonde, 45. Il épouſe la Princeſſe Galſvinthe, & la fait étrangler, 46 47. Il eſt aſſiégé dans Tournai, 65. Il envoye à Tours un de ſes Généraux pour tirer Gontram Boſon de l'Egliſe de ſaint Martin, 68. Il écrit une Lettre à ſaint Martin pour lui en demander la permiſſion, 69. Il menace de ravager la Touraine, ſi on ne chaſſe ſon fils Méroüée de l'Egliſe de ſaint Martin, 74. Il fait aſſembler un Concile pour juger ſaint Prétextat Evêque de Roüen, 77. Ses artifices pour faire dépoſer cet Evêque, 83. Ses violences envers le Clergé, 86, 87. Il fait aſſembler un Concile à Braine contre ſaint Grégoire de Tours, 119. Il tombe dans l'héréſie de Sabellius, 121. Il lit à quelques Evêques un écrit qu'il avoit compoſé en faveur de cette héréſie, 122. Il renonce à cette erreur, 123. Il eſt malade à l'extrêmité, 127. Son zéle

zéle pour la converſion des Juifs, 134. Il irrite la colere de Dieu en violant ſes ſermens, 167, 170. Il eſt aſſaſſiné à Chelles, 170. Son caractere & ſes vices, 170. Quelques belles qualités qu'il eut, 171, 172. Ses loix pour regler l'ortographe, 172. Ses fondations, *la même*. Ses funerailles, 173. Son tombeau, *la même*. Viſion de Gontram ſur la réprobation de Chilpéric, 194.

Chœur partie ſuperieure de l'Egliſe: d'où vient ce nom, p. 15. Défenſes aux laïques de ſe tenir dans le Chœur avec les Clercs. *la même*.

S. *Chrême* : Il ſemble qu'on ne le faiſoit pas le Jeudi Saint dans l'Egliſe d'Auxerre, 147. *la même* n.

Chrenechruda : ce que c'étoit que cet uſage aboli par Childebert II. p. 314.

Chrodielde fille de Charibert Religieuſe de ſainte Croix de Poitiers, ſort ſcandaleuſement de ſon Monaſtere avec 40 Religieuſes, p. 251. Elle va à la Cour de Gontram, 254. Elle ſe refugie avec ſa troupe à ſaint Hilaire de Poitiers, & prend des ſatellites à ſa ſolde, 255. Elle fait outrager les Evêques qui l'excommunient, *la même*. Ses autres violences, 256. Lettre des Evêques aſſemblés avec Gontram à ſon ſujet, *la même*. Meſures que prend Childebert pour faire ceſſer ce ſcandale, 258. Chrodielde fait enlever l'Abbeſſe Leubovere, *la même*. L'Evêque la fait délivrer, 259. Guerre entre les gens de Chrodielde & ceux de l'Abbeſſe, 260 Evêques nommés Commiſſaires pour cette affaire, *la même*. Accuſations de Chrodielde contre l'Abbeſſe, 261. Accuſations contre Chrodielde & Baſine, 262. Jugement des Evêques qui excommunient Chrodielde & Baſine, 263. Elles ſont réconciliées; mais Chrodielde refuſe de rentrer dans ſon Monaſtere, 263.

Le Duc *Chrodin* : ſa charité envers les pauvres & envers les Egliſes, p. 158.

S. *Cibar* ou *Eparchius* Reclus : précis de ſa vie, pp. 102, 103, 104.

S. *Ciran* Abbé : précis de ſa vie, pp. 549, 550. Il établit le Monaſtere de Meaubec & celui de Lonrei, 551.

S. *Clair* Abbé de Vienne : ſa prediction ſur les malheurs

assassiné par ordre de Fredégonde, 130.
Clovis II. fils de Dagobert, Roi de Neustrie & de Bourgogne, pp. 524 530.
Le P. le *Cointe* quelques fautes qui lui sont échapées, pp. 35 n. 37 n. 92 n. 106 n. 146 n. 289 n. 532 n.
S. *Colomban* : ses commencemens, p. 279. Il passe dans la Gaule, 281. Fruits de ses prédications, *la même*. Le Roi l'exhorte à se fixer dans ses Etats, 282. Quel devoit être ce Roi, *la même* n. Colomban établit le Monastere d'Anegrai, 283, celui de Luxeu, 284, celui de Fontaines, 285. Dieu pourvoye miraculeusement à la subsistance de ses Moines, 283. Regle de saint Colomban, 285. Maniere dont il regle l'Office divin, 286. Portrait qu'il fait d'un saint Religieux, 287. Pénitentiel de saint Colomban & détail des fautes pour lesquelles il décerne des pénitences, 288. Son usage sur la célébration de la Pâque improuvé par les Evêques des Gaules, 370. Lettre qu'il écrit à saint Grégoire à ce sujet, 370 371. Il adresse sur le même sujet un Memoire à l'Evêque Aregius, 372 : quel est cet Evêque, 373. Lettre qu'il écrit aux Evêques des Gaules assemblés à son sujet, 373. En quoi il s'écartoit de la pratique de l'Eglise dans la célébration de la Pâque, 374 & 375 n. Autre lettre de saint Colomban sur la Pâque, 376. Sa liberté à reprendre les vices des Souverains, 380. Il refuse de benir les enfans que le Roi Thierri avoit eu de ses concubines, 381. Vexations que lui fait Thierri, 381 383. Colomban l'empêche d'entrer dans l'intérieur de son Monastere, *la même*. Il est relegué à Besançon, 384. Miracles qu'il y fait *la même*. Il est chassé de Luxeu & conduit à Nantes, 386 : Miracles qu'il fait sur la route, 387. Lettre qu'il écrivit de Nantes à ses Religieux, 388. Le Ciel n'approuve pas son embarquement, 390. Il prédit la Monarchie au Roi Clothaire, 391. Il donne sa benediction à saint Faron & à saint Oüen, 391 392. Il se retire à Bregents, 393. Il conseille au Roi Thierri de se faire Clerc, 394. Il se retire en Italie & interdit saint Gal, 397. Il établit le Mo-

naſtere de Bobio, 399. Il s'engage dans le parti des defenſeurs des trois Chapitres, 400. Sa Lettre à Boniface IV. à ce ſujet, *la même*. Combien peu il étoit inſtruit de la matiere, 402. Il retracte ſes ſentimens, *la même*. Il refuſe de revenir en Gaule, 407. Sa mort, *la même*. Ses Ouvrages, 408.

Comes ſtabuli, Connetable : quelles étoient les fonctions de cette charge, p. 362 n.

Comminges : cruautés & profanations commiſes au ſac de cette ville par l'armée de Gontram, p. 189.

Communion frequente, pp. 169 364. Uſage de communier pluſieurs fois en un jour quand on aſſiſtoit à pluſieurs Meſſes, 170. Coûtume de l'Egliſe Gallicane de ne donner la Communion qu'à la fin de la Meſſe, 219. *la même* n.

Compenſus ou *Compenſum*, ce que ſignifie ce terme, p. 146 n.

Comte, ce que c'étoit que cette Magiſtrature, p. 117.

Conciles : ordre d'en tenir tous les trois ans, p. 205. On doit au moins tenir tous les ans les Conciles Provinciaux, 336,

Concile d'Auxerre. *Voyez Synode.*

Concile qu'on croit être de Boneüil en Brie, ſes Canons, p. 420.

Concile de Braine proche Soiſſons au ſujet de ſaint Gregoire de Tours, p. 119.

Concile des Gaules aſſemblé au ſujet de ſaint Colomban, p. 373.

Concile de Lyon contre Salonius d'Embrun & Sagittaire de Gap, p. 36. Canons de ce Concile, p. 37. Evêques de ce Concile, 38.

Autre *Concile* de Lyon, p. 144.

III. *Concile* de Lyon : Canons de ce Concile, p. 162.

I. *Concile* de Mâcon, p. 139. Canons de ce Concile, 140. Evêques de ce Concile, 143.

II. *Concile* de Mâcon, p. 195. Procedures qu'on y fit contre les Evêques qui avoient embraſſé le parti de Gondebaud, 197. Canons de ce Concile, 200.

Concile de Mâcon au ſujet des accuſations contre la Regle de ſaint Colomban, p. 445.

Concile de Mets aſſemblé contre Gilles Evêque de Rheims, p. 265.

Concile de Narbonne, ſes Canons, p. 242. Evêques de ce Concile, 245.

VI. *Concile*, d'Orleans, p. 531.

IV. *Concile* de Paris, p. 55 Décret du Concile contre Promotus prétendu Evêque de Chateau-Dun, 56. Evêques de ce Concile, 57. Lettre des Peres du Concile au Roi Sigebert, 58.
V. *Concile* de Paris au ſujet de ſaint Prétextat Evêque de Rouen, p. 77.
Concile national de Paris, p. 415. Canons de ce Concile, 416.
Concile de Rheims, ſes Canons, p. 455. Evêques de ce Concile, 459.
Concile de Saurci dans le Soiſſonnois, p. 269.
III. *Concile* de Tolede où ſe trouvent les Evêques de la Province Narbonnoiſe, p. 241. Canons de ce Concile, *la même.*
II. *Concile* de Tours, p. 14. Evêques & Canons de ce Concile, *la même.* Lettre des Evêques de ce Concile à ſainte Radegonde, 29.
II. *Concile* de Valence, p. 65. Décret de ce Concile pour confirmer les Donations de Gontram, *la même.* Evêques de ce Concile, 166.
Concile tenu ſur les confins des Dioceſes de Rhodez, de Mende & d'Auvergne, p. 270.
S. *Conſtantien* ſolitaire dans le Maine, p. 93.
Creſcence ſainte Vierge honorée à Paris du temps de Grégoire de Tours, p. 304.
Croix : parcelle de la vraye Croix obtenuë par ſainte Radegonde, p. 50. Miracle opéré par la vertu de cette Relique, 226. Uſage de planter une Croix dans le lieu où l'on vouloit bâtir une Egliſe, 398 n.
S. *Cunibert* Evêque de Cologne, pp. 464 490.
Cyriaque Abbé envoyé de ſaint Grégoire dans la Gaule, p. 338.

D

DAGOBERT fils de Clothaire II. Roi d'Auſtraſie, p. 468. Il s'emporte contre ſaint Arnoux qui vouloit quitter la Cour, 469. Il s'empare de toute la Monarchie, 476. ées belles qualités & ſon zéle pour l'adminiſtration de la juſtice, 476. Il ſe livre à l'amour des femmes, 477 490. Brevet qu'il expédia pour confirmer l'élection de ſaint Didier de Cahors. 479. Il ſeconde le zéle de ſaint Amand pour la converſion des Idolâtres, 487. Il exile ſaint Amand, 490.

Femmes de Dagobert, *la même* n. Il rappelle ſaint Amand pour baptiſer ſon fils Sigebert, 491. Ses libéralités envers les Egliſes, 510 516 518. Il dote le Monaſtere de ſaint Denis, 510. Il fait orner le Tombeau de ſaint Martin, 511. Sa mort, 524. Son caractere, *la même*. Prétenduë viſion ſur l'état de ſon ame après la mort, 525. Loix qu'il a corrigées & publiées, p. 525 526. Monaſteres qu'il a fondés, 527. Ce qu'il fit pour procurer la converſion des Juifs, 528. Quelques reproches qu'on lui a faits, 529.

Dagobert fils de Chilperic : ſa mort & ſes funerailles, 129.

S. *Dalmace* de Rhodez, ſa mort & ſes vertus, p. 125. Un Prêtre qui déchire ſa Mémoire eſt puni de mort ſubite, *la même*.

Le P. *Daniel* : faute qui lui eſt échapée, p. 247 n.

Danſes défenduës dans les Egliſes, p. 147 242.

S. *Deicole* ou ſaint *Dié* diſciple de ſaint Colomban & fondateur du Monaſtere de Lure, 399.

Denis le Petit : ſa Collection de Canons, p. 85. Son caractere par Caſſiodore, *la même* n,

S. *Didier* Evêque de Vienne, il demande le *Pallium*, p. 342. Lettre que lui écrit ſaint Gregoire où il le reprimande d'enſeigner la Grammaire, *la même*. Il eſt dépoſé par les intrigues de la Reine Brunehauld, & envoyé en exil, 377. Il eſt rappellé après quatre ans, *la même*. Il conſeille au Roi Thierri de prendre une femme legitime, 378. Il eſt mis à mort, 379 : honoré comme Martyr, *la même*. Précis de ſa vie, 379. Tranſlation de ſes Reliques, 380.

S. *Didier* Evêque d'Auxerre, 348. Mal confondu avec ſaint Didier de Cahors, 483 n.

S. *Didier* Evêque de Cahors vulgairement ſaint Geri : Eloge qu'en fait le Roi Dagobert, 479. Brevets du Roi pour ſon Ordination, 479 480. Précis de ſa vie, 480. Belle Lettre que lui écrivit ſa mere lorſqu'il étoit à la Cour, 482. Autre Lettre de ſa mere ſur l'aſſaſſinat de ſon frere l'Evêque Ruſtique, 482 483. Fondation faites par ſaint Didier de Cahors, 483. Sa mort, 484. Son Teſtament, 485.

Dimanche : maniere dont on

doit le ſanctifier, p. 200. Il n'y avoit que les mauvais Chrêtiens qui ne paſſaſſent pas en ſaintes veilles la nuit du Samedi au Dimanche, 200. Amende ou punition corporelle pour ceux qui travaillent le Dimanche, 243.

Sainte *Diſciole* niéce de ſaint Salvi d'Albi, 180 181.

Dixme : ordre de la payer, p. 201. Uſage que les Prêtres doivent faire de la dixme, *la même.*

Sainte *Dode* Abbeſſe de ſaint Pierre de Rheims, p. 548.

Dominical : défenſes aux femmes de communier ſi elles n'ont leur Dominical, 150. Ce que c'eſt qu'un Dominical, *la même* n.

S. *Domitien* diſciple de ſaint Landelin, 554.

S. *Domnole* Evêque du Mans, p. 14. Précis de ſon hiſtoire, 35. Ses miracles, 36. Il fonde le Monaſtere de ſaint Vincent du Mans, *la même.* Sa mort, 211.

S. *Domnole* Evêque de Vienne, p. 380. Il prend auprès du Roi Clothaire la défenſe de ſainte Ruſticle, 409.

S. *Donat* Evêque de Beſançon, p. 436. Précis de ſa vie, 464. Il bâtit un Monaſtere & compoſe une Regle, 465.

Dormans : les ſept Dormans de Marmoûtier, p. 304. Ce qu'on doit penſer de leur hiſtoire, *la même* n.

Droſtogeſile Evêque de Soiſſons accuſé d'excès de vin, p. 269. Rétabli par un Concile dans le gouvernement de ſon Egliſe, *la même.*

Dupin : faute qui lui eſt échapée, p. 263 n.

Dyſſenterie contagieuſe dans la Gaule, p. 127.

E

EBERTRAM Moine de Luxeu vient travailler avec ſaint Omer, p. 523.

Eberulfe Seigneur François accuſé de l'aſſaſſinat de Chilperic, p. 185. Il ſe refugie à ſaint Martin de Tours : profanations qu'il y commet, 185. Il y eſt tué, *la même.*

Ega Maire du Palais, pp. 524. 530.

S. *Elaphe* Evêque de Chalons ſur Marne : ſa mort, p. 127.

S. *Eloi* ſes commencemens, p. 495. Son habileté dans les ouvrages d'Orfevrerie, *la même.* Il fait deux ſiéges d'or pour le Roi Clothaire, 495 496. Ses belles qualités, 496. Sa vie pénitente à la Cour, 497. Ses charités, 498. Sa dévotion pour ra-

cheter les eſclaves, 499. Sainteté de ſon domeſtique, *la même.* Il établit le Monaſtere de Solignac, 501. Il fonde un Monaſtere de Religieuſes à Paris, 502. Ses ouvrages pour orner les Tombeaux de pluſieurs Saints, 511. Maniere édifiante dont il faiſoit ſes pélerinages, 512. Sa charité pour enſevelir les ſuppliciés, 513. Ses miracles, 514 515. Il s'oppoſe aux progrès de l'héréſie, 531. Il fait chaſſer des Novateurs, 532. Son zéle contre la ſimonie, 533. Il eſt ordonné Evêque de Noyon, 533. difficulté ſur l'époque de ſon Ordination, 534 n. Ses Miſſions à Gand & à Anvers, 536. Invention qu'il fait des Reliques de ſaint Quentin, 537. Il leve de terre les Reliques de ſaint Piat & de ſaint Lucien, &c. 539. Monaſteres qu'il établit, 540. *Voyez tome quatriéme.*

S. *Eloquius* diſciple de ſaint Furſi & Abbé de Lagni, p. 563.

S. *Emmien* Abbé de Lagni, p. 563.

Eonius Evêque Breton: ſcandales de ſes yvrogneries, p 270.

Epiphane Abbé de ſaint Remi de Rheims. Il a part aux intrigues de Gilles de Rheims p. 268. Il eſt dépoſé pour ce ſujet, 269.

Ere Eſpagnole : ce que c'eſt que cette époque, quand elle commence, p. 242 n.

Erchenefrede mere de ſaint Didier de Cahors, Lettres qu'elle lui écrit, 482 483.

Erchinoald Maire du Palais donne Fontenelle à ſaint Vandrille, p 545, Il donne Lagni à ſaint Furſi, 562. Il fait bâtir l'Egliſe Collegiale de Peronne, 563, & le Monaſtere du Mont S. Quentin, 564.

S. *Ernée* du Maine, p. 93.

Eſotius Evêque de Limoges, p. 106.

Eſychius Evêque de Grenoble, p. 351.

Ethelbert Roi de Kent donne audience aux Miſſionnaires envoyés par ſaint Gregoire p. 322. Réponſe qu'il leur fit d'abord, 323. Sa converſion, *la même.*

Etherius Evêque de Liſieux. perſécutions & violences exercées contre lui par un Clerc Manſeau à qui il avoit ſauvé la vie, pp. 174 175. Il eſt rétabli dans ſon Siége, 176.

S. *Etherius* Evêque de Vienne, p. 380.

S. *Etherius* Evêque de Lyon, p. 334. Sa mort & ſon éloge, 358, 359. Il prie ſaint Gregoire de lui envoyer la Vie & les Ouvrages de ſaint Irénée, *la même.*

Etienne Abbé de Lérins envoye quelques préſens à ſaint Grégoire, p. 318.

Etrennes : défenſes de donner des étrennes diaboliques, 145. Pourquoi ainſi nommées, *la même.*

S. *Evance* Evêque de Vienne, p. 143. Précis de ſa vie, 207.

Evangile : par reſpect ceux qui avoient des bâtons, les quittoient pendant qu'on liſoit l'Evangile à la Meſſe, p. 193 n.

Euchariſtie : défenſe de la donner aux morts, p. 147, *la même* n. Défenſe aux femmes de recevoir l'Euchariſtie dans la main nuë, 149.

Evêques : défenſe aux Evêques de laiſſer entrer des femmes dans leurs chambres ſi ce n'eſt en preſence de leurs Clercs, p. 140 ; de célébrer les Fêtes de Noël & de Pâque hors de leurs Egliſes, 162. Les Evêques étoient communément Parrains des fils de nos Rois, 168 n. Maniere de juger les Evêques, 202 203. Défenſes aux Evêques de nourrir des chiens de peur qu'ils ne mordent ceux qui vont leur demander l'hoſpitalité, 203. Devoirs des Evêques & des autres Paſteurs, 341. Liberté des Elections des Evêques, 416. Il faut un ordre du Roi pour l'Ordination de l'Evêque élû, 418. On n'élira pour Evêque d'une ville qu'une perſonne qui ſoit du pays, 458.

Eulalius Seigneur Auvergnat : ſes crimes, p. 271. Accuſé d'avoir étranglé ſa mere, 271 272.

Eulogie : ce mot ſignifie quelquefois l'Euchariſtie, p. 92 n. plus ſouvent le pain beni, 70.

S. *Euphrone* Evêque de Tours : il s'oppoſe à la levée des impôts ſur ſon peuple, p. 10. Il tient un Concile à Tours, 14. Il écrit une Lettre Paſtorale pendant la peſte, 32. Il eſt chargé par le Roi Sigebert de dépoſer avec honneur la Relique de la vraye Croix dans le Monaſtere de ſainte Radegonde, 51. Sa mort, 60.

Euſebe de Céſarée : ce qu'il convient de penſer de la qualité de Saint que quel-

ques Auteurs lui ont donnée, 429 n.
Sainte *Euſebie* Abbeſſe d'Hamai, p. 576.
S. *Euſtache* Evêque de Bourges, p. 294.
S. *Euſtaſe* Abbé de Luxeu, p. 390. Envoyé en Italie pour ramener ſaint Colomban en France, 407. Précis de ſon hiſtoire, 430 431. Il obtient la grace de Leudemond Evêque de Sion, 432. Il guérit ſainte Fare, *la même.* Il prêche la foi aux nations Idolâtres, 434. Il guérit ſainte Salaberge, 435. Il chaſſe de Luxeu Agreſtin Moine ſchiſmatique, 444. Ses réponſes aux accuſations d'Agreſtin contre la Regle de ſaint Colomban, 446. Il cite Agreſtin à comparoître dans un an au Tribunal de Dieu, 447. Il étend ſon Inſtitut en pluſieurs lieux, 452. Sa mort, *la même.* Maniere dont il adminiſtroit le Sacrement de pénitence, 453.

F

Ste. FARE benie par ſaint Colomban, pp. 391 392; guérie par ſaint Euſtaſe, 432. Elle ſe refugie dans l'Egliſe de Meaux pour éviter le mariage, *la même.* Elle établit le monaſtere d'Eboriac ou Fare Moûtier, dont elle eſt Abbeſſe, 433. Elle chaſſe un Moine ſchiſmatique qui vouloit engager ſes Religieuſes dans le parti de l'erreur, 449. Teſtament de ſainte Fare, 434.
Famine qui déſole la Gaule, pp. 215 216.
Fanatiſme de quelques faux Prophetes en quelques Provinces de la Gaule, p. 275. Fanatiſme d'un prétendu Prophete du Berri qui ſe fit nommer le Chriſt, *la même.* Il devient formidable par le nombre de ſes diſciples, 276. Il eſt mis à mort, 277. Autres exemples de fanatiſme & de ſéduction, 277 278.
Faramode Evêque de Paris, p. 293.
S. *Faron* Evêque de Meaux: il eſt beni dans ſon enfance par S. Colomban, p. 392. Il fonde à Meaux le Monaſtere de ſainte Croix dit *S. Faron*, 520. Abbrégé de ſa vie, 520 521.
Fauſtien Evêque d'Acqs dépoſé, p. 197. Les Evêques qui l'avoient ordonné condamnés à le nourrir, *la même.*

S*Felix* Evêque de Nantes, p. 14. Il ſauve la vie à Macliau fils d'un Comte Breton, 27. Ses talens & ſes travaux, 33. Ouvrages qu'il fit faire pour le bien public, 34. Il fait achever l'Egliſe de Nantes, *la même.* S'il détourna le lit de la Loire, 34 n. Il fait les funerailles de ſaint Friard, 95. Son différend avec Gregoire de Tours, 124. Sa Mort, 158.

S. *Félix* Evêque de Bourges, p. 57. Sa mort, 73. Ses miracles, 74.

Femme : un Evêque entreprend de prouver dans un Concile que la dénomination d'*homme* ne convient pas à la *femme*, p. 199.

S. *Ferreol* Evêque de Limoges fait les funerailles de ſaint Iriez, p. 106. Son grand crédit, 208.

Ferrieres : Monaſtere du Gâtinois que le fondateur nomma Bethléem, p. 500 n.

S. *Fiacre* ſolitaire proche de Meaux, p. 520. Célébrité de ſon culte, *la même.*

S. *Filibert* Abbé de Jumieges : Abbrégé de ſa vie, p. 547. Il bâtit le Monaſtere de Jumieges. *Voyez le tome quatrième.*

Flaocate Maire du Palais de Bourgogne donne deux Terres à ſaint Ciran, p. 551. Il fait tuer un Seigneur François nommé Willebaud, *la même.* Il meurt lui-même peu de temps après, 551. Prédiction de ſaint Eloi touchant ſa mort, *la même.*

S. *Flavius* Evêque de Chalon ſur Saone, p. 143.

Mr. *Fleuri* quelques fautes qui lui ſont échapées dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, pp. 60 61 n. 146 n. 150 n. 205 n. 242 n. 317 n. 389 n. 394 n. 397 n. 459 n. 504 n. 532 n.

S. *Foillain* frere de ſaint Furſi, pp. 562 563. Employé à la direction des Religieuſes de Nivelle, p. 575. Aſſaſſiné par des voleurs, *la même.*

S. *Fortunat* Evêque de Poitiers : précis de ſon hiſtoire, p. 47. Guéri par ſaint Martin, 48. Agent de ſainte Radegonde, 47. Ses Ouvrages, 48. Saints dont il a compoſé la Vie, *la même* n. Ses Poëſies, 49. Sa Lettre à l'Empereur Juſtin, 52. Il compoſe l'Hymne *Vexilla Regis*, pour la reception de la Relique de la vraye Croix, 51. Pourquoi il y cite ces paroles comme de David, *Regnavit à ligno*

Deus, 51 52 n. Son Epiſcopat, 49.

S. *Fortunat* Evêque d'Italie, honoré au Dioceſe de Sens, p. 73.

S. *Fraimbauld* ſolitaire dans le Maine, 93. Collegiale bâtie en ſon honneur à Senlis, *la même.*

Francon Evêque d'Aix : ce qu'il fait pour empêcher l'uſurpation d'une terre de ſon Egliſe, pp 23, 24.

Fredegonde femme de Chilperic : ſon caractere, p. 44. Artifice dont elle ſe ſervit pour faire répudier la Reine Audoüere, 45. Son hypocriſie, 47. Elle eſt loüée par Fortunat, *la même.* Elle fait aſſaſſiner le Roi Sigebert, 65. Bruits répandus dans le public contre ſon honneur, 117. Sentimens de pénitence qu'elle montre en voyant ſes enfans dangereuſement malades, 128. Elle fait mourir Clovis fils de Chilpéric & de la Reine Audoüere, 130. Elle fait mourir cette Reine, 130 131. Ses cruautés, 168. Si elle fut complice de l'aſſaſſinat de Chilpéric, 170. Elle ſe réfugie dans l'Egliſe de Paris, 183. Crimes dont l'accuſe le Roi Childebert, 184. Elle attente à la vie du Roi Gontram, 218 219. Elle fait aſſaſſiner ſaint Prétextat Evêque de Rouen, 220. Elle empoiſonne un Seigneur François, 222. Elle rétablit Melantius ſur le Siége de Rouen, 224. Elle attente à la vie du Roi Childebert & de la Reine Brunehauld, 225. Elle tâche d'étrangler la Princeſſe Rigonthe ſa fille, 290 291. Elle envoye des préſens à ſaint Martin de Tours pour obtenir la guériſon du Roi Clothaire ſon fils, 291. Mort de Fredegonde, 332. Son caractere, 333.

S. *Friard* ſolitaire proche de Nantes : précis de ſa vie, p. 94. Sa modeſtie, 95. Sa mort, *la même.*

S *Fricor*, pp. 518 519.

S. *Frodebert* Abbé : Abbrégé de ſa vie, p. 548. Il établit le Monaſtere de Celle, 549.

Fronime Evêque d'Agde chaſſé de ſon Siége pour la foi, p. 205. Placé ſur celui de Vence, 206.

S. *Front* ſolitaire du Maine, p. 94. Si c'eſt de lui que la ville de Domfront a tiré ſon nom, *la même.*

S. *Furſi* Abbé : ſes commencemens, p. 561. Il paſſe dans la Gaule & établit le Monaſtere de Lagni, 562. Sa

mort, 563. Ses disciples, *la même*. Translation de ses Reliques, 563.

G

S. GAL ou *Gaule* solitaire du Maine, p. 94.
S. *Gal* disciple de saint Colomban : son zéle, p. 394. Il refuse de suivre en Italie saint Colomban qui l'interdit de la célebration de la Messe, 397. Commencemens du célébre Monastere de saint Gal, 398. Gal refuse d'être Abbé de Luxeu, 453. Il refuse l'Evêché de Constance, 454. Précis d'un Sermon qu'il fit à l'Ordination de Jean Evêque de Constance, *la même*. Sa mort, 454, 455.
Galsvinthe sœur de la Reine Brunehauld & épouse de Chilpéric, p. 46. Elle est étranglée par ordre du Roi son mari, 47. Bruit de quelques miracles faits à son Tombeau, *la même*.
S. *Gaugeric* vulgairement saint Geri Evêque de Cambrai & d'Arras, p. 337. Epoque de son Episcopat & de sa mort, *la même* n.
S. *Germain* Evêque de Paris : il somme Promotus de comparoître devant les Peres du Concile de Paris, p. 55. Sa Lettre à la Reine Brunehauld, pour l'engager à inspirer des pensées de paix au Roi Sigebert, 63. Prédiction qu'il fait à ce Prince, 65. Il excommunie le Roi Charibert, 26. Sa mort. 70 71. Miracles opérées à ses obseques, 71. Son Epitaphe, *la même* n. Ses talens & ses vertus, 72. Ses voyages de pieté, 73.
S. *Germain* Abbé de Granfel : histoire abbrégée de sa vie & de son martyre, 556.
S. *Germer* Abbé : précis de sa vie, p. 54. Il établit le Monastere de l'Isle, 541. Il est Abbé de Pentale, *la même*. Il fonde le Monastere de Flai dit *S. Germer*, 542. Sa mort, 543.
S. *Geroche* Abbé, p. 434.
Sainte *Gertrude* fille de Pépin, p. 494. Elle refuse de se marier, 573. Elle est Abbesse de Nivelle, 574. Sa prudence dans le gouvernement de sa Communauté, 574. 575. *Voyez le quatriéme tome.*
Sainte *Gertrude* veuve, fondatrice du Monastere d'Hamai, p. 576.
Gilles Evêque de Rheims accusé d'avoir allumé la guerre civile, p. 161. Le peuple

ſoulevé contre lui, *la même*. Accuſations intentées contre lui au Concile de Mets, 266. Il eſt convaincu d'avoir fabriqué de fauſſes Chartres & du crime de leze-Majeſté, 267. Il confeſſe ſes crimes en plein Concile, 268. Il eſt dépoſé & relegué, *la même*.

S. *Goar* ſolitaire : précis de ſa vie, p. 568. Accuſé auprès de Ruſtique Evêque de Treves, il confond ce Prélat en faiſant parler un enfant nouvellement né qui declare que cet Evêque eſt ſon pere, 568, 569. Il refuſe l'Evêché de Tréves, *la même*. Difficulté ſur le temps ou ſaint Goar à vêcu, 570 n.

Goiſvinthe Reine d'Eſpagne Arienne, p. 132. Ses violences pour ſéduire une Princeſſe Françoiſe, *la même*.

Gloria Patri, &c. Maniere dont les Ariens le diſoient, p. 169. Ordre de le chanter à la fin de chaque Pſeaume, 243.

Godin fils de Varnacaire : ſon mariage inceſtueux, 474. Puni de mort, 475.

S. *Godon* ou Gand neveu de ſaint Vandrille, 545 546.

Gomachaire Comte Arien uſurpe une terre de l'Egliſe d'Agde, p. 25. Il en eſt puni avec éclat, 26.

Gondebaud prétendu fils de Clothaire I. Ses avantures, p. 188. Il eſt proclamé Roi, 189. Sa mort, *la même*. Procès fait aux Evêques qui s'étoient déclarés pour lui, 197.

Gondegiſile Evêque de Bourdeaux ſe rend à Poitiers avec ſes ſuffragans, & excommunie les Religieuſes rebelles, p. 255. Il avoit été Comte de Saintes, *la même* n. Il refuſe de lever l'excommunication lancée contre les Religieuſes, 258.

S. *Gontram* Roi de Bourgogne, p. 1. Son caractere, 42 43. Il fait aſſembler le IV. Concile de Paris, 54, le I. & le II. de Mâcon, 139, 195. Il conſulte les Evêques ſur les affaires d'Etat, 144. Il défait l'armée de Chilpéric & de Childebert II. 161. Piété de Gontram, 163. Il fait bâtir l'Egliſe & le Monaſtere de S. Marcel de Chalon ſur Saone, 164. Acte de la fondation, *la même*. Il ſe rend à Paris après la mort de Chilperic, 184. Il repare les injuſtices de ce Prince, 186. Harangue qu'il fit aux Pariſiens dans l'Egliſe, 187. Sa reception à Orleans, 190. Reproches qu'il y fit

à quelques Evêques, 191. Frugalité de ſa table, 192. Conſtitution de Gontram dreſſée au II. Concile de Mâcon, 213. Il entreprend de venger la mort de la Princeſſe Ingonde ſa niéce, 216. Diſcours qu'il fit à ſes Generaux qui avoient été battus, 217. On attente à ſa vie, 218 219. Il prend des meſures pour venger la mort de ſaint Pretextat, 223. Il veut aſſembler un Concile national, 248. Ses œuvres de piété pendant la peſte, 249. Ses miracles, *la même*. Il prend la défenſe d'une fille qui avoit tué celui qui vouloit lui ravir l'honneur, 251. Mort de Gontram, 296. Il eſt mis au nombre des Saints, 297. Ses vertus, & les fautes qu'on lui a reprochées, *la même*. S'il ſe fit Moine ſur la fin de ſa vie, 298. Medaille de Gontram, 296 n.

Le Duc *Gontram-Boſon* : Il ſe refugie à ſaint Martin de Tours, p. 68. Chilperic envoye pour l'en tirer un General de ſes troupes lequel eſt puni de ſa témérité, 68. Gontram-Boſon jure qu'il ne ſortira pas de ſon aſyle ſans l'agrement du Roi, 69. Il invite Meroüée fils de Chilperic à s'y refugier, 70. Il conſulte ſur ſon ſort une Pithoniſſe qui lui fait de fauſſes prédictions, 75. Il eſt mis à mort à l'Aſſemblée d'Andelot, 334.

Grammaire : S. Grégoire Pape blâme un Evêque de l'enſeigner, p. 342. On peut ſanctifier l'étude de la Grammaire & des belles Lettres, 343.

S. *Gregoire* le Grand Pape : ſon élection, 294. Les Juifs de Provence ont recours à lui, 295. Il écrit qu'il ne faut pas les contraindre de recevoir le Baptême, 296. Son zéle pour reformer les abus de l'Egliſe Gallicane, 306. Il accorde le *Pallium* & le Vicariat du ſaint Siége à ſaint Virgile d'Arles, 307. Sa Lettre à cet Evêque, 306; aux Evêques des Gaules 308; au Roi Childebert, 309; au même, 312. Ce qu'il dit dans cette Lettre de la dignité du Royaume de France, *la même*, Son zéle pour la converſion des Anglois Idolâtres, 315. Il fait acheter de jeunes eſclaves Anglois, 316. Miſſion qu'il envoye en Angleterre, 317. Ses diverſes Lettres en faveur des Miſſionnaires, 319. Il travaille pour faire

aſſembler un Concile national en France, & marque les abus qu'on y doit corriger, 334 335. Ses Lettres à Serene Evêque de Marſeille touchant les Images, 338. Sa Lettre à ſaint Arige de Gap, 340; à S. Didier de Vienne, 342; à Virgile & à Siagrius touchant une Religieuſe qui s'étoit mariée, 344; aux Rois Thierri & Theodebert en faveur d'Urſicin Evêque de Turin, 335. S. Gregoire fait de nouvelles inſtances pour aſſembler un Concile, 346. Sa Lettre contre les Clercs impudiques, 349. Il veut envoyer un Legat en France pour proceder contre eux, 349 350. Il envoye de nouveaux Ouvriers en Angleterre, 367. Diverſes Lettres qu'il écrit en leur faveur à pluſieurs Evêques de France, 358. Mort & éloge de ſaint Gregoire, 376.

5. *Gregoire* Evêque de Tours: ſes commencemens, 59. Il eſt guéri par ſaint Allyre, *la même*; par ſaint Martin, 60, 61. Il eſt ordonné Evêque de Tours, 60. Sa fermeté pour empêcher qu'on ne viole l'aſyle de l'Egliſe de ſaint Martin, 68 74. Courage qu'il montra au Concile de Paris pour la défenſe de ſaint Pretextat, 78 79 80 85. On tâche en vain de le corrompre par argent, 81. Il eſt accuſé d'avoir parlé contre l'honneur de Frédegonde, 118. Chilperic fait aſſembler un Concile pour le juger, 119. Gregoire eſt obligé de ſe purger par ſerment ſur trois Autels, 120. Il convainc un Arien de la Divinité de Jeſus-Chriſt, 121. Son différend avec ſaint Felix de Nantes, 124. Sa diſpute avec un Juif ſur les Propheties, 135. Sa diſpute avec un Prêtre Sadducéen de ſon Egliſe, 297. Il eſt envoyé en Ambaſſade vers le Roi Gontram, 247. Il envoyé à Rome pour obtenir des Reliques, 294. Amitié entre lui & ſaint Gregoire le Grand, 295. Gregoire de Tours fait le pélerinage de Rome, 300. Sa mort, 301. Son érudition, 301 302. Ses Ouvrages, 302. Son ſentiment ſur l'Aſſomption de Marie au Ciel en corps & en ame, 303; conforme en cela aux anciennes Liturgies Gallicanes, 303 n. Caractere de Gregoire de Tours & de ſes

ſes Ouvrages, 305. Son éloge, 306.
Grimoald Maire du Palais d'Auſtraſie fils de Pepin fait adopter ſon fils par le Roi Sigebert, 572.

H

S. HADOIND ou *Hardouin* Evêque du Mans, p. 473. Il fonde le Monaſtere d'Evron, *la même.*
Hameau : origine de ce mot, p. 563 n.
Heraclius Empereur donne dans les viſions de l'Aſtrologie judiciaire, p. 528. Ce qu'il écrit là-deſſus au Roi Dagobert, *la même.*
Herbadille ou *Herbauges :* ſi la ville nommée autrefois Herbadille a été engloutie dans les eaux, 96. & *la même* n.
S. *Hermenigilde :* Il eſt converti à la foi Catholique par Ingonde Princeſſe Françoiſe ſa femme, p. 133. Mis à mort par ordre de ſon pere, *la même.* Diverſes opinions ſur l'année de ſa mort, 216 n.
Hervée Threſorier de ſaint Martin de Tours transfere à Beaumont les Religieuſes fondées à Tours par Ingeltrude, pp. 212 213.
Hicconius Evêque de Maurienne, p. 143. Dieu lui revele le lieu où repoſoit à Geneve le corps de ſaint Victor ; & il le leve de terre, 368.
Hildegaire Evêque de Sens, p. 502.
Saint *Hildevert* Evêque de Meaux,, p. 521.
S. *Hoſpice* Reclus : ſa vie, p. 111. Ses Propheties ſur les ravages des Lombards, 112. Il guérit un Lombard qui devient paralytique en levant le bras pour le tuer, 112 112. Il guérit un Angevin ſourd & muet, 113 114. Sa mort, 114.
Hoſties pour la Communion : maniere de les ranger ſur l'Autel, p. 15. *la même* n.

I

IDOLATRIE : reſtes d'Idolâtrie dans la Gaule, p. 331.
Jean Evêque de Conſtance, diſciple de ſaint Gal, p. 454.
S. *Jean* de Gael Monaſtere : ſa fondation, p. 509.
Jeudi jour conſacrée à Jupiter par les Payens : défenſe aux Chrêtiens de s'abſtenir de travail ce jour là par ſuperſtition, p. 245.
Jeûnes ordonnés depuis la S. Martin juſqu'à Noël, p. 141.

Images : pourquoi on les expoſe dans les Egliſes, p. 338. Uſage des Images dans les Egliſes introduit anciennement, 339. Lampe brûlant devant une Image de ſaint Martin, 48.

Incorruptibles, hérétiques, p. 6. En quoi conſiſtoit cette héréſie, *la même.*

Indiction : divers temps où on la commença en France, p. 57 n.

Ingeltrude fondatrice d'un Monaſtere de Religieuſes à Tours, p. 212. Ce Monaſtere transferé à Beaumont proche de Tours, p. 213.

Ingoberge premiere femme de Charibert, p. 10. Sa pieté, 264. Sa mort, 265.

Ingonde fille du Roi Sigebert mariée à Hermenigilde, p. 131. Ce qu'elle ſouffre pour la conſervation de ſa foi, 132. Elle convertit Hermenigilde ſon mari, 232. Elle meurt en Afrique, p. 133.

Le Comte *Innocent* accuſé du meurtre de ſaint Louvents, p. 177. Elevé enſuite ſur le Siége de Rhodez, *la même.* Il fait aſſembler un Concile pour juger une Dame qui s'étoit ſeparée de ſon mari & qui en avoit épouſé un autre, 245.

Interdit : épines dont on bouche l'entrée des Egliſes pour marque d'Interdit, pp 24 516. Interdit d'une Egliſe de Paris où il s'étoit commis des meurtres, 111 Interdit jetté ſur toutes les Egliſes de Rouen à cauſe du meurtre de ſaint Prétextat, 222.

S. *Joſſe* ou *Judoc* frere de ſaint Judicael refuſe la Couronne, p. 507. Précis de ſa vie, *la même.* Il jette les fondemens du Monaſtere dans le Ponthieu qui porte aujourd'hui ſon nom, *la même.*

S. *Iriez* Abbé d'Atane raconte à Gregoire de Tours les particularités de la vie de ſaint Nicet de Treves, p. 9. Abbrégé de la vie de S. Iriez, 104. Sa mort, 105. Son Teſtament, 106.

Sainte *Itte* ou *Ituberge* femme de Pepin, p. 494. Elle quitte la Cour pour vivre dans la rétraite, 573. Elle fait bâtir le Monaſtere de Nivelle pour elle & pour ſa fille ſainte Gertrude, 574. Sa mort, *la même.*

S. *Judicael* Roi ou Comte de Bretagne : ſes vertus, p. 506. Il vient à la Cour de France faire ſoumiſſion à Dagobert, *la même.* Il offre ſa Couronne à ſon frere Joſſe qui la refuſe, 507. Il

quitte ſes Etats & embraſſe la vie Monaſtique, 508. Fondations de Monaſteres qu'on lui attribuë, 509.

Juifs : leur opiniâtreté prédite par les Prophetes, p. 137. Diſpute du Roi Chilperic & de Gregoire de Tours avec un Juif, 135. Cinq cens Juifs convertis en Auvergne, 139 ; ceux qui refuſent de ſe convertir chaſſés, *la même*. Défenſes aux Juifs d'exercer aucune Magiſtrature, 141 ; de ſortir de leurs maiſons depuis le Jeudi ſaint juſqu'à Pâque, 142 ; de s'aſſeoir en preſence des Evêques de manger avec les Chrêtiens ou d'acheter des eſclaves Chrêtiens, 142. Les Juifs ne peuvent exercer aucune charge même à l'armée, 418. Dagobert ordonne à tous les Juifs de ſes Etats de ſe faire baptiſer, 528. S. Gregoire défend de contraindre les Juifs à recevoir le baptême, 296.

Julien ſaint Moine de Randau en Auvergne, p. 31.

S. *Junien* du Poitou, p. 97. Ses liaiſons de pieté avec ſainte Radegonde, *la même*. Sa mort, 232.

Juſtin Empereur accorde des Reliques à ſainte Radegonde, p. 50. Lettre que lui écrit Fortunat, 52. Il étouffe le ſchiſme d'Orient, *la même*.

Juſtinien Empereur tombe dans l'héréſie des Incorruptibles, p. 6. Lettre que S. Nicet de Treves lui écrivit à ce ſujet, *la même*. Caractere de Juſtinien, 7. Magnificence de l'Egliſe de ſainte Sophie qu'il fit bâtir, *la même* 11.

L

LABAN Evêque d'Eauſe ; p. 57.

S. *Landelin :* ſon libertinage dans ſa jeuneſſe, p. 552. Sa converſion, 553. Il fonde le Monaſtere de Lobbes & quelques autres, *la même*. Il fonde celui de Crepin, 554.

S. *Lautein* fondateur de pluſieurs Monaſteres, p 153.

S. *Leobard* de Tours : ſa vie ſolitaire, p 90. Ses tentations, 91. Ses Miracles & ſa mort, 92.

S. *Leobard* de Savernes, p. 555.

Leodebode Abbé de S. Agnan d'Orleans fondateur de Fleuri dit ſaint Benoît ſur Loire, 565. Fauſſeté du Teſtament qu'on lui attribuë, *la même*.

Leon Evêque d'Agde : ce qu'il faut pour retirer une Terre

de ſon Egliſe des mains d'un uſurpateur, p. 25 26.

Leoniſius Evêque de Mayence, p. 392. Il anime le Roi Thierri par un apologue à pourſuivre la guerre, 395.

Leoparius Evêque de Tours, p. 388.

Lepre maladie aſſez commune en France au ſixiéme ſiécle, p. 162. Pourquoi les Hôpitaux des Lepreux ſont nommés ladreries, 162 163.

S. *Leri* Moine Breton, p. 509.

Leubovere Abbeſſe de ſainte Croix de Poitiers, 252. Revolte de pluſieurs Religieuſes contre elle, *la même*. Elle envoye aux Evêques une copie de la Lettre de ſainte Radegonde, 257. Priſonniere de Chrodielde & délivrée, 259 : accuſations contre elle, 261. Retablie par ſentence des Evêques, 263.

Leudaſte Comte de Tours : ſon caractere, p. 117. Il accuſe Gregoire de Tours d'avoir parlé contre l'honneur de Fredegonde, 118. Il eſt excommunié par le Concile de Braine, 120. Il eſt tué, 121.

Leudovalde Evêque de Bayeux : ce qu'il fit pour venger l'aſſaſſinat de ſaint Pretextat ſon Métropolitain, p. 222.

Leuvigilde Roi des Viſigoths fait mourir ſon fils Hermenigilde, p. 133. S'il déteſta ſon héréſie en mourant, 237 238. Ce que fit un Evêque Arien pour le tromper par un faux miracle, 238 239.

S. *Licinius* ou *Lezin* Evêque d'Angers : ſaint Gregoire lui écrit, p. 358. Ses commencemens, 362. Son Epiſcopat. 363. Sa douceur, *la même*. Son zéle pour la fréquente Communion, 364. Egliſes qu'il fit bâtir, 364 365. Sa mort, 365.

S. *Liephard* Evêque Anglois martyriſé à Arouaiſe, 529.

S. *Lifard* Abbé de Meun, p. 115.

Liliole Abbeſſe ou Monaſtere de ſaint Céſaire d'Arles, pp. 52 410. Maniere ridicule dont le Sr. Baillet a rendu en François le nom de Liliola, 410 n.

S. *Livin* Apôtre de Gand, p. 579. Son Martyre, 580.

Lombards, peuples établis en Italie, p. 3. Origine du nom de Lombards, *la même* n. Irruptions des Lombards dans la Gaule, 112 113.

S. *Lomer* Abbé : précis de ſa vie, p. 101. Prédiction qu'il fit à ſa mort, 102. Monaſteres qu'il établit, 101.

S. *Longis* ſolitaire du Maine : précis de ſon hiſtoire, p. 473. Ce qu'on doit penſer de quelques Chartres qui ſont ſouſcrites de lui, 474. & *la même* n.

S. *Loup* Evêque de Sens, p. 411 ; exilé par le Roi Clothaire, p. 412 ; rappellé avec honneur, 413. Abbrégé de ſa vie, 413 414.

S. *Louvents* Abbé de S. Privat de Gabales : ſon Martyre, p. 176.

S. *Ludmier* Evêque de Chalons ſur Marne frere de ſaint Elaphe, p. 127.

Luxeu célébre Monaſtere : ſa fondation 284. Pépiniere de ſaint Prélats, 430. Evêques tirés de Luxeu, p. 436.

M

Le P. MABILLON quelques fautes qui lui ſont échapées, p. 70 n. 410 n. 505 n. 522 n.

Macliau Evêque de Vannes : ſes ſcandales, p. 27. Son hiſtoire tragique, 28. Il eſt excommunié par les Evêques, 29. Sa mort, *la même*.

Madegiſile Abbé de ſaint Remi de Sens, accuſateur de ſaint Loup, 413. Maſſacré par les habitans de Sens,

S. *Maëlmon* Evêque d'Aleth ou de Saint Malo, p. 508.

S. *Magneric* Evêque de Treves, pp. 9, 334, 336. Il engage dans ſon Clergé ſaint Geri, *la même*.

Mahomet faux Prophete des Turcs, p. 529.

S. *Mainbeuf* Evêque d'Angers : abbrégé de ſa vie, p. 472.

Marachaire Evêque d'Engoulême empoiſonné par ſes Clercs, p. 155.

Marbode ou *Marbeuf* Auteur de la Vie de ſaint Lezin : convention qu'il fait pour l'écrire, pp. 366 467 ; pour écrire celle de ſaint Mainbeuf, 472.

Marcatrude femme du Roi Gontram, p. 43.

Marcovefe Religieuſe & femme du Roi Charibert, p. 10. Excommuniée par ſaint Germain de Paris, 26.

S. *Marius* Evêque d'Avenches, p. 210. Sa Chronique, *la même*.

Marſillac Monaſtere, p. 484.

S. *Martin* de Tours : Charibert exempte la ville de Tours d'impôts en conſideration de ſaint Martin, p. 10. Reſpect de Gontram pour ſaint Martin, 194. Enfant reſſuſcité par l'interceſſion de ſaint Martin, 160. Mira-

cles opérés par la pouſſiere de ſon Tombeau, 161. Son Tombeau orné par ſaint Eloi, 511. Gregoire de Tours guéri par ſaint Martin, 60, 61.

S. *Martin* de Vertou : précis de ſa vie, p. 96. Monaſteres qu'il a établis, *la même.*

S. Martin Abbé de Saintes, p. 97.

Maſcarades qu'on faiſoit le premier jour de Janvier, p. 145. *la même* n.

S. *Maur des Foſſés* Monaſtere : ſa fondation, p. 564. Pourquoi nommé *ſaint Maur*, 565. Sécularisé, *la même.*

Maurienne : érection de cet Evêché, p. 143. Pourquoi nommée la ville de S. Jean, *la même.* Premiers Evêques de Maurienne, 143 n. S. Gregoire écrit pour faire réünir à l'Evêché de Turin ce qu'on en avoit démembré, pour compoſer celui de Maurienne, 345.

S. *Maurile* Evêque de Rhodez : ſes vertus & ſa mort, p. 126.

Maurin Evêque de Beauvais, p. 502.

S. *Mauronte* fils de ſainte Rictrude ; p. 576.

S. *Maxime* Abbé & Martyr, p. 557.

S. *Meen* Abbé : précis de ſa vie, p. 509.

Melantius intrus dans le Siége de Rouen, p. 85. Chaſſé, 187. Rétabli, 224. Il ſe ſoutient même après la mort de Fredegonde, 358. S. Gregoire lui écrit, 358.

Mennas Evêque accuſé auprès de ſaint Gregoire ſe purge par ſerment ſur le corps de ſaint Pierre, p. 353.

Mérouee fils de Chilpéric épouſe la Reine Brunehauld, p. 67. Il en eſt ſéparé & ordonné Prêtre, *la même.* Il ſe refugie à ſaint Martin de Tours, 70. Il conſulte les ſorts des Saints, 75. Il ſort de ſon aſyle & eſt tué, p 76.

Merouée Evêque de Poitiers il refuſe de recevoir avec honneur la Relique de la vraye Croix, p. 51. Il promet de prendre ſous ſa conduite le Monaſtere de ſainte Croix, 333. On l'accuſe d'être la cauſe des troubles ſurvenus en ce Monaſtere, 354 357.

Meſſe : défenſe de dire deux Meſſes en un jour ſur un même Autel, p. 147. Ordre de ne célébrer la Meſſe qu'à jeun, excepté celle du Jeudi ſaint, 201. Meſſe célebrée diverſement dans

l'Egliſe Romaine & dans l'Egliſe Gallicane, 324.
Mietius Evêque de Langres, 390.
Miracles : don des Miracles ſubſiſtant ſeulement dans le ſein de l'Egliſe Catholique, pp. 4, 238. Impoſture d'un Evêque Arien pour ſuppoſer un faux miracle, 239.
Miſſionnaires deſtinés pour l'Angleterre, p. 317. Leur découragement, 318. Saint Gregoire ranime leur zéle, 319. Ils arrivent en Angleterre, 321. Ils annoncent l'Evangile au Roi Ethelbert, 322. Nouvelle recruë de Miſſionnaires pour l'Angleterre, 357.
S. *Modoald* Evêque de Treves : ſainteté de ſa famille, p. 464.
Moines : portrait d'un ſaint Moine, p. 287. Les Moines doivent coucher ſeuls & dans un même dortoir, 17. Maniere dont le II. Concile de Tours regle les jeûnes des Moines, 18. Défenſes aux Moines d'aller aux Nôces & d'être parrains, 149.
Moiſſac Monaſtere, p. 484.
S. *Mommolin* Moine de Luxeu vient travailler avec ſaint Omer, p. 523. Premier Abbé de Sithiu, *la même.*
Mondéric frere de ſaint Ferreol d'Uſez : il eſt d'abord ordonné pour remplir le Siége de Langres, p. 29. On érige pour lui l'Evêché de l'Arſat, *la même.*
Monotheliſme héréſie, p. 530. on tâche de le repandre dans la Gaule, 531. Sentence du VI. Concile d'Orleans contre un hérétique Monothelite, 531 532.
Morts : fête des Payens en l'honneur des morts, p 21. Défenſe de donner l'Euchariſtie aux morts, 147 148, de mettre un mort ſur un mort dans le même tombeau, 148. Uſage de laver les corps morts & de les revêtir d'habits, 177.
S. *Mummole* Abbé de Lagni, p. 563.
Mummole Evêque de Langres ſurnommé le Bon, p. 143.
Le Duc *Mummole* un des Chefs du parti de Gondebaud, pp. 144 192.
Le Préfet *Mummole* appliqué à la torture par ordre de Frédégonde, p. 168.

N

S. NAMACE Evêque de Vienne, p. 379.
Namace Evêque d'Orleans, p. 424.

Nantin Comte d'Engoulême: Vexations qu'il fait à Heraclius Evêque de cette ville, p 156. Il eſt excommunié par Héraclius, *la même*. Sa mort funeſte, 157.

S. *Nicet* Evêque de Treves exilé pour avoir excommunié Clothaire I. pp. 1, 2. Rappellé par Sigebert, 2. Sa Lettre à Clodoſinde Reine des Lombards, 3; à l'Empereur Juſtinien, 6. Sa mort, 8. Ses Ouvrages, *la même*. Ce qu'il dit de l'excellence des Pſeaumes, *la même*. *Voyez tome ſecond.*

S. *Nicet* ou *Nizier* Evêque de Lyon, pp 58, 39, 59. *Voyez le tome ſecond.*

O

OGIA INSULA : où elle eſt ſituée, p. 485 n.

Office divin : le Rit obſervé dans l'Egliſe de ſaint Martin de Tours, établi dans toute la Province Eccléſiaſtique de Tours, p. 18; & dans les plus célebres Monaſteres de France, 19. En quoi il conſiſtoit pour la Pſalmodie, 18. La longueur de l'Office reglée ſur celle de la nuit, 19 n. A Auxerre l'Office n'étoit pas plus long en Hyver qu'en Eté, 154. Uſage de chanter l'Office à minuit, 279.

Offrandes : tous les fidéles hommes & femmes doivent le Dimanche faire une Offrande de pain & de vin, 201.

S. *Omer* Evêque de Boulogne & de Térouanne : précis de ſa vie, p. 522. Ses travaux Apoſtoliques, 523. Il établit le Monaſtere de Sithiu dit *S. Bertin*, *la même*.

Sainte *Onoflette* ou *Agneflette* Vierge du Maine, p. 473.

Oppila Ambaſſadeur de Leuvigilde reconnu pour n'être pas Catholique, parce qu'il ne communia pas le jour de Pâque, p. 169.

Ordinations prématurées des laïques qui ſont élevés à l'Epiſcopat : ce que S. Gregoire Pape dit contre cet abus, pp. 308, 309, 310, 335.

S. *Oüen* autrement nommé *Dadon*: ſes commencemens, p. 494. Il eſt Referendaire, *la même*. Il fonde le Monaſtere de Rebais, 504. Il eſt élû Evêque de Rouen, 533. Difficulté ſur l'époque de ſon Ordination, 534 n. Fondation de pluſieurs Monaſteres dans ſon Dioceſe ſous ſon Epiſcopat, 540. Il établit ſaint Germer Abbé de Pentale, 541. Il ordonne Diacre ſaint Vandrille, 545.

Voyez

Voyez le tome quatrième.
S. *Ontain* frere de ſaint Furſi, p. 563.

P

PAINPONT Monaſtere : ſa fondation, p. 509.
S. *Pallade* Evêque de Saintes, p. 57. Si Pallade qui aſſiſta au IV. Concile de Paris eſt au nombre des SS. *la même n.* Reproches que lui fait Gontram, 191, 194. Il obtient des Reliques pour conſacrer une Egliſe qu'il avoit fait bâtir, 320. Sa mort, 367. Egliſes qu'il fit bâtir, *la même.*
S. *Pallade* Evêque d'Auxerre établit un Monaſtere de Religieuſes, p. 516. Acte de la fondation, *la même.* Autres ſaints établiſſemens qu'il fit, 517.
Pallium : défenſe aux Archevêques d'officier ſans le *Pallium*, p. 140 : précautions qu'on prenoit pour n'accorder le *Pallium* qu'au mérite & qu'aux ſervices, 319.
Pappole Evêque de Langres : ſa mauvaiſe conduite, p. 144.
Pappole Evêque de Chartres : ſa Requête au Concile de Paris contre Promotus prétendu Evêque de Château-Dun, p. 55. Fondation qu'on lui attribuë, 58.
Pâque : diverſité dans la célébration de la Pâque de l'an 577, p. 86. Fonts miraculeux en Eſpagne qui ſe rempliſſoient d'eau pour l'adminiſtration du Baptême à Pâque, *la même n.* Il y avoit ſix jours de fête à Pâque, 200. Diverſité dans la célébration de la Pâque de l'an 590, 259. Quel étoit l'uſage de ſaint Colomban ſur la Pâque, 369.
Patriarche : ce nom donné à l'Evêque de Lyon, p. 195, à celui de Bourges, *la même n.*
Patrimoine de l'Egliſe Romaine dans la Gaule, p. 311.
S. *Patrocle* du Berri : précis de ſa vie, p. 99 : ſes mortifications, 100.
S. *Paul* Evêque de Verdun : précis de ſa vie, p. 492.
Pelage Evêque de Tours, pp. 319, 388.
Sainte *Pelagie* mere de ſaint Iriez, p. 107.
Penſion aſſignée à un ancien Evêque ſur les biens de ſon Evêché, 352.
Pepin de Landen Maire du Palais : ſa piété & ſa prudence, p. 493. Chargé de l'éducation du Roi Sigebert,

la même. Il ſanctifie ſa famille, 494. Son éloge & ſa mort, 571 572. Il eſt honoré comme ſaint, 572.

Péronne : pourquoi nommée *Perona Scotorum*, p. 564.

Peſte : ravage qu'elle fait dans la Gaule, p. 31; dans la ville d'Auvergne, *la même*; à Marſeille, 248; à Rome, 294 n. Lettres Paſtorale de quelques Evêques de la Province de Tours à l'occaſion de la peſte, 32.

S. *Philippe* Evêque de Vienne, pp. 38, 57, 379.

S. *Pien* ou *Pientius* Evêque de Poitiers, p. 13.

S. *Pierre* choiſi pour patron par la plûpart des Monaſteres, p. 565.

S. *Polyeucte* : ſon pouvoir à punir le parjure, p. 167 n.

S. *Prétextat* Evêque de Rouen: accuſé par Chilperic au Concile de Paris, p. 77. Il nie d'abord les faits dont on l'accuſe, *la même*. Enſuite trompé par les artifices du Roi il les confeſſe, 83 84. Il eſt empriſonné & relegué, 85. Il eſt retabli dans ſon Siége, 187. Il veut faire approuver au II. Concile de Mâcon des Oraiſons qu'il avoit compoſées, 199. Fermeté avec laquelle il parle à Frédégonde, 220 221. Il eſt cruellement aſſaſſiné par ordre de cette Reine, *la même*.

S. *Priſque* Evêque de Lyon, pp. 57 143.

Priſque Marchand Juif : ſon opiniâtreté dans ſon aveuglement, p. 136. Il fait ſemblant de ſe convertir à la foi Chrêtienne, & il eſt tué, 137.

Privilege accordé par S. Gregoire au Monaſtere de ſaint Caſſien de Marſeille, p. 327. au Monaſtere d'Arles, 343. Privilege de porter la Dalmatique, 341. Privilege accordé au Monaſtere de S. Martin d'Autun, aux Religieuſes de ſaint Jean, & à l'Hôpital de ſaint Andoche, 354, 355.

Promotus ordonné Evêque de Château Dun, p. 54. Cité au Concile de Paris, 56. Interdit des fonctions Epiſcopales, 56 57. Il demande en vain ſon rétabliſſement, 188. Il continuë de prendre la qualité d'Evêque, 205.

Protais Evêque d'Aix, p. 318. Lettre que lui écrit ſaint Grégoire, 319.

Q

S. QUENTIN : invention de ſes Reliques, p.

538. Clouds trouvés dans ſon corps, 539. Célébre Collegiale en ſon honneur, *la même.*

S. *Quiniz* ou *Quinidius* Evêque de Vaiſon p. 57.

Quintilien ſaint Abbé, Directeur des Religieuſes de S. Eloi, p. 503. Son épitaphe, *la même.*

R

Ste. RADEGONDE: ſa devotion pour les Reliques, 50: elle obtient une portion de la vraye Croix, *la même.* Elle fait le voyage d'Arles, 52. Elle tâche de réünir les Rois diviſés, 53. Ses vertus, 225 227. Sa Lettre adreſſée à tous les Evêques, 228. Si cette Lettre eſt celle à laquelle les Evêques du ſecond Concile de Tours firent réponſe, 228 229 n. Mort de ſainte Radegonde, 229: regrets de ſes Religieuſes, 230 231. Ses funerailles, 230 231. Auteurs de ſa Vie, 232. Troubles & ſcandales arrivés dans ſon Monaſte après ſa mort, 251. *Voyez le ſecond tome.*

Radon: Quelques Auteurs le font frere de ſaint Oüen, 505. *la même* n. Il fonde le Monaſtere de Reüil, 505.

Ragnaire ou *Regnier* Evêque d'Augt & de Baſle, p. 436.

Ragnemode. Evêque de Paris, pp. 70 79. Parrain du Prince Thierri fils de Chilpéric, 167. Il fait empriſonner un impoſteur, 278. Sa mort, 292.

S. *Randan* Compagnon du Martyre de ſaint Germain Abbé de Granfel, p. 556.

Rebais Monaſtere fondé par ſaint Oüen, p. 504.

Reccarede frere de ſaint Hermenigilde: ſa converſion à la foi Catholique, p. 238: ſon zéle pour la faire embraſſer à ſes ſujets, 239. Il fait aſſembler le III. Concile de Tolede, 241. Il demande la paix aux François, 245.

Regle Monaſtique: celle de S. Colomban, p. 285. Regle qu'on nomme du Maître, 581. *& ſuivantes.*

Saint *Regnebert* Evêque de Bayeux, p. 471. Inſcription Arabe ſur un coffre où l'on conſerve ſa Chaſuble, 471 472 n.

Reine: ce nom donné aux Princeſſes filles de Roi, p. 261 n.

Religieuſes: défenſes de laiſſer parler même un Prêtre en particulier à une Religieuſe

s'il n'eſt d'une vertu reconnuë, p. 140. Les viſites des Moines qui dirigent les Religieuſes doivent être courtes & rares, p. 504.

Reliques envoyées par S. Grégoire à Pallade Evêque de Saintes, p. 320; à la Reine Brunehauld, *la même*. Ce que c'étoit que les Reliques que l'Egliſe Romaine envoyoit alors, 321.

S. *Remacle* Abbé de pluſieurs Monaſteres, p. 570.

S. *Remi* Evêque de Bourges, p. 143.

Reſurrection des Corps, p. 273. Explication de ces paroles du premier Pſeaume, *Impii non reſurgent in judicio*, p. 273. Autre explication de cet endroit, *la même* n.

Sainte *Rictrude* fondatrice de Marchiennes, p. 576. Son mari & ſes quatre enfans ſont au nombre des Saints, *la même*. Elle ſe retire à Marchiennes, 577.

Riculfe Soûdiacre de Tours & calomniateur de ſon Evêque eſt condamné à mort, pp. 120 121.

Riculfe Prêtre de Tours veut s'emparer de ce Siége, p. 123. Felix de Nantes le protege, 124.

Rigonthe fille de Chilperic: la part qu'elle prend à l'accuſation intentée contre Gregoire de Tours, p. 120. Elle eſt accordée à Reccarede, 168. Elle part pour l'Eſpagne & s'arrête à Toulouſe, 170. Ses querelles avec la Reine Fredegonde qui veut l'étrangler, 290 291.

Ripuaire ou *Ripuariens*: leurs loix, p. 527.

S. *Riquier* Abbé: ſes commencemens, p. 508. Il fonde le Monaſtere de Centule nommé *ſaint Riquier*, *la même*; & celui de Forêt-Montier, 519. Avis qu'il donne a Dagobert, 518: ſa mort, 519.

Roccolin General de Chilpéric veut violer l'aſyle de ſaint Martin de Tours, p. 68. Sa mort, 69.

Rogations établies au commencement de Novembre, p. 38.

S. *Romain* Evêque de Rouen: ce qu'on ſçait de ſon hiſtoire, 534. Criminel délivré en memoire d'un miracle de S. Romain, 535. Ce que ce peut être que l'Hydre dont il délivra ſon peuple, *la même* n.

S. *Romaric* jeune Seigneur perſécuté par Roi Thierri, p. 403: maltraité par l'Evêque Aredius, *la même*: converti par ſaint Amet, 440. Il ſe fait Moine à Luxeu,

Digitized by Google

441. Il fonde le Monaſtere d'Habend dit *Remiremont*, 442. Il ſe laiſſe ſéduire par Agreſtin Moine ſchiſmatique, 448. Il reconnoît ſa faute, 450. Il ſuccede à ſaint Amet, 451.

Romulfe élû Evêque de Rheims, p. 269.

Rouen origine de ce nom ſelon M. de Valois, p. 188. n.

Sainte *Ruſticle* Abbeſſe d'Arles : perſécution qu'on lui ſuſcite, p. 409. Sa juſtification, 410 : précis de ſa vie, *la même.*

Ruſtique Evêque de Cahors cruellement aſſaſſiné, p. 478

Ruſtique Evêque de Treves veut obliger ſaint Goar de faire parler un enfant trouvé nouvellement né, pour lui faire dire quel eſt ſon pere, p. 569. L'enfant declare que c'eſt l'Evêque, *la même.* Si ce Ruſtique qui fit pénitence, eſt honoré comme Saint, 570.

S

SAdduceens dans la Gaul. p. 272. Diſpute de Gregoire de Tours avec un Prêtre Sadducéen, 273.

Sagittaire Evêque de Gap : ſes déſordres, p. 36. Dépoſé au Concile de Lyon, 37. Retabli à la recommandation du Pape, 40 : empriſonné pour ſes nouveaux crimes, 41. Dépoſé une ſeconde fois, 42. Sa mort funeſte, *la même.*

Sainte *Salaberge* : ſes commencemens, p. 435. Mariée deux fois malgré elle, 557. Elle obtient des enfans par l'interceſſion de ſaint Remi, 558 : Elle porte ſon mari à la continence & bâtit un Monaſtere au territoire de Langres, 558. Elle ſe retire à Laon avec ſes Religieuſes & y établit le Monaſtere de ſaint Jean, 559 : elle ſanctifie toute ſa famille, *la même.* Son Monaſtere donné à des Moines, 560. Son Pſeautier, 561.

Salapius Evêque de Nantes, p. 502.

Salonius Evêque d'Embrun frere de Sagittaire de Gap : ſes déſordres, p. 36. Dépoſé au Concile de Lyon avec ſon frere, 37. Retabli dans ſon Siége, 40. Empriſonné de nouveau, 41. Dépoſé une ſeconde fois, 42.

S. *Salve* Evêque d'Amiens : précis de ſa vie, p. 181. Incertitude de ſon époque, *la même.*

S. *Salvi* Evêque d'Albi : ſon indignation en entendant

lire un écrit hérétique de Chilpéric, p. 122. Sa prédiction ſur les malheurs de la maiſon de Chilpéric, 123. Il aſſiſte ſon peuple affligé de la peſte, 177. Sa mort, *la même*. Abbregé de ſa vie toute miraculeuſe, 178.

Salvius ſçavant Evêque qui confondit un hérétique Monothelite, p. 531. De quel Siége il étoit Evêque, 532 n.

Samon Marchand François choiſi pour Roi par les Sclaves, p. 489. Sa réponſe à un Ambaſſadeur de Dagobert, *la même*.

Sanctuaire : les femmes peuvent y entrer pour prier & pour communier, p. 15. *la même* n.

Sapaudus Evêque d'Arles : ſa mort, p. 166.

Sclaves ou *Sclavons* : ils choiſiſſent un Marchand François pour leur Roi, p. 480. Ils ſont réduits en ſervitude, & le nom de Sclave ou d'Eſclave eſt pris pour celui de Serf, 489 490.

S. *Sebaud* Evêque de Treves, p. 464.

S. *Secondel* compagnon de S. Friard, p. 94.

S. *Selerin* : précis de ſa vie, p. 554.

S. *Senoth* ſolitaire de la Touraine : précis de ſa vie, p. 88. Sa vanité, 89. Pénitence qu'il en fit, *la même* Sa mort, 90.

Senoch Evêque d'Eauſe le dernier de cette ville qu'on connoiſſe, p. 463.

S. *Seréné* : précis de ſa vie, p. 554.

Serene Evêque de Marſeille briſe les images, p. 338. S. Gregoire lui écrit pour l'en reprimander, 338 339. Il eſt auſſi reprimandé de la part du même Pape pour ſes liaiſons avec des perſonnes décriées, 350. S'il eſt honoré comme ſaint à Verceil, 340 n.

Serment : uſage de ſe purger d'un crime par ſerment, p. 110. Formule ancienne d'un ſerment, *la même* n. Uſage de jurer ſur les Reliques, 475.

Serviteur des ſerviteurs de Dieu: quand les Papes ont commencé de prendre cette qualité dans leurs Lettres, p. 164 n. Le Roi Gontram la prend, 164.

Sainte *Severe* ſœur de ſaint Modoald, p. 464.

S. *Siagrius* Evêque d'Autun, pp. 38 73. Pourquoi dans une Lettre de ſaint Gregoire, il eſt nommé avant

les Métropolitains, 334. S. Gregoire lui accorde le *Pallium* & le premier rang à l'Egliſe d'Autun après celle de Lyon, 336. Diverſes Lettres que lui écrit ce grand Pape, 336, 344.

Sigebercht Roi d'Angleterre ſe refugie en France & s'y convertit, p. 561.

Sigebert I. Roi d'Auſtraſie, p. 1. Il rappelle ſaint Nicet de ſon exil, 2. Il épouſe Brunehauld, 45. Son différend avec Chilpéric touchant le prétendu Evêché de Château-Dun, 54. Guerre entre Sigebert & Chilperic, 62. Il aſſiége Chilperic & mépriſe les remontrances de ſaint Germain, 65. Il eſt aſſaſſiné par ordre de Frédégonde, *la même*. Ses funerailles, 66.

Sigebert fils de Thierri II. proclamé Roi, p. 404. Mis à mort, 405.

Sigebert III. fils de Dagobert: il eſt baptiſé par S. Amand, p. 491: miracle arrivé pendant la ceremonie, *la même*. Il eſt Roi d'Auſtraſie, 524 530. Sa magnificence à bâtir des Monaſteres, 568 571. *Voyez le tome quatrième.*

Sigisbert diſciple de ſaint Colomban, & fondateur du Monaſtere de Diſentis, p. 398.

Simonie: elle infecte l'Egliſe des Gaules, p. 307. Elle penetre dans la Neuſtrie, 332. Diverſes Lettres de ſaint Gregoire contre la ſimonie, 307, 309, 310, 329, 334, 335.

S. *Sindulfe* Evêque de Vienne, p. 461.

S. *Sindulfe* ou *Sandoux* ſolitaire du Dioceſe de Rheims, p. 461.

Solignac Monaſtere: ſa fondation, p. 501.

Sols de la Gaule: pourquoi ils ne pouvoient être employés en Italie, p. 317 n.

Sonnace Evêque de Rheims, p. 459. Statuts ſynodaux qui lui ſont attribués, mais qui paroiſſent plus récens, 459 460.

S. *Sore* Hermite, p. 299.

Stavelo Monaſtere: ſa fondation, p. 571.

S. *Sulpice* Evêque de Bourges, ſurnommé *le Debonnaire*: ſes commencemens, p. 461. ſon Epiſcopat, 462. Ses vertus dans l'Epiſcopat, 463. S. Didier lui donne le titre de Patriarche, 480.

S. *Sulpice* Evêque de Bourges ſurnommé *le Severe*: ſon Ordination & ſes talens, p. 207. Il tient un Concile de ſa Province, 208. Sa mort, 293.

S. *Silveſtre* Abbé de Reomaüs, p. 143.
Sainte *Syre* ſœur de ſaint Fiacre, p. 520.
Sainte *Syre* honorée au Dioceſe de Troyes, p. 520.
Syriens établis dans la Gaule, p. 293 n. Un marchand Syrien achette l'Evêché de Paris & ſuccede à Ragnemode, 293.

T

TELONARIUS : ce que ſignifie ce mot, p. 142 n.
Terme : fête du Dieu Terme, p. 21.
Teſtament : ordre de mettre en exécution les Teſtamens faits en faveur des Egliſes quand il y manqueroit quelqu'une des formalités requiſes par les loix, pp. 37, 38, 417. Teſtament de ſaint Bertram du Mans, 426 ; de ſainte Fare, 434 ; de ſaint Iriez, 106 ; de ſaint Didier de Cahors, 485.
S. *Tetric* Evêque de Langres tombé en apoplexie, p. 39.
Theïſaliens : colonie établie en Poitou, p. 13, *la même* n.
Theodebert fils de Chilperic : ſes violences, p. 62. Sa mort, *la même.*
Theodebert Roi d'Auſtraſie, p. 315. Défait & pris par Thierri ſon frere qui le fait mourir, 396. Son caractere, *la même.* Theodebert fait mourir ſa femme, 397.
Theodechilde veuve de Charibert veut épouſer Gontram, 43. Elle eſt confinée dans le Monaſtere de ſaint Céſaire, 44
Sainte *Theodechilde* fondatrice de ſaint Pierre le Vif, p. 43 n.
S. *Theodore* Evêque de Marſeille empriſonné par ordre du Roi Gontram, p. 190. Juſtifié au II. Concile de Mâcon, 198. Il aſſiſte ſon peuple affligé de la peſte, 249.
Théodoſe Evêque de Rhodez, p. 126.
S. *Theodulfe* ou *Thiou* Abbé de ſaint Thierri de Rheims, p. 115.
S. *Theodulfe* ſurnommé Babolein établit quatre Monaſteres, p. 555.
Theodulfe Diacre de l'Egliſe de Paris engagé dans l'héréſie des Sadducéens : ſa mort funeſte, p. 274.
Thierri Roi de Bourgogne, p. 315. Il aſſiſte à la cérémonie de l'élevation des Reliques de ſaint Victor, p. 368. Il fait venir d'Eſpagne la Princeſſe Eremberge pour l'épouſer & la renvoye, 378.

Il

Il perſécute ſaint Colomban, 381. Il veut entrer dans l'interieur de ſon Monaſtere, 383. Il relegue S. Colomban à Beſançon, 384. Il le chaſſe de Luxeu, 385. Il veut envahir le Royaume de Neuſtrie, 403. Il perſécute ſaint Romaric, *la même*. Sa mort, 404.

S. *Thillon* ou *Theau* domeſtique de ſaint Eloi, p. 500. appellé par ſon maître aux fonctions de l'Apoſtolat, 537. *Voyez le tome quatriéme.*

Tituen domeſtique de ſaint Eloi qui fut martyriſé, p. 499.

V

VADON ou *Vodon* Dieu des Sueves : ce que c'étoit, p. 393.

Valatonius Archidiacre de S. Arige de Gap & ſon ſucceſſeur, p. 341 n.

S. *Valdebert* Abbé de Luxeu, p. 453. Il n'étoit pas frere de ſaint Faron & de ſainte Fare, *la même*.

Valdolen nommé Superieur de Luxeu refuſe cette charge, p. 390. Il fait miſſion avec ſaint Valleri, 436. On croit qu'il fut premier Abbé de Beze, 437.

S. *Valleri* de Limoges, p. 107.

S. *Valleri* du Vimeux : ſon Apoſtolat, p. 436. Il reſſuſcite un pendu, 437. Il bâtit à Leuconaüs le Monaſtere qui porte aujourd'hui ſon nom, 438. Sa mort, *la même*, & n.

S. *Vandrille* Abbé de Fontenelle : précis de ſa vie, p. 543. Il s'enfuit de la Cour, 544. Il y eſt rappellé, *la même*. Il ſe retire en divers Monaſteres, Il établit celui de Fontenelle, 543 545.

Varnacaire Maire du Palais, p. 474. Différent de Varnacaire qui favoriſoit le Moine Agreſtin, 448 n.

Venerande Concubine du Roi Gontram, p. 43. Si on peut excuſer ce Prince en prétendant qu'elle fut ſon épouſe légitime, *la même* n.

Vennoch Hermite addonné au vin, p. 270.

S. *Veran* Evêque de Cavaillon : précis de ſa vie, p. 208.

S. *Veran* Evêque de Lyon, p. 209.

S. *Vere* Evêque de Vienne, p. 379.

Veuves Chrêtiennes : celles qui avoient fait profeſſion de viduité ne pouvoient plus ſe marier, p. 20. Leur habit étoit noir, *la même* n. Les cauſes des veuves & des orphelins ne pouvoient être

jugées par le Magiſtrat laïque qu'en préſence de l'Evêque ou de quelqu'un de ſon Clergé, 203.
S. *Victor* de Geneve Martyr: élevation de ſes Reliques, p. 368.
S. *Victor* d'Archies, p. 116. ſaint Bernard compoſe ſon Office, *la même*. Incertitude du temps où il a vécu, 116 n.
Victor Evêque de Trois-Châteaux ſe plaint des violences exercées contre lui par les deux Evêques Salonius & Sagittaire, p. 37. Il ſe réconcilie avec eux ſans l'agrément des autres Evêques, qui ſe ſeparent de ſa Communion, 40.
Vienne : nombre des Moines & des Religieuſes du territoire de Vienne, p. 566.
Villebaud Seigneur François mis à mort par la faction de Flaocate, p. 551. Eloge qu'en fait ſaint Eloi, *la même*. S'il eſt honoré comme Saint, 552.
S. *Virgile* Evêque d'Arles: diverſes Lettres que lui écrit ſaint Gregoire, pp. 295, 296, 306, 344. Nommé Vicaire du ſaint Siége, 307. S'il ſucceda à Licerius, 296 n.
Viſigoths : converſion des Viſigoths Ariens de la Gaule Narbonnoiſe, p. 240.
S. *Vorle* ou *Verole* Prêtre, p. 299.
S. *Urbice* Abbé de Meun, p. 115.
Urſicin ordonné Evêque de Cahors du vivant de ſon predéceſſeur, p. 126. Interdit pour trois ans au II. Concile de Mâcon, 197. Honoré comme ſaint, 198.
S. *Urſmare* Abbé de Lobbes, p. 554.
S. *Vulfilaic* ou *Valfroi* : ſes commencemens, p. 107. Il ſe retire au Dioceſe de Treves & ſe tient debout ſur une colomne, 108. Il en deſcend pour abbattre une ſtatuë de Diane, 109. Les Evêques voiſins lui ordonnent de deſcendre de ſa colomne. 110. Il obéït, *la même*.
Weiſſembourg Monaſtere d'Alſace, p. 527.
Vinebaud Abbé de S. Loup de Troyes, obtient le rappel de ſaint Loup de Sens, p. 413. Précis de ſa vie, 415.

Fin de la Table du troiſiéme Tome.

ERRATA.

PAge 196 ligne 1, *entrevoir* liſez *voir*. P. 209 en marge *Veterani* liſez *Verani*. P. 275 dans la Note *& des Cevennes* liſez *eſt des Cevennes*. P. 295 ligne 8 *l'an* 561 liſez *l'an* 591. P. 308 ligne 29. *letre* liſez *lettre*. P. 322 ligne 9 *la, Religion* ôtez la virgule : ligne 18 *leur enchantemens* liſez *leurs enchantemens*. P. 388 ligne 29 & 30, *& & qui* liſez *& qui*. P. 397 ligne 16 *le Duc de Gonzon* liſez *le Duc Gonzon*. P. 415 en marge *V. Concile de Paris* liſez *VI. Concile de Paris nommé communement le V*. P. 548 en marge *l'an* 630 liſez *l'an* 643. P. 579 ligne 21. *Domtin* liſez *Domlin*.
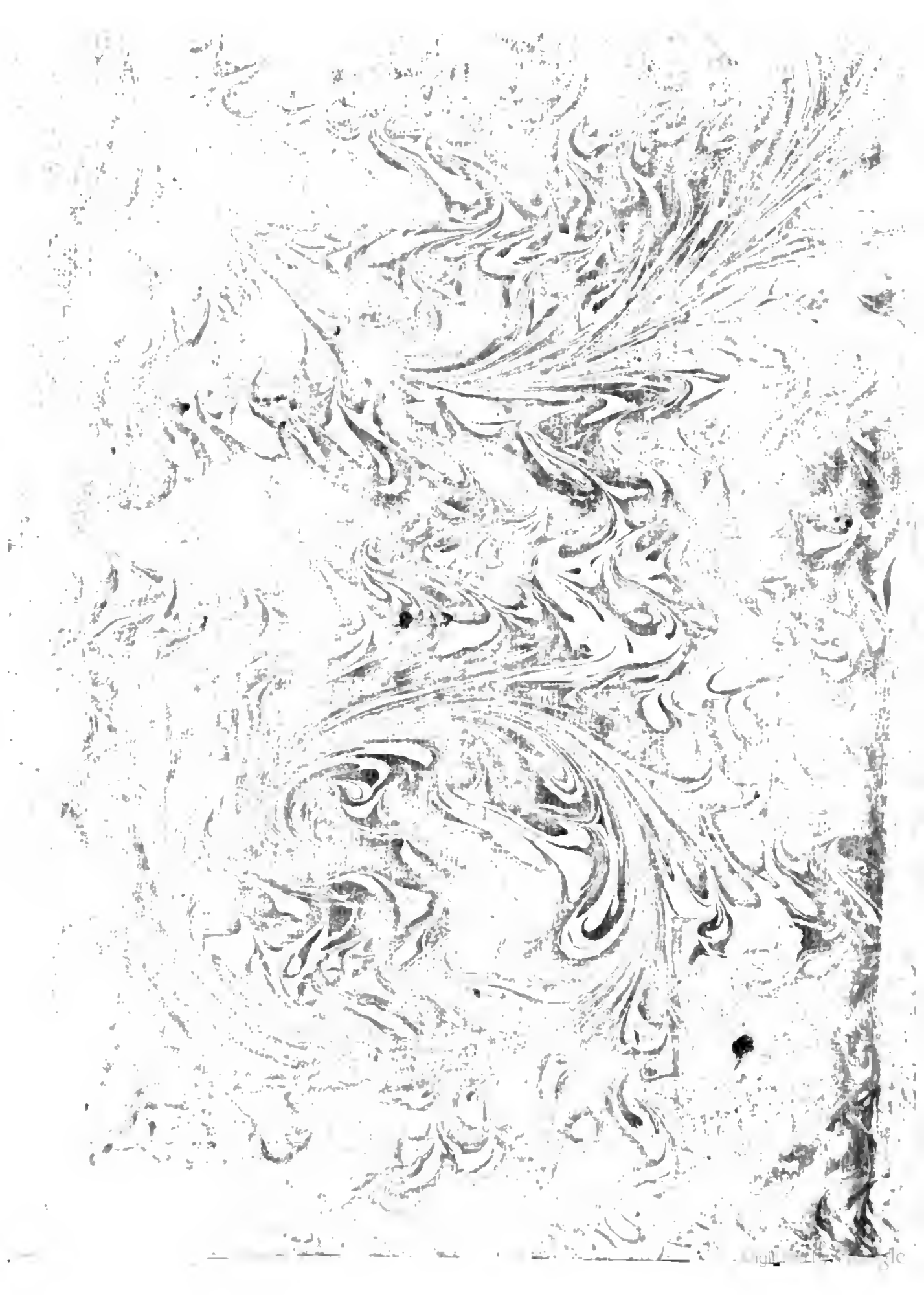
A01 1470096